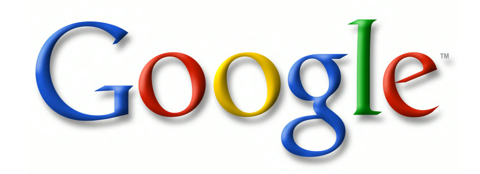
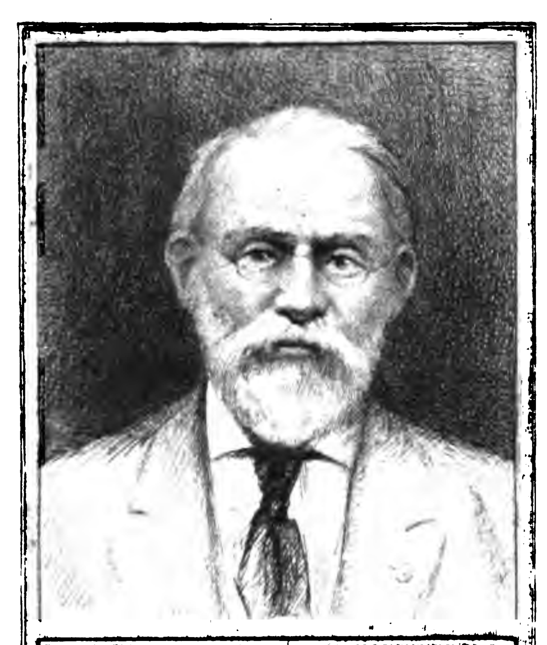
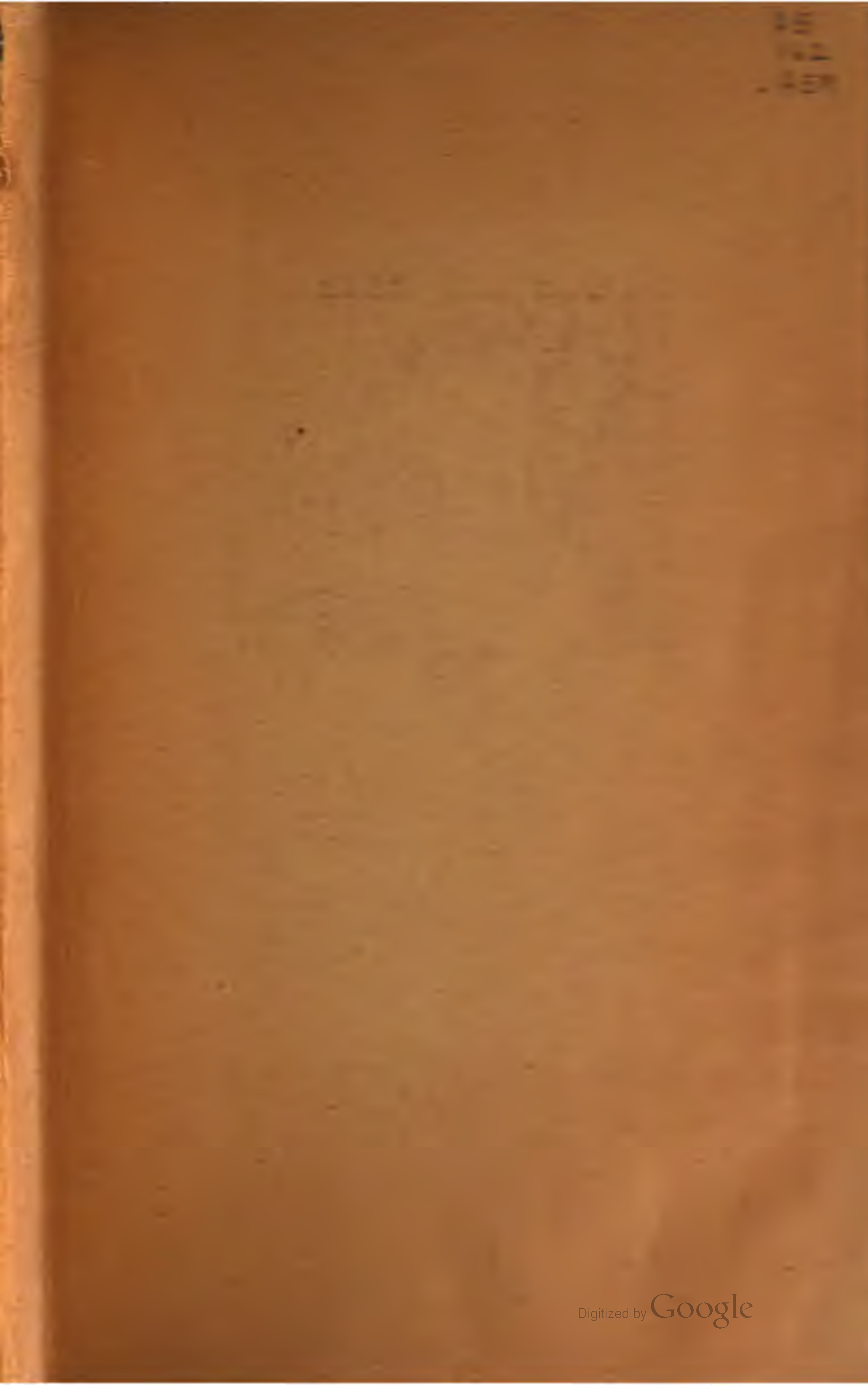
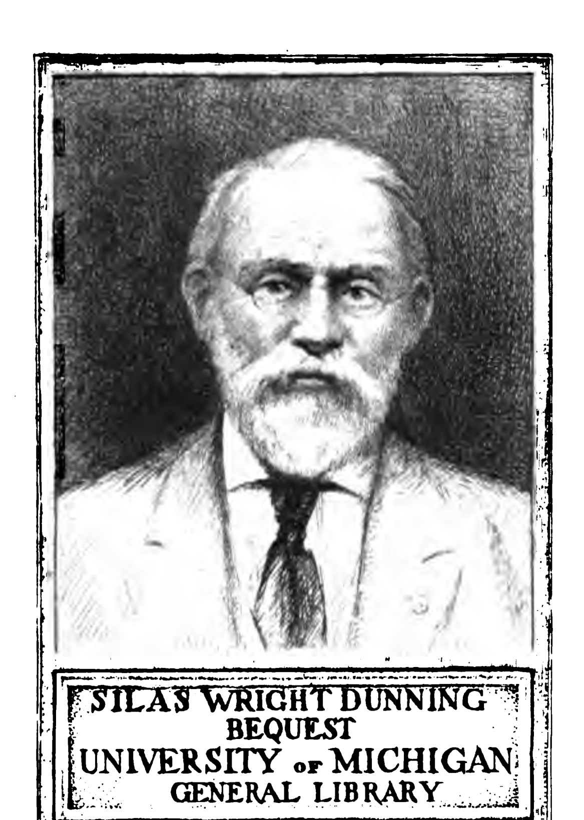
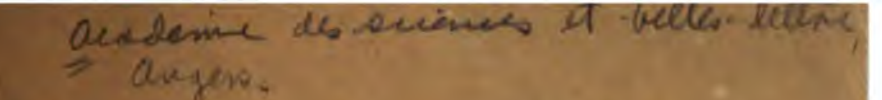







SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

PREMIER VOLUME. — N° 1

ANGERS
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE
Chaussée-Saint-Pierre, 13

—

1857

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

PREMIER VOLUME

ANGERS
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE
Chaussée-Saint-Pierre, 13

1857

LETTRE-CIRCULAIRE

exposant les bases

DE LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Monsieur,

Angers, eu égard au chiffre de sa population, est sans doute celle des villes de France qui possède le plus grand nombre de Sociétés scientifiques. Elle en compte *six* en effet, qui sont : les Sociétés d'Agriculture, Sciences et Arts, Grammaticale et Littéraire, Industrielle, Linnéenne, Médicale et Vétérinaire.

Ce fractionnement des forces intellectuelles du pays est regrettable sous plus d'un rapport.

Il peut en résulter, soit un esprit de corps exclusif qui crée des rivalités souvent stériles et des antagonismes toujours fâcheux, soit tout au moins des scissions individuelles et des isolements dans les labeurs

de l'esprit, lorsque parfois le progrès ne peut être obtenu et certains buts sûrement et promptement atteints, que par une étroite mise en commun des efforts et des talents.

Les intelligences, même celles qui par leur nature sont le plus portées vers les spécialités, ont toujours quelque peu à profiter dans le contact des études qui, en embrassant la diversité des connaissances humaines, élargissent les champs de la pensée et reculent ses horizons. Rapprocher ces connaissances dans les travaux auxquels elles peuvent donner lieu et dans leurs applications variées, ce n'est d'ailleurs qu'achever de développer en la fécondant, l'idée philosophique qui a voulu les rapprocher déjà dans l'enseignement supérieur et les Facultés.

Il est d'autres points de vue encore sous lesquels les avantages de l'unité ne sont pas moins considérables.

Ainsi, par exemple, la position financière, qui, maintes fois dans les Sociétés actuelles, a présenté d'insurmontables obstacles à d'utiles projets, ne pourrait que s'améliorer par la simplification et la réduction des dépenses qui leur sont communes, et par la réunion dans une seule caisse des ressources maintenant disséminées.

Les rapports obligés que tout corps savant doit avoir avec les différentes administrations, lorsqu'il n'existerait qu'une Société unique, gagneraient aussi notablement en facilité et en autorité.

Enfin, la Société nouvelle, par sa composition et la condensation de toutes les forces vives du pays, exer-

cerait sur les progrès dans les sciences, les arts et l'industrie, une action tout autrement intense et énergique que ne peut l'être la somme des influences partielles des Sociétés existantes.

Ces considérations, autour desquelles pourraient se grouper beaucoup d'autres que nous sommes forcés de négliger ici, ont prévalu déjà dans plusieurs grandes villes où l'on a compris tous les avantages d'une concentration dans un même foyer de toutes les lumières dont peut s'éclairer l'esprit humain.

C'est ainsi que près de nous, à Nantes, s'est opérée une fusion semblable sous le nom de *Société académique de la Loire-Inférieure*, association qui dans cette vie nouvelle et multiple, a acquis des proportions et une valeur scientifique qu'étaient loin de présager l'obscurité, l'affaissement et l'abandon où languissaient les Sociétés qui en sont devenues les éléments.

Plus récemment la même transformation s'est opérée dans les Sociétés rivales des villes de Saint-Etienne et de la Rochelle et avec un égal bonheur dans les conséquences.

Ce que nous venons d'exposer n'est du reste, en ce qui concerne l'Anjou, qu'un écho affaibli des opinions, des regrets et des vœux qui, maintes fois, se sont produits autour de nous.

Le projet d'une fusion si désirable n'a en effet rien de nouveau, ni d'imprévu. En plusieurs occasions il s'est fait jour même au sein des Sociétés existantes, mais jusqu'ici des questions de préséance toujours délicates, certains attachements et certains respects pour un passé qui, pour chacune d'elles, n'a été ni sans uti-

lité, ni sans retentissement, et, oserons-nous le dire, peut-être aussi l'obligation et l'incertitude à la fois, dans une fusion opérée de Société à Société, de pouvoir constater et concilier convenablement la reconnaissance et l'estime acquises à leurs fondateurs, ont présenté des difficultés que les plus convaincus n'ont pas dû oser affronter.

Cependant lorsque les exemples salutaires s'accumulent, le moment nous a semblé venu de prendre un parti suprême pour retremper et rajeunir dans un pacte commun des forces précieuses dont il serait à craindre que la vitalité vînt à s'éteindre dans l'indifférence et le vide qui tendent à se faire autour d'elles.

Nous nous sommes donc résolus à adresser un appel aux hommes de bonne volonté, quels qu'ils soient et d'où ils viennent, aux amis du progrès dans les sciences, les lettres, les arts et l'industrie, pour les convier à fonder dans nos murs une vaste association sous le nom de *Société académique de Maine et Loire*, dans laquelle toutes les capacités en toutes choses trouveraient place et où, à un moment donné, pourraient venir s'absorber les Sociétés actuelles.

Nous avons dû, en ce qui les regarde, espérer qu'en adoptant cette marche, la fusion si ardemment souhaitée serait plus facilement acceptée, et que, portée sur un terrain neutre, elle ne soulèverait aucune des susceptibilités irritantes qui l'ont retardée et qui pourraient renaître, s'il s'agissait encore de la réunion directe d'une de ces Sociétés, à telle autre, sa vieille émule.

Il nous reste maintenant à indiquer les bases sur

lesquelles nous vous proposerions d'asseoir la Société nouvelle et qui seraient les suivantes :

La Société fondée sous le titre de *Société académique de Maine et Loire* comprendrait l'universalité des connaissances humaines.

Pour faciliter ses études et ses travaux, elle serait divisée en cinq classes ou commissions ayant chacune un bureau particulier :

1° Celle de l'agriculture, comprenant l'horticulture et ses divisions, la zootechnie et l'art vétérinaire (1) ; elle pourra avoir pour section un *comice horticole ;*

2° Celle des sciences physiques et naturelles et d'acclimatation ;

3° Celle de l'industrie ou technologie et du commerce ;

4° Celle des sciences historiques, d'archéologie et de géographie, des belles-lettres et des beaux-arts ;

5° Celle de médecine, pharmacie et hygiène publique.

Le bureau de chaque classe, élu par la classe, serait composé d'un président, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire. Total, 4 membres.

Le bureau de la Société serait composé comme suit :

Des Présidents honoraires ;

1 Président titulaire ;

1 Directeur-administrateur ;

5 Vice-Présidents (ce sont les présidents des classes) ;

1 Secrétaire-général ;

5 Secrétaires - particuliers (ce sont les secrétaires des classes) ;

(1) Sur la demande de MM. les docteurs en médecine qui ont pris part à la discussion du règlement, l'art vétérinaire a été réuni à la cinquième section.

1 Archiviste-général;

1 Trésorier-général;

Total, 15 membres titulaires dont 5 seulement élus directement;

Enfin 1 Secrétaire-bibliothécaire-caissier recevant un traitement.

Chaque mois les différentes classes auraient une séance et la Société une séance générale, celle-ci à la fin du mois.

Il y aurait chaque année une séance générale de rentrée.

Certaines classes auraient des membres adjoints qui ne prendraient pas part aux séances générales.

Les membres titulaires de la Société résidant dans les chefs-lieux d'arrondissement du département, pourront se constituer en sections locales, prenant le nom de l'arrondissement et embrassant les mêmes sujets d'étude que la Société-mère; ces sections pourraient tenir des séances particulières et le résultat de leurs travaux prendre place dans les publications de la Société académique.

La rétribution pour les titulaires serait provisoirement fixée à 10 fr. et à moitié de cette somme pour les adjoints.

La Société aurait des correspondants, lesquels en payant la demi-cotisation auraient droit aux publications.

Un salon serait ouvert pour les membres désireux de lire les publications périodiques adressées à la Société et de consulter sa bibliothèque.

En cas d'adhésion en corps de l'une des Sociétés existantes, elle se confondrait dans la *Société académique* avec l'apport sans distinction de son personnel en membres titulaires, adjoints et correspondants, son mobilier, son actif et son passif.

Telles doivent être, croyons-nous, les bases fondamentales de la nouvelle association: nous avons osé

espérer, Monsieur, que vous pourriez y donner votre approbation et alors nous vous prierions de nous faire parvenir par écrit ou de vive voix votre adhésion.

Nous adressons cette circulaire : 1° à tous les membres des Sociétés existantes ; 2° à toutes les personnes étrangères à ces Sociétés que nous avons pu supposer disposées à se réunir à nous.

Nous devons dire qu'avant d'agir, nous avons cru devoir nous assurer des sympathies que cette œuvre tout angevine pouvait rencontrer dans les hautes régions où notre Société tient à honneur de demander ses présidents honoraires, et qu'aussitôt sa constitution, il sera fait les démarches nécessaires pour qu'elle soit reconnue comme établissement d'utilité publique.

Nous ajouterons, avant de clore cet exposé, que nous ne nous considérerons comme autorisés à agir que lorsque nous aurons réuni plus de 60 adhésions, et que, ce chiffre atteint, nous nous empresserons de convoquer les adhérents, afin de procéder à la rédaction du statut définitif, et d'adresser ensuite une invitation spéciale aux Sociétés anciennes pour les inviter à se joindre à nous.

Veuillez, Monsieur, agréer etc.

Ont donné leur adhésion à la présente circulaire après lecture :

MM. Adville, bibliothécaire en chef de la ville.

Béraud *, conseiller à la Cour impériale, secrétaire-général de la Société impériale d'agriculture d'Angers.

Bigot *, docteur-médecin, professeur de l'École de médecine d'Angers, etc.

MM. Boreau, directeur du Jardin botanique d'Angers et du Musée d'histoire naturelle, professeur de l'École d'enseignement supérieur.

Blavier *, ingénieur des mines.

Dauban, directeur des Musées de peinture et sculpture, professeur de l'École municipale des beaux-arts et de l'École d'enseignement supérieur.

Daviers, docteur-médecin, professeur de l'École de médecine d'Angers.

Gidel, professeur de rhétorique au Lycée, et des belles-lettres à l'École supérieure.

Mourin, professeur d'histoire au Lycée et à l'Ecole supérieure.

Port, élève de l'École des chartes et archiviste de la Préfecture.

Planchenault *, président du tribunal de 1re instance, ancien président de la Société impériale d'agriculture, membre du conseil municipal, etc.

Poitou, conseiller à la Cour impériale d'Angers.

Thouvenel, président de la Société grammaticale et littéraire.

Voisin *, receveur-général des finances.

P. S. Ci-joint est un modèle qu'il suffira de signer et d'adresser *franco* à M. Béraud, conseiller, rue Saint-Gilles, à Angers, chargé par les fondateurs de recevoir les adhésions.

Dès que la Société sera constituée, une invitation sera adressée à chacune des Sociétés existantes et un délai fixé pour attendre qu'il y soit répondu, à l'expiration duquel il sera procédé à l'élection des membres du bureau général et des bureaux particuliers.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE ET LOIRE

(adopté en assemblée générale le 28 janvier 1857).

Art. 1er. La Société Académique, dont les assemblées se tiennent à Angers, est établie pour le département de Maine et Loire.

Art. 2. Elle se compose de membres titulaires, de correspondants résidant hors du département, et de membres honoraires. Le nombre des membres honoraires ne pourra dépasser la moitié du nombre des titulaires. Celui des autres membres est illimité.

Art. 3. La Société Académique embrasse l'universalité des connaissances humaines, en s'abstenant toutefois des considérations politiques et religieuses.

Art. 4. Elle se divise en cinq sections, ou classes permanentes, ayant chacune un bureau particulier.

1° Agriculture, comprenant la zootechnie, l'horticulture et ses divisions. — L'horticulture pourra former un Comice particulier.

2° Sciences physiques et naturelles.

3° Industrie, ou technologie, commerce et statistique.

4° Belles-lettres, beaux-arts, sciences historiques, archéologie et géographie.

5° Médecine, pharmacie, hygiène publique, art vétérinaire.

Chaque section élit un bureau, composé d'un Président, un vice-Président, un Secrétaire et un vice-Secrétaire.

Art. 5. Le bureau de la Société Académique est composé comme suit :

Des Présidents honoraires.

Un Président titulaire.

Un Directeur-administrateur, pouvant présider la Société en l'absence du Président.

Un Secrétaire général.

Un Archiviste.

Un Trésorier.

L'un des cinq Présidents des sections, remplit les fonctions de vice-Président dans les séances générales.

L'un des cinq Secrétaires des sections, remplit les fonctions de vice-Secrétaire dans les séances générales.

Enfin, il y a un Secrétaire-bibliothécaire-caissier, recevant un traitement, et qui n'est pas soumis à l'élection.

Art. 6. Les fonctions du Président général de la Société, consistent à régler et à maintenir l'ordre dans les séances, et à communiquer à la Société le résultat de ses relations avec les correspondants et les divers corps savants.

Art. 7. Le Directeur-administrateur est plus spécialement chargé d'entretenir et de stimuler ces relations, en même temps que de tout ce qui concerne l'administration générale et des intérêts matériels de la Société.

Art. 8. Les membres du bureau se constituent, toutes les fois que cela est nécessaire, en conseil d'administration, ou en comité de rédaction, qui règle l'ordre et le choix à faire pour les publications de la Société (1).

(1) Il entrait dans l'esprit de la commission de rédaction du Règlement, ainsi que cela ressort des termes de la circulaire, que les bureaux des sections se joignissent au bureau de la Société pour constituer le

Art. 9. Le conseil d'administration représente la Société, lorsqu'elle n'est pas réunie en assemblée générale ; il demeure chargé de tous les détails de la gestion, de la correspondance, des convocations et de la présentation des comptes. Chacune de ses attributions est répartie entre les membres qui le composent, d'après la désignation spéciale de leurs fonctions.

Art. 10. Les paiements à faire par le Trésorier, sont ordonnancés par le Président ou par le Directeur-administrateur.

Art. 11. Tous les membres du bureau sont nommés pour un an, au scrutin secret et par bulletins individuels, à la pluralité relative. Ils sont rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être élu deux années de suite.

Art. 12. Certaines sections de la Société pourront avoir des membres adjoints qui ne paient que la moitié de la cotisation, mais ne peuvent prendre part aux séances générales. La section des sciences physiques et naturelles admettra des adjoints-collecteurs, qui ne seront soumis à aucune cotisation.

Art. 13. Chaque année, après le renouvellement du bureau, les membres qui voudront coopérer plus étroitement aux travaux d'une ou de plusieurs sections, se feront inscrire au Secrétariat, comme titulaires desdites sections.

Art. 14. Les membres titulaires d'une section et ses membres adjoints prendront seuls part à l'élection du bureau de la section, et y pourront lire des travaux et voter. Les membres du bureau général, qui seraient présents, auront la faculté de prendre part aux discussions, mais les autres membres de la Société n'y pourront assister qu'en qualité d'auditeurs.

Art. 15. La section des sciences médicales n'aura pour titulaires que ceux des membres de la Société ayant le titre de docteur-médecin, officier de santé, pharmacien, vétéri-

conseil d'administration et le comité de rédaction C'est par oubli que l'article 8 ne le mentionne pas explicitement (Note de la commission, Adv. Ber. Ber. Thouv.).

naire, et des autres membres qu'elle jugera convenable d'appeler dans son sein. Elle seule décidera la question de l'admission à ses séances, soit absolue, soit conditionnelle des autres membres de la Société en qualité d'auditeurs.

ART. 16. Les membres titulaires, résidant dans les chefs-lieux d'arrondissements du département, pourront se constituer en sections locales, prenant le nom de l'arrondissement et embrassant les mêmes sujets que la Société-mère. Ces sections pourront tenir des séances particulières, et le résultat de leurs travaux sera adressé à la Société académique qui pourra les insérer dans ses publications.

ART. 17. Tout candidat au titre de membre titulaire devra être présenté, par deux membres résidants de la Société, au conseil d'administration qui statuera sur son admission et la soumettra au vote de la Société en séance générale.

ART. 18. Chaque membre entrant souscrit pour une cotisation annuelle de dix francs. Cette somme est due pour l'année courante, à partir du 1er janvier, quelle que soit la date de l'admission, ou celle de la démission qui pourrait être donnée.

ART. 19. Un droit de diplôme de dix francs pourra être exigé de tous les membres titulaires qui seront admis à partir de l'année 1858.

ART. 20. Tout droit quelconque aux collections ou au mobilier de la Société, cesse immédiatement soit par la démission, soit par le décès d'un membre, sans que ses héritiers puissent exercer aucune revendication contre la Société.

ART. 21. La Société aura chaque mois une séance générale : elle pourra en outre être convoquée extraordinairement par le conseil d'administration, quand il le jugera nécessaire. Elle pourra avoir une séance publique chaque année.

ART. 22. Les diverses sections auront une séance chaque mois, et pourront aussi être convoquées extraordinairement.

ART. 23. La Société ne peut voter en séance générale une

dépense au-dessus de cent francs, si la lettre de convocation n'en a pas fait mention.

Art. 24. Toute proposition présentée à la Société, ne peut l'être que par écrit et conformément à l'ordre prescrit ci-après pour les lectures.

Art. 25. Tout membre qui se proposera de lire un travail, soit à la séance générale ou publique, soit devant l'une des sections, devra se faire inscrire au Secrétariat, au moins cinq jours auparavant.

Art. 26. Après chaque lecture faite en séance générale, le Bureau proposera au vote de l'assemblée, soit le dépôt aux archives, soit le renvoi au comité de rédaction. Il pourra aussi demander le renvoi à l'examen d'une section, et dans ce cas, la section devra faire son rapport à la séance suivante, et l'assemblée votera de suite sur les conclusions de ce rapport.

Art. 27. Les sections pourront dans leurs séances particulières élaborer des travaux ou entendre des lectures, dont elles voteront, soit le dépôt aux archives, soit le renvoi à la prochaine séance générale, où il sera statué par l'assemblée sur leur destination.

Art. 28. Les archives de chaque section recevront un classement particulier, mais ne seront pas séparées de celles de la Société. Les ouvrages imprimés qui leur seront adressés seront déposés dans la bibliothèque générale. Les livres de cette bibliothèque seront mis à la disposition des membres qui voudront les consulter, par les soins du bibliothécaire, mais ils ne pourront pas être emportés au dehors.

Art. 29. Les travaux de la Société seront publiés sous le titre de : *Mémoires de la Société académique de Maine et Loire;* ils formeront chaque année un ou plusieurs volumes, selon l'abondance des sujets.

Art. 30. Tout membre titulaire ayant satisfait aux pres-

criptions de l'article 18, reçoit gratuitement les publications éditées par la Société.

ART. 31. Les membres correspondants qui désireraient recevoir ces publications, paieront la moitié de la cotisation. Le conseil d'administration pourra néanmoins les adresser sans rétribution aux membres honoraires et correspondants qui communiqueront à la Société des travaux inédits ou imprimés d'une importance reconnue, ou qui lui auront rendu des services.

Le présent règlement a été adopté à l'unanimité par la commission d'organisation de la Société académique de Maine et Loire, le 22 janvier 1857.

ADVILLE, BÉRAUD, BOREAU, PORT, THOUVENEL.

La Société académique ayant réuni 80 adhésions, s'est constituée dans sa séance de ce jour, et a adopté à l'unanimité le présent règlement.

Angers, 28 janvier 1857.

Les membres de la Commission d'organisation,

ADVILLE, BÉRAUD, BOREAU, PORT, THOUVENEL.

Le Maire d'Angers, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps Législatif,

Donne sa pleine et entière adhésion à la fusion de toutes les Sociétés savantes de la ville en une seule, sous le titre de Société académique de Maine et Loire.

Il donne son approbation complète au présent projet de réglement.

A l'Hôtel de la ville d'Angers, le 31 janvier 1857.

ER. DUBOYS, *maire.*

Par décision du 6 février 1857, le présent règlement a été approuvé par M. le Préfet de Maine et Loire.

COMPTE-RENDU

des séances des 9 février et 21 mars 1857.

Le lundi 9 février 1857, la Société Académique s'est réunie pour entendre la lecture des lettres destinées aux Sociétés d'Agriculture, Sciences et Arts, Industrielle, de Médecine, Linnéenne, Grammaticale et Littéraire d'Angers, afin d'inviter ces corps savants à venir se réunir à la Société Académique. La rédaction de ces lettres est approuvée par la Société qui décide qu'elle ne se constituera définitivement qu'au mois de mars, afin de laisser le temps aux Sociétés convoquées, de délibérer sur cet important sujet, et de les mettre à même en cas d'adhésion, de prendre part aux élections des bureaux. La Société autorise, en outre, la commission d'organisation à accepter, en son nom, les adhésions qui pourraient être données par les diverses Sociétés, avec les clauses et réserves que celles-ci pourraient présenter, en tant que ces clauses et réserves ne seraient pas en opposition avec le règlement de la Société Académique, tel qu'il vient d'être approuvé par l'autorité.

Le 21 mars 1857, la Société Académique s'est réunie dans une des salles de la Préfecture. Hommage est fait

à la Société, de la part de M. Alfred Riche, docteur ès-sciences de la Faculté de Paris, d'une dissertation qui a pour titre : *Recherches sur le tungstène et ses composés*. La Société vote des remercîments à M. Riche, et sur la proposition d'un membre qui rappelle la haute importance scientifique de ce travail, elle décerne à l'auteur le titre de membre correspondant.

M. Béraud, en sa qualité de président de la commission d'organisation, lit un exposé de la situation, dans lequel il rend compte des démarches tentées auprès des autres corps savants, pour arriver à une fusion; il fait connaître les réponses qu'il a reçues de trois de ces corps, et proclame la réunion accomplie par la Société Grammaticale et Littéraire, qui, la première, avec le plus honorable empressement, a voulu s'associer à la grande pensée qui a donné naissance à la Société Académique. La Société, après avoir écouté cette lecture avec une religieuse attention et avec les marques les plus prononcées d'intérêt et de sympathie, s'empresse de voter l'impression de cet important document, sur la proposition qui en est faite par l'un de ses membres.

On procède à la nomination des membres du bureau général qui a lieu par bulletins individuels. Il est ensuite donné lecture des listes des membres appelés à composer les diverses sections, puis l'on procède successivement à l'élection des bureaux de chacune de ces sections. Malgré le grand nombre de votans, ces diverses nominations ont eu lieu à une majorité très considérable, qui témoigne hautement de l'esprit de bonne entente et de conciliation qui unit tous les membres de la Société Académique.

SÉANCE DU 21 MARS 1857,

présidée par M. le conseiller BÉRAUD, président de la commission d'organisation.

EXPOSÉ PAR M. BÉRAUD,

AU NOM DE LADITE COMMISSION.

Messieurs,

Au moment où votre commission d'organisation vient déposer ses pouvoirs, elle croit devoir vous rendre compte de qu'elle a fait pour exécuter le mandat de haute confiance dont vous aviez bien voulu l'investir.

A votre réunion précédente, nous avions en effet été chargés par vous de représenter la Société académique pour traiter vis-à-vis des autres Sociétés la question de leur fusion générale ou partielle.

A cette occasion, nous eûmes l'honneur de vous soumettre les lettres destinées à chacune d'elles, et vous en approuvâtes sans restriction les termes et l'esprit.

Elles avaient été rédigées dans le but surtout de

faire sentir que vous vous étiez efforcés de concilier autant que possible avec une forme nouvelle, d'anciennes habitudes et d'anciennes affections dans les choses et les personnes, et de sauvegarder toutes les institutions accessoires dont l'expérience avait consacré l'utilité.

De ce nombre étaient, pour la Société d'agriculture: la commission archéologique, le comice horticole, le jardin fruitier, le cours de taille, etc.

Pour la Société industrielle: certains comices cantonaux, les expositions industrielles, les concours d'animaux, etc.

On s'était d'ailleurs efforcé dans ces lettres de developper cette pensée, que tout ce qui se faisait séparément de bon et d'utile, pourrait s'opérer après la fusion comme par le passé, et dans des conditions plus favorables encore à raison de la puissance en quelque sorte irrésistible, qu'acquerraient par leur concours simultané, les forces intellectuelles maintenant disséminées.

Du reste, Messieurs, comme l'esprit de conciliation doit avoir ses limites, même dans une œuvre d'édification, vous nous aviez sagement tracé celles qu'il ne nous était pas permis d'outrepasser. C'était le respect et par conséquent l'acceptation actuelle du règlement, loi fondamentale de votre institution, dans lequel vous aviez la conviction d'avoir résumé toutes les conditions de votre existence et celles qui pouvaient donner à votre action pour le bien, l'expansion la plus facile, la plus large et la plus efficace.

Les dispositions de votre règlement, n'avaient d'ail-

leurs rien d'insolite. En pareille matière, c'eût été un tort que de vouloir innover : on emprunte et on coordonne. Votre règlement ne devait être, et n'est en réalité, qu'une sorte de condensation de tout ce que l'expérience des vétérans des Sociétés savantes, leur avait démontré comme utile et pratique dans les règlements des Sociétés d'agriculture et industrielle d'Angers, et dans celui de la Société académique de la Loire-Inférieure, née elle-même d'une fusion analogue de toutes les Sociétés nantaises.

Aussi, Messieurs, devons-nous le dire, il n'a été l'objet d'aucune critique qui se soit nettement formulée. Il n'est qu'un seul point sur lequel il a été fait une observation que je crois devoir reproduire.

Elle concernait les assemblées générales que de *mensuelles* on eût voulu voir *trimestrielles*.

Mais en cela, nous avons dû d'abord faire remarquer que le règlement ne fait que rappeler ce qui se pratique dans les deux seules Sociétés d'Angers qui aient des sections, et que plus les sections possèdent un personnel nombreux et sont organisées de manière à pouvoir vivre isolément, comme le seront les vôtres, plus il devient indispensable, par des séances générales qui résument et relient leurs travaux, de maintenir l'unité, la cohésion sociale.

A quoi nous ajouterons : 1° Que comme c'est la Société entière devant laquelle doivent être portées les demandes adressées par les administrations supérieures ou locales, il importe beaucoup pour une plus prompte expédition des affaires que chaque mois la Société-Mère se retrouve à son poste ;

2° Que l'impression ne pouvant être votée que par la Société-mère, des séances trimestrielles occasionneraient de trop longs et regrettables délais, pour la publication des mémoires;

3° Enfin, que si le Président, qui n'est nommé que pour un an, n'apparaissait ainsi annuellement que quatre fois dans l'exercice de ses fonctions, elles deviendraient purement nominales et s'annihileraient au profit de celles du directeur qui fonctionnerait seul pendant ces interrègnes, ce que vous n'avez pu vouloir.

Au surplus, Messieurs, l'admission en principe de l'acceptation actuelle du règlement, comme condition de l'adhésion, était justifiée par la nature même des négociations à suivre. Comment eût-il été possible d'admettre sa discussion successive vis-à-vis des autres Sociétés? Est-ce que la condition posée par l'une, n'eût pas pu devenir le sujet d'une exigence opposée de la part de celle qui lui eût succédé, de telle sorte que chaque accession nouvelle, remettant en question la convention de la veille, vous vous fussiez ainsi condamnés à traverser un provisoire mobile et incertain jusqu'au moment où la fusion totale eût été consommée.

Quant à la possibilité, à l'opportunité d'une révision ultérieure à un moment donné, elle devait être et était en effet comprise et admise de tous les bons esprits, et de votre commision comme de vous-mêmes. Aussi, M. le Préfet, tout en approuvant vos statuts, avec la prévoyance pleine de prudence sagace et d'équité pratique qui caractérise tous les actes de son administration, avait-il prévu et indiqué lui-même l'éventualité d'une révision, pour le cas où toutes les Sociétés exis-

tantes viendraient à se fusionner; disposition éminemment et doublement rationnelle, puisqu'à ce moment seulement le remaniement peut acquérir un caractère définitif, et que l'intervention alors considérable d'éléments nouveaux, peut former une majorité également nouvelle pour l'appréciation des prescriptions règlementaires.

Je crois devoir, Messieurs, vous donner lecture de ce document important, d'autant qu'il a été diversement interprété au-dehors. (Lecture est donnée de la lettre de M. le Préfet.)

Il résulte de cet exposé, Messieurs, qu'une ligne de conduite nous était tracée, et que nous avons dû la suivre sans nous en écarter.

Nous allons voir bientôt quels résultats nous avons pu ainsi atteindre; mais nous ne pouvons auparavant passer sous silence certaines objections qui nous ont été faites et qui touchent je dirais presque au côté moral de l'affaire.

On a en divers lieux formulé ainsi une sorte de reproche et de fin de non recevoir qu'on ne craignait pas de vous opposer. Quelles que puissent être, disait-on, les espérances d'avenir que présente la composition de son nombreux personnel, la Société académique, ne faisant néanmoins comme être moral et collectif que de naître à la vie, et n'ayant pas de position déjà faite et justifiée par des travaux qui lui soient propres, on a lieu, au moins, de s'étonner de la voir se poser avec la prétention d'absorber en elle des Sociétés qui ont une existence consacrée par de longs et d'utiles travaux, et il peut paraître quelque peu outre-

cuidant et superbe de sa part, de lui voir imposer à ces autres Sociétés un délai pour la réponse qu'elle en sollicite.

Mais à cela, Messieurs, nous avons dû répondre que le projet de fusion n'avait rien de nouveau; qu'il avait à plusieurs époques préoccupé les bons esprits dans nos administrations locales, comme dans les Sociétés elles-mêmes; que dès 1836 et 1837, il avait été agité et même imposé à ces Sociétés au sein du Conseil Municipal, adopté alors par la Société industrielle, et présenté par elle à la Société d'agriculture, qui ne l'avait refusé que parce que plus de la moitié de ses membres ne tenaient alors leurs droits politiques que du titre dont on la sollicitait de se dépouiller; que c'est par suite de l'impossibilité constatée par d'autres tentatives plus récentes, d'opérer une fusion directe des Sociétés entre elles, que vous, hommes de progrès dans les bonnes choses, et de la plus large conciliation dans les personnes, vous vous étiez réunis dans l'espoir que cette fusion si désirée s'opérerait plus facilement sur un terrain neutre et en conviant les Sociétés anciennes à s'unir sous un nom commun, et de manière que la Société qu'il désignerait, ne pût être considérée comme *la continuation* d'aucune des anciennes par préférence aux autres;

Que c'est dans cet esprit que la Société académique s'était constituée, et qu'elle avait tenu en même temps à ne pas s'organiser par la nomination de ses divers bureaux, par la formation de ses sections et par l'inauguration de ses travaux scientifiques, avant d'avoir mis les autres Sociétés en demeure, ou si ce mot a pu,

dit-on, choquer quelques-uns, en position de se joindre à elle pour coopérer, et exactement au même titre, c'est-à-dire, comme *cofondatrice*, permettez-moi ce mot, à la création d'une *Société* dite *académique* ;

Que lui vouloir reprocher de ne pas être autrement constituée et organisée, et de n'avoir pas déjà vécu de sa vie propre, c'est donc vouloir méconnaître l'abnégation de grande convenance qu'elle a mise à s'effacer autant que possible pour laisser une plus large part d'initiative aux autres Sociétés, dont elle tenait à s'assurer la coopération dès le début de l'œuvre nouvelle ;

Que si elle a fixé un délai pour attendre les adhésions, c'est qu'elle ne pouvait sans danger prolonger indéfiniment ce provisoire qu'elle avait bien voulu s'imposer, cette suspension de son action vitale ;

Que sans doute le terme expiré, elle recevra avec le même empressement les adhésions des Sociétés devenues alors ses sœurs, mais que celles-ci doivent comprendre que leur position ne sera plus la même, d'abord parce que leur accession tardive n'aura plus le même caractère de spontanéité, d'abnégation et d'indépendance ; en second lieu, parce qu'elles ne pourraient plus alors se poser comme fondatrices et sans distinction entr'elles de première, ni de dernière, de la Société académique, mais qu'elles viendraient alors, offrir le sacrifice de leur ancienne individualité à une Société ayant déjà une existence distincte, et ainsi s'absorber en elle.

Telles sont les considérations par lesquelles, Messieurs, nous avons cru devoir, vis-à-vis de diverses

personnes et en divers lieux que je crois convenable de ne pas autrement préciser, justifier la ligne de conduite que vous vous étiez tracée de vous-mêmes vis-à-vis des autres Sociétés.

Voyons maintenant comment vos ouvertures ont été reçues.

La Société grammaticale et littéraire a répondu la première par une délibération dont la mesure parfaite, la réserve pleine de convenance et l'esprit de confiance toute fraternelle, ne pourraient surprendre que ceux qui n'ont pas été à même d'apprécier les hommes honorables qu'elle a eus pour interprètes.

Extrait de la lettre contenant copie de la délibération de la Société grammaticale et littéraire.

La Société grammaticale et littéraire, sur le rapport de la commission qu'elle a nommée à ce sujet et après en avoir délibéré (dans sa séance du 5 mars),

Considérant qu'il est en effet de sens droit et naturel que l'on attende de la fusion des Sociétés, des avantages beaucoup plus grands et plus élevés que ceux qu'on retire d'efforts tentés isolement et sans unité d'action;

Considérant encore que pour arriver à une fusion, il faut nécessairement que chaque Société fasse ses concessions et se place sous l'empire d'un droit commun, sauf à soumettre en temps opportun à la décision de la majorité, les réclamations qu'elle croirait devoir faire;

Donne sa complète adhésion à la Société académique, qui n'est pas après tout une Société nouvelle, mais bien la réunion des autres,

Et déclare par cette présente réponse, s'associer au règlement adopté et présenté par la Société académique, et entendu naturellement selon l'exposé des motifs qui a précédé la promulgation de ce règlement.

En outre, la Société grammaticale et littéraire, informe la Société académique, qu'au reçu de la réponse à la présente déclaration, elle

remettra aux mains de l'autorité, les titres qui l'ont constituée légalement et suivant lesquels elle existe encore aujourd'hui.

La Société grammaticale adresse à la Société académique l'expression de ses sentiments de confraternité et de dévouement.

(Suivent les signatures des membres de la commission et du Président de la Société, THOUVENEL).

Par suite de cette adhésion générale et des adhésions personnelles, Messieurs les membres de la Société grammaticale et littéraire ont été inscrits sur la liste générale de la Société académique; mais pour que la dissolution de cette Société puisse s'opérer régulièrement, il est nécessaire que dans la présente séance vous déclariez que la fusion entre elle et la Société académique est dès ce moment consommée.

Nous prions donc ceux d'entre vous, Messieurs, qui acceptent cette fusion mutuelle, de vouloir bien lever la main.

(Le vote a lieu. Le bureau déclare que la fusion est acceptée et consommée.)

Poursuivons :

La Société de médecine, dont vous êtes heureux de compter déjà parmi vous une partie notable des membres les plus distingués, a adopté le principe de la fusion et s'est montrée désireuse de se réunir à nous, voyant dans les conditions particulières qui lui sont ménagées pour s'organiser, les gages d'une indépendance que rendent indispensable la nature de ses travaux et la composition de son personnel. Mais elle a paru préoccupée de cette pensée que de cette situation exceptionnelle même il résulterait une sorte d'isolement relatif, qui, au cas où les autres sections ne se-

raient pas organisées ou ne fonctionneraient pas, la placerait à l'état d'une Société rivale, ou plutôt parallèle, accolée en quelque sorte avec la Société académique, et sans que cette existence à deux, dût sembler avoir une suffisante raison d'être.

Telle est du moins l'interprétation que nous a paru comporter la lettre de l'honorable président de cette Société, dont je vais vous donner lecture.

Ainsi, Messieurs, si nous avons bien compris le motif qui a engagé la Société de médecine à différer, nous devons avoir tout espoir de la voir bientôt occuper la place que vous lui avez réservée au milieu de vous, maintenant que grâce au chiffre de vos sociétaires vos sections vont être organisées sur une échelle assez grande pour égaler et surpasser même en nombre certaines Sociétés. Elle trouvera d'ailleurs dans vos séances générales l'immense avantage de donner à ceux de ses travaux qui en sont susceptibles, une publicité de bon aloi, qui serait trop utile à tous pour qu'elle veuille se refuser ce moyen de se mettre en communication directe et fréquente avec l'élite de la cité.

Nous avons rencontré dans la Société industrielle des hommes animés au même degré que nous tous de l'esprit de conciliation et de progrès; mais il faut bien le dire, plus les services que cette Société a rendus à nos contrées dans l'industrie et l'agriculture sont réels et évidents, plus les meilleurs esprits ont pu se laisser aller facilement à la crainte que ces services vinssent à perdre quelque chose de leur importance par un changement de position. Peut-être aussi que quelques industriels ont dû craindre que dans un milieu

nouveau les habitudes contractées, les relations établies entre les personnes pussent avoir à souffrir. Ils n'ont peut-être pas compris assez que lorsque la Société industrielle a depuis longtemps dévié du principe unique de sa fondation pour embrasser tout un ensemble d'objets divers, ils trouveraient au contraire dans la fusion une occasion toute naturelle de pouvoir former, sous la forme de section ou commission, une véritable Société, spécialement industrielle, dont l'accès aurait même pu, comme votre commission d'organisation l'avait pensé, être exclusivement réservé aux théoriciens et aux praticiens industriels, et qui aurait eu ainsi pour eux une homogénéité préférable certainement au pêle-mêle des autres Sociétés, tandis que les séances générales les eussent pu mettre chaque mois en contact avec le reste de l'association.

Cette position tout exceptionnelle qui leur eût été ainsi faite, offre des avantages tellement évidents pour le travail et l'étude, que nous ne pouvons douter que mieux éclairés sur les grands intérêts qu'ils représentent, ils ne pourront manquer à un moment quelconque de provoquer la Société à laquelle ils appartiennent à accueillir une fusion sur les bases que nous indiquons.

Toujours est-il, Messieurs, que si la Société industrielle nous a refusé son adhésion actuelle, elle a néanmoins déclaré, par deux votes successifs et à une énorme majorité, qu'elle admettait en principe la réunion en une seule de toutes les Sociétés angevines. — Il n'est peut-être pas sans intérêt d'observer que nous comptons déjà parmi nous plus de trente membres qui appartiennent à cette Société.

Quant à la Société d'agriculture, elle n'a pas pris encore de décision. A la séance de *février*, elle a renvoyé à celle de *mars* pour nommer une commission, laquelle doit faire son rapport en *avril*. Se croira-t-elle alors en mesure de se prononcer ? Nous l'ignorons.

Reste donc, Messieurs, la Société linnéenne, à qui nous avons dû adresser la communication que vous lui aviez destinée et à laquelle elle n'a répondu d'aucune manière. Nous ignorons donc même si cette Société a été appelée à en délibérer.

Ainsi, Messieurs, en résumé : deux Sociétés n'ont pas donné encore de réponse; une troisième a reconnu avec empressement le principe de fusion, qu'il y a vingt ans elle eut l'honneur de proclamer la première; une quatrième n'a fait que différer le moment de son adhésion; une cinquième s'est immédiatement fusionnée avec vous.

Les choses dussent-elles rester indéfiniment dans cet état, toujours est-il qu'un résultat considérable est déjà obtenu, c'est que l'apparition de la Société académique n'a pas augmenté le nombre des corps savants existants et que l'on ne peut plus lui objecter, comme on prétendait le faire d'abord, que contrairement à ses idées de concentration, au lieu de réduire elle est venue sans nécessité multiplier les êtres. Seulement, Messieurs, il y aura cette considération importante à ajouter, c'est qu'en place d'une Société spéciale, composée de 30 membres, qui va s'éteindre, vous vous trouvez avoir fondé une Société en quelque sorte encyclopédique, où toutes les forces vives du pays ont des représentants éminents, Société qui dès ce moment atteint

le chiffre de 122 membres, et parmi lesquels, chose remarquable, il en est plus de 80 appartenant à la magistrature, à l'administration, au haut commerce, à la grande propriété, au corps enseignant dans tous ses degrés et dans toutes ses branches, qui ne faisaient pas partie des Sociétés anciennes, et qui vont ainsi apporter aux études locales un contingent aussi puissant qu'inattendu d'honorabilité, de bon vouloir, de lumières.....

Ces résultats, Messieurs, sont immenses et significatifs, surtout si l'on considère que l'idée fondatrice n'a eu pour auxiliaire que la vérité présentée à tous sans passion, sans pression d'aucune espèce sur les volontés, puis, abandonnée en quelque sorte à elle-même pour faire son chemin dans le monde des idées.

Certes c'est le plus magnifique éloge que l'on puisse faire des principes sur lesquels repose la création de votre Société, mais c'est encore un plus rare motif d'éloge peut-être pour un département, où, en quelques semaines à peine, une œuvre aussi grandiose de conciliation et de progrès a pu trouver, pour se faire adopter, tant d'hommes éclairés et généreux! Honneur donc, Messieurs, honneur à vous tous, qui étiez si dignes de vous trouver ici rassemblés dans une même et noble pensée!

Nous allons, Messieurs, procéder maintenant à notre organisation en suivant l'ordre du jour, mais nous croyons encore devoir répéter en votre nom, en terminant cet exposé, que bien que définitivement constitués vous n'en accueillerez pas moins et avec le même em-

pressement les Sociétés qui pourraient plus tard répondre à l'appel que vous leur aviez adressé, et ajouter que les sections que vous allez former seront toujours là comme des cadres préparés pour recevoir leurs spécialités et dont il en est même deux dont vous retarderez l'organisation, celles de Médecine et d'Agriculture, jusqu'à ce que les deux Sociétés qui représentent ces deux grands embranchements des sciences appliquées aient fait connaître leur dernier mot.

Dans quelques jours donc vos travaux commenceront, et viendront prouver que si vous faisant solliciteurs au nom du bien général, on a pu vous voir tendant une main amie et quasi suppliante aux Sociétés qui ne voulaient pas voir encore en vous une émule, ce n'était pas comme on aurait voulu le faire entendre, que vous jugeassiez que leur appui vous fût nécessaire pour soutenir vos pas à l'entrée d'une carrière dont vous aviez d'avance et sans en être effrayés mesuré toute l'étendue et les difficultés, mais bien et uniquement parce que les sachant animées au même degré que vous du désir d'être utiles à nos contrées, vous pensiez que ce but commun serait plus sûrement atteint en mettant aussi en commun tous les efforts individuels.

L'ordre du jour, Messieurs, indique d'abord la nomination du bureau général. D'aprés le réglement, on doit voter séparément et je dois avoir l'honneur de vous prévenir que la simple majorité décide de l'élection.

La nécessité de nous constituer dans le plus bref délai, et le temps que vont demander tant de votes sé-

parés, nous engage, Messieurs, à supplier les personnes qui seront élues à accepter les fonctions qui leur seront dévolues. Ce sera une preuve de zèle pour l'œuvre commune dont chacun devra leur être reconnaissant, et ce ne sera d'ailleurs qu'un fardeau passager, puisque leurs fonctions peuvent finir avec l'année.

LISTE

DES

Membres fondateurs de la Société académique

DE MAINE ET LOIRE.

Messieurs,

ADVILLE, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers.
BARASSÉ, imprimeur-libraire, rue Saint-Laud.
BARRÉ-BERTERY, ancien notaire, cour Saint-Laud.
BAUMANN, professeur de musique, rue Saint-Aubin.
BEDIÉ, professeur de langues étrangères, place du Ralliement.
BELLIER, conseiller à la Cour impériale, rue Ménage.
BERAUD *, conseiller à la Cour impériale, rue Saint-Gilles.
BERGER (Adrien) *, secrétaire-général de la Préfecture, rue Desjardins.
BERGER-LOINTIER, membre du Conseil général, boulevard des Lices, 18.
BERNIER, instituteur communal à Champigné.
BESNARD (F.), négociant, près le Mail.
BIBARD, architecte, place du Ralliement.

Messieurs,

Bigorie (de) *, premier avocat-général à la Cour impériale, rue des Lices.

Bigot (Élie), banquier, rue des Cordeliers.

Bigot (Th.) *, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, place Falloux.

Billod, docteur-médecin, directeur de l'Asile des aliénés de Sainte-Gemmes.

Blavier *, ingénieur des mines, rue Hannelou.

Bonnin, doreur, place Neuve.

Boreau, directeur du jardin botanique, professeur à l'École supérieure.

Bouché, professeur de mathématiques au Lycée et à l'École supérieure, rue des Bas-Chemins.

Boumier, vérificateur des poids et mesures à Segré.

Bourcier (Camille) *, conseiller à la Cour impériale, rue Desjardins.

Boutroue, architecte de la ville d'Angers, rue Desjardins.

Cadeau, professeur à l'École normale.

Castonnet, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, rue Haute-Saint-Martin.

Champneuf, chirurgien-major en retraite, prop. à Vernantes.

Charon, greffier de la justice de paix du premier arrondissement, rue de la Madeleine, 41.

Chauvin, professeur de mathématiques à l'École des arts, rue Saint-Jacques.

Chemellier (de), père, propriétaire, boulevard de la Mairie.

Chesneau, propriétaire, naturaliste amateur, place Lesvière.

Cheux (Jules), avocat, rue Chaperonnière.

Chevalier, professeur à l'École normale.

Chevré-Bouchet, propriétaire, ancien adjoint au maire, rue de la Croix-Blanche.

Cosnier (Léon), imprimeur-libraire, Chaussée Saint-Pierre.

Coulon, chef d'institution à Saumur.

Messieurs,

Courtiller aîné ✻, conseiller à la Cour impériale, rue du Lycée.

Cubain, avocat, docteur en droit, rue Boisnet, 30.

Cune, professeur au Lycée, rue Basse-du-Mail.

Dauban, père ✻, directeur honoraire des Écoles d'arts et métiers, rue Faubourg Bressigny.

Dauban, fils, directeur du Musée de peinture, professeur aux Écoles municipale et supérieure.

Daviers, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, rue Saint-Jacques.

Deschamps, chanoine honoraire, aumônier du Lycée.

De Smyttère, docteur-médecin de l'Asile des aliénés de Sainte-Gemmes.

Desprez, professeur au Lycée, rue de la Madeleine.

Dolbeau, professeur au Lycée.

Dulos, professeur à l'École des arts et à l'École supérieure.

Dumont, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, place Saint-Maurice.

Durand, professeur au Lycée.

Feillé, docteur-médecin, rue Béclard.

Fournier, licencié en droit et docteur en médecine, rue Hardouin.

Gaucher, professeur au Lycée et à l'École supérieure, rue Ménage.

Gautier, professeur au Lycée.

Genevier, pharmacien à Mortagne-sur-Sèvre.

Gidel, professeur de logique (actuellement à Nantes).

Giraud-Lesourd, propriétaire agronome, rue d'Orléans.

Gouin, avocat et juge suppléant à Baugé.

Gouin (Eugène), docteur-médecin à Noyant-Baugé.

Gripon, professeur des sciences physiques au Lycée et à l'École supérieure, chemin de Saint-Léonard.

Grosbois ✻, conseiller à la Cour impériale, rue de la Préfecture.

Messieurs,

Gruber, homme de lettres, employé à la Préfecture, rue Saumuroise.

Guichard, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, rue Faubourg Bressigny.

Guitton jeune, avocat, rue Milton.

Guzzy, professeur au Lycée.

Harion ✻, chef de bataillon en retraite, rue de la Madeleine.

Herbel, propriétaire, place du Lycée.

Hilaire, docteur-médecin, rue Saint-Aubin.

Hunault de la Pelterie, docteur en médecine, rue St.-Julien.

Janin ✻, capitaine en retraite, préposé en chef de l'octroi, montée Saint-Maurice.

Janin fils, étudiant en médecine.

Joly ✻, architecte, inspecteur des monuments historiques, à Saumur.

Jousselin (de), propriétaire-agronome à Saint-Georges-sur-Loire.

Jubien, avocat, place du Ralliement.

Lachese (Paul), imprimeur, chaussée Saint-Pierre.

Lainé-Laroche, manufacturier, rue Saumuroise, 54.

La Perraudière (Henri de), botaniste, rue du Cornet, 24.

La Revellière (Victor), ancien député, au Fléché, commune d'Avrillé.

Las Cases (c^te^ Barthélemy de), membre du conseil général, propriétaire des mines de la Prée, près Chalonnes.

Lecerf, imprimeur, place Saint-Martin.

Lecomte du Parc (l'abbé).

Ledantec, conducteur de 1re classe des Ponts-et-Chaussées, rue Saumuroise, 40.

Léger, directeur d'assurance, boulevard de la Mairie, 15.

Lens (de), inspecteur de l'académie, rue Haute-du-Figuier, 8.

Lhumeau, instituteur communal à Trelazé.

Mamert, conseiller de Préfecture, place Lesvière.

Messieurs,

MAYET, controleur de la garantie, rue de l'Académie.

MICHELIN, docteur-médecin, place Saint-Maurice.

MIEULLE (Anatole de), directeur de la banque de France à Angers.

MIRAULT ✻, docteur-médecin, professeur à l'Ecole de médecine, rue Saint-Evroult.

MORDRET, propriétaire, rue Saint-Georges.

MOURIN, professeur au Lycée et à l'Ecole supérieure, rue faubourg Bressigny.

OLLIVIER (Charles-Séréné), pharmacien de 1re classe, faubourg Bressigny.

ORIOLLE fils, manufacturier, rue Beaurepaire.

ORLOWSKI, ingénieur civil, préparateur de chimie à l'Ecole supérieure, rue Painparé.

OUVRARD de BEAUVAU, docteur-médecin, professeur à l'Ecole de médecine, rue Saint-Jacques.

PAGNIEN, libraire, rue Saint-Serge.

PALLUT, professeur au Lycée.

PINOT, secrétaire au bureau de l'Académie, faubourg Bressigny, 15.

PLANCHENAULT ✻, président du Tribunal de 1re instance, conseiller municipal, boulevard du Jardin des Plantes.

PLANCHENAULT fils, avocat, docteur en droit.

PLACÉ, professeur au Lycée.

POITOU, conseiller à la Cour Impériale, rue de la Préfecture.

PORT, archiviste de la Préfecture.

PRÉVOST (Emile), avocat, rue de l'Hôpital.

PROVOST jeune, botaniste, rue Baudrière.

RAYNALY, entrepreneur, rue Boisnet.

RICHARD (Max), manufacturier, rue Saumuroise, 54.

RICHE (Alfred), docteur ès-sciences, à Paris.

RIDARD, docteur-médecin, rue de la Préfecture.

ROBERT (Camille).

Messieurs,

Rondeau, négociant, place de l'Académie.
Rousseau fils, propriétaire, à Saint-Georges-le-Toureil.
Sailland, négociant, rue Grainetière.
Sailland fils.
Simon, contrôleur à la banque (actuellement à Avignon).
Talbot, avocat général à la Cour impériale, rue Saint-Julien.
Thouet, docteur-médecin, place Saint-Martin.
Thouvenel, professeur, ex-président de la Société grammaticale, rue Grainetière.
Trottier (Emile), négociant, rue des Champs Saint-Martin.
Trottier (Henri), négociant, place du Ralliement.
Turquet, conseiller à la Cour impériale, rue Hardouin.
Valienne, inspecteur des Ecoles primaires, à Segré.
Vergne, inspecteur des postes, rue Saint-Denis.
Voisin ✻, receveur général des finances.

N. B. Plusieurs adhésions dont les signatures sont trop peu lisibles pour qu'on n'ait pas eu à craindre d'erreur, n'ont pas été comprises dans cette liste. Les adhérents dont le nom n'y figure pas sont invités à renouveler leur adhésion.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ. — MM.

Président, comte de Las Cases ✻.
Directeur-administrateur, Planchenault ✻.
Secrétaire-général, Béraud ✻.
Archiviste, Herbel.
Trésorier, Janin ✻.

SECTIONS.

Ire SECTION. — AGRICULTURE.

N'a pas constitué son Bureau.

IIe SECTION. — SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

Bureau. — MM.

Président, BOREAU.
Vice-Président, docteur DAVIERS.
Secrétaire, GRIPON.
Vice-Secrétaire, ORLOWSKI.

Membres de la Section, MM.

Adville, Béraud, Berger-Lointier, docteur Bigot, docteur Billod, Blavier, Bouché, Cadeau, docteur Castonnet, docteur Champneuf, Charon, Chauvin, Chesneau, Dauban père, docteur de Smyttère, Dulos, docteur Dumont, docteur Feillé, docteur Fournier, Gaultier, Genevier, docteur Gouin, docteur Guichard, docteur Hilaire, docteur Hunault, Janin père, Janin fils, Joly, de Jousselin, de La Perraudière, La Revellière, comte de Las Cases, Ledantec, de Lens, docteur Mirault, docteur Michelin, Ollivier (Ch.-Sér.), docteur Ouvrard, Provost jeune, docteur Ridard, docteur Thouet, Thouvenel.

Membres adjoints collecteurs, MM.

Deloche, préparateur au cabinet d'histoire naturelle, Toupiolle, naturaliste.

IIIe SECTION. — INDUSTRIE OU TECHNOLOGIE, COMMERCE ET STATISTIQUE.

Bureau. — MM.

Président, VOISIN ✻.
Vice-Président, LAINÉ-LAROCHE.
Secrétaire, CHEVRÉ.
Vice-Secrétaire, CHAUVIN.

Membres de la Section, MM.

Barassé, Barré-Bertery, Besnard, Bibard, Bonnin, Blavier, Bouché, Boumier, Boutroüe, Cheux, Cosnier, Dauban père, Dulos, Genevier, Gripon, Guitton jeune, Janin père, Joly, de Jousselin, Lachèse (Paul), Lecerf, Ledantec, Mayet, de Mieulle, Mordret, Ollivier, Oriolle fils, Orlowski, Pagnien, Provost jeune, Raynaly, Richard (Max), Rondeau, Sailland père, Trottier (Émile), Trottier (Henri), Vergne.

IVe SECTION. — BELLES-LETTRES, BEAUX-ARTS, SCIENCES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIE ET GÉOGRAPHIE.

Bureau. — MM.

Président, DE LENS.
Vice-Président, POITOU.
Secrétaire, MOURIN.
Vice-Secrétaire, THOUVENEL.

NOTA. Tous les membres de la Société pourront prendre part aux travaux de cette section.

Ve SECTION. — MÉDECINE, PHARMACIE, HYGIÈNE PUBLIQUE, ART VÉTÉRINAIRE (voir l'art. 15 du Règlement).

N'a pas constitué son Bureau.

OBSERVATION.

La Société Académique de Maine et Loire élabore en ce moment de nombreux travaux se rattachant à l'Histoire, à la Littérature, à l'Industrie des ardoisières, à la Toxicologie et aux diverses branches des sciences naturelles. D'importants Mémoires sur la Botanique, notamment une Revue monographique des *Rubus* de l'Ouest, seront successivement présentés par MM. Boreau, Genevier, de La Perraudière, etc. Les Mémoires de la Société Académique offriront donc, soit par la nature des travaux publiés, soit par leur variété, un intérêt justifié d'avance par les connaissances spéciales et par la position qu'occupent dans les lettres, les sciences, ou l'enseignement, le plus grand nombre de ses membres.

La Société Académique offre l'échange de ses Mémoires contre les publications des divers corps savants auxquels elle adresse ce premier numéro contenant les prolégomènes de ses actes.

PHYSIOLOGIE DE LA PAROLE.

Il est des questions qui toujours les mêmes restent pourtant toujours nouvelles : ce sont celles qui, par leur nature, piquant vivement notre curiosité, ou saisissant étroitement nos besoins, offrent sans cesse à l'observation de nouveaux points de vue, et à la discussion un champ fécond en nouvelles applications.

Ce n'est plus alors la séduction du style et l'artifice du discours qui donnent ou rendent à la question son attrait, c'est le fond même et la valeur des idées qui réveillent et entraînent l'attention.

Rencontrer ces questions, c'est retrouver un vieil ami, dont l'âme toujours jeune explore avec nous sans effort l'inépuisable carrière de l'expérience.

C'est tantôt la philosophie chercheuse et pratique de Montaigne, ou la finesse et tout à la fois la profondeur d'observation de Molière et La Fontaine, tantôt la grandeur d'âme de Corneille et Bossuet, ou bien la candeur si touchante de Racine et Fénelon. C'est une autre fois la verve pindarique du chantre national, ou bien les accords bibliques de Lamennais.....

Pour aujourd'hui, permettez-moi, Messieurs, d'arrêter un instant votre bienveillance sur l'origine de

la parole, les conditions du langage et leur influence sur la perfectibilité de l'homme et le progrès des connaissances.

A cet égard, et pour ne parler que d'auteurs français, il pourrait sembler un moment qu'après Volney, Dupont de Nemours, Destutt-Tracy, Cabanis, Gall, Cuvier et plus récemment Toussenel, Michelet, il ne reste plus même à glaner ; mais ces penseurs sérieux, ces écrivains élégants, loin d'avoir épuisé l'héritage qu'il nous ont légué, l'ont plutôt fécondé, et les derniers explorateurs peuvent trouver encore assez belle moisson.

Rappelons d'abord, comme fait, que la *parole* est la mise en signes, ou l'expression de la pensée, au moyen des sons variés de l'organe vocal, et que le *langage* est la parole elle-même considérée comme assujettie à des règles et à des lois conventionnelles, dépendantes des lieux, des temps et des mœurs. C'est sous ce point de vue qu'il convient de dire qu'on peut retrouver l'histoire morale et philosophique d'un peuple dans l'histoire de sa langue ; car si, comme dit Buffon, le style, c'est l'homme ; la langue, c'est la nation.

Tous les animaux ne sont pas doués d'une faculté vocale, du moins apparente pour l'homme : les insectes, les poissons, les reptiles ne profèrent ni cris, ni sons modulés, perceptibles pour nous.

D'autre part, certaines espèces d'animaux ont une telle délicatesse de sens qu'elle échappe à l'observation la plus perspicace et la plus soutenue. Qui donc a jamais mesuré l'étendue et la sûreté du regard de l'aigle et de l'hirondelle, la finesse de l'odorat du

chien, la susceptibilité de l'ouie du chat et du lièvre, la ténuité et pourtant la dextérité des organes de l'abeille et de l'araignée ?

Toujours est-il que de tous les animaux qui expriment leurs sentiments et leurs passions par des cris et des articulations, l'homme est le seul qui soit doué de la faculté de mettre en *signes conventionnels* ces sentiments et ces pensées, et par conséquent de former des *idées abstraites*. Et c'est précisément là le caractère essentiel et distinctif de la parole; comme c'est aussi chez l'homme la cause occasionnelle de l'éducabilité et de la perfectibilité, qui n'existent point et ne peuvent point exister chez la bête.

Ce qui n'implique en rien pour elle la négation de l'âme et par conséquent de la pensée, mais ce qui la réduit au seul instinct.

Qui ne se rappelle à ce sujet l'exemple de son Montaigne ?

« Par ainsin, disait-il, le regnard, de quoy se servent les habitants de la Thrace, quand ils veulent entreprendre de passer par-dessus la glace de quelque rivière gelée, et le laschent devant eulx pour cet effect; quand nous le verrions au bord de l'eau approcher son aureille bien prèz de la glace, pour sentir s'il orra, d'une longue ou d'une voysine distance, bruire l'eau, courant au-dessoubs, et, selon qu'il treuve par là qu'il y a plus ou moins d'espesseur en la glace, se reculer ou s'advancer ; n'aurions-nous pas raison de iuger qu'il luy passe par la teste ce mesme discours qu'il ferait en la nostre, et que c'est une ratiocination et conséquence tirée du sens naturel : « Ce qui faict bruict » se remue ; ce qui se remue, n'est pas gelé ; ce qui

» n'est pas gelé, est liquide ; et ce qui est liquide plie » soubs le faix ? » Car d'attribuer cela seulement à une vivacité du sens de l'ouie, sans discours et sans conséquence, c'est une chimère, et ne peult entrer en nostre imagination. De mesme fault-il estimer de tant de sortes de ruses et d'inventions, de quoy les bestes se couvrent des entreprinses que nous faisons sur elles. »

Sans doute, il y a des hommes plus capables et plus instruits les uns que les autres : le philosophe qui a découvert les lois de la pesanteur et décomposé la lumière, était doué d'une faculté comparative autrement puissante que celle du savant moderne qui vient de nous expliquer comment nous pourrions être coudoyés impunément par une comète, tandis que nous avons à redouter l'anéantissement subit du soleil.

Aussi Newton aurait-il pu dire, en parlant de lui : Pendant que la plupart des intelligences peuvent à peine envisager *simultanément* quelques idées, pour déterminer les rapports qui existent entre elles, moi, je puis, sous mon regard, en tenir dix en présence. Comme Racine, dans un autre ordre d'idées, disait de lui-même, avec une admirable candeur : Ce qui me distingue de Pradon, c'est que je sais écrire.

Il y a des nations plus ou moins civilisées : les Italiens du Nord comprennent mieux ce qu'on doit entendre par droits et devoirs que les habitants de la Grèce actuelle. Cependant les araignées à Turin ne tissent pas leur toile avec plus d'art qu'à Athènes, et les abeilles de M. de Beauvoys ne font pas leur miel autrement que celles de Virgile.

Pourquoi cela ? voilà tout notre thème.

Mais avant de passer outre, comme les mots n'ont pas de valeur par eux-mêmes, et qu'ils ne signifient que ce qu'on est convenu de leur faire signifier; qu'il nous soit permis de préciser d'abord ce qu'on entend par *idées abstraites*; car c'est en négligeant de s'entendre aussi rigoureusement que possible sur le sens et la signification des mots, et en leur abandonnant une valeur par trop élastique que l'on s'engage et que l'on se perd souvent dans des discussions interminables.

La raison pour laquelle vous ne pouvez pas vous entendre, disait Royer-Collard, à l'ancienne Chambre des députés, est bien moins que vous différiez sur le fond des questions, qu'en ce que vous ne parlez pas la même langue. Le ton lui-même, l'accent, la nuance la plus délicate et la plus fugitive dénaturent et renversent le sens du mot. Combien de fois non, n'a-t-il pas voulu dire oui?

Il n'est pas besoin pour donner un exemple remarquable de l'abus des mots de raviver la bizarre querelle des *réalistes* et des *nominaux*, dont, pour le dire en passant, notre professeur d'histoire aux cours supérieurs d'Angers a tracé récemment de main de maître une esquisse, qu'on peut ne pas connaître sans doute, mais qu'assurément on ne peut pas oublier quand on l'a entendue; il nous suffira de rappeler à propos des *idées abstraites* et des idées générales, qui font en ce moment l'objet de notre entretien, que c'est au IIIe siècle de l'ère chrétienne que paraît s'être élevée vivement la question de savoir si elles ont des objet réels, ou si elles ne sont que de simples dénominations.

Porphire, dans son introduction aux catégories, dé-

clare qu'il s'abstiendra de prononcer sur les questions suivantes : les genres et les espèces existent-ils réellement dans la nature, ou bien ne sont-ils que des conceptions de l'esprit humain, etc.? L'opinion qui semble avoir prévalu dans les siècles suivants, dit Genty, est que les universaux n'existent ni avant les choses, ni après les choses; c'est-à-dire que les idées universelles n'ont pas, comme l'enseignaient Platon et Aristote, une existence distincte et séparée des objets individuels, et qu'ainsi elles n'ont pu exister avant eux; qu'elles ne sont pas cependant comme le voulaient les stoïciens, de pures conceptions de l'esprit, de simples résultats de la comparaison des individus; mais que ces formes sont de toute éternité inhérentes à la nature des choses. — Au onzième siècle, Roscelin, Abeilard, et un peu plus tard Ramus, en adoptant à cet égard la doctrine de Zénon, renouvelèrent la dispute, et donnèrent naissance aux deux sectes des nominalistes et des réalistes. La première fut condamnée et bientôt oubliée, soit parce qu'elle donnait de mauvaises raisons de sa doctrine, par exemple, qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité....; soit par quelque cause morale ou politique, qu'il est difficile aujourd'hui de déterminer. — Au treizième siècle, Thomas d'Aquin s'accordait avec Jean Scot pour rejeter la doctrine des nominaux comme dangereuse dans ses conséquences, lorsque Guillaume Occam, disciple de Scot, réveilla la querelle assoupie et donna pour défenseur à la secte des nominaux Louis de Bavière, tandis qu'ultérieurement Louis XI, en France, proscrivait cette doctrine et protégeait les réalistes. — Entre les réalistes et les nominaux existent les

conceptualistes, sorte d'eclectiques ou espèce de nominaux qui veulent que les universaux soient des dénominations données à des groupes d'idées qui sont communes à d'autres. C'est du moins ce qu'expose Bruck dans son histoire de la philosophie. On doit ranger dans cette dernière classe les philologues Dumarsais, Reid, Condillac.

Assez, assez, me direz-vous; je m'arrête, en effet. Cet exemple suffit pour montrer dans quelles pérégrinations aventureuses s'enlacent parfois les meilleurs esprits, quand ils négligent la première loi de la dialectique, celle de convenir nettement de la valeur des mots.

Je sais bien qu'il s'élève ici une difficulté : à qui appartient le droit de déterminer cette valeur des mots? Est-ce aux dictionnaires comme nous les possédons? est-ce au premier rédacteur venu? est-ce à moi de dire : tel mot signifie ceci ou cela? Assurément non. Il n'appartient qu'au peuple, aux grands écrivains, aux hommes de génie, dit Lemare, de créer les mots et d'en consacrer les titres de nationalité par l'emploi répété qu'ils en font dans leurs travaux et dans leurs ouvrages. Un mot n'est français et n'a telle ou telle valeur qu'à ces conditions. Il n'y a que les esprits médiocres qui cherchent à faire ployer ces lois sous leur vanité.

C'est en conséquence de ce principe que nous dirons après Locke, J.-J. Rousseau, la Romiguière, qu'on appelle *idées abstraites* par opposition à idées concrètes, celles dont les objets n'ont d'existence que dans l'esprit, et dont on ne peut en conséquence montrer ces objets en dehors de nous.

Ces idées se forment en effet par abstraction ; mais toute abstraction suppose *nécessairement* l'emploi de *signes conventionnels*.

Nous allons reconnaître que les signes conventionnels de nos idées ne sont autre chose que les éléments d'une langue, et que la valeur et les progrès d'une science, quelle qu'elle soit, tiennent au mérite de sa langue.

En quoi consistent donc, en effet, les services que Monge a rendus à la géométrie descriptive, si ce n'est dans le perfectionnement de la langue inventée par Viète, pour appliquer l'algèbre à la géométrie?

N'est-ce pas en dotant la chimie d'une langue que Lavoisier a presque créé cette science?

Pourquoi l'anatomie a-t-elle élevé Bichat sur un piédestal, si ce n'est pour honorer à jamais sa méthode ou langue analytique?

Et que manque-t-il à ceux qui s'en vont colportant naïvement que la botanique n'est qu'une science de mots — comme s'il pouvait y avoir une langue sans mots — si ce n'est de savoir mettre les idées sous les mots et de comprendre la langue?

Mais revenons à la formation des *idées abstraites*, et sans remonter précisément à la création du monde, disons pourtant que les premiers hommes, nés de la terre, comme nous voyons encore aujourd'hui d'autres animaux en sortir, par la volonté mystérieuse de Dieu, qui enveloppe d'un voile impénétrable toutes les causes premières, ont dû, pressés et contraints par leurs besoins, leurs plaisirs et leurs douleurs, proférer des cris et des articulations déterminés invinciblement par leur organisation. Et c'est ici le lieu de faire

observer que la valeur phonique de ces sons inarticulés ou articulés a dû être à l'origine, comme elle l'est encore aujourd'hui, dépendante du sol, du climat, de la température, parce que les organes, instruments de ces sons, en dépendent nécessairement, et tout aussi matériellement que la saveur du raisin dépend, à Fontainebleau, à Malaga ou à Corinthe, du lieu où naît et vit ce végétal, ou que la couleur de l'homme à Stokolm, à Paris ou au Cap en Afrique, dépend du milieu dans lequel il se développe.

De là l'origine constante et ineffaçable des accents, des patois et, par suite, des idiomes; de là l'impossibilité d'une langue orale universelle.

Mais, bientôt, les hommes se réunissant ont instinctivement montré l'objet de leur émotion, en même temps qu'ils proféraient un cri, un son ou une articulation, qui devenait ainsi, par une *convention naturelle*, le signe de cet objet.

Par exemple, qu'à la vue de ce que nous appelons aujourd'hui soleil, et en montrant cet astre, un homme, en présence d'un autre homme, ait proféré un son quelconque : o, ol, sol ; l'un de ces sons, *sol,* si vous voulez, sera devenu le *signe conventionnel* du soleil, et quand le soleil, par suite du mouvement naturel de la terre, aura disparu sous l'horizon, ce mot *sol* aura été propre à rappeler l'idée du soleil pendant son absence.

Qu'à l'aspect de ce que nous appelons aujourd'hui bœuf, et en montrant cet animal, un homme ait prononcé le son bous, bos, ou tout autre, ce son sera devenu le *signe conventionnel* de l'animal dont il s'agit, et aura été propre à en rappeler l'idée pendant son absence.

Que saisi du besoin de manger, l'homme, également environné de ses semblables, ait manifesté ce besoin par une mime particulière, et prononcé en même temps un son, ou une articulation, cette articulation sera devenue propre à signifier la faim, alors même qu'elle n'était plus éprouvée.

Ainsi se seront formés les premiers mots évidemment *signes conventionnels* des idées, soit d'êtres physiques, soit d'êtres métaphysiques, qu'il ne faut, bien entendu, confondre en rien avec les *idées abstraites*.

On conçoit par analogie que les idées de manières d'être, auront été formées par les mêmes moyens.

Or, l'esprit humain ne peut avoir ou former d'autres idées que celles des êtres et des manières d'être.

Nous n'avons jusqu'ici parlé que de la mise en *signes conventionnels* des idées mères ou génératrices, c'est-à-dire des *idées individuelles*.

Voyons comment à l'aide de signes toujours *conventionnels*, on a pu s'élever aux idées de genres, d'espèces, enfin aux *idées abstraites* ou archétypes de toute nature.

Supposons qu'à la vue de plusieurs hommes, un autre homme, pour distinguer ceux-là les uns des autres, et les rappeler individuellement à la mémoire. pendant leur absence, ait donné à chacun d'eux un nom propre : *Paul, Jean, Tom*. Ces noms, signes arbitraires d'individus, auront désigné par le mot *Paul* un individu grand, par exemple, mince, cheveux blonds, voix douce, gestes timides, etc.; par *Jean*, un individu, je suppose, petit, gros, cheveux noirs, voix forte, mouvements fréquents, etc.

Mais si l'homme dont nous parlons veut désigner le

groupe, l'ensemble de ces individus par un seul mot, il fera, comme on dit, *abstraction* des particularités individuelles de la taille, de la couleur des yeux, de la qualité de la voix, de la nature de la pantomime, pour ne tenir compte que de la généralité d'une taille quelconque, d'une couleur quelconque de cheveux, etc., et il emploiera l'expression générique *homme*, qui est ainsi formée par *abstraction*, à l'aide de mots ou *signes conventionnels*, mais qui n'a pas de type hors de l'esprit.

En effet, *homme* n'existe point dans la nature, on n'en peut pas montrer l'objet; la dénomination *homme* exprime un ensemble de qualités ou de manières d'être communes à Paul, Jean, Tom, à tous les hommes, mais n'en désigne aucun en particulier. Quand je nomme *homme*, je ne fais pas plus penser à Jean qu'à Paul; j'énonce seulement une *idée abstraite* ou générale.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de prendre encore un second et dernier exemple pour rendre plus applicable ce point de doctrine.

Si de l'idée *or*, je fais abstraction des idées jaune étincelant, dissolubilité dans l'acide nitro-muriatique ou chlorhydrique, comme on dit aujourd'hui, qui lui appartiennent, je forme l'idée *métal*, plus abstraite que l'idée or. Si de l'idée métal je retranche les idées fusibilité, ductilité, qui en font partie, je forme l'idée *minéral*, plus abstraite que l'idée métal. Si de l'idée minéral, j'ôte les idées terranéité, inorganisme, qui la constituent, je forme l'idée *corps*, plus abstraite que l'idée minéral. Si de l'idée corps j'enlève les idées mobilité, figure, qui lui sont nécessaires, je forme

l'idée *matière*, plus abstraite encore que l'idée corps. Enfin, si de l'idée matière, je fais abstraction des idées étendue, solidité qui lui appartiennent, je forme l'idée *substance*, plus abstraite que l'idée matière.

D'où l'on voit que plus on fait d'abstractions, plus on généralise, moins il reste d'idées simples dans l'ensemble des idées que l'esprit conserve; en sorte que plus la compréhension diminue, plus l'extension augmente. De là le principe que la compréhension d'une idée est en raison inverse de son extension.

En résumé, Messieurs, nous avons établi ce qu'on entend par la *parole* et le *langage*; par idées *individuelles* et idées *abstraites*; nous avons fait voir qu'on ne peut former d'idées abstraites qu'à l'aide de *signes conventionnels;* qu'une *langue* n'est qu'une combinaison d'idées abstraites, et qu'une *science*, se ramenant à une langue, trouve son mérite dans celui même de la langue qui lui sert d'interprète.

Enfin, nous avons montré comment l'homme, jouissant seul de la faculté d'employer des signes conventionnels pour former et combiner les idées abstraites, c'est-à-dire pour créer et perfectionner les langues et par conséquent les sciences, est seul éducable et perfectible; tandis que la bête, privée de ces ressources, est éternellement renfermée dans le cercle infranchissable de ses instincts.

C'est tout ce que nous pouvions nous proposer d'indiquer dans un intervalle de temps si court pour nous, mais devenu par notre inhabileté, sans doute, un peu long pour vous.

H. Thouvenel.

RECHERCHES

SUR LES CAUSES ACCIDENTELLES DE LA MORTALITÉ DES ARBRES DES PROMENADES PUBLIQUES, ET PARTICULIÈREMENT DE CEUX A RACINES TRAÇANTES TELS QUE LES ORMES, ET DES MOYENS RATIONNELS ET PRATIQUES DE COMBATTRE CES CAUSES.

On s'étonne, on s'inquiète des vides de plus en plus fréquents qui se font parmi les ormes des boulevards de l'est de la ville et qui semblent menacer d'une destruction prochaine et complète ces allées ombreuses qui, à partir du premier Empire, sont venues successivement se substituer à la ceinture de noires murailles et de gigantesques fossés dont la cité angevine avait été emmaillottée dans son berceau féodal. On se demande comment il peut se faire qu'en quelques années nous en ayons vu un si grand nombre disparaître par un dépérissement prématuré et lorsqu'à peine ils atteignaient un âge, qui dans nos campagnes est pour eux celui de la jeunesse et de la vigueur. Chacun s'enquiert des causes de cette sorte d'épidémie végétale; chacun propose sa solution ou ses

doutes et l'on finit généralement par accuser qui le *gaz*, qui le *scolyte*, lorsque selon nous ils en seraient plutôt les témoins inoffensifs que les auteurs ou les complices.

Quant au *gaz* d'abord, il suffit, pour le mettre hors de cause, d'ouvrir les recueils des Sociétés savantes du dernier siècle, ou des premières années du nôtre. On reconnait alors que bien longtemps avant que la chimie moderne fût venue l'appliquer à l'éclairage, déjà et dans beaucoup de villes importantes de France et de Hollande, où par l'extension de la population, les promenades étaient le plus fréquentées, on signalait l'espèce de maladie de langueur qui sévissait dès lors sur les ormes, en même temps que la présence du scolyte et des autres insectes xylophages qui s'attaquent à cet arbre.

Déjà aussi l'on avait cherché les moyens de prévenir l'invasion de la maladie, et celle de l'insecte qu'on n'en séparait pas, et l'on conseillait entre autres le badigeonnage à la chaux vive du tronc et des grosses branches que nous avons pu voir essayer infructueusement ici.

L'application de ce procédé donna même lieu jadis à une singulière méprise de la part d'un savant philologue qui dans un voyage d'outre Rhin, ayant remarqué que les troncs de tous les arbres de la promenade de Harlem étaient peints ou badigeonnés, choqué de cette parure insolite dont il ne se fit pas expliquer le motif, en prit occasion de reprocher au peuple hollandais né sur le sol artificiel par lui émergé, de subir à ce point les influences de son origine, qu'il était incessamment porté à substituer les beautés

arbitraires et factices aux beautés réelles et natives de la nature. Tant il est vrai que l'esprit généralisateur si puissant et perspicace qu'il puisse être, peut parfois se laisser entraîner à d'étranges inductions lorsqu'il néglige l'étude des faits en apparence les plus spécieux !

Cette anecdote qui remonte à 1834 confirmerait au besoin que le dépérissement des ormes sur certaines promenades publiques et les ravages du scolyte étaient des faits acquis avant que le gaz fût venu prendre possession du sol de nos villes, et qu'il serait fondé à répondre à ces accusateurs comme l'agneau de la fable :

Comment l'eussé-je fait, si je n'étais pas né ?

Si le gaz peut d'ailleurs produire sur la végétation des effets malfaisants par son absorption dans la terre, au moins est-il certain, que, dans les sols argileux et compactes, sa sphère d'action devrait être fort restreinte, s'étendre peu au-delà des fuites, et que celles-ci étant peu fréquentes, son influence délétère ne pourrait autant multiplier ses ravages. Comment expliquerait-on aussi que les arbres atteints fussent tout aussi bien ceux qui sont éloignés des tuyaux de conduite que ceux qui les côtoyent ? Et que, dans la ligne qui les suit, il n'existe pas plus d'arbres attaqués que dans les autres ?

Tout ne se réunit-il donc pas pour prouver que le gaz est innocent des nombreux méfaits qu'on lui attribue, et qu'il faut chercher une autre cause au dépeuplement de nos boulevards.

Cette cause la trouvera-t-on mieux dans la présence du scolyte? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

Et d'abord, si nous suivons le développement de l'état maladif auquel nos ormes succombent plus ou moins promptement, nous les voyons languir, souvent plusieurs années, avant que la criblure de leur écorce revèle l'apparition de l'insecte; nous remarquerons en outre que cet état de langueur est toujours et nécessairement accompagné d'une diminution notable dans la production de la sève, et que par conséquent, c'est seulement lorsque son appauvrissement, ou une suspension plus ou moins complète de sa cirlation s'est manifestée, que le scolyte vient à faire son apparition. Et si en effet cela est, c'est qu'il n'en peut être autrement, car l'insecte et sa larve sont destinés à respirer l'air en nature par des trachées et manquent d'un appareil branchial propre à dégager l'oxygène du liquide ambiant. Ils seraient donc frappés d'asphyxie dans un milieu où ils seraient baignés par l'affluence de la sève, accident d'autant plus imminent que l'époque de la ponte, de l'éclosion de la larve et de ses métamorphoses coïncide avec celle où la sève est dans sa période d'activité et d'abondance.

Si le scolyte peut donc ainsi s'établir au printemps même sous l'écorce, c'est que par une cause quelconque, soit naturelle comme la vieillesse, soit accidentelle, la sève se trouve alors appauvrie et l'arbre à peu près déjà frappé de mort; sa présence est donc consécutive et non déterminante de l'état morbide, et s'il intervient, c'est parce qu'il doit accomplir à son heure, une œuvre de désorganisation que la nature lui a

confiée, ainsi qu'à plusieurs autres espèces de sa famille, à chacune desquelles elle a réparti sa tâche spéciale. Le scolyte de l'orme par exemple n'est pas le même que celui des branches du *pin* et de l'écorce du *frène*. Chacune de ces trois espèces travaille à sa manière, dispose différemment le dessin de ses galeries sous corticales, ou s'attache à des parties différentes des arbres. Ainsi le *scolyte du sapin* attaque surtout les branches inférieures de cet arbre, et sans nul doute, par la raison que l'allongement de la tige en a retiré la sève, aussi Linnée qui le croyait du reste l'auteur même de la destruction de ces branches, l'appelait-il le *jardinier de la nature*. Cette différence dans les travaux de ces divers insectes est bien connue des entomologistes qui ne font pas seulement de la science de cabinet, et leur examen qui suffit pour déterminer l'espèce qui les produit, a suffi aussi en certaines circonstances, pour induire de celle-ci l'espèce de l'arbre sur l'aubier duquel ces typographes émérites ont gravé la trace de leur passage.

Toutes ces espèces xylophages ont reçu l'importante mission de hâter l'instant où certains débris végétaux doivent rentrer dans la masse de cet *humus* qu'Humphry Davy appelait le *laboratoire commun*, d'où la vie végétale vient extraire des éléments pour former de nouvelles combinaisons organiques, qui serviront à l'alimentation des animaux, lesquels, à leur tour, les reverseront encore sous diverses formes dans le réservoir général. C'est toujours le cycle sans fin, le serpent symbolique, se mordant la queue, et formant cet anneau vivant et mystérieux qui représente l'éternité des éléments de la vie des êtres tout aussi bien que

l'éternité prise dans un sens plus abstrait et plus général.

Ainsi donc n'accusons plus désormais ces pauvres insectes qui n'en peuvent mais, agents obscurs et passifs, mais ouvriers infatigables de l'œuvre sans cesse renaissante que leur a imposée l'éternelle sagesse, qui, dans la réaction des êtres organisés les uns sur les autres, dans ce balancement indéfini des formes et des forces vitales, où l'équilibre se fait toujours dans un temps donné, se montre surtout soucieuse d'assurer la perpétuité de l'espèce, mais non pas d'en vouloir jamais sacrifier aucune au profit d'une autre.

Mais sortons des généralités pour citer des faits d'un enseignement supérieur à celui de la logique la plus spécieuse, et qui ont toute l'autorité des expériences directes, bien que nos observations, quoique comparatives, n'aient été que le résultat d'accidents.

Je possédais deux ormes âgés de 70 à 80 ans, également vigoureux, plantés aux deux côtés d'une barrière, et distants de 2 mètres d'un fossé à demi-comblé, en partie rempli d'eau pendant six mois et dans lequel l'un d'eux, celui du nord, avait étendu ses racines qui le franchissaient même pour aller trouver au-delà une pelouse fraîche.

Ayant par suite d'un nivellement abaissé le sol d'un demi-mètre, je laissai au pied de chaque arbre un banc de gazon circulaire pour protéger les racines superficielles. Toutefois l'orme du nord, le plus vigoureux des deux, eut trois grosses racines de 25 à 40 centimètres de diamètre coupées à 80 centimètres de longueur. Il perdit en outre toutes celles qui garnissaient le fossé et celles qui le dépassaient ; cet arbre

seul eut donc à souffrir. Aussi, dès le printemps qui suivit, il ne se feuilla que lentement ; plusieurs de ses hautes branches ne poussèrent même pas.

L'année suivante, cet état de langueur continua et ce fut alors que le scolyte fit son apparition. Une partie de l'écorce du tronc, celle de deux grosses branches perpendiculaires tombèrent en lambeaux vers l'automne. Il n'y eut à persister dans l'écorce du tronc que trois lanières étroites, correspondant aux bifurcations des grosses racines amputées et qui étaient alimentées par les racines pivotantes ou inférieures restées intactes. Ainsi réduite, la sève put suffire à l'entretien de ces trois lanières et s'y concentrer de telle sorte que le scolyte n'y put pénétrer.

Cependant, le fossé qui avait été creusé se trouvant constamment rempli d'eau, porta une nourriture nouvelle aux racines profondes de l'arbre qui purent se développer et réparer les pertes qu'il avait souffertes dans son chevelu. La sève recouvra son abondance, les lanières furent bientôt insuffisantes à la contenir, un immense travail de bourgeonnement d'écorce se manifesta autour de toutes les parties dénudées et, à peine eut-il commencé, que le scolyte disparut de toutes les parties de l'arbre devant les progrès que faisait la sève.

J'ajouterai comme complément de cette observation que l'autre ormeau, bien que situé à 6 mètres seulement de l'arbre malade, mais qui n'avait pas subi d'amputation, fut respecté par les scolytes.

Ainsi donc, lorsque ce n'est pas la vieillesse qui appelle le scolyte, ce doit être une cause qui amène une perturbation et une diminution dans la production de la sève.

Où trouvera-t-on cette cause pour les ormes de nos boulevards ? c'est ce qu'il s'agit de rechercher, en les suivant dans toute la période de leur développement.

Nos arbres avaient été plantés à l'origine dans les meilleures conditions ; dans une terre meuble et neuve; dans un sol qui resta longtemps peu fréquenté et accessible à la pénétration des eaux pluviales. On avait même disposé entr'eux des cuvettes où l'eau séjournait pour humecter les racines. Dans les premières années et jusque vers 1830, leurs progrès furent rapides ; mais successivement les cuvettes furent comblées, les allées macadamisées, égoutées, les eaux riveraines détournées, et il se fit un temps d'arrêt dans leur essor, état qui s'aggrava par une opération désastreuse, l'élagage d'une partie des grosses branches, dont les plaies au bout de 27 ans ne sont pas encore fermées dans la plupart de ces arbres.

Enfin, une circulation chaque jour plus active est venue opérer sous le piétinement de la foule un tassement indéfini du sol, dont la surface a acquis toute l'imperméabilité d'une couche de béton, si bien que, maintenant à aucune époque de l'année, les racines n'y peuvent puiser ni humidité, ni nourriture.

A quoi il convient d'ajouter que cette absence d'humidité autour des racines pendant la période de la végétation, ne peut être en partie compensée par l'absorption des vapeurs humides au moyen des feuilles, puisque celles-ci sont alors habituellement couvertes de poussière qui bouche leurs pores.

Tel est donc, l'on n'en peut douter, l'ensemble des causes très-simples, très-vulgaires, mais continues et

énergiques, qui ont occasionné le dépérissement des ormes des boulevards et appelé par suite la présence du scolyte.

Elles se résolvent en définitive, comme on le voit en un seul point : privation de l'humidité suffisante pour entretenir normalement la sève, ce fluide vital du végétal.

L'existence de quelques arbres vigoureux ne prouve rien d'ailleurs contre ce que nous avançons, car on peut remarquer que ceux-là sont généralement plantés dans la partie du boulevard de l'Est où se trouvait l'ancien fossé de ville, et au devant de cours et de jardins où leurs racines traçantes ont pu aller chercher l'humidité que leur refusait le sol même des allées.

Avoir signalé l'origine du mal, n'est-ce pas en avoir indiqué le remède ?

Que fait l'horticulteur dont la plante dépérit ? Il ameublit le sol à sa surface pour y faire pénétrer l'air qui apporte aux racines son contingent d'azote, et il l'arrose.

Qu'a-t-on fait à Bordeaux où, de temps à autre, il pleut plus ou moins ? On a biné les arbres des Quinconces et on les a ainsi arrachés à une mort imminente.

Que fait-on en d'autres villes où il pleut moins souvent ? On irrigue les promenades.

Pourquoi ne pas user ici des deux moyens ?

Guéréter d'abord pour briser dans une certaine zone la couche superficielle au pied des arbres, puis leur donner largement cette eau bienfaisante, véhicule obligé des agents nourriciers, et qui, avec l'air, la

chaleur, la lumière, l'électricité, est une des conditions de la végétation, dans les plantes cotyledonées du moins.

La chimie organique ne nous enseigne-t-elle pas que quatre corps simples, l'hydrogène, l'oxygène, le carbone et l'azote entrent pour les 95/100 dans la composition des végétaux, et que l'eau les charrie en plus ou moins grande proportion? Pompée en nature par les racines, la sève ascendante la porte jusqu'aux feuilles, ces poumons du végétal, où s'opère un dégagement de l'oxigène surabondant et où, sous l'influence de la lumière solaire, s'isole l'acide carbonique, dont le carbone entre en si grande proportion dans la composition du corps ligneux.

Et faisons remarquer en passant que ce que la science a démontré par des expériences de laboratoire, la nature s'est chargée d'en présenter les résultats à qui veut bien les observer. Il n'est personne en effet qui, en parcourant les campagnes, n'ait rencontré certains arbres qui par leur mode de station habituelle sont le plus éloignés des habitudes des espèces aquatiques, et qui venant à naître dans des conditions d'un arrosement continu, comme peuvent l'être les bords d'un ruisseau, d'une mare, d'un fossé, y prennent un développement rapide et gigantesque; les chênes, les châtaigners, les ormes ainsi placés sont toujours les plus gros et les plus grands de la contrée.

Quant au mode d'arrosement à introduire sur les promenades, il n'est plus à trouver. Déjà il est adopté dans d'autres villes qui peuvent comme la nôtre disposer d'eaux vives, et il est aussi facile que peu dispendieux.

L'irrigation s'opère au moyen de rigoles qui, dans chaque rangée d'arbres vont de l'un à l'autre, s'arrondissant en demi-cercle et en dehors au pied de chacun. La rigole large de 20 centimètres et profonde de 15 dans les parties droites, acquiert 30 centimètres de largeur sur 25 de profondeur dans ses courbes, afin que l'eau y puisse séjourner. Les rigoles se remplissent à l'aide de regards avec plaque à jour, placés au point culminant et au besoin dans le trajet des pentes. On donne l'eau de minuit à trois heures du matin pendant toute la période d'activité de la végétation de telle sorte que les rigoles sont ressuyées avant que les passants reparaissent.

Dans certains endroits, on a pour les besoins d'une circulation plus active, substitué aux rigoles ouvertes, un système de drains d'arrosement très-peu coûteux, mais plus difficiles à surveiller.

Toujours est-il que partout où l'un ou l'autre mode d'arrosement a été mis en usage, on a pu voir comme aux allées de Meillan à Marseille, des arbres en proie au scolyte se rétablir presque instantanément et se débarrasser de cet hôte dévastateur.

Nous savons qu'il a été objecté que sous notre climat les arbres ont moins à souffrir de la sécheresse que dans la France méridionale, bien que la quantité d'eau pluviale soit bien moins considérable chez nous que dans le midi (1). Et l'on aurait peut-être raison si l'on entendait parler des arbres de nos campagnes et surtout de ceux qui comme les ormes sont les hôtes

(1) Ceci pourrait paraître paradoxal, si les observations udométriques ne le prouvaient pas.

des terres fraîches des vallons, mais les arbres des promenades publiques fréquentées ne sont pas dans les mêmes conditions. Tandis que l'arbre des champs va puiser librement les éléments de nutrition dans les champs, les gazons, les terres cultivées, les arbres des promenades sont resserrés dans une terre épuisée qui n'est plus ouverte à la pénétration des eaux. Les personnes qui, il y a à peine quelques semaines, ont pu voir les fosses pratiquées pour enlever les arbres morts devant la grille de la mairie, ont pu reconnaître qu'à la fin même de l'hiver le sol était dans un état de siccité absolue.

Enfin, nous le répétons, l'expérience est là, supérieure à toutes les objections. Pourquoi ne pas tenter pour revivifier nos promenades un moyen facile, économique, qui a réussi partout ailleurs ?

Du reste, si aucuns persistaient à voir dans une infection de la terre par le gaz, une cause de mortalité ou de lent dépérissement pour les arbres, il est très-probable qu'on parviendrait à en combattre efficacement les effets par des arrosages abondants, qui dans les parties les plus imprégnées de gaz hydrogène et d'acide carbonique, pourraient être combinés avec l'établissement de drains de dessèchement qui évacueraient les eaux qui se seraient saturées des gaz délétères et en laveraient ainsi la terre.

Lorsque l'infection des terres est ancienne et considérable, comme on dit qu'elle peut l'être à Paris par exemple, on obtiendrait sans doute ainsi un assainissement relatif de la terre.

Puisque nous avons parlé de Paris, nous finirons par une observation sur la méthode de traitement

qu'on vient d'introduire pour les ormes des Champs-Elysées attaqués par le scolyte. Elle consiste à enlever les parties corticales endommagées et à recouvrir l'aubier d'une couche d'onguent de Saint-Fiacre ou autre enduit analogue. D'après ce que nous venons de voir, on peut prédire que le remède indiqué n'aura pas les effets qu'on en attend. Les ormes des Champs-Elysées, ceux des autres promenades de Paris, ne sont plus dans les mêmes conditions qu'autrefois. Les gazons ont partout disparu et partout la circulation des promeneurs a décuplé et battu la terre, de façon à la rendre désormais imperméable.

On ne pourrait donc obtenir les heureux résultats qu'on espère qu'autant que l'on viendrait à ranimer ces arbres par des arrosements et par une nourriture nouvelle. Il ne s'agit pas ici, en effet, d'après ce que nous croyons avoir démontré, d'un mal local de l'écorce qui, comme le *chancre ordinaire des écorces*, peut se traiter par l'ablation de la partie qui en est le siége, mais bien des suites d'une maladie organique qu'il faudrait d'abord combattre dans sa cause.

Nous croyons donc pouvoir affirmer que si l'on se borne à cette espèce d'opération chirurgicale sans agir sur la constitution même du sujet, on ne sauvera pas les malades dont l'hygiène n'aura pas été changée.

T.-C. Béraud,

Secrétaire général de la Société académique d'Angers.

NOTICE

SUR

UN OUVRAGE INÉDIT DE BOTANIQUE

DE MERLET LA BOULAIE.

En reconnaissant entre les mains d'un brocanteur un manuscrit de la main de Merlet la Boulaie, contenant des descriptions de plantes accompagnées de l'indication des localités de celles qui appartiennent à notre pays, je crus avoir retrouvé la Flore de l'Anjou, que Merlet avait perdue en 1793 lors du siége d'Angers. Mais quoique ce livre n'ait ni titre ni date, il n'est pas difficile d'y reconnaître un catalogue raisonné et descriptif des plantes du jardin botanique d'Angers. La classification de Tournefort qui y est suivie prouve que ce catalogue est antérieur à l'année 1790, époque où le jardin fut transplanté dans le local qu'il occupe actuellement et disposé dans un nouvel ordre. D'un autre côté, Merlet n'ayant abordé l'étude

de la botanique qu'en 1788, il n'est pas impossible de déterminer l'époque à laquelle il a dû rédiger ce catalogue, si toutefois ce n'est pas une simple copie des documents laissés par ses prédécesseurs.

Quoiqu'il en soit, les indications que contient ce manuscrit sont intéressantes en ce qu'elles nous font connaître l'état des connaissances botaniques de Merlet vers 1789. Plus tard il profita des communications d'Aubert du Petit-Thouars et il s'appropria les données consignées dans la Flore manuscrite de M. de la Richerie (1) non point, comme on l'a écrit, par suite d'un legs que celui-ci lui aurait fait de son manuscrit, car en 1783 époque où mourut La Richerie, Merlet était complétement étranger à la botanique, mais parce que resté seul à Angers après la dispersion des membres de la Société des botanophiles, il conserva toutes leurs archives, comme il le fit pour celles de l'Académie et pour un grand nombre de pièces importantes provenant des maisons religieuses, et qu'il sut soustraire à la destruction qui les menaçait.

On peut rendre toute justice à Merlet la Boulaie en rappelant le zèle qu'il montra pour la conservation et le développement du jardin botanique d'Angers, sans lui attribuer de grandes connaissances botaniques

(1) J'ai sous les yeux une note manuscrite de Desvaux qui établit la concordance des principaux synonymes de cette Flore, avec la nomenclature moderne. En 1854 M. Guépin a publié un travail semblable dans les mémoires de la Société Linnéenne d'Angers. Le savant Linnéen gratifie M. La Richerie du titre de baron, qui ne figure pas dans un acte authentique passé en son nom en 1777. Il insinue que Bastard aurait pu puiser dans ce manuscrit l'indication d'espèces qu'il a mal à propos attribuées à l'Anjou, et il cite entre

qu'il n'avait pas et ne pouvait avoir (1). Merlet homme du monde, dont les instants se partageaient entre des occupations très diverses, abordait l'étude de la botanique en 1788 à 52 ans, et il est difficile d'admettre que dès l'année suivante, comme on l'a avancé, il eût une Flore de la province en portefeuille, qu'il possédât une sérieuse connaissance des plantes et que toutes les localités de l'Anjou lui fussent devenues familières. En cherchant aujourd'hui à faire de Merlet un botaniste du premier ordre, en l'appelant « le plus grand naturaliste qu'ait produit l'Anjou » (phrase difficile à qualifier appliquée à un pays qui a vu naître Aubert du Petit-Thouars et Bastard, botanistes d'une renommée inégale sans doute, mais d'un mérite qui peut soutenir le parallèle), n'aurait-on pas voulu, en exagérant la science d'un homme qui n'en a laissé aucune preuve, faire oublier celle de deux savants qui l'ont réellement fondée parmi nous ?

Ne soyons injustes pour personne, respectons la mémoire de ceux qui nous ont frayé la route, mais rendons aussi un juste hommage aux contemporains qui en marchant sur leurs traces, ont fourni une plus glorieuse carrière.

autres un *Silene rupestris* dont Bastard n'a fait mention dans aucun de ses écrits, et le *Thymus nepeta*, qu'il a dû citer avec d'autant plus de raison, qu'il l'avait vu à Saumur où il abonde aux bords des chemins !

(1) A l'appui de cette assertion nous pouvons citer les appréciations erronées que contient le travail que nous faisons connaître et le grand nombre de plantes vulgaires auxquelles notre auteur attribue une origine étrangère, ce qui indique de sa part une connaissance peu approfondie de la Flore locale.

Il ne sera pas sans intérêt sans doute de reproduire ici les indications les plus notables consignées dans le catalogue de Merlet :

Phyteuma spicata. — Près le couvent de la Haie, dans le Bois.

Lobelia urens. — Pré et lande du Perrai et près Beaucouzé.

Althœa officinalis. — Port-Ayrault, îles de la Loire, bords de l'Authion.

Oxalis corniculata. — Abondante près le port Thibault (il faut lire *Ox stricta*).

Convallaria maialis. — Bois de la Haie.

Asperula odorata. — La Primaudière (il est remarquable de voir cette localité éloignée déjà connue à cette époque).

Plantago Psyllium (lisez *arenaria*), îles de la Loire.

Sanguisorba officinalis. — Sur les Fourneaux (par confusion avec le *Poterium sanguisorba*).

Gentiana perfoliata. — Sur les Fourneaux, assez rare.

Veronica scutellata. — Mare à l'entrée du bois de la Haie, landes des Justices et du Perrai.

Le *Veronica spicata* dont Merlet avait dit-on indiqué dans son herbier la localité au bois de la Haie, ne figure point ici. Il avait emprunté cette indication au manuscrit de La Richerie, qui probablement avait eu en vue une plante échappée des jardins.

Daphne laureola. — Bois de la Haie.

Lithospermum purpureo-cæruleum. — Sur une garenne près la tour de Briollay.

Scrophularia canina. — Iles de la Loire, vis-à-vis la Pointe.

Orobanche ramosa. — Vu une espèce sur les nicotianes du jardin.

Salvia verticillata (lisez *verbenaca*), fossés de la porte Saint-Nicolas, le pré Guinefort, derrière l'auberge du Silence.

Salvia sclarea. — Derrière les jardins de la Baumette.

Nepeta cataria — Chemin du Perrai et environs de Briollay.

Scutellaria galericulata. — Etang de la Haie.

Galeopsis galeobdolon. — Bois de la Haie.

Lamium album. — Prairie de la Baumette le long des murs.

Le *L. maculatum* est donné comme une plante d'Alsace et de la Provence.

Teucrium chamædrys. — Près le château de Riou.

Sisymbrium sophia. — Sur la levée, entre Saint-Mathurin et les Rosiers, Briollay.

Sisymbrium tenuifolium. — La Levée, surtout près Saint-Lambert.

Turritis glabra. — Chemin du Perrai.

Lepidium ruderale. — Le long des murs de la Blancheraie, fossés de la ville.

Lunaria annua. — Sur les rochers de la Baumette.

Anemone pulsatilla. — Nos bois, la forêt de Brissac (?)

Ranunculus chærophyllos, — Rochers Saint-Nicolas.

Hypericum androsæmum. — Près Pouancé.

Potentilla recta. — Eglise de Lesvière sur les murailles.

Peucedanum officinale (peut-être *silaus*). — Prairies au-dessus des Fourneaux et de la Haie.

Imperatoria osthruthium (*quid?*). — Croît dans notre pays, préférable à l'angélique.

Ægopodium podagraria. — Prés des environs de la Haie (?) dans celui de l'étang du Perrai (?)

Smyrnium olusatrum. — Haies derrière le couvent de la Baumette, dans le fossé de ville de la porte Saint-Michel en abondance.

Sison amomum. — Campagnes de Frémur et Fourneaux.

Ammi majus. — Champs de Saint-Laud.

Sanicula europæa. — Bois de la Haie près une vieille tour et au-dessus de la Papillaie.

Eryngium campestre. — Croît partout. J'ai été surpris de ne pas le trouver dans le Dic. B. parmi les chardons.

Tordylium maximum. — Champs et haies au-dessus des Fourneaux.

Caucalis nodosa. — Id.

Silene nutans. — Est donné comme indigène du Portugal.

Corrigiola littoralis. — Près de la Blinière et la Présaie.

Statice Armeria (lisez *plantaginea* Auct.). — Du côté de Briollay et sur les bords de la Loire.

Linum flavum. — Il y a aux environs de Doué deux espèces de Lin à fleurs jaunes, dont une est vivace.

Asphodelus ramosus. — Au Perrai (c'est *A. sphærocarpus* Gr.).

Fritillaria Meleagris. — Tulipe de nos prés, vient d'Orient.

Allium ursinum. — Dans nos prés frais, on en trouve paroisse Ecuillé.

Hyacinthus racemosus. — Les îles de Chalonnes.

Iris fœtidissima. — Au-dessus des Fourneaux, beaucoup à Savennières.

Gladiolus communis. — Champ auprès de la maison du Lutin (c'est *G. Guepini*).

Ononis natrix. — Près Charcé, Thouarcé, Faveraie.

Trifolium Lagopus. — (Lisez *arvense*), abondant dans les prairies de la Loire.

Trifolium subterraneum. — La Baumette.

Orobus vernus (Lisez *tuberosus*). — Bois du Roi.

Lathyrus sylvestris. — Au-dessus de la tour de Briollay.

Reseda sesamoides. — Rochers Saint-Nicolas et aussi sur les Fourneaux dans les fentes des rochers.

Nigella arvensis. — Dans les blés d'Evantard.

Aquilegia vulgaris. — Bois de la Haie.

Fumaria bulbosa. — Près Chalonnes et près la Plesse.

Fumaria claviculata. — Bois de la Haie.

Ophrys ovata. — Près le couvent de la Haie, auprès du château des Noyers.

Ophrys spiralis. — Dans un pré près les Capucins.

Tanacetum vulgare. — Les îles de la Loire en sont remplies.

Artemisia campestris. — Iles de la Loire.

Dipsacus pilosus. — Vient d'Allemagne.

Carduus Marianus. — Près les Capucins, Fourneaux.

Xanthium spinosum. — Près le Port-Thibault parmi les saules (?) (On n'y trouve que le *X. macrocarpum*).

Scorzonera laciniata. (Lisez *Leontondon autumnale*). — Croît dans ce pays.

Erigeron graveolens. — Champs Saint-Martin, tendant à la Croix-Renard.

Doronicum Pardalianches. — Le long de la Loire dans les vallées (peut-être *Dor. Plantagineum,* mais il ne se trouve guère dans ces localités.)

Tussilago petasites. — Près Sainte-Gemmes sur les bords de la Loire et des ruisseaux, au-dessus de la Haie près le Prau, dans le parc de Varennes à Savennières et près Morannes.

Mercurialis perennis. — Prairies des environs de la Haie.

Urtica pilulifera. — Près Saint-Serge derrière les murs, l'Esvière, etc.

Osmunda spicant. — Bords des prairies Boguais, près le bois de la Haie.

Osmunda regalis. — Mêmes lieux.

Ophioglossum vulgatum. — Bords de la Loire, prairies auprès de la maison de la Haie.

Telles sont les principales indications consignées dans ce manuscrit : un grand nombre d'espèces très répandues dans le pays sont énumérées comme ayant une origine étrangère, ce qui peut laisser penser que Merlet avait recueilli ces indications dans les communications verbales ou écrites de ses prédécesseurs plutôt que par suite de recherches sur le terrain.

On trouve çà et là des observations pratiques assez curieuses, par exemple celle-ci à propos de l'*Anthemis cotula :* « M. de la R... (Richerie) prétend que cette » plante est si âcre, que des personnes en ayant ra- » massé une certaine quantité, ont eu les bras cou- » verts de cloches et ressenti de vives douleurs. La » farine de seigle mêlée avec de l'huile et du vin est le » remède. Tenant cette plante à la main on peut ap- » procher d'une ruche à miel, les abeilles la fuient. »

Nous avons publié en 1851, dans la notice sur le jardin botanique d'Angers, une biographie de Merlet la Boulaie, dont tous les détails ont été extraits de pièces authentiques et officielles, ou des correspondances contemporaines, nous sommes heureux de pouvoir ajouter un nouveau fleuron à la couronne botanique de cet estimable professeur.

A. Boreau,

Président de la section des sciences physiques
et naturelles de la Société académique.

Avril 1857.

EXTRAIT

D'UNE

LETTRE ADRESSÉE A M. BOREAU

PAR M. LE Dr SAGOT,

membre correspondant, chirurgien de la marine, à la Guyane.

Acarouany (quartier de Mana), Guyane française, 15 février 1857.

Voici trois ans que je suis à la Guyane et je me plais toujours beaucoup dans le pays ; je ne nie pas qu'il n'ait ses inconvénients et ses dangers, mais ce n'en est pas moins un beau et bon pays, où, avec de la persévérance et une suite bien conduite d'efforts, on peut créer une colonie superbe. La plus grande difficulté du problème, il faut l'avouer, est une sage et pratique réglementation des rapports des planteurs blancs avec les ouvriers nègres. Le régime actuel est pâle, indécis et ne permet aucune direction sérieuse. Je suis de ceux qui pensent que, sans violer les droits de l'humanité, on peut attribuer aux propriétaires un

peu plus de droit de commandement. Je ne vous parle pas de cela sans une certaine connaissance de cause, car étant ici médecin et directeur des nègres lépreux, je connais bien le caractère et les besoins de ces gens-là. Les journaux vous auront appris que nous avons des mines d'or, il n'y en a encore que de petites exploitations provisoires, mais elles ont été lucratives. Cela va attirer par un attrait nouveau les Européens à la Guyane et nous recommander à l'attention du gouvernement de la Métropole.

Vous vous demandez quelle part la botanique tient dans ma vie de tous les jours : elle prend une grosse partie de mes loisirs. Ayant épuisé la végétation herbacée et frutescente de mes environs immédiats, je m'adonne depuis cet été à la recherche des grands arbres, que j'examine à la lunette d'approche et que je coupe après à la hache. Cela ne va pas vîte, car les arbres fleurissent assez peu et on ne les voit que très-difficilement dans nos épaisses forêts, mais je trouve de belles choses. J'ai récolté aujourd'hui à peu près 1,200 espèces (phanérogames et fougères) et je n'ai pas voyagé du tout ; jugez par là combien le pays est riche. Les déterminations n'avancent pas vîte, on arrive aisément à la famille et même au genre, mais l'espèce? — Je vous avoue que je ne connais guère qu'une espèce sur quatre dans mes récoltes. Si je puis aller en France dans 3 ou 4 ans, je tâcherai de débrouiller un peu le chaos, mais les herbiers exotiques sont si peu nommés que je n'avancerai pas vîte à la recherche. C'est de honte d'avoir si peu de déterminations que je ne vous communique pas le catalogue de mes récoltes. Ce sera pour un peu plus tard.

La grande famille de la Flore ce sont les légumineuses; j'ai 120 légumineuses et 28 composées, vous voyez que ce ne sont plus les proportions de l'Europe. Après les légumineuses, viennent graminées, fougères, mélastomes, cyperacées, rubiacées, puis des familles moins nombreuses, quoique très-riches encore : orchidées, scitaminées, palmiers, aroidées, artocarpées, euphorbiacées, laurinées, verbenacées, solanées, bignoniacées, apocynées, convolvulacées, composées, myrtées, chrysobalanées, térébinthacées, malpighiées, malvacées, clusiacées, sapindacées, anonacées. — Les types de notre Flore sont très-variés, il y a plus de familles qu'en Europe. Quant à l'abondance des espèces, je présume que, sous un climat uniforme et sans hautes montagnes, nous avons au moins quatre fois plus d'espèces phanérogames qu'une région naturelle de la France, mais on n'arrivera que bien lentement à la connaissance de tout cela. Il y a peu de nos plantes qui puissent s'introduire utilement dans les serres d'Europe, elles sont trop grandes et fleurissent trop peu. En général, on trouve très-peu de graines et très-peu de ces graines sont susceptibles de conservation, la plupart moisissent ou pourrissent tout de suite, peu sont sèches et revêtues d'une enveloppe ferme....

J'ai continué mes études de culture jardinière et je suis devenu d'une certaine adresse et expérience. J'ai trouvé une loi très-curieuse d'origine et de distribution géographique de nos races si variées de fruits et de légumes équatoriaux. Chaque continent, ou plutôt chaque grande région géographique, a sa collection propre de races originaires. Ainsi la banane,

l'igname, la patate douce se trouvent dans tous les pays chauds, mais autres étaient les races originaires d'Asie, de Chine, des côtes d'Afrique, d'Amérique orientale et occidentale, des îles de la mer du Sud. Ce principe connu, on est guidé pour faire des collections méthodiques et complètes de ces plantes utiles et pour démêler les races importées qui croissent aujourd'hui à côté des indigènes. Je crois que l'immense majorité de nos races cultivées si nombreuses, sont l'œuvre de la nature et non de la culture. Il y a des maniocs, des bananes, des mangues, comme des bleds, des pommes et des raisins. Mais il y a cependant sous nos yeux, des faits incontestables d'amélioration de races par la culture, par exemple dans l'abricot mammea, l'avocat, le mombin, la sapotille et surtout la mangue....

J'ai entendu parler ici, par des militaires, des cultures et du climat d'Algérie, c'est une nature propre et non pas une transition entre les climats tempérés et la zône équatoriale ; aussi, je suis bien fondé à vous dire qu'aucune plante de la Guyane ne réussirait le moins du monde à Alger. Si on y cultive du coton, des patates, du sésame, c'est que ce sont en général ou des races particulières, ou même des espèces, ou des plantes qui ne sont pas proprement équatoriales. Aussi, aucune rivalité et de même aucune substitution ne peut exister entre l'Algérie et les colonies d'Amérique, chaque climat a ses richesses et ses produits propres. L'igname de la nouvelle Zélande que l'on a introduit en France, est-il bon ? à la Guyane, l'igname indien (*Dioscorea trifida ?*) est excellent, mais le *D. aculeata* est médiocre.

NOTICE

SUR

LES PLANTES RECUEILLIES EN CORSE

PAR M. E. REVELLIÈRE,

avec des observations sur les espèces litigieuses ou nouvelles,

PAR M. A. BOREAU,

président de la section des sciences physiques et naturelles de la Société académique.

Un naturaliste dont le talent d'observation est justement apprécié, dont la science a enregistré les découvertes en entomologie et en botanique, M. E. Revellière de Saumur, vient de consacrer deux saisons à l'exploration de la Corse et continue encore ses recherches, autant que le lui permet une santé souvent chancelante. Un assez long séjour qu'il a fait en 1854 à Rogliano, l'a mis à même de prendre une idée de la végétation de la pointe septentrionale de la Corse; au printemps de 1856 il a repris ses explorations dans la partie méridionale et a visité soigneusement les environs de Bonifacio, les îles del Cavalo et de Lavezzio et les parages granitiques de Porto-Vecchio.

Exempt de toute espèce de charlatanisme, cherchant avant tout la vérité, M. Revellière communiquera ses récoltes aux botanistes qui cultivent sérieusement la science; déjà MM. Jordan et Lloyd ont eu part à celles de 1854; quant aux dernières, il m'en a rendu dépositaire, en me témoignant le désir le plus marqué de me voir publier dès à présent les espèces ou les observations nouvelles que peuvent offrir ses collections. Il ne fallait rien moins que ce désir si vivement exprimé pour me décider à entreprendre une tâche si difficile. Malgré ma bonne volonté à remplir les intentions de M. Revellière, il ne me sera peut être pas possible de mettre en relief tous les objets intéressants trouvés par lui, mais ces notes pourront peut-être prendre une place plus convenable dans un travail d'ensemble qui serait entrepris lorsque M. Revellière aura terminé ses explorations. Un catalogue détaillé des plantes recueillies dans cette île inépuisable offrirait certainement beaucoup d'intérêt, lors même qu'il ne ferait que confirmer les découvertes précédentes constatées par MM. Jordan, Kralik, Leveillé, Requien et autres botanistes qui, depuis quelques années, ont réuni tant de documents importants pour la Flore de la Corse.

MM. Grenier et Godron dans leur Flore de France, ayant résumé presque tous ces documents, nous croyons pouvoir considérer comme nouvelles pour la Flore de Corse les espèces qu'ils n'ont pas mentionnées.

Clematis cirrhosa, L.—Bonifacio. Je mentionne cette espèce pour faire observer que sa réunion au *Cl. Balearica Rich.* ne me semble nullement fondée en

raison. Cultivées ensemble à Angers, ces deux clématites semblent n'avoir de commun que les caractères du genre.

Ranunculus procerus. Moris. — Bonifacio, marais de Santa-Manza. C'est bien la plante cultivée sous ce nom dans les écoles de botanique, mais le caractère attribué à l'espèce, *Carpellis tuberculato-setigeris* n'existe pas dans nos exemplaires.

Ranunculus Revelierii, Bor. Plante de 1 à 3 décimètres dressée, glabre, d'un vert clair; racine annuelle, fibreuse, croissant dans l'eau; tige fistuleuse, rameuse presque dès la base, rameaux dressés, un peu roides, presque fastigiés; feuilles inférieures orbiculaires, entières obtuses, point en cœur à la base, les suivantes et une partie des caulinaires lancéolées, atténuées aux deux bouts, aigües, toutes pourvues d'un pétiole une fois et demie plus long que le limbe, les supérieures linéaires lancéolées à petiole court, toutes entières ou avec quelques dents peu nombreuses et écartées; pedoncules fistuleux, munis de quelques poils apprimés, les fructifères longs de 5-6 centimètres et un peu renflés au sommet; receptacle glabre, sepales un peu velus à l'extérieur, étalés, petits; petales jaune-clair, une fois au moins plus petits que les sepales, ovales à onglet court, écaille nectarifère plus étroite que l'onglet, presque nulle; carpelles 30-35, finement tuberculeux, ovoides obtus, à bec très-court droit, large à la base. Avril-mai. Marais des environs de Bonifacio, et de Porto-Vecchio.

Cette espèce que je décris d'après les notes recueillies sur place par M. Revellière, s'éloigne des *Ran.*

nodiflorus et *lateriflorus* par ses fleurs pedonculées, de l'*ophioglossifolius*, par ses feuilles primordiales souvent flottantes, comme dans celle-ci, mais toutes ovales retrécies aux deux bouts et non largement cordiformes, par ses fleurs trois fois plus petites, ses carpelles moitié plus gros, ses rameaux plus roides et plus dressés, son port qui rappelle mieux le *Ran. nodiflorus*; elle paraît aussi se rapprocher du *Ran. uliginosus*, Wild., espèce imparfaitement décrite et indiquée aux Canaries, mais elle s'en éloigne par ses feuilles à peine dentées et non *serratis*, par ses petales très-petits et non *calycis longitudine*.

Papaver obtusifolium, Desf. Fl. Atl. I, p. 407. — Tige droite, à poils apprimés, lobes des feuilles courts, obtus, pedoncules longs, aphylles uniflores, à poils apprimés, capsule glabre ovale oblongue, fleurs d'un rouge pâle, étamines jaunâtres — Rogliano, dans les vignes.

Fumaria speciosa, Jord. — Rogliano.

Fumaria vagans, Jord. — Rogliano.

Fumaria officinalis, L. — Rogliano.

Fumaria micrantha, Lag. — Bonifacio.

Sisymbrium columnæ, Jacq. — Rogliano.

Capsella rubella, Reut. — Sables maritimes, à Ajaccio; Bonifacio, à Ventilegne. — Nos exemplaires ne diffèrent de ceux du pays Génevois que par leur stature moins élancée.

Rapistrum microcarpum, Jord. — Rogliano.

Viola corsica, Jord! — Rogliano.

C'est une de ces espèces à petites fleurs, réunies par les auteurs sous le nom de *V. arvensis*. M. Jordan en donnera la description.

Astrocarpus spathulæfolius, Revell. — Bonifacio, à la Trinité.

Cette espèce rapportée en variété à l'*A. purpurascens*, Walp, s'en distingue au premier coup-d'œil, par ses feuilles inférieures pétiolées suborbiculaires, les supérieures obovales spatulées, les anthères sont d'un jaune plus foncé, le fruit est d'une forme différente.

Polygala corsica, Bor. — Plante de 1 à 4 décimètres, tiges nombreuses, diffuses ou ascendantes, feuilles inférieures elliptiques obovales, les autres lancéolées ou linéaires sub-aigües, grappes terminales, peu ou point chevelues au sommet, bractées membraneuses, caduques; ailes ovales elliptiques, blanchâtres, parfois lavées de rose au sommet (comme la corolle), à nervures latérales un peu ramifiées, capsule obcordée retrécie à la base, beaucoup plus courte que les ailes, à la fin presque aussi large ; graines oblongues obtuses, hérissées, arille à lobes latéraux, n'égalant pas la moitié de la graine. Juin-juillet. Rochers près Rogliano.

Le *P. rosea*, Desf. diffère par ses fleurs roses plus grandes, sa capsule suborbiculaire, etc. — Le *P. Preslii*, Spr. a les feuilles supérieures lancéolées et plus larges, les ailes plus elliptiques. — Le *P. flavescens*, D. C. s'en rapproche, mais ses fleurs sont jaunâtres, la capsule plus largement bordée dépasse un peu les ailes, les sepales extérieurs plus aigus égalent presque la moitié des ailes.

Gypsophila rigida, L. *Tunica Saxifraga*, Scop. Rogliano. Je l'ai eue aussi du Valdoniello Leveillé).

Dianthus Godronianus, Jord. *D. virgineus*, Godr. non L. — Rogliano.

Silene neglecta, Tenor. — Bonifacio, rochers de la Trinité. — Je l'ai eu aussi de Ajaccio (Leveillé).

Sagina debilis, Jord. — Bonifacio, à la Trinité.

Sagina maritima, Don. — Ile de Lavezzio.

Elatine macropoda, Guss. — Ile de Lavezzio.

Linum spicatum, Lam. — Bonifacio, à la Piantarella.

Linum ambiguum, Jord. — Rogliano.

Hypericum microphyllum, Jord. — Rogliano.

Oxalis corniculata, L. — Rogliano.

Melilotus messanensis, Desf. — Rogliano.

Trifolium lævigatum, Desf. — Bonifacio.

Cette espèce ne doit pas être réunie au *Tr. strictum*, W. K.

Dorychnium corsicum, Jord. — Rogliano, Bonifacio.

Cracca corsica, Godr. — Bonifacio, Santa-Manza.

Vicia trichocalyx, Moris. — Bonifacio. — Fleurs roses. Cette espèce nous semble distincte du *V. atropurpurea*, Desf.

Vicia Forsteri, Jord. Bor. Fl. cent. Ed. III, n° 662. — Bonifacio.

Vicia hirta, Balb. — Bonifacio.

Pisum biflorum, Raf. Caract. p. 71. « Fusto angolato, foglie trijughe, picciuoli angolati inferiormente, stipole e foglione dentate, peduncoli assilari, biflori, » Raf. — Graines rousses tachées de brun avec de grandes macules noires, finement ponctuées sous la loupe, hile ovale couvert de poils blancs écailleux. — Bonifacio, rochers de Colognola.

Hippocrepis ciliata, L. — Bonifacio.

Potentilla nemoralis, Nest. — Bonifacio.

Rosa scandens, Mill. — Rogliano.

Lythrum Preslii, Guss. — Rogliano.

Sedum Corsicum, Duby. — Bonifacio. — Espèce distincte selon nous.

Sedum brevifolium, Dc.? Bonifacio, lieu dit *Il Croco*. —Son aspect n'est pas le même que celui de la plante des Pyrénées.

Œnanthe apiifolia, Brot. — Rogliano. — MM. Grenier et Godron la regardent comme identique à l'*Œ. crocata*, L. Ayant reproduit de graines la plante de Corse et la cultivant à côté de l'*Œ. crocata* de l'Anjou, nous pouvons affirmer qu'elles constituent deux espèces très-distinctes. Indépendamment des caractères attribués par les auteurs à l'*Œ. apiifolia*, elle se distingue au premier coup-d'œil par son port, la nuance plus sombre de son feuillage, la direction des ramifications du pétiole, etc.

Galium decipiens, Jord. — Rogliano.

Galium saccharatum, All. — Rogliano.

Galium murale, All. — Rogliano.

Pallenis spinosa, Cass. — Rogliano.

Filago spathulata, Presl. — Bonifacio.

Filago eriocephala, Guss. — Rogliano.

Filago tenuifolia, Presl. — Rogliano, Bonifacio et île Cavallo. — Indiqué seulement en Sicile.

Carduus fasciculiflorus, Viv. — Bonifacio à 15 kil. sur la route de Porto-Vecchio.

Crepis decumbens, Gren. et G. — Bonifacio au Phare.

Erica multiflora, L. — Rogliano.

Cicendia pusilla, Gris. (*Candollei*). — Bonifacio.

Convolvulus althæoides, L. — Rogliano.

Cuscuta corymbosa, R. P. — Bonifacio.

Myosotis sicula, Guss. — Bonifacio.

Linaria commutata, Bernh. — Bonifacio

Linaria Prestandreæ, Tin., in Guss. Syn. Sic. II, p. 842 et 890. — Bonifacio, à la Trinité, à Paraguano; Rogliano.

Linaria (*Urvillei*), *L. Elatine*, d'Urv. non L. — Rogliano.

Plusieurs autres *Linaria* de cette section ont été recueillis par M. Revellière et constituent probablement des espèces distinctes.

Linaria Chalepensis, Mill. — Rogliano.

Odontites lutea, Reich. — Rogliano.

Mentha Pulegium, *eriantha*, D. C. — Santa-Manza. Plante remarquable, appelant de nouvelles études.

Melissa altissima, Sibth. — Rogliano, Bonifacio. — M. Revellière la considère comme une espèce distincte.

Lippia repens, Spr. — Rogliano.

Vitex Agnus Castus, L. — Rogliano.

Amaranthus deflexus, L. — Bonifacio.

— *albus*, L. — Bonifacio.

Rumex intermedius, D. C. — Bonifacio. — C'est à tort qu'on le réunit au *R. thyrsoides*, Desf.

Polygonum flavescens, Jord. — Rogliano. — Plante d'un vert pâle, voisine du *P. Bellardi*.

Aristolochia rotunda, L. — Rogliano, Bastia.

— *longa*, L. — Rogliano.

Euphorbia bonifaciensis, Req. — Bonifacio. — Cette plante nous parait bien caractérisée.

Urtica atrovirens, Req. — Rogliano.

Juniperus Lycia, L. — Rogliano, Bonifacio.

Triglochin laxiflorum, Guss. — Bonifacio. — Cette

plante omise dans la Flore de France, avait déjà été indiquée en Corse par Loiseleur. Reichenbach l'a figurée dans ses icones comme venant de Montpellier.

Potamogeton Berchtoldi, Fieb. — Bonifacio.

Le *Gladiolus communis* de la Corse, ne doit-il pas être rapporté au *G. dubius*, Guss. ?

Lilium candidum, L. — Bonifacio, spontané sur les collines et maquis sur la route de Porto-Vecchio.

Scilla fallax, Steinh. — Bonifacio à la Trinité, mêlé au *S. autumnalis* qui y est bien plus rare.

Urginea fugax, Steinh. Annal. Sc. nat. (1834) t. I, p. 328, Pl. 14. — « Sepalis petalisque albidis linea » dorsali e fusco purpurascente notatis, floribus paucis » subsecundis pedunculos æquantibus, bracteis re- » fractis deciduis, Scapo filiformi, foliis linearibus ; » pericarpium oblongum, » Steinh. — Bonifacio. — Cette espèce était indiquée seulement en Algérie.

Ornithogalum Narbonense, L. — Rogliano, Bonifacio.

Ornithogalum divergens, Bor. — Bonifacio.

Allium carneum, Bert. — Bonifacio.

Allium obtusiflorum, Req. — Bonifacio.

Simethis bicolor, K. — Bonifacio.

Juncus tricephalus, Gay. — Bonifacio. — Espèce bien caractérisée !

Spartina versicolor, Fabre. — Bonifacio, golfe de Santa-Manza. — La plante est sans fleurs, mais du reste semblable à celle de l'Hérault.

Glyceria convoluta, Fries. — Bonifacio.

Melica typhina, Bor. — Tige de 6 à 9 décimètres, droite simple; feuilles linéaires étroites, longuement acuminées, les inférieures hérissées, ainsi que les

gaines, les supérieures enroulées filiformes, très-rudes en dessous; ligule saillante, blanc-scarieuse, lacérée; panicule droite, épaisse, à rameaux courts, dressés, très-serrés en épi blanchâtre; spathelles ovales lancéolées acuminées en pointe aigüe, un peu membraneuses, finement rudes-ponctuées, à cinq nervures saillantes; spathellule extérieure lancéolée, striée, chargée d'asperités, longuement ciliée sur les bords, celles des fleurs stériles glabres, fruit oblong fusiforme luisant, chagriné sur toute sa surface. Juin-juillet. — Rogliano.

Les collections de M. Revellière contiennent presque toutes les espèces intéressantes indiquées déjà par les auteurs sur le littoral de la Corse. Les genres *Medicago*, *Trifolium*, *Lotus*, *Vicia*, *Statice*, *Euphorbia*, *Allium* sont représentés par des espèces nombreuses; les orchidées sont à peu près au complet, il en est en outre un certain nombre sur lesquelles nous n'avons pu porter un jugement définitif. Les recherches de cet habile explorateur auront des résultats importants pour la botanique française et, tout en regrettant notre insuffisance, nous devons le remercier de la marque d'amitié qu'il nous a donnée en nous confiant le soin de publier ces fragments.

A. Boreau.

Juin 1857

LISTE DES LÉPIDOPTÈRES

OBSERVÉS AUX ENVIRONS D'ANGERS,

PAR M. GUSTAVE TOUPIOLLE,

naturaliste,

depuis la publication de son Catalogue, c'est-à-dire du 20 décembre 1855 au 20 juillet 1857 (*).

DIURNES.

Anthocaris cardamines ♀. 30. — La femelle est aussi rare que le mâle est commun. Il est curieux de voir ceux-ci voler après tous les papillons blancs pour découvrir une compagne. C'est en les suivant dans cette recherche qu'on peut parvenir à prendre les femelles de l'espèce.

Lycæna bœtica. 70. — Assez rare. Sur les baguenaudiers; les pépinières, les jardins anglais; le jardin botanique le 6 septembre 1856; remarquable par la

(*) On a continué de suivre, dans ce supplément, la classification de Boisduval et celle de Duponchel pour les Nocturnes qui ne sont pas compris dans l'*Index methodicus*. Le numéro qui suit le nom spécifique est celui de ce dernier ouvrage.

tache d'or pur placée à la base de l'appendice en forme de queue des ailes inférieures.

Licæna Arion ♁. 106. — Avait été pris autrefois en Saint-Barthélemy, par le docteur Bastard, sur la ronce en fleur. Capturé, le 14 juillet, dans un champ aride, près Tivoli.

Ce polyommate porte à 15 le nombre de ceux observés près d'Angers.

Argynnis Dia. 144. — Peu abondant. Eventard, mai 1856.

Melytœa didyma. 162. — Même localité, où il est peu abondant, 21 juin 1856.

Apatura clytia. 182. — 14 juillet 1856, à Tivoli; moins abondant que l'*Ap. ilia*.

Le 11 juin 1857, aux allées des fours à chaux, trouvé une chrysalide de cette espèce, à la suite d'un coup de vent qui l'avait sans doute détachée des hautes branches d'un peuplier. Pendant les grands vents, il fait bon à chercher au pied des arbres. Ce même jour, trouvé deux *Dicranura Erminea*, belle et rare espèce.

Steropes aracynthus. 279. — Avrillé, mi-juillet 1856. Sur la bruyère. Rare.

Syrichtus fritillum. 204. — Champs arides. Tivoli, août 1856. Pas commun.

CRÉPUSCULAIRES.

Sesia nomadæformis. 340. — Juin 1856. Les haies. Assez commun.

Sesia culiciformis. 344. — Mai 1856. Haies d'Anipé.

Sesia spheciformis. 362. — Juin 1856. La Chalouère.

Sesia asiliformis. 364. — Juillet, *id*. Haies, Avrillé.

Zygæna trifolii. 418. — Mi-juin. La Mare. Rare.

Procris pruni. 452. — Juillet. La Guéronière. Rare.

NOCTURNES.

Lithosia grammica. 465. — Juillet. Route de Paris.

Lithosia ......? — Juin. Jardin de la Préfecture.

Lithosia depressa. 475. — Juin. Sur un chêne. Les fourneaux. Rare.

Naclia ancilla. 493. — Juillet. Les bois. Avrillé.

Callimorpha Dominula. 501. — Mi-juin 1857. Elevée d'une chenille trouvée au Jardin botanique par M. Boreau. Elle se nourrit de borraginées. Chrysalidée le 3 mai, éclose le 5 juin. Espèce rarissime aux environs de la ville.

Nemeophila Russula ♀. — Bois d'Avrillé. Juin 1857.

Chelonia Caja. Var. *A et B*. — Fin de mai 1857. La variété B ♂ porte sur les ailes supérieures un point blanc analogue à celui du Bombyx quercûs.

Bombyx lanestris ♀. 566. — Elevé de chenille nourrie avec de l'aubépine. Eclos le 27 février 1857.

Bombyx processionea ♂. 573. — Chenille nourrie avec du chêne. Eclos le 13 août 1856.

Bombyx rubi ♀. 579. 12 juin 1857. Près Brionneau. La femelle est excessivement rare, d'autant qu'il est impossible de se la procurer en élevant la chenille, dont l'éducation ne réussit presque jamais. Le vol du mâle est tellement rapide et inégal qu'il est des plus difficiles à prendre.

Lasiocampa pruni ♂. 586. — Mi-juillet. Au Jardin des plantes. Rare et belle espèce qui a du rapport de

forme avec la feuille morte du chêne, mais se distingue aisément par sa coloration d'un jaune fauve.

Cleoceris OO ♀. *704.* — Mi-juillet. Les bois de chêne d'Avrillé. Cette femelle ayant pondu dans ma boîte de chasse, j'adressai les œufs à mon savant ami, M. Grolleau, de Nantes. L'éclosion eut lieu ; les chenilles furent élevées et donnèrent plusieurs sujets de cette rare espèce.

Plastenis subtusa. 705. — Juillet. Tivoli. Rare.

Acromycta Euphrasia. 720. — Mai 1856-57. Tivoli, Jardin botanique,

Bryophila Algæ. 729. — Juillet. La Chalouère. Rare.

Triphœna fimbria ♂. 760. — Fin de juin. Jardin botanique. Belle et très rare espèce.

Triphœna orbona. Var. Connuba, 761. — Avril. Avrillé.

Agrotis saucia. 821. — Juillet. Route de Paris. rare.

Agrotis suffusa. 822. — 9 octobre. Bois d'Avrillé et intérieur de ma maison, rue Botanique.

Agrotis tritici. 836. — Août. Sur les peupliers de Tivoli.

Agrotis obeliscus. 840. — Même localité.

Luperina testacea. 859. — Septembre. Route de Paris.

Luperina Pinastri. 883. — Mai 1857. Tivoli et Jardin des Plantes. Cette belle espèce n'est pas commune.

Luperina Litoxylea. 885. — Juillet 1855. Route des Ponts-de-Cé.

Apamea strigilis, var.

Æthiops. 901. — Mi-juin 1857. Tivoli.

Hadena atriplicis. 940.—Juin 1857. Route de Paris.

Hadena Roboris ♂ et ♀. 960.— Octobre. Route des Ponts de Cé. La femelle, d'un vert foncé, est très remarquable.

Miselia Oxyacanthæ. 983. — Septembre. Tivoli.

Episema hispidæ ♂ et ♀. 1119 — Septembre. Chemin de La Motte.

Caradrina blandæ. *Orthosia gothicæ*. 1123. — Octobre. La Mare.

Orthosia Lota. 1144. — Octobre. Tivoli.

Orthosia stabilis. 1147. — Fin de mars 1857. Dans la rue des Lices.

Orthosia miniosa. 1150. — Fin d'avril 1856. Boulevard de Laval.

Cosmia diffinis. 1154. — Juillet. Jardin botanique et fours à chaux.

Xanthia ferruginea. 1174. — Septembre. Arbres du Mail.

Xanthia rufina. 1176. — Octobre. Le Mail.

Xanthia citrago 1186. — Septembre. Le Mail.

Ilarus ochroleuca. — Juillet 1857. Bois d'Avrillé.

Cerastis vaccinii, var. Spavicea. 1191. — 2 mars. La Chalouère.

Acontia luctuosa. 1323. — Juin. Jardin botanique.

Phorodesma bajularia ♂ et ♀. 1417. — Fin de juin. Haies. Avrillé. Rare et jolie espèce.

Boarmia lichenaria ♂ et ♀. — Fin de mai et commencement de juin 1857. Rare.

Hemithea coronillaria. — Fin de mars. La Haie. Avrillé. Indiquée en Sicile et dans le midi de la France.

Hemithea vernaria. — Juillet 1857.

Tephrosia crepuscularis. 1571. — Mars. Avrillé. Rare.

Larentia fluviaria. 1645. — (Obs.) Cette espèce n'était encore indiquée qu'en Sicile, suivant M. Bécher (de Paris), qui l'a déterminée sur l'envoi que M. Toupiolle lui a fait de l'individu par lui capturé au Jardin botanique, en juillet 1854, et qu'il avait communiqué à plusieurs amateurs exercés sans qu'il eût pu recevoir un nom. Elle ne figure pas dans la liste de ce genre si nombreux, publiée par Duponchel, tome 8, 1re partie, page 361 de son ouvrage sur les lépidoptères d'Europe, liste dans laquelle sont comprises cependant toutes les espèces alors décrites dans les auteurs. Cette découverte est donc des plus curieuses. Son intérêt augmente encore quand on remarque que notre savant botaniste, M. Boreau, a trouvé sur nos schistes plusieurs plantes qui avant lui n'avaient été indiquées qu'en Sicile. (M. Béraud.)

Eupithecia innoteria. 1699. — Fin de mai 1857. Jardin botanique.

Cidaria chenopodaria ♀. 1749. — Mi-août. Tivoli. Rare.

Cidaria badiaria. 1758. — 31 mars. La Gouronidière.

Cidaria derivaria. 1760. — 29 mars. Ecouflant.

Cidaria picuria. 1797. — Avril.

Cabera permutaria ♂ et ♀. — Mai.

Acidalia rusticaria.. 1849. — Juillet. Tivoli.

Acidalia auroraria. 1860. — Juillet. Bois d'Avrillé.

Acidalia decoloraria. — Juillet 1857. *Id.*

MICROLEPIDOPTÈRES.

Nomenclature de Duponchel.

Hydrocampa nymphœalis. — Commencement de juin 1857. Tivoli.

Pionea margaritalis. — Août. Tour-Bouton.

Hydrocampa Lemnalis. — St-Léonard.

Botys lancealis. — Octobre. Les boulevards.

Botys ochrealis. — 26 juin. Tour-Bouton.

Botys ophialis. — Juillet. Buttes de Tivoli.

Rodea ferrugalis. — 21 juillet. Avrillé.

Rivula sericealis. — 14 septembre. Tivoli.

Nola albunala. — Juin. Bois couverts d'Avrillé.

Cargyrotoza plumbana. — Trelazé. 1856.

Cargyrotoza flagellana. — Route de Paris.

Eudorea dubitalis. — Jardin botanique.

Eudora ambigualis. — *Id.*

Cochylis roserana. — Mai. Tour-Bouton.

Aspidia udmanniana. — Juin. Trélazé.

Grapholitha Cœcimacula. — *Id.* *Id.*

Crambus protellus. — *Id.*

Crambus hortuellus. — Juin.

Cledeobia augustalis. — Septembre. Butte de Tivoli.

Diurnea flagella. — Mars 1857. La Chalouère.

Humilis aranella. — Route des Ponts-de-Cé.

Teras contaminana. — *Id.*

Ponthina hermannana. *Id.*

Carpocarpa Pomona. — Août. Dans ma chambre.

Hœmilis alstrœmerella. — 4 août. Tivoli.

Adela Degurianella. — Mai 1857. Avrillé. Très commun dans les bois.

Palpula bitrabicella. — Ma maison.

Obs. — Le premier catalogue publié par M. Toupiolle et comprenant les découvertes par lui faites jusqu'au 20 décembre 1855, présentait 377 espèces par lui observées dans l'espace de trois années, dans un rayon de 6 kilomètres, au plus, autour de notre ville. Les types de cette première collection ont été, à cette époque, acquis par la mairie et sont placés au cabinet d'histoire naturelle. Il faut ajouter à cette première liste l'indication par nous de 18 espèces, dont quatre ont été depuis retrouvées par M. Toupiolle. Le présent supplément contenant 94 espèces, ce serait ainsi un total de 485 espèces dont la présence près de nous est de ce moment constatée.

T.-C. Béraud,

Secrétaire-général.

NOTE

SUR

LE RÉGULATEUR ASTRONOMIQUE

DE M. FLEURY,

horloger à Angers.

Messieurs.

En examinant, à la dernière exposition, l'immense variété des produits qu'une civilisation avancée comme la nôtre met chaque jour en mouvement, on remarquait que plusieurs industries, jadis tributaires de l'étranger, s'en étaient complétement affranchies. J'ai eu lieu de constater que de ce nombre se trouvaient les arts de précision et que l'horlogerie française surtout ne le cédait en rien à celle de Genève. Evidemment, Messieurs, c'est à la marche des sciences qu'il faut attribuer ces résultats. Il est certain, en effet, que dans les villes où l'enseignement scientifique a reçu des développements, coordonnés avec les exigences sociales, les arts sont en progrès. — Il y a soixante

ans, les arts avaient devancé les sciences, aujourd'hui les sciences dominent les arts. Ceux qui refusent d'admettre ce point de vue sont dans l'erreur et se laissent préoccuper par les faits du passé, sans tenir assez compte des événements de l'époque actuelle.

L'an dernier, j'eus l'honneur, dans une autre enceinte, de faire connaître les avantages d'un appareil fort utile dû à un horloger de cette ville. Aujourd'hui, sous l'influence des leçons que je me propose de donner à l'école des sciences, j'éprouve le même bonheur en venant vous parler des ingénieuses combinaisons que M. Fleury a réunies dans son régulateur astronomique.

Pour prévenir toute équivoque, je dois préalablement dire que la construction en est due à MM. Detouche et Houdin de Paris. Dans toutes les machines, on rencontre certainement plusieurs idées capitales qui peuvent ne pas être sorties de la même tête. Cette indépendance de la construction et de l'invention étant donc établie, il me sera facile de donner à chacun ce qui lui appartient, en classant les différents organes par ordre d'importance.

M. Fleury a su grouper avec art vingt effets divers dans leurs positions relatives, et au moyen d'un poids et d'une roue, il les obtient avec précision.

Le cadran du centre qui marque l'heure de Paris, a dû être l'objet de ses préoccupations. Il a été magnifiquement utilisé, malgré des difficultés sans nombre qu'ont dû rencontrer dans l'exécution MM. Detouche et Houdin. Les mois, les quantièmes, les jours de la semaine, les secondes sont fournies par différentes aiguilles. Dans la région supérieure se trouve l'équation

du temps qui joue un si grand rôle dans les observations. A la partie inférieure le mouvement apparent du soleil est parfaitement représenté. Deux cadrans secondaires, l'un à gauche et l'autre à droite, donnent l'heure exacte du lever et du coucher pour tous les jours de l'année. Un dernier cadran enfin fait voir les différentes phases de la lune ; de sorte que l'ensemble de tous ces cadrans permet d'embrasser d'un coup d'œil les phénomènes célestes les plus connus.

Autour du cadran principal viennent se grouper dix autres cadrans de diamètres divers et qui par leurs indications fournissent l'heure exacte à Angers , à Genève, à Londres, à Constantinople, à Vienne, à Alger, à Rome, à Besançon, à Jérusalem et à St-Pétersbourg. La disposition de tous ces cadrans secondaires a dû offrir des difficultés que le constructeur a heureusement vaincues.

Des effets si multipliés ne pouvaient être obtenus avec la précision qu'ils exigent qu'à la condition d'atténuer le frottement et de ne pas fatiguer le rouage. Il s'agissait, en effet, de vaincre la résistance opposée par quatre sautoirs et un ressort de renvoi.

M. Fleury a employé une détente fort ingénieuse qui produit ces quatre effets. Vers le milieu de la nuit, cette détente mue par le cylindre de la roue principale, fait alternativement passer l'équation du temps, les quantièmes, les jours de la semaine et enfin les mois, quand ils doivent changer. Cette roue qui accomplit une révolution en trois jours, présente de nombreuses complications. Montée sur l'axe qui reçoit la corde du pòids moteur, elle est formée d'un ressort, d'un rochet, d'un second rochet de la roue régu-

latrice et de trois levées destinées à opérer sur la détente. Ces diverses pièces animées d'un mouvement de rotation dans le sens de leur encliquetage sont solidaires les unes des autres. Les fonctions diverses de cet organe semblent faire supposer qu'il a des dimensions considérables. Aussi grande a été ma surprise de reconnaître que la boîte qui le renferme a une profondeur maximum de dix centimètres.

L'équation du temps est donnée par une roue annuelle portant une ellipse et sur laquelle s'appuie l'une des extrémités d'un levier, tandis que l'autre formée d'une partie dentée commande un pignon dont l'axe porte l'aiguille indicatrice.

A la partie inférieure du régulateur est placé un cadran bleu étoilé, sur lequel se meut un soleil qui monte pendant six mois et descend pendant six autres. La représentation de ce phénomène est obtenue au moyen d'un excentrique en cœur placé entre deux roues dont l'une est évasée de manière à pouvoir loger cet excentrique. Ces deux roues sont respectivement armées de 365 et de 366 dents. Elles engrènent avec un pignon fixé à la platine qui produit l'effet demandé.

Le lever et le coucher du soleil sont fournis par deux ellipses superposées et contre lesquelles vient porter l'une des extrémités de deux leviers dont l'autre dentée conduit les roues indicatrices du lever et du coucher.

Il est constant que le régulateur de M. Fleury présente des innovations curieuses, mais à coup sûr ce n'est pas dans les moyens de transmission de cette dernière partie de l'appareil que l'on trouve d'ailleurs

dans la plupart des pièces d'horlogerie du même genre.

Si donc, sur ce point, M. Fleury n'a fait qu'appliquer ce qui est connu depuis longtemps, d'autre part son procédé pour régler l'appareil, en cas d'arrêt, est digne de remarque.

Il est certain, en effet, que le régulateur étant mis en place, les divers cadrans ne permettent pas d'apercevoir les rouages intérieurs. Pour obvier à cet inconvénient, M. Fleury a eu recours à un petit carré animé d'un mouvement circulaire de un tour par vingt-quatre heures; l'axe qui le porte est muni d'une roue qui engrène avec la roue à laquelle est adaptée la levée de la détente que l'on peut ainsi faire fonctionner à volonté.

Tel est, Messieurs, le résultat de mes impressions sur le régulateur astronomique dont j'ai fait l'étude, uniquement en vue de l'application des préceptes généraux que j'ai développés dans mes leçons de l'Ecole des sciences.

Angers, le 22 juillet 1857.

PASCAL DULOS,

Professeur de mécanique à l'Ecole impériale des arts et à l'Ecole des sciences et des lettres.

GILLES MÉNAGE

CONSIDÉRÉ COMME POÈTE.

> Tu sive grœcis, seu latiis modis
> Heroas astris condere, seu faces
> Cantare cyprias etruscâ
> Vel patriâ properas loquelâ.
>
> (*Ant. Peron. ad Mengianum Oda*).

On entend partout cette lamentable plainte, la poésie se meurt, la poésie est morte! Serait-il bien vrai que nous assistons au moins à son agonie et qu'il ne nous restera bientôt plus que d'en prendre le deuil? Malgré le temps d'arrêt qui semble avoir pétrifié notre littérature, malgré cet engouement pour les sciences exactes qui tend à matérialiser nos plus nobles instincts, non, croyons-nous, non, la littérature et ce qui en est la plus belle expression, la poésie, ne mourront pas. Le goût du beau et du bon n'est-il pas, pour l'âme humaine, ce que l'aliment quotidien est pour nos organes matériels? c'est-à-dire, un impérieux besoin.

Sans doute le culte des muses ne périra pas, mais il peut s'affaiblir et s'affaiblit en effet, chez certains

peuples, à certaine époque de leur vie sociale, et trop souvent, à sa place, on voit s'élever l'autel de Plutus, sur lequel ne brûle que l'encens de la richesse et des terrestres appétits.

Quand une nation a produit des chefs-d'œuvre dans tous les genres, et que, dans le vaste champ de la littérature si largement moissonné, elle ne laisse plus que quelques épis à glaner, que restera-t-il aux générations qui suivent? Deux choses : tenter de nouvelles voies ou marcher sur la trace des devanciers. Mais l'invention n'est donnée qu'à un petit nombre d'esprits d'élite. Reste donc l'imitation plus ou moins servile, plus ou moins originale, si l'on peut ainsi dire, des bons modèles. Eh! c'est ici précisément l'écueil.

Car, après tant de travaux poétiques, il faudrait être né bien malgré Minerve pour ne pas tourner passablement un vers. On fait donc des vers, force vers, riches de rimes, s'ils sont pauvres de sens. On se croit littérateur parce qu'on a fait imprimer ses moments de loisir, ses fantaisies; puis fier de ce mince bagage, on se pose en homme de lettres et l'on n'a que du dédain pour des écrivains d'un autre siècle, chez lesquels l'esprit poétique s'alliait à une profonde connaissance des littératures de Rome et d'Athènes. A peine les érudits même leur consacrent-ils quelques lignes, comme si nos progrès littéraires, notre érudition, notre feu poétique avaient complétement éclipsé des auteurs qu'un ou deux siècles seulement séparent de nous.

Malgré les prétentions de notre époque, disons-le hautement, peu d'hommes aujourd'hui pourraient soutenir le parallèle avec plusieurs de ces écrivains dont on connaît à peine le nom.

Si, par exemple, il se rencontrait de nos jours un homme d'une prodigieuse mémoire, d'une érudition aussi vaste que variée, jurisconsulte éminent, grammairien faisant autorité, poète français au-dessous seulement de nos bons écrivains, faisant des vers italiens admirés même de l'Académie Della Crusca, rivalisant en poésie latine avec ceux qui ont le mieux écrit dans cette langue, maniant l'idiome d'Anacréon et de Théocrite avec une facilité et une grâce peu commune, et couronnant cet assemblage de talents si rares par une aménité et un atticisme qui ont émerveillé ses contemporains, si, disons-nous, un pareil homme se rencontrait, la France n'aurait-elle pas le droit d'être fière d'un pareil personnage?

Eh bien! cet homme si peu connu, vivait il y a deux siècles, c'était notre compatriote, c'était Ménage!

Oui, Ménage est peu connu, peut-être mériterait-il de l'être davantage. Parmi les différents aspects, tous assez remarquables, sous lesquels il peut être considéré, nous ne voulons nous occuper aujourd'hui que du côté poétique. Ménage poète, voilà ce que nous allons examiner.

Et d'abord, n'est-ce point déjà quelque chose digne d'attention que de voir un auteur parler le langage des dieux, comme on disait alors, en quatre langues diverses, dont une seule bien maniée suffirait à la gloire d'un écrivain?

Certes nous ne prétendons point qu'il ait excellé également dans ce quadruple idiome, et pour aborder de suite le côté faible, parlons des vers français.

Mon Dieu! nous dirons sans détours, que les

poésies françaises de Ménage n'ont pas aujourd'hui à nos yeux un grand mérite. Elles ne sortent pas de cette phraséologie plus ou moins poétique, de cette imitation malencontreuse et servile telle qu'elle existait avant les Corneille, les Racine et les Boileau. Mais enfin, si nous écartons un moment les grands modèles du grand siècle, Ménage tiendra sa place parmi les auteurs du second ordre qui ont écrit avant 1660.

Si Ménage fût né deux siècles plus tard, après tant de chefs-d'œuvre de grands maîtres, après la formation de notre langue poétique; quand la phrase a été tournée et retournée de mille façons et que la même idée donnée à dix auteurs sera, à peu près, rendue dans des termes sembables et comme stéréotypés, croyez-vous qu'il n'eût pu prétendre à un prix de l'Académie? Et par contre, si faisant remonter en arrière de deux cents ans nos rimeurs d'aujourd'hui, vous les placiez à cette époque, où le grand Corneille lui-même bronchait si souvent, est-il vraisemblable qu'ils eussent mieux réussi que Ménage à dompter notre langue si rétive, si rebelle alors, et qui ne s'est assouplie que sous la main de nos meilleurs écrivains? Vous me permettrez d'en douter.

Mieux inspiré du Latium, Ménage dut aux muses latines une gloire moins contestable et moins contestée. Il s'était, dès son enfance, merveilleusement nourri de la lecture des poètes et des orateurs de Rome. Sa prodigieuse mémoire n'en avait pas seulement retenu de longs et nombreux fragments; mais Virgile, mais Ovide, il les savait presque tout entiers.

Omnia Virgilii memori cum mente tenerem.

Notre âge, assez peu soucieux de ce genre d'études, ne jette qu'un regard distrait et presque dédaigneux sur ces anciennes littératures, auxquelles l'Europe entière doit ce qu'elle est aujourd'hui. Erreur grave qui, si elle devenait générale, compromettrait infailliblement dans les ouvrages d'esprit le bon sens et le bon goût.

Mais, a-t-on dit, à quoi servent les vers latins? *In sylvam ne ligna feras,* s'écrie Voltaire. A notre tour nous demanderons à quoi sert le latin? Apparemment ce n'est pas un hors d'œuvre, puisque vous y soumettez vos enfants pendant les plus belles années de leur adolescence. Non, ce n'est pas une étude oiseuse, on l'a dit et nous le répétons avec une conviction profonde, sans de bonnes études classiques il n'y a point de vraie, de solide instruction. L'éducation est tronquée. Vous citerez quelques exceptions, notre poète national, par exemple. A Dieu ne plaise que nous rejettions ce qui peut atténuer la règle générale. Ici-même nous pourrions montrer du doigt d'honorables exceptions; mais cela ne fait que confirmer la thèse dans ce qu'elle a d'absolu. D'ailleurs nous voudrions que vous eussiez pu demander à notre Pindare moderne à quel prix il lui a été donné de combler cette lacune de son éducation.

Faire des vers latins, le beau mérite! nous disent des gens qui n'ont jamais su entendre quatre vers d'un auteur ancien. Ne nous y trompons pas néanmoins, ne fait pas qui veut de bons vers latins. Savez-vous en effet, ce qu'il faut pour y réussir? Il faut une étude approfondie de la langue latine, la connaissance exacte de la valeur du mot poétique, une lecture

longue et sérieuse des meilleurs auteurs, une oreille sensible et façonnée à la cadence du vers, de l'imagination et quelque chose de ce *mens divinior* dont Horace fait l'attribut du poète. Pensez-vous que parmi les détracteurs du latin il y en ait beaucoup qui soient capables de réunir cet ensemble de qualités?

Enfin, selon nous, celui-là seul peut sentir Virgile qui s'est longtemps évertué à l'imiter. Mais revenons. Ménage fut donc une des gloires du Parnasse latin.

Nous voudrions bien vous mettre ici sous les yeux quelques fragments de ces poésies, car des pièces si légères ne s'analysent qu'imparfaitement. Leur beauté presque tout entière se trouve dans la forme, et bien que la raison et l'esprit y brillent souvent, c'est néanmoins le jugement de l'oreille, ce *superbissimum auris judicium*, comme dit Quintilien, qu'il faut consulter, avant tout, quand on veut apprécier les poètes. On ne peut guère, nous le sentons bien, vous inviter à secouer la poussière des siècles qui recouvre ces œuvres poétiques. Si cependant vous aviez gardé quelque goût pour les muses latines, ces petites pièces vous plairaient sans doute, et vous rappelleraient peut-être quelques-uns de vos premiers succès littéraires, succès toujours si doux au souvenir, même quand plus tard on en a obtenu de plus brillants.

Sans suivre l'ordre du temps, nous allons jeter un coup d'œil sur quelques morceaux qui donneront une idée de la manière de faire de notre auteur.

Dans un âge déjà avancé, Ménage perdit sa riche et brillante mémoire. C'est à cet accident que nous devons deux élégies ou plutôt deux hymnes adressés à Mnémosyne.

Dans la première pièce, il fait poétiquement l'inventaire de toutes ses pertes :

Memini cùm plurima Homeri,
Plurima peligni recitarem carmina vatis
Omnia Virgilii memori cùm mente tenerem.

Joignez à ce répertoire, les noms de tous les philosophes de l'antiquité, leurs sectes, leurs systèmes, la série des consuls de Rome, la succession des peuples qui ont paru sur la scène du monde, l'arbre généalogique des maisons nobles, toute son histoire de Sablé, voilà ce qu'il embrassait dans son vaste savoir, voilà aussi le sujet de sa douleur quand il se disait : *Omnia nunc oblita !*

Ce luxe exubérant de mémoire, cette inépuisable fécondité de conversation, étaient un talisman avec lequel il captivait, sinon le cœur, car Ménage n'était pas heureux en amour, mais l'esprit des nobles dames de cette époque. Ce prestige une fois évanoui, voyez avec quelle amertume il le regrette :

Ingenii pars illa mei, placuisse puellis
Quà potui, periit ; nunc illis fabula fio.
Pendebant olim, memini, narrantis ab ore.

Trahi par sa mémoire, Ménage racontait souvent les mêmes contes, les mêmes histoires devant les mêmes personnages, et ces nobles demoiselles, que naguère émerveillait le charme de ces récits, le quittaient au milieu de son radotage :

Nunc me fastosæ medio in sermone relinquunt.

Cette mémoire tant regrettée, cette partie la plus précieuse de lui-même, il la recouvra enfin. Ce fut le

sujet du second hymne, dont le côté le moins saillant n'est pas d'avoir été composé à soixante-dix-huit ans. Dans l'enthousiasme de sa joie, le vieil athlète recueillit le reste de ses forces poétiques, et cette verve, presque octogénaire, jeta encore un assez brillant éclat avant de s'éteindre pour jamais.

Mazarin, à sa rentrée triomphante dans Paris, vit à ses pieds tous ces parlementaires qui avaient mis sa tête à prix. Au milieu de cette tourbe de plats adulateurs, le cardinal n'ayant pas aperçu Ménage, s'en plaignit. Notre auteur, flatté d'avoir brillé par son absence, adressa au Ministre une pièce de vers dans laquelle il reconnaît d'abord que sous les reproches il se cache toujours un peu d'amour et de bienveillance :

Officiosa quidem tua sunt convicia, Juli,
Nam latet in querulo pectore blandus amor.

Il se vante ensuite de n'avoir jamais rien dit, rien écrit contre lui pendant ce fâcheux exil (assertion un peu douteuse peut-être). Il prétend d'ailleurs que s'il n'est pas allé le saluer, c'est que des valets lui ont refusé l'entrée du palais. Et plein d'une juste fierté, il ajoute :

Contemptus ferrem famuli ! fastidia possim
Non tua, non regum, non ego ferre Jovis.

« Subir le dédain d'un valet de cour ! mais ton dé-
» dain, le dédain des rois, celui des dieux mêmes, je
» ne le supporterais pas. »

C'est dans cette pièce que se trouvent ces vers qui allaient droit à l'adresse du parlement :

Et puto tàm viles despicis indè togas.
. . . .
Hi sunt sæpe tuum qui petiere caput.

Le parlement se crut insulté. Il voulut poursuivre Ménage; mais celui-ci prouva que le mot *toga* signifie un habit de cour.

Dans une élégie adressée au médecin Bachot, Ménage le prie de le guérir de l'amour. « J'ai toujours, dit-il en apostrophant Cupidon, j'ai toujours combattu sous tes enseignes. »

Te dominum colui, serviit tibi dedita semper
Ars mea; quid famulum lædis, acerbe, tuum?

« Pourquoi tourmentes-tu un serviteur si fidèle? »

La modestie n'était pas une des vertus de Ménage, on lui a souvent reproché les louanges un peu excessives qu'il se donnait à lui-même. Il prétend ici que la France proclame en lui le chantre par excellence de l'amour.

Sæve puer, vocat alma tuum me Gallia vatem.

Il est vrai que toutes ses pièces roulent à peu près sur ce sujet, et qu'à ce titre on pourrait le nommer le poète des amours.

Dans ces plaintes, il s'agit peut-être des rigueurs de Mme de Sévigné qui se plaisait à désespérer Ménage en le menaçant d'aller le trouver chez lui, ou plutôt de la belle de Lavergne (Mme de la Fayette) dont le nom revient dans tous ses vers, l'éternel objet de ses doléances et de ses désespoirs.

Quant à ces aveux un peu compromettants dans la bouche d'un abbé, il ne faut pas s'en scandaliser trop. Ménage tenait, il est vrai, à l'Eglise, comme tant d'autres, par le petit collet et le manteau court; mais

au demeurant, ses fonctions ecclésiastiques consistaient à percevoir et à dépenser les revenus d'un bénéfice, sans autre charge d'âme que la sienne propre.

« Un jour, dit-il, en finissant, un jour les jeunes » gens viendront près de ma tombe, et diront aux » jeunes filles : « Et lui aussi fut un esclave de l'a- » mour. » Mais j'entends la voix du portier des Enfers, » il m'appelle, adieu, cher ami, adieu pour toujours. »

Ces mélancoliques paroles rappellent involontairement : *Et in Arcadia ego.*

Ménage avait toujours vécu à Paris. Après vingt ans d'absence, il revint à Angers. De même qu'autrefois Sénéque, à la vue de ses arbres détériorés et vieillis, rejetait sur la négligence de son jardinier ce qui n'était que l'outrage du temps, *cet insigne larron;* ainsi notre poète aurait presque accusé ses compatriotes des changements qui frappaient péniblement sa vue. Tout, dans sa ville natale, avait pris une face nouvelle, mais tout ne s'était pas embelli pour cela :

Quas posui virides sylvas, sunt arida ligna.
Quam struxi pendet mox ruitura domus.

Ces arbres qu'il avait plantés et que le temps a desséchés; cette maison qu'il avait construite et qui menace ruine, tout cela l'afflige et le désole.

Cependant, avec cet élan du cœur qu'excite toujours, dans un homme bien né, la vue de son pays, il s'écrie :

Salve, magna parens, tellus mihi patria, salve!

« Salut, mère puissante, terre de mon pays, salut! »

Mais soudain il est obligé de faire sur lui-même un

douloureux retour. Qui suis-je? où suis-je? Je ne reconnais aucun des miens; petits et grands demandent quel est mon nom.

Toutes ces Angevines, qu'il avait laissées brillantes de jeunesse et de beauté, ne sont plus. La mort pour la plupart les a moissonnées. La vieille Pholoé seule vit encore, dit-il, si toutefois c'est vivre que d'être vieille :

Vivit anus Pholoe, si modò vivit anus.

Il serait piquant, après deux siècles, de connaître les personnes dont parle Ménage; mais la nécessité du vers et la bienséance, sans doute, ne lui ont permis d'employer que des noms empruntés à la langue poétique.

Ménage avait alors soixante ans :

. . . . Mihi sexagesima messis
Instat.....

Il vivait à une époque où les sentiments religieux, profondément imprimés par l'exemple de la famille et par l'éducation publique, dans le cœur des enfants, pouvaient être oubliés et comme mis en réserve pendant le feu de la jeunesse; mais reparaissaient forts et vivaces quand l'âge et les déceptions de la vie avaient ramené dans les esprits la réflexion et le calme. Aussi voyons-nous, sans étonnement, Ménage faire ici amende honorable pour ses fautes passées au pied du prélat vénérable qui tenait alors le siége épiscopal d'Angers. C'était l'illustre Henri Arnauld que nous avons vu, un siècle plus tard, renaître dans la personne d'un autre évêque dont notre ville n'a point perdu le souvenir, et dont le nom est et sera long-

temps le symbole de la piété, de la bienfaisance et du dévouement.

Les jeûnes les plus rudes n'effraient point notre poète pénitent. Il couvrira volontiers son corps du lugubre habit de la pénitence: même il se soumettra aux coups de la discipline.

Non ego velandos pannis squalentibus artus,
Nudaque verberibus terga secanda negem.

Cette élégie où, contre l'habitude de l'auteur, perce je ne sais quelle douce mélancolie, finit par ces deux vers d'une poétique précision. Il s'adresse toujours au prélat :

Erige me lapsum, duc me, Pater alme, volentem,
Nolentem tecum, me, pater alme, trahe.

Ce n'est pourtant que l'adage des stoïciens : *ducunt volentem fata, nolentem trahunt;* mais l'application en est faite ici très heureusement. Peut-être y a-t-il là quelque secrète allusion à la grâce divine dont les divers et inintelligibles systèmes tournaient alors toutes les têtes et agitaient tous les esprits.

C'est quelquefois par un trait fin et délicat que Ménage excelle, témoin ce distique :

Te supero, non ipsa negas, mea Magdali, amore ;
Non tamen ipse nimis te superasse velim.

« Mon amour, tu ne le nies pas, l'emporte sur le » tien ; mais pourtant je ne voudrais pas qu'il l'em- » portât trop. »

Ailleurs, pour se punir d'avoir offensé sa chère

Lavergne par des vers que le désespoir avait rendus trop violents, il demande des fers :

Ferrea non manibus, pedibus non vincla recuso.

Qu'on le couvre de chaînes, mais qu'au moins sa main droite soit libre pour écrire les louanges de celle qu'il aime.

Tu modò tantillùm nostræ nimis aspera dextræ
Vincla leva, laudes scribat ut illa tuas.

Tout le monde connaît Monmaur, ce parasite fameux, contre lequel se ligua, on ne sait trop pourquoi, une foule d'écrivains de la première moitié du XVIIᵉ siècle. Ménage aussi apporta sa pierre à cet édifice de vengeance littéraire. Il métamorphosa en perroquet Gargilius Mamurra (Monmaur). Voici comment se termine la pièce ; ce sera, si l'on veut, un specimen de la versification latine de Ménage :

« (1) Sa langue adulatrice répète encore son éter- » nel *bonjour*. Toujours même loquacité. Son nez, » comme autrefois, est crochu et empourpré ; sa tête » est dure, sa voix rude et criarde, son cou énorme.

(1) Lingua Salutatrix et priscum χαῖρε remansit.
Priscaque garrulitas et adunci purpura nasi.
Durities capitis, vox ferrea, plurima cervix,
Quique olim fuerat tenebrosi carceris hospes,
Nunc caveæ clathros iratis morsibus urget.
Nunc quoque nugator, nunc vinosus edaxque
Nunc et scurra procax nec non convicia totus ;
Nunc etiam meminitque libens quas psittacus audit
Atque amat auditas clamosus reddere voces.
Illum Gargilio scires e rhetore factum.

» Comme jadis il avait habité une ténébreuse prison, » aujourd'hui sa rage impuissante harcèle à coups de » bec les barreaux de sa cage. Futile et hâbleur, re- » cherchant le vin et les bons morceaux, effronté » bouffon, il résume en lui toutes les injures. Les » paroles qu'il entend sous sa forme nouvelle, il ne » les oublie point, et se plaît à les reproduire dans de » violents éclats de voix. On n'en peut douter, c'est » bien la métamorphose du rhéteur Gargilius. »

Dans ses poésies latines, Ménage montre un goût assez pur, de la simplicité et de la clarté, une connaissance étendue des auteurs qu'il imite, mais peu d'imagination. Une critique trop sévère, sans doute, mais non tout à fait injuste, lui reproche de porter l'imitation jusqu'au plagiat.

Il est bien vrai qu'un érudit de l'époque, Baillet, jaloux de la renommée de Ménage, et de l'accueil que lui faisaient de hautes et nobles dames, a compilé en quatre volumes (trois de trop au moins) tous les plagiats réels ou prétendus qu'on lui reprochait. Avouons-le franchement et tout d'abord, Ménage était poète, bel esprit, et partant, un peu vain. A la gloire qu'il s'était acquise par de nobles veilles, il en joignit quelquefois une de contrebande. Mais ces peccadilles de l'homme ne peuvent faire oublier le mérite de l'auteur. On ferait un gros volume de ce que Virgile a dérobé, sans en rien dire, à Homère, à l'auteur des Argonautiques, à Hésiode, Ennius et tant d'autres. « Sur le Parnasse, comme dans le monde, disait Voltaire, il n'est permis qu'aux riches de voler. »

Ménage avait eu, dit-on, le dessein d'écrire sur la

manière d'imiter les poètes sans les copier ; il serait curieux, ajoute le dernier biographe de notre auteur, de savoir comment il entendait cette distinction.

Sans rien préjuger sur l'opinion qu'aurait formulée Ménage parlant dans sa propre cause, nous dirons qu'il n'en est pas de l'imitation d'un ancien comme de celle d'un auteur moderne.

Ecrivant dans sa langue maternelle, le poète peut tirer, comme d'une source qui lui est propre, des tournures de phrase, des métaphores, des alliances de mots, des hardiesses de style qu'il n'a plus à sa disposition quand il exprime sa pensée dans une langue morte.

Jamais, en effet, on ne sera sûr d'écrire correctement, et selon le génie d'un idiôme étranger, qu'autant que l'on aura puisé dans cet idiôme même, non seulement les mots, mais l'art de les agencer dans les phrases, de disposer celles-ci dans un ordre donné, et d'enchaîner le tout d'une façon qui n'a rien d'arbitraire et que l'on ne peut deviner *a priori*. Ce travail ne donne pas le génie, sans doute ; mais on ne peut le négliger sans s'exposer à prendre pour des phrases latines, par exemple, ce qui au fond ne serait qu'un style barbare plus ou moins harmonieux.

La ligne qui sépare le plagiat de l'imitation est difficile à tracer ; mais nous ne pensons pas que Ménage l'ait souvent dépassée.

Cossart a plus d'élégance et de pureté. Le Père de La Rue l'emporte par le feu et la verve virgilienne, Santeuil par l'enthousiasme, Rapin, Herman lui sont bien supérieurs ; mais Ménage, par sa timidité même qui l'empêche de s'aventurer dans la phrase latine,

nous donne peut-être une garantie plus sûre du bon aloi de sa latinité. (*Note A*).

Ménage a traduit lui-même en vers grecs quelques-unes de ses petites pièces latines. Cette traduction, ainsi que plusieurs autres morceaux en langue hellénique, ne manquent ni de grâce ni d'élégance, et prouvent que l'auteur jouait familièrement avec l'idiôme d'Homère.

Telle est généralement notre ignorance de la langue grecque, cette langue riche, harmonieuse et presque divine, que bien des gens crieront à l'hérésie littéraire quand ils nous entendront affirmer qu'il est plus facile de faire des vers grecs que des vers latins. Cette assertion est néanmoins indubitable. Les Romains ne l'ignoraient pas. Horace n'a t-il pas dit : que la Muse a donné aux Grecs un langage plus facile? Martial tranche la question par ces mots :

Nos colimus musas severiores.

Au reste, pour celui qui s'est essayé dans l'un ou l'autre travail, il ne peut y avoir de doute.

Si nous avons dû être sobre de citations latines, vous nous pardonnerez de l'être encore davantage, quand il s'agit d'une langue généralement ignorée aujourd'hui. Nous le regrettons pour l'amour de cette belle langue que malheureusement négligent trop même les hommes instruits. C'est un malheur, quand il s'agit de grec, de ne pouvoir dire comme Virgile : *Non canimus surdis*.

Quoi qu'il en soit, vous savez tous la charmante idylle de Mme Deshoulières,

Dans ces prés fleuris
Qu'arrose la Seine...

où de petits vers de cinq pieds coulent mollement en périodes harmonieuses. Eh bien ! parmi les pièces grecques de Ménage, il y en a une qui a plus d'un rapport avec ce chef-d'œuvre. Il est vrai que là, comme ailleurs, l'invention est nulle à peu près (ce défaut, vous le savez, est le péché originel de Ménage); mais, pour la rapidité du style, l'élégance de la forme, l'adresse à manier ces petits vers qui semblent une source limpide tombant en cadence et flattant amoureusement l'oreille, nous croyons que le grec ne le cède guère à la gracieuse idylle française qui ne fut incomprise que du Grand Roi.

La mort d'Adonis en est le sujet, faible imitation, sans doute, de l'admirable élégie de Bion, à laquelle peut-être il n'y a rien de comparable chez les modernes, en ce genre de poésie. La pièce de Ménage a plus de deux cents vers; mais la monotonie s'y fait sentir en raison même du rhythme que l'auteur a choisi. En effet, soit hasard, soit propos délibéré, il a employé le vers adonique, vers de deux pieds, qui fatigue vite l'oreille par le retour toujours répété du dactyle et du spondée. Plus heureuse, Mme Deshoulières a trouvé dans les rimes croisées une variété harmonieuse qui soutient l'attention sans la fatiguer. (*Note B*).

Parmi d'autres morceaux, dont aucun d'ailleurs ne manque de facilité et d'élégance, il y a une petite élégie (ἐλεγεῖον) adressée au Sommeil. L'auteur supplie

le dieu de le délivrer d'une insomnie longue et cruelle. Pendant les ennuis de sa veille, il entend, dans une chambre voisine, son valet qui, comme un des guerriers de Virgile :

Toto proflabat pectore somnum.

Ses poumons à grand bruit exhalaient le sommeil.

(GASTON).

« Ah! dit le poète : dieu du sommeil, toi qui prodi-
» gues tes largesses à mon serviteur, ce ne sont point
» ces bruyants éclats, cette respiration retentissante
» que je réclame de toi. Touche seulement du bout de
» ta baguette magique ma paupière fatiguée, répands-
» y quelques gouttes de ton baume qui calme et as-
» soupit, endors-moi mollement, moi l'ami des muses,
» le favori d'Apollon, je ne prétends pas à de plus
» hautes prérogatives soporifiques. Viens donc, ô mon
» roi, hâte-toi, doux sommeil, vole d'un rapide essor
» vers ton poète; car si tu tardes, je dormirai bientôt du
» sommeil éternel, et la mort, cette sœur qui te res-
» semble, aura fermé mes yeux (1). »

Les poésies grecques de Ménage sont assez nombreuses. Il y a beaucoup d'épigrammes qui n'ont guère d'autre mérite que la concision. Tel est ce distique sur Scaron fameux par ses pièces burlesques. Le Dieu des morts t'a ravi, ô toi qui fis tant rire, ô Scaron! pour que l'enfer eût son Momus, comme l'Olympe avait le sien.

(1) Ὦ ναξ, πρός με τεὸν ταχὺς ὤν, ταχὺς ἔλθε ποιητὴν
Ὕπνε φίλε εἶα πέτευ, καὶ φίλε ὕπνε πέτευ.
Ἢν δὲ βραδύνῃς, εὐθὺς ὑπνώσω χάλκεον ὕπνον,
Σοὶ δὲ κάσις κλείσει ὄμματά μοι θάνατος.

Καὶ σε, σπουδογελοῖε Σκαρόνιε, ἥρπασεν Ἀδης,
Ὡ'ς καὶ Μῶμον ἔον, ὥσπερ ὄλυμπος, ἔχει.

Quelques pièces anacréontiques ne seraient peut-être pas trop indignes du vieillard de Téos. Une, entre autres, paraîtrait presque échappée à la muse d'Anacréon et ferait beaucoup d'honneur à Ménage, si ce n'était pas une imitation assez heureuse d'ailleurs du délicieux madrigal de Clément Marot.

Un jour, Amour vit celle qui m'est amère

. . . .

C'est peut-être là un des plagiats dont parle Baillet mais à vrai dire, nous nous sentons plein d'indulgence pour de pareils larcins. On trouve au reste dans le grec de Ménage un trait plein de sentiment et de naturel qui n'est pas dans Marot. L'amour jetant ses deux petits bras au cou de celle qu'il croit sa mère, « embrasse-moi, dit-il, ma mère, embrasse-moi. A ce » nom de mère, Corinne rougit, Corinne vierge en- » core (1). »

Ayant à lutter contre un de ses compatriotes qui était, à ce qu'il paraît, d'une humeur très *processive*, et fatigué d'un interminable procès qu'éternisait la mauvaise foi de son adversaire, Ménage s'adressa au premier président de Lamoignon, pour obtenir une justice plus prompte.

« La principale partie de la justice, lui dit-il, c'est la

(1) Τραχήλῳ
Διδυμὰς τε χεῖρας ἄπτων,
Φίλει με, μῆτερ, ειπε.
Καλουμένη Κοριννα
Μήτηρ, ἐρυθριάζει,
Ὡς πάρθενος μεν οὖσα.

» promptitude. Une grâce, fût-elle petite, devient très » grande si elle est accordée à temps. Accorder vite, » c'est la grâce des grâces (1). »

Ménage, dit-on, posait devant Molière quand celui-ci peignit Vadius; s'il en est ainsi, nous en sommes fâché pour l'auteur des *Femmes savantes*. Il est à l'égard de Ménage ce que Boileau a été pour Quinault. Ménage était, il est vrai, un helléniste distingué, mais un helléniste agréable et de bon ton. Comment expliquer autrement l'unanimité des témoignages contemporains qui parlent de ses succès de société, et quelle société ! Celle de Corneille, Larochefoucault, des dames de Sévigné, de Lafayette et bien d'autres. Parcourez la note A de l'article *Ménage*, dans le grand dictionnaire de Bayle, et vous verrez ce qu'en pensait cet auteur si solide et si judicieux. Au reste, la cause de la mauvaise humeur de Molière et de Boileau, serait, dit-on, tout simplement les 2,000 fr. de pension que Ménage touchait en qualité d'homme de lettres. Ce motif a pu influer sur l'opinion de Boileau qui n'avait point alors de pension; mais à cette époque Molière touchait 1,000 fr. sur la cassette du roi. (*Note C.*)

Serait-ce, comme on l'a prétendu, que Ménage, à l'occasion du *Tartuffe*, en aurait desservi l'auteur auprès de Montausier?

Quoiqu'il en soit, Ménage eut le bon goût de se réconcilier bientôt avec ces deux illustres écrivains.

(1) Πουλὺ μέρος τὸ τάχος ἐστὶ δικαιοσύνης
Ἡ χάρις ἐν καιρῷ μικρὴ, χάρις ἐστὶ μεγίστη.
Καὶ ταχέως δοῦναι, ἐστι χάρις χάριτος.

Sans multiplier davantage ces citations grecques, je rappellerai une petite pièce anacréontique adressée au savant Huet, adjoint à Bossuet pour l'éducation du Dauphin, fils unique de Louis XIV. Le ton épicurien qui règne dans ce morceau paraîtrait singulièrement hasardé si l'on voyait dans celui pour lequel il est composé, l'évêque d'Avranche. Mais il ne faut pas oublier que Huet n'entra dans les ordres que très tard et qu'il était d'un âge déjà avancé quand il fut promu à l'épiscopat.

Au reste, l'hôtel de Rambouillet qui, à cette époque, donnait le ton partout, avait introduit dans la société une certaine galanterie platonique qui s'était emparée de tous les beaux esprits et que l'on retrouve même chez des membres éminents du clergé, Fléchier, Godeau, évêque de Vence et d'autres.

A l'occasion du sous-précepteur du Dauphin, nous ferons remarquer que l'on avait songé à Ménage pour remplir cet honorable emploi. Je ne sais pourquoi, cette place fut accordée à Huet qui d'ailleurs y avait toute espèce de droits; mais ce ne fut pas Bossuet qui écarta notre auteur, car celui-ci, dans une élégie adressée à ce même Dauphin, prétend que Bossuet, pour stimuler l'ardeur de l'enfant royal, disait à son élève : Si vous travaillez bien, vous serez chanté par la bouche éloquente de Ménage.

C'est encore là un des coups d'encensoir que Ménage ne s'épargnait pas assez.

Toutefois, en présence d'un homme aussi profondément érudit que l'évêque d'Avranche, si Ménage a pu même un moment faire pencher la balance et mériter le suffrage de Montausier et de Bossuet, l'ap-

préciation de ces graves et habiles personnages, dans cette solennelle occasion, doit être, si nous ne nous trompons, la plus irréfragable caution du vrai et solide mérite de notre compatriote.

Quelque brillante que soit, en général, la poésie latine ou grecque parmi les modernes, des esprits difficiles pourront toujours prétendre, avec d'Alembert, que nous sommes des juges un peu suspects quand nous prononçons sur l'imitation exacte et vraie d'une langue que l'on ne parle plus. Cette objection, cependant, bien qu'à nos yeux plus spécieuse que réelle, ne peut du moins atteindre Ménage, considéré comme poète italien.

Telle était, en effet, sa merveilleuse facilité à s'assimiler les langues étrangères, qu'il écrivait l'italien comme un Toscan. Si nous n'avions à enregistrer ici que l'opinion et le goût de ses compatriotes, nous pourrions craindre que la prévention ou l'ignorance ne les eût aveuglés; mais des juges irrécusables, des hommes instruits de l'Italie, des membres de l'Académie *Della Crusca* se sont plus à rendre un hommage explicite aux poésies que Ménage avait composées dans leur langue.

Quelques critiques, à la vérité, pour atténuer le mérite d'un pareil succès, ont prétendu que la poésie italienne n'offrait pas de grandes difficultés. Mais il en est à peu près des vers italiens comme des vers français. C'est une chose extrêmement facile d'en faire de mauvais ou de médiocres, passablement difficile d'en faire de bons. A-t-on vu depuis Ménage un grand nombre d'étrangers qui aient excellé dans la poésie italienne! Cependant cette langue molle et

nous dirions presque efféminée, est apprise partout et aucun des idiomes modernes ne se prête autant qu'elle à l'expression des sentiments tendres et passionnés. Nous ne craindrons donc pas de dire que c'est peut-être ici que nous rencontrons le plus incontestable mérite de notre compatriote.

Ce n'était pas, qu'on le croie bien, l'œuvre de *Poéshie* du grand Frédéric. Ménage n'avait pas besoin d'un Voltaire pour laver son linge sale. On eût dit qu'il était né à Rome ou à Florence, tant sa diction est pure, tant il a merveilleusement saisi le langage de Pétrarque.

Ces poésies consistent principalement en quelques sonnets, en madrigaux très nombreux auxquels on peut joindre quelques pièces dans le genre de celles que les Italiens appellent *Canzonette*. Le tout roule sur des sujets tendres, galants, légers, aiguisés d'une pointe quelquefois fine, quelquefois d'un goût plus que douteux. Quelques-uns des madrigaux respirent une simplicité qui n'est pas sans charmes, mais où l'esprit ne se cache pas assez peut-être.

L'AMOUR ÉTERNEL.

« Tu me demandes, ô Philis, combien durera cette » ardeur que tes beaux yeux ont allumée dans mon » âme. Qui pourrait le dire? ô Philis, l'heure de la » mort n'est-elle pas toujours incertaine? » Cela est bien italien et pour la forme et pour l'idée; mais un peu recherché peut-être.

Cet autre sur le départ de Mme de Lafayette est d'une vérité plus simple et plus mélancolique, il paraît un véritable élan de l'âme.

« Inondés d'un torrent de larmes, ô mes tristes yeux, pourquoi pleurez-vous le départ d'une beauté cruelle toujours sourde à mes vœux ? Ah ! s'il vous faut des pleurs, pleurez ce jour où, pour la première fois, vous vîtes cette beauté céleste, pleurez cette heure fatale, origine et source de vos si longs tourments. »

Une canzonetta adressée à Françoise d'Aubigné, Mme Scarron alors, depuis Mme de Maintenon, commence ainsi :

Chi puo mirarvi
E non amarvi?
Ier vi mirai
Dunque v'amai.

« Qui peut vous voir et ne pas vous aimer ? Hier je » vous vis, hier je vous aimai. » Cette pièce, intitulée *capriccio amoroso* est pleine de facilité, de grâce, et ce qui est plus rare, ne choque point le bon goût.

Enfin nous allons terminer ces citations qu'il serait fastidieux de multiplier, par quelques stances qui, selon nous, joignent à une simplicité naïve, sans concetti, sans pointe, je ne sais quoi de naturel qui se rencontre assez rarement au-delà des monts :

O mon cœur que ferons-nous? Faut-il haïr? faut-il aimer? Par la route incertaine du vallon amoureux, allons, allons là où l'amour donne ses conseils.

Belle et gracieuse est ma bergère, je ne le nie pas, mais aussi n'est-elle pas cruelle, inhumaine, ingrate et perfide!

Haïssons, haïssons, ô mon cœur, c'est le conseil que donne l'amour.

Oui, elle est cruelle, inhumaine, ingrate et perfide, ma bergère, je ne le nie pas; mais aussi, qu'elle est belle! qu'elle est gracieuse!

Aimons, aimons, ô mon cœur, c'est le conseil que donne l'Amour.

Rien de plus gracieux qu'elle, rien de plus enjoué.
Sa façon est gentillette, son allure est charmante.
Aimons, aimons, ô mon cœur, c'est l'Amour qui le commande.
(Note D).

Enfin nous trouvons parmi ces pièces italiennes un madrigal que l'on crut, en Toscane même, sorti de la plume du Tasse. Certes les idées, si idées il y a, n'en sont ni neuves ni remarquables, rien n'y fait entrevoir l'auteur gracieux d'*Aminte*, mais il faut que le style ait bien heureusement respiré le génie italien pour que des hommes d'esprit, jugeant d'ailleurs dans leur propre idiome, aient pu s'y tromper.

Ici s'arrête notre tâche, puisse-t-elle ne pas vous avoir paru trop longue. Quelque incomplète que soit cette analyse, elle fera, nous le pensons du moins, entrevoir quels talents variés, quelle flexibilité d'esprit, quelle mine de richesse renfermait la tête de notre compatriote. N'oubliez pas surtout que nous n'avons ouvert, pour ainsi dire, qu'un des tiroirs de ce cerveau si splendidement meublé et qu'un travail analogue à celui-ci pourrait-être entrepris par une main plus heureuse et avec plus de succès sur plusieurs autres côtés non moins brillants de l'esprit de cet auteur.

Tout le monde connaît les gigantesques travaux de Pline l'ancien. Comment travaillant au lit, à table,

au bain, en litière, à cheval, au camp, malgré des emplois publics, des commandements d'armée, dans une vie d'homme assez courte, il avait trouvé le temps de composer plus de 140 ouvrages différents. Le neveu de ce grand homme, bien que très passionné lui-même pour l'étude, s'écrie, en rappelant les labeurs de son oncle : Petits êtres que nous sommes! vantons nous, après cela, de notre amour pour le travail!

Dans une sphère plus restreinte, en voyant Ménage écrire prose et vers en quatre différents idiomes, se distinguer comme philosophe, grammairien, jurisconsulte, historien, sans pour cela cesser d'être homme de société, homme du monde, ne pourrions-nous pas avec quelque raison nous appliquer l'exclamation du gouverneur de Bithynie, et n'est-ce pas avec justice que Bayle a surnommé Ménage le Varron du XVIIe siècle?

On a dit, pourquoi le dissimuler? travail ingrat, travail stérile, Ménage est bien mort, on ne le ressuscitera pas. Messieurs, je crains bien que ceux qui parlent ainsi ne soient jamais exhumés eux-mêmes. Le chancelier de l'Hôpital était mort aussi, et ses poésies latines ensevelies avec lui. Cependant on vient de les traduire et de les ressusciter. Pour notre part, nous croyons que le traducteur a fait acte de bon citoyen et d'homme de goût. Que d'écrivains distingués aujourd'hui, auront, dans un siècle, besoin qu'on les ressuscite? l'espèce humaine est si oublieuse, surtout à cette époque de défaillance littéraire et morale! Quand une vaniteuse présomption nous fait rejeter avec dédain ce qu'ont produit les temps antérieurs, il n'est peut-être pas inutile de rappeler aux jeunes gens les titres

scientifiques et littéraires de leurs devanciers; de leur dire comment, à certaine époque, tout en remplissant ses devoirs civils, on savait par l'étude et par le travail orner son esprit et agrandir son intelligence.

Toutefois, en revendiquant un retour sur le mérite littéraire de Ménage, nous n'avons rien voulu exagérer. Notre admiration a des bornes que nous n'avons point dissimulées; cependant, toute part faite à la critique, il restera plus d'un fleuron à la couronne poétique de notre compatriote. C'est du moins notre conviction.

Sans doute, devant les grands noms de Descartes, Pascal, Corneille, Bossuet, son nom plus obscur a dû pâlir. Mais aux yeux de la postérité, bien qu'en un rang secondaire, il ne laissera pas que de garder un certain éclat, et, pour finir par une idée que nous avons émise plus haut, nous ne pensons pas avancer un paradoxe en disant : Si Ménage vivait aujourd'hui, il serait une des gloires de l'Anjou, une des lumières de la France. (*E*).

DUMONT.

NOTES.

(*A*). — Nous donnons ici un fragment d'une élégie adressée à Mme de Lafayette. Ce morceau pourra servir à appuyer notre juge-

ment sur la latinité de Ménage. On y trouve quelque réminiscence de la facilité d'Ovide unie à la sensibilité de Tibulle, dernier point assez rare dans la poésie de notre auteur.

« Les Dieux prodigues pour vous, ô belle Lavergne, ont uni, » aux charmes de votre corps, les plus brillantes qualités de l'esprit. » Mais les destins cruels vous ont refusé un poète qui sût digne- » ment célébrer ces célestes faveurs. Cent fois je l'essayai moi- » même, mais toujours vainement; toujours ma muse a été im- » puissante à chanter vos louanges. Si le sort vous eût donné » pour poète le chantre de Laure, Laure eût vu sa gloire éclipsée » par la vôtre. Et pourtant je l'emporte autant sur lui par l'ar- » deur de mon amour qu'il l'emporte sur moi par ses divins ac- » cords. Il a vu la mort ravir, avant le temps, son amante et il a » pu ne pas succomber à son désespoir ! Si ta dernière heure venait » à sonner aujourd'hui, ô lumière de ma vie, cet affreux mal- » heur je ne pourrais le supporter, non je ne pourrais survivre à » ma douleur et sur ta tombe, ô mon amie, j'exhalerais mon » dernier soupir (1). »

(1) Ingenii eximias formoso in corpore dotes
Dii faciles dederunt, pulchra Laverna, tibi.
Dura sed eximium vatem tibi fata negarunt
Qui caneret doctis munera tanta modis.
Hæc ego sed frustra tentavi includere chartis,
Laudibus est impar nostra Thalia tuis.
Si tibi Thyrrenum vatem sortita fuisses,
Cessisset famæ Laura vel ipsa tuæ.
Ille tamen tenero tantùm mihi cedit amore
Quantum nos illi cedimus eloquio,
Immatura suæ spectavit fata puellæ
Nec potuit tantis non superesse malis.
Si suprema tibi, mea lux, nunc hora veniret,
Hei mihi, non possem tanta videre mala,
Ah ! ego non possem tanto superesse dolori,
Immorerer tumulo, pulchra Laverna, tuo.

(B).

Αδωνίασμος.

Κεῖται Ἄδωνις
Σχέθλιος, οἴμοι
Οἴχετ' Ἄδωνις,
Καλὸς Ἄδωνις.
Καλὸς Ἄδωνις
Ὤλετο · Μύῤῥας
Καὶ Κινύραο
Φαίδιμος ὗιος
Ἀγλαόμορφος
Ὤλετ' Ἄδωνις
Ὁ τριφίλητος
Τῆς Κυθερείας
Καλὸς ἀκοίτης.
Σχέθλιος, αἶ, αἶ
Ὤλετ' Ἄδωνις.
Σὺν δὲ καὶ αὐτῷ
Ὤλετο κάλλος.
....
....
Κεῖνον ὁρῶσα
Ἡ Κυθέρεια
Πόλλ' ἀπὸ στηθῶν
Ἐστονάχησε.
Καὶ μάλα δῆτα
Οἷον ἄγαλμα
Μεῖνεν ἄφωνος
....
....
Ἀμφιχυθεῖσα
Τὸν κάλον ἄνδρα,
Κάλον Ἄδωνιν
Ἀμφαγαπάζει
Καὶ φιλέουσα
Ὧδε προσηύδα ·
Ὦ φίλ' Ἄδωνι,
Φίλτατ' Ἄδωνι

Ἥνι καλεῖ σ'
Σὴ Κυθέρεια
Οὐδ' ἐπακούεις
Ὦ φίλ' Ἄδωνι
Φίλτατ' Ἄδονι.
Ἥνι φιλεῖ σε
Σὴ Κυθέρεια·
Καί συ καθεύδεις,
Σὴν ἀγαπητὴν
Δέσποτα, λείπεις.
Ποῖ, φίλ' Ἄδωνι
Ποῖ φίλε φεύγεις ;
Μεῖνον Ἄδωνι,
Φίλτατε μεῖνον.

Nous ne traduirons point ce morceau qui n'a de valeur que par la forme et qui d'ailleurs ne peut intéresser que des hellénistes. Rappelons seulement que dans toutes ces pièces où le vers n'a que deux ou trois pieds, l'oreille et l'esprit se fatiguent au retour trop fréquent de ce son monotone. Dans des hymnes plus importants tels que ceux de Synesius le même défaut se fait sentir, en raison même de la longueur de la pièce.

Le troisième hymne, par exemple, renferme près de 800 vers, tous, à peu près, composés de deux mots, un certain nombre même n'a qu'un mot seulement.

Au reste, tout le monde sait avec quel bonheur et quelle élégance, M. Villemain, de l'Académie française, a traduit le premier hymne de l'évêque de Ptolémaïs.

(Note C).

Pensions accordées aux gens de lettres par Louis XIV en 1663.

Nous n'en citerons que quelques-unes.

Au sieur Conrard, lequel, sans connaissance d'aucune langue que sa naturelle (*sic*) est admirable pour juger toutes les productions de l'esprit....... .... 1,500 fr.

Au sieur Pierre Corneille, premier poète dramatique du monde..............................	2,000 fr.
Au jeune abbé de Pure qui écrit l'histoire en latin élégant..............................	1,000 fr.
Au sieur Molière, excellent poète comique........	1,000 fr.
Au sieur abbé Cotin, poète et orateur français...	1,200 fr.
Au sieur Ménage, excellent pour sa critique des pièces	2,000 fr.
Au sieur Racine, poète français................	600 fr.
portée depuis à..............................	2,000 fr.
Au sieur Chapelain, le plus grand poète français qui ait jamais été et du plus solide jugement........	3,000 fr.
Au sieur Mezerai, historiographe...............	4,000 fr.

On prétend que cette liste fut dressée par Chapelain avec la qualification annexée à chacun des auteurs pensionnés.

S'il en est ainsi l'auteur de la Pucelle ne s'oublie ni sur les qualités de l'esprit, ni sur la quotité de la pension.

C'est en 1666 que parurent les premières satyres de Boileau et, sans doute, il avait cette liste sous les yeux, quand il disait de Chapelain :

> Mais que pour un modèle on vante ses écrits,
> Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits ;
> ....
> Ma bile alors s'échauffe....................

Ménage était bien fait et d'une agréable figure. Boileau avait d'abord écrit :

> Si je pense parler d'un galant de notre âge,
> Ma plume pour rimer rencontrera Ménage.

Mais trouvant que Ménage, joignant à l'amabilité dans la société un mérite réel, ne prêterait pas facilement au ridicule, le satyrique changea ce vers et à Ménage substitua l'abbé de Pure.

(Tallemant des Réaux). — *Historiettes.*

(Note D).

L'Amante Irresoluto, canzonetta pastorale, per la Signora comtessa de la Faietta.

Mio core, che faremo?
Odieremo? ameremo?
Per lo dubbioso calle
Dell' amoroso valle,
Andiamo, andiam, mio core,
Dove consiglia Amore.

Vaga (nol niego) e bella
È la mia pastorella.
Ma non meno è crudele
Empia, ingrata, infidele.
Odiamo, odiam, mio core;
Che lo consiglia Amore.

È (nol niego) crudele,
Empia, ingrata, infidele.
Ma non men vaga e bella
È la mia pastorélla.
Amiamo, amiam, mio core,
Che lo consiglia Amore.

Sopra tutte è vezzosa
Più dogn' altra è festosa,
A modi amorozetti,
Costumi à leggiadretti.
Amiamo, amiam, mio core
Che lo commanda Amore.

(Note E).

Ménage termine son recueil de poésies par ces deux vers :

Τέλος.

Θεῷ κυδίστῳ, μεγίστῳ δόξα καὶ χάρις.

Χρίστε ἄναξ, τὰ μεν ἐσθλὰ καὶ εὐχομένοις καὶ ἀνευκτοῖς
Ἄμμι δίδου· τάδε λυγρὰ καὶ εὐχομένων ἀπερύκοις.

Christ, ô mon roi! accorde-moi ce qui m'est utile, que je le demande ou que je ne le demande pas. Quant à ce qui peut me nuire, refuse-le même à mes instantes prières.

Il est probable que Ménage avait en vue ce vers de Juvénal :

Evertere domos totas optantibus ipsis
Dî faciles.

Juv. *Satyr* X.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. BÉRAUD

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

A LA

DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ÉCOLE MUNICIPALE

DES BEAUX-ARTS.

Messieurs,

Lorsque, les années précédentes, la commission des beaux-arts m'a chargé de prendre la parole dans cette enceinte, je me suis appliqué d'abord à signaler l'essor que les arts du dessin avaient pris autour de nous depuis que leur enseignement public y avait été inauguré vers le commencement du siècle; et j'ai suivi l'histoire de cet enseignement dans ses vicissitudes, ses défaillances momentanées, ses progrès derniers.

Je me suis ensuite efforcé d'assigner la place à laquelle il doit prétendre d'après celle qu'occupe dans l'échelle des connaissances humaines l'art qu'il professe; et, pour cela, j'ai dû envisager l'art en lui-même et comme n'étant qu'une des manifestations les plus

éloquentes de la pensée, une des émanations les plus puissantes et les plus directes de l'imagination et du raisonnement, ces deux hautes facultés de l'esprit humain.

J'ai dû compléter plus tard ces idées sur la prééminence de l'art en lui-même, en appréciant ses productions, ses résultats, ses applications directes ou médiates aux choses matérielles de la civilisation, en indiquant qu'il n'est pas de produits affectés à la satisfaction des besoins physiques et de la plupart de nos besoins intellectuels, de ceux des sciences même, dans une société avancée comme la nôtre, qui n'ait quelque secours à lui demander, quelque perfection à en attendre.

Enfin, passant du domaine de la spéculation dans celui des faits, pour achever de constater l'influence qu'un enseignement rationnel, logique d'un art dont on est trop disposé à ne voir que le côté qui affecte nos sens, peut exercer soit sur le goût public, soit sur le développement des facultés artistiques dans les individus, je n'ai eu qu'à jeter les yeux autour de nous, qu'à contempler cette foule qui se presse dans nos musées, le nombre toujours croissant des élèves de ce cours, puis ensuite à évoquer tous ces noms qui, pour l'honneur de la cité angevine, ont surgi successivement du milieu nouveau qu'un enseignement raisonné des beaux-arts était venu créer, et c'est alors que ceux des David, Maindron, Arnaud, des Bodinier, Appert, Dauban, Lebiez, Lenepveu, Moll, et de tant d'autres, qui, à divers degrés, se pressent autour d'eux, ont apparu à tous pour rendre témoignage.

Mais, Messieurs, au moment où l'écho de nos pa-

roles s'était depuis longtemps éteint dans vos souvenirs, voilà qu'une consécration toute éclatante vient de leur être donnée par le sentiment et l'admiration publics, et il ne peut m'être permis de ne pas en tenir compte dans la solennité qui nous rassemble.

Quelques jours, en effet, Messieurs, se sont à peine écoulés depuis qu'une auguste cérémonie, le plus grand hommage que notre ville ait jamais rendu publiquement aux arts, hommage auquel la religion a voulu s'associer par ses actions de grâces et par les pompes qu'elle réserve pour ses jours de fête, est venu inaugurer de splendides travaux.

Cet immense édifice, ou plutôt cet immense amas d'édifices divers appelé l'hospice Sainte-Marie, élevé exclusivement au culte de l'humanité souffrante, est peut-être à la fois le plus digne, le plus vaste, le mieux approprié que l'art moderne lui ait consacré. Il y avait là, Messieurs, un grand problème à résoudre. Il fallait avant tout, affecter à chaque service spécial toute la latitude possible, et cependant coordonner l'ensemble de telle sorte que chaque partie participât à la fois des avantages de la promiscuité comme de ceux de l'isolement, et cela sans avoir à souffrir d'aucun des inconvénients qui leur sont habituels. C'était donc une sorte de matérialisation de l'ordre à opérer dans tout ce qu'au milieu de tant de destinations variées il pouvait offrir de désirable et de possible. Il ne fallait donc pas seulement à une telle œuvre un homme de l'art, c'est-à-dire qui, au point de vue de l'art, sût faire avec discernement un choix heureux parmi des idées déjà acquises à la pratique, déjà traduites par l'application; il fallait, avant tout, un esprit capable de se rendre

compte exactement des besoins, des nécessités des divers services, de les pouvoir apprécier, de manière à négliger certaines habitudes peu justifiées pour donner une plus ample satisfaction à d'autres d'un intérêt bien établi, et rendre ainsi partout prompt, sûr et facile, l'accomplissement de toutes les fonctions et de tous les détails.

Placée à ce point de vue d'analyse, de discussion et d'appréciation, la mission de l'architecte s'élève et grandit, et dans la poursuite d'une solution à des problèmes multiples et pour lui sans cesse renaissants, il y a certainement tout ce qui peut flatter les intelligences les plus distinguées, car on n'y peut parvenir que par des études sérieuses de mœurs, d'habitudes, une élimination judicieuse de tout ce qui n'a pas une raison d'être suffisante et une minutieuse recherche de tout ce qui peut aider au développement de ce qui a un caractère d'utilité incontestable.

Ce n'est donc qu'après ces préliminaires, où l'imagination comme la raison a son rôle, qu'apparaît l'homme technique, mais à lui seul aussi il est réservé de satisfaire et de traduire toutes ces exigences dans ses créations architecturales, et d'en composer un ensemble conforme aux règles de son art qui n'est que l'expression du goût dans les siècles éclairés. A lui seul appartenait, par exemple. dans le genre de constructions qui nous occupe en ce moment, de savoir concilier un aspect vraiment monumental avec une sage économie de détails, de suppléer au luxe des ornements par une noble élégance, par tout ce qu'il y a d'imposant dans la grandeur et la beauté simple des lignes, dans la justesse calculée des proportions d'élé-

vation et de développement, dans la compensation si délicate à établir entre les vides des ouvertures et les parties pleines des façades....... Enfin, Messieurs, il fallait encore à de tels édifices, dont la durée devrait être indéfinie comme la charité qui les fonde, des conditions nouvelles de solidité que les constructions éphémères de la propriété privée, plus ou moins esclaves des caprices de la mode, ne doivent pas même désirer.

C'est, Messieurs, à un enfant de l'Anjou, c'est à un homme qui lui aussi s'est, aux premiers jours de sa jeunesse laborieuse, assis sur ces bancs, qu'il a été réservé de satisfaire aux données d'un des programmes les plus complexes que l'art de bâtir ait eu encore peut-être à étudier et à exécuter.

Mais c'est spécialement de l'église que nous avons à parler ici au point de vue des arts.

Vous savez, Messieurs, qu'elle a été placée par l'architecte comme le centre autour duquel gravitent toutes ses autres constructions. Dans une haute pensée philosophique elle est le lien qui en consomme l'unité, le foyer d'où rayonne comme d'une source intarissable le feu de la charité, le milieu vers lequel convergent par un juste retour toutes les espérances de ceux qui souffrent, toutes les actions de grâces de ceux qui sont soulagés!

Simple dans son ordonnance, une coupole aérienne la domine et annonce au loin que la pensée religieuse sert ici de mobile à tant de dévouements divers.

Vous trouverez sans doute, Messieurs, que ce n'est pas nous écarter de l'objet de notre réunion que de féliciter en passant l'éminent architecte d'avoir su dé-

daigner ici un esprit d'imitation auquel notre époque se laisse trop aisément aller dans la construction des édifices religieux. Trop faciles pastiches, mais trop souvent imparfaits, de ces œuvres antiques dont le style avait ses harmonies dans le milieu qui les entourait, ces anachronismes de pierres que se plaît à créer l'art moderne, déshérités qu'ils sont de l'auréole des souvenirs dont le temps colore et ennoblit tout ce qu'il respecte, ne semblent que trop souvent jetés au devant de nos demeures modernes, comme ces folles mascarades où les paisibles habitants de nos cités bourgeoises revêtant la cuirasse féodale et couvrant leur front pacifique du heaume empanaché du moyen âge, s'en vont par les carrefours laissant oisifs ce jour-là la plume ou le mètre paternel pour brandir fièrement une inoffensive épée. Il y a donc eu un certain courage plein de bon goût à demander au style grec ses formes les plus sévères et les plus simples pour mettre l'Eglise nouvelle en relation architecturale avec les grandes lignes droites que donnaient les autres édifices.

Mais, Messieurs, cette grande œuvre n'eut pas encore été complète au point de vue de l'art, si la peinture, cette sœur si dévouée, si riche et si intelligente de l'architecture, ne fût intervenue pour se faire au besoin son interprète en lui prodiguant ses trésors. Et il était encore réservé à un autre enfant de la cité angevine de concevoir cette pensée, et dans un dévouement plein d'abnégation personnelle pour un art dans lequel il a longtemps seul porté et soutenu haut le nom de notre ville, de déterminer par une heureuse initiative l'administration à accomplir ce

projet : honneur donc, au nom des amis des arts, à M. Bodinier !

Pour satisfaire à ces inspirations il n'y avait d'ailleurs que l'embarras d'un choix à faire, car nous comptons parmi nos artistes plus de peintres d'histoire qu'aucune ville de province. MM. Appert, Dauban, Lenepveu furent les élus et chacun aujourd'hui peut dire s'ils ont répondu vaillamment à l'appel fait à leurs talents déjà d'ailleurs maintes fois éprouvés.

Jetons un rapide coup-d'œil sur leurs travaux et pénétrons dans le temple par le portique.

Au seuil du temple, à droite et à gauche du portail, nous remarquerons d'abord deux grands panneaux peints par M. Appert. A ce premier pas qu'il fait dans la nef, le visiteur est encore sous l'impression des choses qui l'ont le plus vivement affecté dans ces asiles du malheur, aussi le peintre a-t-il voulu tenir compte de ces souvenirs du monde réel qui ne sont pas encore assez effacés. Ainsi donc, par une ingénieuse préoccupation, composition, types des visages, accessoires, costumes, couleur, c'est la vérité qu'il a voulu faire revivre, c'est un réalisme de bon aloi et avoué par le bon goût qu'il a eu en vue. Cette tendance, sans doute, pouvait pour tout autre avoir de dangereux écueils, mais heureusement en lui, elle n'excluait ni l'élévation de la pensée, ni l'expression pittoresque, ni le sentiment de la situation, ni la science de la perspective, ni l'entente du clair obscur. Aussi y a-t-il un certain parfum d'idéalisme qui s'exhale de ce réalisme-là. Quant à la couleur, elle a toute la sobriété de tons habituelle au maître et qui rappelle les belles époques

de l'École vénitienne. Espérons donc que plus tard il sera donné au peintre plus à l'aise dans le large tympan qui surmonte cette entrée du temple, de faire apprécier tous les autres côtés de son riche talent.

Pour remplir ces deux panneaux il a dû choisir parmi les œuvres de la charité publique les deux plus capitales : celles qui pour le soutenir prennent l'homme aux deux extrémités de sa carrière terrestre. D'un côté c'est donc l'enfance qui dès le premier jour où son œil s'est ouvert à la lumière s'est trouvée deshéritée des joies de la famille; de l'autre c'est la vieillesse, vouée elle aussi à l'isolement mais après avoir vu sur sa trop longue route disparaître la famille qui l'entourait, ou décimée par la mort ou dispersée au vent de la misère. Des deux parts c'est l'abandon absolu et sa fatalité, frappant à la porte de la charité publique, qui sous les traits pieux des filles de Marie, vient substituer ses consolations aux attachements et aux affections qu'a refusés ou rompus une nature marâtre.

Mais au centre du temple la peinture a dû prendre un tout autre caractère, chercher un tout autre ordre d'inspirations. Là, le symbolisme chrétien a dû se substituer au réalisme philanthropique. Là, la pensée laissant loin derrière elle les choses du monde, devait tendre à s'élever exclusivement vers Dieu pour rendre hommage à la majesté de la religion et saluer la loi nouvelle, manifestée surtout ici par cet esprit de charité universelle que, des hauteurs du Ciel, elle verse à flots intarissables aux cœurs des enfants de la terre.

Pour M. Dauban, le centre de l'Eglise est donc

devenu le symbole même de l'édifice de la religion chrétienne.

Aussi sur ces piliers puissants qui élèvent la coupole vers le Ciel a-t-il placé les quatre évangélistes avec leurs attributs primitifs, colossales figures, d'un style sévère et d'un beau caractère, largement peintes et savamment dessinées, et qui, en ayant en tant que peinture toute la valeur possible pour produire un grand effet, ne sortent pas cependant du cadre étroit des piliers, n'altèrent en rien leur caractère de simplicité monumentale, leur aspect solide et grandiose. Voilà certes bien les bases inébranlables sur lesquelles doit reposer le monument de la foi chrétienne.

C'est au-dessus de chacun de ces piliers que s'épanouissent en éventail les retombées de l'intersection des voûtes en berceau des quatre bras de la croix, formant ainsi les pendentifs de la coupole centrale, et c'est sur ces pendentifs que l'artiste, dans quatre grandes compositions, dont les figures principales n'ont pas moins de trois mètres de module, a retracé ce que la charité chrétienne a de plus grand, de plus héroïque, et aussi de plus doux,

Là se présentent tour à tour à la reconnaissance des hommes : *saint Jean de Dieu*, calmant les fureurs de la folie et devenant la providence consolatrice de tous les malheureux qu'ont atteints d'incurables infirmités;

Saint Vincent de Paul, venant en aide à la vieillesse qui le bénit, et tout entouré par les groupes charmants des petits enfants qu'il a arrachés à l'abandon et à la mort;

Camille de Lellis, dont le calme courage, bravant les

atteintes de la peste, s'en va, au péril de sa vie, porter aux agonisants les derniers secours de la religion;

Enfin *Pierre Nolasque*, ce fondateur de l'ordre de la Merci, rachetant les captifs et devenu par une ingénieuse allégorie du peintre, le représentant de la Religion rendant aussi aux âmes leur liberté primitive, en les affranchissant des chaînes du génie du mal.

Cette personnification de la charité universelle est donc là, comme le couronnement céleste de la pensée dont l'Evangile est la base. Il ne manque plus à ce solennel ensemble, comme complément, que l'achèvement de la coupole qui offrirait l'image du ciel vers lequel s'élèveraient toutes ces gloires de la charité pour y recevoir la sublime récompense.

Devons-nous rappeler que c'est la première fois que l'artiste a eu la bonne fortune de pouvoir exécuter des peintures murales de sa composition, et qu'il y a pris de plein saut une place où peu pourront le suivre, et cependant il a eu à produire la partie capitale de son œuvre dans des conditions d'une difficulté exceptionnelle, où bien d'autres, et parmi les plus habiles, eussent pu échouer. Ces pendentifs concaves présentent en effet dans leurs courbes, quant au dessin des raccourcis dans les nuds, des problèmes de perspective et d'optique qui déjouent parfois toutes les règles de la science et de l'art.

C'est surtout, à notre sens, en se rendant si bien maître de ces difficultés qu'elles disparaissent complétement pour qui ne considère que les résultats obtenus, que M. Dauban a surtout prouvé toutes les ressources et la solidité de son talent. Pour atteindre ainsi le but, il ne lui eût certes pas suffi de posséder seulement le

sentiment de la couleur, la sûreté du trait, la facilité et l'énergie du faire, l'étude approfondie de l'anatomie, l'entente du pli et la science de la composition qui sont les traits distinctifs et habituels de son talent.

Si maintenant des hauteurs de la coupole nous abaissons nos regards vers le fond du sanctuaire, de nouvelles émotions et de nouvelles jouissances nous attendent. Là en effet se déroule une des plus grandes pages qu'il ait été donné à un pinceau moderne de couvrir. Aussi était-ce pour la première fois qu'un champ si digne de lui s'élevait pour le talent magistral de l'ancien pensionnaire de Rome, de M. Lenepveu.

La dédicace de l'église à la sainte Vierge, tel est le sujet qui lui incombait, vaste composition qu'il a traitée en trois grandes parties. Le bas est occupé par l'autel au-devant duquel l'évêque célèbre le saint sacrifice en invoquant l'intervention de la Mère du Christ; au-dessus apparaît la Vierge-mère; plus haut encore dans les limbes le ciel s'ouvre pour montrer Dieu le père assis dans sa gloire au milieu des chœurs des bienheureux. Ce sont à vrai dire trois compositions distinctes et ayant un cachet spécial, mais solidement reliées par une action commune et formant, quant à la couleur, la plus vaste et la plus riche gamme et d'une harmonie indescriptible de tons depuis ce que la couleur et le faire donnent de plus vigoureux jusqu'à ce que l'on peut obtenir de plus suave et de plus vaporeux. Devant une œuvre d'une si incontestable valeur on se sent impuissant à en parler convenablement et l'on est contraint de se borner à en indiquer sans réflexions les traits les plus frappants.

Le bas de ce vaste tableau, au milieu duquel sont debout l'évêque et ses grands vicaires vus de 3/4, est rempli à gauche par un large groupe d'hommes agenouillés, balancé à droite par un groupe de femmes, l'un et l'autre avec l'uniforme de la maison. Toutes ces figures sont peintes d'après nature, ce qui donne à cette partie de la composition un caractère particulier de réalisme qui forme une opposition précieuse et des plus tranchées avec les personnages célestes qui occupent les plans supérieurs.

Les assistants se trouvent donc répartis en deux grandes masses de couleur analogue, mais où le peintre néanmoins a su trouver des nuances et des détails qui jettent dans les tons une variété d'effets qu'ils ne semblaient pas devoir comporter par eux-mêmes. On remarque en outre dans le côté des femmes et sur le premier plan, un groupe de religieuses dont les vêtements noirs rompent la monotonie des autres costumes, sans rien ôter à l'harmonie de l'ensemble et dont les poses à la fois distinguées, naturelles et pleines d'animation, sont d'un ravissant effet. C'est entre ces deux grandes masses des assistants que se détache et s'isole le groupe dont l'évêque est le centre ; trois portraits admirables de vérité et d'expression, et dont les vêtements ruisselants d'or, de pourpre et de soie, attestent toute la richesse de la palette du peintre. Du reste toute cette partie basse du tableau est peinte avec un *brio*, une énergie de pinceau, une vigueur de coloris dont la peinture murale à l'encaustique n'avait peut-être pas encore montré d'exemple.

Le groupe de la Vierge debout au milieu des nuages et entourée d'anges et de chérubins, descend bien à

la voix du prélat. La Vierge, d'un grand style et d'une grande pureté de dessin, apparaît pleine de calme, de douceur et de dignité modeste. Les anges souriants qui forment à l'entour comme une guirlande animée, aux chairs transparentes, sont dessinés dans toutes les positions possibles avec une science profonde du nu, une aisance et une grâce parfaites. Il en est un surtout qui sort véritablement du nuage pour voler vers ceux qui prient. Tout cela est peint d'une délicieuse couleur, et quand on les compare à ces hommes qui prient au-dessous, on sent bien mieux encore que ces êtres-là ne doivent pas appartenir à la terre, si pour les traduire aux yeux il a fallu leur donner les formes et les traits des enfants d'Adam.

C'est au-dessus de la Vierge et de son angélique entourage qu'apparaît Jéhova environné des esprits de lumière et de ses élus, immense ensemble qui, partout ailleurs, serait à lui seul un tableau d'une composition savante, d'une couleur suave et aérienne, chaude et vaporeuse à la fois, traitée avec un parti pris de laisser l'imagination errer dans les jouissances d'une incertitude pleine de charme, qui en fait un morceau capital comme pensée, exécution et couleur.

Enfin, pour compléter cette œuvre magnifique, les murs latéraux qui forment les deux côtés du sanctuaire sont occupés par deux compositions, secondaires il est vrai, mais qui n'en méritent pas moins l'attention par l'adresse avec laquelle elles ont été rattachées à la composition principale de manière à la faire valoir au lieu d'en détourner l'attention. Le peintre y est parvenu tout en leur conservant la vi-

gueur nécessaire, en introduisant dans la couleur des vêtements une sorte de monotonie savamment calculée. Ce sont de jeunes enfants de l'Hospice, filles et garçons, rangés le long de tribunes dont les lignes perspectives tendent toutes vers le sujet principal du tableau du fond et leur donnent une saillie et des profils qui en font de véritables trompe-l'œil.

Enfin, ce qui ajoute encore puissamment à l'effet d'ensemble des œuvres de nos trois artistes, c'est qu'elles se trouvent en partie en contact avec une riche ornementation byzantine, du meilleur goût, où l'élégance et la distinction du dessin est égalée par les harmonies ou les contrastes heureux que l'on a cherchés dans le choix des tons. Cette partie purement ornementale demandait des connaissances toutes spéciales en archéologie byzantine et trop peu répandues, mais qu'heureusement possédaient MM. Dauban et Lenepveu, aussi a-t-elle été exécutée sur leurs dessins originaux et sous leur direction immédiate pour le choix des couleurs, toujours d'une grande importance dans ce genre d'ornementation. Un peintre de la ville, M. Guérif, a été chargé des faux-marbres; le reste a été exécuté dans les conditions de direction que nous venons d'indiquer, et sous l'œil du maître, par un élève de cette Ecole, choisi par M. Dauban, le jeune Henri Guiffart.

Ce nom, Messieurs, doit vous rappeler un des lauréats du dernier concours. C'est en effet ici même que ce jeune homme a commencé la vie artistique. Vous le vîtes alors au premier rang des sections de l'académie et de la tête tant d'après la bosse que d'après nature. Aussi lorsqu'à la suite de ces études sérieuses et

fortes il fut choisi par son maître pour l'aider dans la décoration de Sainte-Marie, fit-il de rapides progrès dans cette voie nouvelle, et sa vocation n'étant arrêtée par aucune difficulté d'exécution, put-il marcher sans hésitation aucune dans la carrière qu'on lui ouvrait ainsi. Ces succès l'ont déterminé à ne pas attendre la fin de l'année scolaire et à se rendre immédiatement à Paris où il a trouvé un emploi lucratif. C'est un exemple de plus pour confirmer ce que nous nous efforçons chaque année de faire comprendre aux parents et aux élèves, que sans des études réfléchies et déjà avancées dans l'académie et la tête, on n'est jamais qu'un médiocre ornemaniste, tandis que par elles tout devient facile, le champ de la composition s'agrandit et l'adresse de la main y gagne aussi considérablement, C'est bien dans ce cas que l'on peut dire que *qui peut le plus peut le moins*.

Avant d'en finir avec Sainte-Marie, qu'il soit permis, Messieurs, à la Commission des beaux-arts de formuler ici un vœu pour l'achèvement complet de ses peintures murales, et de l'appuyer de quelques considérations générales qui se rattachent à l'avenir de la peinture en France.

Les demeures modernes, avec leurs proportions mesquines et le caractère particulier de leur décoration, excluent la présence de grands tableaux; aussi la grande peinture et les peintres d'histoire tendent-ils chaque jour à disparaître. Le genre, source presque certaine de fortune et de réputation et plus facilement accessible sous tous les rapports, dont les productions trouvent partout accès, attire à lui les plus belles vocations. La tragédie et le poème épique

ont fait place en peinture aux petites scènes de la vie intime et privée, aux mièvreries du marivaudage, à la chansonnette et à l'idylle. La haute poésie s'en va, laissant le prosaïsme et le romanesque prendre sa place, au salon comme au boudoir. Une seule carrière pourrait encore, de nos jours, s'ouvrir pour les grandes compositions : ce serait la décoration des édifices religieux. Ce n'est plus que d'elle seule qu'on peut attendre la régénération d'un art qui s'éteint dans ce qu'il a de plus grand, et on serait d'autant plus certain de l'obtenir par elle, que c'est de cette sorte de peinture même que sont sorties les écoles italienne et espagnole, et que se sont produits les chefs-d'œuvre qui ont ensuite réagi si puissamment sur l'éducation artistique des siècles suivants.

Pourquoi donc ne serait-il pas réservé à notre ville d'ouvrir la première cette voie aux progrès de la peinture française? Si je dis la première, c'est qu'en effet si déjà quelques villes de province possèdent des spécimens de peinture murale, ils ne sont partout, comme ici, qu'à l'état de fragments plus ou moins isolés sur la nudité des monuments. Or, ce qu'il importerait de donner comme modèle à suivre, ce serait un temple tout entier consacré au développement d'une vaste épopée et cachant toutes les parties de ses murailles sous des peintures décoratives archiectecturales concourant à un grandiose effet d'ensemble. Nous concevons qu'ailleurs, pour exécuter de telles choses, il puisse y avoir des obstacles, dont le plus grand, sans doute, est toujours de rassembler un nombre suffisant d'artistes de mérite qui consentent pour plusieurs années à quitter Paris; mais, cette

difficulté elle n'existe précisément pas ici, car l'on ne peut douter que nos artistes angevins ne se montrassent empressés de répondre à l'appel qui leur serait adressé pour terminer ce qu'ils ont si brillamment commencé. La commission, au nom de laquelle nous avons ici l'honneur de parler, verrait donc dans ce genre de travaux un des plus sûrs et des plus puissants stimulants pour perpétuer en France les traditions de la peinture historique dans ce qu'elle a de plus élevé du point de vue de l'art, et elle pense en conséquence que, soit dans l'intérêt général de l'art lui-même, soit aussi dans des intérêts locaux d'un tout autre ordre, et que chacun comprend, il serait de tous points désirable que la décoration picturale de l'église Sainte-Marie fût achevée, et qu'à cet effet les administrations départementale, municipale et des hospices, auxquelles se joindrait probablement une intervention financière de l'État, se réunissent pour accomplir un projet destiné à faire époque dans l'histoire de l'art moderne en province, et achèvent de compléter ainsi l'œuvre commencée sous la généreuse inspiration du doyen de nos peintres d'histoire, M. Bodinier.

Messieurs, revenant maintenant plus directement à l'objet de la solennité qui nous a conviés ici, nous devons, avant de terminer, féliciter au nom de la Commission des beaux-arts M. le professeur Dauban des progrès qui se sont accomplis cette année encore dans son Ecole.

La sculpture a donné un élève qui possède déjà des qualités précieuses et développées à un haut degré sous l'habile direction imprimée à son éducation d'ar-

tiste. M. Leroux a puisé dans le cours d'anatomie de notre Ecole de médecine des connaissances qui forment la base la plus importante de son art, et que toute l'intelligence et l'adresse possibles ne peuvent jamais remplacer. A cet égard nous avons particulièment remarqué un *pied qui marche* qui a été modelé à l'état d'écorché, en commençant par la reproduction des os, qui en forment la charpente, et qui ont été successivemant recouverts par les tendons adducteurs et extenseurs, et par les rubans des muscles dans l'ordre de leur superposition ou de leur enchevêtrement, ouvrage intéressant exécuté de mémoire par l'élève. De nombreux portraits en ronde-bosse et en médaillon, d'une vérité de forme et d'expression qui leur donne un caractère rare d'individualité, une académie d'àprès nature, une grande statue de saint Sébastien dont nous avons rendu compte à une des dernières séances de notre Société académique, qui à cette époque a manifesté à M. Leroux toutes les espérances qu'elle fondait sur son talent, forment un ensemble de travaux remarquables parmi lesquels, au dire d'hommes compétents, il en est que ne désavoueraient pas des talents parvenus déjà à la maturité.

Les dessins à l'estompe de l'académie et de la tête d'après nature et d'après la bosse, bien que l'œuvre d'élèves dont il en est peu qui comptent déjà deux années, viennent attester comme par le passé l'excellence de la méthode Dupay, lorsqu'elle est bien appliquée, comme moyen de développer rapidement l'intelligence et les facultés artistiques. Un prix a été décerné dans la première section à l'élève Harion et c'était justice, car non-seulement il a eu pour lui le

mérite de l'exécution du dessin, mais il a constamment montré du goût et une rare persévérance dans le cours de ses études.

Les dessins d'architecture ont été également fort appréciés et témoignent de la bonne direction donnée à cette partie de l'enseignement par M. Bibard, l'habile architecte qui en est chargé. Ils permettent d'espérer pour l'avenir des contre-maîtres instruits dans les principes de l'art, ce qui manque presque partout.

Notre tâche a été longue à accomplir, Messieurs, mais nous espérons que vous nous pardonnerez cette prolixité involontaire, car elle provient bien plus encore de l'abondance même des choses, quoique nous nous soyons efforcé d'élaguer le plus possible, que de la forme même dans laquelle nous avons essayé de traduire convenàblement nos impressions et nos idées.

LE SONGE DU ROI RENÉ.

PEINTURES MURALES

DE SAINTE MARIE.

Au coteau de la Maine est une source pure (1).
Là prièrent jadis un Ermile et son Roi;
Là, déposant son sceptre et sa pesante armure,
Les palmes de la gloire et le prix du tournoi,
Soldat de Jeanne d'Arc, le roi des Deux-Siciles,
Déplorant les combats et les grandeurs fragiles,
En soi se résumait et dans son cœur chrétien,
Hors l'amour de son Dieu ne désirait plus rien.
Un soir il s'endormit au modeste Ermitage.
La nuit enveloppait l'hospice d'Henri deux.

(1) La fontaine des Vignes, enclos des Capucins, touchait l'Ermitage. — *Journal de Louvet. Roger, hist. d'Anjou.*

La Charité veillant en ces lieux d'âge en âge,
Y versait ses pavots, son baume aux malheureux.
De l'Angelus du soir trois fois la voix sacrée
Avait fini la veille et permis le repos;
Un songe en ses esprits réveillant la pensée,
Du bon Roi vint soudain illuminer l'enclos.
Il lui sembla qu'autour de la source des Vignes
La terre se mouvait et que mille ouvriers,
Traçaient de longs fossés et de fécondes lignes
Où s'étendaient des murs et de vastes sentiers.
Puis un palais offrait d'innombrables fenêtres
Où paraissaient joyeux de pauvres habitants,
Bénissant de leurs voix l'auteur de tous les êtres,
Celui qui règne aux cieux et gouverne le tems,
Celui qui donne au riche et le pauvre soulage,
Celui qui prête à tous, pour l'immortalité,
Aux uns le bon conseil, la parole du sage,
Aux autres l'espérance et foi dans sa bonté.
Au centre harmonieux de ce vaste édifice
Un dôme s'élevait, portant la croix céans
La croix.., signe divin! triomphe! sacrifice!
La croix du Golgotha, la croix du Vatican.
Vers le temple, à grands pas il lui sembla qu'un ange
Le guidait de son vol, ravi d'un saint émoi.
Des portiques ouverts, où la foule se range,
Il a franchi le seuil.. ô mystère de foi!
Sur son trône éternel est assis Dieu le Père.
Christ immolé pour nous sur l'autel de l'agneau,
Son fils est à ses pieds et, dans ce grand mystère,
L'Esprit à l'univers dicte un dogme nouveau.
La fille de David, vierge prédestinée,
Que l'étoile couronne et pare le soleil,

La Mère de Jésus, sur un nimbe portée,
Lui présente le fils qu'annonça Gabriel.
Anges immaculés, aux idéales formes,
Portez, portez vers nous la Mère de Jésus !
Beaux messagers! du ciel par vous l'homme s'informe.
Le Sauveur, dites-le ! ne vous quittera plus !
Puis il vit se dresser, soutenant la coupole,
Le regard plein de feu, parés de l'auréole,
L'Evangéliste Marc, saint Jean, Luc et Mathieu,
Apportant sur leur cœur et leur mâle poitrine
Le récit éternel que leur style burine,
La parole de Dieu.
Et toutes les vertus planèrent sur le monde.
Vincent, tendant les bras, y reçoit les enfants,
Les vieillards, les lépreux. Pour Dieu rien n'est immonde
Que le mal sans remords et les cœurs sans élans.
Saint Jean de Dieu, du Ciel appelle la lumière
Sur le pauvre insensé, lui prête sa raison,
Son cœur et son amour; car il aime, il espère
Et l'homme de l'esprit est la sainte maison.
Camille de Lellis, quand le fléau décime
Epoux, vieillards, enfants, sous ses coups confondus
Aux serres de la mort, disputant sa victime,
Leur montre encore l'espoir et du ciel les élus.
Nolasque des captifs a fait tomber la chaîne,
Et de la liberté proclamé le retour.
Liberté, noble dot de la nature humaine!
Aux portes de l'Eden tu faillis en un jour;
Mais du maître irrité la clémente colère,
En lançant son arrêt, terrible souvenir !
Et voyant tes douleurs de son regard de père,
Te laissa l'espérance avec le repentir.

Il promit le sauveur, il indiqua sa mère
Aux siècles à venir et la captivité
Reste dans le passé comme un signe sévère
Replaçant le devoir près de la liberté.
René vit au milieu de cette douce extase
Les sœurs de Saint Vincent, souriant au malheur,
A la porte veillant, épiant chaque phase
De la vie et la mort, du crime ou de l'erreur.
Vous parûtes aussi, modestes et joyeuses,
Sœurs de Sainte-Marie, anges de la maison;
Comme le laboureur qui cueille sa moisson,
Ou rapporte au bercail maintes brebis boiteuses.
Par vos soins empressés et vos efforts pieux
Toutes se pressent là près de l'Agneau sans tache,
Egales devant lui dont le regard s'attache
Toujours avec amour sur le plus malheureux.
Quel est ce saint prélat, de l'encens et la myrrhe
Elevant le parfum vers le trône Divin?
Que l'on tombe à genoux ! car sa voix semble dire :
Etoile de la mer ! gloire à Dieu trois fois saint !
De la joie en son cœur René sentit l'ivresse.
Et contemplant ces lieux pleins d'un grand souvenir :
Qui pourrait, disait-il, ô divine liesse !
Te peindre sur ces murs pour doter l'avenir ?
Lors il vit apparaître aux parois d'une pierre,
Par l'ange des beaux-arts intaillés, mis en rang,
Aux marches de l'autel, bénis par la prière,
Ces noms unis : *Appert, Moll, Lenepveu, Dauban.*
René se réveilla... puis les siècles passèrent,
Comme passe un seul jour, comme passe un matin.
Mais de Plantagenet les bienfaits demeurèrent.
Le dénier de Désert, échappé de sa main,

A fondé l'Hôtel-Dieu, doté Sainte-Marie :
Gardez, gardez Désert, du pauvre la patrie,
Le souvenir d'hier, l'espoir du lendemain (1).

N. PLANCHENAULT.

(1) L'administration de l'hospice a renoncé à vendre Désert donné il y a sept siècles par Henri II Plantagenet, pour fonder l'Hôtel-Dieu.

On sait que c'est aussi à la bienveillance artistique de notre peintre angevin, M. Bodinier et de sa dame, que l'hospice doit les peintures murales de Sainte-Marie, ainsi qu'au zèle de M. le Préfet Vallon, et de l'Administration.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

de Maine et Loire.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1857.

Présidence de M. BOREAU.

La séance est ouverte à sept heures précises du soir.

M. le comte de Las Cases, président, et M. Planchenault, administrateur de la société, ne pouvant assister à la réunion, sont remplacés dans ces fonctions par M. Boreau, président de la classe des sciences physiques, et par M. de Lens, président de la classe des lettres. Les autres membres du bureau sont présents.

Le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

M. Alfred Riche, docteur ès-sciences, écrit à la Société pour la remercier du titre de correspondant qu'elle lui a décerné. Il se propose d'être un correspondant actif et dévoué à l'œuvre qu'elle a entreprise, et se met

entièrement à sa disposition pour la représenter dans toutes les occasions où il pourra lui être utile. Il sera heureux de lui présenter des travaux inédits, ainsi que ceux qu'il a soumis à l'approbation de l'Académie des sciences.

M. Thouvenel est appelé par l'ordre du jour à lire un travail sur la *Physiologie de la parole*. L'auteur y établit ce qu'on doit entendre par ces mots : *parole* et *langage*, par *idées individuelles* et *idées abstraites*. Il fait voir que l'on ne peut former d'*idées abstraites* qu'à l'aide *de signes conventionnels* constituant le langage ; qu'une langue n'est qu'une combinaison d'*idées abstraites* et qu'une *science*, se ramenant à une langue qui devient l'expression des faits et des rapports existant entre les faits qui constituent la science, celle-ci trouve par corrélation son mérite et ses moyens de progrès dans le mérite même de la langue qui lui sert d'interprète.

Il termine en montrant comment l'homme qui jouit seul de la faculté d'employer des signes conventionnels pour former et combiner des idées abstraites, c'est à dire pour créer et perfectionner les langues et par conséquent les sciences, est le seul éducable et perfectible.

M. le docteur Dumont demande à faire une observation. Il désirerait savoir s'il est entré dans les intentions de l'auteur du mémoire d'admettre que l'existence de l'homme, même à l'état restreint de famille, ait pu précéder pendant un laps de temps quelconque la formation et l'emploi d'un langage même rudimentaire, mais propre du moins et nécessaire pour établir une vie de relation entre les membres si peu nombreux qu'on les suppose de la famille humaine.

M. Thouvenel répond qu'il a cherché à signaler le développement logique du langage parlé, mais qu'il n'a pas prétendu rien préjuger sur le point de départ de son origine, sur sa contemporanéité ou sa subséquence à la création de l'homme.

M. Dumont fait alors observer que si le travail qui vient d'être lu, et dont il reconnaît d'ailleurs la valeur au point de vue philologique, avait eu le but qu'à la simple audition, il lui avait pu attribuer, il eût cru devoir y répondre. Selon lui, en effet, le don de la pensée étant accordé à l'homme, on doit logiquement admettre qu'il a reçu corrélativement celui d'un langage propre non pas seulement à traduire sa pensée au dehors, à la parler, mais d'abord à servir à cette pensée elle-même d'instrument si intime que les opérations intérieures de l'entendement ne puissent jamais s'isoler complétement de l'emploi de cet instrument; que pour peu que nous nous interrogions, nous voyons en effet que notre pensée ne se forme qu'à l'aide ou par des mots, et que tout ce qui se passe en nous sans s'exprimer ainsi par des mots reste à l'état obscur de sensation ou d'instinct.... Ne peut-on pas induire de là que la divine sagesse en créant l'homme, destiné à penser, lui inculquait en même temps les éléments du langage parlé dont elle lui donnait les organes physiques, langage qui par ses mots devait devenir une partie intégrante de la pensée qui avait mission de diriger toutes les actions nécessaires pour assurer et défendre une existence bien autrement fragile et dénuée que celle des animaux, réduits au seul instinct? langage primitif que le temps, l'usage, la diversité des milieux où l'homme s'est trouvé jeté, les incidents, les besoins variés et

les complications infinies de la vie en commun ont dû nécessairement développer et agrandir, en en modifiant incessamment la force et la portée.

Telle est du moins l'analyse, malheureusement trop superficielle, que nous a paru comporter la rapide et brillante improvisation de notre savant confrère.

Le travail de M. Thouvenel est renvoyé au comité de rédaction.

M. Boreau prend ensuite la parole.

Un manuscrit autographe de Merlet la Boulaie, récemment trouvé entre les mains d'un brocanteur de notre ville, fournit au savant professeur le sujet d'une notice, dans laquelle, après avoir apprécié avec la rare impartialité qui préside à tous ses travaux de critique botanique les connaissances et la valeur scientifique de Merlet, il met en relief les principales indications de plantes relatives à la flore angevine qui se trouvent consignées dans ce catalogue raisonné du Jardin Botanique d'Angers, qu'il suppose avoir été rédigé vers 1789. Plusieurs de ces indications sont intéressantes et paraissent être la source de celles que la tradition a conservées jusqu'à nos jours. Ce travail fournit une nouvelle page à l'histoire de la Botanique en Anjou dont M. Boreau avait su faire un tableau si instructif et si attachant dans le Mémoire par lui publié il y a quelques années, et ce n'est pas sans raisons qu'il a dû se féliciter de pouvoir attacher ce nouveau fleuron à la couronne botanique de Merlet; nulle main n'était plus digne de lui donner toute sa valeur.

La Société renvoie cette notice au comité de rédaction.

M. le conseiller Turquet commence la lecture de

son important travail sur la magistrature française, également plein de faits, de pensées élevées et généreuses, de nobles sentiments heureusement et énergiquement exprimés. Son étendue oblige d'en continuer la lecture à une prochaine séance où il en sera rendu compte.

Les lectures ainsi terminées, le secrétaire-général prend la parole pour rappeler à l'assemblée que, d'après l'art. 5 de son réglement, la Société a admis l'existence de présidents honoraires, et qu'il paraîtrait convenable, à cette séance qui suit celle où elle s'est définitivement organisée, de procéder à leur élection.

L'assemblée accueille cette proposition avec les marques d'une vive sympathie, et, refusant de procéder par la voie du scrutin, elle proclame ses présidents honoraires :

M. Valleton, premier président de la Cour impériale;

M. Vallon, préfet de Maine et Loire;

Mgr Angebault, évêque d'Angers;

M. Duboys, maire d'Angers;

M. Mourier, recteur de l'Académie de Rennes.

Le bureau consulte l'assemblée sur la fixation des assemblées générales. On décide qu'elles auront lieu, *sans exception*, le quatrième mercredi de chaque mois. Les sections fixent leurs assemblées particulières.

Le Secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 27 MAI 1857.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

Le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté.

Il donne ensuite communication des réponses adressées par M. Valleton, premier président de la Cour impériale, Mgr l'évêque d'Angers, M. Er. Duboys, maire, et M. Mourier, recteur de l'Académie de Rennes, lesquels acceptent avec empressement le titre de président honoraire qui leur a été conféré par la Société.

L'assemblée est vivement impressionnée par les termes chaleureux et sympathiques dans lesquels sont conçues ces flatteuses adhésions. Elle se montre heureuse de ce que l'esprit de conciliation et de progrès dans lequel elle s'est fondée, ait été si bien compris et apprécié par les hommes éminents dont elle a cru pouvoir invoquer le patronage, et y veut trouver un motif d'espérer qu'arrivera prochainement le moment où toutes les forces intellectuelles du pays viendront se concentrer dans une vaste unité, où s'éteindra tout autre rivalité que celle de donner aux études locales leur plus large expansion.

La Société décide que les originaux de ces lettres prendront place dans ses archives et qu'elles seront en outre transcrites in extenso à la suite du présent procès-verbal.

M. le docteur Mirault, membre titulaire, fait hommage d'un mémoire sur la suture entrecoupée substituée à la suture entortillée dans le traitement du bec



de lièvre unilatéral soit simple, soit accompagné de bifidité des os maxillaires. Il fait voir comment, justement préoccupé des accidents et des insuccès nombreux de l'ancien mode d'opérer par la suture entortillée, lors même qu'on y employait des épingles flexibles, il fut conduit à appliquer la suture entrecoupée à quatre points seulement. Il en fit le premier essai en 1853, à l'Hôtel-Dieu d'Angers, sur un adulte de vingt-sept ans et parvint à une restauration complète des parties, obtenue en moins de huit jours. Il donne également les détails de cinq autres opérations choisies parmi beaucoup d'autres dont trois concernent des enfants de quatre à huit mois, et dont deux étaient compliquées de division des os maxillaires et du voile du palais. Une modification importante par lui introduite dans le procédé de résection du lobe médian de la lèvre a permis à l'ingénieux praticien d'arriver à la restauration la plus complète de la forme normale de la partie opérée.

La Société vote des remercîments à M. le docteur Mirault et exprime le désir et l'espoir que cette communication soit suivie de celle de ses importantes publications sur divers sujets de médecine et de chirurgie. Les membres qui s'intéressent au progrès des sciences et à la renommée de ceux qui les cultivent dans notre pays, n'ont pas oublié les beaux travaux publiés par ce savant anatomiste, sur la ligature de l'artère iliaque externe ; sur celle de l'artère linguale entre la grande corne de l'os hyoïde et la parotide externe ; la ligature sous-mentale de la langue dans un cas de cancer profond de cet organe suivi de guérison, etc., etc. La Société sera heureuse d'ouvrir sa biblio-

thèque à de pareils travaux qui contribuent à justifier de plus en plus la place élevée qu'occupe dans l'estime des hommes de l'art le savoir, l'habileté pratique et la hardiesse prudente de cette chirurgie angevine dont M. Mirault continue en sa personne l'un des noms les plus justement célèbres.

M. le docteur Guépin de Nantes, correspondant de la Société, lui adresse un mémoire sur les eaux minéralisées. L'auteur y a traité sommairement des forces organiques et des forces médicatrices ainsi que des phénomènes chimiques qui s'accomplissent dans les actes de la vie animale. Il insiste sur les avantages que la médecine peut trouver dans les eaux minéralisées pour transporter immédiatement dans l'économie animale les agents chimiques destinés à réagir sur l'organisme pour ramener ses fonctions à l'état normal. Il indique un moyen simple et facile de fabriquer ces eaux en telle petite quantité qu'on le veut, et néanmoins avec un dosage d'une exactitude mathématique. Il compare par le contrôle d'expériences directes les résultats obtenus par l'ancien mode de médication et par la voie aqueuse. Il trouve dans celui-ci plus de certitude, d'activité, et une économie notable pour le traitement du pauvre.

Après avoir donné l'analyse de toutes les eaux minérales naturelles de France les plus renommées, il fait voir que la chimie peut ajouter à leur énergie soit par des modifications dans la proportion de leurs éléments, soit par l'addition d'éléments nouveaux. Il traite ensuite des diverses substances qui concourent à leur composition et de l'action médicatrice propre à chacune, et est ainsi conduit à diviser les

eaux minérales en sept groupes dont il donne les formules en indiquant les applications qu'il a faites avec succès dans sa clinique à diverses catégories de maladies.

Ce mémoire auquel on ne peut reprocher que de n'avoir pas laissé à son auteur dans le cadre où il s'était renfermé assez de place pour développer davantage la partie philosophique de ses théories médicales, est de nature à exciter fortement l'intérêt des amis de l'humanité et à prendre dans la bibliothèque de la Société la place qui lui est due. Des remerciements seront transmis à l'auteur auquel la Société adressera ses publications en exécution de l'art 31 du règlement portant que : « les publications pourront être adres-
» sées sans rétribution aux membres correspondants
» qui communiqueront des travaux d'une importance
» reconnue.... »

L'ordre du jour appelle la continuation de la lecture du travail sur la magistrature française par M. le conseiller Turquet.

L'auteur y retrace rapidement l'histoire de la magistrature ancienne et fait voir que l'institution actuelle ne peut être à aucun point de vue considérée comme sa continuatrice et son héritière. Son rôle est désormais en effet de demeurer dépouillée de tout caractère politique et de se renfermer dans une étroite et intelligente application de la loi, laquelle se fait en dehors et au-dessus d'elle. Elle n'est que son organe indépendant et impartial, devant avant tout la respecter et quelles que soient les variations que vienne à subir la forme gouvernementale, la loi appartenant à la nation elle-même pour laquelle et par laquelle,

pour cela même qu'elle existe, elle est toujours censée avoir été faite.

L'auteur fait voir comment et avec quels éléments fut fondée la magistrature sous le premier Empire ; combien cet édifice fut assis sur des bases justes et rationnelles, par conséquent durables, et grâce auxquelles il a pu impunément traverser les plus mauvais jours. Il la montre constamment animée, à toutes les péripéties du long drame de l'histoire contemporaine, d'une entière indépendance dans l'application des lois, comme d'une respectueuse déférence pour toutes les institutions politiques acceptées par la nation, mais résistant dans l'accomplissement de ses devoirs comme dispensatrice de la justice, à tous les entraînements de si haut ou de si bas qu'ils vinssent. Il la montre enfin dans les plus rudes épreuves qu'elle ait dû avoir à subir, ne désespérant jamais de la loi et osant toujours l'invoquer dans l'intérêt de l'ordre et pour la protection des honnêtes gens, sans s'enquérir s'ils furent pour Bourgogne ou pour Armagnac.

Ce long travail, remarquable à plus d'un titre, est renvoyé à l'examen de la section des lettres.

M. le secrétaire-général Béraud est appelé à lire un mémoire qui contient l'exposé de ses recherches sur les causes accidentelles de la mortalité des arbres dans les promenades publiques, et sur les moyens rationnels et pratiques de la combattre.

Il examine d'abord la part qui a été attribuée dans cette sorte d'épidémie végétale au gaz et au scolyte destructeur.

Quant au gaz, il établit, par de nombreuses cita-

tions, que bien avant qu'il fût venu prendre possession du sol de nos villes, le dépérissement des ormes était partout signalé dans les publications des sociétés savantes, et qu'en admettant que son absorption dans la terre pût être fatale aux arbres, du moins son action délétère resterait-elle circonscrite au voisinage des fuites, tandis que l'on voit succomber indifféremment ceux qui sont éloignés aussi bien que ceux qui sont voisins du tuyau de conduite.

Quant aux scolytes et autres insectes xylophages, étant destinés sous leurs divers états (larves et insectes parfaits), à respirer l'air en nature, privés qu'ils sont d'un appareil branchial, il est évident qu'ils seraient asphyxiés dans un milieu liquide : il faut donc pour qu'ils puissent vivre dessous et dedans les écorces que l'arbre soit déjà dans un état de dépérissement avancé et qui affaiblisse la production de la sève.

Il résulte, en effet, d'observations directes, dont l'auteur donne les détails, que les choses ont lieu ainsi et que l'apparition du scolyte, loin d'être déterminante, n'est véritablement que consécutive de l'état morbide.

Il signale à cette occasion la différence des mœurs et par suite du mode de dégâts particuliers à différentes espèces de scolytes, dont il en est qui attaquent exclusivement certaines essences forestières, et il est ainsi conduit à des considérations philosophiques d'un ordre plus élevé sur le rôle que la nature leur a départi dans la réaction perpétuelle des êtres organisés les uns sur les autres qui conduit à l'équilibre général, etc.

Il conclut qu'il faut chercher ailleurs les causes

premières du dépeuplement des promenades publiques, et il en signale de nombreuses et de multiples qui toutes concourent à un même résultat, à savoir : un desséchement excessif du sol qui ne permet plus aux racines d'y puiser l'eau indispensable à toute végétation, et véhicule obligé des quatre corps simples qui entrent comme éléments principaux (pour les 95|000) dans la composition des plantes cotylédonées.

Quant au moyen de revivifier les arbres attaqués, la nature même du mal l'indique, et des expériences faites dans d'autres villes prouvent la facilité et l'économie de son application. L'auteur cite pour exemple ce qui se fait à Marseille, à Bordeaux, etc., et décrit les deux modes d'arrosement par des rigoles ouvertes et des drains souterrains.

Il termine en discutant le mode de traitement récemment adopté à Paris pour les ormes attaqués du scolyte, et démontre son inéfficacité probable, si l'on ne change pas l'hygiène du malade.

L'assemblée renvoiece mémoire au comité de rédaction, et, sur la proposition d'un de ses membres, décide en outre qu'aussitôt l'impression terminée, il en sera adressé un exemplaire à l'administration municipale comme traitant une question d'une actualité incontestable.

M. le docteur Dumont lit ensuite une étude littéraire sur Gilles Ménage, considéré comme poète.

Il débute par quelques réflexions sur les causes qui font accueillir avec une certaine indifférence et aussi avec une certaine défiance d'appréciation, les œuvres poétiques en général, et met en parallèle la facilité que la souplesse acquise par la langue offre mainte-

nant pour la facture du vers avec les difficultés de toutes sortes que le poète devait rencontrer dans la langue au temps où vivait Ménage. S'il eût vécu à notre époque, au lieu d'avoir été éclipsé dans la pénombre des illustrations du grand siècle, son talent eût sans doute jeté un vif éclat parmi nos célébrités contemporaines.

Doué d'une mémoire prodigieuse, d'une vaste et profonde érudition, éminent jurisconsulte, grammairien faisant autorité; ajoutant à ces qualités sérieuses une aménité et un atticisme qui ont émerveillé ses contemporains, Ménage ne serait pas encore suffisamment connu et apprécié, si l'on ne voyait en lui : un poète *français* resté seulement au-dessous des meilleurs écrivains; un poète *italien*, adopté et admiré par les Italiens eux-mêmes; un poète *latin*, rivalisant avec les modernes qui ont le mieux écrit dans cette langue; un poète grec, maniant avec une facilité et une grâce tout antiques l'idiome d'Anacréon...

M. le docteur Dumont s'attache à faire connaître les titres qui recommandent le poète dans chacune de ces quatre langues, discute leur mérite et cite un certain nombre de passages saillants propres à justifier ses appréciations. Il paraît résulter de ce travail d'exploration et de critique que Ménage avait toutes les qualités qui font les poètes en tant qu'écrivains, et que ce qui lui manquait, c'était à certain degré l'imagination, l'invention, le feu sacré, ce *mens divinior* enfin, dont Horace fait l'attribut du vrai poète. On ne peut donc s'étonner que ce soit précisément dans notre langue, alors si rebelle et où d'ailleurs la poésie vit plus par la pensée que par la forme, que Ménage

se soit élevé le moins haut dans le champ de la poésie.

Dans la langue latine, nourri dès l'enfance de la lecture des grands écrivains poètes et prosateurs, doué d'une merveilleuse mémoire qui en conservait dans leurs formes natives tous les fragments précieux, Virgile qu'il savait tout entier, faisaient que pour lui les matériaux étaient si abondants et si bien prêts pour la mise en œuvre, que l'on ne peut s'étonner qu'il les ait employés avec autant de succès qu'aucun moderne. Aussi M. le docteur Dumont n'hésite-t-il pas, en faisant ressortir le caractère spécial de leurs talents divers, à le comparer au père Larue, à Rapin, Santeuil, etc.

Il en était de même de la langue d'Homère, qui du reste, au dire des anciens eux-mêmes, présentait moins d'obstacles au génie poétique que le latin : Ménage y a excellé en tant que moderne. On a de lui un très grand nombre d'épigrammes et de poésies légères, dont une élégie sur la mort d'Adonis de deux cents vers, que M. Dumont n'hésite pas à comparer pour la grâce, l'adresse à manier les petits vers, la rapidité et l'élégance, à l'idylle célèbre de Mme Deshoulières.

Mais c'est surtout dans la poésie italienne que l'étonnante faculté qu'avait Ménage à s'assimiler une immensité d'expressions, son aptitude à développer l'idée, à polir la phrase, à soigner la forme enfin, le servit admirablement et le fit entrer comme de plain-pied dans le sanctuaire poétique de cette langue, si l'on peut ainsi dire. Ecrivant l'italien dans le plus pur idiome toscan, l'Académie de la Crusca tint à honneur de se l'attacher et de manifester son admiration pour ses ouvrages qui prirent dès lors parmi les clas-

siques italiens une place qui ne leur a pas été contestée depuis.

Tel est le nouvel aspect sous lequel M. le docteur Dumont a voulu faire poser devant nous la figure, qui nous était arrivée plus austère que gracieuse, de Gilles Ménage, en faisant observer qu'un travail analogue pourrait être entrepris sur plusieurs côtés non moins brillants de cet esprit si multiple.

L'assemblée, qui a écouté cette lecture avec un intérêt et une attention soutenus, décide son renvoi au comité de rédaction, et exprime le désir que M. le docteur Dumont complète ces études biographiques sur l'une des vieilles illustrations littéraires de notre Anjou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 24 JUIN 1857.

Présidence de M. Planchenault.

Le fauteuil est occupé, en l'absence de M. le comte de Las Cases, président titulaire, par M. le président Planchenault, directeur de la Société académique. Les autres membres du bureau sont présents.

Le procès-verbal de la dernière séance générale est lu par le secrétaire-général et adopté.

Lecture est également donnée du procès-verbal de

la séance de mai, du Comité de rédaction et d'administration.

Parmi les documents présentés par la correspondance, on distingue particulièrement une lettre de la Société d'émulation de Lons-le-Saulnier, qui annonce l'envoi immédiat de la collection complète de ses Mémoires, et celle de la Société impériale de Saint-Etienne où se trouve cette phrase : « La Société de la » Loire sera heureuse d'établir et d'entretenir avec » celle de Maine-et-Loire les meilleures et les plus » étroites relations, et j'ai l'honneur d'être près de » vous l'interprète de la satisfaction qu'elle a éprou- » vée en voyant se propager une pensée qu'elle a elle- » même réalisée par une utile fusion..... »

Le secrétaire-général communique une lettre de M. le recteur de l'Académie de Rennes qui, au nom de M. le ministre de l'instruction publique, transmet à la Société la précieuse assurance de la vive sympathie que la création de la Société a trouvée près de lui, et une invitation pressante d'adresser à Son Exc. non seulement le Recueil de ses mémoires, mais encore les travaux particuliers de ses membres.

Il sera répondu à une lettre si flatteuse pour la Société qui en est l'objet, par M. le secrétaire général, chargé en cette occasion d'être l'interprète de sa gratitude, tant vis-à-vis de Son Exc. le ministre de l'instruction publique, qu'auprès de M. le recteur de l'Académie de Rennes.

Le secrétaire général annonce ensuite les adhésions de M. le docteur Gazeau et de M. Langlé, rédacteur du journal littéraire l'*Album*, et M. le président les proclame immédiatement membres titulaires.

Le président présente ensuite à l'assemblée une photographie exécutée par M. Berthaud, artiste de notre ville, connu par des travaux remarquables, photographie dont il est fait hommage à la Société, par M. Julien Roux, statuaire, élève de l'Ecole municipale des beaux-arts d'Angers. Elle reproduit un Saint-Sébastien en plâtre, plus grand que nature, œuvre de ce jeune artiste, qui annonce à la fois des études avancées en anatomie et une intelligence déjà très développée des principes et des pratiques de l'art. L'on peut remarquer dans cette composition l'absence de ces effets violents, de ces membres contournés par la souffrance, de cette musculature tourmentée et quasi rocailleuse auxquels se sont généralement laissé tenter les artistes peintres et sculpteurs qui ont eu à traiter le même sujet. Notre jeune statuaire, au contraire, a cherché dans une plus haute spiritualisation du sujet à éteindre en quelque sorte le sentiment de la douleur physique dans l'exaltation du sentiment religieux, ce qui lui a permis des détails anatomiques plus calmes et qui par conséquent pouvaient comporter aussi plus de délicatesse et de finesse dans le modèle. Les draperies sont simples, harmonieuses, savamment cassées pour laisser lire les contours sans affectation, et comme il convient de les traiter de la part de l'élève d'une Ecole qui peut se nourrir de la contemplation des plus purs modèles de David, en même temps qu'elle entend chaque jour, développer les vrais principes de l'art par son habile et éloquent professeur.

Des remerciements sont votés à M. Julien Roux, dont la photographie sera plus tard exposée dans la

salle des séances. La Société lui décerne le titre de membre correspondant.

Le secrétaire-général rend compte d'un mémoire sur la *colorisation* des corps dont il est fait hommage par M. Landois, chimiste lauréat, membre de l'Académie impériale, etc., etc.

La physique avait dès longtemps enseigné que la variété de coloration des corps provenait de la faculté inhérente à chacun de décomposer la lumière pour ne réfléchir que certains de ses rayons. D'où provenait cette faculté? Etait-elle due à une action chimique des corps encore inappréciée sur la lumière ambiante ? à une forme spéciale de leurs molécules intégrantes ? à un système spécial d'agrégation des molécules? Là finissait l'expérimentation et commençaient les hypothèses.

C'est une solution à ces problèmes que M. Landois aurait trouvée dans la découverte d'un corps unique, universellement répandu et ayant pour propriété, selon son intensité ou son épaisseur, de rendre les corps aptes à reproduire les couleurs primitives, soit dans leur pureté, soit dans toutes leurs combinaisons possibles. Cet agent universel , c'est l'*hydrogène ioduré*.

Les résultats constatés par M. Landois peuvent se résumer le plus brièvement possible, ainsi que suit :

Existence d'un principe colorant commun à tous les corps à l'état d'*hydrogène ioduré ;*

La coloration d'un corps résulte du degré d'épaisseur du principe colorant existant à la surface des molécules ;

Les couleurs primitives suivent, pour se produire,

une loi d'ordre invariable. La première couche est *jaune,* mais tellement claire, qu'elle est plus ou moins inappréciable à l'œil, et constitue dans cet état les *corps blancs;* la deuxième, appliquée sur celle-ci, donne le *jaune orange;* la troisième superposée le *violet,* la quatrième le *bleu;* puis viennent l'*indigo*, le *jaune d'or*, le *rouge* et le *vert*.... Arrivé à cette huitième couche, il se produit un effet singulier : chaque couche nouvelle rappelant alternativement le *rouge* et le *vert,* mais de plus en plus intenses, au point de ne pouvoir plus être distingués l'un de l'autre.

Le calorique, l'électricité, peuvent modifier les couleurs sans les produire.

L'auteur indique les opérations électro-chimiques qui l'ont conduit à faire ces observations, confirmées par des expériences directes qu'il décrit. — Une réflexion se présente naturellement : c'est que dans ce système le *blanc* et le *noir,* au lieu d'être le résultat de la réflexion ou de l'absorption intégrale de la lumière, ne seraient que les termes extrêmes de la gamme des tons, l'origine et la fin d'un même ordre de phénomènes, ce qui semblerait satisfaire davantage la raison et expliquerait mieux peut-être aussi pourquoi ils n'ont pas une valeur toujours égale et absolue.

L'assemblée décide qu'un extrait de l'exposé fait par le secrétaire-général, des faits contenus dans ce mémoire, prendra place dans le procès-verbal, et que des remerciements seront adressés à l'auteur auquel elle défère le titre de correspondant.

Le secrétaire-général annonce que la Société a reçu un questionnaire relatif à l'enquête ouverte par la

Société d'acclimatation sur la culture de l'*igname* et du *riz sec* de Chine. La culture de l'igname qui forme la base de la nourriture des Polynésiens et qui s'est propagée dans l'Indo-Chine et en Amérique, ne paraît pas devoir offrir plus de difficultés que celle du melon dans les terres légères de la vallée de Loire. Il en est de même du riz sec de Chine, ainsi nommé parce qu'il ne demande pas à végéter dans les terres inondées comme le riz ordinaire.

Les membres titulaires et toutes personnes étrangères à la Société, qui auraient recueilli quelques observations sur l'une ou l'autre culture, sont invités à les transmettre au secrétariat qui les consignera sous forme de réponse dans le questionnaire, en conservant à chacun le mérite de ses renseignements.

M. Boreau communique à la Société une longue lettre de M. le docteur Sagot, chirurgien-major de la marine de l'Etat qui habite la Guyanne depuis plusieurs années. Le savant docteur trace un tableau intéressant de la riche végétation de notre colonie et de la progression numérique des espèces dans les diverses familles des plantes tropicales fort différente de celle qui existe dans les productions végétales d'Europe. Ainsi là, la famille prépondérante c'est celle des légumineuses dont il a observé 120 espèces, tandis que les composées en comptent 28 seulement. Il présente l'ensemble des familles en suivant l'ordre décroissant de leur chiffre, il estime que sous un climat de température uniforme et sans hautes montagnes, la Guyanne présente quatre fois plus d'espèces phanérogames qu'aucune région naturelle de la France. La culture des races alimentaires lui a fait découvrir

cette loi curieuse que chaque continent ou plutôt chaque grande région géographique a sa collection propre de races originaires. Il a été ainsi conduit à croire que l'immense majorité des races cultivées, si nombreuses qu'elles soient, sont l'œuvre de la nature. Conclusion remarquable! en ce que ces observations faites à deux mille lieues de distance et sur un climat si différent, ont conduit M. Sagot aux mêmes conclusions que celles qui ont été émises par M. Jordan de Lyon, et qui ont soulevé tant d'anathêmes contre leur auteur.

Cet intéressant travail est terminé par des considérations sur l'acclimatation espérée des végétaux tropicaux en Algérie. Si l'on y cultive le coton, le sésame, les patates, c'est que ce ne sont pas, à proprement parler, des plantes équatoriales. Aucune rivalité n'est possible entre les produits de l'Algérie avec son climat de transition et ceux des colonies d'Amérique avec leur climat extrême; telle est l'opinion de M. Sagot.

Cette lettre ou plutôt cette notice intéressante par les faits ou par les déductions scientifiques et pratiques, est renvoyée à la commission d'impression. Le docteur Sagot est proclamé membre correspondant.

M. le secrétaire-général présente ensuite une liste de Lépidoptères observés aux environs d'Angers dans ces deux dernières années, par M. Gustave Toupiolle, naturaliste, membre adjoint de la section des sciences physiques et naturelles de la Société. Il rappelle à cette occasion que lorsque ce naturaliste commença ses recherches autour de notre ville, on ne connaissait encore que bien imparfaitement cette classe d'insectes particulièrement dans les espèces nocturnes.

Le premier catalogue publié par M. Toupiolle et qui comprend ses découvertes jusqu'au 20 décembre 1855, présente 377 espèces dont les types ont été acquis par les soins du Maire d'Angers et figurent dans la collection du cabinet de la ville. M. Toupiolle vient ajouter à cette liste 94 espèces nouvelles, total 481, dont la présence est par lui constatée dans un rayon de 6 kilomètres au plus de la ville et parmi lesquelles il en est qui sont partout signalées comme rarissimes. L'une d'elles, *Larentia fluviaria*, n'avait même jamais été observée en France, et n'était connue qu'en Sicile.

Le secrétaire-général fait observer que des faits analogues se sont produits pour la botanique. Ainsi M. Boreau a découvert le premier près d'Angers le *Myosotis sicula*, *elatine macropodium*, etc., signalés seulement en Sicile.

Cette liste est renvoyée au comité d'impression, et M. le secrétaire est chargé de remercier, au nom de la Société, M. Toupiolle de cette communication, en l'invitant à poursuivre des recherches si intéressantes pour la faune locale.

M. Boreau lit ensuite une Notice sur les plantes recueillies en Corse par M. Révelière, de Saumur, avec des observations sur les espèces litigieuses ou nouvelles. Ces plantes ont été principalement observées en 1854 dans la partie septentrionale de l'île et en 1856 dans la partie opposée aux environs de Bonifácio, les îles del Cavallo, Lavezzio, les parages granitiques de Porto-Vecchio. M. Boreau, chargé par M. Révelière de publier le résultat de ses herborisations, semble laisser espérer, pour l'époque où celui-ci aura

terminé son travail d'exploration, un catalogue détaillé qui offrirait certainement beaucoup d'intérêt quand il ne ferait que confirmer les découvertes déjà constatées par MM. Jordan, Kralik, Leveillé, Requien, etc. — MM. Grenier et Godron ayant réuni presque tous ces documents, M. Boreau croit pouvoir considérer comme nouvelles pour la Flore de Corse plus de quatre-vingts espèces, parmi lesquelles il en décrit quatre *entièrement nouvelles*. Il donne la synonymie de plusieurs autres, des descriptions originales même d'auteurs peu connus qui les ont les premiers indiquées, etc.

Ce travail, d'une haute valeur scientifique pour la Flore française insulaire, est renvoyé à la commission d'impression.

Enfin cette séance si remplie où les sciences physiques et naturelles ont été représentées par des travaux variés, nombreux et importants, par une heureuse transition, s'est terminée par la lecture d'une pièce de vers, *Les Vertus et les Etoiles*, de M. Planchenault, dont le succès a prouvé que la poésie partout ailleurs, sinon bannie, du moins à peu près délaissée, est certaine au moins de trouver ici un accueil sympathique à ses accents et des esprits préparés pour la suivre et l'applaudir dans ses inspirations.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 22 JUILLET.

Présidence de **M. PLANCHENAULT.**

M. le président Planchenault, directeur-administrateur, remplace au fauteuil M. le comte de Las Cases, président titulaire, qui a fait parvenir ses excuses. Les autres membres du bureau sont présents. L'assemblée, malgré l'époque avancée de l'année, est, comme toujours, fort nombreuse,

La séance est ouverte par la lecture, que fait le secrétaire-général, du procès-verbal de la séance de juin, qui est adopté.

Il donne également communication du procès-verbal de la dernière séance mensuelle de la commission d'administration et de rédaction, où sont indiqués ceux des mémoires renvoyés devant elle qui seront prochainement imprimés.

La commission s'est occupée de rechercher le jour qui serait le plus convenable pour la tenue des séances générales, et a donné la préférence au premier mercredi du mois. Elle propose d'admettre cette nouvelle fixation et de reporter ainsi la reprise des travaux de la Société au premier mercredi de novembre prochain, pour continuer de mois en mois.

Un membre fait observer, en effet, que le choix précédemment fait du quatrième mercredi aurait cet inconvénient particulier pour le mois d'août, que la séance ne pourrait avoir lieu qu'au moment où la clôture des établissements publics et l'ouverture des

vacances éloignent de la ville la plupart des sociétaires; que cette année, par exemple, il y aurait impossibilité d'occuper convenablement une séance qui devrait tomber au 26 août, tandis que, au 5 du même mois, elle eût pu avoir lieu dans des conditions aussi faciles que satisfaisantes.

D'autres membres prennent ensuite la parole, et il ressort des observations par eux échangées qu'en tenant compte, tant des mémoires déjà présentés aux trois séances générales que de ceux dont la lecture est de ce moment assurée pour les deux séances de novembre et décembre, et en négligeant totalement les comptes-rendus, revues diverses et autres compilations qui prennent place dans les recueils d'autres Sociétés de province, la Société académique aura en une demi-année seulement produit plus de *travaux originaux* qu'aucune autre dans une année entière. Or, l'on sait que si les travaux originaux ne présentent pas par eux-mêmes une base toujours certaine pour déterminer la valeur relative des Sociétés savantes, quant à la portée et à l'étendue des études, toujours est-il que leur nombre est considéré, à juste titre, comme le symptôme le plus caractéristique de la présence et de l'énergie d'un principe vital au sein des corps savants. Tandis que, au contraire, leur absence, plus ou moins complète, est généralement regardée comme un indice d'indifférence et d'atonie, parfois même de décadence passée à l'état chronique. Ces honorables membres pensent donc que la Société académique a grandement à se féliciter de la direction, ainsi que de l'expansion qu'ont prises ses études, qui, dès ce moment, doivent lui as-

surer une place honorable au milieu de ses émules.

Cette discussion terminée, l'assemblée décide que ses séances générales auront lieu désormais le premier mercredi du mois, sauf celle de rentrée qui est fixée au second mercredi de novembre.

L'archiviste présente à l'assemblée diverses publications adressées par les Sociétés correspondantes. On remarque dans le nombre plusieurs numéros de la Revue des sociétés savantes envoyés par M. le ministre de l'instruction publique, avec invitation spéciale de lui faire parvenir aussitôt leur apparition les mémoires de la Société et les procès-verbaux mensuels de ses séances. M. le ministre exprime en outre le désir que MM. les membres de la Société veuillent bien lui faire parvenir tous les travaux scientifiques et littéraires publiés par eux en dehors du recueil de la Société.

M. le docteur Hunault dépose sur le bureau, au nom de M. David, ancien négociant à Cholet, un opuscule imprimé sur un *projet de banque immobilière* dont l'auteur fait hommage à la Société. Des observations quant aux principes financiers et économiqnes sur lesquels repose ce projet qui paraît d'ailleurs reproduire des idées déjà plusieurs fois formulées, sont présentées avec autant d'énergie et de lucidité que de parfaite convenance par un des membres présents et, sur l'avis par lui émis, l'assemblée se borne à renvoyer le mémoire en question devant la section du commerce et de l'industrie, laquelle prendra telle détermination à son égard qu'elle jugera convenable.

M. le docteur Hunault s'excuse de ne pas présenter à cette séance les documents historiques portés à

l'ordre du jour. Mais il a cru qu'il était opportun de substituer à cette communication celle de quelques observations et considérations qu'il croit nouvelles ou peu connues sur l'invasion et le développement de la *maladie de la vigne*, ainsi que sur l'épreuve qu'il a faite de quelques moyens curatifs récemment indiqués.

D'après ce qu'il aurait observé, la maladie aurait son siége dans les organes floraux qui par suite d'influences atmosphériques se développeraient imparfaiment, ce qui occasionnerait une altération des tissus et des fluides, toute locale d'abord, mais qui ensuite envahirait de proche en proche les autres parties tendres du végétal. Cet état primitif d'altération de la fleur se manifesterait, selon M. Hunault, par un épanouissement incomplet des pétales, mais ne serait-il pas à craindre que l'observateur ait été induit en erreur par le mode particulier d'épanouissement des fleurs de la vigne, dont les pétales, à l'inverse de ce qui a lieu dans les autres plantes, restant soudés par leur extrémité supérieure et se détachant du calice par leur base, forment, pour protéger les organes sexuels dans l'acte de la fécondation, une espèce de coiffe frangée, ce qui a valu à ce genre d'inflorescence le nom de *Corolla calyptrata*. Quoi qu'il en soit du mode d'apparition et de la marche de la maladie, M. Hunault a pu constater à différentes fois les bons effets des aspersions de soufre en poudre. Mais il s'attache surtout à faire connaître un remède récemment indiqué par M. Tirot comme étant supérieur pour l'énergie à tout autre. C'est une solution aqueuse dans laquelle le soufre est combiné avec divers agents chimiques. M. Hunault fait observer qu'il en a été obtenu

d'excellents résultats, soit par l'arrosage des feuilles et des fruits, soit par celui des racines.

La Société remercie M. le docteur Hunault de cette communication qu'elle a entendue avec un extrême intérêt. Elle pense qu'il serait très important de s'assurer des effets que pourrait produire l'arrosement des racines employé exclusivement, soit au moment où la végétation commence, soit lorsqu'elle est déjà avancée et que la maladie a fait son apparition. Ce serait sans doute un moyen d'arriver à constater si, comme la théorie botanique paraît l'indiquer, les sporules de l'oïdium ayant été déposées par le vent et introduites par les eaux dans le sol, y sont puisées par les racines, et charriées par la sève qui les dépose ensuite dans les tissus verts du végétal; ou si, comme quelques-uns, ou plutôt comme le plus grand nombre paraîtrait l'admettre, elles vont dans leur dissémination aérienne, s'abattre et s'implanter directement sur l'épiderme des parties molles. Tant que l'on ne sera pas éclairé sur ces questions délicates, on ne fera évidemment que de l'empirisme dans la recherche des moyens curatifs de la maladie qui désole nos vignobles.

Malgré la saison déjà avancée, la Société croit donc devoir recommander aux viticulteurs de faire des expériences, car il pourrait arriver que par un arrosage abondant des racines l'eau ainsi saturée de soufre, se répandant dans toute l'économie du végétal, exerçât une action salutaire contre l'oïdium en voie de développement. Ce moyen serait d'ailleurs toujours praticable pour soigner les vignes cultivées en treille.

M. Dulos, professeur de mécanique à l'Ecole des arts et métiers et à l'Ecole supérieure d'Angers, lit une

notice sur le *régulateur astronomique* de M. Fleury d'Angers. Le caractère technique de ce travail, bien que l'auteur ait su, selon son habitude, lui donner une forme agréable et lucide pour tous les auditeurs, ne pourrait cependant comporter une analyse satisfaisante. On doit donc se borner à signaler par ses résultats l'œuvre de M. Fleury. C'est ainsi que l'on fera remarquer que son *régulateur* indique sur des cadrans ou segments de cadrans distincts, l'année, le mois, la semaine, le jour, l'heure, la minute et les secondes : qu'un mode particulier d'échappement donne toutes les irrégularités des différentes divisions du temps ; que dix cadrans différents donnent l'heure dans autant de villes d'Europe et d'Afrique ; que des cadrans spéciaux donnent l'heure exacte du lever et du coucher du soleil pour tous les jours de l'année et sa marche apparente ; le temps vrai et le temps moyen : qu'un moteur unique met tous ces systèmes particuliers en mouvement, etc., etc.

M. Thouvenel, secrétaire de la section des lettres, commence la lecture d'un rapport sur la grammaire anglaise de M. Guzzi, professeur au Lycée et membre de la Société académique, dans lequel il présente d'importantes considérations sur le mécanisme même de la langue anglaise et sur la nécessité de mettre sa méthode d'enseignement en rapport avec celle suivie dans les colléges pour le latin et le français. Il en est en effet un peu des facultés de l'esprit comme des facultés physiques, elles trouvent des avantages et une grande facilité dans l'emploi d'un instrument unique. M. Thouvenel n'ayant pu lire que la moitié de son travail, l'analyse n'en sera faite qu'après son achèvement.

L'ordre du jour annonçait une pièce de vers par M. Langlé, mais une absence inopinée le force, au grand regret de l'assemblée, à retarder cette lecture.

L'ordre du jour se trouvant ainsi épuisé, la Société ajourne sa séance de rentrée au *second mercredi de novembre*. Elle donne d'ailleurs à la Commission d'administration pleins pouvoirs pour la représenter pendant la suspension de ses travaux.

Le Secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1857.

Présidence de M. Planchenault.

M. le président Planchenault, directeur, remplit en cette qualité les fonctions de président et ouvre la séance.

Le secrétaire-général lit successivement le procès-verbal de la séance de juillet qui est approuvé, et celui du conseil d'administration et de rédaction du même mois.

Il donne ensuite communication de la lettre par lui écrite à M. le préfet Vallon, au nom du conseil représentant la Société à l'occasion de sa nomination à la préfecture du Nord, et de la réponse de M. Vallon qui témoigne de tout l'intérêt qu'il n'a cessé d'accorder à la Société et lui donne l'assurance qu'elle trouvera la même sympathie et le même appui près de son successeur dans la tâche généreuse qu'elle a entreprise.

La lettre de M. Vallon et celle du secrétaire-général prennent place dans les archives.

Le secrétaire-général, poursuivant le dépouillement de la correspondance, indique les titres des publications reçues qu'il serait oiseux de reproduire et dont il suffit de dire que le nombre prouve que l'œuvre de fusion vers laquelle la Société ne cessera de diriger ses vœux et ses efforts a rencontré de vives sympathies parmi ses émules du dehors.

Au nombre des ouvrages ainsi présentés se rencontre un mémoire de M. le comte Jaubert, intitulé : *Études sur les Cours d'eau et Discours d'inauguration de la Société du Berry*, dont M. Boreau est chargé par l'auteur de faire hommage en son nom à la Société. L'assemblée décide que des remerciements seront adressés à M. le comte Jaubert, lui décerne le titre de membre honoraire, et charge son président de transmettre cette double décision à M. le comte Jaubert.

Le secrétaire-général donne lecture d'un extrait de la délibération du conseil municipal d'Angers du 3 juillet dernier, qui accorde à la Société académique, pour tenir ses séances et ses bureaux, plusieurs appartements situés dans l'aile droite des bâtiments de l'ancienne caserne du Petit-Séminaire, en face de l'École supérieure, et desservis par un escalier particulier ouvrant sur la cour commune. Il fait connaître en quel état se trouvait ce local lors de la concession qui en a été ainsi faite, et entre dans le détail des travaux de réparation et d'appropriation qui y ont été faits.

La Société charge le président d'exprimer sa vive gratitude à l'administration municipale pour la con-

cession qu'elle a bien voulu faire à la Société d'un local si convenable sous tous les rapports.

Le secrétaire-général donne ensuite le chiffre exact de chacun des articles des dépenses extraordinaires, lesquelles sont justifiées par les mémoires des ouvriers et des fournisseurs. Il présente également le chiffre des dépenses ordinaires puis celui des recettes ordinaires qui se composent exclusivement du montant des cotisations des membres qui ont adhéré avant la fin de l'année académique.

Il annonce que l'actif se trouve augmenté d'une somme de 250 fr. qui a été donnée à la Société en septembre dernier, par M. le comte de Las Cases, son président, pour la mettre à même, si elle le jugeait convenable, de distribuer un prix sur un sujet quelconque, ou pour être appliquée à tout autre objet. Or, le conseil d'administration, avec l'approbation du donateur, a décidé d'appliquer temporairement cette somme aux dépenses d'installation, et au moyen de ce versement le budget de 1857 se soldera sans arriéré par un boni notable.

L'assemblée vote des remerciements à M. de Las Cases, et charge le directeur de lui en transmettre l'expression.

Le secrétaire-général donne ensuite connaissance d'une circulaire adressée, en exécution d'une décision prise dans la dernière séance du conseil d'administration, à quelques personnes que l'on pouvait supposer avoir attendu la constitution définitive de la Société pour s'associer à ses travaux.

Cet appel a été entendu et compris, et à peine quelques jours se sont-ils écoulés que déjà quinze adhé-

sions nouvelles se sont produites. Ce sont celles de MM. Appert, peintre d'histoire; Batereau, ingénieur des ponts-et-chaussées; Antonio Blouin, banquier; Boutros, propriétaire; Chenuau, juge; Clément, directeur de l'enregistrement; Fleury, horloger-mécanicien; Girard, conducteur principal des ponts-et-chaussées; Guérin, notaire; Guérin fils, avocat; Hanry, négociant; Laroche, négociant; Menière, pharmacien; Richou, conducteur principal faisant fonctions d'ingénieur ordinaire; Toutain fils, propriétaire.

D'après une décision antérieure de la Société, ces Messieurs comme tous autres membres qui viendraient désormais à adhérer avant le 1er janvier 1858, prennent le titre de membres fondateurs, et vu l'époque avancée de leur admission ne sont pas astreints au paiement de la cotisation de la présente année.

M. Boreau demande alors la parole et prononce quelques mots aussi sincères que bien sentis sur la perte que vient d'éprouver la Société par la mort prématurée de M. Séréné Ollivier, pharmacien de première classe, membre du conseil de salubrité, et qui partageait habituellement avec notre savant confrère M. le docteur Daviers, les travaux d'analyse chimique dans les instructions criminelles.

A la séance du 27 mai dernier, la Société écoutait, avec cette sorte d'intérêt qui s'attache à une révélation, M. le docteur Dumont mettant en relief et en lumière l'un des côtés de l'esprit de Ménage, qui semblait de nos jours s'effacer de plus en plus dans la pénombre que le temps projette sur les œuvres qui ne restent pas au premier rang dans les productions de l'esprit. Peu de personnes, en effet, connaissaient

dans Ménage le poète grec et latin, et surtout celui que l'Italie, pour la pureté de son idiome et la grâce de l'expression, place encore dans ses bibliothèques tout à côté de ses classiques nationaux. Mais si Ménage fut pour l'Anjou son illustration littéraire au XVII[e] siècle, Jean Bodin avait été sa gloire littéraire et philosophique dès le XVI[e]. Deux riches et puissantes natures! deux hommes doués d'une érudition également vaste et profonde et d'une prodigieuse mémoire, mais nés avec des tendances et dans des situations aussi différentes que les milieux politiques où ils eurent à se mouvoir. M. le président Planchenault entreprend, dans une série d'études, de faire poser devant nous cette grande et imposante figure de Jean Bodin, et de nous montrer ce génie si complexe et si profond sous toutes ses formes; faisant successivement passer sous nos yeux l'agréable causeur qu'Henri III admettait dans sa familiarité, et que recherchaient alors les hommes les plus distingués de la cour, le savant ami du savant anglais Barclay qu'il conquit à l'Université d'Angers, l'intime du président de Thou et du chancelier de L'Hôpital, ces éminents représentants du catholicisme et de la réforme; le diplomate, conseiller, etc., du duc d'Alençon; l'éloquent et énergique défenseur du tiers aux Etats de Blois; le bon citoyen qui ne trouva pas que ce fût payer trop cher l'indépendance de ses opinions, la liberté de sa parole et la chaleureuse défense des droits de la nation par le sacrifice de la faveur royale et de tout un avenir qui s'ouvrait si radieux et si digne de lui; enfin, ce penseur élevé et puissant qui précéda Grotius, et auquel il fut donné d'obtenir le plus grand hommage que les

hautes intelligences rendent parfois au génie, en fournissant, deux cents ans plus tard, à Montesquieu, peut-être, l'idée-mère de son plus capital ouvrage, mais bien certainement du moins une multitude de faits, d'observations, d'aperçus, de décisions et le système tout entier des climats!

Bodin composa un assez grand nombre d'ouvrages importants qui se sont tous plus ou moins éclipsés derrière l'éclat qu'a jeté son livre de la *République*, mais auquel il importe cependant d'être initié pour apprécier complétement l'étendue et la portée de cette haute intelligence. Plusieurs de ces ouvrages n'existent pas à la Bibliothèque d'Angers, et M. Planchenault s'efforcera, dans une exploration rétrospective, de nous les faire connaître. Aujourd'hui, il lit le commencement d'une première étude dont il sera rendu compte après son achèvement.

L'assemblée, qui a écouté avec une attention constante cette lecture, manifeste tout l'intérêt qu'excite un sujet qui se rattache, sous tant de côtés, à l'histoire locale, et qui touche à tout ce qu'il y a eu de plus célèbre en hommes et en opinions dans les sciences morales et économiques, et dans la littérature et la philosophie, au XVIe siècle. Elle décide le renvoi de la partie qui vient d'être lue devant le conseil de rédaction.

M. le conseiller Béraud présente à la Société le dernier discours prononcé par lui, au nom de la Commission municipale des beaux-arts, lors de la distribution des prix à l'Ecole des beaux-arts; et, cédant au désir exprimé par plusieurs membres, il en donne lecture. Le président, au nom de la Société, le remer

cie de la communication de ce document qui constate l'état présent des études artistiques dans notre ville, retrace les principaux travaux de peinture et de sculpture récemment accomplis, et qui avait, cette fois, pris pour objet principal l'appréciation, au point de vue architectural et pictural, du magnifique hospice de Sainte-Marie, édifié par un Angevin, M. Moll, et dont l'église, grâce à une inspiration généreuse de M. Bodinier, a vu une partie de ses murailles se couvrir de peintures splendides, dues au pinceau de trois autres Angevins, MM. Appert, Dauban, Lenepveu. La publicité que le *Journal de Maine-et-Loire* a accordée si gracieusement à ce discours quelques jours après qu'il fut prononcé, celle non moins flatteuse que la Société académique lui accorde en ordonnant son renvoi au comité de rédaction, dispensent d'en reproduire l'analyse.

Cette lecture avait une sorte d'à-propos en ce qu'elle est devenue comme une introduction naturelle à l'audition d'une pièce de vers, intitulée le *Songe du Roi René*, dans laquelle M. le président Planchenault, transporte par une ingénieuse fiction le bon roi dans son hermitage de la Fontaine des Vignes, pour l'y faire se recueillir en s'isolant des plaisirs bruyants de sa cour. René, dans ce calme des sens et de l'esprit, se laisse aller aux douceurs d'un sommeil profond et tranquille, et un rêve le transportant vers l'avenir, lui fait voir le monument immense qui vient s'élever à la voix de la charité publique. Le poète, dans son langage harmonieux et pittoresque, retrace toutes ces merveilleuses créations où les arts sont venus mettre en commun leurs inspirations et leurs efforts.

L'assemblée qui applaudit vivement au mérite de ce morceau écrit en vers alexandrins, le renvoie devant le comité de rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la Société s'ajourne au premier mercredi de décembre.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

NÉCROLOGIE.

La Société académique a perdu deux de ses membres titulaires en 1857.

M. Rousseau fils, de Saint-Georges-des-sept-Voies, est mort cet été à Martigné-Briant. Un cours d'histoire qu'il professa il y a quelques années à Angers, avait été fort apprécié. Il avait rédigé une histoire du Saint-Simonisme que l'on doit regretter qu'il n'ait pas publiée.

M. Charles-Séréné Ollivier, né à Angers, est mort à 51 ans, le 7 septembre dernier. Pharmacien distingué de l'Ecole de Paris, il siégea longtemps dans le sein du Conseil de salubrité et fut choisi par la Justice, avec M. le docteur Daviers, pour les expertises dans les affaires criminelles ; son caractère honorable lui avait concilié l'estime générale.

ERRATA.

Corrections à la notice sur les plantes de Corse :

Page 83 : au lieu de *Revellière*, lisez *Revelière*.

Page 85 : au lieu de *Ranonculus Revellieri*, lisez *Revelieri*.

Page 88 : au lieu de *Elatine macropoda*, Guss., lisez *Elatine campylosperma*, Seub. *E. macropoda*, Bertol. non Guss.

Ajoutez :

Bunias macroptera, Reich. Bonifacio.

Antinoria insularis, Parl. Bonifacio, à la Trinité.

TABLE.

PIÈCES RELATIVES A LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ.

MÉMOIRES, NOTICES, etc.

PROCÈS-VERBAUX.

Angers, Imp. Cosnier et Lachèse.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE



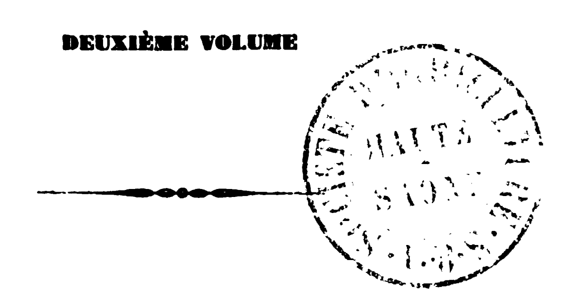
MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

DEUXIÈME VOLUME



ANGERS
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE
Chaussée-Saint-Pierre, 13

1858

LES RÉCITS POÉTIQUES

D'EUGÈNE MORDRET,

Professeur de logique au Lycée de Napoléon-Vendée, mort à Évreux à la fin de février 1856.

Au moment où les longues soirées d'hiver vont commencer, je voudrais faire connaître aux amateurs du bon et beau langage, je voudrais dénoncer aux secrets adeptes du style, aux connaisseurs en poésie, aux gourmets de l'intelligence, un délicieux volume dont la lecture est une véritable fête donnée à la pensée.

Déjà, il y a quelques mois, j'ai cherché à attirer l'attention sur les *Récits poétiques d'Eugène Mordret*; aujourd'hui que les libraires *Enaut* et *Alex* les ont mis en vente, je saisis avec empressement cette circonstance pour rendre encore un faible tribut de regrets à la mémoire de ce jeune poète succombant à vingt-quatre ans, au moment même où le monde littéraire commençait à le connaître et à l'apprécier.

Les poésies d'Eugène Mordret ne peuvent cependant manquer d'éveiller toutes les sympathies du public

lettré, celles même de la critique qui n'est pas toujours indulgente envers les vivants, mais qui rend justice aux morts.

Le poème qui ouvre le volume est intitulé : *Louarn*. La scène se passe en Armorique, au temps de la conquête des Gaules par César; c'est la lutte de la barbarie celtique et de la corruption romaine se personnifiant en un double amour pour la fille d'un druide, et se dénouant dans un combat terrible qui termine avec une émouvante grandeur ce pathétique récit.

Voisin de la Bretagne, E. Mordret l'aimait comme son pays natal, il se plaisait à parcourir à pied ses grèves sauvages, à questionner ses ruines; il admirait toute la poésie des mœurs, des coutumes, des ballades de cette contrée, renommée à juste titre pour sa franchise et son indépendance, si bien chantée par Brizeux, son maître, et par Souvestre, cet autre enfant de la Bretagne, dont elle est fière, et dont elle déplore encore la perte prématurée.

Le poème suivant est l'*An mil*, délicieuse ébauche de cette époque où l'on attendait avec tant d'anxiété la fin du monde, et dont le héros n'est autre que ce Foulques Nerra, comte d'Anjou, déjà immortalisé par le ciseau de *David*. Il y a des passages remplis de poésie. Permettez-moi de vous citer ces charmants vers dans lesquels Oger, parlant à Bertha, lui dit :

Tu mourrais, toi, Bertha ! dont la blonde jeunesse
Fleurit dans sa candeur et sa sérénité,
Toi que partout l'espoir environne et caresse,
Toi pour qui toute chose est comme une promesse,
Toi dont le front charmant rayonne de gaité,
Dont la voix est un chant, dont les pas ont des ailes,

Toi, le rire et l'amour de ta pauvre maison,
Toi, pieuse Bertha, belle entre les plus belles,
Quand, joignant tes deux mains et baissant tes prunelles,
Tu viens à deux genoux dire ton oraison!
Toi qu'un ange du ciel en tous lieux accompagne,
Qui ne sait même point ce que c'est que le mal!
Toi, plus douce qu'Emma, fille de Charlemagne,
Et plus fraîche qu'Argine en son toit de cristal!
Ah! si toute jeunesse et si toute innocence
Sont chères au Seigneur et savent le fléchir,
S'il voit d'un cœur aimant et d'un œil de clémence
Ce qu'il fit de plus pur en sa toute puissance,
Bertha, douce Bertha, tu ne dois pas mourir!

Connaissez-vous quelque chose de plus suave, de plus gracieux?

Puis viennent *Galathée*, qui s'éveille radieuse à la lumière, composition aussi remarquable par sa mélodie que par son doux éclat et son caractère antique; *Nicolas Flamel*, le vieil alchimiste, qui, après tant d'années et de labeurs, reconnaît que le bonheur est dans l'amour, et dit à son fils en le mariant à son amante:

Sois heureux, mon Jéhan! vis avec ton amie;
C'est la plus véritable et meilleure alchimie;
Possédez le bonheur que mon âme a rêvé;
J'ai cherché le grand œuvre et vous l'avez trouvé!

Je ne vous donnerai point le froid squelette du touchant poème de *Marguerite*, parce qu'on ne raconte pas en méchante prose de beaux vers; lisez-le, vous y trouverez des beautés sans nombre, des vers frais et embaumés, des tableaux ravissants, des peintures énergiques de la passion et de la souffrance, partout

un vif amour de la nature, un sentiment profond et juste de la réalité.

C'est une fleur charmante d'une couronne poétique que nous aimions à prédire à E. Mordret; c'est la digne sœur de la *Marie* de Brizeux; c'est une perle, et une perle de la plus belle eau; c'est mieux encore, c'est une douce fleur des champs, suave comme le printemps, pure comme le ciel d'un beau jour, fraîche comme l'espérance.

La dernière partie du volume est consacrée à des pièces séparées que l'auteur a intitulées : *tableaux de genre* Il y en a de charmants; dans la première, dédiée à sa mère, il lui dit :

Au seuil de mes chansons, je place ton image,
Comme une vierge sainte aux portes d'un village,
Et je fais rayonner sur mon œuvre sans art
Ton limpide sourire et ton calme regard.

Ce sont certes là de beaux sentiments, noblement exprimés : d'ailleurs tout l'homme est là, et tout le poète.

On voudrait tout citer, on voudrait faire éprouver au lecteur toutes les émotions, tous les enthousiasmes que l'on a soi-même ressentis à la lecture de ces délicieuses poésies, comme si on devait être seul à humecter ses lèvres à ces sources poétiques. — Je veux cependant vous signaler encore la poésie intitulée *Méyerbeer*; c'est une magnifique page de poésie; il y avait certainement là un poète, et un poète plein d'avenir. Quelques-unes de ses stances, comme celles à *Césarine Ango* ou à l'*Aveugle*, renferment des vers

empreints d'une sombre et rêveuse mélancolie, écrits, on le dirait, avec le pressentiment d'une mort prochaine, et qui rappellent la strophe de l'infortuné *Roucher*.

Le principal mérite de E. Mordret est d'écrire avec un sincère amour de l'art, d'avoir pensé tout ce qu'il dit, et vraiment senti tout ce qu'il essaie de dépeindre. Son talent n'avait pas cessé d'être en progrès : au moment où la mort est venu le frapper sans pitié pour les vivants, il avait presque terminé une tragédie : *Néron* ou les *Premiers Chrétiens*. Il avait achevé deux ouvrages qui ont paru depuis dans *la Revue contemporaine :* les *Quatre millions de Gustave Kaempt* et *Carlus Verlinch*, que je mets au rang des meilleures nouvelles de Jules Sandeau ; outre leur haute portée morale et littéraire, ils contiennent des qualités précieuses de grâce et de sentiment.

La France n'est pas tellement riche d'illustrations poétiques qu'on ait le droit de dédaigner la pure et gracieuse renommée de ce jeune poète. — Il n'a donné peut-être que l'esquisse de la mesure de son talent, mais ce talent était appelé à s'accuser nettement sur l'horizon littéraire de notre pays, quand la mort est venue trancher d'un seul coup les espérances qui, comme autant de rejetons vivaces, commençaient à fleurir sur cette tige prédestinée (1).

Et moi, élève et ami d'Eugène Mordret, qui ai été à même d'apprécier plus que personne tout le talent ai-

(1) La littérature doit lui faire une place entre Chatterton et Dovalle, cet autre fleuron, arraché trop tôt comme lui à la couronne des lettres.

mable et facile, et toutes les qualités personnelles de ce jeune et noble poète, en écrivant ces lignes, je n'ai été que l'interprète de mes anciens condisciples. — Puisse ce témoignage de sympathie profonde parvenir jusqu'à une mère désolée, et apporter quelque consolation à sa douleur, en lui montrant que tous ceux qui ont connu, c'est-à-dire aimé celui qu'elle pleure, lui conservent un pieux et religieux souvenir.

EMILE HARION.

ÉTUDES SUR JEAN BODIN.

PREMIÈRE ÉTUDE.

Dans le discours d'ouverture de la session du Congrès scientifique, tenue à Angers en septembre 1843, je retraçais la notice des personnages nés en Anjou et qui s'étaient illustrés dans les lettres, les sciences et la politique.

Je ne rappelle cette date que pour dire comment la grande personnalité de J. Bodin m'était alors apparue, remplissant de son éclat la seconde moitié du XVIe siècle et léguant à l'avenir les théories qui sont devenues des dogmes fondamentaux sur lesquels repose aujourd'hui la civilisation européenne, je veux dire la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, marchant désormais sur deux parallèles, où ils ne peuvent se heurter, la liberté de conscience, qui en est la conséquence; le droit public, les constitutions et les rapports internationaux, déduits de la morale universelle, puisée dans les livres saints, dans l'histoire de tous les pays et dans les lumières de la raison; enfin

la science économique dont les principes ont été révélés par ce génie intuitif et laborieux avant que Turgot en ait commencé la féconde application et qu'Adam Smith en ait coordonné la complète théorie.

J'admirais cet esprit doué d'une force d'application et de volonté inouïe, d'abord s'annonçant à la jeunesse de Toulouse dans un discours qui la convie à ses études de droit public (*De instituenda in republica juventute*), puis dans les chaires de droit où sa jeune et virile raison cherche dans l'histoire et la philosophie autant que dans le droit romain, les principes des lois et leur application aux intérêts des familles et des corporations. Le grand Cujas lança ses foudres contre ce novateur, mais ne le terrassa point.

Je suivais J. Bodin dans son exode à travers les agitations et les guerres civiles, au milieu de la cour si troublée et si incertaine de Henri III, puis passant le détroit avec le duc d'Alençon qui briguait la main toujours fuyante de la fille de Henri VIII, dont Bodin s'attira les sarcasmes répétés par les échos de la cour. Il avait eu l'indiscrétion de chercher et de demander tout haut de quel droit les femmes régnaient en Angleterre, avec le privilège d'avoir leur mari pour premier sujet, sans lui faire partager l'éclat de la couronne.

Je le trouvais aux Etats de 1576 aussi grand qu'aucun des hommes politiques de 1789, soutenant les principes fondamentaux des libertés publiques, sagement combinées avec les droits de la monarchie et détournant avec un courage indomptable, le glaive des Guise qui menaçait autant la branche des Valois et la dynastie que la religion réformée.

Je l'admirais lorsque Henri III malgré sa généreuse, et à cause de sa généreuse contradiction, le déclarait un des plus honnêtes du royaume et cependant le rayait de la liste de ses courtisans. Son exode était fini : il rentrait dans la république des lettres et dans le domaine du droit. Magistrat à Laon, il se dévouait au culte des lois; père de famille, il en pratiquait les devoirs; publiciste, il mettait la dernière main à ses œuvres, où Montesquieu a trouvé, dans une laborieuse et féconde méthode, les matériaux et une partie de l'ordonnance du livre synthétique de l'Esprit des lois et de la Grandeur des Romains.

Philosophe, il revoyait les œuvres de sa jeunesse et de son âge viril; il brûlait ses écrit imparfaits ou dangereux et laissait renfermées dans la discrétion du manuscrit, les élucubrations qui avaient pu ébranler sa foi sans la détruire, car il alla se reposer, pour l'éternité, sous les dalles de l'église dont l'eau sainte l'avait régénéré à son entrée dans la vie (1).

Je voyais ainsi ce grand personnage et j'avoue que j'étais loin encore de le connaître tout entier; sa vaste érudition, son style diffus et embarrassé des formes rudes d'un linguiste du XVI[e] siècle, hébreux, grec, latin, italien, anglais, me dissimulaient une partie de ses mérites. J'ignorais la lettre cicéronienne qu'on lui attribue et adressée à Bautru des Matras. L'Eptaplomère, relégué alors en Allemagne, à l'état de manuscrit, entre les mains de M. Gurhaüer, ne m'était connu que par les indications de Bayle. Moreri me donnait bien

(1) Ménage, Vie de Pierre Ayrault, p. 147 — Testament de Bodin du 7 juin 1596. — De Thou. — Bayle.

l'histoire de l'émigration de ce manuscrit et de sa retraite dans la bibliothèque du roi de Prusse. Il n'a pas fallu moins que l'avis de Leibnitz, variant trois fois et en définitive favorable à la publication de cette œuvre pour décider M. Gurhaüer à le traduire et à le publier en latin, en allemand et en français, en 1841 (1). Œuvre philosophique, ou plutôt d'érudition, où l'auteur s'est donné la tâche intime, mais très dangereuse en 1593 d'établir une conférence entre sept amis libres penseurs, d'une naïveté qui n'a d'égale que leur érudition, un déiste, un juif, un philosophe panthéiste, un chrétien, un apostat musulman, un luthérien, un zwighien, tous sept réunis à Venise chez l'un d'eux et décidés à se ranger à l'avis de celui qui aura raison et qui, à la fin de la discussion, où les cartes se brouillent, restent ce qu'ils étaient avant.

Un grand et beau jour vient de se faire sur la mémoire de J. Bodin. Un écrivain aussi distingué par sa pensée lumineuse que par sa consciencieuse et vaste érudition, M. Baudrillard, professeur suppléant au Collége de France, fait passer Bodin au creuset de cette école, analysant et reproduisant ses textes les plus importants; on peut dire qu'il a édité les œuvres de Bodin et leur a donné une vie nouvelle. A la suite de cette vaste et savante analyse M. Baudrillard, guidé par cette généreuse philosophie qui ne cherche, dans le passé, les découvertes, les égarements ou les progrès véritables de l'esprit humain que pour en faire

(1) La bibliothèque de la rue Richelieu possède une traduction française portant le nº 7,892. — Colloque de J. Bodin, entre sept Scavants.

profiter le présent et l'avenir, corrige les erreurs, blâme les excès et offre à ses contemporains une magnifique leçon d'histoire, de philosophie, de morale et d'économie politique.

Devais-je, après ce travail si complet, utiliser les recherches que je me suis plu à faire, depuis vingt ans, sur notre compatriote J. Bodin et résister à l'attrait d'écrire une notice, après une histoire?

Oui; ce volume de près de 600 pages m'a paru laisser encore une place à mon modeste labeur, à une étude dont la principale utilité sera de reporter l'attention de mes compatriotes sur J. Bodin et sur son historien, l'un et l'autre si dignes de célébrité et cependant encore trop peu connus.

Jean Bodin est né à Angers en 1530, au village des Banchets, qui touche la ville à l'est au départ de la route nationale de Paris. Les grands hommes dont Plutarque retrace l'histoire, la plupart nés dans des républiques, où les citoyens formaient comme une seule famille, au milieu d'une nation d'affranchis, d'esclaves ou de tributaires, avaient cet avantage que leur généalogie était constatée par les traditions qui reproduisaient aussi les traits de leur enfance. J. Bodin naissait, on ne sait quel jour, avec cette tourbe d'enfants jetés pêle-mêle dans les grandes monarchies et qui ne doivent être remarqués qu'au jour fixé par la providence et par le labeur. On ignore le prénom et la profession de son père. Nicéron, de Thou, Ménage, Bayle, etc., répètent qu'il était de bonne famille (1);

(1) XVIe vol. Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres. — Nicéron. — De Thou, hist. Voir 1589. — Ménage. Vie de Pierre Ayrault, p. 140. — Bayle, au nom de Bodin.

quant à sa mère, elle serait un personnage mystérieux, une juive émigrée secrètement à Angers, avec une de ces familles que l'Espagne catholique repoussait hors de ses frontières en 1492, après les avoir dépouillées (1). Je n'insisterais pas sur cette supposition si des écrivains, de toutes les dates, n'avaient induit de cette maternité les premières impressions religieuses de Bodin qui l'auraient porté vers le judaïsme dont il aurait préféré les archives aux traditions évangéliques. Suivant Huet (2) il aurait été demi juif; ce qui aurait encore été préférable à ce que Gillot écrivait à Scaliger (9 février 1607) qu'il mourut comme un chien n'étant ni juif, ni chrétien, ni turc...

Je relève ici cette calomnie, dans toute sa crudité, pour l'attaquer au point de départ.

Jean Bodin naissait en effet en 1530, ainsi que l'établit notre grand généalogiste Ménage, d'après le testament de Bodin du 7 juin 1596, où le testateur déclare passer l'âge de 66 ans. Le nom de sa mère et la profession de son père sont demeurés ignorés. J'ai compulsé les registres des naissances d'Angers, tenus alors par le clergé fort succinctement. Le nom de famille des mères n'y est presque jamais consigné; on y dit : fils de N. et de Guillelmine ou Yvonne ou autre joli prénom lors à la mode. Sur 19 paroises agglomérées, trois seulement offrent des registres antérieurs à 1575, Sainte-Croix, Saint-Pierre et Saint-Maurille.

(1) M. Baudrillard, p. 112, relate plutôt qu'il ne croit cette assertion d'un nommé Chapelain dans une lettre à Herman Conring.— M. Gurhaüer n'y croit pas.

(2) P. 392. — Démonstration de l'Évangile.

Je n'y ai pas trouvé le nom de Bodin, né sur la paroisse de Saint-Samson, qui n'a pas laissé de registre dans ce seizième siècle.

Les listes des maires et échevins de la ville d'Angers et les registres des conclusions (délibérations) du corps de ville, ne font apparaître le nom de Bodin qu'en 1610 et 1615, où il constatent l'élection de noble homme Jean Bodin, sieur de Brisay, conseiller au présidial, comme échevin d'abord, puis maire d'Angers. Évidemment celui-ci n'est pas le nôtre, né en 1530 et mort en 1596. Etait-ce un de ses parents? Il y a tout lieu de le supposer: la similitude de noms, la profession de l'un et l'autre, attachés au barreau ou à la magistrature, les rapprochent (1). Nicéron, de Thou et surtout Ménage affirment qu'il était de bonne famille. Ce dernier fait plus qu'affirmer il dit : « Baudry, chanoine de l'E-
» glise d'Angers, et M. Baudry, avocat au grand con-
» seil, frère de ce chanoine, étaient ses petits neveux.
» Son testament mentionne un de ses neveux, du nom
» de Galet, ce qui ferait croire que sa mère se nom-
» mait Galet, ou qu'une de ses sœurs avait épousé
» un homme de ce nom. Le père Galet, supérieur de
» l'abbaye de Toussaint, était parent de Bodin.»

Je ne conçois pas comment les écrivains célèbres que nous venons de citer ont pu encadrer dans ce

(1) Nous verrons que J. Bodin avait eu de son mariage à Laon, deux fils, Elie, mort dans sa tendre jeunesse et Jean qu'on dit être resté célibataire, mais dont personne ne dit les destinées. Serait-il revenu au berceau de sa famille? Né de 1570 à 1580, il a pu être échevin en 1610, mais je n'ai pu vérifier sa généalogie ni même l'établir.

milieu aristocratique et si chrétien, la fiction de cette fille des Hébreux, mère de Bodin. Je le conçois moins encore dans le travail si judicieux de M. Baudrillard qui incline beaucoup à y croire.

Une juive mère de Bodin! on a donc oublié la haine traditionnelle, j'allais dire providentielle de deux races, juive et gentille! on n'a donc pas pris garde à la législation occidentale qui interdisait les noces entre leurs enfants (1), prohibition étendue même à ceux de la religion réformée par les édits, ravivant

(1) Ce n'est qu'en 1791 que les Juifs furent admis par l'Assemblée constituante à la jouissance des droits civils après deux essais infructueux tentés les 24 décembre 1789 et 30 avril 1790. V. Merlin, Répertoire, p. 654-657. A cette date seulement la Providence a voulu que le rayon de la tolérance religieuse vînt guider le monde, après de grandes commotions, pour réunir les hommes à l'avenir, dans le sein du Dieu d'Abraham, à la voix du Christ, son Verbe éternel. C'est cette date que le grand Sanhédrin, le 4 mars 1807, promulguait en ces termes : « Béni soit à jamais le Seigneur, Dieu d'Israël, qui a placé sur le trône de France et d'Italie » un prince selon son cœur ! Le Seigneur juge les pensées, lui » seul commande aux consciences et son oint chéri a permis que » chacun adorât le Seigneur selon sa croyance et sa foi. »

Puis cette assemblée, composée de soixante onze docteurs, déclare que, « depuis la dispersion d'Israël, aucun Sanhédrin n'a » pu être réuni; qu'elle comprend que, depuis cette époque, la » nation juive ne forme plus un corps de nation et que sa constitution politique doit être abandonnée; mais que sa religion est » indépendante des circonstances et des temps, et elle trace, à » grands traits, le rapport de la loi de Moïse avec les autres religions et les peuples qui adorent Dieu: l'amour du prochain, » écrit dans la loi, sera le lien de tous entre tous et les récompenses de la vie éternelle sont réservées aux hommes vertueux de » toutes les nations. » (Merlin, *Loco citato*).

ainsi les défenses, à la date même, où son père aurait subi les charmes de cette Esmeralda. Car aucun de ces écrivains ne dit que la juive imaginaire eût été convertie avant le mariage, au contraire ils affirment qu'elle aurait transmis à son fils le sang d'Abraham, non régénéré par le baptême et infusé dans son cœur et sa jeune imagination l'ancien Testament et les livres sacrés finissant aux Machabées. Tous répètent qu'il y était plus versé que dans l'Evangile; ils auraient été plus vrais en disant qu'il connaissait également ces deux bases de l'histoire, de la foi et de la civilisation.

Indépendamment de ces obstacles de mœurs et de législation, il faut convenir que le nom de Galet, si c'était celui de sa mère, ainsi que le suppose Ménage, ne sonne guère l'hébreux et que le supérieur de notre très orthodoxe abbaye de Toussaint devait être fort peu flatté de cette origine, aussi Ménage ne lui en fait il pas l'injure. S'il parle de cette opinion émise par certains écrivains, il l'attribue à ce que Bodin, dans son dialogue sur les religions, aurait laissé la supériorité de l'argumentation à l'interlocuteur juif (1), il ne dit pas qu'il partage cette opinion; il a bien plus le ton d'un homme qui n'y croit pas, lui qui a vécu sur les lieux avec les parents de J. Bodin, moins d'un siècle après lui.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ceux qui affirment le judaïsme de la mère et du fils, font de celui-ci un religieux profés dans l'ordre des Carmes, mais dont la profession aurait été annulée, non parce

(1) Vie de Pierre Ayrault, p. 143.

qu'il était juif, mais parce qu'il l'eût faite avant l'âge. La profession de Cordelier n'est pas plus vraie que le judaïsme de Bodin : Ménage prend soin de réfuter cette assertion (1) avec les témoignages des parents de Bodin.

Je reviendrai sur cette mère quand j'examinerai l'Héptaploméron, le Naturalissime, le dialogue sur les religieux : *De abditis rerum sublimium arcanis*, grands mots auxquels on a voulu donner une mystérieuse et satanique physionomie, dont la lueur a reflété trop longtemps sur la grande figure de Bodin. S'il faut, comme le dit son contemporain Montaigne, pour juger un homme, voir *non ce qu'il a été à son commencement, mais ce qu'il a été à son bout*, nous verrons Jean Bodin faisant sa profession de foi catholique dans une harangue célèbre à Henry III, puis dans le sein des Etats de Blois et enfin près de paraître devant Dieu, dans son testament du 7 juin 1596, il choisit sa sépulture au couvent des Cordeliers de Laon.

Les écrits de Bodin, bien compris, n'en feront ni un juif ni un hérétique; on pardonnera sans doute au philosophe qui a vu les hommes de son siècle s'égorger au nom de leurs religions, dénoncer leurs ennemis personnels comme dissidents en matière de foi, immoler tout à leurs passions bien plus qu'à leurs croyances; on lui pardonnera d'avoir compris la foi chrétienne comme Michel L'Hôpital et Etienne Pasquier, et donné en même temps une main sympathique à Duplessis-Mornay et à Lanoue.

J'ai voulu, dès le début de ces études et au moment

(1) Vie de Pierre Ayrault, page 143.

où je le prends au berceau, anticiper aussi sur l'avenir pour montrer le jour dans lequel je le vois. Désormais je suivrai les années et ses œuvres où il se fera connaître lui-même.

De 1530 1553 je ne trouve aucune révélation de l'existence de Bodin, si ce n'est cette fable de la profession aux Cordeliers, réfutée par Ménage qui affirme que l'historien de Thou avait été mal informé sur ce point (1). Il fit ses études de droit à Toulouse, la grande école d'alors. Cujas, né dans ce municipe romain, en 1520 ou 1522, l'avait devancé de 10 ans, dans la vie et dans la chaire du droit, effaçant Barthole et éclipsant Alciat, ces astres du siècle précédant. Cujas et Bodin, l'un grand-prêtre de la raison et de l'autorité du droit romain, l'autre apôtre de la raison universelle, marchant d'un pas nouveau dans l'histoire, le droit et l'économie politique, pour fonder le droit civil et le droit public sur leurs véritables bases, à deux siècles de là, voilà deux adversaires sur la scène du XVIe siècle, la lutte du passé et de l'avenir.

Mais n'anticipons pas sur les dates : nous ne sommes encore qu'en 1553, à la 23me année de Bodin, où il obtient le privilége d'imprimer la Synégétique d'Oppian, ou traité des chasses, traduit en vers latins et commenté par Bodin ; faible traduction d'un poème dédié à Caracalla par le poète grec d'Anasarbe qui prélude à la décadence et aux lâches flatteries du Bas-Empire, et présente à son siècle plutôt un chapitre d'histoire naturelle mal digéré, qu'un de ces chants dont Virgile idéalisait les travaux et les plaisirs des champs. Bodin

(1) *Loco citato*, page 143.

eût choisi avec plus de goût le traité de la pêche, mieux conçu et plus heureusement traité par le même auteur. Mais je laisse Bodin marteler ses vers sous le pied du cheval de chasse et poursuivant presque tous les animaux de la terre jusqu'à la taupe dont Oppian fait un gibier.

C'était un tribut dû aux muses de cette époque. Il n'était pas un savant alors qui ne crût le devoir et qui ne le payât consciencieusement. Etienne Pasquier rimait le Monophile, L'Hôpital donnait aussi ses œuvres en vers, et plus tard Richelieu ne se préoccupait-il pas malheureusement de succès poétiques aux grands jours de sa politique?

Bodin dédia son livre à Gabriel Bouvery, évêque d'Angers; il n'était donc pas si juif qu'on le dit. Son orthodoxie me paraît alors incontestable. Ici M. Baudrillard me semble avoir perdu de vue ces deux faits: la date de l'obtention du privilège, 1553 (1), qui attribuait à la 21 ou 22me année de Bodin cet ouvrage et la dédicace toute catholique que je viens de relever. Ceci, pour moi, a une certaine importance parce que je dois bientôt toucher une lettre attribuée à Jean Bodin, dont la date n'est pas fixée et dont, sous un autre rapport, on veut faire une pièce de conviction contre Bodin pour l'accuser de calvinisme. J'y reviendrai tout à l'heure; je quitte cet essai de la Synégétique, dont les commentaires donnèrent lieu à une querelle de Turnèbe qui accuse Bodin d'avoir volé les corrections sur Oppian; Bayle, appréciant ces griefs, dit que Bodin n'avait pas besoin de commettre ce vol

(1) Ménage, Vie de Pierre Ayrault.

qui d'ailleurs ne valait pas la peine de crier si fort.

Voilà donc Bodin initié à la vie des lettres, dans cette vaste république du XVIe siècle. Il y entre avec les illusions, mais avec le courage et les tribulations de sa vocation.

Il y apparaissait à cette grande époque où l'homme semble avoir ravi un nouveau fruit à l'arbre de la science du bien et du mal.

Le génie de Colomb, planant sur les mers, y avait découvert un nouveau monde et la quatrième partie de la famille d'Adam, isolée par les eaux diluviennes; il lui portait avec l'Évangile, la Genèse et ses traditions égarées; mais il en rapportait l'or qui allait corrompre l'Europe et fournir à l'Espagne le lévier à l'aide duquel Charles-Quint devait tenter de reconstituer l'empire de Charlemagne, en en arrachant le cœur : la noble France. Elle résista avec son génie, le sang de François Ier, de Bayard et de tant d'illustres capitaines, ses généreux défenseurs. Les lettres et la philosophie des anciens, au milieu du bruit des armes, sortaient des cloîtres, leur asile séculaire. Mais cette éruption encore causait un ébranlement profond dans le monde moral, sous l'action d'un moteur nouveau mal réglé et capable de tout entraîner : la Presse.

La Chaire de St Pierre, immuable sur ses bases divines, n'était pas toujours occupée par des représentants irréprochables. Le contact avec tant de vainqueurs qui se succédaient sur le sol sacré de la belle Italie, et les ambitions terrestres au milieu des orgies de leurs triomphes, avaient fait pâlir l'auréole de Jules II, dont la parole ne fut plus entendue au milieu d'une nouvelle confusion des langues.

L'Eglise universelle, qui ne peut périr, se défendit elle-même dans ses conciles; mais son sein fut déchiré par ses fils égarés. Luther et Calvin avaient proclamé le libre examen de la foi dans le tumulte des passions, comme si le libre examen ne pouvait pas exister sans les violences et les vengeances de l'apostasie et sans la guerre civile! Ils se séparèrent de la mère commune, entraînant à leur suite des chrétiens qui allaient combattre contre leurs frères, avec le fer, jusqu'au jour de la proclamation de la liberté de conscience, l'édit de Nantes.

J'avais besoin de cette vue générale pour fixer la position que la nature et la Providence assignèrent à Bodin dans l'épreuve la plus solennelle de la raison et du cœur de l'homme. Il resta chrétien, catholique, gallican, unissant sa pensée à celles de Michel de l'Hopital et d'Etienne Pasquier, pour fonder, non le libre examen, qui livre trop l'âme humaine à elle-même et à ses passions; mais la liberté de conscience qui lui garantit son essence et sa dignité, laissant à Dieu seul de sonder *les cœurs et les reins* et de juger sa créature dans l'épreuve de cette vie et dans l'avenir éternel.

Quels athlètes il fallut dans cette vaste et brûlante arène! Je ne résiste pas au désir de les caractériser dans le plus illustre de tous, dont Brantôme esquissait ainsi les grands traits : le chancelier de l'Hopital. « C'était un autre censeur Caton, celuy-là... Il en » avoit du tout l'apparence avec sa grande barbe blan» che, son visage pâle, sa façon grave, qu'on eust dit, » à le voir, que c'étoit un vrai portrait de S[t] Hiérosme. » Aussi plusieurs le disoient-ils à la cour. Tous les » Etats le craignoient, mais surtout Messieurs de la

» justice, desquels il étoit le chef. Il me souvient
» qu'une fois à Moulins, j'avois prié M. Strozzy, car il
» l'aimoit fort, de lui parler de quelques affaires que
» j'avois, qu'il me dépêcha aussitôt et nous fit diner
» très bien, du bouilly seulement (car c'étoit son or-
» dinaire pour le dîner), avec lui, en sa chambre, où,
» devant le dîner ce n'estoient que beaux discours,
» beaux mots et belles sentences et quelques fois aussi
» de gentils mots pour rire...... Il étoit grand orateur,
» et fort disert, grand historien et surtout très divin
» poète latin. »

C'est sur les traces de cet homme que marchait Jean Bodin.

Pendant que ce grand magistrat réparait les finances, Bodin en étudiait les systèmes, au même point de vue que le surintendant, l'intérêt de la nation et du roi. Pendant que le grand chancelier, initié aux secrets du cabinet redoutable de Charles IX et de sa mère, épuisait tout ce que son cœur avait de bonté et de générosité pour conjurer de funestes résolutions et éviter la collision sanglante des catholiques et des protestants, Bodin s'inspirait du même esprit dans les profondeurs de l'histoire et de la philosophie où il lui était donné de pénétrer de bonne heure.

Il préparait l'orateur du tiers-état de 1576.

Disciple de l'école de Toulouse, il voulut d'abord s'y fixer pour y professer le droit. Il prononça, dans les réunions publiques, en 1559, son discours *De institutendâ in republicâ juventute*, adressé au peuple et au sénat.

C'était l'initiation de la jeunesse qui l'écoutait, aux études d'économie politique et de haute philosophie :

Fuit enim, dit-il, dans son épitre à Pibrac (dédicatoire de sa République), *tempus illud cum populi Romani jura publicè apud Tolosates docerem ac valdè sapiens mihi ipse viderer in adolescentium Coronâ : illos autem juris scientiæ principes ; Bartholum inquam, Baldum, Alexandrum, Fabrum Paulum, Molinæum : quos viros ! ac universum propè judicum et advocatorum ordinem nihil, aut parum admodum, sapere arbitrarer.* Modestes expressions d'un talent qu'on a trop accusé de vanité parce que, sans doute, il savait plus que les autres.

Je ne parle point de l'épitaphe gravée en 1557 au pied de la statue de Clémence Isaure, ce mythe poétique des Toulousains, et j'en laisse, sans regret, tout l'honneur à Gascon que Ménage en signale comme l'auteur et qui, à raison de ses succès littéraires de l'époque, l'est vraisemblablement. Bodin ne la revendique nulle part et il n'était pas homme à se taire sur la moindre de ses productions.

Je crois que c'est vers cette date de 1559 qu'il faut placer l'épître à Bautru des Matras déjà indiquée, seul écrit d'où l'on veut induire l'opinion que Bodin était de la religion réformée.

Bayle la place après la pacification de 1563, sans doute parce qu'elle rappelle les guerres et les maux passés, mais ces guerres existaient depuis 20 ans.

Quand on fait attention au tour du style de cet écrit, à la forme classique qu'il affecte et surtout à la fleur de sentiment et de tendre amitié qui en émane, on est porté à croire que son auteur était encore tout plein de souvenirs de l'école.

Il avait 23 ans quand il publiait Oppian. C'est bien près

de là qu'il faudrait placer son épître, si elle est de lui. Je ne pense pas qu'il eut alors médité et composé son ouvrage si remarquable (*Méthodus*), rendu public en 1566. Bautru des Matras était Angevin et avocat au barreau de Paris où il retrouva Bodin, François de Montholon et Pierre Ayrault, Versoris que nous reverrons plus tard antagoniste de Bodin aux Etats de Blois, Loysel, les frères Pithou et Etienne Pasquier, le futur rédacteur de l'édit de Nantes. Grande et belle réunion que précédaient avec éclat Pierre de Séguier, Christophe de Thou et Charles Dumoulin.

Il ne faut pas confondre l'avocat des Matras avec le favori de Richelieu, l'heureux et spirituel parleur qui entra à l'Académie française sans avoir jamais rien écrit. Il est vrai que c'était à sa fondation.

Bodin plaidait au barreau de Paris lorsqu'il adressait cette lettre à son ami d'enfance. Le père de Bautru des Matras était conseiller au Présidial d'Angers, Bautru avait quitté le barreau de Paris. De cette position naissait la correspondance dont cette lettre faisait partie, à moins qu'on ne veuille y voir une de ces fictions épistolaires où les écrivains de cette date se plaisaient à traiter une matière. En voici le texte et la belle traduction que j'emprunte à M. Baudrillard, en grande partie :

I. B. I. Botruo. S. P. D. Recte suspicabaris me tum Lutetiæ fuisse, redieram enim ante non. decemb cum redditæ mihi tuæ litteræ fuerunt, binas autem accepi; alteras A. D. XII. Cal. janu., alteras ibid. Febr. Utrasque cum amicis libenter communicavi, apud quos maximam de tua eloquentia,

I. B. I. Bautru. S. P. D. Tu as bien conjecturé que je devais être à Paris. En effet, j'étais revenu ici avant les nones de décembre, lorsque tes lettres me sont parvenues. J'en ai reçu deux à la fois, l'une datée du 12 des calendes de janvier, l'autre de la même date, de février. J'ai communiqué l'une et l'autre avec

plaisir à mes amis, auxquels tu as donné une haute opinion de ton éloquence et de ton savoir. Pour moi, j'estime que rien de plus pur et de plus orné ne peut sortir des sources de l'éloquence. Tu connais mon caractère, qui ne peut se prêter à la flatterie ni lui faire accueil. Heureusement doué de la nature et formé à la vertu, tu ne te laisses pas enfler par les louanges, mais tu sais plutôt y trouver une nouvelle excitation au bien. Continue donc et sois ton propre imitateur; où choisirais-tu un meilleur modèle? Voilà pourquoi ton amitié est pour moi non-seulement une joie, mais un triomphe. J'espère qu'en retour tu penses que personne plus que toi ne m'est cher. Si ton bon naturel et l'excellence de ton caractère te rendent aimable à tous, mes sentiments sont en outre si bien d'accord avec les tiens que notre amitié ne me paraît pas l'œuvre du hasard, mais même celle de la nature, surtout quand je songe que nous différons dans nos opinions religieuses. On pourrait comprendre par là que ceux-là se trompent qui pensent que dans l'amitié il faut qu'il y ait nécessairement conformité d'opinions sur les choses divines. Car bien que sans religion et sans la crainte d'une divinité, une des plus belles vertus, la justice, et la bonne foi dans les relations sociales qui en est l'effet, pourraient à peine exister, cependant telles sont parfois la force et la bonté du naturel, qu'elles ont la puissance d'entraîner les hommes à s'aimer mutuellement, en quelque sorte malgré eux et en dépit même de leurs efforts. Quelle plus grande preuve en pourrais-je donner que Cicéron lui-même, qui ne craint pas ici de se contre-

deque politiore doctrina opinionem concitasti; ego vero sic statuo, nihil ornatius aut purius ab ipsis eloquentiæ fontibus manare potuisse. Nosti, opinor, ingenium meum, qui nec blandiri cuiquam, nec assentationem cujusquam sine molestiâ ferre possum. Te vero qui omnium optime a natura uberius etiam a virtute informatus es, certe scio laudibus nunquam insolescere : sed his quasi adminiculis ad virtutem magis ac magis inflammari. Perge igitur et huic excellenti naturæ obtempera, teque ipsum imitare : Nam qui melius alterum ad studia laudis hortari, aut alteri exemplo esse possit quam tibi tu? video neminem ; itaque me abs te amari non tantum lætor, verum etiam triumpho, tu vicissim cave putes quemquam cuiquam esse chariorem quam tu mihi. Cum enim tua te natura moresque optimi omnibus amabilem faciunt, tum vero mei sensus cum tuis sensibus ita congruunt, ut hac amicitia non casu conciliata sed natura constituta esse videatur, præsertim cum dissentiamus inter nos in rerum divinarum opinione. Ex quo intelligi posset eos errare, qui necessarium in amicitia rerum divinarum conspirationem putant. Tametsi enim sine religione aut divini numinis alicujus metu, una de pulcherrimis virtutibus, justitia, quæque ex ea existit, humanæ societatis, fides, vix sibi constare posse videtur : nihilominus tamen interdum tanta

naturæ vis, ac bonitas est ut invitos ac repugnantes homines in mutuum amorem pertrahere possit; cujus rei argumentum nullum majus exstare potest quam ipsius M. Tullii, qui se ipse in eo maxime refutat, quod Pomponium Atticum Epicureum nobilem invitus amavit et quidem incredibile amore, tametsi Epicureos acerrime est insecutus; quare non dubito quin noster hic amor, qui brevi tantum incrementum accepit, si rerum quoque divinarum consensus accesserit, ad summum sit perventurus, quod ut fiat aliquando te oro atque obtestor, vel ut me in sententiam deducas tuam, vel hortanti mihi assentiare. Scripseram prioribus ad te litteris hunc in modum, nec te auferant variæ de religionibus sententiæ, modo illud habeas animo comprehensum, veram religionem aliud nihil esse quam purgatæ mentis in Deum verum conversionem. Ad hæc ita rescribis, ut meam vel potius Christi religionem latenter increpare; atque hujus belli civilis quo Gallia tota jam exarsit, causas inde velut ab ultimo principio deducere videaris; hoc profecto tibi assentior. Illud etiam addo, veræ religionis argumentum nullum majus esse, quam cum in ea fortiter oppugnanda vires humanæ conjurant, tum illa jactantur in vulgus, ab religione bellorum initia proficisci, quæ vetus est non solum in Christianos, sed etiam in Christum ipsum contumelia jactata. Sed quid ille? Non veni pacem, ait,

dire, puisque, malgré lui, il aima Pomponius Atticus, épicurien célèbre, puisqu'il l'aima, dis-je, d'une incroyable amitié, quoiqu'il ait attaqué les Epicuriens avec la dernière énergie. Aussi ne douté-je point que notre affection qui a pris si vite un tel accroissement, arriverait au plus haut degré, si la même manière de voir sur les choses divines venait à s'y joindre. Pour produire un si heureux effet, je te prie et te conjure quelquefois de m'amener à ton avis ou de te rendre à mes exhortations. Je t'avais écrit dans ma dernière lettre de la façon suivante : Les diverses opinions sur les religions ne doivent pas te troubler, pourvu que tu aies dans l'esprit que la vraie religion n'est pas autre chose que le regard d'un esprit pur vers le vrai Dieu. Ta réponse semble accuser sourdement ma religion ou plutôt celle du Christ, et en faire découler, comme de leur premier principe, les causes de la guerre civile qui a mis en feu toute la France. Assurément j'en tombe d'accord, mais j'ajoute qu'aucune preuve de la véritable religion n'est plus forte que celle-ci, à savoir que les forces humaines sont vainement conjurées contre elle. Quant à l'opinion populaire qui attribue l'origine de ces guerres à la religion, c'est une injure qu'on a fait retomber non-seulement sur les chrétiens, mais sur le Christ lui-même. On s'autorise de ce qu'il a dit : Je ne suis pas venu apporter la paix, mais la guerre, armer les enfants contre les pères, le mari contre la femme. Mais ces paroles désignent, pour qui sait comprendre, les dissensions intestines qui s'élèvent en nous, la guerre contre le démon, attaqué par le Christ plus puissant que lui, dans cette citadelle intérieure où

il semblait jouir d'un profond repos ! Au reste, ces explications ont déjà été réfutées autrefois par Athénagoras, Justin, Tertullien, Arnobe, Lactance, surtout par Augustin dans ses livres de la *Cité de Dieu*, écrits exprès pour enseigner que les victoires des Goths et que les guerres civiles qui étaient rejetées sur le Christ avaient pour origine l'impiété des hommes et les cruels supplices des chrétiens innocents. Au surplus, si la religion peut être appelée cause et principe de guerre civile, ce serait à la façon d'une médecine salutaire qui ne peut guérir une maladie invétérée sans un grand sentiment de douleur et sans arracher des gémissements au malade. C'est un dogme constant parmi nous que l'homme créé dans une position supérieure et orné par la main de Dieu des plus belles vertus s'est écarté de sa vraie route ; depuis, une corruption éternelle a tellement pénétré le cœur humain que ni l'émulation des récompenses n'a pu l'exciter au bien, ni la terreur des supplices le détourner du vice. Aussi serions-nous plongés dans la nuit et dans de perpétuelles ténèbres, si Dieu dans sa toute-puissance ne faisait paraître, à des temps marqués, en quelques hommes d'élite, une vertu éclatante, afin qu'ils servent de guides au reste des mortels qui s'éloignent de la voie droite de la vertu. Tels furent, il y a environ deux mille ans, les saints personnages dont l'histoire sainte a raconté la vie, et les prophètes des deux époques. Je passe sous silence Pythagore, Héraclite, Thalès, Solon, Aristide, Anaxagore, Socrate, Platon, Xénophon, Hermodore, Lycurgue, Numa et les Scipion, et les Caton. Quels hommes pourtant ! de quelle intégrité, de

conciliare, sed bella serere, liberos in parentes armare, virum in uxorem : quæ verba detestabilia plerisque, homini vero intelligenti præclara videntur, rationem enim subjecit, cum diceret κακοδαίμονα rerum humanarum ac mundi hujus principem alta quiete tantisper frui, dum potentior illum de arce deturbare conaretur, tum enim graves cieri tumultus ac bella civilia nasci ; has igitur accusationes refutarunt olim Athenagorus, Justinus, Tertulianus, Arnobius, Lactantius, maxime tamen Augustinus in libris de C. D. Quos propterea scripsit, ut Gothorum clades ac bella civilia, quæ in Christum regerebantur, ab hominum impietate, ac innocentium Christianorum crudelissimis suppliciis manare deceret. Est ergo religio bellorum pr.ncipium κατασυμβεβηκός ; perinde ut medicina salutaris inveteratum morbum sine magno sensu doloris ac languentis gemitu curare non potest. Illud autem constat inter nos, hominem eximia quadam conditione creatum ac præclaris virtutibus a Deo subornatum de via deflexisse, ex quo labes æterna mortalium animos sic invasit ut nec præmiis ullis ad virtutem incitari, nec suppliciorum acerbitate a vitiis deterreri possint : Itaque in perpetua nocte et caligine versaremur, nisi Deus O. M. statis temporibus summam virtutem in quibusdam excitaret, ut ab iis reliqui mortales a recto cursu virtutis aberrantes dirigerentur. Tales extiterunt duo-

bus circiter annorum millibus, decem illi quos historia S. complectitur initio τῶν παραλειπομένων, et utriusque ætatis prophetæ. Omitto Pythagoram, Meraclitum, Thalem, Solonem, Aristidem, Anaxagoram, Socratem, Platonem, Xenophontem, Hermodorum, Lycurgum, Numam, Scipiones, Catones, quos viros? qua virtute, integritate, sapientia florentes? Nulli ex his omnibus impiorum calumnias evaserunt, multi exilio mulctati, nonnulli ante aras cæsi, alii alio supplicio damnati sunt quasi seditiosi cives; tametsi omnes summa virtute ac pietate conjuncti, ac parum abest, ait Augustinus, quin Platonici fiant christiani. Cum autem Plato unius Dei cultum animorumque immortalium vim ac potestatem ubique prædicaret, tantisper sibi credendum esse dicebat, dum se præstantior sacratius aliquid afferret; is erat Christus qui cœlo delapsus in terras, quasi ferula Palladis æternæ sacros ignes arripiens, sælectos vitæ purioris homines afflavit ut flagitiorum et scelerum immanitate pollutum orbem perpurgaret ac mortales execranda superstitione obligatos ad verum præpotentis Dei cultum perduceret, ipse tamen cum suis crudelissimo ac turpissimo genere supplicii affectus est, quod violatis religionibus regnum affectare diceretur : sed tam magna vis extitit ejus disciplinæ, et contra omnes hominum improborum insidias, contraque mirabiles tyrannorum crudelitates, qui annos

quelle sagesse ils brillèrent! Aucun d'eux n'échappa aux calomnies de l'impiété, beaucoup furent condamnés à l'exil, plusieurs immolés devant les autels, d'autres condamnés à différents supplices comme des citoyens séditieux. Cependant tous se ressemblent par les qualités morales les plus accomplies et par une haute piété, et, s'il faut en croire Augustin, les Platoniciens sont bien près de devenir chrétiens. Or, Platon, en annonçant partout le culte d'un Dieu unique et la céleste énergie de nos âmes immortelles, semblait dire qu'il fallait le croire jusqu'à ce qu'un être supérieur à lui apportât un dogme plus sacré : c'était le Christ qui, venu du ciel sur la terre, anima d'une étincelle divine des hommes choisis et d'une vie irréprochable, afin de purifier l'univers souillé par l'infamie des vices et des crimes, afin de ramener au culte véritable du Dieu tout-puissant les mortels enchaînés par d'odieuses superstitions: et cependant lui-même, ainsi que ses disciples, subit le plus cruel et le plus ignominieux des supplices, parce qu'il était accusé de prétendre à l'empire et de mépriser les superstitions. Mais telle fut la puissance de son enseignement que, malgré les embûches des hommes pervers et les cruautés inouïes des tyrans, qui le combattirent pendant plus de trois cents années, il se maintint par sa seule puissance, jusqu'à ce que Constantin s'appuyant, grâce à la confiance qu'inspirait le nom chrétien, sur les légions gauloises, germaines et bretonnes, entreprit, n'étant encore que particulier, une sainte guerre contre son prince pour l'honneur du Christianisme et précipita du pouvoir des tyrans qui abusaient, au profit de leur cruauté, du titre de princes,

Avant lui, Moïse et Judas Macchabée n'avaient pas hésité à tenir la même conduite, ils avaient rasé les temples et les cités plus florissantes pour ne pas laisser subsister une seule trace d'une si grande superstition : qui pourrait douter que cela même n'ait été tenté, par la permission de Dieu, à cause des massacres et des supplices des hommes de bien qui s'efforçaient de détruire la plus honteuse idolâtrie? Je pense donc, mon cher Bautru, que telle est la cause de la guerre religieuse; cependant il me plait de réfuter quelques-uns des principaux arguments de nos adversaires, sur les points qui forment l'objet éminent de la controverse. — Pendant quinze cents ans, disent-ils, nous avons honoré par un culte les âmes des bienheureux et leurs statues; nous avons célébré la messe; nous avons adoré l'eucharistie; nous avons cru aux feux du purgatoire; enfin c'est un crime que de simuler une religion fausse, et il n'est pas moins coupable de dissimuler une religion vraie; car ce sont là des actes contraires à la majesté divine. Dieu aurait-il pu souffrir que nous vécussions au sein de telles erreurs et que lui-même fût misérablement déchiré par des impies? Voilà les raisons auxquelles ils donnent d'amples développements. — D'abord j'accuse d'erreur leur supputation des années; car il n'y eut aucune statue avant le huitième siècle; nulle apothéose de mortels avant quatre cents ans; quant aux flammes vengeresses chargées de purifier les âmes (le purgatoire), les Grecs et les Asiatiques en ont toujours eu horreur. Sur ces objets les livres mêmes qui nous forment à la piété pourront vous apprendre abondamment des choses que j'omets pour abréger; d'autant plus qu'il est facile de

amplius trecentos illum oppugnarunt, se per se ipsa tueretur; quoad Constantinus Augustus, Gallorum, Germanorum, Britannorum legionibus, christiani nominis fiducia erectus, sacrum bellum ipse privatus, adversus suum principem, adversos S. P. Q. R. pro christiana religione suscepit ac tyrannus speciosa principum appellatione abutentes ad crudelitatem, de imperio deturbavit. Idem antea Moses, ac Judas Maccabæus facere non dubitarant, templaque et urbes florentissimas solo æquaverunt, ut ne vestigium ejusdem tantæ impietatis ullum exstaret; quis dubitet quin hoc ipsum tentatum sit, Deo permittente, propter cordes ac sectiones bonorum, qui turpissimam ειδωλολατρειαν, abolere conantur. Hanc igitur, mi Botrue, sacri belli causam esse opinor; placet tamen eorum qui nos oppugnant, præcipua quædam argumenta refutare, in quibus disputationis summa versatur. Annos mille quingentos aiunt, beatorum animos eorumque statuas coluimus : missam celebravimus : ευχαριστιαν adoravimus : purgatorios ignes credidimus, denique falsam religionem simulare, scelus; veram dissimutare nefas est, quæ a divina majestate sunt aliena : num igitur passus est Deus O. M. nos in tantis erroribus versari, ac se ipsum ab impiis miserè lacerari? Hæc illi copiose amplificent. Primum illud falsum est quod posuerunt de annorum numero, quia nullæ ante annos octin-

gentos statuæ, nulla sexcentis annis αρτολατεια : nulla mortalium αποθεωσις ante annos quadringentos : ultrices vero flammas animis purgandis, Græci et Asiatici semper abhorruerunt. Atque de rebus his ipsi te libri quibus ad pietatem informamur, abundanter erudire possunt; quæ a me nunc brevitatis causa omittantur, tuis quod ex iisdem fontibus illa, quibus ego, haurire facile possis. Demus illud denique sexcentos aut mille annos in impia superstitione homines vixisse, an propterea scelus illud in Deum regerere debemus? Eodem sane argumento fatendum sit sceleratum fuisse Deum qui tot annorum millibus ante Christum omnes homines, exceptis (sic enim vos divina testatur) millibus septem, in teterrima κακοδαιμονων λατρεια . vixisse permiserit; absurdum hoc, illud igitur. Consimili ratione Proculus mundum æternum statuens, negabat tanta bona quæ videamus, Deum æternum rebus genitis invidere tamdiu potuisse. Cum igitur hæc disciplinæ sibi non consentiat et harum fundamenta labefactari videamus, dubium non est quin cœtera consimili casu ruitura sint.

puiser aux sources auxquelles moi-même j'emprunte. Accordons enfin que les hommes ont vécu durant seize cents ans dans une superstition impie : devons-nous pour cela en rejeter encore la faute sur Dieu? Certes, en vertu d'un pareil argument, il faudrait avouer que Dieu a été bien coupable d'avoir permis que pendant tant de milliers d'années tous les hommes, avant le Christ, vécussent dans l'horrible esclavage des démons : l'absurdité de l'une de ces choses mène à celle de l'autre. C'est par une semblable raison qu'un philosophe soutenant l'éternité du monde prétendait que le Dieu éternel n'avait pu envier si longtemps à la création les bienfaits dont nous jouissons. Puis donc que de telles opinions ne peuvent s'accorder entre elles et que nous les voyons s'écrouler par leur fondement, il n'est pas douteux que les fondements des autres ne s'écroulent d'une chute semblable.

Bayle a raison ; cette lettre est celle d'un bon huguenot, en prenant le qualificatif dans son sens naturel. C'est celle d'un huguenot comme Lanoue et non celle d'un de ces fanatiques, qui ne lisaient guère Platon à la lumière de la lampe antique. C'est plu-

tôt une imitation, c'est presque Cicéron écrivant à Atticus.

Je me demande d'abord si cette lettre est bien de Jean Bodin, qui ne parle nulle part de sa correspondance avec des Matras. Ce n'était pas une lettre isolée; elle se réfère à une autre qu'on n'a pas et elle-même n'est produite qu'incomplète. Je vois bien dans Ménage (p. 147, Vie de Pierre Ayrault) que ce critique admet, sans réflexions, du même coup, et la lettre, non datée ni finie, et la conséquence que l'auteur avait été de la religion réformée, mais Ménage n'était là qu'un écho.

Colomiès, auteur de la *Gallia orientalis*, dit que cette lettre écrite par Bodin, encore jeune, avait été communiquée à son père, par un des parents de Bodin, une des notabilités d'Angers qu'il désigne sous le nom de *Pictoreus*. Or notre catalogue des noms traduits ou travestis du XVI[e] et du XVII[e] siècle ne nous présente aucun nom pareil en Anjou. La lettre n'était qu'une copie, sans doute, car l'original devait être dans la famille de Bautru.

Colomiès ajoute que le personnage de qui son père la tenait écrivait à celui-ci : « Je vous envoie la lettre de Bodin que j'ai fait copier sur l'original que j'ai imparfait comme vous verrez; j'espère pourtant vous envoyer bientôt le reste; ce sera lorsqu'un de mes amis qui l'a et qui ne me l'a jamais voulu donner, sera revenu de la campagne. » Colomiès ajoute : « Mon père ne reçut rien depuis. »

Sur cette reproduction et d'après ces faits incomplets, Bayle et tous ceux qui ont parlé de cette lettre, en attribuent l'œuvre et la pensée à Bodin. Cependant elle est tellement en désaccord avec tout ce qu'on re-

trouve dans la vie de celui-ci qu'on a peine à y croire. Le calviniste Colomiès veut ranger Bodin parmi les religionnaires, *doctrinæ nostræ addictum*, dit-il, avant la citation de la lettre : eh bien ! c'est pour nous une raison de nous défier de la pièce et de soumettre cette production à toutes les règles de la critique. Pas d'original qui prouve l'auteur; et ces lambeaux d'une dissertation religieuse, inconciliables avec les discours que nous entendrons aux Etats de Blois, avec les nombreux textes de doctrine que nous lirons dans la Méthode historique et les livres de la République, ces lambeaux que ne termine aucune conclusion ne prouvent point ce que Colomiès veut. Il en résulte seulement que l'écrivain ne partage pas la sévérité des jugements de son correspondant sur la religion protestante, comme cause de guerres civiles, ni certains arguments de sa controverse. Les idées de la philosophie de Platon occupent, dans cette composition classique, une place plus considérable que celle des prêches protestants. La parole de J.-C., cette grande unité, y est résolument posée comme base de l'argumentation, qui se perd ensuite dans les lieux communs et les supputations historiques du sectaire, pour combattre cette même unité qui, cependant, ne peut résider que dans la raison universelle, toujours invoquée par Bodin. Comment en effet justifier la prétention d'appliquer à la raison individuelle ces paroles de perpétuité, considérées au point de vue de la doctrine et du dogme et laissées par Jésus-Christ au collége des Apôtres, puis à l'Église : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles*? L'aspiration de l'auteur de la lettre, qui convie rétrospectivement au christianisme Platon et les grands hommes,

dignes par leurs vertus de la vie nouvelle, est d'une âme sympathique et trouve sa raison dans le dogme de la descente du Christ aux enfers, pour la délivrance des âmes des justes, car il est le Dieu et le Sauveur du passé comme du présent et de l'avenir, la grande unité, l'Alpha et l'Oméga.

C'est de cette lettre, contredite d'ailleurs par tous les documents historiques et les œuvres de Bodin, qu'on a induit qu'il avait été de la religion réformée, Ménage, avec hésitation; Bayle avec un certain plaisir de trouver, dans la vie des autres, les variations et les insouciances religieuses de la sienne. Si Bodin eût voulu abandonner la foi de ses pères, il n'était pas homme à le dissimuler. Il avait d'ailleurs tant d'exemples d'apostasie sous les yeux ! Juste Lipse et l'Italien Scaliger, Cujas et tant d'autres, dont plusieurs sont revenus à la foi catholique, lui montraient la voie.

La lettre n'est pas reproduite à l'entier, rien ne garantit qu'elle fût de la main de Bodin et revêtue de sa signature; l'original ne pouvait être où l'on dit l'avoir trouvé; il ne l'a relatée dans aucune de ses pages; enfin elle n'a paru qu'après la mort de Bodin, dans un temps où Scaliger, lui-même, son antagoniste, disait : *Hujus igitur tam inopinati odii causam et quare hominem pridem mortuum canes ex tumulo eruant neque ejus manes quiescere sinant a vobis expecto.* (Lettre à l'abbé. Février 1607).

Les deux Barclay, les philosophes les plus orthodoxes, j'allais dire les pères de l'Église au XVIe siècle, ne purent trouver grâce devant cette tracassière et menteuse inquisition. Les Jésuites de Lorraine, dit Bayle, firent chasser le père de cette contrée, et le

fils fut accusé par le jésuite Eudœmon Joannès, d'avoir passé à l'hérésie, pendant qu'il était, avec son père, en Angleterre. Il eut l'avantage de pouvoir repousser cette allégation en invoquant de hauts témoignages. Mais son Euphormion n'en fut pas moins condamné par l'Inquisition. Il s'en consola avec les caresses de la cour de Rome et du Pape qui le regardait comme un de ses meilleurs appuis.

Attachons-nous maintenant à une date et à un ouvrage où Bodin se trouve tout entier, sa Méthode d'étudier l'histoire. Publié en langue latine, en 1566, elle attira l'attention du monde savant. Ses traductions et les éditions qui s'en répandirent chez toutes les nations de l'Occident prouvent l'excellence et les succès de ce travail. La latinité en est belle, la conception large et méthodique tout à la fois. C'est le premier traité où la méthode philosophique d'envisager et d'écrire l'histoire ait apparu comme une science.

Dans son épître dédicatoire à Textor (Tessier), président des enquêtes, il expose avec quel amour il a entrepris cette méthode. En dehors des travaux du barreau, il y a consacré toutes ses veilles, par dévouement au bien public, auquel, après Dieu immortel, il se doit tout entier. Il croit devoir entrer dans une voie nouvelle, dégagée des préjugés et des habitudes qui font obstacle au progrès, comme l'étude exclusive du droit romain où s'absorbent tant d'esprits excellents, qui prennent les solutions variables de cette législation pour des principes immuables, tandis que ces principes ne se trouvent que dans la raison universelle, à la tribune de laquelle Platon voulait que fussent amenées et comparées toutes les législa-

tions, pour en déduire un type excellent. C'est cette tâche que Bodin reçoit du maître et qu'il veut réaliser.

Il indique les sources auxquelles il va puiser :

Le droit romain, dans une juste mesure, les écrivains hébreux, égyptiens, perses, grecs. La Germanie et l'Angleterre lui fourniront leurs matériaux ; il voudrait même en demander à la Turquie, dont la législation a pu fonder un vaste et antique empire. Il a ouvert le Talmud, interrogé le sanhédrin dont les docteurs de la loi et ses interprètes contemporains lui ont facilité l'étude. Cette collection d'où se dégagerait la vérité historique et la pensée philosophique, lui paraît préférable à la somme du droit romain, congérée par les cinq jurisconsultes de Justinien, au milieu des troubles de la Barbarie, sans esprit de critique et avec une confusion souvent inextricable. C'est à leurs interprètes qu'il recourra aussi pour y ressaisir le vrai et l'utile. Il les dénomme avec éloge. Plût à Dieu qu'il n'eût pas fait peser sur Cujas une blessante omission, encore aggravée par une allusion fâcheuse. Il suscita sa haine, et trop tard il supprima dans une autre édition cette injuste attaque.

Bodin énumère le bienfait des études historiques ; il y voit l'exemple fécond des grandes actions, la condamnation et le découragement des crimes, le champ de la philosophie et des sciences morales, qui sans le fait ne seraient que des abstractions.

Le chapitre Ier présente les grandes divisions ou genres de l'histoire, au nombre de trois : *Humanum*, *Naturale*, *Divinum*. Le premier embrasse le genre humain, le second la nature, le troisième la divinité.

Cet ordre a sa raison, d'après Bodin, dans le développement de l'homme, qui est saisi d'abord par le spectacle de la famille et de la société, qui admire plus tard les faits et les phénomènes naturels et, par la contemplation de la nature entière, s'élève à l'idée de leur auteur : *Cujus boni qui sunt in hac vita participes, beati appellantur et quoniam ejus fruendi causa in hanc lucem venimus, ingratissimi nisi bonum illud divinitus nobis oblatum amplectamur, miseri si ab eo deserimus, ejus autem dispiscendi magnum est ab historia triplici adjumentum, maxime vero a divina, quæ hominem per se ipsam beare potest, sine usu rerum agendarum, sine occultarum causarum cognitione : quæ tamen si accesserint, magnum, opinor, ad hominis felicitatem allatura sunt incrementum.*

« Heureux ceux qui, appelés à jouir de ces biens, » savent les connaître ; ingrats, trois fois ingrats si » nous ne bénissons la main de Dieu, qui nous les » offre. Les trois partitions de l'histoire nous y élèvent, mais c'est surtout la religion qui y conduit ; » à elle seule appartient de rendre l'homme heureux » sans le labeur des recherches et sans la connaissance des causes occultes. Si cependant ces études » se joignent à la foi religieuse, elles ajouteront à la » félicité de l'homme. »

Voilà l'alliance de la religion et de la philosophie placée à la première page du livre, pour s'y développer incessamment, et en former l'atmosphère, l'idéal du droit, le type divin, auquel l'auteur, dans sa marche à travers les siècles et les empires, ramène, avec une imperturbable attention, tous les faits et tous les systèmes, pour les juger, les bénir ou les frapper d'anathème.

Ne sommes-nous pas à l'aurore de l'Esprit des lois? Le plan de Montesquieu ne se révèle-t-il pas en grande partie sous la plume du publiciste de 1566? Il voit les mœurs des nations dans les lois, qui récèlent aussi les fondements des états. Il faut les interroger et les comparer, et en extraire, tout à la fois, l'histoire universelle et le droit public, ce qui n'a été fait qu'avec beaucoup de négligence, et par quelques rares écrivains sans système arrêté.

L'esprit méthodique de Bodin, son aspiration constante à trouver les causes et l'enchaînement des faits et à constituer une science fixe l'entraînent dans une quatrième division de l'histoire qui termine son premier chapitre, l'histoire mathématique qui, dégagée de la matière mobile et périssable, formerait une partie immuable tout près de la partition divine. Ce dernier aspect, reflet des rêves sur l'influence des nombres et des élucubrations mathématiques de sa date, sont un écart de la haute raison de Bodin. Il n'y a point d'histoire mathématique et immuable. Bodin eût dû s'arrêter à sa troisième division, à l'immuable histoire divine, où il a su rattacher, avec une foi forte et inébranlable, toutes les vicissitudes de l'humanité et de la nature.

Dans son second chapitre, *De ordine historiarum*, l'auteur compare la lecture historique à l'ordonnance d'un grand festin dont les mets, s'ils étaient mêlés et pris sans ordre, seraient mauvais ou nuisibles, et qui au contraire symétriquement offerts, ont un mérite exquis de saveur et de bienfaisance. Puis il évoque l'analyse : *Ut igitur plena sit et facilis historiarum scientia, principio adhibeatur præstans illa docendarum artium, magistra quæ dicitur analysis.*

La synthèse ne viendra qu'après, lorsque tous les matériaux auront été connus et triés.

Guidé par l'analyse, il veut composer un tableau commun de tous les temps, qui présentera les origines du monde, les évolutions des grands états et des religions qui ont jeté le plus d'éclat, leurs commencements et la fin de celles qui ont péri, les grandes dates marquées par les ères de Moïse, des Olympiades, de Jésus-Christ et de l'héjire et leur rapport.

De ce point culminant, il jette les yeux sur les fastes historiques; il préfère les historiens qui ont écrit l'histoire philosophiquement à ceux qui ont récité les faits, sans les juger, Thucydide et Xénophon à Hérodote : il aime les moralistes, Plutarque et Polybe. Il rélègue au dernier plan les historiens qui n'ont écrit qu'une date, une guerre; ce sont des peintres qui, suivant lui, n'auraient fait qu'un trait dans une figure; il nomme Polybe, F. Maximus, Silenus, Timée, Antigone, qui ont laissé des commentaires et des lambeaux de l'histoire romaine.

Il recommande la lecture de ceux qui ont, avant tout, écrit l'histoire universelle : Fuccius et Melancthon lui paraissent y avoir excellé. Si dans ce dernier, dit-il, au point de vue religieux on trouve quelque chose d'odieux (*odiosa*), il faut le passer, et si quelque auteur a mieux traité que lui l'histoire universelle, il faut le préférer. Cette remarque se concilie mal avec la prétendue apostasie de Bodin.

Des généralités on passera aux spécialités, dans l'ordre où la chronologie les range : comme les Chaldéens, les Assyriens, les Phéniciens, les Egyptiens qui offrent les nationalités et la civilisation d'où dé-

coulent celles des autres peuples. On les étudiera dans Berosius, Métasthènes, Hérodote, mais surtout dans les Hébreux dont l'histoire sert de point de départ à toutes les autres, et sur les limites desquels se trouvent tant de peuples célèbres. Viendront ensuite les Mèdes, les Persans, les Indiens, les Scythes; puis les Grecs qui ont couvert de leurs colonies l'Asie et l'Europe, les Celtes et les Romains, et enfin toutes les nations par eux subjuguées ou combattues et qui, elles-mêmes, formées par leur discipline et leur contact, reflueront sur leurs vainqueurs avec des mœurs et des coutumes qui, mélangées à la civilisation romaine et illuminées par le christianisme, offriront un monde nouveau, demi barbare, demi policé, d'où la grande civilisation occidentale a surgi.

Il faut lire, dans la solennité de la langue latine, avec quelle désinvolture ce publiciste passe en revue toutes ces nations. Comme Bossuet, il les pousse devant soi, interrogeant leurs annales pour leur demander le secret de leurs évolutions, de leur commencement et de leurs fins et en faire sortir ces deux grandes vérités : la variation incéssante dans la nature créée, sous la main et la sagesse toute puissante de Dieu, seul immuable et vers laquelle l'âme humaine impérissable gravite éternellement.

Bodin veut que la géographie vienne former les cadres où se meuvent les grandes masses humaines et dans lesquels l'attention les saisira plus facilement.

Le chapitre IV, *De historicorum delectu*, est remarquable par l'esprit de critique et la perspicacité de l'auteur : il donne d'abord la raison qui poussa les Scythes, les Barbares, à détruire les annales de l'his-

toire et les œuvres de l'esprit; c'est, dit-il, qu'ils y trouvaient l'attestation de leurs défaites et de leur asservissement; c'est surtout le mépris que les auteurs, par orgueil national, faisaient de tous ces peuples d'abord vaincus. Il en prend texte pour reprocher aux Grecs l'exagération de leurs exploits, et il met en relief la règle d'Aristote que, dans la lecture de l'histoire, il ne faut être ni trop crédule, ni incrédule. Le choix des auteurs est chose fort délicate, surtout en présence de l'attrait du lecteur pour tel ou tel genre. Il en fait trois classes : en première ligne il place ceux qui heureusement doués de la nature, et formés par l'étude, ont mis la main à l'œuvre et exécuté eux-mêmes les choses dont ils parlent, en second lieu ceux qui, dénués du secours des lettres, ont été hommes d'action et de sens; enfin les hommes d'études et de réflexion qui ont étudié les hommes et l'histoire dans le labeur et le silence du cabinet. C'est à cette classe qu'appartient Bodin, et il la loue dans Denys d'Halicarnasse qui, étranger aux charges publiques, a mieux traité des Romains que Fabius, Salluste et Caton.

Il serait trop long, et superflu d'ailleurs, de suivre l'examen et la critique que Bodin fait subir à tous les auteurs, dont il feuillette les livres avec cette sûreté de tact que la nature et l'étude lui avaient donnée. En avançant dans son œuvre, il s'y complaît, son érudition coule à pleins bords et souvent elle vous inonde.

Le chapitre V, *De recto historiarum judicio*, est le foyer où Bodin installe largement sa théorie des climats, comme Montesquieu l'a fait deux cents ans plus tard. Mais Bodin en abordant ce système ou plutôt ce phénomène naturel, sent le besoin de poser le

centre immuable autour duquel il le fait graviter. *Sed in primis illud statuo : nullam esse locorum aut cœlestium siderum tantam vim, quæ necessitatem sit allatura (quod ne cogitare quidem fas est) ab iis homines sic affici ut naturæ legem, nisi ope divina, aut diuturna disciplina superare non possint.*

Ainsi Bodin place l'action de Dieu sur l'homme au-dessus de sa théorie. La nécessité lui paraît un blasphème, il s'en absout à l'avance, et il maintient la révélation : il trouve son observation des climats chez le Scythe Anacharsis et dans Platon, au livre V *de Legibus*. Puis il la confirme par une perlustration magnifique à travers les nations du globe. Il met au pilori du monde moral les vices des peuples qui, en cédant aux instincts pervers de leur pays, ont abusé des dons de la Providence, violé les lois divines et morales ; mais il tient compte des influences de l'insolation. Il n'entre pas dans le cadre de mon travail de présenter les nombreuses et savantes applications du système dont Bodin donne le tableau. Personne, après l'avoir suivi attentivement, ne pourra se refuser à l'opinion arrêtée que, sans en avoir jamais parlé, Montesquieu s'y est placé ; mais en s'élevant de deux siècles, et en faisant la saisissante synthèse de cette analyse trop vaste et trop diffuse, le président Montesquieu a jugé ce que le publiciste Bodin a exposé et discuté avant lui.

Au chapitre VI, *De statu rerum publicarum*, Bodin a tracé à l'avance le plan, la division et presque indiqué les détails des cinq livres de la République, publiée en 1576. Il recherche l'origine des gouvernements, leurs diverses natures, leurs constitutions,

leurs progrès et leurs doctrines. La monarchie lui paraît préférable à toutes les formes de gouvernement. Le roi, dit-il, est fait à l'image du père de famille. Il en a l'autorité et les affections : au dessus de cette autorité est celle de Dieu, aux attributs duquel il emprunte la grandeur, la justice et la force, mais il comprend qu'il ne peut, sans blesser cette puissance universelle, se laisser aller aux vices et à la tyrannie. Dans ce sentiment providentiel est la garantie du bonheur des peuples. Aussi, Bodin place-t-il avec prédilection sa monarchie dans le milieu chrétien. Il cherche le mode de transmission du pouvoir royal, la succession du trône, et, si, en consultant l'histoire et surtout celle de la France, il trouve que le principe de pouvoir souverain est dans la volonté de la nation, il reconnaît en même temps que l'hérédité est le fait naturel sur lequel repose la tranquillité des empires, dès qu'ils ont échappé aux révolutions et qu'ils sont constitués. La succession mâle offre le plus de garantie. Ici Bodin s'étonne qu'il puisse y avoir un pays où les femmes règnent : il passe en revue les États où ce fait s'est produit, et il en montre les inconvénients.

Malheureusement la Grande-Bretagne n'échappa point à ses critiques : *Postremò Britanni qui anteà semper abhorruerunt* γυναικοκρατεια *Mariam ejusque sororem regnare permiserunt, in quo sanè violantur non modo divinæ leges, quæ fæminas imperio virorum disertè subjecerunt.... sed etiam omnium gentium quæ numquam fæminas regnare permiserunt.* (P. 259 — Ed. 1593.)

Ceci était écrit et Bodin ne put l'effacer quand il arriva à la cour d'Elisabeth avec le duc d'Alençon.

Marie vit son mari, Philippe II, lui échapper le jour où, fuyant la fiction anglaise, il put saisir la couronne impériale de Charles V.

La fille d'Anne de Boleyn ne s'exposa pas à pareil abandon. Son trône ne fut point accompagné ni son lit partagé par un époux; et comme elle entendait le grec et le latin, nous verrons quel genre de protestation Elisabeth sut employer contre celui qui osait méconnaître et contester ses droits.

Bodin continuant le parallèle des gouvernements, énumère les désavantages de l'état aristocratique où l'unité est rompue par la participation des grands à la direction des affaires; il prend Platon corps à corps et, avec une verve qui naît de ses convictions profondes, il demande s'il peut y avoir plusieurs dieux dans l'univers, plusieurs chefs dans la même famille, plusieurs têtes sur le même corps, plusieurs pilotes au même gouvernail, plusieurs rois parmi les abeilles. Le publiciste de 1566, au milieu de la France agitée par les passions politiques et religieuses qui ébranlaient le trône, ne pouvait se laisser séduire par l'exemple des Républiques antiques. Il les juge avec Thucydide. Elles ont brillé par de grandes actions ; mais la vertu y est toujours méconnue ou immolée à l'envie et à l'ambition des méchants. Leur existence est incertaine et de courte durée. Elles mènent à l'épouvantable chaos qu'on désigne sous le nom d'Ochlocratie. Bodin en vit le specimen dans la Ligue, et la fin, dans le triomphe d'Henri IV.

Mais notre publiciste, qui cherche toujours ses types dans la nature, veut que, dans la grande unité gouvernementale, se trouvent la variété des moyens, la di-

vision des pouvoirs et la répartition des charges, des honneurs et des avantages sociaux, suivant les mérites et les capacités. Il condamne le principe Platonicien, qui fait abstraction de ces vérités morales et mène au gouffre du communisme.

Dans la suite de ce chapitre VI, Bodin trace, à grands traits, les révolutions et les décadences des peuples dont il a étudié, dans le chapitre précédent, la puissance et les progrès. Il fait preuve de son aptitude à résumer et de l'étendue de son coup-d'œil, quand il veut le fixer sur les généralités.

Jusqu'ici l'investigation de Bodin et son édifice historique, si je puis parler ainsi, s'est tenu dans la sphère des études de ce genre, sauf l'ampleur et la méthode qui lui appartiennent en propre; il va s'élever maintenant à la philosophie de l'histoire, à cette question traitée plus tard par le philosophe de Genève, avec une habileté et une éloquence si séduisante que ses paradoxes jouirent un instant de l'éclat de la vérité: c'est l'opinion que le genre humain dégénère, opinion que l'esprit malade de J.-J. Rousseau emprunte aux rêveries du poète, dans les métamorphoses d'Ovide. Ce n'était pas Rousseau qu'il avait à combattre, alors, mais de graves auteurs: Martin, Mélancthon Sleidan, etc., etc., et plus que cela, à expliquer la prophétie de Daniel et l'Apocalypse. L'autorité de ses adversaires lui paraît énorme et le texte sacré si redoutable, qu'il passerait outre en disant: *non liquet*, si ce texte était resté dans les livres saints et s'il ne le rencontrait jeté au milieu de la discussion. Après ces réserves, il nie résolument l'âge d'or des quatre Monarchies. C'est plutôt l'âge de fer. Le Déluge en est le

prodrôme. C'était le juste châtiment des crimes de la terre. Après Noé, Camese et Saturne (Cham et Nemrod), suivant Bodin, auraient présidé à la courte période de l'âge d'or clos par Belus et Jupiter. Caton ne lui donne qu'une durée de 250 ans. Cham, fils indigne, outrageant la pudeur de son père, Nemrod, qui signifie rebelle, le grand chasseur ou déprédateur; Belus qui précipita du ciel son vieux père; Jupiter, le parricide et le frère incestueux, en guerre continuelle avec ses frères, qui veulent escalader le ciel pour l'en chasser et dont les projets échouent sous la foudre, ou viennent se perdre dans la confusion de la tour de Babylone. Ainsi, qu'on interroge la fable ou qu'on lise Moïse, voilà l'âge d'or. Cicéron voit, dans ces traditions reculées, la lutte de l'homme contre la nature.

Si des dieux on descend aux héros, à Hercule et à ses compagnons, Thésée et Pyrithoüs, leurs exploits n'attestent pas la félicité de leur date. Melancthon les regarde comme d'illustres pirates. Enfin la Grèce barbare ne paraît pas non plus à Thucydide, l'âge fortuné du monde, ravagé alors par les brigands et les guerres, sans loi et sans civilisation assez fortes pour le protéger.

Puis Bodin s'écrie : « *Quòd si res humanæ in deteriùs prolaberentur jampridèm in extremo vitiorum et improbitatis gradu constitissemus, sed cum flagitiosi homines nec ulterius progredi nec eodem loco stare diutius possent, sensim regredi necesse habuerunt, vel cogente pudore qui hominibus inest à naturâ, vel etiam quod verius est, impellente Dei bonitate.* »

« Si les choses humaines allaient ainsi sur la pente » du mal, depuis longtemps nous serions tombés au

» fond de l'abîme. Mais comme les hommes pervers
» trouvent des bornes qui les arrêtent, ils sont forcés
» de rétrograder et de s'amender, à la voix de leur
» conscience ou, ce qui est plus certain encore, par
» l'effet de la bonté providentielle de Dieu. »

Bodin adressait cette admirable page philosophique à son siècle et réfutait, de deux siècles d'avance, les paradoxes de J.-Jacques Rousseau, en même temps qu'il fournissait à Grotius plus d'un texte et à Vico le frontispice de la science nouvelle dont le mérite a été de chercher la loi des *retours* à travers lesquels l'humanité, aux prises avec les principes et les fléaux du mal, tombe, pour se relever, comme ce géant qui trouvait de nouvelles forces quand il touchait la terre. Chaque jour le bien augmente ses triomphes et assure ses conquêtes. C'est lui qui conserve l'univers, comme le champ de bataille conquis sur le sol de la patrie. Toutefois je n'admets pas la division des âges de Vico, commençant par l'âge de l'idolâtrie. La tradition biblique, où le Créateur s'est révélé à l'homme en l'appelant à la vie, s'y oppose avec toute la force de l'autorité historique, d'accord avec le sentiment inné. L'ère patriarcale s'installe, en dépit de tout, à la première page de l'histoire de l'homme avec le reflet lointain de l'innocence et du paradis perdu.

Vico a eu bien des visions, mais elles ne sont pas celles du Prophète. La loi des retours n'a pas son origine à l'idolâtrie, mais à la création et à la première révélation, c'est-à-dire à Dieu lui-même, au sein duquel tout fait et fera retour. Les phases par lesquelles l'humanité passe incessamment sont variées à l'infini. La société d'aujourd'hui ne ressemble en rien aux

sociétés anciennes. L'Evangile contient le présent et l'avenir.

Le philosophe chrétien, inspiré quelquefois comme Bossuet, s'écrie : Que me vantez-vous les républiques d'Athènes et de Sparte, les lois de Lycurgue et de Minos, Rome et ses conquêtes! Partout je trouve la ruine et l'esclavage, l'abus de la puissance de l'homme sur l'homme, les victimes humaines, échappées aux champs de bataille, immolées dans les funérailles de leurs vainqueurs; les gladiateurs déchirant les membres que Dieu leur a donnés, aux applaudissements du peuple qui n'a de véritable Dieu que ses passions.

Puis, saluant, dans la religion du Christ, le retour des vertus et de la liberté humaine, il demande où la gloire militaire a-t-elle été plus vraie et plus grande chez Alexandre, conquérant les peuples efféminés de l'Asie, ou Charlemagne, le dompteur des Barbares qui accouraient, comme les flots de la mer, pour submerger l'Occident? Qui comparera la piété des Césars aux vertus presque divines de St Louis, à son dévouement à la patrie, à son amour pour ses sujets, à sa justice envers tous?

Enfin, sur ce terrain conquis et préparé par le Christianisme, Bodin célèbre le plus grand retour de l'humanité et de la civilisation et le triomphe de son idée, la perfectibilité de la société.

Le IXe chapitre traite des moyens de vérifier l'origine des divers peuples. Il met en suspicion légitime l'orgueil des nations et de leurs fondateurs. Les plus anciens peuples ne veulent rien moins que tirer leur origine du ciel pour se préférer à ceux que leur simplicité rattache à la terre. Il dénonce la sacrilège vanité de

César, homme par sa mère et demi-dieu par son père, d'Aristote qui se donne Esculape et Apollon pour ancêtres; Aristide lui-même n'a-t-il pas failli à la vertu, en donnant aux Athéniens Cibelle pour mère? Ces funestes exemples ont entraîné les historiens. Il évoque, pour dissiper ces fantômes, l'autorité de Moïse et la grande fraternité humaine, dans l'unité de la famille d'Adam.

Pour connaître les origines il indique trois moyens :

1° Le degré de confiance qu'on doit avoir dans l'écrivain;

2° La langue de chaque peuple;

3° La situation et la description de leur pays;

Mais toujours avec la défiance des historiens qui parlent de leur patrie.

La publication de ce livre, si remarquable par la hauteur des vues, la sûreté de la méthode, la vaste érudition et surtout par les données philosophiques et politiques, fit une profonde impression. Comme toutes les grandes réputations qui commencent, celle de Bodin souleva l'envie et la haine, si ardentes à cette époque. Cujas, qui se crut désigné par les passages de la méthode que nous avons rappelés, et qui naturellement d'ailleurs dut voir un adversaire dans ce novateur, attaquant les bases de son enseignement, Cujas poussa le rugissement du lion blessé. Les raisons ne lui suffirent plus, il acéra l'épigramme et l'injure. Des heures entières sa chaire en retentit : *Andius sine bono*, pitoyable anagramme du nom de son ennemi, « tu ne sais pas » ce qu'est l'action de la loi ; à ce seul nom, qui ne te » condamnerait à retourner à l'école d'où, avant d'ê-

» tre dégrossi, tu t'es rué au barreau où je crains bien » que tu ne te produises comme dans tes écrits? C'est » cette raison qui m'a porté, en parlant de toi, par » hasard, ainsi que de tes semblables, à vous appeler » vautours, *vultures togati:* non que j'aie voulu, comme » tu cherches faussement à l'insinuer, attaquer l'ordre » entier des avocats. Ton impudence est bien autre » que la mienne, lorsque tu affirmes que j'ai dicté » cela à mes auditeurs. Tu ne sais donc pas que ma pa- » role, improvisée toujours, ne dicte rien à ceux qui » l'écoutent? »

Telle était l'orgueilleuse et rude réponse de Cujas. Elle était méritée par cette allusion ou plutôt par cette impardonnable apostrophe de Bodin, dans sa préface de la Méthode : « Ceux qui pensent que dans les » pratiques du barreau ils ont acquis la science du » droit ressemblent à ceux qui se sont exercés dans les » gymnases et n'ont jamais vu l'ennemi en face, ni » supporté les fatigues de la guerre. Ils ne peuvent pas » plus soutenir l'aspect du combat que celui qui jette » tant d'éclat dans les écoles de Bourges, borgne vo- » yant clair au milieu des aveugles; quand il paraît au » barreau, à la première question il demeure muet. »

Cujas avait quitté la chaire du Midi pour celle de Bourges, où il finit sa carrière dont l'éclat put le consoler des ingratitudes de Toulouse, sa patrie, et des chagrins de famille de toutes sortes qui obsédèrent sa vieillesse. Je reviendrai sur ses rapports avec Bodin et même avec notre ville d'Angers, où il fit un traité pour y enseigner le droit.

Bodin, en même temps qu'il écrivait son *Methodus,*

composait ses traités *De Imperio et juridictione et legis actionibus*, *De decretis et judiciis*, œuvres imparfaites, condamnées par lui et mises au feu avant sa mort.

En 1568, deux ans après l'édition première de la Méthode, un phénomène économique qui de nos jours excite et passionne aussi les esprits, le renchérissement de toutes choses, fixait l'attention du public et sollicitait une solution, même auprès du gouvernement de Charles IX, qui avait chargé, en 1566, M. de Malestroit, son conseiller en la Chambre des comptes, de lui présenter un mémoire sur cette question et, comme l'on disait alors, *sur le fait des monnoies*.

Le conseiller du roi publia son avis sous le titre de *Paradoxes* ce qui, dans son sens, signifiait bien entendu, non de faux raisonnements, mais des opinions non établies et à faire admettre. Il pose les propositions suivantes :

« 1° Que l'on se plainct, à tort, en France, de l'en-
» chérissement de toutes choses, attendu que rien n'y
» est enchéri depuis trois cents ans.

» 2° Qu'il y a beaucoup à perdre sur un escu, ou
» autre monnoye d'or et d'argent, encore qu'on la
» mette pour mesme prix qu'on la reçoit. »

Le maître des comptes entre en matière, sur le premier paradoxe : il part du principe absolu que les types des monnaies d'or et d'argent sont la mesure du prix des choses, et que ces types restent invariables, tandis que les hôtels des monnaies en varient la représentation dans les monnaies d'alliage et de cuivre, qui en deviennent les multiples, et même dans les formes d'or et d'argent, où l'unité première a été constituée, de sorte qu'à deux ou trois siècles de distance

du point de départ, l'écu représenté d'abord par une livre ou vingt sous le sera par cinquante sous, sans que cependant il ait perdu de sa valeur. Ceci méritait bien le nom de paradoxe; mais laissons parler M. de Malestroit.

« L'on ne peut dire qu'une chose soit maintenant » plus chère qu'elle n'estoit il y a trois cents ans, si- » non que pour l'achepter il faille maintenant bailler » plus d'or et d'argent que l'on n'en bailloit alors. Or » est-il que pour l'achapt de toutes choses, l'on ne » baille point maintenant plus d'or ny d'argent que » l'on n'en bailloit alors.

» Doncques, puis ledict temps rien n'est enchery » en France.

» Les maximes sont claires.

» La mineure se prouve en ceste manière :

» Du temps du roy Philippe de Valoys, qui com- » mença à régner en l'an 1328, l'escu d'or aux fleurs » de lis, sans nombre aussi bon, voire meilleur en » pois et aloy que les escuz soleil de maintenant, ne » valoit que vingt sols tournois. Et combien que lors » l'aulne de bon velours ne valust que quatre livres, » pour payer ces quatre livres falloit bailler quatre » escuz, ou monnoye d'argent à l'équipollent. Ladite » aulne de velours, encores qu'elle couste maintenant » dix livres, qui sont six livres davantage, néantmoins » pour payer ces dix livres, ne faut que ladicte somme » de quatre escuz, à raison de cinquante sols pièce, » comme ils font par ordonnance, ou monnoye d'ar- » gent à la valeur. Doncques ladicte aulne de velours » n'est point maintenant plus chère qu'elle estoit alors.

» Il y a pareille raison pour toutes autres marchan-

» dises de garde, que les marchands appellent la-
» tines....

» Et viendrons au roi Jehan, successeur dudict
» Philippe, qui commença à régner en l'an 1350, et
» fit forger les premiers francs à pied et à cheval d'or
» fin, lesquels ne valoient lors que vingt sols tour-
» nois, et maintenant se mestent pour soixante sols,
» qui est le triple. Si en ce temps-là le muy de vin
» moyennement bon valoit quatre livres, pour payer
» ces quatre livres, falloit bailler quatre desdicts francs
» d'or, ou monnoye d'argent à l'advenant. Si main-
» tenant nous acheptons ledict muy de vin douze
» livres, qui est le prix que nous avons supposé pour
» une année commune : pour payer lesdictes douze
» livres, ne faut que pareil nombre de quatre francs
» d'or à ladicte raison de soixante sols tournois pièce,
» ou monnoye d'argent à la valeur. Par quoi ne se
» peult dire, que puis le dict temps y ait sur le dict vin
» aucun enchérissement. Le semblable est des grains
» et autres telles marchandises.

» Nous avons compté par l'or, comptons mainte-
» nant par l'argent, et le prenons de plus loing,
» comme du temps du roy sainct Loys, qui com-
» mença à régner en l'an 1227, et fist forger les pre-
» miers sols, valant douze deniers tournois pièce pour
» lors appellez gros tournois. Ces gros tournois ou
» douzains estoyent tous d'argent fin, et n'y en avoit
» que soixante quatre au marc.

» Des douzains de maintenant, mesmement des
» deniers forgez par le roy Henry II, d'aloy à trois
» deniers et demy fin, de quatre vingt treize pièces
» et demi au marc d'œuvre, y en a au marc d'ar-

» gent fin : trois cent vingt, qui est le quintuple de » ce qu'il y en avoit du temps dudit sainct Loys.

» Partant de l'un desdicts sols, l'on en a fait cinq, » et par conséquent les vingt sols de maintenant n'en » valent que quatre de ce temps-là ; les vingt cinq » livres, cinq livres ; les cent, vingt. Et ainsi de plus » petite somme.

» Doncques si pour le jourd'huy nous acheptons » l'aulne de velours dix livres, qui ne se vendoit du » temps dudict sainct Loys que quarante sols, nous » n'en baillons point plus d'argent qu'il s'en bailloit » alors.

» L'aulne de drap, qui se vend maintenant cent sols, » ne revient qu'à vingt sols du temps passé. Le muy » de vin n'est point maintenant plus cher à douze li- » vres dix sols, qu'il estoit lors à cinquante sols......»

Bodin, éclairé par l'histoire et son génie, avait embrassé d'un coup d'œil cette grande question économique. Après avoir redressé les dates et les faits avec son impitoyable érudition et s'être incliné devant la dignité et l'expérience du conseiller du roi auquel il répond, il attaque la mineure du syllogisme posé sur le premier paradoxe.

« Voilà sa conclusion, qui est nécessaire, si on luy » donne la mineure, et pour la preuve d'icelle, l'aulne » de velours, dit-il, au temps du roy Philippe de Valoys » ne coustoit que quatre escus, aussi bons, voire meil- » leurs en poids et en valeur que nos escus soleil, et » chacun escu ne valoit que vingt sols monnoye » d'argent : maintenant que l'escu vaut cinquante sols, » il faut dix livres pour aulne, qui ne valent non plus » que les quatre escus. Doncque ladite aulne de velours

» n'est point maintenant plus chère qu'elle estoit alors.
» Il passe plus outre à toutes marchandises latines,
» voire jusques à nos vins et bleds, mais toutefois, il
» n'a point de garans. Je lui accorde l'exemple du ve-
» lours; mais ce n'est pas la raison de tirer en consé-
» quence de toutes choses le prix du velours, qui
» estoit alors la plus chère marchandise du Levant, vu
» qu'il n'y avoit presque autres villes, que Damas en Sy-
» rie et Bourse en Natolie, que les anciens appeloient
» Prusia, où l'on fait les velours et damas. Peu à peu
» la Grèce et l'Italie en ont eu l'usage; et il n'y a pas
» cent ans que le moulins à soie, que nous avons pris
» des Génois, estoient inconnus en France. Mainte-
» nant que Tours, Lyon, Avignon, Toulouse et au-
» tres villes de ce royaume sont pleines de telles mar-
» chandises, si bien que tout le monde en porte, ce
» qu'on ne faisoit lors, toutefois en si grande quantité,
» l'aulne de meilleur velours ne devroit pas couster
» plus d'un escu à la raison qu'il faisoit lors, comme
» je le monstrerai tantost. Mais il suffit pour ceste
» heure avoir montré qu'il ne faut pas mettre le ve-
» lours pour l'exemple des autres marchandises la-
» tines, et beaucoup moins de choses. Quant aux vins
» et bleds, il est tout certain qu'ils coustent plus cher
» au triple qu'ils ne faisoient il y a cent ans. Ce que
» je puis dire avoir vu au cadastre de Toulouse, où le
» setier de bled, qui fait à peu près la moitié du nos-
» tre, ne valoit que cinq sols; maintenant il couste
» soixante sols au prix le plus commun, ce qui est
» quatre fois plus cher qu'il ne faisoit lors...

» Mais pour mieux vérifier ce que je dis, laissons
» les fruits, et venons au prix des terres, qui ne peu-

» vent croistre ny diminuer, ni estre altérées de leur » bonté naturelle, pourvu qu'on ne les moque point, » comme l'on dit, mais qu'on les cultive comme on a » fait depuis que Cérès, dame de Sicile, en montra » l'usage. Car il n'est pas vraisemblable que la terre » pour vieillir perde sa vigueur, comme plusieurs » pensent. Et qu'ainsi soit, depuis que Dieu posa la » France entre l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre et l'Al- » lemagne, il pourvut aussi qu'elle fust la mère nour- » rice portant au sein le cornet d'abondance, qui ne » fut oncques et ne sera jamais vuide, ce que les » peuples d'Asie et d'Afrique ont bien connu et con- » fessé, comme on peut voir par tous leurs écrits......

» Et néantmoins nous voyons que depuis cinquante » ans, le prix de la terre a cru, non pas au double, » mais au triple : tellement que l'arpent de la meil- » leure terre labourable au plat pays, qui ne coustoit » anciennement que dix ou douze escus, la vigne » trente, aujourd'hui se vend le double, voir le triple » d'escus pesans au dizième moins qu'ils pesoient il y » a trois cents ans, ce que monsieur de Malestroit » m'accordera, s'il veut prendre la peine de feuilleter » tant soit peu nos registres. »

Cette réfutation faite et le premier paradoxe étant mis à l'écart, Bodin va marcher résolument et avec clarté à la découverte des causes véritables de l'enchérissement de toutes choses :

« Je trouve que la cherté que nous voyons vient » pour trois causes. La principale et presque seule » (que personne jusques icy n'a touchée) est l'abon- » dance d'or et d'argent, qui est aujourd'hui en ce » royaume, plus grande qu'elle n'a esté il y a quatre

» cents ans. Je ne passe point plus oultre, aussi l'ex-
» trait des registres de la cour et de la chambre que
» j'ai, ne passe point quatre cents ans. Le surplus, il
» le faut cueillir de vieilles histoires avec peu d'assu-
» rance. La seconde occasion de cherté vient en partie
» des monopoles. La troisième est la disette qui est
» causée tant par la traiste que par le dégast. La der-
» nière est le plaisir des roys et grands seigneurs, qui
» hausse le prix des choses qu'ils aiment. Je touche-
» ray brièvement tous ces points. La principale cause
» qui enchérit toutes choses, en quelque lieu que ce
» soit, est l'abondance de ce qui donne estimation et
» prix aux choses. Plutarque et Pline tesmoignent,
» qu'après la conquête du royaume de Macédoine sur
» le roy Persée, le capitaine Paul-Emile apporta tant
» d'or et d'argent à Rome, que le peuple fut affranchi
» de payer tailles, et le prix des terres en la Romagne
» haussa des deux tiers en un moment. Ce n'estoit
» donc pas la disette des terres qui ne peuvent ny di-
» minuer ny croistre, ny le monopole, qui ne peut
» avoir lieu en tel cas; mais c'étoit l'abondance d'or et
» d'argent qui cause le mépris d'iceluy, et la cherté
» des choses prisées, comme il advint à la venue de la
» royne de Candace, que l'Ecriture sainte appelle
» royne de Saba, en la ville de Jérusalem, où elle ap-
» porta tant de pierres précieuses qu'on les fouloit aux
» pieds. Et quand l'Espagnol se fit seigneur des terres
» neuves, les coignées et couteaux estoient plus cher
» vendus que les perles et pierres précieuses, car il
» n'y avoit couteaux que de bois et de pierre et force
» perles. C'est donc l'abondance qui cause le mépris.
» En quoi l'empereur Tibère s'abusoit bien fort, fai-

» sant trancher la tête à celui qui avoit rendu le verre
» mol et malléable, de peur, comme dit Pline, que si
» la chose estoit éventée, l'or ne perdist son crédit,
» car l'abondance de verre, qui se fait quasi de toutes
» pierres, et de plusieurs herbes, eust toujours causé
» le mépris. Ainsi il advient de toutes choses.

» Il faut donc monstrer qu'il n'y avoit pas tant d'or
» et d'argent en ce royaume il y a trois cents ans
» qu'il y a maintenant, ce que l'on connait à vue
» d'œil. Car s'il y a de l'argent par pays, il ne peut
» estre si bien caché que les princes ne le trouvent en
» leur nécessité. Or est-il que le roy Jean ne peut
» onques trouver 60,000 francs à crédit (prenons que
» soient escus) en son extrême nécessité, et, depuis
» la journée de Poitiers qu'il fut prisonnier huit ans
» des Anglois, ny ses enfants, ny ses amis, ny son
» peuple, ny lui-même, qui vint en personne, ne
» peut trouver sa rançon, et fut contraint s'en re-
» tourner en Angleterre, attendant qu'on lui feroit
» argent. Sainct Louys fut en mesme point estant
» prisonnier en Egypte. S'il n'est pas vraysemblable
» que le peuple françois, lequel naturellement aime
» son roy, et lors plus que jamais, et mesme un tel
» roy, qui n'eut onques, et peut-être encores moins
» aura cy-après son pareil, eust voulu souffrir de le
» voir esclave des Mahométans, qu'ils avoient lors en
» extrême horreur. Toutesfois, Saladin fut contraint
» pour en tirer quelque chose, laisser aller le roy pour
» faire sa rançon, prenant pour gage l'hostie qu'il
» portoit avec lui, et sans la dévotion qu'avoit le bon
» roy, elle fust demeurée pour les gages. Aussi lisons
» nous en nos vieilles histoires, qu'à faute d'argent

» on fit monnoye de cuyr avec un clou d'argent. Je » m'en rapporte à ce qui en est. Or si nous venons à » nostre âge, nous trouverons qu'en six mois le roy » a trouvé en Paris, sans aller plus loin, plus de trois » millions quatre cent mil livres hors les deniers des » offices, qui furent aussy trouvés en Paris, et les » deniers des aydes et du domaine qui montent beau- » coup plus. Vray est que la nécessité forçoit nostre » prince pour nous rendre la lumière de la paix. Pre- » nons l'âge de Charles VIIme qui mit le premier la » solde sur le peuple, et souffrit beaucoup de muti- » neries de ses subjets, combien qu'il eust donné la » chasse aux Anglois, et acquis autant en dix ans » que ses pères avoient perdu en deux cents : néant- » moins il ne peut trouver qu'un million et sept cent » mil francs pour toutes charges, comme escript » Philippe de Commines. Son fils Louys XIe, ayant » réuni les duchés de Bourgogne, d'Anjou, et le comté » de Provence à la couronne, prit trois millions plus » que son père, de quoy le peuple se sentoit si foulé, » que, à la venue de Charles VIIIe son fils, il fut or- » donné à la requête et instance des Estats, que la » moitié des charges seroient retranchées. Que mon- » sieur de Malestroit feuillette les registres de la » chambre ; il sera d'accord avec moy, qu'on a trouvé » plus d'or et d'argent en France pour la nécessité du » roy et de la république, depuis l'an cinq cents » quinze jusques à l'an soixante huit, qu'on n'avoit » pu trouver auparavant, en deux cents ans. »

Ainsi Bodin pose cette règle, aujourd'hui fixe en matière d'économie financière, c'est que l'argent, comme toutes les marchandises, est aussi soumis à

l'influence de l'offre et de la demande ; faits historiques et raisonnements, il met tout en évidence à ce point de vue général. La terre elle-même n'échappe pas à cet aperçu ; car l'affluence de l'argent fait augmenter le prix des héritages fonciers. A ça près de l'élégance du langage que compense toutefois son énergique originalité, il semble vraiment lire dans les pages de Bodin une de ces dissertations que nous offrent nos revues, sous la plume de M. Michel Chevalier. Notre publiciste pose ensuite cette question : Mais, dira quelqu'un, d'où est venu tant d'or et d'argent, depuis ce temps ? Et il entre largement dans les constatations économiques dont Colbert a fait les éléments des fécondes ordonnances de Louis XIV sur le commerce extérieur et intérieur, et que développe Savary, dans son traité du négoce.

« Je trouve, dit-il, que le marchand et l'artisan qui » font venir l'or et l'argent, cessoient alors ; car le » François ayant un pays des plus fertiles du monde, » s'adonnoit à labourer la terre et à nourrir le bétail.... » Le trafique du Levant n'avoit point de cours, pour » la crainte des barbares qui tiennent la coste de l'Affri- » que et des Alarbes que nos pères appeloient Sarrasins.. » et quant à la trafique du Ponant (Levant), elle étoit » du tout incognue devant que l'Espaignol eut fait » voiles en la mer des Indes. Joint aussi que l'Anglois » qui tenoit les ports de Guyenne et Normandie nous » avoit clos les avenues d'Espaigne et des Iles. D'au- » tre part les querelles de la maison d'Anjou et d'Ara- » gon nous coupoient les ports d'Italie, mais depuis » six vingt ans, nous avons donné la chasse aux An- » glois, et le Portugalois cinglant en haute mer, avec

» la boussole, s'est fait maistre du golfe de Perse et en » partie de la mer Rouge et par ce moyen a rempli ses » vaisseaux de la richesse des Indes et de l'Arabie plan» tureuse; en ce même temps le Castillan, ayant mis » sous sa puissance les terres neuves pleines d'or » et d'argent, en a rempli l'Espaigne et montré la » route à nos pilotes, pour faire le tour de l'Afrique, » avec un merveilleux profit. »

Puis il montre l'Espagnol, forcé de prendre en France les blés, toiles, draps, pastel, papier, livres, menuiseries et tous les ouvrages de main et d'y verser ses trésors en échange; l'Angleterre nous donnant son argent, ses minières et ses métaux pour nos vins, safrans, pruneaux, et surtout le sel qui ne peut se produire qu'entre le 47ème et 42ème degré.

Le commerce lui apparaît comme la première cause qui multiplie l'or et l'argent en France, au moyen des ventes et des échanges. La seconde est la multiplication des hommes depuis la cessation des guerres des maisons d'Orléans et de Bourgogne, jusqu'aux troubles de la Religion, et comme conséquence le défrichement des forêts et des landes, l'augmentation des métiers et de l'industrie à tel point que la France peut envoyer à l'Espagne riche et paresseuse des colonies d'ouvriers de tous états.

Il vante les établissements de la France dans le Levant, sous la protection de l'alliance de François Ier avec les *Othomans* et à l'aide des relations des Juifs, chassés d'Espagne par Ferdinand, et réfugiés dans le bas-Languedoc. A ce propos, je ne vois pas que Bodin ait fait aucune allusion à ses liens maternels avec ces Juifs que M. Baudrillard lui donne pour ancêtres. Après

le commerce, l'industrie et la population, une dernière cause de l'augmentation de la richesse mobilière en France est le crédit commercial, naissant avec la Banque de Lyon, qui attire les capitaux du propriétaire et de l'étranger, en même temps que la ville de Paris, en émettant ses rentes constituées, ouvre l'ère du crédit public. Bodin fait des vœux pour que le taux de l'intérêt soit modéré et rende les capitaux accessibles au pauvre ouvrier.

Enfin, fidèle à son principe, il fait remarquer que tout est plus cher en Espagne qu'en France parce que l'or et l'argent sont en plus grande abondance au-delà des Pyrénées.

Bodin signale en passant les monopoles des marchands dont les confréries fixaient alors le prix des marchandises; puis l'excès des exportations, surtout celle des blés que l'Espagne attire. La France, dit-il, sans cette exportation, produit du blé au-delà de ses besoins. Le Midi en regorge. Cette observation est digne de remarque. Aujourd'hui la France est obligée d'importer plus de céréales qu'elle n'en exporte et cela presque tous les ans, malgré les progrès de l'agriculture. Il en faut chercher les causes dans l'augmentation de la population et dans la variété des cultures.

Les caprices des princes et des grands paraissent à notre publiciste une cause d'augmentation dans le prix des objets de luxe, vers lesquels le peuple se porte bientôt, par esprit d'imitation, si actif en France, où l'on a vu, dit-il, les descendants des Gaulois sacrifier leur longue chevelure le jour où François Ier fit couper la sienne, pour se guérir d'une blessure à la tête; tout le peuple fut tondu. Il cite les assauts de luxe, en

pierreries et diamants entre les princes, puis le peuple, dit-il, fut inondé des faux brillants que lui apporta l'Italie. Enfin il blâme la manie des tableaux, s'exerçant sur les chefs-d'œuvre, à des prix fabuleux, puis tombant sur des œuvres médiocres.

Bodin va toucher la dernière cause du renchérissement, c'est le dégât ou abus des choses. Son esprit d'ordre et d'économie s'indigne du luxe de son époque. C'est une contradiction, car la mode et ses prodigalités naissent de l'abondance, et, jusqu'à un certain point contribuent à en répartir les bienfaits entre toutes les classes. Mais laissons-le parler avec sa verve et son accent pénétré :

« La soie devoit estre à grand marché, vu qu'on en » fait tant en ce royaume outre celle d'Italie. La cherté » vient du dégât, car on ne se contente pas d'en accou- » trer les bélistres et laquais, mais aussi on la découpe » de telle sorte, qu'elle ne peut durer ny servir qu'à » un maistre, ce que les Turcs, comme j'ai entendu, » nous reprochent à bon droit, nous appelant enragez » et forcenez de gaster, comme en dépit de Dieu, les » biens qu'il nous donne. Ils en ont sans comparaison » plus que nous, mais sus la vie qu'on osast en décou- » per. Autant nous en prend-il pour la draperie, et » principalement pour les chausses, ou l'on emploie le » triple de ce qu'il en faut, avec tant de balafres et ne » déchiquetures, que les pauvres gens ne s'en peuvent » servir après que monsieur en est dégouté. Il y a bien » plus : c'est qu'on use trois paires pour une, et » pour donner grâce aux chausses, il faut une aulne » d'étoffe de plus qu'auparavant à faire un casaquin.. » On a fait de beaux édits, mais ils ne servent de rien,

» car, puisqu'on porte à la cour ce qui est défendu, on
» en portera partout, tellement que les sergents sont
» intimidés par les uns, et corrompus par les autres.
» Joint aussi qu'en matière d'habits, on estimera tou-
» jours sot et lourdeau celuy qui ne s'accoustre pas à
» la mode qui court: laquelle mode nous est venue
» d'Espaigne, tout ainsi que la vertugade, que nous
» avons empruntée des Mauresques, avec tel advantage
» que les portes sont trop étroites pour y passer, qui
» est bien loin de l'ancienne modestie de nos pères,
» qui portoient des accoutrements, comme dit César,
» unis et pressés sur le corps, rapportant la propor-
» tion des membres; les Allemands, au contraire, les
» portoient larges, ce qui apporte un dégât incroyable.
» Du degât vient la disette; de la disette vient en par-
» tie la cherté d'accoutrement, outre la façon qui passe
» bien souvent le prix des étoffes, pour les enrichir
» de broderies, pour filures, passements, franges,
» tortils, cannetil, recamures, chenesles, bords, pi-
» qures, arrière-points, et autres pratiques qu'on in-
» vente de jour à autre. Et de telles baveries on vient
» aux meubles de la maison, aux lits de draps d'or ou
» broderies exquises, aux buffets d'or et d'argent, et
» afin que tout s'entresuive, il faut bastir ou se loger
» magnifiquement, et que les meubles soient sortables
» à la maison, et la manière de vivre convenable
» aux vêtements, tellement qu'il faut garnir la table
» de plusieurs mets, car le François, pour la nature
» de sa region, qui est plus froide que l'Espagne
» et l'Italie, ne peut vivre de cure-dents, comme l'I-
» talien. De là vient la superfluité excessive en toutes
» sortes de viandes, et la friandise inconnue à nos pères,

» qui a tellement vaincu ce royaume, qu'il n'y a pas
» les valets de boutique, qui ne veuillent disner à la
» table du More à un escu, les maistres à deux escus
» pour tête. Toutefois ce ne sont pas encore les plus
» grands excès, vu qu'il se trouva, en revoyant le
» procès des financiers, que l'un d'entre eux envoyoit
» de Paris jusques en Flandre douze bottes de chemi-
» ses blanchir à un teston pour pièce; et jamais ne
» donnait moins d'un teston pour les espingles. Ce fut
» l'une des raisons qui meut Du Prat, chancelier, de
» se faire ennemy juré de tels larronneaux qui gastent la
» simplicité du peuple et enchérissent toutes choses
» de propos délibéré; et le pis que j'y vois, c'est aux
» despens du prince et du peuple. »

Bodin cite les faillites et cessions qui sont la suite de ces excès du luxe, et ne voit pas d'autre moyen d'en arrêter le cours que de remettre en vigueur les lois hébreuses, grecques et égyptiennes qui adjugeaient le débiteur insolvable à son créancier. Cette boutade, mille ans après l'abolition de l'esclavage, est du plus haut comique. Lancé, à fond de train, sur cette voie, il dénonce au tribunal des économistes le tragédien Œsope qui, pour entrer en appétit, se faisait servir un plat estimé quinze mille écus, et composé de rossignols, d'étourneaux, merles et tous oiseaux ayant su parler et chanter, *mais faides et malplaisants au goust*; Appicus, ce maître-queux, qui s'empoisonna de peur de mourir de faim, parce qu'ayant mangé 1,500,000 écus, il ne lui en restait plus que 250,000 pour vivre; Cicéron, lui-même, qui se fit donner pour honoraires d'un plaidoyer une maison valant 150,000 écus.

Mais, dit Bodin, ces braveries ne durent pas toujours

et les Parthes, les Goths, les Hérules, les Hongres fourragèrent tout l'empire en moins de 300 ans. Ainsi arrive-t-il à toute République qui se laisse corrompre par le luxe.

Bodin entame ensuite un chapitre technique, pour démontrer que M. de Malestroit se trompe sur le titre des monnaies forgées en France depuis 300 ans. L'erreur vient, dit-il, de ce que ce financier prend pour point de départ une fabrication normale, à une date donnée; mais les diverses fontes de monnaies, tantôt diminuant, tantôt restituant la valeur première, tantôt l'exagérant jusqu'au sixième, ne laissent pas de cours invariable. L'affinage est fait plus ou moins exactement et il s'opère, dans l'action des agents, une perte assez considérable d'or et d'argent fin dont M. de Malestroit ne tient pas compte. Enfin si l'on veut remonter dans le passé et comparer les valeurs des diverses dates avec celles de 1563, on trouvera qu'en 1322, le titre du sou était si faible que le marc d'argent valait 80 livres tournois. Un des sous de 1566 en vaut cinq de 1422, ce qui est tout le contraire de ce qu'affirme M. de Malestroit. Il cite encore la date de l'occupation de Paris par les Anglais, où l'écu fut mis à 60 sous, le mouton à 40, les nobles a 7 livres, qui est le prix de la valeur de 1558. « Vray est, ajoute-t-il, que » Charles VII, en 1422, fit forger nouvelle monnoye à » 12 deniers, tellement que le marc d'argent fut de » 80 remis à 8 l. 15 sous tournois. Mais en 1453, on » forgea des sous à 5 deniers d'aloy qui est rabattu de » la forte monnoye beaucoup plus de moitié. » C'est donc, conclut Bodin, un paralogisme de prendre une année que la monnaie a été la plus forte pour estimer

les choses et laisser les années qu'elle a été la plus faible. Il prouve ensuite, par une foule d'exemples, sa proposition que tout a réellement enchéri depuis 300 ans.

Il faut y remédier, dit-il : d'abord tout doit être plus cher en 1566 qu'antérieurement, puisqu'il y a plus d'or et d'argent à offrir au vendeur.

Quant au monopole et abus, opposez de bonnes lois bien exécutées, en commençant par les courtisans, sur lesquels le peuple se modèle.

Quant à la traite et l'exportation, Bodin touche la grande question du libre échange. Nous avons besoin des autres peuples comme ils ont besoin de nous. Envoyons-leur nos produits et recevons les leurs. Outre les bénéfices pécuniaires, nous recueillerons ceux de l'amitié et les alliances qui forment les garanties de la paix. Notre publiciste met la confraternité des nations au-dessus de tout et veut que celles qui ont portent à celles qui n'ont pas, même gratuitement. A ce prix, un empire acquiert l'influence de la grandeur et du patronage. Il faut donner même à ses ennemis. Dieu, dit-il, ne nous donne-t-il pas à nous, qui lui faisons la guerre? N'est-ce pas lui qui, en donnant aux uns ce que n'ont pas les autres, a voulu établir les liens de l'humanité, sur la base du besoin réciproque?

Bodin veut qu'on obvie à la cherté du blé par les greniers d'abondance et il cite l'exemple de Joseph et de Trajan qui garantirent l'Egypte de la disette par leur prévoyance.

Il voudrait, suivant les temps, une taxe à la sortie sur les blés, vins et sels, d'où résulterait un impôt payé par l'étranger.

Enfin il veut que l'usage du poisson soit remis en cré-

dit parmi les riches, qui, à la date de cette discussion, paraissent en avoir dédaigné la consommation, sans doute parce qu'il était trop commun : l'abondance fait la vilité.

Bodin fait le procès aux médecins qui croient se donner du relief en tyrannisant les appétits des hommes et s'avisaient de dire que le poisson était malsain. Il appelle à son aide Sylvius et Galien affirmant qu'il n'y a meilleure nourriture que le poisson, exempt de toutes les maladies qui affectent les autres animaux depuis le porc ladre, jusqu'au chapon qui meurt d'apoplexie.

Il appelle encore à son aide l'exemple des grands. Mangez du poisson, leur dit-il; le peuple vous imitera et il aura de plus l'avantage de payer la viande moins cher. Voilà le seul moyen de mettre le poisson en crédit : « Je n'userai d'autre exemple plus ancien, pour » vérifier mon dire, que celui d'Adrien, Flamand de » nation, qui de pauvre escolier nourri de merluz, fut » créé pape, par le moyen de son disciple Charles V[e], » empereur. Et parce qu'il aimoit fort, et louoit sans » propos le merluz salé, cela fit que ses courtisans et » beguins consistoraux en mangeoient contre leur con- » cience, pour gratifier la sainteté. Soudain tout le » peuple y courut à l'envi, comme écrit Paul Jove » au livre des poissons, si bien qu'il n'y avoit rien de » plus cher à Rome que le merluz salé, car les fins » courtisans contrefont toujours les princes, et mesme » ès choses les plus ridicules, comme il advint à Fer- » rand, roy de Naples, qui avoit naturellement le col » tort; ses courtisans, pour lui complaire, tournoient » le col comme lui. »

Bodin rèvient à l'examen de l'altération de monnaies. Il prend successivement les monnaies d'or, d'argent et de rosette et révèle les moyens par lesquels les faux monnayeurs les altèrent; il donne un véritable traité monétaire.

Il ressort de ce travail de Bodin que l'altération des monnaies est une cause de ruine pour le roi et pour le peuple : qu'il en résulte des révolutions et des malheurs publics; que, toutefois, là n'est pas la cause principale du renchérissement des marchandises et des denrées; qu'elle procède bien plus de l'abondance croissante de l'or et de l'argent; que ces métaux, indépendamment de leur type légal, ont aussi une valeur vénale, variable selon les temps; de sorte que l'offre et la demande en règlent aussi le prix, à ce double point de vue. Il faut subir cette loi naturelle, tout en dirigeant ses effets et en prévenant ses abus. La valeur légale devra être maintenue pendant la période où le prix de l'argent et de l'or se conservera, c'est à dire tant que l'exubérance de ces matières n'en abaissera pas le prix. C'est du reste à ce point de vue que s'est placé le législateur français de l'an XI. En édictant le rapport de la valeur de l'or et de l'argent et les types monétaires, il a indiqué, dans le lointain de 50 ans, la dégénérescence de ces types et de ces rapports, qui sont en effet aujourd'hui l'objet de l'attention et de l'étude des économistes. Les modules, réduits à de petites dimensions bien frappés et moulinés déjoueront l'habileté des faux monnayeurs. Bodin insiste fort sur ce point.

Ces bases fixées dans un Etat, l'économiste ni la nation ne doivent pas se préoccuper de l'augmentation naturelle du prix des choses, si ce n'est en évitant

les abus de l'exportation des denrées et des produits, dont l'échange bien dirigé, doit être abandonné au commerce et augmentera la richesse du pays, en consolidant au dehors des alliances.

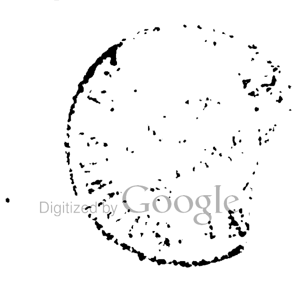
Le luxe est le mal dont périssent les peuples riches. Il faut en diminuer les progrès par les mœurs et de bonnes lois.

Telle est l'analyse de ce traité sur les monnaies et leurs rapports avec le prix des choses. Bodin ne s'est pas borné, comme M. de Malestroit, à la surface trompeuse de la question du moment, il l'a pénétrée jusqu'au fond. Il joint le passé au présent et envisage l'avenir. Pour lui ce n'est pas dans l'altération des monnaies, quelqu'abus qui en ait été fait par les prédécesseurs de Charles IX, que se trouve la première cause du renchérissement des choses, mais dans la révolution que le commerce et l'industrie, à l'aide de la paix, ont opérée dans la population et dans la richesse de la nation. Voyez avec quelle pénétration et quelle large précision il présente le mouvement de son siècle: la découverte du nouveau monde, la féconde direction de la boussole, l'Orient ouvert à son pays par l'alliance de François I[er] et, dans ce nouvel horizon, les enfants de la France, si attentifs et si habiles à entendre et à saisir les appels de la Providence, s'élançant sur les mers (où, à un siècle de là, ils seront les maîtres), s'appropriant le tissage des soieries et du velours et portant chez leurs voisins les arts mécaniques.

L'or et l'argent étaient alors importés en France dans une mesure jusqu'alors inouïe; comme il est arrivé, depuis les extractions de l'or en Russie, en Australie et en Californie.

Les économistes du XVI[e] siècle n'étaient pas nombreux. Bodin est le seul qui, dans ce double phénomène de l'affluence de l'or et de l'argent et de l'augmentation des prix, ait saisi les rapports de cause à effet. Comme ceux du XIX[e] siècle, il cote l'offre et la demande. Il veut des étalons invariables. Il veut que la loi les règle et en conserve fidèlement le type. Il condamne ce système déprédateur par lequel les divers règnes ont substitué l'effigie du prince à la réalité de l'aloi et décuplé, à volonté, la valeur des monnaies, à la ruine des individus et des gouvernements eux-mêmes. Il veut que des lois sévères luttent contre les tendances de la spéculation à faire sortir du royaume l'or et l'argent sous la forme de la monnaie ou du métal.

Sauf la grande observation des détails, l'avantage de l'expérience des temps et l'habileté du langage, M. Michel Chevalier et les économistes modernes en disent-ils davantage? Cependant Bodin ne fut pas frappé de la nécessité aperçue par eux, de n'admettre qu'un seul étalon monétaire, l'argent, et de lui subordonner l'or, restant marchandise avec sa valeur mobile, et le privilège d'un type monétaire variable, d'après une échelle légale, dont les écarts toutefois sont difficiles à régler. Problème à résoudre! Bodin ne voit en effet que dans la loi, comme Aristote l'a dit, deux mille ans avant tous, le moyen d'établir les signes représentatifs des valeurs, à l'aide des métaux dont le prix estimé, est le moins sujet à varier. Leur fixité toutefois ne peut être qu'une fiction légale. L'étalon unique en est le dernier terme. Pour l'atteindre, et il le faut au plus tôt, il en coûtera actuellement (à qui? à l'Etat



sans doute). D'abord la dépréciation de la valeur de l'or, puis les frais de la refonte et de la fabrication nouvelle, sacrifices moins grands aujourd'hui que lorsque des importations nouvelles auront augmenté la dépréciation de l'or.

Restera encore un problème à résoudre, c'est celui de la mesure du capital monétaire qui servira d'assiette au crédit de l'Etat et de l'industrie ardente, si souvent au dépourvu, le jour de la liquidation. D'après les faits et les conjonctures d'avenir, le métal d'or, importé en dix ans excédera de moitié les besoins des arts et de la monnaie. Que fera-t-on de cet excédant? Sera-t-il *Dieu*, *table ou cuvette* ou monnaie?

Bodin a encore un autre rapport avec les économistes du XVIIIe et XIXe siècles. Les uns, venus les premiers après lui et nés sous l'influence de ce mirage merveilleux qui représentait partout l'homme sortant des mains de la nature, ou l'homme pastoral heureux de son troupeau, ont fondé leurs théories uniquement sur le produit du sol et exagéré le principe à ce point, que le travail et l'industrie d'une nation leur paraissent n'ajouter rien à son capital. Consommés par ceux qui les produisent, les fruits du travail des arts et de l'industrie ne comptent pas dans l'actif social.

Heureusement cette chimère s'est dissipée devant le flambeau de l'Écossais Adam Smith, dans son éternel ouvrage, *La Richesse des nations*. Le travail et sa division féconde, sont intronisés par ce grand homme à côté de l'agriculture. Il démontre que le travail, divisé par l'industrie, crée des valeurs nouvelles qui ajoutent à la somme du capital de la nation

où ces puissants agents se développent, en même temps qu'ils offrent à la population croissante des moyens d'existence et d'occupation. C'est ainsi que l'épingle indispensable et achetée un douzième de centime, fait vivre dix-huit ouvriers nécessaires pour la fabriquer ; double résultat économique, dû à la division du travail.

Bodin, lui aussi, voit la richesse de la nation française dans son agriculture, dans son commerce et dans son industrie. Il veut, avant Smith, la liberté des mers et du commerce. Il va presque jusqu'à l'axiome de ce publiciste : *Laissez passer*, laissez faire. Je crois qu'il va même plus sagement, car il estime que si les peuples trouvent la richesse et la fraternité dans cette doctrine, cependant comme toute chose humaine, elle a besoin d'être réglementée. La Providence a toujours délégué à l'homme quelque part de ses attributs dans l'accomplissement de ses œuvres, c'est surtout la direction et la surveillance.

DEUXIÈME ÉTUDE.

Le tableau de mœurs, au milieu duquel s'encadre la dissertation de Bodin sur les monnaies et les causes du renchérissement de toutes choses, est en lui-même du plus haut intérêt ; j'y trouve la transition naturelle qui, de la sphère philosophique, où nous l'avons envisagé jusqu'ici va nous mener à la vie politique et active qui, dès 1568, s'est ouverte pour notre publiciste. Ce n'est plus ni la naïveté ni la rudesse du moyen âge ; ce n'est pas non plus une civilisation faite, dans

laquelle il va se mouvoir, avec la science et la sagesse des temps antiques et le projet arrêté de ses systèmes moraux et politiques. C'est la France, en travail de transformation, parce que ses mœurs sont ruinées par les éléments nouveaux qui s'y développent. D'une part la richesse et la paix sollicitent l'homme aux jouissances du luxe et surexcitent les instincts de liberté, de la pensée et des sens. Les lois somptuaires sont devenues inertes pour s'opposer à l'esprit d'égalité qui porte chacun à égaler celui qui est riche, grand et somptueux. Le laquais est l'émule du maître et veut dîner à la *Tête du Maure* où son seigneur vient de faire un festin de prince. Le commis des finances jette ses gages en toilettes, dont il cherche les apprêts hors des frontières trop étroites de son pays. Tout le monde rivalise de coquetterie et de parure, et à l'aspect des riches étoffes d'or et de soie, et des ambitieux étalages de la mode, Bodin aussi s'écrie : *O Fabricius, qu'eût pensé votre grande âme!* Mais alors loin de désespérer il cherche les solutions des problèmes sociaux. Il blâme les abus et veut sauver les institutions fondamentales de son pays. Il s'efforce de faire sortir le bien du mal.

L'Occident était alors gouverné par trois reines. La Providence à départi à la femme les soins et les joies de la famille. Dans cette sphère se déploient et grandissent ses vertus et ses charmes, le dévouement et l'amour que rien ne peut égaler. Mais la Providence aussi lui a refusé la constitution physique et les forces morales nécessaires pour la direction des hommes et des affaires publiques. Si elle excelle à diriger et à dompter les caractères et les sentiments

dans le sanctuaire de la famille et à y règner par le cœur, elle faillit dans les luttes du dehors. Elle n'a ni les gloires ni les générosités du champ de bataille où la Providence a voulu que se décidât le sort des nations, quand la raison n'a pu les régler. Si la femme est jetée dans les épreuves des passions politiques ou religieuses, elle en cherchera instinctivement la solution dans la ruse et sera entraînée jusqu'à la perfidie et au crime lorsqu'elle ne pourra réussir autrement. Elle ne peut vaincre avec l'épée.

Catherine de Médicis en France, Elisabeth en Angleterre, Marie Stuart en Ecosse devaient présider à la transformation du XVIe siècle, sans pouvoir le protéger ni en conjurer les périls par de grandes alliances.

Catherine, suspecte à la nation à laquelle elle devait donner des rois, avait passé les monts avec la morale relâchée, les beaux arts de l'Italie et les pages funestes écrites et mises en pratique par Machiavel. Elle n'avait point ce cœur français d'ou avait coulé dans celui de saint Louis, la piété sincère et l'amour de la patrie Elle ne transmit à un fils superstitieux et cruel que les défiances, les haines religieuses et la préoccupation de sauver son trône *per fas et nefas*. N'ayant pas assez de foi ni d'obéissance aveugle pour céder à la voix de Rome qui répétait à tous les échos religieux l'extermination des protestants, sur les champs de bataille ou sous le glaive des lois, jusqu'au dernier, sans trève ni paix possible ; manquant de confiance dans la vertu antique de Michel de L'Hôpital qui garantissait au roi de France la conservation de son trône, sous la protection des édits de pacification et des chapitres dogmatiques du concile de Trente ;

n'ayant point assez de courage et de force pour renverser les Guise, qui voulaient saisir la couronne de France sous les ruines de la dynastie et le sang des protestants, Catherine et son fils ne virent leur salut que dans le massacre de leurs sujets, médité par la mère, accepté et précipité par le fils, la nuit du 24 août.

Elisabeth d'Angleterre, succédant à Marie Tudor, eut le mérite d'éteindre les bûchers d'Henry VIII rallumés par la fille de Catherine d'Arragon contre les catholiques, et l'avantage de trouver, malgré la condamnation d'adultère prononcée contre sa mère et le désaveu de sa propre filiation, une aristocratie qui oublia tous ces faits, à la condition que la jeune et spirituelle reine marchât résolument à sa tête avec l'intelligence de l'élément qui la portait. Sacrifiant la forme religieuse de la vieille Angleterre aux aspirations d'indépendance complète de ses seigneurs, elle bannit peu à peu de son palais les rites de la religion catholique, et, lorsque la veuve de François II de France vint, avec toutes les grâces que la nature et l'éducation peuvent donner à une femme, s'asseoir à côté du roi d'Écosse, Elisabeth en fut troublée comme d'une atteinte portée à son règne de beauté et de séduction ; elle affecta d'y voir une menace à son trône. Marie Stuart, fidèle jusqu'au martyre à sa religion, femme avec toutes les grâces et les faiblesses de son sexe, deux fois veuve sur le trône en neuf années, crut trouver dans Darnley, son cousin, un époux suivant son cœur ; mais il ne possédait que les avantages physiques ; l'esprit cultivé de Marie se complut dans les assiduités de son secrétaire Rizzio, immolé en sa présence, par un mari qui

se crut outragé, et qui bientôt lui-même tomba sous les coups d'un rival, assez audacieux et assez heureux pour obtenir une main égarée dans ces trois veuvages. L'épouse de Bothwell, profanée sous tant de deuils, n'offrit plus à ses sujets qu'une reine à laquelle on pouvait dicter la loi. Devenus protestants avec fureur, les Ecossais demandèrent à la fille des Stuarts l'abjuration ou l'exil. Marie opta pour l'exil et se commit à la générosité de sa cousine d'Angleterre, qui ensevelit sa rivale dans une prison de dix-huit ans, puis dans un tombeau creusé par une main fratricide et clos sous la hache du bourreau. Le spectre sanglant d'Essex vengea son propre meurtre et le supplice de la reine d'Ecosse dans une étreinte mortelle sur le cœur d'Elisabeth, qui mourut, en léguant au fils de sa rivale le trône d'Angleterre, consolidé par elle à l'aide de l'élément aristocratique que la mort du dernier des Stuarts, ni l'étrange et passager protectorat de Cromwell ne purent dissoudre.

Voila le monde du XVI[e] siècle, dans ses couches inférieures comme dans ses hautes régions ; voilà la civilisation des deux peuples les plus avancés du globe, dans cet Occident où le christianisme va triompher de la barbarie, mais où il lutte encore contre la superstition, les perfidies, les haines et les grossières passions, en même temps qu'il doit compter avec la liberté humaine, pour l'attacher à l'unité catholique, par les seuls liens solides, de l'autorité et de la raison, de la foi et de la philosophie.

La solution de la grave difficulté que présentait la pacification des deux religions dans l'Etat était difficile. Le chancelier de l'Hopital l'avait proposée aux

députés des Parlements en 1562. « L'objet de vos déli-
» bérations, leur avait-il dit, doit rouler sur ce point
» unique. Est-il avantageux au royaume, dans les cir-
» constances présentes, de permettre ou de défendre
» les assemblées des Calvinistes? Pour décider il n'est
» pas nécessaire de délibérer sur le fond de la religion.
» Supposant même celle des Calvinistes mauvaise, re-
» cherchez si c'est une raison de proscrire ceux qui
» en font profession; si l'on peut être bon sujet du
» Roi, sans être catholique, et si enfin il est impossi-
» ble que des hommes qui n'ont pas la même croyance
» vivent en paix les uns avec les autres. N'allez donc
» pas vous fatiguer à chercher laquelle des deux reli-
» gions est la meilleure. Nous sommes ici non pour
» établir la foi, mais pour régler l'Etat (1). »

Ainsi se formulait nettement, à cette date, le grand principe de la tolérance religieuse, qui a pris place dans nos constitutions et nos lois; mais qui alors dut susciter des haines ardentes contre son auteur.

Bodin se voua à la défense de ce principe. Nous allons bientôt le voir, aux États de Blois, le soutenir avec science et courage. C'est sans doute vers la date de sa réponse aux paradoxes de M. de Malestroit, 1568, qu'il quitta le barreau de Paris, pour se donner à la composition de ses livres. Il paraît d'ailleurs que son genre de talent convenait peu aux débats oraux du Palais. Sainte-Marthe et Loisel, dans le dialogue sur les avocats, le présentent comme bien inférieur à ses contemporains Bautru, Pierre Ayrault et Pasquier. Sainte-Marthe s'en

(1) De Thou, liv. XXIX, liv. II. — Pasquier, liv. IV, let. 13. — Davila, liv. II.

étonne d'autant plus qu'il fait remarquer que, dans la conversation, sur quelque sujet qu'on portât son attention, Bodin était toujours disert et abondant : *Quò magis mirandum est hominem eâ facultate præditum inter nobiles curiæ Parisiensis locum obtinere non potuisse.*

Nous voyons au liv. Ier chap. X de la République, p. 235, édition Ursell, 601, que dès 1571, il était maître des requêtes et conseiller du duc d'Alençon. C'est aussi à cette date qu'il faut placer la faveur dont il jouit à la cour, jusqu'à la session des États de Blois en 1576.

Je suis porté à croire que c'est en 1570 que Bodin quitta définitivement la profession d'avocat. Il est certain qu'alors il fut procureur du roi d'une commission pour la réformation générale des eaux et forêts de Normandie. « Il avait, dit Ménage, dans ses Remarques sur la vie de Pierre Ayrault, persuadé au roi Charles IX que le droit de tiers et dauger était un droit général sur tous les bois de Normandie et se chargea des soins de cette recherche, en qualité de procureur de la réformation. Il n'y eut presque pas de familles dans la province qu'il n'attaquât. Il instruisit, comme il le dit lui-même dans ses écrits, jusqu'à quatre cents procès et il poussa l'affaire jusqu'au point qu'il ne manquait plus à l'exécution de son dessein que la dépossession actuelle de tous ceux qui avaient des bois. Toute la Normandie fut émue de son entreprise. Le parlement s'assembla plusieurs fois sur ce sujet. Il nomma des députés et la noblesse suivit son exemple. Enfin le roi fut touché de leurs plaintes. Convaincu par les raisons qui lui furent représentées, et pour finir cette recherche, qui avait duré plusieurs années,

il fit un édit en l'année 1571, par lequel il ordonna l'aliénation des droits de tiers et dauger qui lui appartenaient sur les bois de Normandie. Par ce même édit, il reconnut que ces bois étaient en petit nombre et que le revenu qu'il en retirait n'était pas considérable. Bodin, qui ne pouvait se rendre, s'opposa à l'enregistrement. Mais le roi donna une déclaration par laquelle, sans avoir égard à son opposition et à ses protestations qu'il déclara nulles, il ordonna qu'il serait passé outre. »

Bayle, qui cite aussi ce passage dit qu'il lui a paru digne d'être rapporté, 1° parce qu'il contient un fait curieux et peu connu, 2° parce qu'il est propre à faire connaître le naturel de Bodin, son ardeur, son activité, sa vigilance et sa fermeté...

Bodin avait tant à cœur cet incident de sa vie que dans sa République, liv. III, chap. II, p. 381 et 1031, il dit : « Et me souviens que le roy Charles IX, ayant decerné » ses lettres patentes l'an 1570 pour la réformation » générale des eaux et forêts de Normandie, qui tiroit » après soi la connaissance du plus beau de son do- » maine, le président et conseiller du parlement fu- » rent interdits d'en connaître, et combien qu'ils » eussent remué ciel et terre, pour empêcher l'inter- » diction, si est-ce enfin qu'ils l'accordèrent, après que » je leur eusse présenté les jussions réitérées et que » je tenois en procès 22 conseillers et le premier pré- » sident à partie et tout le corps de la ville de Rouen, » pour les droits qu'ils prétendoient contre le roy. »

Un siècle plus tard l'ordonnance de 1669, art. 6 et 7, se fondant sur le droit débattu courageusement par Bodin, déclarait les droits de tiers et dauger inaliéna-

bles et imprescriptibles, comme faisant partie du domaine de l'État. La Normandie, malgré ses protestations, était obligée de se soumettre, si le roi mû par la crainte de ruiner bien des familles, mais violant le droit national, n'eût, comme Charles IX, rendu en 1673 un édit qui fit passer ce droit dans son domaine privé et le déclara éteint. Ces droits consistaient, pour le le dauger, au dixième sur le fond ou sur le prix et, pour le tiers, ainsi que le terme même l'indique, en le tiers du même fond. Bodin avait raison de dire qu'il s'agissait du plus beau domaine de Charles IX.

Il faut remarquer aussi, à la gloire du procureur du roi de la commission pour les forêts de Normandie, que cette revendication était commandée par l'intérêt de la France. Le trésor du roi était vidé par les folles dépenses et les dilapidations des courtisans qui se faisaient acheter au milieu des guerres et des intrigues. On sait avec quelle peine le chancelier avait pu restaurer les finances et quelle haine le clergé lui avait vouée, le jour où il demanda aux biens ecclésiastiques des deniers qu'on ne pouvait plus trouver ni chez le peuple, ruiné par les guerres, ni chez les gentilshommes, répondant que leurs épées les en affranchissaient.

Bodin s'était attaché au parti qu'on nomma parti de la paix et dont Michel de l'Hopital était le chef, parti peu nombreux au milieu de toutes les passions politiques déchaînées, mais puissant par ses idées d'économie politique, sa haute philosophie et surtout par son but, digne d'un héros chrétien, d'éviter la guerre civile. Le grand chancelier usa sa vie et sa faveur auprès de Catherine de Médicis et de son fils. Il résigna

les sceaux le jour où il acquit la certitude de ne pouvoir arrêter les funestes projets de la cour et la collision sanglante des partis. C'est ce qu'il prend soin de transmettre à l'histoire, dans son testament de mars 1573 : « Ainsi nous avons presque perdu le roi et le » royaume, toutes choses étant changées à la ruine » de la patrie... Hélas ! nous avons vu ce que je ne puis » presque dire sans gémissements et sans larmes, » que les soldats étrangers se jouent de nous, de nos » corps et de nos biens... Quant à moi, voyant que mon » labeur n'étoit pas agréable au roy, et à la reyne ; que » le roy étoit tellement pressé qu'il n'avoit plus de » puissance, voire qu'il n'osoit dire ce qu'il en pensoit, » j'advisai qu'il ne seroit pas trop plus expédient de » céder volontairement à la nécessité de la république » et aux nouveaux gouvernements que débattre avec » eux, avec lesquels je ne pouvois plus demeurer. Je » fis place aux armes (1).... »

La Saint-Barthélemy, dans la nuit du 24 août 1572, le trouva calme et résigné comme on l'est à un événement prévu et qu'on n'a pu empêcher. Il était chez lui lorsque le massacre de Paris fut fait, dit Brantôme : « Voilà un très mauvais conseil, dit l'Hopital : je ne » sais qui l'a donné, mais j'ai belle peur que la France » n'en patisse ; et ainsi que ses amis lui dirent qu'il se » gardast : *Rien, rien*, dit-il, *ce sera ce qu'il plaira à* » *Dieu quand ma dernière heure sera venue.*

» Le lendemain on vint lui dire qu'on voyoit force » chevaux sur le chemin, qui tiroient droit vers lui et » s'il ne vouloit pas qu'on leur tirast et qu'on fer-

(1) Discours 62e.

» mast la porte. *Non, non*, dit-il, *mais si la petite porte* » *n'estoit bastante pour les faire entrer, ouvrez la grande.* »

Pendant cette même nuit, Bodin échappait aussi au fer des assassins en fuyant de sa maison par une fenêtre ou, comme le dit M. Baudrillard, en cherchant un asile dans l'hôtel du président de Thou.

Il ne faut pas croire que la religion seule ait aiguisé les poignards pour cette affreuse boucherie. Plusieurs catholiques reconnus pour tels, dit Anquetil, périrent dans le tumulte. Les héritiers tuèrent leurs parents, des gens de lettres leurs émules de gloire, des amants leurs rivaux, des plaideurs leurs parties. La richesse devint un crime, l'inimitié un motif légitime de cruauté, et le torrent de l'exemple entraîna dans les excès les plus incroyables des hommes faits pour donner aux autres des leçons d'honneur et de vertu. Brantôme, dans sa disgression déjà citée, en témoigne son horreur en disant que plusieurs de ses amis y gagnèrent jusqu'à 10,000 écus :

« Le conseiller du duc d'Alençon, l'homme du parti de la paix, l'écrivain alors vanté, échappa au massacre. Il en fut quitte pour la peur et l'horreur de trois journées de sang et de cadavres entassés au Louvre, dans les rues et sous les portes des hôtels des chefs du calvinisme. »

Après trois siècles d'événements qui ont dépassé les fastes de l'antiquité, tel est l'étonnement et l'horreur que la Saint-Barthélemy a laissé dans l'histoire que les générations qui se succèdent la voient encore comme un spectre mystérieux et sanglant auquel elles demandent d'où il vient, au nom de qui il a frappé et qui pourra l'absoudre devant Dieu et devant les hommes.

L'amorce de ce grand crime avait été mise au cœur de Catherine de Médicis par le sanguinaire duc d'Albe, pendant la conférence de Bayonne en 1565. Le jeune prince de Béarn avait surpris, dans leur entretien, ces funestes paroles : « Dix milles grenouilles ne valent pas la tête d'un saumon. »

Ces mots d'Alvarès restèrent comme une pensée permanente dans la mémoire de Catherine, seulement elle varia dans l'application.

Sans vouloir excuser une telle perversité, il faut du moins tenir compte des causes qui l'ont excitée et mise à l'œuvre. Il n'est pas de prince plus malheureux que ne le furent les derniers des Valois. Nés dans une cour où les mœurs corrompues de l'Italie étaient entrées avec les Médicis, ils n'y trouvèrent point cette sève naturelle, cette éducation nationale qui fit les rois de France. Autour d'eux les rivalités des grands feudataires : les Montmorency et les Châtillon ; et, plus loin du trône, les Guise exaltés par les succès militaires et la popularité, devinrent trois puissances qui menaçaient en même temps, ou alternativement, le principe même du pouvoir, obligé de les observer et de les combattre. Les Guise surtout, mettant à profit les troubles religieux, se placèrent à la tête du parti catholique, et faisant remonter leur généalogie à Charlemagne, sollicitèrent une restauration et la déchéance de la branche des Valois dont leurs adhérents signalaient la décrépitude providentielle. On vit même les princes du sang, suivant les espérances ou les revers de ces divers partis, s'y attacher et trahir le roi. Charles IX, Henri III et Catherine de Médicis, aux prises avec la duplicité, la ruse et les passions sauvages de cette date, eurent recours aux mêmes

agents. Autour de ce foyer d'intrigues et de conspirations permanentes, la politique extérieure agitait ses brandons et fomentait les troubles intérieurs. Philippe II surtout et le duc d'Albe continuant les projets ambitieux de Charles V, visaient à l'envahissement de ce royaume et furent sur le point d'en traiter avec les Seize, quand la providence leur opposa Henri IV et sauva la France.

Charles IX et Catherine ainsi qu'Henri III furent continuellement en lutte au milieu de tous ces éléments perfides et destructeurs. Catherine essaya de les combattre les uns par les autres. Tantôt elle médita le meurtre des Guise, tantôt celui des chefs calvinistes, enfin elle en était arrivée au point de vouloir les anéantir tous à la fois dans une commune exécution.

L'historien de Thou avait 18 ans à la date de la St-Barthélemy. Il connaissait parfaitement ce fait et la Ligue dont son père, le premier président du parlement de Paris, avait condamné l'origine, parce qu'il en avait compris de suite la portée : eh bien, lui, cet historien contemporain et conciencieux, n'hésite pas à croire que le crime de la St-Barthélemy n'eût été conçu à l'avance par Catherine et adopté par Charles IX, au moins quelques jours avant son exécution.

On peut en suivre le projet et la mise en scène dans son Histoire universelle depuis la page 396 jusqu'à la page 402, date de 1572. Le mariage du roi de Navarre parut à la reine l'occasion favorable de réunir tous ses ennemis pour les frapper. Le roi devint son principal instrument afin de faire opérer cette réunion. Coligny fut mandé à la cour ; à peine y était-il arrivé

que, dans le conseil, mais en arrière du roi, on décida qu'il serait assassiné. Les Guise fournirent l'assassin, Maurevel, élevé et caché dans leur maison. Il s'embusqua au cloître Saint-Germain, chez de Piles de Villemur, ancien précepteur des Guise, et tira sur l'amiral qui venait de quitter le roi au jeu de paume.

L'indignation et la colère du roi éclatèrent à cette nouvelle, mais Catherine révéla à son fils le secret de ce meurtre (1) et l'initia au drame plus sanglant qui se préparait et dont tout l'odieux devait être rejeté sur les Guise. Dans le conseil de la reine ce n'est pas seulement l'extermination des chefs protestants qui fut discutée, mais on voulait que des troupes fidèles réunies par le roi au Louvre, profitant de l'épuisement des combattants dans la journée projetée, tombassent sur tous indistinctement pour qu'il ne restât rien des Châtillon, des Montmorency et des Guise.

L'assassinat de Coligny ne put ouvrir les yeux aux victimes prédestinées de la Saint-Barthélemy, telles furent les démonstrations de blâme et de poursuites provoquées par la cour. Il n'est pas jusqu'aux précautions prises de grouper autour de l'amiral, dans le même quartier, tous les protestants et de les entourer de gardes françaises, qui n'aient tourné à leur déception et à leur perte.

Le 24 août trouva tout préparé. Le roi n'ignorait plus rien ; l'heure et le signal du crime étaient fixés. Pressé par sa mère, il le fit donner par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, à minuit, deux heures avant le son que devait faire entendre l'horloge du Palais.

(1) Anquetil, hist. de Fr. Didot, p. 318.

Le récit de l'historien de Thou est conforme à celui que la diplomatie transmit, au moment même, au dehors. La correspondance de la Mothe-Fénelon, les reproches amers d'Élisabeth, et les efforts que celui-ci fit pour la calmer et dissimuler l'odieux de cette catastrophe, confirment son récit. Un des faits qui émurent le plus la reine de la Grande-Bretagne fut le danger qu'avait couru le chancelier de l'Hopital et sa fille. Le souvenir de cet homme d'État, dans sa retraite, se dressait de toute sa hauteur pour condamner un forfait qu'il avait longtemps conjuré et invoquer encore le principe de la tolérance et de la pacification.

En Italie les sentiments étaient bien différents. Là on applaudissait au coup d'Etat. On en vantait la perfidie, à l'égal d'une louable habileté. La Préface du stratagème prête à Charles IX, répondant aux reproches et aux sollicitations du cardinal Alexandrin, neveu du pape Grégoire XIII, à son audience de mai 1572, des paroles qui établiraient qu'à cette date le roi avait projeté le massacre des protestants.

« M. le cardinal, plut à Dieu que je pusse tout vous » dire ! Vous connaîtrez bientôt, ainsi que le souverain » Pontife, que rien n'est plus propre que le mariage de » ma sœur, pour assurer la religion en France et » exterminer ses ennemis. Oui, ajouta-t-il, en lui » serrant affectueusement la main, croyez-en ma pa» role; encore un peu de temps et le Saint-Père lui» même sera obligé de louer mes desseins, ma piété » et mon ardeur pour la religion. »

Je crois, avec plusieurs historiens et Anquetil, entr'autres, d'après les observations judicieuses de de Thou, que ces paroles sont gratuitement attribuées

au roi, qui n'avait pas alors adopté les suggestions qui, plus tard, l'entraînèrent à cette extrémité.

Quant à la cour de Rome, si elle conseilla toujours la guerre et l'extermination des protestants (lettre de Pie V, lib. IV, ep. 2; Capefigue t. II, p. 489); si elle envoya contre eux des bataillons, en les considérant comme des sujets révoltés et des ennemis armés, du moins elle ne connut ni ne conseilla le massacre du 24 août. Les fêtes qn'elle célébra à cette occasion peuvent jusqu'à un certain point s'excuser par les récits venant de France et qui dénonçaient la prétendue conspiration de Coligny, l'attaque de la part des religionnaires et préconisaient la sanglante répression de leurs complots.

Le succès des Guise, dans cette nuit funèbre, dut épouvanter ceux mêmes qui les avaient mis à l'œuvre. Catherine de Médicis aurait vainement tenté d'exécuter la dernière partie de son programme. Les troupes du roi ne trouvèrent point les Guise fatigués du facile carnage auquel ils se livrèrent, pendant trois jours, dans Paris. On se garda de leur disputer ce fratricide triomphe d'où ils sortirent avec de nouvelles forces et les éléments d'une ligue qui bientôt demanda pour eux la couronne de France.

Je passe sur les trois années qui suivirent la Saint-Barthélemy et qui virent Charles IX expirer dans les remords et les terreurs, les protestants se défendre dans les places où ils s'étaient réfugiés, le duc d'Alençon, évoquant la mémoire de Coligny, pour lequel il professait une espèce de culte et, se coalisant avec Turenne et Condé, jeunes comme lui (le plus âgé des trois, Turenne, avait 19 ans). Il se fit chef des anciens

politiques, groupés sous la variante des *mal contents* et qui cherchèrent leur appui dans ces jeunes princes. Le nombre en dut être grand. Les âmes honnêtes ne purent être trompées sur les causes et les moyens de la Saint-Barthélemy, car, au milieu de toutes les accusations contre les calvinistes, personne ne crut alors à la conspiration de Coligny ni à une attaque de religionnaires. Le fait lui-même du massacre de tant de personnes, sans armes, surprises dans leurs lits, ou périssant dans les rues et au Louvre, sans chefs pour les rallier, établit suffisamment les deux circonstances du crime, la préméditation et le guet-apens de la part de Catherine et de son fils. Ni les fêtes, à jamais regrettables, de Rome, ni les joies féroces de Madrid, ni les arrêts dictés en parlement par la conscience inquiète et coupable du roi contre les victimes immolées et contre les survivants, n'ont pu faire taire la vérité inexorable. La France et la religion, couvertes d'un même voile funèbre, pleurent encore sur le tumulus renfermant tant de chrétiens immolés par leurs frères.

Revenus de la stupeur causée par ce coup terrible, les calvinistes, cachés ou fuyants, se réunirent, cherchèrent des appuis et des chefs, et ne croyant plus aux édits de pacification renouvelés au milieu du sang de ces journées, ils se trouvèrent bientôt en force contre les Guise, leurs bourreaux, qui, de leur côté, à l'aide des hommes qu'ils avaient déchaînés dans la nuit du 24 août, se constituèrent un Etat et une armée dans l'Etat. En 1576, à la tête de la Ligue, ils portèrent la main sur la couronne de Henri III.

Placés entre ces usurpateurs et le parti armé des

calvinistes, les hommes du droit, attachés aux institutions et aux libertés de la France, faisaient de généreux efforts pour les sauver des dangers intérieurs et des projets de Philippe II. Ils se rangèrent dans le *tiers parti* qui prit alors une consistance politique considérable.

Le duc d'Alençon, qui avait eu le mérite, à son début, de s'inspirer des pensées et des plans de Coligny pour pousser la guerre de Flandre et combattre le plus mortel ennemi de la France, n'avait ni le génie ni l'expérience nécessaires pour suivre un si grand projet et en faire la diversion du mouvement belliqueux qui agitait le royaume. Irrésolu, ombrageux, vain, rebelle contre son frère et tremblant devant sa mère, il agissait comme s'il eût convoité le sceptre de Henri III, en même temps qu'il aspirait à la main de la plus grande reine des temps passés et modernes. Son mariage projeté avec Elisabeth, depuis le départ de son frère, le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, avant la Saint-Barthélemy, était devenu le principal ressort de la politique des deux reines. Cette date, si expressive pour la reine d'Angleterre, paraissait l'avoir rompu à jamais, lorsque la raison d'état reprenant le dessus, contre les impressions natives et vertueuses d'Elisabeth, elle comprit qu'il était de l'intérêt de la Grande-Bretagne de ne pas laisser Catherine se rapprocher de Philippe II, ainsi que l'habile diplomate, Lamothe-Fénelon, fatigué des mauvais traitements de la cour de Londres, le fit apparaître.

Que faisait le maître des requêtes du duc d'Alençon, Bodin, pendant ces temps d'épreuves ? Ce n'est pas à cette date qu'il faut placer son voyage en Angleterre,

à l'occasion du mariage du prince. Dans la période de 1562 à 1582, qui renferme tous les faits de ce roman diplomatique, aussi émouvant par ses situations, ses intrigues, ses courants de tendres sentiments, ses expressions naturelles du cœur d'une femme et ses retours d'une haute raison et des devoirs de la reine, le premier voyage du duc d'Alençon en Angleterre se fit en 1579.

Laissons Bodin dans ce lointain pour le voir à deux grandes époques de sa vie; son mariage et sa législature aux États de Blois. Ces deux faits se tiennent, car je vois que les articles de son mariage avec la sœur du procureur du roi au bailliage et sénéchaussée de Laon, veuve de Claude Guyard, contrôleur des domaines du roi, en Vermandois, sont du 25 février 1576. Il obtint en même temps la charge de son beau-frère Trouillard. Dans le même temps encore, il fut élu député au tiers-état pour les États qui allaient se tenir à Blois à la fin de l'année (1).

La situation intérieure de la France et ses rapports avec la politique extérieure, à Rome, à Madrid, en Angleterre, chez les princes allemands, était extrêmement compliquée. Les questions qui allaient se poser aux États de Blois étaient de la plus haute importance. Le parti puissant des Guise poussait aux résolutions violentes. Les conférence de M. Milhaut avaient surexcité les dissidences religieuses; d'un autre côté, les finances de l'État se trouvaient réduites aux expédients : enfin, au mois de décembre, le roi ouvrit les

(1) Ménage, Remarques sur la vie de Pierre Ayrault, p. 146. — Bayle, sur Bodin, note G.

États par un discours où cette situation n'était nullement dissimulée, et même il déclarait que la morale et la religion ayant disparu de la nation française, la société était menacée de dissolution ; il termina par un appel au cœur et à la sagesse des députés pour mettre un terme à tant de maux.

Mais, au pied du trône, les discordes civiles s'agitaient de plus en plus. Les députés du clergé, les évêques surtout insistaient pour la promulgation du concile de Trente et sa mise en pratique par la voie des armes et l'expulsion des hérétiques hors du royaume.

En même temps, un mémoire avait été présenté au pape par l'avocat David, représentant les descendants de Hugue Capet comme déshérités des bénédictions apostoliques. Usurpateurs du trône, ils avaient attiré sur eux la malédiction du Ciel et, toujours en lutte contre le Saint-Siége, ils avaient introduit toutes les hérésies dans leur royaume, avec l'erreur abominable qu'on nomme en France *les libertés de l'Église gallicane*.

Que depuis la dernière pacification le Ciel semblait tout préparer pour rappeler au trône les princes légitimes et le sang de Charlemagne qui coulait dans le cœur des Guise, sains de corps et d'esprit, tandis que les Valois, privés de postérité, de sens et de forces physiques, allaient laisser tomber le sceptre entre les mains des hérétiques.

Puis, comme moyens de conjurer ce malheur et de rappeler la race de Charlemagne, la Ligue était préconisée. Levées d'hommes et d'impôts, concours de tous les prédicateurs dans les villes, convocation des États,

dont on s'assurerait le choix des députés dans les assemblées provinciales, pour faire adopter les résolutions de la Ligue dans celles des États mêmes, force armée réunie autour d'eux, tout était prévu et concerté.

C'est dans ces circonstances que se tinrent les États. Bodin jouissait alors d'une grande faveur auprès de Henri III, qui se plaisait à réunir autour de lui les savants et les gens d'esprit. De Thou range Bodin parmi ceux dont la conversation, riche d'érudition, était préférée par le roi, mais le rôle que notre publiciste fut appelé à jouer dans les États lui fit perdre sa position à la cour.

Le 15 de décembre, Versoris, l'orateur du parti de la guerre, proposa à l'assemblée et fit décider qu'on ne souffrirait plus qu'une seule religion en France, la religion catholique, apostolique et romaine. On avait d'abord, sur l'insistance de Bodin, ajouté cette clause : « autant que la tranquillité de l'État n'en souffrirait » pas et qu'il ne serait point nécessaire d'en venir aux » armes; » mais Versoris supprima cette restriction et l'article passa purement et simplement : « Bodin s'é» cria que cette résolution était directement contraire » aux édits de S. M. et tendait à renouveler une guerre » si souvent funeste au royaume.

» Dès le lendemain, des hommes subornés par les » factieux se présentèrent au nom des villes de Reims, » de Châlons et de Soissons, pour se plaindre de ce que » Bodin avait dépassé ses pouvoirs. » C'est ainsi qu'en 1793 on voyait arriver à la barre des assemblées nationales des accusateurs contre tel ou tel député. Le Conseil donna audience à ces hommes et déclara que Bodin n'avait fait que son devoir.

Avant de révoquer l'édit de pacification, Henri III, effrayé des maux qui allaient suivre, demanda l'avis écrit des principales personnes de la cour. De Thou les nomme et dit qu'il eut entre les mains les autographes des réponses, qui, en présence de la décision prise par les États, n'eurent plus en vue que les moyens de faire la guerre. Toutefois, l'attitude des Guise et leur protection commençaient à inquiéter le roi, quoiqu'il se fût déclaré chef de la Ligue.

Il voulut aussi consulter les princes. Le roi de Navarre, dans un mémoire aux États, insistait longuement sur la nécessité de la paix. Le prince de Condé ne voulut même pas recevoir les députés envoyés vers lui ni ouvrir leurs lettres, parce qu'il ne leur reconnaissait aucuns pouvoirs, les États, disait-il, n'étant qu'une assemblée informe de gens séduits ou subornés par les perturbateurs pour perdre le royaume en conseillant la révocation de l'édit.

Une seconde assemblée où les questions financières furent traitées fut peu satisfaisante pour le roi. Quand il s'agit d'augmenter les revenus, on ne put rien régler. On proposa de réduire à 24 le nombre des membres du Conseil, non compris les princes. Quand le roi demanda, par son chancelier, deux millions, pour les frais de la guerre, les États répondirent qu'ils n'avaient point de pouvoir à cette fin. Enfin, lorsqu'il eut recours à l'aliénation des biens de la couronne, dans le même but, les députés répondirent par Hémart, président de Bordeaux, qu'on ne pouvait imaginer aucun cas où ce droit pût être revendiqué par nos souverains; qu'ils n'avaient que l'usufruit du domaine; que la propriété en appartenait au corps de la nation,

et qu'il ne pouvait être aliéné dans les cas les plus pressants ; qu'il ne l'avait pas été même pour le rachat du roi Jean, prisonnier en Angleterre ; que cette loi était la base et le soutien du trône.

De Thou, en rapportant ces débats, ajoute : On en eut l'obligation principalement à Bodin, qui, tandis que les principaux députés, gagnés par les caresses de la cour, commençaient à mollir, tint toujours ferme pour la négative.

Une autre difficulté grave s'éleva dans le sein des États, après le retour de ceux qui avaient été députés vers le roi de Navarre. Lorsque les États présentèrent leurs cahiers au roi, l'archevêque d'Embrun et Louis d'Agennes, organes de la cour, avaient proposé, au nom du clergé et de la noblesse, de choisir entre eux douze députés dont Sa Majesté serait suppliée de prendre les avis lorsqu'il s'agirait de statuer sur leurs demandes. La chose fut aussitôt mise en délibération et toutes les voix étaient à l'affirmative, lorsque Bodin les fit revenir, en déclarant que son avis était de ne pas consentir à une pareille délégation ; que, si le clergé et la noblesse s'y opiniâtraient, on protestât contre leur délibération. En effet, ayant été député du tiers pour porter au clergé et à la noblesse ses remontrances sur cet objet, il leur fit voir que rien n'était plus au désavantage, particulièrement du tiers État, que de rendre quelques-uns d'entre eux arbitres souverains des demandes qui avaient été faites par le corps des États réunis : il leur représenta que c'était, en quelque sorte, anéantir l'autorité des États que de réduire quatre cents députés, qui les composaient, à un si petit nombre de délégués, qui, tout incorrup-

tibles qu'on les supposât, pourraient toujours se laisser ou intimider par la présence de Sa Majesté, ou séduire par les caresses de ceux qui l'entouraient.

« Qu'ainsi, comme nos histoires en faisaient foi,
» Louis XI, qui le premier de nos rois sut s'arroger le
» pouvoir absolu, trouva le secret, tant qu'il vécut, de
» gouverner le royaume à sa fantaisie, en attribuant
» le nom d'États avec le pouvoir dont ils sont revêtus,
» à une poignée de gens dont il disposait à son gré :
» qu'enfin on rendait par là l'autorité des États-géné-
» raux, qui jusqu'alors avait été déterminée à certains
» lieux, à certains temps et à certaines personnes,
» perpétuelle et ambulatoire. Et sur ce que l'archevê-
» que de Lyon l'interrompit en cet endroit pour repré-
» senter que les délégués seraient seulement présents
» aux délibérations comme témoins, et non comme
» juges avec le pouvoir de décider, Bodin répliqua
» qu'on avait proposé d'abord de les rendre eux-mêmes
» arbitres dans les délibérations; que si cependant, par
» un avis mitigé, on revenait à ne vouloir leur accor-
» der que la simple qualité de témoins des résolutions
» qu'on y prendrait, il y trouvait encore un inconvé-
» nient plus grand : qu'en effet, quoiqu'ils fussent
» en petit nombre, leur seule présence, jointe au pou-
» voir dont on les aurait revêtus, donnerait aux déci-
» sions qu'on y prendrait, une autorité absolue et sans
» bornes, et ôterait ainsi aux États la voie des remon-
» trances, au cas que le Conseil de Sa Majesté prît
» quelque parti qui ne leur parût pas convenable.
» Toute l'assemblée se rendit à ces raisons, et quel-
» qu'opposition que fissent paraître certains mem-
» bres du clergé, entre autres quelques prélats qui

» espéraient par là s'ouvrir un chemin au minis-
» tère; quoi que pût dire le sieur de Maintenon qui
» prétendait que l'avis contraire avait passé, et que
» par conséquent on ne pouvait plus y revenir, Bodin
» ayant déclaré que si le clergé et la noblesse persis-
» taient dans leur sentiment, le tiers-état protesterait,
» tous se rendirent, et il fut résolu d'une voix com-
» mune que les États ne nommeraient point de délé-
» gués pour être présents aux délibérations du Conseil
» au sujet de leurs demandes.

» Dans les commencements, lorsque tout paraissait
» disposé au parti contraire, le roi avait trouvé fort
» mauvais cette résolution des États. Mais depuis il
» avait changé de sentiment. L'archevêque de Lyon
» avait eu, dit-on, l'adresse de persuader à ce prince, qui
» ne cherchait qu'à agrandir son pouvoir, que ce qui
» lui paraissait devoir mettre des bornes à son autorité
» était le moyen le plus sûr de l'augmenter; et par là
» il avait su lui faire changer d'avis. Aussi, lorsqu'il
» apprit que Bodin avait fait revenir l'assemblée de sa
» première résolution, l'habileté qu'il avait fait paraître
» dans cette occasion à manier et à tourner les esprits
» donna de l'ombrage à ce prince, et quoique ce mo-
» narque lui eût toujours marqué auparavant beau-
» coup d'amitié, à cause de son érudition et de la
» grande expérience qu'il avait, jusque là que souvent
» il le faisait appeler pendant ses repas pour l'entendre
» raisonner sur différentes matières, il ne le regarda
» plus depuis de bon œil (1). »

Le parti de la paix, qui semblait avoir succombé dès

(1) De Thou, an 1675. — Hist. univ.

la première séance des États, s'était relevé et avait gagné du terrain. Il était arrivé ce qui arrive souvent dans les assemblées délibérantes, lorsqu'une délibération violente a été adoptée. Une réaction puissante ramène les esprits sur la situation qu'on va abandonner; et la contemplation des dangers de l'avenir ébranle les résolutions qui paraissent les plus irrévocables.

Les députés, envoyés au roi de Navarre et à Condé, étaient revenus à Blois vers la fin de février. Ils avaient conféré avec leurs collègues. La résistance des princes formait un contre-poids dans la balance de la paix et de la guerre. Le refus de subsides était aussi un avis significatif pour le roi. La proposition de paix insérée d'abord dans la résolution qui admettait une seule religion en France et que Versoris avait subrepticement écartée, malgré la protestation de Bodin, fut reprise par celui-ci. Il était devenu président du tiers-État, par l'absence des députés de Paris. « Il s'opposa, » dit de Thou, avec un courage admirable au clergé » et à la noblesse qui, gagnés par les Guise, tenaient » tous les jours des assemblées particulières pour » presser l'exécution de ce qui avait été arrêté au sujet de la religion, même par la voie des armes. » Comme ces députés, pour paralyser les efforts du » parti de la paix, objectaient que l'article avait passé » avec cette clause, dans l'assemblée des États, et » qu'ayant depuis déposé leurs cahiers entre les » mains du roi, il ne leur était plus permis de délibérer, il leur répondit hardiment qu'on devait donc » les regarder eux-mêmes comme criminels de lèze-» majesté, puisque, de leur aveu, n'ayant plus d'auto-

» rité ni pouvoir, ils osaient pourtant s'assembler tous
» les jours en secret; que, quant à lui, il pensait qu'il
» leur était encore permis de porter leurs remontran-
» ces au pied du trône; que les États avaient com-
» mencé au moment où le roi leur avait permis de
» délibérer, et qu'il n'y avait qu'un ordre souverain
» qui pût les rompre. »

Cette opinion, produite avec courage et fondée sur la loi et la raison, trouva un appui dans le duc de Montpensier qui, admis à la séance des États le dernier jour de février, pour rendre compte de son voyage auprès du roi de Navarre, lut un discours éloquent
« où il rendait compte à l'assemblée de sa négocia-
» tion et des dispositions favorables à la paix qu'il
» avait trouvées dans le roi de Navarre. Après avoir
» dit quelques mots modestement, et en passant, de
» son attachement à la religion de ses pères et de ce
» qu'on l'avait vu faire tant de fois à la tête des ar-
» mées, pour la soutenir, il ajouta : que cependant
» l'image des malheurs qui, pendant seize années de
» guerre, avaient désolé la France et avaient réduit à
» deux doigts de sa perte ce royaume autrefois si flo-
» rissant; l'exemple des princes étrangers, de l'em-
» pereur Charles V, qui après avoir triomphé de l'Al-
» lemagne, s'était vu obligé d'accorder aux vaincus
» l'exercice libre de leur religion; de Philippe, son
» fils, qui tout récemment venait de donner la paix
» aux Pays-Bas; que tout cela le portait à conseiller
» à S. M. de penser uniquement à entretenir la paix
» qu'elle venait de donner à l'État; etc. »

« L'autorité d'un si grand homme, dont la conduite
» était irréprochable, dit de Thou, fortifia beaucoup

» le parti de Bodin et de ceux qui, comme lui, conseil» laient la paix. Sur ses instances, on remit la chose » en délibération, et, à la pluralité des voix, l'avis » passa enfin : que conformément à l'instruction qui » avait été donnée à Pierre Versoris, S. M. serait sup» pliée de ramener tous ses sujets à l'unité de la reli» gion catholique, apostolique et romaine, par toutes » sortes de voies justes et raisonnables, *sans cependant* » *en venir à la force et aux armes*. Hemard, Bodin et » Bégot, député de la ville de Rouen, dressèrent en » conformité une supplique qui fut présentée au roi, » par laquelle le tiers-état protestait que, dès le com» mencement, ils n'avaient jamais été d'avis qu'on dût » user de violence; *qu'ils faisaient profession de ne* » *point reconnaître d'autre religion que celle de leurs* » *pères, dans laquelle ils étaient prêts de vivre et mou*» *rir;* mais qu'ils croyaient qu'elle ne devait se sou» tenir que par la voie de la paix et de la douceur. »

Dans le même temps, Beutrick, député de Jean-Casimir, frère de l'Électeur Palatin, eut une audience du roi. Il venait, dit-il, réclamer le paiement des sommes que le roi leur avait promises, pour les services militaires des officiers allemands, dont une partie s'était rendue avec lui à la cour. Ces sommes avaient dû leur être versées à Francfort sur le Mein et à Strasbourg, sans qu'ils les eussent reçues. Puis avec ses formes et son accent tudesques, Beutrick dit : qu'il n'avait pas oublié que le roi avait plusieurs fois répondu aux députés allemands, intercédant pour la paix du royaume, qu'ils devaient se mêler de leurs affaires et lui laisser le soin de gouverner son État; qu'il ne prétendait pas s'ingérer, mal à propos, dans

ce qui ne le regardait pas; mais qu'il comprenait que si, pendant la paix, S. M. ne trouvait pas des finances pour payer aux officiers allemands ce qui leur était dû, elle manquerait bien plus de ressources, en faisant la guerre à ses sujets; qu'à ce point de vue il croyait avoir le droit de conseiller la paix, dans laquelle ce prince trouverait d'ailleurs sa gloire et son intérêt; qu'il venait sommer S. M. de tenir la parole donnée aux réformés de France et au prince Casimir pour le maintien de la paix.

Le 8 mars, Beutrick voyant que tout se disposait à la guerre, déposa entre les mains du roi un acte signé par Casimir et portant renonciation à toutes les pensions, charges et dignités qu'il tenait du roi, déclarant qu'il se considérait comme libre de tous les engagements qu'il aurait pu avoir pris lui-même par le passé, envers S. M. Puis Beutrick demanda un sauf-conduit pour le retour de ses officiers et ajouta d'un ton fier: qu'il avait ordre aussi de passer en Angleterre, pour y mettre ordre à ses affaires; ce qui parut une menace d'agir auprès d'Elisabeth, dans l'intérêt des protestants, si on leur faisait la guerre.

De Thou, qui rapporte cette négociation, dit: « Cet événement fut cause qu'on pensa à examiner plus sérieusement dans le conseil la requête qui avait été présentée au roi, quelques jours auparavant, au nom du tiers-état. Les avis y furent partagés. Le cardinal de Guise, les ducs de Guise, de Mayenne et de Nevers prétendaient qu'on devait s'en tenir à la première décision des Etats au sujet de la religion. La reine-mère au contraire, le duc de Montpensier, le maréchal de Cossé, Armand de Gontaut sieur de Biron, de Bel-

lièvre et de Morvilliers, après avoir réfléchi mûrement aux suites fâcheuses que cette résolution pouvait avoir, revinrent au parti le plus modéré, et leur sentiment prévalut. On arrêta qu'on ne devait songer qu'à entretenir la paix ; et on prit occasion de ce qu'avait dit l'envoyé du prince Casimir, qu'on pouvait apporter quelque adoucissement au premier édit, pour députer de nouveau le sieur de Biron au roi de Navarre, ce qui donna lieu au nouvel édit de pacification qui parut cette même année.

Ainsi les Etats qui avaient commencé par délibérer et voter la guerre, finissaient leur session par le vœu de la paix. La gloire de la lutte, à la suite de laquelle le roi accorda son édit de pacification, revient, en grande partie, à Bodin, qui prit corps à corps l'orateur des Guise, Versoris, ne le lâcha pas un instant et finit par le renverser. Si Henri III, en se déclarant chef de la Ligue, ne se fût pas lancé dans le péril de perdre sa couronne, le devoir d'un bon sujet du roi, eût été de fortifier son pouvoir et de lui donner son concours ; mais en présence des Guise c'était au contraire un devoir d'empêcher le roi de faire une guerre désastreuse pour la France et pernicieuse pour lui-même.

Bodin n'en perdit pas moins sa faveur auprès de Henri III qui, cependant, en voyant ses efforts pour accomplir son mandat et sa fermeté à défendre les maximes du droit national, afin d'empêcher l'aliénation du domaine de la couronne, ne put lui refuser le titre d'honnête et bon citoyen. Il abandonna son protégé qu'il avait estimé et affectionné au point d'ordonner la suppression de deux libelles lancés contre

Bodin par J. de Serre et Pierre de l'Hostail. Il en avait fait arrêter les auteurs.

Dans ces mêmes États Bodin s'était occupé de plusieurs points de droit civil. Il avait notamment fait édicter que les notaires seraient tenus d'indiquer l'heure de la réception des testaments, pour arrêter les nombreuses inscriptions de faux que l'absence de cette mention faisait naître. Il retourna dans ses foyers, à son siége de procureur du roi au bailliage et sénéchaussée de Laon, où des luttes nouvelles l'attendaient.

Dans une troisième étude je le suivrai au milieu de ces épreuves, dans sa vie de famille, dans son voyage auprès d'Elisabeth d'Angleterre, à la suite de François d'Alençon et dans ses grands travaux des cinq livres de la République, que tous les critiques ont placée au premier rang des ouvrages de son siècle. Là, au milieu des fureurs de la Ligue et lorsque tous les éléments du pouvoir sont en dérive, il a le courage et le talent de les recueillir, de les reconstituer et lorsque, dans les chaires et les carrefours, on préconise le régicide, il dénonce cet affreux dogme au tribunal de Dieu et de la raison et glorifie la monarchie, comme le gouvernement de la France et le meilleur de tous. Heureux s'il n'eût égaré ses dernières années dans des recherches philosophiques, où, malgré ses protestations, ses ennemis l'accusèrent d'avoir perdu la foi, et dans un traité contre les sorciers où il accumule tous les anathèmes de l'Église et de la loi pour en démontrer l'existence et en poursuivre la condamnation.

N. Planchenault.

LA FONTAINE,

LAMOTTE-HOUDARD ET FLORIAN.

La Fontaine était mort emportant avec lui le secret des vers naïfs, harmonieux et pittoresques. Avec lui avait disparu pour longtemps cet art délicieux de ne rendre que la fleur de chaque objet et de ne toucher jamais autre chose que ce qu'on peut embellir. On ne devait pas revoir cette facilité à laquelle il est si difficile d'atteindre et qui fait tout le charme des beaux vers. On ne devait plus revoir enfin la grâce plus belle que la beauté. Ce n'était pas le XVIIIe siècle avec Lamotte qui devait nous rendre tous ces biens. La gloire du fabuliste augmentait chaque jour, chaque jour on goûtait davantage la saveur parfumée de ses beaux vers, et il semblait que ce dût être une témérité que de toucher à une matière si glorieusement ennoblie par le talent du bonhomme. Lamotte avait

de l'audace dans l'esprit ; il ne craignit pas d'entreprendre la tâche périlleuse de donner des fables nouvelles. Faut-il lui reprocher d'avoir eu ce courage ? A Dieu ne plaise ! Les succès d'un grand génie ne doivent pas fermer aux talents qui peuvent naître après lui la carrière où il a laissé les traces éclatantes de son passage. Une noble émulation, une rivalité généreuse est permise à tous, et c'est pour les âmes bien nées le plus puissant aiguillon pour les exciter à bien faire qu'un modèle entouré de toute la gloire du succès. Ne nous plaignons donc pas que Lamotte ait voulu glaner après La Fontaine dans le champ de l'apologue. C'est un champ fertile en invention où chacun peut faire encore sa gerbe.

Le rossignol nous manque, ah! vive le pinson!

Seulement Lamotte ne devait pas être même un pinson. Il n'avait ni assez de souplesse dans l'organe de la voix, ni assez de grâce dans l'esprit. Mais avant d'entamer son procès, car c'est un coupable qu'il nous faut juger, retournons à La Fontaine et voyons comme il sait composer une fable; ce sera une pièce de conviction contre Lamotte, ce sera un témoin, mais non pas à décharge. La Fontaine avait déjà prouvé dans une fable que rien ne saurait protéger les brebis contre les loups, c'est-à-dire les petits contre les grands; la justice, l'innocence, le bon droit, belle affaire ! Je suis le plus fort, j'ai griffes et dents, je mets en pièces qui bon me semble. Cette vérité déjà bien vieille, aussi vieille que le monde, a paru à notre poète mériter d'être encore une fois développée. Or voici comme il s'y prend dans

la fable intitulée *L'homme et la couleuvre*. Je laisse ce premier trait d'une si malicieuse naïveté à ces mots :

> L'animal pervers
> (C'est le serpent que je veux dire
> Et non pas l'homme ; on pourrait s'y tromper).

Voilà un procès qui commence, procès inique, comme il y en a eu pas mal dans le monde depuis Socrate et Jésus-Christ jusqu'à Louis XVI. La mort est résolue à l'avance, seulement on a préparé une comédie juridique. On veut payer de raisons le malheur de la victime. Le débat contradictoire s'engage ; l'homme, par un mélange astucieux d'hypocrisie et de feinte bonté, veut bien suspendre un instant sa colère. Le reptile a accepté les témoins que l'homme veut bien interroger. Quelle éloquence dans les paroles de cette pauvre vache, quel ton naturel de tristesse, quelle plainte touchante, comme les bienfaits sont rappelés sans emphase, sans jactance, comme l'ingratitude de l'homme est bien peinte !

> Enfin me voilà vieille ; il me laisse en un coin
> Sans herbe, s'il voulait encor me laisser paître !
> Mais je suis attachée, et si j'eusse eu pour maître
> Un serpent, eût-il su jamais pousser si loin
> L'ingratitude ? Adieu, j'ai dit ce que je pense.

Que va dire l'homme à cette déposition accablante, comme on dit au palais? N'en soyez pas en peine, il est retors, habitué aux chicanes, il sait se retourner et se faire une arme de tout. La vache n'a-t-elle pas eu l'imprudence de dire qu'elle était vieille? c'est une radoteuse, elle a perdu l'esprit. Un témoin nouveau

comparaît, c'est l'homme qui l'a choisi, le serpent ne récuse aucun de ceux qu'on voudrait susciter contre lui. Quelle admirable peinture, quel tableau parlant! le voyez-vous s'avancer ce bœuf plein de prud'homie et de sapience, il rumine tout le cas en sa tête; quelles heureuses paroles! et quel langage que le sien! quelle grave poésie dans cette période savante! quel poids dans ces accusations! L'homme est une nouvelle fois battu, il s'irrite, le bœuf est un ennuyeux déclamateur, on en appelle de son jugement, il fait recours à un degré nouveau de juridiction, l'arbre est pris pour juge.

Ce fut bien pis encore. Il servait de refuge
Contre le chaud, la pluie, et la fureur des vents.
Pour nous seuls il ornait les forêts et les champs;
L'ombrage n'était pas le seul bien qu'il sut faire;
Il courbait sous les fruits. Cependant pour salaire
Un rustre l'abattait, c'était là son loyer;
Quoique pendant tout l'an, libéral il nous donne
Ou des fleurs au printemps, ou des fruits en automne,
L'ombre l'été, l'hiver les plaisirs du foyer.
Que ne l'émondait-on, sans prendre la coignée?
De son tempérament il eût encore vécu.

Quelle poésie dans ces paroles, quelle souplesse dans ce langage! en trois coups de pinceau, le tableau est fait. Ne reconnaissez-vous pas l'amant de la nature, le rêveur qui fait un somme sur le bord des fossés en composant ses gracieuses poésies? Le dépit de l'homme s'accroît, il ne trouve plus pour se sauver et se couvrir que ce dernier trait d'une excellente comédie.

Je suis bien bon, dit-il, d'écouter ces gens-là.
Du sac et du serpent aussitôt il donna
Contre les murs, tant qu'il tua la bête.

Eh bien! quand vous lisez ce petit drame si naïvement conduit, si habilement dénoué, quand vous entendez chanter dans votre oreille tant de sons harmonieux, quand vous voyez ces caractères si délicatement touchés, ces couleurs si bien fondues, cette morale d'observation si juste, si facilement amenée, vous représentez-vous La Fontaine se mettant en peine pour être varié, naïf, riant et instructif; supposez-vous des efforts, de la fatigue? Vous laisse-t-il une fois apercevoir les ressorts qu'il a fallu mouvoir pour composer ce petit poëme? Non, non, tout ce travail vous échappe; rien d'importun ne se mêle au plaisir que vous éprouvez, il est entier, il est plein, vous vous sentez emporté par un large courant de poésie. Vous ne songez pas au poète, vous ne pensez pas à l'admirer, vous êtes trop attentif, trop préoccupé. La méchanceté de l'homme, le malheureux sort du serpent, la naïveté des témoins, leur accord unanime, tout cela vous fait oublier la machine et le métier et vous croyez que cette fable a poussé sans efforts, qu'elle est un fruit tout naturel d'un fablier, tant elle est d'une belle venue, tant elle a de coloris et de fraîcheur. Ah! qu'il en est bien autrement chez de Lamotte. Ce sont mille engins qu'on vous laisse découvrir; tous les ressorts sont à découvert, vous pouvez compter toutes les baguettes, tous les fils de fer qui soutiennent l'ensemble à peu près comme dans ces objets de toilette dont les marchands depuis quelque temps remplissent leurs vitrines. Plus rien de souple, de moëlleux, d'ample et de flottant; partout des plis arrêtés, des nœuds faits avec l'art le plus parfait. Vous pouvez suivre Lamotte dans son travail. Il vous ouvre son cabinet,

allez voir comme il vous forge une fable. Il prend d'abord une vérité à faire entendre. Ce serait une chose monstrueuse, une fable sans le dessein d'instruire; nous revenons ainsi à la sécheresse des poètes anciens, à la sévérité dn syllogisme, à l'ennuyeuse ritournelle d'Ésope, à la conclusion du théorème de géométrie : Voilà ce qu'il fallait démontrer. La fable est une philosophie déguisée, la vérité ne doit pas être triviale et sont triviales aux yeux de Lamotte toutes ces histoires si connues et par là si chères à tout le monde. La Fontaine n'a rien inventé, nous, nous disons tant mieux, Lamotte n'est pas de cet avis. Il ne veut rien devoir à d'autres, mais il veut boire dans son verre, il veut tout tirer de son tonneau ! Croyez-vous qu'on soit un si bel esprit pour si peu de chose ? Penser comme les autres, ah fi ! que c'est vulgaire et d'une pauvre cervelle, ah ! La Fontaine, comme on voit bien que vous ne fûtes qu'un bonhomme!

La vérité une fois choisie il faut la cacher sous l'allégorie et il faut la placer à la fin plutôt qu'au commencement. Dans la fable de *L'alouette et de ses petits*, La Fontaine n'a-t-il pas eu le tort impardonnable de mettre la maxime morale au commencement? Quel intérêt peut avoir le lecteur à continuer la lecture de La Fontaine après cela :

Ne t'attends qu'à toi seul; c'est un commun proverbe.

Voilà tout ce que vous demandiez au poète, la chose une fois lue, vous courez à une autre moralité, c'est de la moralité que vous avez soif; si du premier coup, vous la découvriez au milieu de la fable, vous l'en tireriez et vous vous en iriez content. Que me parlez-

vous après cela de beaux vers, de descriptions aimables, des craintes des petits de l'alouette, de la prudence de leur mère? qu'ai-je à faire de tous ces charmants détails, de tous ces tableaux naïfs? La moralité, la moralité, voilà ce que je veux; quand je l'ai trouvée, je laisse là le reste, comme ces marmots friands qui commencent d'abord par lécher les confitures qui recouvrent leur pain et jettent ensuite la croute qu'ils dédaignent. Au dire de Lamotte, les confitures de la fable, c'est la moralité. Grand merci, qu'il les garde pour lui, les confitures. Est-ce tout, et la fable est-elle faite? Oh! que non, il lui faut encore bien des façons, bien des coups de fer; il faut ensuite choisir l'image sous laquelle on veut cacher la vérité, et cela exige plusieurs conditions : 1° Elle doit être juste, c'est-à-dire signifier sans équivoque ce que l'on veut faire entendre. 2° Elle doit être une, tout doit concourir à une fin principale dont on sente que tout le reste est l'accessoire ; elle doit être naturelle, c'est-à-dire fondée sur la nature ou du moins sur l'opinion. En énumérant ces conditions si nettement indiquées, trois, ni plus ni moins, on ne peut s'empêcher de se rappeler une critique des Français faite par un Anglais, Sterne. Il nous représente une toise à la main avec un compas, une équerre et un fil à plomb; nous appliquons, dit-il, ces instruments de précision à toutes les œuvres de l'esprit, nous en connaissons sans perdre une ligne toutes les dimensions, longueur, largeur, et profondeur. N'est-ce pas la le portrait de Lamotte? Eh bien! cette règle dont il se sert pour mesurer la fable, va devenir une férule contre La Fontaine. Vous l'avez vu tout à l'heure du-

rement traiter le bonhomme pour avoir mis sa moralité en tête de la fable de l'*Alouette et de ses petits*, vous allez le voir aussi vertement gourmandé. Eh! pourquoi? dites-vous. Ah! si vous n'avez jamais lu Lamotte, vous ne le devineriez jamais. Vous connaissez tous la fable des *Deux pigeons*. Tout ne vous en a-t-il pas semblé parfait? quelle tendresse dans ces paroles du pigeon sédentaire, quelle éloquence, quelle sollicitude! pouvait-on mieux dire? Quelle subtilité dans les raisons du pigeon voyageur, et puis ses malheurs comme ils vous intéressent, et ce retour et ce plaisir de se revoir! Vous étiez touchés, eh bien! vous aviez tort, vous ne deviez être ni touchés, ni attendris. En vain vous direz que cela vous prenait aux entrailles, que vous sentiez-là une puissance de sentiment irrésistible. Encore une fois vous ne deviez pas y prendre plaisir. Les règles s'y opposaient. Quelles règles? celles de M. de Lamotte. En médecine on ne doit pas guérir contre les règles; en littérature, il ne faut pas s'attendrir contre les règles. En effet, voyez votre erreur : Est-ce que dans les *Deux pigeons* l'image ne péche pas contre l'unité, est-ce que tous les traits s'en réunissent à un seul et au même point de vue. Deux pigeons s'aimaient en frères, l'un veut voyager contre l'avis de l'autre; il voyage en effet : il essuie mille dangers dans sa course; le pigeon sédentaire souffre tous les périls qu'il craint pour son ami. Le voyageur revient enfin après avoir évité vingt fois la mort, et voilà désormais nos pigeons heureux. Je ne sais, dit Lamotte, ce qui domine dans cette image, ou des dangers du voyage ou de l'inquiétude de l'amitié, ou du plaisir du retour après une

longue absence ; et je demeure vide de cette abondance d'idées que je ne puis réduire à une. Si au contraire le pigeon voyageur n'eût pas essuyé de dangers, mais qu'il eût trouvé les plaisirs insipides loin de son ami, et qu'il eût été rappelé près de lui par le seul besoin de le revoir, tout m'aurait ramené à cette seule idée, que la présence d'un ami est le plus doux de tous les plaisirs. Quel grand maladroit que ce pauvre La Fontaine ! Pourquoi ne s'est-il pas avisé de cela ? Ah ! qu'il eût bien mieux fait s'il avait eu le bonheur d'apprendre les éléments sous un si bon maître et de tant d'esprit ! Mais tâchons de nous en consoler en relisant les *Deux pigeons*. N'ayons point tant d'esprit que Lamotte ; ce serait maladroitement conspirer contre notre plaisir. Lamotte continue à disséquer la fable, il passe en revue les quatre qualités qu'elle exige, on dirait un pharmacien qui compose un lok, il faudra tant de grammes de familier, quelques grains de riant, du gracieux enveloppé dans la description, pas trop, comme qui dirait une pincée ; si vous y ajoutez un peu de réflexion, du naïf, du naturel, du sublime, mais à très-petite dose, vous aurez la recette d'une fable, et vous ne pouvez pas manquer d'être fort ennuyeux, eussiez-vous tout l'esprit, toute l'invention, toute la nature de Lamotte lui-même. Ces gens qui font des poétiques ou des rhétoriques à propos de leur art, sont vraiment bien malheureux, excepté quelques génies sublimes. Ce raisonnement si minutieux, cet examen si approfondi des choses, cette connaissance scrupuleuse des règles porte malheur en général. L'abbé d'Aubignac, lui aussi au XVIIe siècle, avait doté son pays d'une pratique du

théâtre. Tout y était étiqueté et proprement mis en ordre. Vous n'aviez qu'à prendre le moule qu'il vous offrait, y jeter votre matière pour en voir sortir un chef-d'œuvre, quelle illusion!

Le malheureux abbé fit une tragédie suivant ses règles, il ennuya tout le monde, et le prince de Condé disait fort judicieusement qu'il ne pardonnait pas aux règles d'Aristote, d'avoir fait faire à l'abbé d'Aubignac une aussi mauvaise tragédie. Les règles, les règles! dit Molière, impatienté des critiques qu'on lui adresse, mais la règle des règles n'est-elle pas de plaire, et quand on a pris le spectateur aux entrailles n'a-t-on pas atteint la fin de son art?

Mais pour prendre les spectateurs aux entrailles, pour émouvoir les autres, il faut être ému vous-même, c'est le principe éternellement vrai :

Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

L'esprit ne suffit pas tout seul, du moins le bel esprit, celui qu'on appelait au XVII[e] siècle le galant, le fin des fins, le grand fin; il faut du sentiment, il faut la veine sensible. Or jamais un homme n'en fut privé plus que Lamotte, il est sec comme un tronc d'arbre desséché, il est décharné, et par malheur il dessèche et décharne tout ce qu'il touche, il abrége Homère, il en fait un véritable squelette, il ne s'en tient pas là, il lui prête son esprit, il fait prononcer une pointe par 40,000 hommes à la fois! C'est pousser un peu loin l'amour du bel esprit, et s'il était revenu du temps de Lamotte, un de ces Achéens à la tunique d'airain, aux cheveux abondants, il se fût trouvé singulièrement habillé en marquis de la main de Houdart de

Lamotte. Il veut que la raison préside à tout, que dis-je? la raison c'est le raisonnement. Or vous savez combien ces deux choses diffèrent :

> Raisonner c'est l'emploi de toute ma maison,
> Et le raisonnement en bannit la raison.

Tout le XVIII[e] siècle a trop raisonné en ce qui touchait les arts de l'imagination.

Ecoutez ce singulier éloge qu'en a fait son ami et son patron Fontenelle, un autre crâne osseux, une tête géométrique : « Les beautés les plus fréquentes » des poètes consistent en des images vives et détail- » lées, au lieu que les raisonnements y sont rares et » superficiels. » M. Lamotte a changé tout cela, chez lui les raisonnements abondent, ils sont justes, profonds parfois, mais nulle image, nulle figure, nul enthousiasme et c'est de cela que vit la poésie. Fontenelle a beau rire de ce qu'il appelle l'enthousiasme qui saisit le poète, des fureurs divines qui l'agitent, tous les raisonnements ne feront pas qu'il n'en faille beaucoup dans les arts de l'imagination, qu'il ne suffit pas pour mériter le nom glorieux de poète, d'avoir la volonté de faire des vers et d'exécuter cette volonté avec beaucoup d'esprit. Fontenelle essaie encore, mais sans succès, de donner le change à sa critique. Quelques-uns, dit-il, ne se trouvaient plus en pays de connaissance en lisant M. de Lamotte, parce qu'ils n'y voyaient plus Flore, Mars et Minerve, et ces autres agréables et faciles riens de la poésie ordinaire: un poète si peu frivole, si fort de choses ne paraissait pas un poète.

Eh bien, tout cela est un sophisme et personne ne

s'y est jamais laissé prendre; c'est l'âme, c'est l'oreille, c'est le goût qui juge de la poésie.

Lamotte n'émeut jamais l'âme, la sienne ne se communique jamais à la nôtre, il effarouche notre oreille de ses vers durement martelés, il choque notre goût par une affectation perpétuelle d'idées métaphysiques. Le grand moqueur de son temps, Voltaire, a fort bien dit :

Parmi les flots de la foule insensée
De ce parvis obstinément chassée,
Tout doucement venait Lamotte Houdard,
Lequel disait d'un ton de papelard :
Ouvrez, Messieurs, c'est mon Œdipe en prose ;
Mes vers sont durs, d'accord, mais forts de chose,
Ouvrez, je veux à Despréaux,
Contre les vers, dire avec goût deux mots.

Car, en effet, cet Houdard était l'ennemi des vers. A la musique mélodieuse de la poésie, à ses concerts doux et harmonieux, il préférait la prose. Rien n'est beau comme la prose, il en fourrait partout. Tragédies en prose, odes en prose, n'est-ce pas une barbarie? Maupertuis disait de Lamotte qu'il y avait en lui de quoi faire trois bons géomètres. Il paraît d'après cela que trois bons géomètres ne feront jamais trois bons poètes. Eh bien, pourquoi ne prenait-il pas le quart de cercle, et n'allait-il pas avec Maupertuis, mesurer le méridien au Spitzberg ou à la Nouvelle-Zemble? Il eût rendu là des services réels à la science.

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent,

mais gardez-vous bien de toucher à la poésie. Eh quoi ! vous êtes insensible aux beaux vers et vous

voulez en faire vous-même ! Vous demandiez en sortant d'entendre *Phèdre* : qu'est-ce que cela prouve? prenez une plume, et vous serez bientôt puni de votre blasphème, et si nous étions encore au temps des fictions, on vous verrait comme le roi Midas porter des oreilles d'âne. Faites avant tout des vers harmonieux, souples, déliés, riches d'images et de couleurs, dites une fois en votre vie, comme le bon La Fontaine :

Solitude où je trouve une douceur secrète
Lieux que j'aimai toujours ne pourrai-je jamais
Loin du monde et du bruit goûter l'ombre et le frais ?

Et vous viendrez après attaquer la poésie avec quelque peu d'autorité. Jusque-là je vous renvoie à l'apologue des canards envieux du paon.

Je ne conteste pas qu'il y ait de l'esprit, de l'invention, des traits malicieux dans les fables de Lamotte, mais quelle fatigue, comme tout est tendu, compassé, pénible et fait souffrir une oreille amoureuse d'harmonie ! Quelle affectation perpétuelle ! Que l'on reconnaît bien là l'habitué du parc de Sceaux, qui a cinquante-quatre ans et est aveugle ; vous le voyez avec Mme du Maine, qui joue de son côté la bergère et l'ingénue. Il s'agit de faire entendre à cette altesse sérénissime qu'on est amoureux d'elle sans prononcer le mot d'amour; comme il faut d'esprit pour retourner en tous sens des mots galants et simuler une ardeur contenue par le respect ! On se croirait aux beaux jours de Mascarille et du vicomte Jodelet, ou chez les filles précieuses de Gorgibus.

En passant de Lamotte à Florian, il semble que

l'on sort d'une contrée aride, sèche, couverte de landes, de bruyères et de rochers pour entrer dans une de ces plaines molles et fécondes que la Loire arrose. C'est une nature verte, riante, féconde en pâturages gras, luisants et plantureux. Peut-être, n'y a-t-il pas assez de variété, peut-être, çà et là, quelques contrastes ne sont pas assez adroitement ménagés, et s'il fallait employer encore les métaphores en usage, nous dirions avec Boileau que c'est un ruisseau qui se promène lentement dans un pré plein de fleurs ; les eaux en sont transparentes, parce qu'elles ne sont pas assez profondes, et ces longs circuits dont elle embrasse ses rives, semblent un peu trop tracés au compas. L'ensemble des fables de Florian est agréable, le cours en est facile, la narration aisée, le ton parfait. A la longue cependant, on s'en fatigue ; son talent est d'une veine trop fluide, on aimerait mieux de temps en temps quelque brusque surprise, quelque cahot. Chose vraiment singulière, Florian avait dans l'esprit du trait et de la malice; dans la conversation, il était varié, piquant, railleur. Il se sentait d'avoir, dès l'âge de dix ans, été placé près de Voltaire, dont il était le petit-neveu. Presque toujours il avait la fougue et les saillies de son métier de dragon, partout, si ce n'est dans les livres où il remplaçait cette originalité intéressante et vive par un ton de langueur et de sentimentalité. C'est que Florian, en habile homme, pas aussi ingénu que les arlequins mis par lui au théâtre, pas aussi simple que son Némorin, avait compris son temps, et s'était appliqué à devenir le favori de la mode, en se parant de ses pompons et de ses rubans. La grande et large peinture du

temps de Louis XIV, s'était efféminée et appauvrie. La sévérité avait fait place à la grâce affectée, les touches des Lesueur et des Poussin s'étaient accourcies, affadies dans les tableaux de Fragonard, de Watteau et de Boucher. Qui de vous n'a encore présent à l'esprit un de ces tableaux d'une si riante couleur dus au pinceau facile de Boucher? Ce sont le plus souvent des bergers et des bergères qu'il représente, c'est une scène qui a la prétention d'être naïve et champêtre. Mais quelle campagne! quel berger! comme ils sont proprement vêtus d'une soie chatoyante, quelles vives couleurs, quelle toilette apprêtée, que de rubans, que de rouge! Voyez-vous la Philis de Boucher, la taille étroitement serrée dans un corsage, les bras roses, les lèvres appétissantes, le teint clair? Et les moutons comme ils sont blancs, proprets, bien lavés! Ils sortent de la fontaine voisine; deux fois par jour, on les y plonge, tandis que les galants bergers jouent sur leur flute des airs que les échos d'alentour apprennent à soupirer. Pourquoi la boue du village, le fumier de l'étable et le hâle de la campagne? Nous n'avions rien à faire avec Théocrite et les pâtres siciliens. Ne croyez-vous pas que c'est Mme de Pompadour qui, pour surprendre agréablement Louis XV, s'est déguisée en paysanne pour offrir au roi que le hasard de la chasse a conduit devant une ferme, un fromage à la crême fait de ses belles mains? Je vous parle d'un tableau de Boucher et je vois que je vous ai fait du même coup l'analyse d'un livre de Florian. *Estelle et Némorin*, qui de nous à douze ou quinze ans, pas plus loin, n'a pas pris plaisir à cette pastorale fleurie? Ne nous est-elle pas restée à tous dans l'esprit comme un souvenir atten-

drissant et poétique? Ces luttes de bergers, ces conversations polies, ces méchancetés si douces, ces soupirs, ces roucoulements, on ne peut se défendre d'y penser longtemps, l'imagination en est doucement colorée. Mais ne cherchez jamais à revoir de plus près le tableau que le lointain rend plus agréable, conservez cette fraîche illusion. Car si, après quinze ans, on retourne à ce livre, on n'y trouve qu'un ramas de vieux rubans fanés, couleurs flétries, colifichets démodés, comme on dit dans un atelier de couture. Il serait injuste, hâtons-nous de le dire, d'en penser autant de ses fables; après celles de La Fontaine, elles tiennent vraiment le second rang. Mais c'est comme dans Virgile :

Longo tamen intervallo proximus.

Il y a des qualités bien aimables dans ces recueils de fables et les trois quarts sont excellentes; l'invention en est facile, point de frais de recherche, point de fatigue. C'est bien entendre les choses; nous ne demandons pas qu'on invente des apologues nouveaux partout où il faut raconter; une narration rapide, enjouée, de l'esprit, de la grâce et de la couleur. On sent, car on est en 1792, que Rousseau a passé par-là, que Bernardin de Saint-Pierre a déjà écrit ses pages les plus vives et les plus colorées. La description tient une bonne place dans ces petites compositions. Ce sont les oiseaux que Florian a justement choisis pour acteurs, il les aime, il passe de longues heures à les observer, il va sur le quai de la Ferraille, chez un oiseleur de ses amis, étudier les mœurs de ce petit peuple ailé, il connaît leur caractère et les fait parler avec

esprit. La morale est aimable, insinuante et séduit. Florian n'attaque pas le vice avec des bras d'hercule, il ne craint pas de lui faire la leçon, mais cette leçon se tourne toujours en plainte sur le sort des malheureux. Il met volontiers une larme à la fin de ses fables. Vous le savez, c'était à la fin du règne de Louis XVI, un grand éloge et bien envié, que de dire d'un homme : il est sensible et doux. Tous les personnages au théâtre avaient l'âme sensible et douce. On répandait sur tout une teinte de vertu un peu facile. C'était le duc de Penthièvre qui semblait l'idéal. On commençait aussi à s'attendrir chaque fois que l'on parlait de Henri IV, de ses sujets le père et le vainqueur.

Quoiqu'il en soit, cette bonté d'âme n'a rien d'affecté dans Florian. C'était bien le penchant de la nature et il a dû à son cœur plus d'une fable heureuse. Parfois il a des élans de force; il a voulu, lui aussi, voir son paysan du Danube et il n'y a pas mal réussi. Mais dans La Fontaine, c'est un opprimé qui élève la voix avec colère; dans Florian, c'est un sujet fidèle qui sacrifie à son roi irrité et pauvre la fortune de sa famille, sa vie; c'est là toute la différence. Enfin (car il n'est pas de colombe qni n'ait son fiel), Florian a laissé échapper deux ou trois fois sa verve de malice et il y a des fables qui pourraient passer pour des épigrammes assez vives, demandez plutôt à Mme de Genlis.

Ch. Gidel.

CHIMIE.

PRÉPARATION FACILE DE L'EAU OXYGÉNÉE

Thénard, le grand chimiste dont la mort récente a causé de si vifs regrets à toutes les personnes qui s'occupent de l'étude des sciences, a eu l'heureux et très rare privilège de voir la plupart de ses découvertes appliquées dans les arts ou du moins admises dans la pratique des laboratoires.

Il est cependant un de ses travaux (et on doit le ranger parmi les plus importants) qui n'a pas encore reçu ce genre de récompense, c'est celui qu'il publia en 1818 sur l'eau oxygénée.

Il fit à cette époque une grande impression, car il mit aux mains des chimistes un corps doué de propriétés toutes spéciales, présentant les allures les plus singulières et dont les réactions curieuses ouvraient aux recherches de nouveaux et très larges horizons; mais comme cette substance ne reçut aucun emploi et resta exclusivement dans le domaine de la science pure, elle fut bientôt oubliée et je ne crains pas d'être

démenti, si je dis que bien peu de personnes en connaissent aujourd'hui la propriété et même le nom.

Le mot : *Eau oxygénée*, nous montre que ce corps est formé par les deux principes constitutifs de l'eau, l'oxygène et l'hydrogène et que l'oxygène y entre en proportion plus considérable que dans l'eau. La dénomination de *bioxyde d'hydrogène* sous laquelle on le trouve décrit dans les traités de chimie, nous apprend quelque chose de plus, c'est qu'il contient deux fois plus d'oxygène que l'eau elle-même.

Thénard étudia son action sur les substances oxydables et vit entr'autres choses que le sulfure de plomb qui est de couleur noire devenait clair par suite de son changement en sulfate de ce métal. Or, si on se rappelle que les peintures blanches à l'huile, appliquées sur les tableaux ou les murs de nos appartements ont pour base la céruse qui est du carbonate de plomb et que ce corps noircit rapidement sous l'influence des émanations sulfureuses en donnant naissance au sulfure de plomb, on comprendra tout le parti qu'on peut tirer du bioxyde d'hydrogène pour blanchir les vieilles peintures noircies par l'hydrogène sulfuré. Mais ce n'est pas la seule application qu'on puisse faire du corps qui nous occupe; il jouit aussi de la propriété de détruire les matières colorantes organiques et on peut encore s'en servir avec succès pour enlever les taches de matières végétales sur quelques objets précieux.

Si dès la découverte de l'eau oxygénée on ne l'a pas employée à ces usages, cela tient à la complication extrême du procédé qui la fournissait et au prix élevé des substances nécessaires à sa préparation; on cite

quelques cas assez rares où on en a fait usage, et entr'autres la restauration parfaite d'un tableau de Raphaël dont les traits avaient complétement disparu sous une croûte épaisse de sulfure de plomb.

C'est ce qui explique aussi, comment ce corps, malgré sa composition remarquable et l'ensemble curieux de ses réactions, n'est pas étudié d'ordinaire dans les cours de chimie, ceux des lycées par exemple.

Quelques mots vont faire apprécier ces difficultés.

Le bioxyde de barium est le corps qui fournit à l'eau l'excès d'oxygène nécessaire par son changement en pur oxyde; on le traite à cet effet par de l'acide chlorhydrique étendu de quatre ou cinq fois son volume d'eau qui doit toujours rester en excès; on se débarrasse du chlorure de barium qui est, avec l'eau oxygénée, le produit de cette réaction, par le moyen de l'acide sulfurique, mais la préparation est loin d'être terminée, car il faut enlever l'acide chlorhydrique, ce qui exige l'emploi du sulfate d'argent; il faut pareillement chasser l'acide sulfurique, ce qu'on exécute en versant de la barite dans la liqueur; si j'ajoute à cela que dans ce dernier traitement on risque par excès de barite de décomposer tout le produit, on comprendra aisément qu'il y a peu de personnes décidées à faire tant d'opérations délicates et coûteuses pour blanchir une tapisserie ou enlever une tache.

Beaucoup de moyens ont été successivement proposés en remplacement de celui-là; l'acide phosphorique, l'acide carbonique, l'acide fluorhydrique, l'acide fluosilicique et en général tous les acides qui forment avec la baryte un composé insoluble, étaient les agents

destinés à attaquer le bioxyde de barium, mais jusqu'à ce jour aucun n'a prévalu et on a continué à employer l'ancien procédé ou plutôt à ne pas utiliser l'eau oxygénée.

Obligé de la préparer chaque année pour le cours de la Faculté des sciences de Paris et contrarié d'y passer chaque fois quinze jours ou trois semaines, j'ai essayé un grand nombre de procédés et je me suis arrêté au suivant parce qu'il fournit en quelques heures du bioxyde d'hydrogène pur et n'exige que l'emploi de vases très communs et de deux substances livrées à bon compte chez les fabricants de produits chimiques.

L'une est le bioxyde de barium dont le prix a considérablement diminué depuis que M. Boussingault nous a appris à le préparer en dirigeant de l'air sur la baryte chauffée au rouge; l'autre est l'acide fluorhydrique; s'il est très facile de préparer cet acide à l'état de pureté dans un laboratoire bien outillé, il n'en est pas de même dans une pharmacie ou dans un petit cabinet de chimie; mais heureusement l'acide pur n'est pas nécessaire et celui dont se servent les graveurs sur verre, qu'on peut toujours se procurer aisément, suffit pour réaliser la préparation de l'eau oxygénée.

La quantité d'acide ne doit pas dépasser 150 centimètres cubes; on recourbe une feuille mince de plomb de manière à façonner une espèce de capsule qu'on place dans une terrine remplie d'eau froide et on y verse l'acide. Il est important de ne se servir que d'objets en plomb, en argent ou en platine, car le verre est fortement corrodé par l'acide fluorhydrique;

on doit aussi faire une grande attention à ne pas les toucher avec les doigts, car les brulûres qu'il produit, très graves avec l'acide concentré, sont encore dangereuses avec un acide dilué tel qu'on l'emploie dans le cas qui nous occupe.

On ne peut pas jeter tout simplement dans cet acide le bioxyde de barium en grains, car l'eau se trouverait alcalinée au point où séjourneraient ces morceaux et le bioxyde d'hydrogène qui ne peut subsister en présence des alcalis se décomposerait au fur et à mesure de sa préparation. Il faut le pulvériser avec tant de soin que la poudre soit devenue impalpable. On y arrive de la façon suivante : cinq ou six grammes de bioxyde de barium sont placés dans un petit mortier en porcelaine et arrosés avec un peu d'eau; on attend que les grains soient ramollis, ce qui ne doit arriver qu'au bout de trois ou quatre minutes. S'ils tombaient en poussière aussitôt c'est que le bioxyde de barium serait impur et renfermerait une forte proportion de baryte : il faudrait le rejeter.

Quand la matière est bien humectée, on la broie en ayant soin que la poussière se maintienne légèrement humide et on la fait tomber peu à peu dans l'acide en la prenant avec une petite lame en plomb qui sert en même temps d'agitateur. Le bioxyde de barium se décompose, mais la liqueur reste trouble par suite de la formation du fluorure de barium qui est insoluble : on ne doit apercevoir aucun dégagement gazeux dans le liquide, et c'est ce qui doit régler la rapidité avec laquelle on introduit le bioxyde.

Quand cette première portion a été attaquée, on la pulvérise et rajoute une deuxième et on continue

jusqu'à saturation presque complète, ce qu'on reconnaît au moyen du papier de tournesol bleu qui ne rougit plus qu'avec lenteur. Le mieux est de mettre un léger excès de bioxyde de barium et d'y verser aussitôt après et en agitant vivement, quelques gouttes d'acide fluorhydrique tenues en réserve; on est sûr alors de n'avoir pas trop d'acide dans la liqueur. Il faut se hâter d'ajouter l'acide mis à part, sans quoi l'oxygène se dégagerait en entier; on est averti du reste de cette décomposition par l'apparition de bulles nombreuses qui troublent la transparence du liquide et montent à sa surface.

Le liquide ainsi obscurci est filtré; on peut s'en servir à cet état liquide pour enlever les taches ou restaurer les peintures noircies ; il suffit de toucher les parties altérées avec un petit pinceau imprégné de la liqueur obtenue, de tamponner légèrement pour faciliter l'imbibition et de laver à l'eau dès que le blanchîment est opéré, ce qui est presque instantané.

Mais si on veut avoir du bioxyde d'hydrogène pour en étudier les propriétés, dans un cours par exemple, il faut enlever l'eau. L'évaporation ne doit pas être faite sur le feu, mais sous le récipient de la machine pneumatique, appareil qu'on rencontre aujourd'hui dans les plus petits cabinets de chimie.

Le liquide ne contenant plus que des traces d'acide est placé dans une capsule en verre reposant sur un vase où est mis de l'acide sulfurique concentré, qui absorbant la vapeur d'eau au fur et à mesure de sa production, active l'évaporation.

Si on voit une matière solide se déposer dans le liquide on a soin de l'enlever par une simple décanta-

tion ou par filtration, si elle était en quantité un peu considérable et on rétablit de nouveau le vide.

On s'arrêtera lorsque le volume sera réduit à 12 ou 15 centimètres cubes; l'eau oxygénée est alors aussi concentrée que possible et produit avec l'oxyde d'argent la forte explosion qui est l'indice de sa pureté absolue.

ALFRED RICHE.

MALADIE DE LA VIGNE.

Chalonnes-sur-Loire, 21 janvier 1858.

Monsieur Béraud, secrétaire-général de la Société académique, à Angers.

Ne pouvant assister, d'ici à quelque temps, aux intéressantes séances de la Société académique, j'ai l'honneur de vous prier de transmettre à mes collègues de cette honorable compagnie les quelques renseignements qui vont suivre, sur deux procédés à employer pour atténuer, sinon guérir, la maladie de la vigne, et qui sont le résultat d'expériences faites par mon oncle, M. Fremy aîné de Chalonnes, qui, dans une note qu'il m'a remise, s'exprime dans ces termes sur cette question :

« Voyant chaque année dans les treilles de mon jardin le germe de la maladie terrible qui nous prive depuis longtemps d'une récolte de raisin en parfaite maturité, j'ai attaqué, dans le courant de l'année dernière, le raisin malade, par des lavages réitérés d'eau additionnée d'argile; j'ai obtenu de ce procédé une amélioration incontestable sur les fruits malades. Depuis mes expériences, j'ai lu que ce moyen avait été préconisé dans quelques journaux, et que plusieurs viticulteurs qui l'avaient aussi employé, ont obtenu de bons résultats. Néanmoins, je ne le conseille pas trop, car à mes yeux, il a un inconvénient assez

grave : c'est celui de laisser sur le fruit, un dépôt légèrement argileux qui forme tache et le rend assez malpropre. Cet inconvénient fort désagréable pour les raisins de table, l'est moins pour ceux que l'on destine à la fabrication du vin, car la tache qui résulte du lavage du fruit, n'a aucune influence sur le vin qui en provient.

» J'ai essayé un autre moyen, dans le but d'éviter l'inconvénient que je viens de signaler. Ce second procédé consiste également dans un lavage fait avec de l'eau additionnée de vinaigre dans la proportion de trois litres de vinaigre pour un hectolitre d'eau.

» Le mélange obtenu, on frotte le raisin malade au moyen d'une brosse en chiendent, munie d'une barbe de trois à quatre centimètres de longueur, et en ayant soin d'humecter souvent la brosse dans la mixture vinaigrée dont je viens de parler. Il faut brosser le raisin sur toutes faces et ne pas négliger d'en faire autant aux rameaux qui portent les grappes et qui, eux aussi, ont toujours le germe de la maladie.

» Cette opération n'est pas aussi difficile et aussi longue à faire qu'on pourrait le supposer à première vue, Après l'avoir fait pratiquer sur une portion des treilles malades de mon jardin, j'ai fait répéter l'opération sur les ceps malades d'un clos de vigne que j'avais à ma disposition, pour un quart au moins sur la totalité; soit en chiffres : Cinq cents souches malades sur deux mille que peut contenir le clos de vigne, compté au cadastre pour vingt-six ares. Eh bien ! le jardinier auquel j'avais confié l'opération, sous ma surveillance, a mis seulement deux journées à la faire, dans les conditions où je viens de l'indiquer. Cette opération

pratiquée en grand, peut coûter de 12 à 15 francs par hectare : c'est assurément une minime dépense par rapport au résultat que l'on peut espérer ! Il est bon d'employer la mixture vinaigrée qui forme mon second procédé, vers le mois de juillet, au moment où le fruit est formé. C'est à cette époque que je m'en suis servi cette année, dans le clos dont je viens de parler et le vingt-six août dernier j'ai pu procéder à la vendange sur des raisins parfaitement sains et très mûrs.

» Je laisse au public le soin de se convaincre de l'efficacité de mes procédés, et aux savants, celui de les expliquer par des théories que je n'entreprendrai point ici. Le hasard m'a fait découvrir le premier procédé ; j'ai pensé au second, en voyant qu'on ôtait aux champignons tout caractère vénéneux par l'emploi du vinaigre. J'agis ici tout simplement et dans l'intérêt de tous ; c'est pourquoi je désire donner de la publicité à mes expériences, pour que chacun puisse en faire profit. »

J'ai pensé que je ne pourrais faire mieux, pour remplir le but que s'est proposé mon oncle, que de communiquer à l'Académie, le résultat de ses observations.

Je vous serai donc reconnaissant de donner connaissance de cette lettre à Messieurs les membres de la Société académique.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très respectueux serviteur.

Ch. Drouard.

EAUX MINÉRALES FERRUGINEUSES

DU

DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Les eaux ferrugineuses du département sont très abondantes; bien que les statistiques n'indiquent que 14 ou 16 sources, on peut sans être taxé d'exagération porter leur nombre à 200. Ce chiffre ne prouvera sans doute qu'une chose, c'est qu'une couche de minerai de fer existe sur presque toute la surface du département.

Sur les bords de la Maine, partout où il y a de la terre glaise, on voit à certaines époques de l'année, sortir une eau rouillée. C'est qu'une partie de la terre glaise cède aux eaux pluviales ou à celles des sources une partie du fer qu'elle contient. Quand les eaux sont basses sur les bords de la Maine, il suffit de creuser dans la terre glaise pour faire sortir une eau rouillée qui forme de suite un dépôt ferrugineux abondant.

On observe également ce dépôt à Andard, à Pruniers près de la Papillaie.

Sur les bords de la Loire, les eaux rouillées sont plus rares, je n'en puis indiquer même que deux à Chenehutte et près de la butte de Gohier, près Saint-Mathurin.

En général partout où se présente l'eau rouillée, on rencontre du sable nouvellement entraîné par elle. Il y a donc lieu de penser que toutes nos eaux ferrugineuses ont filtré en traversant une couche plus ou moins épaisse de sable; ce qui semble le prouver, c'est que le dépôt sablonneux de fer oxydé ne se rencontre pas seulement à l'orifice des fontaines, mais aussi par couches très épaisses et à des distances très éloignées, dans des terrains qui ont dû être fort longtemps lavés par les eaux de cette nature particulière.

Ce poudingue ferrugineux ou siliceux ou sable aggloméré sert sur les routes, dans les chemins vicinaux, au même usage que le silex. On l'observe principalement à Brissac, à Quincé, à Écouflant, à Varennes, à Saint-Rémy, à la Butte de Gohier, à la fontaine de l'Épervière. C'est un indice certain qu'on se trouve près d'une fontaine ferrugineuse, soit qu'elle existe encore, soit qu'elle ait disparu; jamais je n'ai été trompé dans mes recherches en examinant d'abord la nature du sol sur lequel je me trouvais.

Au milieu de ce sable, on rencontre souvent des silex d'un poids énorme, des coquilles fossiles et des débris végétaux. Ce sable est *arsenical*.

Je ne connais qu'une seule exception à cette règle générale. C'est un coteau de Reculée où on observe le sable ferrugineux sans rencontrer d'eau chargée de fer, mais encore il est vrai que dans la partie inférieure du même coteau sur la ferme de la *Turpinière*, au bas

du vallon et près de la fontaine des Fées, il existe quelques filets d'eau laissant suinter un dépôt ocreux qui se mêle par intervalle au courant de cette fontaine.

Tout dépôt ocreux est arsenical; je l'ai constaté, par exemple, à Martigné-Briand, à Ecuillé, à Launay, à Feneu, etc. Mais on n'en doit pas conclure qu'une eau n'est pas arsenicale parce qu'elle ne laisse pas de dépôt ocreux : ce serait une erreur; ainsi les eaux qui séjournent dans les ardoisières sont arsenicales quoique légèrement, et ne laissent pas parfois de dépôt appréciable. Le fer qu'elles contiennent peut provenir du sulfure de fer qui existe toujours dans les ardoisières.

On ne peut établir aucune règle générale pour déterminer les endroits d'où peuvent sortir les eaux ferrugineuses d'après l'épaisseur de la croûte du sol, eu égard à la distance de la nappe d'eau ; toutefois il est évident que moins elle est épaisse plus elle laisse facilement suinter les filets d'eau. La quantité de dépôt n'a d'ailleurs aucun rapport avec la quantité d'eau qui s'écoule. Si l'eau est abondante on ne voit que rarement la pellicule nacrée formée par la décomposition du sel de fer et qui s'irise par la décomposition des rayons solaires.

Je me suis longtemps demandé comment se formait cette pellicule. J'ai pensé d'abord que l'eau en s'évaporant laissait crystalliser sous forme d'enduit l'oxyde de fer, mais il est plus probable que l'acide carbonique à mesure qu'il quitte la masse d'eau, se charge de sel de fer, que chaque bulle se recouvre elle-même d'une couche irisée comme une bulle de savon, ce qui fait que quand l'acide carbonique se trouve libre, il



laisse son enveloppe humide, qui s'étend à la surface de l'eau comme une goutte d'huile.

La nature de cette pellicule n'est définie nulle part, mais je suis disposé à croire qu'elle ne ressemble en rien au dépôt que peut former la source même. Je n'y ai jamais en effet observé de matières organiques, tandis qu'il y en a toujours dans les dépôts; et seulement quelques traces de carbonate de chaux qui existe toujours en grande quantité dans les dépôts.

Dans le département on ne rencontre jamais une eau rouillée sans un filet d'eau douce dont la nappe est plus près de la surface de la terre. Les sources de Saint-Rémy-la-Varenne, d'Andard, de Quincé, de Pruniers, à Launay (près Feneu) sont dans ce cas.

Ainsi en creusant dans quelques localités, à une profondeur de 5 mètres, on trouve de l'eau ordinaire; à 10 mètres on a l'eau rouillée, cette remarque particulière est une règle générale pour les environs d'Echarbot. Tous les puits dont l'eau est bonne à boire ont 5 mètres de profondeur, et tous ceux qui ont 10 mètres donnent de l'eau ferrée, aussi à certaines époques de l'année où les eaux grandissent dans nos rivières, on entend l'eau ordinaire suinter et se mêler à l'eau rouillée qui était limpide d'abord et se trouble peu à peu par suite des sels calcaires qui sont entraînés par les eaux ordinaires, qui ont lavé les terrains par où elles passent.

Chaque source a sa vogue toujours méritée et souvent pas assez étendue; quelques fontaines existent depuis longtemps, d'autres sont apparues soudainement. Ainsi à Ecuillé, en creusant un puits en 1848, le propriétaire a donné le jour à un jet d'eau rouillée

très abondant, aussi l'eau de son puits de potable qu'elle était n'est aujourd'hui d'aucune utilité.

Dans certaines localités on se sert de ces eaux pour tous les usages domestiques; les sources de Rosseau, de Quincé, à Brissac dans l'hôtel des Voyageurs, sont dans ce cas.

Quelques personnes attachent une grande importance à l'analyse, c'est à tort, car la pratique reconnaît d'abord les propriétés spéciales avant que l'analyse en ait démontré la composition. L'analyse peut varier tous les dix ans, à mesure que les procédés analytiques se perfectionnent.

Toutes nos eaux ont à peu près la même composition, toutes contiennent des sels manganésiens, tant à l'état de protoxyde qu'à l'état de bioxyde, ce qui pour nous n'a rien de surprenant, car le sol de Maine et Loire est riche de fer, presque toujours accompagné de manganèse. Sur les bords de la Maine en Reculée, on trouve le manganèse à l'état de sesquioxyde brun.

Un échantillon pris sur les bords de la Maine m'a donné les résultats suivants sur 100 gr.

Oxyde de fer	10	40
Carbonate d'oxyde de fer . .	2	80
Sulfate de chaux	20	50
Chaux fluatée	5	20
Oxyde de manganèse.	44	20
Sable	4	10
Terre	6	»
Matière organique.	6	80
	100	»

Dans l'analyse des eaux j'ai considéré le manganèse à l'état de sous-carbonate, parce que en faisant évaporer le liquide, le carbonate se précipite si on l'y rencontre seul, car il n'est jamais accompagné de sulfate et de chlorures.

Pour étudier les eaux, il ne faut pas les prendre une à une, il faut les grouper, étudier les terrains d'où elles sortent, étudier les quantités afin de savoir si elles ne fournissent pas plus d'eau à certaines époques de l'année, ce qui arrive souvent dans notre département. Il est bien rare de ne rencontrer qu'une seule source dans une seule localité. En recherchant avec attention on en trouve toujours plusieurs, surtout lorsqu'elles sourdent à la partie inférieure d'un coteau, d'une vallée. Aussi quelques-unes se font jour par filets pour paraître ou disparaître à différentes époques. A Faveraye, en 1844, on a vu une source disparaître sans cause apparente. D'autres sources disparaissent après un certain temps, elles deviennent donc intermittentes.

Cet état particulier d'intermittence vient sans doute de ce que les eaux qui sont situées à peu de profondeur sont absorbées par la chaleur ambiante, ou que leur cours est dérangé par suite de quelques mouvements accidentels de terrain.

En général nos eaux se conservent mal parce que le fer s'oxyde en présence d'une matière organique et du carbonate de chaux qui perd peu à peu une partie de son acide carbonique.

L'étude de la matière organique est assez intéressante pour que nous nous y arrêtions quelques instants. Elle varie dans la nature selon les terrains par où passe

l'eau qui l'entraîne; quelquefois c'est une algue, d'autres fois une conferve, une oscillaire qui, exposée à la lumière et à l'air, commence son existence, se recouvre d'oxyde de fer et, au lieu de surnager, se précipite et tapisse les parois des vases à expérience.

L'oscillatoire se met en mouvement de gauche à droite et de droite à gauche sans avoir de mouvement régulier; je ne l'ai jamais rencontrée dans les eaux mêmes, mais fréquemment dans le petit bassin où les eaux ferrugineuses s'arrêtent et forment leurs dépôts ocreux.

Certaines eaux se troublent aussitôt que la lumière les frappe; une heure à peine après les avoir puisées, j'ai vu des eaux se troubler; l'eau de limpide qu'elle était, prend une couleur grisâtre, en commençant généralement par la partie supérieure; peu à peu, le trouble gagne le fond des vases. On dit que le fer s'oxyde et se dépose. Je penserais plutôt que la matière organique qui n'est alors qu'à l'état d'embryon imperceptible absorbe un rayon lumineux et s'allonge, toujours de bas en haut, et lorsqu'elle a acquis la grandeur de quelque millimètres se ramifie et se colore et que sa coloration devient d'autant plus intense que sa ramification s'est plus développée.

Il arrive un moment où la quantité de fer qu'elle a absorbée, quantité impondérable, la surcharge trop, alors elle se précipite et entraîne avec elle toutes les oscillaires, ses voisines, qu'elle accroche, qu'elle s'approprie et va former le commencement du dépôt ocreux qu'on a peut-être regardé longtemps comme étant essentiellement formé de fer. Mais il n'y a pas d'eau ferrugineuse chez nous qui ne soit accompagnée d'une

matière organique, tous les dépôts se forment donc par le même moyen mécanique. Quand après un certain temps le dépôt organique est formé, vous voyez un second dépôt le couvrir. C'est alors seulement que commence la décomposition véritable du sel de fer, car tout ce qu'il avait perdu jusqu'à ce moment lui avait été soustrait.

Il y a certains animaux que l'on rencontre dans ces eaux ferrugineuses. La crevette d'eau d'une couleur rosée y naît, y vit, y meurt; fréquemment aussi on y trouve de petites sangsues.

Jusqu'à ce jour aucune classification rationnelle n'a été proposée pour l'étude des eaux; les nôtres sont presque toutes carbonatées et peu sont sulfatées. Pour en rendre l'étude plus naturelle, je les divise en eaux *existantes* ou ayant *disparu*; les unes sont sous forme de *fontaines*, d'autres sous forme de *puits*; quelques-unes sont *intermittentes* avec ou sans dépôt, d'autres non intermittentes, c'est à dire qu'elles sont assez abondantes pour couler toute l'année, tandis que d'autres, par suite de la sécheresse des terrains et l'action de la chaleur solaire qui soustrait l'humidité du sol, cessent quelquefois de fluer; ce serait alors qu'elles formeraient dans le sein de la terre cette masse de sable aggloméré et ferrugineux dont nous avons parlé plus haut.

Celles dont l'analyse est faite sont les plus importantes. Nous les examinerons d'abord en ne signalant que le nom de celles dont l'intérêt est secondaire mais dont l'indication pourra néanmoins être utile à quelques médecins des campagnes.

L'arsenic que l'on rencontre dans le dépôt et dans

les eaux, y est à l'état d'arséniate de chaux uni au fer; ce qui me porte aussi à le croire, c'est que le *carbonate de chaux* de notre pays est toujours *arsenical* et que certaines eaux qui ne sont pas ferrugineuses sont *arsenicales*. Ainsi dans l'intérieur de la ville d'Angers, il y a quelques puits dont l'eau séjourne au milieu d'une masse terreuse ocrée, renfermant même du zinc; ces eaux sont également *arsenicales*.

Angers. — Dans la ville d'Angers, rue des Carmes, chez M. Renaud, filateur, il existe depuis longtemps un puits ferrugineux et reconnu pour tel.

Cette eau est trouble, d'une apparence laiteuse; exposée à l'air, elle laisse dégager une forte odeur sulfureuse provenant de la décomposition des sulfates de fer, manganèse et alumine. Sur six litres, elle donne 9 grammes de sels.

Par suite de son exposition à l'air elle laisse déposer 1 gr. 20 cent. de matières terreuses et contient sur six litres :

Carbonate de fer.	0 25
— de chaux.	0 35
Sable rouge fin.	0 60
Carb. de manganèse (traces).	» »
	1 20

Le propriétaire de ce puits pendant longtemps s'est servi de cette eau pour alimenter la chaudière de sa machine à vapeur consommant environ 8 à 10 tonnes par jour; à la fin de la journée il avait un dépôt de 500 gr. au moins de rouille, comme il le dit, ce qui l'obligeait à faire piquer sa chaudière fréquemment, aussi a-t-il abandonné ce puits qui n'est presque d'au-

cune utilité pour la fabrique, ne voulant pas s'en servir pour le lavage de ses cotons.

Rosseau. — A un kilomètre du bourg de Saint-Barthélemy, près le château de Rosseau, il y a dans un petit chemin découvert une fontaine ferrugineuse très connue dans le pays; le village au milieu duquel elle se trouve a pris le nom de *village de la Fontaine*.

Les voisins ont eu la précaution de pierrer cette fontaine, de la recouvrir d'un petit dôme, aussi l'eau en est-elle très claire, bien qu'elle ait toujours à sa surface une pellicule irisée (ce que les habitants appellent la fleur de la fontaine). Il n'y a pas de dépôt au fond de la fontaine, le trop plein traverse le chemin et va se perdre dans un lavoir.

L'eau est claire, sa température est de 11°, son goût est légèrement ferrugineux sans prendre à la gorge: elle ne se décompose à l'air libre qu'après quelques semaines.

Le dépôt ocreux qui est *arsenical* occupe les parois du canal qui sert de conduit à la fontaine. Six litres donnent 3 g. 90c.

Elle sert journellement aux usages domestiques des voisins et a été employée avec succès par quelques malades.

Gohier. — La fontaine ferrugineuse de la butte de Gohier sur les bords de la Loire, à l'endroit désigné sous le nom de la *grosse pierre*, se divise en plusieurs filets. Lorsque les eaux sont basses (juillet 1848), on voyait un petit bassin creusé naturellement. Elle pourrait rendre quelques services si les habitants ne préféraient celle qui est située à Saint-Rémy.

Sa température est de 13°, l'eau est limpide, d'une

saveur atramentaire très prononcée. Six litres fournissent 3 g. 60c de sels divers. L'eau a peu d'action sur cette eau, le dépôt est *arsenical*. En l'examinant au microscope, on y voit une conferve ayant la forme d'une mousse pennée, mais jamais d'oscillaires, tandis qu'on en rencontre toujours à Saint-Rémy.

Plusieurs de ces sources partent certainement d'un même centre, seulement certains de leurs caractères se modifient selon les terrains qui les enchâssent. Les eaux de *Quincé* viennent à l'appui de notre observation.

Quincé, près Brissac. — Dans *l'hôtel* même *des Voyageurs* il y a une source ferrugineuse qui n'est indiquée dans aucune statistique, bien qu'elle soit connue depuis longtemps dans le pays.

L'eau sert journellement aux voyageurs et à tous les usages domestiques de la maison, mais elle est très sensible (pour me servir de l'expression consacrée) car elle se trouble lorsque le temps est à l'orage. Sa saveur est moins styptique que celle de la *Grange ferrée* sa voisine.

Le dépôt qui se forme dans les vases qui la contiennent est pulvérulent, ocreux et s'attache intimement aux parois; cela tient, je n'en doute pas, à ce qu'en pompant l'eau, son passage dans le tube et le frottement du balancier divisent le dépôt.

Si de Quincé on tire une ligne droite sur Martigné-Briand, qui est à 8 ou 10 kilomètres, on est disposé à croire que les sources de Martigné-Briand, dont nous parlerons plus loin, sortent du même réservoir que celles de Quincé et de la *Grange ferrée*, car sur la campagne, on rencontre quelques puits d'eau rouillée qui

ont plus ou moins de profondeur selon leur position, mais tous forment peu de dépôt, se chargeant tous de matières terreuses et floconneuses à l'époque des orages.

Soucelles. — A Soucelles, entre la rivière et le village, il y a la fontaine de *Saint-Hernel* à laquelle l'on fait annuellement un pèlerinage depuis plus de 40 ans; elle est à mi-côte. L'eau s'échappe abondamment et remplit deux énormes bassins; l'eau qui s'écoule ne laisse pas de dépôt et ne présente rien de remarquable au goût.

Il est probable que cette source qui est indiquée comme ferrugineuse sur les anciennes cartes du département, ne l'est que par infiltration, c'est à dire qu'auprès de ces bassins, en se rapprochant de ce village, on voit encore des traces d'une troisième source formant un dépôt rouillé, au milieu du silex dont l'eau était jaillissante autrefois, tandis qu'aujourd'hui c'est à peine si elle peut couler à travers le sable qui l'empêche de s'écouler, en la forçant, pour ainsi dire, à se diviser et à former mille petits canaux qui humectent une prairie tout entière pour aller se perdre à 100 pas au milieu des eaux boueuses d'un fossé qui se couvre de rouille.

Six litres fournissent 3 g. 30^c^.

Daumeray. — Il n'y a qu'une source à Daumeray désignée sous le nom de l'endroit ou on la voit sourdre, la *Roche Daumeray*, canton de Durtal. Sa température est de 11° d'après la vérification faite par M. Beaurepaire, docteur-médecin.

Le dépôt est *arsenical*. Six litres fournissent 3 g. 20^c^ de sels.

Chalonnes. — Je dois à l'obligeance de M. Guy, pharmacien à Chalonnes, de m'avoir procuré plusieurs fois de l'eau de fontaine de Saint-Maurille.

Cette fontaine anciennement connue, est d'un usage peu fréquent; l'eau est très limpide, exposée à l'air elle laisse déposer du fer, non pas ocreux comme d'habitude, mais sous forme de flocons grisâtres, laquelle couleur est due plutôt à la matière organique qu'à celle du fer.

Six litres donnent un résidu de 3 g. 15c.

Le bi-carbonate de magnésie ainsi que les autres sels s'y trouvent en grande quantité.

Beaupreau. — Dans le parc qui appartient à M. de Civrac, il y a une source ferrugineuse très abondante qui forme un dépôt ocreux également *arsenical.*

Six litres donnent 3 gr. de sels.

Le dépôt qui se forme dans les vases qui renferment cette eau se compose de deux parties distinctes, comme toujours, d'une matière organique verte qui se précipite d'abord, ensuite de l'oxyde de fer.

Segré. — L'arrondissement de Segré serait le plus riche de notre département en espèces ferrugineuses; le terrain aussi par sa nature, est riche en minerai.

Une source, entre autres, se trouve au milieu de la ville, chez M. Quris.

Six litres fournissent un résidu de 2 gr. 75c.

Grange-ferrée. — La source de la Grange-ferrée est située sur la commune de Quincé. Jusqu'à ce jour les statistiques indiquent une seule source; il y en a deux cependant, et même trois, si l'on veut considérer l'eau d'un grand bassin qui avoisine, comme étant ferrugineuse, en raison de quelques filets qui viennent s'y

noyer, et cependant ils sont assez abondants pour donner à cette masse d'eau une saveur particulière.

La principale source de la Grange-ferrée est située au milieu d'une grande et belle prairie. Avantageusement connue des médecins de Brissac qui la conseillent à leurs malades, au lieu de se rendre à Martigné, qui jouit d'une plus grande vogue.

Il y a vingt ans environ que le propriétaire de cette source a fait faire à ses frais un monument quadrangulaire entouré de peupliers.

Pendant l'été l'eau est très fraîche et très recherchée; elle se décompose facilement à l'air. Sa température est de 11 °.

Six litres donnent 2 gr. 55 c.

Saint-Rémy-la-Varenne. — En face de St Mathurin, sur les bords de la Loire, à Saint-Rémy, sur la propriété de M. Labarre, sur le bord de la route de St-Mathurin à Alençon, tout près de la fosse de Saint-Aubin, il y a une source ferrugineuse très abondante; on a déja exécuté quelques travaux pour garantir et faciliter l'abord de cette source.

Six litres fournissent 2 gr. 53 c.

Le dépôt est ocreux et *arsenical.*

La matière organique qui se trouve mêlée au dépôt est une oscillaire qui ne se rencontre pas dans le récipient même de la fontaine, mais un peu plus bas.

Écuillé. — Les statistiques précédentes n'indiquaient qu'une seule source, il y en a cependant deux, l'une d'elles est près d'une maison nommée *la Planche,* au milieu du bourg.

1° L'ancienne source dont l'eau sert de lavoir, a une température de 10°, ayant un goût sulfureux en

raison de la quantité de matières organiques qui y séjournent, il n'y a point de dépôt ocreux. Six litres évaporés fournissent 2 gr. 40 c.

2° La nouvelle source. — M. Gagneux, en 1847, a fait creuser un puits qui donnait une eau très potable, mais en trop petite quantité. En creusant le puits, il mit à jour une source ferrugineuse, ou plutôt il donna le jour à une nappe d'eau rouillée, d'une apparence laiteuse, laissant nager des flocons rougeâtres entraînés par le courant. Il y a toute probabilité qu'à certaines époques les eaux sont mélangées, car on voit souvent la couleur de l'eau changer et devenir presque limpide.

Six litres donnent 2 gr. 40 c. en moyenne. En juin 1848, j'ai obtenu un résidu de 2 g. 70 c. tandis que 4 mois plus tard la même quantité d'eau me fournissait 1 gr. seulement.

Le dépôt est *arsenical.*

Chaumont. — Cette source est très anciennement connue, elle jouit d'une réputation méritée dans le pays où elle se trouve.

Le dépôt qu'elle forme est abondant et surtout mélangé avec du sable.

Cette source donne son nom à la *Closerie rouillée.*

Six litres donnent 2 gr. 40 c. Le dépôt est *arsenical.*

Varennes. — Dans le bois de Varennes à 20 minutes de marche du bourg de Feneu, au fond d'un ravin et près du village de la Fontaine, au bas de la croix de Varennes, se trouve la source des frères *Pitou,* qui avaient eu l'intention, il y a environ 40 ans, de la recouvrir d'un ceintre en pierre, portant une inscrip-

tion que le temps efface peu à peu; mais il est encore facile de la lire :

Grand Dieu ! que ta main libérale
Nous démontre bien ta bonté !
Dans le don d'une eau minérale
Qui peut nous rendre la santé !

Les habitants du pays lisaient *eau de miracle*, au lieu d'eau minérale: aussi en peu de temps la réputation de la fontaine s'étendit et avec un peu de bonne volonté fit quelques miracles.

En juin 1848, la température de cette eau était de 11°, elle sort d'une cavité qui a au moins un mètre de profondeur; elle ne laisse déposer aucun sédiment ocreux à la fontaine; à quelques mètres au contraire elle commence à se décomposer.

Elle est une de celles de notre département qui se conservent le plus longtemps. M. Chevallier qui en a examiné le dépôt le trouve *arsenical.*

Il y a encore dans le bois plusieurs filets d'eau rouillée qui sont très abondants et dont l'eau doit avoir la même composition. Il est probable que tous ces affluents partent encore du même centre.

Il y a dans les environs une troisième source dont l'eau est intermittente, l'hiver seulement elle coule; elle est à droite du chemin qui conduit à la fontaine des frères Pitou.

Andard. — A l'endroit que l'on désigne sous le nom de Bar-du-Vivier, il y a deux sources recommandées par une vieille réputation.

Celle qui est rouillée ne l'est que par quelques in-

filtrations probablement. Elle est cachée sous un épais buisson qui la garantit.

On y trouve quelques traces de dépôt ocreux.

Six litres donnent 2 gr. 40 c.

Launay. — Dans une prairie située sur les bords de la route de Feneu, sur la propriété de M. Brichet, on trouve une source ferrugineuse très abondante et très estimée dans le pays.

Sa température est de 12° (août 1847); sa saveur légèrement styptique.

Six litres fournissent un résidu de 3 gr. 20c. Le dépôt est *arsenical*.

Epervière. — L'analyse de cette source a été faite précédemment par MM. Cadot et Godfroi, elle leur a donné 40° de sel par litre.

Cette eau se décompose facilement, elle ne peut se conserver plus de 12 heures, même dans un flacon à l'émeri.

Il y a deux sources, une qui est abondante, l'autre qui s'écoule sous forme d'un petit filet d'eau, mais on a remarqué que cette seconde source augmente en raison de la diminution de la principale source, la seule dont on fait usage depuis longtemps.

Le dépôt ocreux vu dans la fontaine est formé de deux parties bien distinctes : d'une partie solide attachée aux parois du bassin circulaire, ensuite d'une conferve dont l'épaisseur diminue progressivement de la couche épaisse jusqu'au centre de la fontaine qui paraît être le point d'où sortirait le jet d'eau.

Le dépôt soumis à l'analyse par 5 grammes fournit les sels suivants :

Matières organiques.	2 gr. 40 cent.
Fer oxydé.	» 90
Silice.	» 85
Sels divers.	» 65
Perte.	» 20
	5 gr. 00 cent.

Le dépôt est *arsenical.*

Courrière. — La fontaine de la Courrière, commune de Montigné, près Durtal, a une température moyenne de 11°. Elle figure sur les anciennes cartes du département, elle jouissait d'une certaine réputation.

Six litres fournissent un résidu de 2 gr. 10 cent., le dépôt est *arsenical.*

A la Bellangerie, près de la Courrière, il y a encore une autre source désignée sous le nom de la source de la Bellangerie.

Entre Beauvau et Montigné, il y a une troisième source qui coule régulièrement; on la nomme source du *Grez.*

Soudon. — Au bas de la propriété de M. Pilastre, à 200 pas environ de l'entrée du bois, il y a une fontaine rouillée, anciennement connue.

A certaines époques de l'année, elle est assez abondante pour entretenir un réservoir placé à quelques mètres.

Tout près se trouvent quelques filets d'eau rouillée mais peu abondants, même à l'époque des pluies.

Cette eau est très limpide et n'offre aucun goût désagréable.

Six litres donnent 2 gr. 10 cent. Il n'y a point de dépôt.

Launai. — Près Louvaines, arrondissement de Segré, sur la propriété de M. d'Andigné, en 1848, apparut à la suite de quelques travaux, une source ferrugineuse.

Six litres fournissent un résidu de 2 gr. 10 cent.

Chapronnière. — Près Chemillé, sur la ferme de la Chapronnière, dans un pré bas et humide, il y a une source ferrugineuse.

A côté de cette fontaine, au pied d'un aulne, dont quelques racines sont à découvert, il se trouve une cavité, contenant 7 à 8 litres d'eau, retenus par les racines.

Six litres donnent un résidu de 2 gr. Le dépôt est peu abondant et légèrement *arsenical.*

Bouillant. — Sur la commune de Durtal, dans l'endroit désigné sous le nom de *Bouillant*, il y a trois sources principales sur la ferme qui porte ce nom.

La température moyenne de ces sources est de 12 degrés centigrades.

Sur six litres, elles donnent 1 gr. 95 cent. de sels divers.

M. le dr Beaurepaire a remarqué que ces eaux coulent sur un terrain noirâtre et charrient un sable vert qui, selon *M. Elie de Beaumont*, ne serait que la suite de la grande couche de sable vert sur laquelle coulent les eaux du puits de Grenelle. En effet, l'eau tient non-seulement en suspension du sable ordinaire d'une finesse extrême, mais encore du sable noir verdâtre, si on l'examine au microscope.

M. Elie de Beaumont, en effet, avait annoncé que l'extrémité de cette couche se trouvait sur les confins du département de la Sarthe. Il serait impossible de

trouver de l'analogie entre ces eaux et celles que donne le puits de Grenelle, car les couches qu'elles traversent dans l'espace de 50 lieues doivent changer nécessairement sa composition. Ensuite, plusieurs sources peuvent bien filtrer sur la même couche de sable, sans pour cela que leur composition et leur nature soient les mêmes.

Ces observations se rapportent aux trois sources de la ferme Bouillant, de la Roche Daumeray et celle de la Courrière.

Pruniers.—Sur la commune de Pruniers, au bas du monticule sur lequel se trouve placée la métairie du *Grand-Tertre*, dans le chemin qui conduit de cette ferme au village de Pruniers, il y a deux sources rouillées, peu abondantes, mais fournissant assez d'eau pour rendre quelques services aux malades voisins.

Le dépôt qu'elles forment est peu abondant, et varie selon l'époque de l'année.

Six litres donnent 1 gr. 50 cent.

Seine (près Feneu).– Sur la propriété de M. Saulnier, au bas d'un coteau, dans l'endroit que l'on désigne sous le nom de Seine, où vivaient autrefois les pêcheurs, dit-on, il y a une source rouillée.

Six litres donnent 1 gr. 25 cent.

La Sorinière. — Près Chemillé, sur la ferme de la Sorinière, l'eau de la fontaine rouillée, connue seulement des voisins, est retenue par quelques travaux exécutés par les habitants du pays même.

Le dépôt que cette source fournit est abondant, l'eau en est trouble et jaunâtre.

Six litres donnent 1 gr. 20 cent.

Le dépôt est *arsenical.*

Martigné-Briant. — Voir les analyses publiées dans les statistiques de M. Desvaux.

Beauvau. — Sur la propriété de M. Gastineau il y a une source rouillée.

Saint-Laurent du Mottay. — La statistique n'indique qu'une source, il y en a deux cependant. La plus importante est située à *Rohan*, à l'ouest du village. La source suit la direction et la pente du coteau qui de tous côtés laisse suinter de l'eau rouillée.

Il y a vingt ans, cette source attirait quelques buveurs, et bien qu'elle soit la propriété de la commune on a mis si peu de soins à son entretien qu'aujourd'hui elle est totalement abandonnée.

La source était recouverte d'un dôme en maçonnerie qui tombe de vétusté.

L'eau n'a aucun goût particulier, mais elle laisse un dépôt abondant.

2° La seconde source est plus ancienne que la première, m'a-t-on dit; elle est près le bourg même, au milieu d'une prairie situé à l'extrémité de l'*étang Saudeau*.

Il y a 30 ans que le propriétaire de cette source, qui était alors au milieu d'un bois, avait fait exécuter quelques travaux dont il ne reste pas la moindre trace aujourd'hui.

Lépinay. — A Lépinay, sur la droite de la route de Beaupreau à la Chapelle du Genest, il y a une source rouillée qui est à peine connue dans ce pays.

Rablay. — A la montée de la Saillanderie, sur la route de Beaulieu à Beaupreau, se trouve une fontaine rouillée.

Buigné. — A Buigné, près la Membrolle, à Luigné,

à Chenebutte, il y a plusieurs sources anciennement connues.

SOURCES INTERMITTENTES.

On trouve les principales sources intermittentes sur la commune d'Ecouflant, près la ferme de la Grand'-Maison ; à Varennes, près Feneu : à Montreuil-Belfroy, sur les bords de la Maine, souvent, au milieu des terres grasses.

Il arrive fréquemment que des fossés contiennent une eau rouillée servant d'abreuvoir aux animaux domestiques.

Exemple : A la ferme du Perron, près Angers, sur la ferme de la Petite-Lande, à Angers (*sur le Mail même*).

PUITS FERRUGINEUX.

Il n'est pas rare de rencontrer des puits dont l'eau est rouillée, tant dans la ville d'Angers que sur les communes de Saint-Sylvain et Ecouflant.

Dans la rue Saint-Michel, il y a 2 puits rouillés ;
Rue Botanique, 3 ;
Boulevard des Pommiers, 4 ;
Rue Saint-Samson, 5.
Dans les fermes suivantes :
A la Poulardière.
A la Bertignie ;
A la Cordière ;
A la Voierie ;
A la Pacaudière ;
A la Meulle ;
A la Bretonière ;
A la Lieue ;

LOIRE.

SOURCES.	MANGANÈSE.	SILICE.	MATIÈRE ORGANIQUE.	TOTAL sur six litres.	DÉPOT ARSENICAL. Traces.	ANNÉES.
	r. c.	gr c	gr. c	gr. c.		
1. Angers : rue des Carm	»	0 40	0 70	9 30	»	1849
1. Saint-Barthélemy : Ros	aces.	0 25	0 15	3 90	D. A.	1848
1. Gohier : près Saint-Re	aces.	0 20	0 10	3 60	D. A.	1848
1. Quincé : près Brissac. .	) 10	0 40	0 14	3 40	»	1847
2. Soucelles : fontaine St-	) 08	0 45	0 10	3 30	»	1848
1. Daumeray : près Durtal	»	0 40	0 10	3 20	D. A.	1847
1. Chalonnes : fontaine St-	»	0 47	0 20	3 15	»	1848
1. Beaupreau : dans le pa	) 10	0 20	0 30	3 00	D. A.	1848
1. Segré : route de Louva	»	0 35	0 20	2 75	»	1848
2. Quincé : la Grange-Fer	aces.	0 35	0 10	2 55	D. A.	1847
1. Saint-Remy-la-Varenne	) 10	0 38	0 10	2 53	D. A.	1848
1. Ecuillé : vieille source	»	0 20	0 37	2 40	»	1847
1. Ecuillé : 2e source : la	»	0 30	0 45	2 40	D. A.	1847
1. Chaumont : à la Fontai	aces.	0 10	0 20	2 40	D. A.	1846
2. Feneu : Varennes.	aces.	0 10	0 10	2 40	D. A.	1844
1. Andard : au bas du viv	»	0 20	Traces.	2 40	»	1844
1. Sceaux : à Launay. . . .	) 25	0 20	Traces.	2 20	D. A.	1847
2. Saint-Sylvain : Epervièr	»	0 07	0 15	2 15	D. A.	1845
1. Durtal : Courrière. . . .	»	0 25	0 10	2 10	D. A.	1848
1. Cheffes : à Soudon . . .	»	0 10	0 25	2 10	»	1847
1. Louvaines : à Launay .	»	0 05	0 03	2 10	»	1848
1. Chemillé : à Chaperon	»	0 30	0 20	2 00	D. A.	1848
3. Durtal : à Bouillant. .	»	0 05	0 05	1 95	D. A.	1848
2. Pruniers : le Grand-Te	»	0 10	Traces.	1 50	D. A.	1846
1. Feneu : Seine	»	0 10	»	1 25	D. A.	1847
1. Chemillé : Sorinière . .	»	0 30	0 10	1 20	D. A.	1848

2. Martigné : Jouannette. … taine, a reconnu que son dépôt était arsenical.

Au Jaunet, ainsi nommé à cause de la rouille que les eaux déposent partout;

A la Buzaureau;

Au Petit Mongazon;

A la Coullardière;

Au Cassin.

SOURCES AYANT DISPARU.

Il n'est à ma connaissance que 5 sources qui ont disparu par différentes causes que j'ignore :

1° A Montjean;

2° Dans le pré Pigeon;

3° A Faveraye (juillet 1843);

4° A Soucelles;

5° A Saint-Laurent du Mottay.

Je ne doute pas qu'avec un peu d'étude on augmenterait encore beaucoup le nombre des sources rouillées. Ainsi aux environs de Sceaux, de Cholet, de Segré, on m'en a signalé de nouvelles.

J'ai recherché longtemps pourquoi nos ardoisières qui ont une profondeur de quelques cents mètres ne laissent jamais apercevoir de fontaines rouillées. J'avais pensé que le sol schisteux devait éloigner toute source rouillée, il n'en est rien, car en examinant attentivement les travaux qui s'exécutent tous les jours dans ces grandes entreprises, on voit fréquemment de petits filets d'eau laissant de légères traces ocreuses de leur passage. Une seule source très abondante se trouve sur la commune de Saint-Barthélemy, dans la carrière de la *Fresnaie*.

CH. MÉNIÈRE.

EXTRAIT DU RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ

SUR LA GRAMMAIRE ANGLAISE DE M. GUZZI,

Professeur au Lycée d'Angers.

Messieurs,

Il est assez rare qu'une préface soit une analyse exacte de l'ouvrage en tête duquel elle se trouve. Et la raison, c'est que, juge et partie, dans sa propre cause, un auteur se place difficilement à distance convenable de son œuvre pour l'envisager avec le sang-froid d'un œil impartial.

Cependant, Messieurs, je ne pense pas qu'on puisse rendre compte de la grammaire dont j'ai l'honneur de vous entretenir avec plus de vérité et de clarté que M. Guzzi ne l'a fait lui-même dans le court avertissement qui précède son livre.

Aussi, dois-je l'avouer, la mission dont vous m'avez chargé devient-elle facile à remplir. Je n'ai qu'à mettre en lumière quelques considérations passées sous silence par la modestie de l'auteur, mais qui ne sont pas sans intérêt pour ceux auxquels s'adresse cette nouvelle publication.

Vous savez, Messieurs, que dans son dernier plan d'études l'Université a prescrit Lhomond pour les classes de grammaire dans tous les colléges. Il n'y a point à douter qu'en prenant cette détermination l'Université n'ait eu en vue l'unité de l'enseignement, cette unité qui fait la force de l'instruction publique en France, et est l'un de ses plus grands avantages, comme l'un de ses plus beaux titres.

Pénétré de cette vue d'ensemble que l'Université cherche à mettre dans toutes les branches de son enseignement, M. Guzzi a entrepris de donner une grammaire anglaise calquée sur la grammaire française de Lhomond, comme Lhomond lui-même a donné sa grammaire latine calquée sur sa grammaire française. Ce plan a d'autant plus de mérite qu'il simplifie l'étude de l'anglais, en facilitant la transition d'une langue à l'autre. Et, Messieurs, ce n'est point ici seulement une simple opinion que j'émets, c'est le résultat d'une expérience que je vois faire et que je fais moi-même tous les jours avec la grammaire de M. Guzzi.

Il est vrai que l'auteur connaissant parfaitement le mécanisme des deux langues, a su tracer son calque avec une fidélité, une habileté qui donne, à mon avis, à son ouvrage une supériorité bien caractérisée sur tous ceux qui tendent au même but.

Toutefois, Messieurs je ne me dissimule pas que la méthode suivie dans le livre n'est pas à l'abri de toute attaque, parce qu'elle est à *priori*, c'est-à-dire parce qu'elle donne d'abord les règles et les principes, au lieu de les déduire de l'examen et de la comparaison des faits. Mais nous devons nous rappeler que

M. Guzzi n'a eu en vue, comme il le dit lui-même dans sa préface, que de ramener les principes de la grammaire anglaise aux principes de la grammaire française prescrite par l'Université.

Au surplus, empressons-nous de faire remarquer que l'auteur a eu soin d'accompagner, d'illustrer (to illustrate) d'exemples nombreux toutes les règles de sa grammaire; de telle sorte qu'un maître intelligent peut à l'aide de ces faits atténuer et presque effacer les inconvénients d'une méthode *à priori*.

Nous n'oublierons pas non plus de rendre témoignage au tact et au goût avec lesquels le professeur a choisi et combiné toute une série d'exercices qui terminent son livre qu'on pourrait très-bien nommer le *Lhomond anglais*. C'est une grande difficulté vaincue d'avoir su approprier à la hiérarchie des règles grammaticales, des phrases détachées qui, à l'avantage de familiariser avec les mots et les constructions le plus en usage en anglais, joignent celui de présenter partout un sens intéressant, instructif et moral.

Nos conclusions, nous le croyons, Messieurs, sont suffisamment motivées pour que nous vous demandions d'une part d'adresser des remerciements à l'auteur et à l'éditeur, pour l'hommage qu'ils ont fait à la société de cette grammaire anglaise, et de l'autre d'inviter vivement M. Guzzi à compléter son œuvre, en publiant la deuxième partie qu'il a promise, la syntaxe.

Le rapporteur, THOUVENEL,

Secrétaire adjoint de la section des lettres.

MÉDITATION.

LES VERTUS ET LES ÉTOILES.

Volupté, tu n'es rien que l'errante fumée
Qui s'échappe du cœur, au tumulte des sens !
Amours! chants des plaisirs! cris de la renommée,
Fuyez ! ombres, échos... au lointain finissants !
Et, pourtant, du bonheur j'aspire le mystère.
Dans un nimbe divin se voilant à la terre,
Et conjurant du temps les inflexibles lois,
Il t'adresse, mon âme, une éternelle voix.

Cherche du moins au ciel de cette nuit profonde,
Dans l'abîme d'en haut de clartés constellé,
L'astre qui doit guider ta course, de ce monde,
Au zénith où la foi t'ouvre l'éternité.
Le séraphin, brûlant de la divine flamme,
A chaque être qui naît allume un nouveau feu :
Cherche en cet océan quelle rapide lame
Entraîne tout esquif vers la sphère de Dieu.

Sur le char de David, au grand signe céleste,
N'arrête pas tes yeux. Là tout est infini.
Et, dans l'immense voie, une étoile modeste
Est le rayon dont Dieu pare son front béni.
Dans ces mille reflets, dans ces vives lumières,
Homère! Galilée! et vous Colomb! Herschell!
Vous avez vu l'éclat de vos vastes carrières,
L'astre qui vous guida jusqu'au troisième ciel.

Il l'avait vu briller, sur les rives du fleuve,
Où languissait en pleurs la lyre des Hébreux,
Celui qui dit : Partons!... et sans que rien l'émeuve,
Fit se lever un peuple à ce cri généreux.
Il l'avait vu, celui, qui des bords de la Seine,
Courut vers le Jourdain, au signe de la croix,
Portant la liberté à ses frères, qu'enchaîne
Un prophète menteur, reculant à sa voix.

Et toi! fille des champs, Jeanne! sainte martyre!
A travers la chaumière elle avait rayonné.
Tu quittes Vaucouleurs; à Charles tu vas dire :
Gentil Dauphin, à Reims vous serez couronné!
Aux remparts d'Orléans ton étoile scintille.
Du cimier de ton heaume, elle guide Valois.
Au sommet du bucher, pure encore, elle brille,
Entre le ciel ouvert et la honte des rois

Vertus, qui toutes trois suffisez à la terre,
En attendant le jour de l'immortalité,
Amour! Espoir et Foi! votre ardente lumière,
Anime des héros le courage indompté.

Et quand l'humanité, de son grand sacrifice,
Elève le parfum jusqu'au trône de Dieu,
Au livre de la vie attestant le supplice,
La vérité l'inscrit de son style de feu.

Tel on vit s'arrêter au ciel de Sainte-Hélène
L'étoile, où tant de rois avaient lu leur destin !
Tel, bientôt s'inclinant vers les bords de la Seine,
Un autre astre suivit un si noble déclin (1).
L'océan s'est ému ! la France, désolée,
A revêtu le deuil de ses plus mauvais jours.
Mais deux voix ont redit des chœurs de l'Empirée :
France, console-toi ! Nous t'aimerons toujours.

N. Planchenault.

(1) Joséphine avait aussi son étoile.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

de Maine et Loire.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1857.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

M. le président Planchenault occupe le fauteuil; les autres membres du bureau sont présents.

Le secrétaire général lit le procès-verbal de la séance de novembre qui est adopté.

Il donne également lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration et de rédaction.

Il présente ensuite les publications de toute espèce adressées par les Sociétés correspondantes et les mémoires dont il est fait hommage à la Société. On remarque parmi les ouvrages imprimés un travail médical et chimique sur l'huile blanche de morue, par M. Hogge, et parmi les manuscrits un mémoire inédit

sur certaines maladies des femmes, par M. Clément Ollivier, médecin, membre titulaire de la Société. Ces deux mémoires sont renvoyés à l'examen de la section de médecine.

Le bureau proclame les noms de douze nouveaux adhérents. Ce sont MM. Carriol père, manufacturier, Carriol fils, manufacturier, Dumont fils, avocat, Drouard, négociant à Chalonnes, Châtel (Victor), propriétaire-agronome, Hardouin, architecte, Laboulais, ingénieur-mécanicien, Loriol, avocat, Laroche père, docteur-médecin, Ollivier, médecin, Riche père, agent comptable à l'École des arts, Velter, ingénieur-mécanicien, directeur de la conduite des eaux de la ville.

Le secrétaire général fait connaître l'état actuel du personnel de la Société. La liste antérieure au mois de novembre contenait cent vingt-huit noms dont il faut en déduire sept pour décès, changements de domicile, etc., jusqu'à ce jour, ce qui réduit cette première liste à cent vingt-un noms. La liste lue à la séance de novembre contenait quinze noms nouveaux, de sorte qu'en ajoutant les douze adhérents de ce jour, le personnel se monte dès ce moment au chiffre de cent quarante-huit membres titulaires et fondateurs.

M. le docteur Dumont fait hommage d'un exemplaire du discours qu'il a prononcé lors de la distribution des prix de l'École de médecine dont il est professeur. Ce discours a eu un tel retentissement au dehors de l'enceinte pour laquelle il avait été destiné, qu'en vouloir rendre compte ce serait s'exposer à n'être que l'écho d'éloges qui ont été unanimes.

M. le président, en remerciant M. Dumont de cette communication, annonce que ce discours prendra place dans la partie de la bibliothèque qui sera spécialement affectée aux travaux personnels des membres de la Société.

Le secrétaire général annonce que MM. Godard-Faultrier et Barassé libraire, ce dernier membre titulaire, font hommage à la Société d'un exemplaire de l'ouvrage intitulé *d'Angers au Bosphore*.

Le président charge le secrétaire général de transmettre à ces Messieurs les remerciements de la Société et annonce que l'ouvrage en question est renvoyé à l'examen de la section des lettres.

M. le président de la section des sciences physiques et naturelles prend alors la parole pour annoncer que M. Provost jeune, membre titulaire, fait hommage à la Société d'une carte géologique et botanique du département. Cette carte, élégamment dessinée et coloriée, est exposée dans la salle et a été l'objet d'un examen empressé de la part de l'assemblée avant l'ouverture de la séance.

L'habile dessinateur a pris pour base de son travail la carte géologique de MM. les ingénieurs des mines, et a indiqué par des chiffres qui correspondent à une liste des plantes considérées comme les plus rares ou les plus caractéristiques de la végétation locale, les endroits où chacune d'elles se rencontre plus spécialement. Cette liste est en marge de la carte, de telle sorte qu'en consultant les chiffres inscrits sur telle ou telle localité, on peut immédiatement se rendre compte de ses richesses botaniques ainsi que des rapports qui peuvent exister entre la présence de

certaines espèces et la nature géologique des terrains, les unes habitant exclusivement soit les sols calcaires, soit les sols schisteux, soit les terrains primitifs ou qui reposent sur des roches ignées, les autres, véritables nomades, s'accommodant indifféremment de toutes les stations.

A la grande carte sont jointes sept cartes des localités les plus riches, choisies parmi les différentes formations géologiques. Ces cartes particulières, dressées sur une plus grande échelle et dont quelques-unes sont perspectives, offriront un secours précieux aux botanistes qui voudront visiter ces lieux privilégiés et les conduiront pour ainsi dire par la main aux endroits qui recèlent les plantes qu'ils voudront recueillir.

On doit du reste ajouter que le catalogue des espèces qui figurent sur toutes ces cartes est l'œuvre du savant directeur de notre Jardin botanique, et que l'indication des localités est le résultat ou de ses découvertes ou de ses vérifications personnelles.

Le Président adresse des remerciements à M. Provost dont la carte demeurera exposée dans la salle des séances pour pouvoir être consultée par les personnes qui cultivent la botanique. Ce travail a été d'autant plus apprécié par elles qu'il n'en existe de semblable pour aucune partie de la France et que l'on doit former des vœux pour que de tels travaux venant à se multiplier, des cartes analogues soient considérées à l'avenir comme le complément indispensable des florules départementales et puissent ainsi préparer les matériaux d'une *carte botanique générale de l'Empire français* qui est encore à faire.

M. le président Planchenault présente à la Société, dans des casiers séparés, dix espèces de blé-froment plus ou moins nouvelles pour notre pays, récoltées par lui dans ses propriétés. Il a joint pour chacune une touffe de la plante en tige, feuilles et épis. C'est le commencement d'une collection de céréales que veut faire la Société, et d'un travail d'ensemble pour aider à distinguer les différentes variétés ou espèces de blé cultivées ou introduites en Anjou, et dont il importe de fixer la synonymie afin que nos agronomes puissent se comprendre entre eux et que nos cultivateurs, quand ils veulent changer leurs semences, ne soient plus exposés à des erreurs et à des mécomptes parfois désastreux.

Le bureau invite les membres qui croiraient posséder des espèces ou variétés intéressantes à les lui adresser pour qu'elles prennent place dans la collection et puissent être ensuite mises en expérience.

M. le Président présente à l'assemblée une fiole d'eau de la mer Morte rapportée par M. Planchenault fils, de son récent voyage à Jérusalem.

M. Janin, trésorier, expose un petit pressoir destiné aux usages domestiques à l'aide duquel l'on peut extraire de substances d'un petit volume le suc ou liquide qu'elles contiennent. Le mécanisme en est des plus simples. C'est un levier unique qui, en s'abaissant, opère directement la pression.

Ces diverses communications achevées, on procède aux lectures annoncées dans l'ordre du jour.

M. Emile Harion, membre correspondant, lit une notice sur la vie et les ouvrages d'Eugène Mordret, moissonné à la fleur de l'âge et au moment où sa re-

nommée de poète semblait devoir briller de l'éclat qui lui était si justement dû.

M. Emile Harion raconte les phases si pressées de cette courte et féconde existence de poète. Il analyse ses principales œuvres et en cite des fragments pour justifier ses appréciations. Il nous fait connaître l'élévation de ce talent si jeune et si formé déjà, son style à la fois élégant et sain, limpide et pittoresque, facile et nerveux ; cette poésie, pleine de vie et de chaleur qui puisait comme dans une source intarissable ses inspirations dans les plus tendres comme dans les plus nobles sentiments d'un cœur honnête, cette imagination hardie et osée, mais sans être par trop aventureuse ni vagabonde, qui ne semblait parfois dédaigner les sentiers battus que pour s'élancer d'un pas plus rapide et plus sûr vers les plus splendides hauteurs de l'idéal.

L'assemblée remarque plus particulièrement un extrait du petit poème de l'*An Mil*, que les amateurs de beaux et bons vers retrouveront en entier dans la *Revue Contemporaine*, année 1855.

Cet excellent morceau de critique littéraire que l'assemblée a écouté avec le plus vif intérêt, est renvoyé devant la commission de rédaction. Le Président croit devoir, au nom de la Société, adresser des félicitations et des remerciements à M. Emile Harion.

M. le directeur du Jardin Botanique, professeur à l'Ecole supérieure d'Angers, prend à son tour la parole, et vient offrir à la Société le manuscrit d'un *Catalogue méthodique, raisonné et critique des plantes de Maine-et-Loire*.

Après avoir terminé la 3e édition de la *Flore du*

Centre et du Bassin de la Loire, dont la publication récente excite en ce moment en Europe une si vive sensation, et qui ne tend peut-être à rien moins qu'à renouveler entièrement la face de la science, M. Boreau a porté plus spécialement son attention sur les plantes de notre Anjou, et, grâce à des observations consciencieuses et minutieusement poursuivies sans parti pris depuis vingt années, il a pu grouper une foule de faits encore inaperçus, distinguer un nombre considérable d'espèces confondues ensemble par la science telle que les livres nous l'avaient faite, débrouiller la synonymie multiple de certaines espèces anciennes, et rectifier ainsi quelques erreurs généralement acceptées et transmises par tradition. Ce travail reproduit fidèlement, par la citation de toutes les éditions de nos auteurs angevins, les fluctuations qu'a subies la détermination des espèces litigieuses, et ainsi tout homme, désireux de faire une connaissance sérieuse et intime avec notre Flore, pourra instantanément, à l'aide de cette concordance générale, se rendre compte et juger de l'opinion des botanistes éminents qui ont écrit sur elle. Certains genres, plus particulièrement riches et difficiles par la diagnose des espèces, tels que *Ranunculus*, *Viola*, *Rubus*, *Rosa*, *Hieracium*, *Mentha*, etc., auxquels on peut si justement appliquer les paroles de Fries, à propos des *Hieracium : Intricatissimum genus, Opprobrium scientiæ!* ont pris dans le Catalogue un développement tout à fait inattendu pour les personnes qui n'ont pas suivi la marche des progrès récents de la science, et il sera d'autant plus intéressant à consulter, que l'on sait l'immense extension que ces divers genres ont prise dans

la *Flore du Centre*, où ils ont été traités à un point de vue philosophique et dans un esprit d'analyse qui se rapprochent certainement de ce que la seule observation des faits naturels avait fait tout d'abord entrevoir aux premiers maîtres de la science, et bien différents par conséquent de ceux que l'école linnéenne fut contrainte, on peut le dire, d'adopter à son avénement pour parvenir, par une simplification et une sorte de condensation de l'espèce, à faire tout d'abord que l'ordre et la lumière se fissent dans l'apparent chaos que présente l'infinie multiplicité des êtres vivants. C'est l'étendue qu'ont prise ces études élevées dans les genres critiques ou imparfaitement explorés, qui a donné à la *Flore du Centre* un cachet particulier et une valeur réelle d'observation tout indépendante des systèmes qui peuvent partager les savants, et qui fait qu'elle se substitue déjà dans leurs bibliothèques à ces Monographies célèbres dont l'Allemagne était si justement fière d'avoir eu l'initiative et d'avoir pu jusqu'ici conserver la possession exclusive.

Ce catalogue, d'une actualité qui le rend encore plus précieux, est précédé d'une histoire de la botanique en Anjou, où l'auteur, qui a traité ailleurs, mais plus en détail, ce sujet, a trouvé néanmoins occasion d'introduire encore bon nombre de faits nouveaux. Une bibliographie de tous les auteurs qui ont écrit sur la botanique angevine, suit cette préface.

L'auteur en donne lecture et remplace, par des observations improvisées et des détails accessoires exposés avec la clarté lumineuse et la facilité d'élocution qui sont habituelles au savant professeur, les parties les plus techniques de ce travail.

La Société, par l'organe de son président, remercie l'auteur de l'hommage qu'il veut bien lui faire d'un ouvrage si important et qui place les études botaniques locales au niveau actuel de la science. Elle en prononce le renvoi devant la commission de rédaction.

M. le président Planchenault achève la lecture de la première partie de ses curieuses et profondes études sur Jean Bodin, dont il sera rendu compte après leur achèvement, afin d'en pouvoir mieux faire apprécier l'ensemble et la portée.

L'assemblée vote le renvoi devant la commission de rédaction de cette partie du travail de son honorable président, laquelle ne le cède sous aucun rapport à celle qui l'a précédée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1858.

Présidence de M. Planchenault.

M. le président Planchenault, directeur, occupe le fauteuil.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance de décembre qui est adopté.

Lecture est également donnée du procès-verbal de la dernière séance de la commission d'administration et de rédaction.

L'allocation proposée pour le traitement du concierge est mise aux voix et votée.

Il en est de même de la proposition ayant pour objet d'augmenter de cent exemplaires le tirage des Mémoires publiés par la Société.

La correspondance présente une lettre de M. le recteur de l'Académie de Rennes qui annonce que l'Empereur a conçu la pensée d'un vaste travail d'ensemble sur la topographie des Gaules avant le ve siècle. M. le recteur fait appel à la Société académique, certain qu'il est qu'elle sera heureuse et empressée de donner son concours à cette œuvre si éminemment nationale et dont l'importance et l'intérêt historique sont considérables. Il signale particulièrement à l'attention la rectification, par l'étude des localités, des erreurs contenues dans les grands ouvrages géographiques, l'indication des villes antiques et des divers centres de population désignés sous différents noms dans la période gallo-romaine, la délimitation des *pagi*, la justification des noms des peuples, provinces et villes par des citations épigraphiques, le tracé des voies romaines, etc. Il sollicite enfin des membres de la Société l'envoi des travaux qu'ils ont pu publier antérieurement afin qu'il puisse les transmettre à M. le ministre de l'instruction publique.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles annonce l'envoi de la collection de ses mémoires.

M. l'archiviste donne la liste des publications adressées par les Sociétés savantes de la Creuse, du Gard, Châlons, etc.

Il dépose ensuite sur le bureau : 1. l'ouvrage inti-

tulé Monographie thérapeutique sur l'iodure de fer — dont l'auteur, M. Gilles — de Paris, fait hommage à la Société ; 2. un mémoire imprimé sur les calendriers musulman et hébraïque, par M. Martin, d'Angers, membre titulaire, dont il est fait aussi hommage par l'auteur.

M. Victor Châtel, membre titulaire, fait également hommage de ses nombreuses publications sur divers sujets qui se rattachent aux sciences agricoles et à l'acclimatation.

Des remerciements lui sont adressés par M. le Président ainsi qu'à M. Martin.

L'assemblée vote également des remerciements à M. Gilles et l'admet au nombre de ses membres correspondants.

Le Secrétaire-général annonce que M. Pallut, qui était professeur au Lycée d'Angers, a été appelé au Lycée Louis-le-Grand à Paris, et qu'il échange son titre de membre titulaire contre celui de correspondant. Il fait ensuite connaître les adhésions de MM. Piquelin, avocat, Cordeau, père et fils, propriétaires, Guittet, artiste vétérinaire de l'école d'Alfort, Martin, chef d'escadron d'artillerie en retraite, Monoury, conducteur des ponts et chaussées. Ces messieurs qui prendront rang parmi les fondateurs portent le personnel actuel à cent cinquante-deux membres titulaires.

M. Planchenault présente à l'assemblée un pied d'avoine qu'il a obtenu d'un semis fait au piquet, à 30 centimètres environ de distance. Ce pied porte 132 tiges contenant en moyenne 80 grains chacune. Les autres pieds, provenant du même piquage, sans avoir

acquis un semblable développement, ont donné un rendement plus que décuple de celui qui est habituel à cette sorte d'avoine.

M. Thouvenel ouvre la série des lectures portées à l'ordre du jour par un rapport sur la seconde partie de la grammaire anglaise de M. Guzzi, professeur au Lycée d'Angers, membre titulaire.

Si la première partie a dû se renfermer dans l'étude des faits examinés isolément et successivement, la seconde, spécialement consacrée à la lexicologie, les considère dans les rapports qu'ils ont entre eux, en déduit les lois qui doivent les régir et enseigne l'application de ces lois. On peut en effet connaître parfaitement le caractère grammatical des mots sans savoir les employer convenablement pour exprimer sa pensée, et c'est précisément ce que cette seconde partie de la nouvelle grammaire anglaise a pour objet d'enseigner, en faisant bien comprendre en même temps comment la forme logique dans laquelle se produit l'idée diffère selon le génie propre de chaque langue et combien sous ce rapport la langue anglaise, appartenant à la grande famille des langues du nord, s'éloigne de la langue française et des autres langues du midi, ses sœurs.

M. Thouvenel retrouve d'ailleurs dans cette partie de l'ouvrage de M Guzzi les qualités générales qui distinguaient la première : une clarté de style remarquable, une propriété et pour ainsi dire une transparence dans l'expression qui semble mettre la pensée à nu pour la rendre plus saisissable.

Toutefois, M. Thouvenel ne peut s'empêcher d'exprimer le regret que, comme dans presque tous les

ouvrages de ce genre, les faits, à raison du cadre imposé pour les méthodes acceptées dans l'enseignement, ne précèdent pas ici les règles, de manière que celles-ci pussent s'en déduire naturellement par l'observation et le raisonnement, au lieu de se poser *à priori* et d'une manière abstraite, ce qui les rend difficilement accessibles aux jeunes intelligences auxquelles ces sortes d'ouvrages sont destinées. Mais il faut aussi constater que l'habile professeur d'anglais a autant que possible atténué ce renversement de l'ordre logique de l'investigation qui lui était prescrit par l'usage en plaçant à la suite de chaque règle des groupes de faits habilement combinés, de manière à exciter l'esprit d'examen et de déduction chez les élèves.

La Société décide le renvoi de ce rapport devant la commission de rédaction.

Un membre du bureau donne ensuite lecture d'une étude sur *La Fontaine, La Motte-Houdard* et *Florian*, par M. Gidel, maintenant professeur de logique au lycée de Nantes, l'un des dix premiers fondateurs de la Société académique.

Cette esquisse rapide, mais tracée avec une grande sûreté et une excessive pureté de trait, dessine avec une vérité frappante le caractère particulier des trois fabulistes, et assigne la place précise à laquelle ils ont respectivement droit de prétendre dans la littérature française. On ne se basardera pas ici à entreprendre l'analyse d'un morceau de critique d'une si haute portée, analyse qui, nécessairement trop restreinte et incolore, ne pourrait aucunement faire comprendre tout ce qu'il s'y rencontre de pensées profondes, d'aperçus délicats, d'appréciations ingénieuses, d'observations piquantes,

relevé par le charme d'un style facile, naturel, plein d'animation et tout chatoyant d'esprit. On se bornera seulement à constater la sensation qu'il a produite dans un auditoire auquel cette lecture rappelait les leçons attrayantes qui inaugurèrent si brillamment le cours de littérature de notre École supérieure aux premiers jours de son existence, et qui furent du nombre de celles qui eurent le privilège d'y attirer une foule toujours empressée, et qui depuis lors n'en a pas désappris le chemin.

L'assemblée renvoie ce travail à la commission de rédaction.

M. le président Planchenault reprend la suite de ses Études sur Jean Bodin. C'est l'économiste surtout qu'il s'attache en ce moment à faire connaître. Il examine à ce point de vue les opinions, les doctrines que Bodin a cherché à faire prévaloir et à formuler dans ses ouvrages, ainsi que les faits par lesquels il prétendait justifier ses idées, soit qu'il les eût observés par lui-même, soit que sa vaste érudition les eût recueillis dans les auteurs anciens ou étrangers. M. Planchenault va puiser particulièrement ces faits dans la polémique que Bodin soutint avec une ardeur extrême vis-à-vis de quelques hommes influents de son époque sur les questions si complexes et si délicates qui se rattachaient dès lors au renchérissement des denrées et à la dépréciation inégale des monnaies d'or et d'argent. Cette partie du travail de notre savant confrère est appuyée de citations nombreuses et étendues de certains ouvrages de Bodin, qui firent une profonde sensation à leur apparition mais qui sont maintenant oubliés, et dans lesquels on retrouve en germe la

plupart des principes qui sont la base des systèmes entre lesquels se partagent encore les économistes modernes, bien que ceux-ci ne paraissent y avoir été conduits que par la contemplation des faits contemporains.

L'examen de ceux de ces faits qui ont trait directement à l'élévation du prix des denrées et aux espèces monétaires donne à cette partie des Études un véritable caractère d'actualité et une importance incontestable eu égard aux oscillations qui se produisent de nos jours dans la balance des diverses valeurs réelles ou fictives.

L'ordre du jour étant épuisé par l'achèvement de cette lecture, la séance est levée, et la Société s'ajourne au 1er mercredi de février.

Le Secrétaire-général,

T.-C. BÉRAUD.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de janvier qui est adopté.

Il communique ensuite le procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration.

La Commission de la 25e session du Congrès scientifique qui se tiendra à Auxerre le 2 septembre prochain, envoie le programme des questions à traiter et invite la Société académique à s'y faire représenter par des délégués.

Les sociétés de Valenciennes et des Hautes-Pyrénées adressent leurs publications.

Hommage est fait de la grammaire publiée par M. Alix. M. Thouvenel est invité à faire un rapport sur cet ouvrage.

Il est également fait hommage d'un travail de M. Firmin Carré sur les moyens de prévenir les accidents sur les voies ferrées, que M. Dulos est chargé d'examiner, et dont il annonce qu'il pourra rendre compte à la prochaine séance.

M. Victor Châtel présente une notice sur un nouveau mode de semis en ligne opéré à la main, qui n'exige l'emploi d'aucun instrument particulier. Le semeur suit la raie, et applique sur la bande de terre que vient de retourner la charrue, 2 à 3 grains de blé à une distance moyenne de 28 centimètres. La nouvelle bande les recouvrant, ils se trouvent après un léger binage enfouis à 5 ou 6 centimètres. Un second binage et un hersage au printemps, complètent cet ensemencement, dont les frais extraordinaires de main-d'œuvre n'excèdent pas 12 francs par hectare, tandis que l'économie de semence varie de la moitié aux deux tiers, et que le rendement des surfaces semées est de beaucoup supérieur à celui obtenu par les semis à la volée.

Le Président remercie M. Victor Châtel de cette communication d'autant plus importante que les expériences comparatives faites dans ces dernières années, en Picardie et dans les départements du Nord, ont prouvé partout la supériorité du rendement du semis en ligne, à surfaces égales, ainsi que

nous l'a fait connaître le dernier bulletin agricole, reçu de la Société de Valenciennes.

M. Janin, trésorier, présente le compte des recettes et dépenses de 1857. Le Président nomme pour l'examiner et le recevoir une commission composée de MM. Dulos, Chauvin et Bouchet.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition de M. Dulos, ainsi conçue :

« Considérant que l'heureuse organisation de la » Société académique est due aux efforts incessants » du bureau ;

» Que le temps ne lui a pas permis de compléter » ses projets,

» Qu'une nouvelle élection, si elle modifiait le per- » sonnel du bureau, pourrait nuire à l'unité d'action,

» Par ces motifs, il est proposé de continuer aux » bureaux actuels des divers comités leur mandat » pendant 1858, et d'ajourner les élections au mois de » janvier 1859, tout en réservant pour l'avenir l'exé- » cution rigoureuse du règlement. »

M. Dulos fait observer que les bureaux actuels ayant été nommés pour un an, et leurs pouvoirs n'expirant ainsi qu'au milieu de la présente année, sa proposition en prolongeant leur existence de quelques mois seulement, aurait l'avantage de reporter l'élection à l'époque où elle se trouve fixée dans toutes les autres sociétés.

L'assemblée consultée par le Président adopte la proposition de M. Dulos dans les termes dans lesquels elle est formulée.

Le Président expose la nécessité et la possibilité d'organiser convenablement et sur de larges bases la

section d'agriculture, comprenant, indépendamment de l'agriculture proprement dite, l'horticulture, la zootechnie, la naturalisation et la domestication; section qui avait dû provisoirement rester confondue avec la section des sciences physiques et naturelles.

Le secrétaire-général présente un liste provisoire des membres qui sont supposés vouloir en faire partie et invite ceux qui seraient omis à faire connaître leur adhésion. Cette liste étant ainsi complétée, les membres inscrits seront convoqués prochainement pour nommer le bureau, et rédiger le règlement particulier de cette section.

Le Président expose, que M. le Préfet ayant invité les quatre sociétés savantes à s'entendre pour employer de la façon la plus utile la somme de 500 fr. votée par le Conseil général *pour prix à distribuer*, les présidents et secrétaires-généraux des dites sociétés se sont réunis le 28 janvier, et ont pris une décision dont le Président donne immédiatement lecture.

Le secrétaire-général en l'absence de M. le président Planchenault prend alors la parole pour faire remarquer que la question sur laquelle a dû plus particulièrement se fixer l'attention des bureaux était celle de savoir s'il n'y aurait qu'un prix de 500 fr., ou si cette somme, partagée entre les sociétés, donnerait lieu à quatre prix distincts, isolément décernés par chacune.

Les termes de la décision du Conseil général n'impliquant pas nécessairement la division et l'existence de quatre prix, la commission a cru devoir admettre, et cela à *l'unanimité*, qu'il y avait lieu de décerner un

seul prix sur un sujet accepté en commun par les quatre sociétés.

Les motifs principaux qui peuvent être invoqués en faveur de cette décision, sont les suivants :

Etant admis que les prix doivent être les stimulants d'un progrès réel dans les études locales, et qu'ils agissent d'autant plus efficacement pour le déterminer qu'ils provoquent des travaux plus sérieux, et qu'ils font converger sur un même point une plus grande masse de lumières, l'on est conduit à admettre pour conséquence que comme le nombre des hommes aptes ou disposés à entrer dans l'arène du concours est toujours très-restreint dans la zône d'action des sociétés de province, on a bien plus à espérer d'un prix unique pour une élucidation satisfaisante des questions qui intéressent la science locale que de la simultanéité de quatre prix, qui affaiblissent les efforts intellectuels en les divisant sur des matières étrangères entre elles ;

Que d'ailleurs la perspective d'un prix de 500 francs pourrait attirer dans la lice des hommes qui n'appartiennent pas à l'Anjou, quand ils auraient l'espoir d'être convenablement indemnisés de longs travaux de recherches, d'élaboration et de mise en œuvre qui consument un temps d'autant plus précieux pour le littérateur et le savant de profession qu'il représente pour eux une valeur vénale appréciable ;

Que d'ailleurs si la somme de 500 fr. par sa division ne formait plus pour chaque société qu'une récompense insuffisante à proposer, un sentiment de haute convenance leur interdirait néanmoins de rien

ajouter à des prix qui doivent avant tout conserver leur caractère spécial, celui d'une munificence *émanant directement et exclusivement du Conseil général.*

Le secrétaire-général ajoute que, quant à la distribution des prix, on a reconnu la nécessité de la retarder autant que possible et de la reporter ainsi au mois de décembre.

L'assemblée, après avoir entendu et accepté ces explications, déclare donner son adhésion à ce qui a été décidé par la réunion des bureaux, et spécialement à ce qu'il ne soit décerné qu'un prix, lequel serait alors de 500 fr.

M. le d^{r} Mirault demande alors la parole et propose de nommer une commission à laquelle se réuniraient le président et le secrétaire-général, afin de choisir et d'indiquer le sujet du prix. Cette proposition étant adoptée, MM. Chauvin, Cune, De Lens, Mirault et Mourin sont désignés à cet effet.

Le secrétaire-général lit une lettre de M. Charles Drouard, membre titulaire, qui transmet à la Société l'indication de deux procédés mis en usage avec un succès égal par M. Frémy de Chalonnes pour combattre l'*oïdium* de la vigne, et qui ont été par lui décrits dans une notice jointe à la lettre.

Le premier procédé consiste à arroser les feuilles et les fruits malades, avec de l'eau dans laquelle on a delayé de l'argile. M. Frémy en a constaté l'efficacité, mais le dépôt terreux qui salit plus ou moins la grappe, ne permettant guère d'en user pour les raisins de table, M. Frémy, connaissant l'action généralement attribuée au vinaigre sur les champignons vénéneux, a eu recours à un lavage pratiqué avec de l'eau additionnée

de vinaigre, dans la proportion de 3 p. 0/0. Il a fait au mois de juillet brosser les raisins, dont les grains étaient bien formés, de 500 ceps malades, qui étaient mêlés parmi 1,500 autres non encore atteints, et il a pu à la fin du mois suivant, récolter des raisins *parfaitement sains et très mûrs*. Deux journées d'homme avaient suffi pour ce travail, ce qui n'élèverait pas la dépense totale d'un hectare à plus de 12 à 15 francs.

L'assemblée qui a écouté cette communication avec un extrême intérêt, renvoie la lettre et la notice de M. Frémy au comité de rédaction.

M. Ménière présente une monographie des *eaux minérales ferrugineuses du département*. Il lit, en les entremêlant d'explications verbales, les passages les plus saillants de l'exposé général qui précède l'examen particulier des principales sources observées dans notre département, et en indique quelques-unes qui ont totalement disparu, d'autres qui sont intermittentes.

Les analyses connues jusqu'ici de 84 des eaux les plus renommées de France pour leurs propriétés thérapeutiques, ayant accusé dans toutes la présence de l'arsenic, la science médicale en avait conclu que c'était à cet agent énergique que l'on pouvait attribuer, au moins en partie, la puissance de leur action sur l'économie animale. Aussi, dans ces dernières années, deux chimistes de Paris, MM. A. Chevallier, membre de l'Académie impériale de médecine, et Gobley, s'étaient-ils adressés aux sociétés savantes des provinces, pour obtenir par leur intermédiaire soit des analyses, soit des résidus des eaux minérales où la présence de l'arsenic n'avait pas encore été démontrée. Le travail de M. Ménière vient fournir pour

l'Anjou des réponses précises aux questions ainsi posées par la science, car sur 27 sources ferrugineuses par lui analysées, il en est 18 où il a pu constater l'existence de l'arsenic, et, dans deux autres, celle d'un autre métal, le manganèse.

A ce travail sont joints deux tableaux, l'un contenant les analyses comparées, l'autre la classification de toutes les sources du département.

L'assemblée adresse des remerciements à M. Ménière pour la communication d'un travail scientifique aussi important et complet sur une partie de notre statistique naturelle jusqu'alors peu connue et renvoie ce travail au comité de rédaction.

M. Mourin dans un mémoire récemment publié sur l'histoire de la Ligue en Anjou, ayant eu à parler de Charon et de la ligne politique qu'il suivait au moment où il vint prêcher à St Maurice d'Angers, avait admis qu'il n'était pas encore détaché du parti des Guise : il avait en cela suivi les indications du journal de Louvet. Mais ayant reconnu peu après que cette opinion était contraire à celle de M. Poirson, mû par cet ardent désir, qu'on lui connaît, de ne jamais laisser dans une obscurité équivoque tout fait historique sur lequel un travail opiniâtre peut appeler la lumière, il n'hésita pas à s'adresser à M. Poirson lui-même afin de s'éclairer sur la source où celui-ci avait pu puiser une conviction différente de la sienne et reçut du savant académicien une réponse des plus intéressantes sur le fait en litige.

M. Mourin fait précéder la lecture de ce document si précieux par le nom de l'homme dont il émane, et dans lequel celui-ci indique ses autorités et les discute

en même temps que l'assertion de Louvet, par un exposé aussi rapide que lumineux qui embrasse la vie, le caractère personnel, les opinions religieuses, politiques, philosophiques, de l'auteur de *la Sagesse*, qui, au moment où il venait ainsi prêcher à Angers, était l'intime de Montaigne et pouvait peut-être dès-lors laisser présager qu'il deviendrait plus tard l'héritier le plus direct de son scepticisme.

Ce double travail, tant de M. Mourin que de M. Poirson, prouverait au besoin à quelle scrupuleuse investigation, à quelle logique rigoureuse de discussion sont désormais soumis les faits de la part de certains historiens de la nouvelle école avant d'acquérir le droit d'être admis par eux au rang des vérités historiques. Ainsi donc sous plus d'un point de vue, cette double lecture excite au plus haut degré l'intérêt de la Société académique, qui renvoie le tout à son comité de rédaction, en manifestant l'espoir que M. Mourin, dût-il par les nécessités de l'avancement auquel il doit si justement prétendre, s'éloigner de notre ville, voudra bien continuer à lui faire part de travaux qui trouveront toujours au sein de la Société la sympathie qui s'attache à un talent élevé et consciencieux, lors surtout qu'il n'est qu'un reflet, une sorte d'émanation des plus généreuses qualités du cœur.

Si bien remplie qu'eût été la séance, il restait à la poésie à la couronner d'un nouveau charme. M. Dumont fils, s'était chargé de ce soin. Sa pièce de vers sur *les Chercheurs d'Or* a été vivement applaudie. La donnée, des plus heureuses, montre l'homme à son entrée dans la vie sociale, sollicité par les ardents désirs, par le spectacle des jouissances matérielles et in-

tellectuelles, et entendant sans cesse à son oreille le génie du mal lui murmurer : Avec l'or, tout cela est à toi ! Cédant à l'entraînement général, il va s'élancer vers les climats lointains pour ravir le rameau d'or, ce talisman irrésistible qu'il croit devoir le guider vers le bonheur, tel qu'il l'a rêvé dans l'enivrement de ses passions juvéniles, mais lorsque

Il allait s'embarquer! une voix plus sévère
S'élève tout à coup et le fait tressaillir....
Il se détourne et voit un vieillard centenaire.
Enfant, dit le vieillard, arrête et ne va pas
Si loin risquer ton innocence;
L'or ne nous suffit pas... Trouveras-tu là-bas,
La paix du cœur et l'espérance?...

L'ordre du jour se trouvant épuisé par la lecture de ces vers, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Béraud.

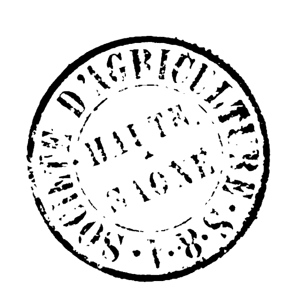

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
HAUTE SAONE

TABLE DU 2e VOLUME

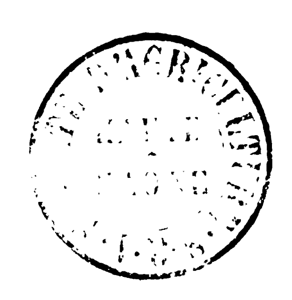
DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE



MÉMOIRES

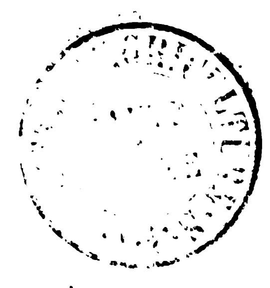
DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

TROISIÈME VOLUME

TRAVAUX DIVERS



ANGERS
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE
Chaussée-Saint-Pierre, 13

1858

NOTICE

SUR

L'EXPOSITION PISCICULTURALE,

organisée

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE ET LOIRE.

Le pavillon de Pisciculture est installé par les soins de la section d'agriculture, zootechnie et acclimatation de la Société académique d'Angers.

Cette section, s'occupant, depuis trois mois seulement, de l'étude du système, n'a pas eu la prétention d'exposer des produits obtenus par elle.

Son but a été de présenter au public les divers appareils, à l'aide desquels cette science procède, et de les expliquer par des notices simples, mais complètes, mises à la disposition de ceux qui s'y intéressent. Elles sont dues aux soins et à l'expérience de M. Millet, inspecteur des eaux et forêts, qui veut bien patroner ces études, ainsi qu'à la rédaction de M. Béraud, secrétaire-général de la Société.

La commission a pensé qu'elle devait aussi présenter les produits qui lui ont été envoyés, avec empressement, pour l'exposition.

Ainsi elle a mis en évidence, dans des bocaux et des tubes où ils sont conservés dans l'esprit-de-vin :

1° La série des œufs et des embryons des poissons migrateurs donnés par la Société d'acclimatation, et deux beaux spécimens d'ombre-chevalier acclimaté dans les départements de l'Aisne et des Ardennes à l'aide d'œufs fécondés artificiellement.

2° La collection des crustacés du pilote de Concarneau, M. Guillou, décoré de la Légion-d'Honneur, observateur et praticien d'un mérite éminent. On peut les suivre depuis l'éclosion, jusqu'à l'âge d'un an en passant par toutes les mues.

M. Guillou a joint à son envoi un groupe d'huîtres artificiellement obtenues, d'une belle forme et d'une qualité exquise. La température (34 degrés à l'ombre) ne lui a pas permis d'envoyer les autres poissons de sa culture.

Cependant, pendant 48 heures, les amateurs ont pu voir vivants, dans l'eau de mer, en bocaux, les langoustes et homards, depuis l'âge d'un an, et même des éclosions du 29 mai, offerts par M. Guillou.

M. Caillaud, de la Rochelle, a envoyé à l'exposition un groupe de ses bancs d'huîtres artificiels, d'un goût très fin, ainsi que des buccins.

La commission a cru devoir offrir aux yeux du public la collection des poissons des fleuves et rivières de la circonscription de l'exposition, dans huit bassins empruntés aux angles du grand bassin de la fontaine, et peuplés par les soins des frères Dureau, pêcheurs

de Reculée, qui ont eu à lutter contre une température d'une élévation excessive.

L'*aquarium* du pavillon a réuni toutes ces espèces, dans ses cloisons vitrées, qui permettent d'étudier les formes, les habitudes, les mouvements et les instincts de ces poissons.

Des coupes en verre, de 50 centimètres en largeur, contiennent les alvins et frais, qu'on peut saisir avec des pipettes en verre.

L'ornementation du pavillon est due à MM. Huard frères et à M. Velter, directeur des eaux de la ville.

La toiture, chef d'œuvre de couvreur, est due à l'habileté et à la patience de maître Massard.

La belle table d'ardoise, les aquarium en schiste et les ardoises de la toiture ont été fournis gratuitement par l'administration des Ardoisières

N. Planchenault,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, directeur de la Société Académique.

CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

ET

Notions pratiques sur la Pisciculture.

Parmi les animaux vertébrés les poissons, placés au plus bas degré de l'échelle de l'organisation, ont été, et par cela même peut-être (1), les êtres auxquels la nature, dans cette division supérieure du règne animal, a le plus libéralement prodigué les germes reproducteurs. Les naturalistes en effet ont reconnu l'existence de 28,230 œufs dans une perche de moyenne taille, 137,000 dans une brème, 272,000 dans un brochet, 342,000 dans une carpe de 3 kilog., 383,000 dans une tanche, etc. Ce qui n'est rien encore comparativement aux nombres donnés par les espèces marines, puisque M. Valenciennes dans un mémoire de 1856, annonce qu'il a constaté qu'il existait dans un turbot de 50 centimètres 9,000,000 d'œufs et dans un muge à grosses lèvres jusqu'à 13,000,000 !

Mais l'immensité même de tels préparatifs et de

(1) A mesure en effet que l'on descend les degrés de l'animalité en prenant pour point culminant les quadrumanes, l'on voit se multiplier dans les vertébrés les moyens de reproduction.

telles ressources pour assurer la perpétuité de l'espèce, annonce assez la coexistence de causes destructives spontanées et aussi multipliées qu'énergiques, destinées à ramener l'équilibre entre le nombre de ces animaux et les moyens d'alimentation nécessairement bornés du milieu où ils sont condamnés à vivre, de même aussi qu'à maintenir le rapport numérique qu'ils doivent conserver dans l'ensemble général de la vie animale telle que Dieu l'a distribuée entre ses créatures.

Toutefois si leur propagation n'était arrêtée que par les causes naturelles, tout a été si admirablement prévu dans les conseils de l'éternelle Sagesse que l'on doit croire que la production ichtyologique, n'ayant alors d'autre limite que celle des moyens de subsistance, atteindrait une proportion de beaucoup supérieure à celle que nous lui voyons, et que s'il en est autrement dans les cours d'eau qui arrosent des pays populeux comme les nôtres, c'est seulement parce que l'action suprême de l'homme est venue ajouter à celles préexistantes d'autres causes de destruction, d'autant plus puissantes qu'elles n'ont pour bornes, que celles de sa volonté et de ses caprices. L'équilibre ainsi rompu par lui ne pourra donc désormais se rétablir qu'autant que, mieux éclairé sur ses propres intérêts et sur les suites calamiteuses de son incurie, il saura contrebalancer ce que son intervention déréglée peut avoir de funeste et de dévastateur par une intervention d'une toute autre nature propre à augmenter les chances de multiplication et à neutraliser en même temps en partie les causes primitives ou accidentelles de destruction.

Tel est le but qu'a dû se proposer et que s'est proposé en effet la pisciculture dans les procédés nouveaux auxquels elle a recours pour opérer le repeuplement des eaux douces, en cherchant particulièrement les moyens de soustraire l'alevin (*le frai* selon l'expression consacrée au pays d'Anjou) aux dangers auxquels il est exposé.

Pour pouvoir mieux apprécier si elle atteindra les résultats qu'elle poursuit, il n'est pas inutile peut-être de se bien fixer d'abord sur les conditions naturelles dans lesquelles a lieu l'éclosion lorsqu'elle est abandonnée à elle-même.

Nos poissons d'eau douce, c'est-à-dire, ceux qui fraient dans les eaux douces (1), sont ovipares, et la fécondation, dans cette classe d'animaux, au lieu de s'opérer par un rapprochement des sexes, a lieu par le dépôt de la laitance du mâle sur les œufs que la femelle a pondus à l'avance dans le liquide ambiant. Selon les espèces ces œufs sont déposés sur un fond vaseux, graveleux, sablonneux ou herbeux ; les uns restent libres sur ce fond, d'autres sont enduits d'une matière gélatineuse ou mucilagineuse qui les fixe et les fait adhérer aux corps étrangers, herbes, brindilles etc. Tels sont ceux des carpes et de quelques autres espèces de cyprins.

Pour que la fécondation s'accomplisse il faut dans la plupart des cas que l'imprégnation de l'œuf par

(1) Ce qui comprend les espèces marines, qui prenant leur développement normal dans la mer, ne peuvent néanmoins procéder à la ponte que dans les fleuves à lits sableux, tels que saumons, aloses, mulets, lamproies, etc.

la laitance soit presque immédiate, car s'il est des espèces où les animalcules (spermatozoaires) vivent jusqu'à 10 ou 12 minutes après l'émission et le délayement de la laitance dans l'eau, il en est d'autres au contraire, tels que le barbeau, la perche, la carpe etc., où ils meurent au bout de 3 minutes au plus. Il est en outre des espèces, la carpe, par exemple, où l'enveloppe mucilagineuse de l'œuf se gonfle rapidement et rend alors en augmentant d'épaisseur et de densité l'imprégnation ou la pénétration par l'animalcule, impossible, même après un court séjour de l'œuf dans l'eau. On conçoit donc aisément comment il doit arriver fréquemment que les œufs, s'ils sont déposés par la femelle en l'absence du mâle, peuvent rester inféconds et que de cette incommensurable quantité de germes qu'avait préparés la nature, il ne résulte cependant qu'un nombre relativement très borné d'animaux.

Une autre cause qui restreint considérablement aussi le nombre des œufs fécondés provient de ce que plusieurs espèces de poissons et d'oiseaux de rivières, palmipédes et échassiers, les recherchent avidement pour en faire leur pâture et s'attaquent de préférence aux œufs fécondés que leur volume signale mieux à leur voracité.

De plus la ponte dans nos rivières se fait au printemps dans des parties peu profondes et souvent ainsi au moment des débordements, si bien que les eaux en se retirant dans leur lit, laissent à nu de grandes quantités d'œufs fécondés qui ne tardent pas à périr.

Les vagues que les hydrauliciens nomment *vagues*

solitaires et qui suivent les bateaux à vapeur, rejettent aussi souvent sur le rivage et les œufs et l'alevin encore trop faible pour regagner la rivière.

Enfin l'on doit ajouter à toutes ces causes de destruction, que le jeune poisson dans les deux ou trois premières semaines de son éclosion, porte une poche ou membrane ombilicale qui gêne ses mouvements et le livre alors comme une proie facile aux espèces piscivores.

Ainsi donc malgré cette innombrable quantité d'œufs qui chaque année est déposée dans nos eaux douces, la production du poisson se trouve naturellement resserrée dans des limites assez étroites et il est indubitable que, si l'action de l'homme vient s'ajouter à ces causes premières de destruction, sans qu'il fasse rien pour en atténuer l'influence fâcheuse, comme le nombre des vieux poissons qui seuls fournissent les reproducteurs puissants doit tendre de plus en plus à diminuer, le dépeuplement des cours d'eau ne peut qu'augmenter indéfiniment.

Pour apprécier à quelle pénurie peut être abaissée la production ichtyologique en certains cas il suffit de comparer le chiffre des affermements des rivières navigables dans leurs écarts extrêmes. L'administration des forêts afferme 7570 kil. de cours d'eau en moyenne à 69 fr. le kil. Dans ce nombre, la Maine par kilomètre est, exceptionnellement il est vrai, affermée 1378 fr., la Seine 498 fr., la Mayenne 339 fr., la Loire dans le Loiret 309 fr. et en Maine et Loire 297 fr. ; ce sont les *maxima*. Mais nous trouvons en regard, la Dordogne dans la Corrèze, affermée 10 fr., l'Ain dans

le Jura 14, l'Isère 8 fr., la Drôme 4, la Durance 2. Enfin 219 kil. sont à ce point dépeuplés qu'ils n'ont pu trouver de preneurs à aucun prix !

En voulant ramener le peuplement à un état normal le pisciculteur s'aidant des découvertes de la science, a dû s'attacher à combattre le mal dans son origine en cherchant les moyens les plus propres à assurer la fécondation, l'éclosion et l'élevage du jeune poisson, de manière à ce qu'il ne fût abandonné à lui-même que lorsqu'il pourrait déjà échapper aux nombreux dangers qui l'attendent.

Pour cela faire la pisciculture a commencé par étudier les moyens mêmes employés par la nature, en prenant pour point de départ de ses observations la *fécondation*.

Bien que par suite d'une prédisposition de notre amour-propre national trop facile à comprendre, l'on reporte encore généralement l'honneur de la découverte du procédé de la *fécondation artificielle* à deux pauvres pêcheurs de la Bresse : Joseph Rémy et Antoine Genin, que le premier s'adjoignit plus tard, toutefois il est constaté aujourd'hui que cette méthode avait été dès longtemps avant eux signalée au double point de vue scientifique et pratique. Sans vouloir rechercher ici si la fécondation artificielle fut connue et pratiquée par les Chinois et les Romains comme la comprend la pisciculture moderne, ou si plutôt, comme nous le pensons, ces peuples ne se bornaient pas à préparer seulement des frayères naturelles, il nous suffira de rappeler que lorsqu'en 1773, Duhamel-Dumonceaux publia son *Traité général des pêches*, il y donna la traduction d'un travail de *Jacobi* rédigé par Holstein

sur la fécondation artificielle au sujet duquel ce même Jacobi avait adressé dès 1758 une lettre à notre immortel Buffon.

Les essais de Jacobi avaient été couronnés de succès et suivis d'applications pratiques dans quelques parties de l'Allemagne ainsi que l'a constaté Hartig cité par M. Haime (1). La science de son côté s'était emparée du procédé : Spallanzani au dernier siècle, *Prevost* de Genève et *Dumas* dans le nôtre, s'en servirent fréquemment dans leurs travaux embryogéniques. Toutefois son emploi dans la pisciculture n'avait encore aucunement pénétré en France, puisque aucune réclamation d'antériorité ne fut élevée, lorsqu'en 1844 Rémy et Génin en firent l'application à la propagation des truites, dont ils peuplèrent plusieurs cours d'eau de la Bresse. Les sociétés savantes et la presse donnèrent dès lors une rapide publicité à ces essais ; les encouragements de toutes sortes arrivèrent aussi de toutes parts et la France, grâce à l'initiative de deux simples pêcheurs, se trouva ainsi dotée presque inopinément d'une industrie nouvelle appelée à devenir des plus fécondes.

Cet exposé historique, si concis qu'il soit, pouvant suffire au but que nous nous proposons ici, nous allons immédiatement passer à l'examen des procédés qui nous ont paru mériter la préférence comme étant à la fois les plus simples, les plus faciles et les plus certains.

De tous les instruments proposés ou mis en usage

(1) Voyez le remarquable mémoire de ce savant, Revue des Deux-Mondes, 1854.

dans le triple but d'obtenir la fécondation, l'éclosion et l'élevage, celui qui paraît satisfaire le mieux à toutes les conditions et qui est en même temps d'une fabrication partout facile et peu coûteuse (1), a été exposé par M. Millet de Paris, inspecteur à la Direction générale des eaux et forêts et membre de la Société impériale d'acclimatation.

Il consiste dans une boîte circulaire, dont le pourtour est en ferblanc ou même en bois, large de 30 à 40 cent. sur 12 à 15 de hauteur, s'ouvrant en deux parties qui s'emboîtent, dont la supérieure forme couvercle, et ayant ainsi deux fonds garnis de canevas de fil ou mieux de toile métallique galvanisée. A ce double tamis ou *incubateur* sont fixées quatre ficelles attachées à autant de bouées en liège, afin que, placé dans l'eau, il puisse être maintenu à telle profondeur et à telle distance du fond du cours d'eau qu'on le désire, et rester ainsi parfaitement isolé pour assurer le renouvellement du liquide.

Dans cet appareil unique s'accomplissent successivement l'incubation, l'éclosion et l'élevage; si les jeunes poissons s'y trouvaient trop à l'étroit, il suffirait d'en extraire le trop plein et de le répartir dans d'autres boîtes semblables.

Lorsque l'on veut procéder à la fécondation artificielle, on enlève le couvercle, et on place le fond du tamis dans un baquet d'eau de rivière la plus fraîche possible.

(1). Les tamis à double fond en toile métallique ou incubateurs sont établis par M. Potrais, butte du Pélican, à Angers, au prix de 4 fr.

L'opérateur prend alors dans une main un poisson femelle et dans l'autre un poisson mâle, et en les courbant légèrement, il sollicite la sortie des œufs et de la laite qui tombent ensemble dans le tamis auquel il imprime un léger mouvement pour faciliter le mélange.

Si le poisson est d'un certain volume, l'opérateur n'en prend qu'un à la fois en commençant par une femelle, et aussitôt qu'elle a pondu, il se hâte de saisir le mâle pour provoquer l'émission de la laitance.

Toutefois, si ce mode d'opérer est facile pour certaines espèces dont l'on peut se procurer simultanément des individus mâles et femelles au moment précis du frai, il est difficilement praticable pour les poissons voyageurs que l'on pêche isolément et qui fréquentent les eaux les plus vives. A cet effet on a imaginé un appareil dans lequel on peut renfermer, pendant autant de temps qu'il est nécessaire, le mâle et une ou deux femelles.

Cet appareil consiste en une boîte longue et étroite, ouverte par le dessus qui est couvert d'un treillis, et fermée aux deux bouts par une toile métallique. Le fond est garni de barreaux en bois carrés et transversaux sur lesquels le ventre de la femelle rencontre les inégalités que ces espèces recherchent, dans les fonds rocailleux des eaux courantes, et au dessous de ce fond en est un second, mais mobile, et consistant en un chassis de toile métallique, sur lequel tombent les œufs qui sont recueillis au fur et mesure en retirant ce chassis. Cette boîte est placée dans une eau courante, et les poissons s'y trouvent dans les meilleures conditions, celles qui leur sont naturelles.

On nomme cette boîte *frayère artificielle*.

Toujours est-il que les œufs fécondés, obtenus par l'un ou l'autre procédé, sont renfermés dans le tamis à double fond servant d'incubateur, et immergé dans l'eau d'une fontaine ou dans tout autre dont la température est peu élevée et autant que possible peu variable.

La température qui, d'après les recherches de MM. Coste, Quatrefages, etc., entretient le plus longtemps la vitalité des animalcules fécondateurs, est pour le poisson d'hiver, comme la truite, de 4 à 7 degrés centigrades; pour ceux de premier printemps, de 8 à 10; pour ceux de second printemps, comme perche et carpe, de 14 à 16; enfin pour les espèces d'été, de 20 à 25°; lorsque la température dépasse ces limites, l'énergie de la vitalité compense sa brièveté.

Les sujets choisis pour reproducteurs ne donnant guère dans une seule fois les œufs ou la laitance, il convient, après une opération, de les mettre en réserve dans une pièce d'eau quelconque pour les soumettre à un ou deux jours d'intervalle à une autre épreuve, en continuant ainsi jusqu'à complet épuisement des produits.

M. Millet se contente, pour les conserver en état, de leur passer une ficelle sous l'opercule d'une des ouïes et de les laisser nager en liberté. Pour les reprendre, il suffit alors de retirer la ficelle, et on ne craint pas ainsi de les fatiguer inutilement.

Après une incubation plus ou moins prolongée, selon les espèces et la température des eaux, et sans qu'il soit besoin d'aucune autre précaution, l'éclosion a lieu. C'est alors qu'il convient autant que possible

de porter l'appareil dans les eaux mêmes que l'alevin est destiné à repeupler, afin que dès les premiers moments de son existence, il s'habitue au milieu dans lequel il doit vivre désormais.

On laisse ainsi l'alevin grossir pendant quelques semaines, un mois au plus, et dès que la résorption de la vessie abdominale s'est opérée, on lui donne la liberté. Il a acquis alors l'agilité et la force nécessaires pour fuir le danger, et son instinct est assez développé pour qu'il sache s'y soustraire.

Telles sont les conditions excessivement simples, comme on le voit, dans lesquelles se pratiquent la fécondation artificielle et l'élevage de l'alevin.

Une question a été fort controversée entre les pisciculteurs, celle de savoir s'il y avait avantage à nourrir l'alevin pendant un temps plus ou moins long avant de lui donner la liberté.

M. Pouchet est pour l'affirmative; mais M. Millet, de Paris, dans son Mémoire sur l'hygiène du jeune poisson, est d'un avis contraire. Non seulement, selon lui, il n'y a pas nécessité, mais il serait même dangereux de recourir à l'alimentation artificielle avant la dissémination des jeunes poissons. Leur existence, leur conservation est d'autant plus assurée, pense-t-il, qu'ils sont plus aptes à échapper à leurs ennemis et à chercher spontanément la nourriture qui leur convient. Or, ces conditions sont surtout développées dans les poissons qui n'ont pas reçu une nourriture préparée d'avance et abondante. et qui, moins replets et plus alertes, sont naturellement portés à chercher de tous côtés les aliments qui leur conviennent. Si, au contraire, avant de les répandre dans les eaux, on

a prolongé leur captivité pour les nourrir de viande hachée et de pâtée comme on le conseille, on leur enlève ainsi une grande partie de cette vivacité et de cet instinct si précieux pour assurer leur conservation, et lorsqu'on les abandonne à eux-mêmes ils ont déjà atteint des dimensions et des habitudes qui ne leur permettent plus d'échapper aussi facilement à leurs ennemis.

Ces motifs, donnés par un habile praticien, nous paraissent péremptoires, et ainsi se trouve d'autant simplifiée et abrégée la tâche de l'éleveur, puisque quelques semaines à peine après l'éclosion, il pourra répandre l'alevin dans les eaux qu'il doit peupler.

Mais si M. Millet pense qu'il faut interdire l'usage des viandes ou de tout autre mets préparés par la main de l'homme pour la nourriture des jeunes poissons, il recommande aussi, lorsque les eaux ne leur offrent pas une alimentation naturelle suffisante, d'y provoquer par tous les moyens possibles la multiplication des mollusques aquatiques, insectes, petits crustacés, petites espèces de poissons même, tels que lotte, véron, chabots, etc., qui peuvent leur fournir des aliments.

Pour donner un exemple des avantages de ce dernier mode d'alimentation, le savant inspecteur des eaux et forêts rapporte que plusieurs milliers de truites provenant de la fécondation artificielle, élevées dans des bassins et ruisselets où l'on avait introduit des chabots, crevettes d'eau douce (gammarue pulex) des lymnées et autres coquillages, ont éprouvé peu de pertes par la mortalité, et ont acquis au bout de 15 à 18 mois un poids de 120 à 125 grammes; et que

des truites, qui à ce même âge avaient été placées dans les mêmes conditions, avaient ensuite augmenté annuellement de 1 kil. à 1 kil. 1/2.

M. Coste n'a pas obtenu des résultats moins concluants en faveur de l'élevage artificiel. Au mois de mars dernier, il a en effet présenté à l'Académie des sciences des truites vivantes nées dans ses *aquarium* du Collége de France qui avaient été placées dans le petit lac de Villeneuve-l'Étang, près Saint-Cloud, dont on avait préalablement enlevé tous les autres poissons. Ainsi abandonnées à elles-mêmes, et sans autre nourriture que les vers, insectes et têtards de batraciens qui s'y multiplient naturellement, les truites d'un an pesaient déjà de 65 à 90 grammes, et celles de 33 mois, qui mesuraient 45 à 50 centimètres de longueur, pesaient de 675 gr. à 1,170 grammes, et valaient sur le marché de Paris de 3 à 6 francs pièce. Il n'avait jamais existé de truites dans ces eaux.

T.-C. Béraud,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Secrétaire-général de la Société académique.

PISCICULTURE.

NOTICES

SUR LES DIVERS APPAREILS DESTINÉS A LA FÉCONDATION ARTIFICIELLE, A L'INCUBATION ET A L'ÉLEVAGE.

Les poissons qui peuplent les eaux de la France sont *ovipares;* la fécondation de leurs œufs a lieu *extérieurement*, c'est-à-dire que le mâle féconde les œufs après la ponte.

La femelle pond les œufs et le mâle les arrose ensuite avec sa matière fécondante qu'on nomme *laite* ou *laitance.* Cette matière qui, en bon état de maturité, ressemble au lait ordinaire ou à une crème liquide, a la propriété, quand elle est mise convenablement en contact avec les œufs, de les affecter de manière à en développer les germes.

Pour faire des *fécondations artificielles* , il est indispensable que les œufs et la laitance soient arrivés à un état convenable de maturité et soient parfaitement sains. Le meilleur moyen d'avoir des poissons réunissant ces conditions essentielles, c'est de les pêcher sur les frayères mêmes ou à proximité de ces frayères, quand ils commencent à entrer en fraie, ou quand ils ont commencé à frayer.

Voici la manière d'opérer pour obtenir des œufs bien fécondés.

Afin de rendre l'explication très claire, il faut d'abord établir une distinction entre les espèces de poissons qui donnent, les unes (saumon, truite) des *œufs libres* et non adhérents, et les autres (carpe, tanche, gardon, etc.), des œufs qui se *collent* ou s'attachent immédiatement après la ponte, contre les objets environnants.

I. Mode d'opération avec les œufs libres.

Après avoir ouvert un tamis flottant (voir le modèle n°....), on place dans l'eau la portion munie de flotteurs (l'on opère soit dans les eaux naturelles, soit dans un baquet).

On tire la *femelle* de l'eau et on la tient de manière à rapprocher l'anus aussi près que possible de la surface de l'eau du tamis, de manière à ne pas laisser les œufs en contact avec l'air extérieur; si les œufs ne s'écoulent pas naturellement, on en facilite la sortie en pressant légèrement le ventre, de la tête vers la queue, ou bien en arquant faiblement le corps du poisson; au fur et à mesure de leur écoulement, les œufs tombent sur le tamis.

On prend immédiatement le *mâle*, on lui presse légèrement le ventre, et on arrose les œufs avec quelques jets ou gouttes de laitance, de manière à blanchir légèrement l'eau ou à lui donner une teinte opaline.

On agite alors doucement le tamis, afin que tous les œufs soient mis en contact avec les particules fécondantes, et que les particules devenues inutiles au

bout de quelques secondes puissent passer à travers les mailles du tamis et ne pas rester en contact avec les œufs.

II. Mode d'opération avec les œufs adhérents.

Quand on veut féconder des œufs qui adhèrent, il faut préalablement introduire dans le tamis soit des plantes ou herbes aquatiques, soit des rameaux ou brindilles de végétaux; en tombant sur ces objets, les œufs s'y collent et y adhèrent fortement, mais il faut avoir le soin d'agiter le tamis et de disséminer les œufs au fur et à mesure de leur écoulement, afin de ne pas former d'agglomérats qui, pour certaines espèces, nuiraient au développement de l'embryon.

Si l'on opère sur des *perches*, on se borne à recevoir sur le tamis les rubans d'œufs et à les arroser ensuite avec la laitance.

INCUBATION DES ŒUFS.

Dès que les œufs sont fécondés, on ferme le tamis; il se maintient entre deux eaux par ses flotteurs, et on le tient à la rive par une ficelle ou un cordeau fixé à un piquet ; ou bien, on le place entre trois piquets, non loin de la rive.

Pour les œufs de *saumon* et de *truite*, il est indispensable de mettre l'appareil à l'abri des rayons solaires qui tuent les œufs dans la première période d'incubation.

TRANSPORT DES ŒUFS.

Dans un assez grand nombre de circonstances, l'incubation n'a pas lieu sur place; il devient alors nécessaire de transporter les œufs.

Pour les *œufs libres*, on les dépose soit dans les tamis, soit dans des boîtes entre des lits de mousse humide ; chaque lit peut être séparé par un morceau de linge (toile ou calicot) humide, plié en deux et servant ainsi d'enveloppe à chaque couche d'œufs.

Pour les œufs adhérents, on enveloppe les objets qui les supportent avec des linges humides, ou bien on les place entre des herbes fraîches et humides.

DES FRAYÈRES NATURELLES ET ARTIFICIELLES.

I. Saumon et truite.

Le saumon et la truite recherchent, pour frayer, une eau claire dont la température se maintient entre 3 et 10 degrés centigrades ; mais il leur faut en même temps un fond garni de gravier ou de cailloux pour y déposer leurs œufs.

Ces poissons font, au moment de la ponte, un *véritable nid;* à cet effet, ils choisissent un lit ou un amas de graviers, pierres ou cailloux, les remuent et les bouleversent pour les nettoyer à l'aide du courant qui entraîne toutes les matières tenues ou étrangères déposées par l'eau ; quand ces matériaux sont convenablement appropriés, ils y creusent des trous, des sillons dans lesquels la femelle fait écouler ses œufs en se frottant le ventre contre les pierres et les cailloux. Le mâle féconde les œufs par des jets de laitance dont il facilite l'écoulement en se frottant le ventre.

Ces poissons *recouvrent* ensuite leurs œufs avec une partie des matériaux qu'ils ont déplacés et nettoyés.

Ces frayères naturelles sont une bonne et sûre indication pour les *moyens artificiels* à employer dans le but d'aider ou de favoriser la reproduction des sau-

mons et des truites. On choisit des pièces d'eau ou même des fossés alimentés par des sources ou des fontaines, soit des bas de rivière ou des ruisseaux dans lesquels l'eau ne gèle pas, reste claire, vive ou courante, et se maintient en hiver entre 2 et 10° centigr. environ. On forme des monticules avec du gravier ou des cailloux et pierres ayant la grosseur d'une noix jusqu'à celle d'un œuf de poule. Les matériaux ne doivent renfermer ni matières terreuses, ni débris organiques, et avant la ponte il faut avoir le soin de les remuer à la surface avec un rateau de fer, pour les nettoyer complètement quand l'eau a pu y laisser quelques dépôts nuisibles.

Ces moyens offrent entre autres avantages, celui de *fixer* les saumons et les truites dans les eaux ou à proximité des eaux que l'on veut repeupler, et aussi d'assurer la production naturelle dans des eaux où la fraie était *impossible*.

II. Barbeau, goujon, vandoise, etc.

Pour la reproduction du *barbeau*, du *meunier* ou *chevenne*, du *goujon*, de la *vandoise*, etc., on choisit les endroits où l'eau est courante; on y organise des grèves en pente douce, des tas ou monticules de cailloux ou de gravier qui deviennent ainsi des frayères artificielles.

III. Carpe, tanche, brême, etc.

La *carpe*, la *tanche*, la *brême*, le *gardon*, etc., ne sont point des poissons migrateurs; mais vers l'époque de la fraie, ils quittent les eaux courantes, notamment les eaux vives et froides, et gagnent des endroits retirés,

des gares, des étangs et des marais où l'eau tranquille et douce peut atteindre, notamment pour la carpe, une température tiède (20 à 30°) sous l'influence des rayons solaires. La carpe affectionne particulièrement les mares dont l'eau est complètement stagnante.

Pour favoriser la fraie de ces poissons, on organise des bassins ou pièces d'eau en cuvette ; les bords en pente très douce doivent être garnis de végétaux aquatiques, et surtout d'herbes fines et résistantes, avec des gazons ou des tertres présentant des racines déliées et dures.

On peut aussi leur offrir des *frayères mobiles* formées de clayonnages, de fascines, de bottes de jonc, de balais de bouleau, de bruyère, etc. que l'on pose sur les bords en plans peu inclinés. Les œufs de ces espèces, au fur et à mesure qu'ils sont disséminés dans l'eau, adhèrent aux corps environnants; on peut aussi récolter une grande quantité d'œufs fécondés, soit pour les mettre à l'abri des animaux ou des influences nuisibles, soit pour les transporter d'un lieu dans un autre.

L'on se sert aussi avec avantage, pour la *brême*, le *gardon*, etc., d'une cage ou caisse à claire-voie dans laquelle on renferme les poissons mâles et femelles avant la ponte, après y avoir placé des ramilles.

MODÈLE DE FRAYÈRES ARTIFICIELLES.

(N° 1 des appareils exposés.)

Le modèle envoyé à Angers est une caisse longue garnie de toile métallique.

Elle présente un fond fixe à claire-voie sous lequel

glisse un tiroir ou châssis destiné à recevoir les œufs et à les récolter.

On place cette caisse dans un ruisseau ; l'eau courante la traverse, de part en part, par les grilles de toile métallique.

Sur les barreaux qui forment le fond fixe, on peut placer des cailloux.

Le poisson qui pond des *œufs libres* (saumon, truite, ombre, etc.), se frotte le ventre contre ces aspérités pour faciliter la sortie des œufs ; le mâle lâche immédiatement des gouttes de laitance, et la fécondation a lieu dans la frayère.

On enlève les poissons quand la ponte est terminée.

Il est bon d'avoir, aux deux extremités, des portes s'ouvrant à volonté; on les ouvre pour laisser sortir le poisson.

Nota. — Au moment de la fraie, la *truite* notamment cherche à gagner les sources ou les ruisseaux d'eau vive et courante, il suffit alors d'ouvrir la porte tournée du côté de la remonte du poisson, pour recevoir, dans la frayère artificielle, un grand nombre de truites qui y pondent et s'en retournent ensuite.

BOITE DE REMY, PÊCHEUR DES VOSGES.

(N° 2 des appareils exposés.)

La boîte envoyée à Angers a 0m 20 de diamètre; elle est en zinc perforée de petits trous.

Cette boîte a été imaginée par Remy pour faire éclore les œufs de truite.

On met, au fond, une couche de gros graviers bien

lavés, on sème dessus les œufs fécondés et on recouvre ces œufs avec du gros gravier.

On dépose ensuite la boîte au fond de l'eau, après l'avoir fermée.

Voici les inconvénients de cet appareil :

1° Quand les eaux ne sont pas parfaitement limpides (c'est le cas le plus général), quand elles charient quelques matières vaseuses, les matières s'introduisent dans la boîte, et font périr les œufs ou les jeunes poissons nouvellement éclos.

2° Il devient impossible de visiter les œufs, de sorte que quand une contagion se produit, quand les byssus les attaquent, tout le contenu est bientôt envahi et est complètement perdu.

3° Un grand nombre de petites larves et de petits insectes, de petites crevettes de ruisseau s'introduisent dans les boîtes, pénètrent entre les cailloux, et tuent les œufs ou les jeunes poissons.

APPAREILS FLOTTANTS.

Les appareils envoyés à Angers sont une série de *tamis* en toile métallique galvanisée ou en canevas préparé.

Les tamis servent pour la *fécondation*, l'*incubation*, l'*éclosion*, la *conservation*, le *transport*.

1° Un tamis double en toile métallique galvanisée, garni de quatre liéges servant de flotteurs, de 0m 30 de diamètre ; en le tournant sur une face ou sur une autre, il enfonce plus ou moins dans l'eau. C'est l'appareil dans toute sa simplicité, c'est le plus généralement employé par les praticiens. (*Modèle n° 3*).

2° Un grand tamis double en toile métallique gal-

vanisée de 0^m 45 de diamètre; l'une des faces est à mailles fines, l'autre est à grandes mailles. On dépose les œufs sur la toile à mailles fines; la grande maille n'a d'autre but que d'empêcher les attaques des animaux nuisibles. (*Voir modèle n° 4*).

3° Un grand tamis à *double fond*, de 0^m 35 de diamètre; on dépose les œufs sur le fond du milieu, de manière à les mettre complètement à l'abri de l'attaque des petites larves, et particulièrement des petites crevettes qui introduisent leurs organes perforants ou destructeurs à travers les mailles du fond extérieur. Quand on opère dans des eaux où pullulent de petites crevettes d'eau douce (fontaines, sources, ruisseaux), il est essentiel de faire le fond extérieur avec une toile très fine, avec une toile de cuivre par exemple. (*Voir modèle n°* 5).

4° Un tamis double en canevas préparé de 0^m 30 de diamètre, appareil très léger et très commode pour la fécondation. Mais il faut autant que possible l'établir en canevas solide et résistant. (*Voir modèle n°* 6).

5° Un tamis métallique avec couvercle, de 0^m 28 de diamètre; cet appareil est destiné à mettre les œufs à l'abri des rayons solaires qui tuent dans le premier âge les œufs de saumonet de truite. (*Voir modèle n° 7*).

6° Un tamis double, de 0^m 30 de diamètre, portant l'attestation des autorités locales, expériences faites à Choisy-le-Roi; c'est une des meilleures preuves à donner du bon emploi de cet appareil. (*Voir modèle n°* 8).

RIGOLES EN ETAGÈRES.

(Modèle n° 9).

L'appareil envoyé à Angers se compose: 1° d'un

montant en bois de chêne, qui peut être appliqué contre un mur, ou bien fixé sur un table à l'aide de grosses vis ; ce montant est muni de 6 crochets de fer, destinés à recevoir les rigoles ; 2° de trois rigoles de zinc peintes et vernies : chaque rigole offre, sur l'une des faces de côté, deux bouts de tuyau ; le supérieur sert à l'écoulement de l'eau, l'inférieur, ordinairement bouché, sert à nettoyer la rigole. Chaque rigole a un chassis en toile métallique galvanisée, et un couvercle présentant une ouverture circulaire destinée à recevoir l'eau tombant du tuyau d'écoulement (on prolonge le tuyau d'écoulement à l'aide d'un petit tuyau de caoutchouc).

On met les couvercles pour empêcher les ordures flottantes dans l'air de venir tomber dans les rigoles, et aussi pour préserver certains œufs (saumons, truites, etc.,) dans leur premier âge, de l'action nuisible des rayons solaires, et plus tard pour empêcher les jeunes poissons de sauter par-dessus les rigoles ; mais on les enlève de temps à autre, pour changer l'air et pour faire participer les jeunes poissons aux influences de la lumière.

Le châssis est destiné à supporter les œufs et ensuite les jeunes poissons ; les ordures, les matières étrangères suspendues dans l'eau passent à travers la toile métallique et tombent au fond ; les œufs et les poissons ne restent donc pas en contact avec ces matières qui tendent toujours à gâter les œufs, ou à faire périr les poissons nouvellement éclos.

Dans cet appareil, on garde les jeunes poissons jusqu'au moment où ils sont débarrassés de leur vésicule ou poche ombilicale ; — on peut même les y élever

pendant quelque temps, en leur donnant un peu de sang caillé, ou de la viande finement hachée et même pilée.

Mais ce ne sont là que des essais ou études de laboratoire ou de cabinet, ou des élevages à la portée de quelques propriétaires qui veulent peupler des eaux peu étendues.

RIGOLE EN FONTE ÉMAILLÉE.

(Modèle n° 10.)

Cet appareil a l'avantage de présenter, à l'intérieur, une surface complétement inaltérable et une matière qui ne communique aucune odeur à l'eau.

On peut, au moyen d'un siphon ou d'une éponge, le tenir toujours parfaitement propre.

Chaque rigole présente deux trous, l'un supérieur servant à l'écoulement de l'eau, et l'autre inférieur servant à la vidange; on adapte, à chaque trou, un petit tuyau de plume ou de gutta-percha; l'inférieur est bouché par une petite cheville de bois.

Pour faire éclore les œufs ou pour y tenir de jeunes poissons, on procède de deux manières : 1° On remplit la cavité du fond avec des cailloux bien lavés ; 2° ou bien on place un châssis comme pour la rigole étagère.

SANGSUES.

(Modèle n° 11.)

Le châssis envoyé à Angers a 0m 50 de hauteur ; il est construit en fil de fer galvanisé

On le place habituellement dans un pot de terre ou de grès, dit *fontaine* ou *pot à beurre*, le fond est garni d'une couche d'argile pétrie ayant quelques centimètres d'épaisseur ; on fait affleurer cette couche au niveau du robinet.

Le châssis est supporté par une pierre ou un petit pot de fleurs, de manière à pouvoir l'enlever à volonté ; on le remplit d'une tourbe légèrement humide, on peut le maintenir, au besoin, à l'aide de 2 tampons ou bouchons de liége fixés à la partie supérieure.

On remplit d'eau au 1/3 environ ou au 1/4.

Les sangsues placées dans cet appareil y trouvent 1° de la glaise ou de l'argile humide, 2° de l'eau, 3° de la tourbe à divers degrés d'humidité, et 4° de l'air humide. Ce sont les meilleures conditions pour la conservation et, au besoin, pour le dégorgement.

On place l'appareil dans un endroit froid ou frais, autant que possible.

Quand les chaleurs donnent ou qu'il se présente de fréquentes mortalités, on renouvelle l'eau chaque jour.

On ferme l'appareil soit avec un couvercle garni de toile métallique très fine, soit avec un linge fixé par une ficelle, ou bien on se borne à garnir l'orifice avec une corde de crin ou une bande hérissée de petites pointes métalliques (machines à corder) ; ces aspérités empêchent la sangsue de sortir,

Cet appareil est d'un très bon emploi dans les hôpitaux, dans les bureaux de bienfaisance et dans les ménages.

Quand les sangsues ont servi, on les y fait *dégorger* ; elles peuvent alors *resservir*.

En tous cas, en y plaçant pendant quelques semai-

nes des sangsues non parfaitement dégorgées, on les rend très vives et très avides.

Pour visiter l'appareil, on enlève le chassis, et on retire les sangsues mortes.

Les sangsues ainsi conservées et dégorgées sont d'une excellente qualité, et ne reviennent pas au consommateur à plus de 5 *centimes* la pièce.

TRANSPORT DU POISSON VIVANT.

Le transport du poisson vivant offre un grand intérêt : 1° pour la vente et pour l'approvisionnement des marchés, 2° pour l'empoissonnement des eaux, et 3° dans un grand nombre de cas, pour l'application de la méthode des fécondations artificielles.

L'air (ou mieux les gaz) tenu en dissolution dans l'eau, sert seul à la respiration des poissons; une eau aérée est donc indispensable pour entretenir leur vie; c'est un fait acquis depuis longtemps à la science et à la pratique, et consigné dans l'histoire naturelle des poissons de MM. Cuvier et Valenciennes, dans la physiologie de Muller, etc... J'ai fait, d'ailleurs, à cet égard, des expériences très concluantes soit sur l'incubation des œufs, soit sur les exigences de vitalité des diverses espèces de poissons.

Mais l'air dissous dans l'eau n'y existe qu'en très petite quantité ; la proportion ne dépasse jamais les 0,027 du volume de l'eau douce (elle est un peu plus forte dans l'eau de mer); il en résulte qu'un litre d'eau douce saturé d'air, n'en contient que 27 millilitres ou centimètres cubes.

Cette quantité d'air est promptement absorbée par les poissons, surtout par les espèces dont la respiration

est très active, tels que les truites, les ombres, les saumons, etc..., et les poissons de mer en général.

Dans les appareils de transport qui sont immergés dans les eaux naturelles, l'eau suffit en général à la respiration des poissons tenus en captivité, puisqu'elle se renouvelle constamment ou à de courts intervalles.

Il n'en est pas de même dans les appareils placés hors de l'eau, et dans ceux qui servent sur terre au transport des poissons vivants. Pour y tenir les poissons en bon état et pour satisfaire aux exigences de leur respiration, on est obligé d'agiter l'eau, de la battre ou de la fouetter, ainsi que le pratiquent les marchands de poissons ou les conducteurs chargés de transports, et souvent même de changer ou de renouveler fréquemment l'eau pour certaines espèces à respiration très active.

Ces moyens sont souvent inefficaces ou impraticables pour de longues distances ; et l'on renonce généralement, soit à cause des difficultés, soit à cause de la dépense, à transporter des poissons vivants.

En réfléchissant au mode de respiration des poissons et aux conditions de dissolution de l'air dans l'eau, j'ai été tout naturellement amené à chercher à *remplacer l'air au fur et à mesure qu'il était absorbé, et à saturer l'eau autant que possible.*

J'ai alors eu l'idée *d'injecter* ou mieux *d'insuffler de l'air dans l'eau* au moyen d'un soufflet à vent. L'appareil réduit à sa plus simple expression consiste en un soufflet ordinaire au bout duquel on adapte un tube ou un tuyau ; l'extrémité de ce tuyau plonge au fond du seau, caisse, baquet, cuve ou tonneau servant au

transport du poisson ; ou bien le soufflet est mis en rapport avec l'appareil de transport à l'aide d'un trou pratiqué à la partie inférieure de cet appareil. Il suffit alors de faire mouvoir le soufflet pour injecter dans l'eau, selon les besoins des diverses espèces, l'air nécessaire soit pour saturer cette eau, soit pour satisfaire aux exigences de la respiration.

Dans la pratique, pour ne point tourmenter le poisson et pour diviser l'air autant que possible, on adapte à l'extrémité du tuyau insufflant, soit un autre tuyau roulé en spirale et percé d'un grand nombre de petits trous, soit une espèce de pomme d'arrosoir ou une boîte plate criblée de petits trous.

Si le transport s'effectue à l'aide de plusieurs cuves ou tonneaux, on établit un tuyau principal qui, par des raccords, distribue l'air insufflé dans chaque compartiment.

Pour le transport d'une grande quantité de poissons qui mérite l'emploi d'un grand nombre de cuves ou tonneaux, je me suis servi avec succès d'une pompe qui prend l'eau dans le dernier tonneau et la rejette, par une pomme d'arrosoir, dans le 1er de la série ; les tonneaux sont mis en rapport entre eux à l'aide de petits tuyaux, ou à l'aide de syphons.

Je me suis servi de ces moyens de transport dans un grand nombre de circonstances ; et l'application pratique en a été faite sur une très grande échelle par plusieurs personnes pour le transport à de très longues distances soit des poissons d'eau douce, soit des poissons de mer.

C'est, du reste, à l'aide de ces moyens que j'ai pu faire

arriver à Paris les poissons vivants de la famille des salmones qui ont figuré soit à l'exposition universelle de l'industrie de 1855, soit au concours universel agricole de 1856.

C. MILLET

Chevalier de la Légion-d'Honneur, inspecteur à la direction générale des eaux et forêts, membre honoraire de la Société académique.

CATALOGUE

des objets, œufs, poissons, etc., exposés.

OBJETS ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ PAR M. MILLET.

1 Œufs de saumon du Rhin au moment de l'éclosion. Ch. Millet.
2 Grande truite du Lac de Genève (20 à 25 liv.) *Id.*
3 Jeunes ombres-chevaliers (Salmo umbla. Linn). La vésicule ombilicale est en partie résorbée. *Id.*
4 Saumons de la Loire au moment de l'éclosion. Le jeune poisson est alors muni d'une grosse poche ou vessie ombilicale qui sert à sa nourriture pendant environ 2 mois. *Id.*
5 Jeunes truites des Vosges. La vésicule est en partie résorbée. *Id.*
6 Œufs d'ombre-chevalier du lac du Bourget. On voit l'embryon roulé dans l'œuf. *Id.*
7 Œufs d'ombre-chevalier du Lac de Genève, près du terme de l'éclosion, et laissant voir deux points noirs qui sont les yeux du jeune poisson. *Id.*
8 Jeunes carrelets (Pleuronectes Rhombus ♀, Lin.) de six mois, obtenus par fécondation artificielle, et élevés dans un *aquarium* avec eau de mer artificielle. *Id.*
9 Jeunes truites de trois semaines, vésicule en partie résorbée. *Id.*
10 Jeunes mulets (mugil saliens, Lin.) de 3 mois, obtenus par fécondation artificielle. Millet et Caillaud.
11 Mulets noirs (mugil cephalus, Linn.), du bassin d'Arcachon, âgés de 3 mois, obtenus par fécondation artificielle (Millet).
12 Truite saumonnée d'Ecosse (salmo trutta, Linn.) introduite en France par M Charles Millet.

Œufs au moment de la fécondation : ils sont alors très transparents.

Ce poisson, dont la chair est très excellente, atteint de fortes dimensions.

13 La même, âgée de 2 mois, obtenue par fécondation artificielle. *Id.*

14 Ombre-chevalier, œufs embryonnés du Lac Paladres (Isère). *Id.*

15 Jeune bar (perca lubina, Linn.), 6 mois, obtenu par fécondation artificielle (MM. Millet et Caillaud).

16 Perches (perca fluviatilis. Linn.) âgées de 15 jours, obtenues par fécondation artificielle, Millet.

17 Muge (mugis cephalus. Linn.), vulg. mulet, âgé de 6 mois, obtenu par fécondation artificielle. Millet. *Id.*

18 Œufs de saumon franc conservés à l'état transparent par mélange d'eau salée et alcool. *Id.*

19 Jeune saumon d'Irlande au moment de l'éclosion, la vésicule ombilicale est très grosse. *Id.*

20 Jeunes anguilles dites monregain, bassin d'Arcachon. *Id.*

21 Carpeaux de 2 mois et truites de 10 mois : fécondation artificielle. *Id.*

22 Ombre-chevalier âgé de 4 ans. *Id.*

22 Truites adultes pêchées dans la Mayenne.

OBJETS ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ PAR M. GUILLOU, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, PILOTE A CONCARNEAU.

23 Œufs de homard.

24 Œufs de langouste.

25 Homards éclos le 29 mai 1858.

26 Homards après la 1re mue.

27 Homards après la 2e mue.

28 Homards à la 7e mue.

29 Homard d'un an.

30 Langouste venant d'éclore.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS

SUR

LE SYSTÈME DES RÉSERVES DE LA BOULANGERIE

comme moyen de compenser les inégalités de la production
et du prix des céréales.

Lorsqu'en 1849 et 1850 l'abaissement du prix des céréales vint entraîner celui de toutes les autres valeurs commerciales, on voulut en voir exclusivement la cause dans la situation politique qui, précaire, embarrassée, grosse d'éventualités redoutables, effrayait toute spéculation à long terme et s'opposait ainsi, et seule croyait-on, à ce que l'exportation déversant au dehors le trop plein du marché national, vînt, par le rétablissement de l'équilibre normal entre la production et la consommation, assurer à l'agriculture une rémunération telle qu'elle pût relever par ses achats les autres valeurs mobilières.

Aujourd'hui nous nous retrouvons en présence d'un malaise semblable, bien que moins accentué, et qui se complique également, ou plutôt qui dérive aussi de la dépréciation des céréales; et pourtant à nulle autre époque de la période actuelle, la spéculation

privée n'a trouvé pour s'exercer des conditions de sécurité publique mieux assises, une liberté d'action plus illimitée, une abondance de capitaux plus réelle, une facilité et une rapidité dans les moyens de négociation et de réalisation plus grandes!

Force est donc de reconnaître qu'il survient parfois des circonstances où le commerce abandonné à lui-même et n'agissant alors que sous l'unique impulsion de ses données habituelles, c'est-à-dire en vue *d'un gain sérieux réalisable dans un bref délai*, ne fait rien pour améliorer la situation du marché des céréales, et cela parce que cette situation c'est la négation même des conditions qui sont essentielles à sa vie et à son action.

Or, cette absence d'un stimulant suffisant pour que le commerce puisse se mettre utilement à l'œuvre, vient à se reproduire toutes les fois qu'il existe sur le marché extérieur une abondance qui suffit aux besoins du présent sans laisser place aux inquiétudes de l'avenir, cas auxquels les prix tendent ainsi à se niveler partout en Europe, et par suite à éloigner de plus en plus l'intervention du commerce pour combattre sa dépréciation. Son action, en effet, ne peut être efficacement sollicitée que lorsqu'il existe entre le prix des marchés intérieur et extérieur des écarts considérables; autrement, comme moins l'écart est marqué plus il faut engager de capitaux, et remuer de masses de blé en vue d'un bénéfice donné; il arrive un moment où les difficultés financières et celles d'exécution matérielle cessent d'être en proportion avec le gain probable et contraignent ainsi le commerce à s'abstenir.

Ainsi, bien que la spéculation privée, quand elle est mise en demeure d'agir par les besoins nés de la disette, vienne alors relever les prix avilis, ce résultat n'est jamais le but et ne peut être le but qu'elle se propose; loin de là, s'il se produit, c'est occasionnellement contre sa volonté et ses intérêts, puisque ceux-ci veulent qu'elle cherche au contraire à maintenir sur le marché d'exportation le plus bas prix possible, de même que le prix le plus élevé sur le marché d'importation. Aussi ne la voit-on jamais apparaître sur le marché déprécié qu'à l'heure précise où se manifestent ailleurs les besoins extrêmes, et où la certitude de gros bénéfices vient l'appeler à les vouloir satisfaire.

Hors donc de ces conditions, exceptionnelles heureusement, la spéculation privée, si elle est abandonnée à son impulsion naturelle, doit rester inactive et ne peut rien pour combattre la dépréciation.

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les moyens propres à raffermir les cours lorsqu'ils viennent à être déprimés par une abondance trop également répartie entre les marchés de l'Europe.

La cause première du mal ne provenant que de ce que la production excède momentanément la consommation, il est évident que toute opération qui doit tendre à rétablir entre elles la balance, rétablira d'autant aussi l'équilibre des prix, et que l'on atteindra avec certitude ce résultat si l'on peut soustraire de la circulation l'excédant inutile qui la gêne et la paralyse.

Mais pour soustraire cet excédant, il est également évident qu'il faut d'abord lui trouver une destination.

Dans les temps de disette relative, l'exportation lui ouvre naturellement un débouché sur le marché où est le déficit. Mais dans les temps d'abondance générale, si on le soustrait ce ne peut plus être que pour le conserver indéfiniment jusqu'au moment où il se fera dans la production un vide à remplir; or, comme cette opération d'acheter pour conserver indéfiniment ne peut être l'œuvre du commerce laissé à ses libres et propres inspirations, là apparaît la nécessité de substituer à son action celle de l'Etat, qui représente l'ensemble des intérêts généraux des consommateurs et des producteurs; intérêts dont l'appréciation se complique des difficultés qui naissent de leur antagonisme perpétuel et qui ne demandent à être maintenus ou satisfaits que dans certaines limites que le pouvoir public seul peut sainement et impartialement apprécier.

Aussi cette solution qui consiste dans des réserves en nature placées sous la direction suprême du gouvernement, a-t-elle été acceptée dans tous les temps et par les meilleurs esprits; et c'est en cherchant à en faire l'application pratique que les économistes des derniers siècles, par une exagération toutefois du principe de l'intervention de l'Etat, se sont trouvés conduits à proposer la création des *greniers d'abondance*, utopie séduisante au premier aspect, et qui chaque fois que la disette sévira devra trouver des apologistes passionnés, parce que dans ces moments de souffrance on est surtout frappé des avantages qu'elle offre pour combler les vides de la production et qu'elle se présente en outre comme un instrument puissant d'équilibre, devant agir d'une façon toute désintéressée entre les mains habiles du gouvernement.

Mais les greniers d'abondance ne sont en réalité qu'une des formes du système des *réserves en nature*, et s'ils participent ainsi de leur action bienfaisante, ils sont néanmoins la pire forme sous laquelle ce système puisse se traduire, car ils sont entourés de difficultés et de périls de toutes sortes.

En les jugeant ainsi, nous n'entendons pas seulement parler des capitaux énormes qu'absorberait leur établissement pour leur donner les proportions colossales indispensables pour rendre leur action utile; les dépenses de construction et d'entretien de locaux immenses mises à la charge de l'Etat sans compensation financière aucune; l'organisation et les frais d'un personnel nombreux; les difficultés de la conservation indéfinie de blés destinés à reparaître en nature sur le marché, parce que pour qu'il en fût autrement il faudrait les renouveler annuellement et que l'Etat se fît constamment vendeur et acheteur, ce qui est impraticable; les difficultés et les pertes attachées aux achats et reventes dans les temps d'abondance ou de disette; les fraudes probables et possibles; la perturbation subite que l'apparition des réserves en nature apporterait sur le marché et dont la seule menace inquiéterait la spéculation privée lorsque son concours est le plus nécessaire, etc. Mais il doit suffire de les envisager au point de vue des dangers politiques dont ils peuvent être l'occasion, pour reconnaître que si ce genre de réserves peut être confié impunément et exclusivement aux mains de l'autorité dans certains pays, il n'en pourrait du moins être ainsi en France, où le peuple frondeur, impatient du frein, jaloux de l'autorité dès qu'elle se

montre et quelle que soit son origine, s'est habitué à chercher en elle plutôt un ennemi caché qu'un protecteur avoué et désintéressé, contrôlant ainsi avec prévention l'esprit et la portée de tous ses actes. Qu'on se rappelle, en effet, ce qui se disait en 1847 contre le gouvernement et les classes aisées, à ce moment où la presse jouissant de toute l'indépendance de ses inspirations, et plus effrayée certainement que malveillante, excitait néanmoins toutes les méfiances et semait les inquiétudes, à ce moment où l'Etat payait 400 millions de blé à l'étranger, où la charité publique et privée s'épuisait en sacrifices de toutes sortes, et que l'on dise s'il serait prudent, possible même que les greniers d'abondance fonctionnassent librement et utilement, et que le gouvernement fût ainsi placé ostensiblement à la tête des subsistances? Le peuple excité par toutes les passions mauvaises, serait infailliblement poussé à ne voir en lui qu'un accapareur, et de la plus dangereuse espèce à raison de ce que ses moyens d'action seraient plus grands, spéculant sur la misère publique, marchandant à la faim son dernier morceau de pain, n'achetant et ne revendant qu'au gré de ses caprices ou en vue de gains exagérés. On verrait alors se concentrer uniquement sur le gouvernement cette réprobation invétérée et irréfléchie que le peuple a vouée à tout ce qui porte la main sur les subsistances, cette haine sourde qui dans la disette devient une rage aveugle et qui s'affaiblit du moins en s'éparpillant maintenant indistinctement sur tous ceux qui prennent part au commerce des grains, bien qu'ils nous rendent le service éminent de niveler les moyens de subsistance. A chaque fluctua-

tion des cours, ce seraient des clameurs nouvelles et de nouvelles calomnies : tantôt le reproche de favoriser la hausse pour réaliser de honteux bénéfices, tantôt celui de choisir tel moment plutôt que tel autre pour écouler les réserves. Quand les cours seraient avilis, on lui imputerait à grief de trop hâter ses achats ou de trop attendre pour les opérer; enfin il serait sans cesse blâmé selon que, dans le conflit de leurs intérêts contraires, le producteur désirerait la hausse ou que le consommateur appellerait la baisse.

La certitude de ces récriminations incessantes et qui offriraient à l'émeute, il le faut bien avouer, non pas seulement des excitations toujours renaissantes, mais encore les prétextes les plus spécieux et les plus facilement irrritants qui puissent égarer les masses quand elles souffrent, suffit, croyons-nous, pour montrer combien il serait imprudent de faire intervenir le gouvernement par une action directe et ostensible dans une matière aussi délicate que celle des subsistances, et de le placer ainsi dans un milieu de questions brûlantes comme un point de mire pour les passions populaires.

Serait-ce donc à dire cependant que si l'on ne doit rien attendre de satisfaisant de l'action intermittente de l'exportation pour relever les cours, ni de celle de l'importation pour les rabaisser à un niveau convenable, et que si en outre nous devons répudier le secours que pourraient offrir les greniers d'abondance, il ne reste rien à faire pour compenser les inégalités de la production et niveler les prix?

Non sans doute, car, comme nous venons de le dire, les grenier d'abondance sont une forme du sys-

tème des réserves, mais ils ne sont pas le système lui-même ; et celui-ci peut se produire et s'appliquer autrement.

Nous croyons en effet, comme déjà nous nous sommes efforcé de le démontrer dans un mémoire précédent (lu le 16 avril 1850 à la Société impériale d'agriculture d'Angers), nous croyons, disons-nous, qu'il est une solution plus simple, plus facilement réalisable, aussi féconde en bons résultats et exempte de tous les dangers qui doivent faire proscrire les greniers d'abondance en France. C'est celle qui placerait ailleurs que dans les mains du gouvernement les réserves en nature, sans engager aucunement les capitaux de l'Etat, tout en maintenant à celui-ci les droits d'initiative, de contrôle et d'action qui seuls peuvent donner une impulsion d'ensemble utile au système, et conduire à un équilibre général des subsistances et de leurs prix.

C'est ce que nous allons essayer d'exposer.

Et d'abord, si nous refusons à l'Etat l'intervention directe dans la constitution, la propriété et la conservation des réserves, il nous faut chercher à quelles autres mains elles doivent être confiées ; et pour y arriver, examiner d'abord comment se répartit la masse générale des subsistances entre les diverses classes de la population.

La masse des consommateurs, à ce point de vue, nous apparaîtra d'abord comme partagée en deux fractions distinctes : l'une purement agricole produisant les céréales ; l'autre, celle des propriétaires, capitalistes ou industriels etc., les consommant sans les produire. La première classe prélève, dans toutes les situations

agricoles et quelles que puissent être les variations de la production, le blé nécessaire à son alimentation; nous n'avons donc pas à nous occuper d'elle, car elle ne connaît, en ce qui la regarde, ni abondance, ni disette, ni dépréciation, ni exagération de valeur, et par conséquent elle n'agit pas par la concurrence sur le *blé-marchandise.*

Reste pour le marché la population exclusivement consommatrice, et celle-ci se subdivise encore en deux fractions : l'une achetant le blé ou la farine et fabriquant son pain, l'autre le recevant tout fait des mains du boulanger. La première paraît seule sur le marché; la deuxième qui compose une immense majorité par rapport à la première, y est représentée par le boulanger. C'est entre elles deux que quant au blé-marchandise s'établit la véritable concurrence pour la consommation locale, en dehors des spéculations commerciales, et c'est surtout de leur action combinée que naissent la fluctuation et les exagérations du cours. Si dans les années de disette, on pouvait éloigner du marché le plus avide et le plus puissant de ces deux ordres d'acheteurs, le résultat nécessaire serait une baisse ou au moins un temps d'arrêt dans la hausse puisqu'alors les existences en blé redeviendraient immédiatement supérieures à la demande. Si, au contraire, dans les moments de pléthore, on forçait la boulangerie à reparaître sur le marché plus souvent et pour des demandes plus considérables, il est évident que l'on pourrait rendre les cours moins lourds en provoquant les transactions.

Quant à la puissance avec laquelle la boulangerie, dans l'un ou l'autre cas, pourrait réagir sur le mar-

ché, elle est nécessairement relative aux bouches qu'elle a mission de nourrir. Or, sans pouvoir en fixer exactement le chiffre, on doit admettre qu'il est très considérable, et qu'elle représente la très grande partie et presque la totalité des consommateurs non producteurs. Si l'on considère, en effet, qu'elle alimente le département de la Seine en entier, toutes les grandes villes, presque toutes les populations agglomérées, et même une partie des ouvriers agricoles et des marchands des campagnes; qu'il n'est peut-être pas de commune rurale qui n'ait un boulanger, on est amené à croire que la portion la plus considérable, la presque totalité même du *blé-marchandise* passe entre ses mains pour être convertie en pain. Cela est si bien compris d'ailleurs, que dans les années où l'on craint la disette, ce que l'on cherche avant tout pour en prévenir les suites, ce qui rassure les esprits et atténue les effets de la panique générale, c'est un approvisionnement tel quel de la boulangerie.

C'est donc dans la boulangerie que nous devons chercher et que nous trouverons ce lévier si puissant pour agir sur les cours, cette action qui, abandonnée comme elle l'est maintenant à elle-même, porte la perturbation ou augmente le désordre dans les prix, et qui, régularisée et contenue dans des limites rationnelles, pourrait au contraire devenir salutaire, soit en créant dans les temps d'abondance des exigences qui enlèveraient une partie notable de l'excédant qui fait l'encombrement, soit en conservant pour les années mauvaises des ressources toujours prêtes, assurées, et qui la dispenseraient en outre alors de paraître et de peser sur le marché.

Ce que nous venons de dire indique assez qu'il ne s'agirait que d'imposer à toute la boulangerie de la France l'obligation de constituer dans les années d'abondance et de dépréciation une réserve de grains suffisante pour parer aux éventualités des mauvaises années.

Mais le chiffre de cette réserve, pour être efficace, devrait être calculé sur plusieurs éléments : d'une part, sur la différence de la production entre les années d'abondance et les mauvaises, et sur la proportion dans laquelle elles se succèdent dans un temps donné; d'une autre, sur le chiffre des consommateurs nourris par la boulangerie, comparé à celui des personnes qui se nourrissent du pain de ménage. Ce dernier ordre d'éléments pourrait être facilement déterminé par un travail spécial confié aux agents des administrations locales.

Quant au premier, sans pouvoir espérer une exactitude aussi grande, l'on pourrait utilement s'aider des entrées constatées par les douanes en temps de disette, et à leur défaut il est encore des données qui paraissent suffisantes, étant acceptées par toutes les personnes qui prennent part au commerce des grains, lesquelles ont dû par cela même étudier et vérifier, par tous les moyens possibles, l'étendue du déficit ou de l'excédant qui peut se produire. Or, parmi ces négociants, on admet généralement que la France, dans les années d'abondance, ne produit guères en dessus de sa consommation que deux mois de blé-marchandise et dans les années de disette que peu au-dessous de dix mois.

En acceptant ces bases comme celles que l'expé-

rience des hommes pratiques regarde comme approchant de la vérité, une réserve de deux mois ou d'un sixième de la partie de la récolte qui entre dans la consommation par l'intermédiaire de la boulangerie, pourrait parer au déficit des mauvaises années. Toutefois nous penserions qu'il serait mieux d'élever ce chiffre, car bien que deux années mauvaises se succèdent rarement immédiatement, on doit en prévoir la possibilité; et en outre, entre deux années mauvaises, il peut se rencontrer des années seulement suffisantes où la reconstitution des réserves ne pourrait s'opérer intégralement sans peser fâcheusement sur le marché. L'on doit encore considérer qu'au moment où le prix du blé vient à s'élever naissent des inquiétudes et que dès lors beaucoup de ceux qui avaient la provision de leur ménage, la conservent pour acheter du pain. La boulangerie a donc à faire face à ces pratiques improvisées, et alors il serait sans doute sage d'exiger une réserve de trois mois. Toutefois, au moins au début, il faudrait peut-être adopter le chiffre de deux mois seulement, sauf à exiger que le fond de roulement fût porté à une quantité de farine équivalente à trois semaines de débit.

Ainsi en cherchant les moyens d'atténuer les effets de la disette et de l'abondance, nous nous trouvons conduits à demander seulement l'extension à la boulangerie de toute la France de réserves analogues à celles imposées à la boulangerie de Paris; c'est une forte présomption que nous n'avons pas fait fausse route.

Ainsi donc encore nous avions raison de dire que le moyen, qui apparaissait comme le plus efficace,

était aussi le plus facile quant à l'application, puisque sa mise en pratique n'a jamais souffert de difficultés pour satisfaire aux exigences d'une population d'un million d'âmes, et que pour lui faire produire sur l'ensemble des marchés de la France des effets généraux, qu'ainsi restreinte à un seul point elle ne peut avoir, il ne s'agirait que de donner à cette mesure des proportions à peine vingt fois plus fortes, en mettant d'ailleurs à profit tout ce que l'expérience faite avec la boulangerie parisienne a pu apprendre pour en perfectionner l'exécution.

Nul doute d'ailleurs que le système des réserves ainsi généralisé ne dût, par suite de son action sur les extrêmes des oscillations dans le prix des céréales, rendre plus tôt ou plus tard inutile l'institution de crédit *de la caisse de la boulangerie parisienne*. Cette caisse, en effet, qui pourrait peut-être par la suite devenir un embarras financier, n'aurait plus alors de raison d'être, puisque l'action des réserves aurait pour conséquence nécessaire, en diminuant les écarts du prix du blé, de ramener pour toute la France à une moyenne *réelle* la taxe du pain. Ce résultat acquis alors pour Paris comme pour le reste de la France, serait d'ailleurs de beaucoup préférable à la moyenne actuelle toute arbitraire et factice du prix du pain, qui ne s'obtient qu'en faveur de Paris et au moyen de la caisse de crédit, par la compensation et l'atténuation réciproque des pertes et profits de sa boulangerie.

Nous savons déjà tout ce que le gouvernement aurait à gagner en ne se compromettant pas par une action patente et personnelle, si l'on peut ainsi s'expri-

mer, dans le maniement des subsistances ; mais l'on doit encore ajouter que l'intervention de la boulangerie aurait cet autre avantage qu'elle ne se poserait jamais de même que le feraient les greniers d'abondance, comme un obstacle menaçant pour la spéculation privée, quand elle s'efforcerait de répartir plus également et en proportion des besoins locaux essentiellement variables, les approvisionnements en blé. Avec les greniers d'abondance, le commerce est toujours menacé de voir les prix qui ont servi de point de départ à ses opérations éprouver subitement, par l'apparition inopinée des réserves en nature, une diminution dont il ne peut apprécier d'avance la portée. Lorsque l'administration se bornerait à permettre aux boulangers d'entamer leurs réserves, cette mesure ne jetterait pas de nouvelle marchandise à un prix arbitrairement fixé par l'Etat sur le marché, mais empêcherait seulement, ce qui est bien différent, la boulangerie d'y continuer une concurrence qui empirerait indéfiniment la situation. L'usage de cette faculté ne pourrait provoquer jamais ces brusques secousses, ces retours subits qui déjouent toutes les combinaisons et les espérances, base et mobile de la spéculation.

Quant à la création des réserves, elle n'excéderait certainement pas les ressources pécuniaires des boulangers. Dans la ville d'Angers, par exemple, les fours les mieux achalandés ne consomment pas au-delà de 100 hect. par mois, ce qui donnerait pour leur réserve 200 hect. valant, dans les années d'abondance, de 14 à 16 fr., soit 2,800 à 3,200 fr. On n'aurait donc pas à craindre d'imposer aux boulan-

gers une charge qui dépassât leurs moyens; charge qui, d'ailleurs, par l'établissement de plusieurs classes de boulangers, serait toujours fixée dans une proportion relative à l'étendue de leurs affaires annuelles.

Faisons au reste remarquer qu'en donnant à cette obligation le nom de *charge*, ce terme ne rend qu'imparfaitement notre pensée, car cette obligation ne serait qu'un avantage, une occasion de profits certains. Comment, en effet, agirait la police vis-à-vis de la boulangerie? Elle lui dirait à un moment donné : le blé ne vaut que tant, établissez votre réserve de deux mois; les trois ou quatre années suivantes les prix oscillant autour de la moyenne normale, conservez intact le chiffre de votre réserve, toutefois en remplaçant annuellement le blé vieux par le blé nouveau; mais que la récolte vienne à faillir, aussitôt vous entamerez votre réserve dans les proportions que nous indiquerons, et comme ce moment sera celui où les prix auront atteint le chiffre le plus élevé, vous bénéficierez immédiatement de la différence, puisque votre pain sera taxé, non d'après le prix d'achat originaire, mais d'après la mercuriale actuelle du grain sur le marché.

Cette substitution annuelle du blé nouveau au blé vieux est encore un des avantages qu'offrent les réserves de la boulangerie sur celles du grenier d'abondance, car avec elle disparaissent toutes les difficultés et les dépenses attachées à la conservation indéfinie des grains et les pertes sur les quantités qui en sont la cause.

Que si d'ailleurs on pouvait craindre que quelques boulangers éprouvassent des difficultés financières

pour établir leurs réserves, ne se rencontrerait-il pas des tiers qui pourraient les fournir en nature ou en avancer le prix moyennant un privilége sur leur valeur de beaucoup augmentée au moment où la police viendrait permettre aux boulangers de les faire entrer dans la consommation ? Rien ne paraîtrait plus facile que de réglementer, pour les sauvegarder convenablement, les droits afférents aux tiers qui interviendraient dans la constitution des réserves.

Quant au mode à suivre pour constater leur état, il ne présenterait aucune difficulté sérieuse, ce nous semble. D'abord pour les grandes villes, on utiliserait là où il en existe, les greniers ou autres locaux publics, et pour les centres moins importants de même que pour les campagnes, les boulangers fourniraient des lieux de dépôt; et dans tous les cas, le service d'inspection serait confié aux agents des contributions indirectes. Peu pénible, il rentrerait d'ailleurs naturellement dans les habitudes d'ordre et de vérification de cette administration.

Répétons-le donc une dernière fois : d'une part, le système des réserves de la boulangerie est essentiellement simple, pratique, exécutable dans les plus grandes proportions, et demeure subordonné à l'impulsion propre et unique du gouvernement sans dangers aucuns pour le trésor et pour l'ordre public.

D'autre part, sa double action peut seule, dans les années d'abondance, relever les cours avilis et préparer, pour les années de disette, des moyens immédiatement disponibles de combler le déficit et de modérer les prix.

Nous croyons devoir faire observer en terminant

qu'aujourd'hui, de même que dans notre mémoire précédent cité plus haut, nous n'avons nullement eu la prétention de rien indiquer de nouveau quant au mode de constitution des réserves de la boulangerie, mais que nous avons seulement voulu montrer la possibilité et la nécessité devenue en ce moment plus évidente encore, de donner à cette mesure, circonscrite maintenant à quelques villes et restreinte dans ses proportions, la plus grande extension possible parce que cette extension seule peut lui faire produire des effets salutaires et certains pour atténuer les écarts les plus funestes de la production et des prix des céréales.

Cette généralisation à toute la France du système des réserves de la boulangerie semble du reste être entrée dans les prévisions de l'empereur Napoléon Ier. L'on voit en effet dès 1812 ce système apparaître pour quelques grandes villes, Amsterdam, Lyon, Marseille, Bordeaux, et d'avril 1813 au 12 février 1814, s'étendre rapidement à Besançon, Strasbourg, Lille, Nantes, Perpignan, Tours, Rochefort, Arles, Grasse, etc. On exige de la boulangerie divisée en trois classes un approvisionnement qui pour la première classe varie de 3,000 kilog. à 9,000 pour Lille, et 11,250 pour Nantes. Et quand on remarque que dans ces temps de disette où l'étranger avait déjà mis le pied sur le sol français, cet approvisionnement devait être réalisé dans le mois à partir des décrets, on peut croire que le chiffre fixé n'était que provisoire, et que s'il n'était pas plus élevé c'était seulement parce que les circonstances se fussent opposées à sa réalisation. Du reste, au prix de la farine à cette époque, les approvisionnements ainsi im-

provisés s'élevaient encore de 2,000 à 5,000 fr., somme qui employée à la constitution des réserves en temps ordinaire, eût donné un chiffre de blé à peu près égal à celui que nous avons cru pouvoir indiquer.

Tout concourt donc à démontrer que la solution d'un des plus grands problèmes économiques qui puissent intéresser l'humanité et l'ordre public dans les sociétés modernes, doit se trouver dans une organisation rationnelle des réserves de la boulangerie, et qu'elle avait déjà été entrevue par le génie du premier Napoléon. Puisse donc celui qui le continue dans tout ce qui touche au bonheur ou à la gloire de la France, compléter une œuvre dont les événements politiques d'avril 1814 vinrent évidemment seuls empêcher l'accomplissement.

T.-C. BÉRAUD,

Conseiller à la cour impériale d'Angers, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, secrétaire général de la Société académique.

Lu à la séance de la Société académique de Maine et Loire du 5 avril 1858.

NOTE RELATIVE A CHARRON,

A SA CONDUITE ET A SES ÉCRITS

DU TEMPS DE LA LIGUE (1).

On sait que les excès de la Ligue furent partout provoqués par l'éloquence incendiaire de prédicateurs appartenant quelques-uns au clergé séculier et le plus grand nombre aux ordres religieux. M. Labitte, dont le monde savant pleure encore la mort prématurée, a publié sous le titre de *La démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, l'histoire curieuse des énergumènes parisiens. En m'occupant de recherches du même genre relatives à l'Anjou, je fus surpris de rencontrer parmi les plus fougueux orateurs de Saint-Maurille et de Saint-Julien, l'auteur du *Traité de la sagesse*, le célèbre Pierre Charron. Que le disciple de Montaigne, le hardi penseur qui ayant dépassé le doute du maître, remplaça le vague *que sais-je?* par la négative absolue

(1) Je fais précéder la note de M. Poirson d'un exposé de la question, tel à peu près que celui que j'avais adressé au savant historien et sur lequel il a bien voulu m'envoyer les recherches que je suis autorisé à communiquer à la Société académique

je ne sais; que le philosophe aventureux qui rejetait toutes les religions positives pour s'attacher à un déisme indéfini; qu'en un mot, l'écrivain sceptique eût été engagé dans les rangs des fauteurs de l'intolérance, il y avait là assurément une contradiction étrange dont il était permis de s'étonner un peu. J'en cherchai l'explication dans la biographie de l'auteur.

Né à Paris en 1541 d'un père libraire, Pierre Charron avait grandi au milieu des livres et en avait pris le goût. Après avoir passé par les divers degrés de l'enseignement universitaire de l'époque, il se fit recevoir avocat et fréquenta le palais; puis, changeant brusquement de voie, il renonça au monde et entra dans les ordres. Il réussit beaucoup dans la chaire et les curés de Paris l'employèrent tour à tour dans leurs paroisses. Sa réputation d'orateur était faite, lorsqu'il quitta la capitale pour parcourir la province. Il resta absent durant dix-sept années, attaché à divers diocèses à titre de théologal et de prédicateur, recherché par les évêques, populaire dans les grandes villes, étendant chaque jour sa célébrité. En 1588, il reparut à Paris, non pour remonter dans ces chaires qui conservaient l'écho de sa voix éloquente, mais dans le dessein d'ensevelir pour jamais sa gloire et sans doute le trouble secret de son âme dans le silence d'un couvent. Les supérieurs des Célestins et des Chartreux, auxquels il s'adressa, refusèrent de l'admettre en raison de son âge qui le rendait incapable de supporter les austérités du cloître. Il avait alors quarante-sept ans. Forcé de rester dans le siècle, il retourna en province, prêcha le carême de 1589 à Angers et alla enfin se fixer à Bordeaux. C'est alors qu'il rencontra Montaigne.

Vivant désormais dans le commerce intime de l'auteur des *Essais*, il en adopta les idées philosophiques, il s'avoua hautement de son école et s'assimila si complétement ses idées que l'illustre moraliste reconnaissant en lui son héritier naturel lui légua, par une sorte d'allégorie transparente, le droit de porter ses armoiries. Ainsi, comme son temps, comme le XVIe siècle, dont il nous offre à beaucoup d'égards l'image changeante, Charron avait passé par la foi, par les symboles, inflexibles par l'intolérance, pour aboutir, autant par réflexion que par lassitude, au scepticisme philosophique. Ligueur avant sa liaison avec Montaigne, douteur après, ce dernier caractère a fait oublier le premier d'autant plus facilement qu'il est le seul qui se montre dans son ouvrage le plus célèbre, le *Traité de la sagesse*, le seul qu'on lise encore un peu.

Tout en m'expliquant la différence du langage tenu par Charron dans les deux grandes périodes de sa vie, je n'en estimai pas moins curieux de noter son séjour à Angers. Je donnai donc dans mon essai sur *la Réforme et la Ligue en Anjou*, les deux passages où le sergent Louvet signale la présence et les discours passionnés du prédicateur. Il est question de lui pour la première fois en octobre 1568. A la suite de processions qui avaient lieu à l'occasion de l'ouverture des fameux états de Blois, « il auroit été fait, dit le journal de Louvet, un sermon à Saint-Pierre par M. Charron, prêtre séculier, docteur en théologie, venu de la ville de Bordeaux, lequel auroit faict ses sermons pleins de grant doctrine. et auroit continué à faire ses sermons lundy, mardy et mercredy dans l'église de St-Jullien, auxquels le peuple alloit en grant nombre à cause de



sa grant doctrine et duquel les doctes disoient ledit sieur Charron estre le plus grand prédicateur de France. » Louvet ne parle plus de lui jusqu'au mois d'août 1589. Il le nomme à cette date parmi les prédicateurs qui reçurent défense « sous peine de punition corporelle » de continuer leurs sermons séditieux. Le mot *séditieux* n'est pas du sergent royal; il n'aurait eu garde de l'appliquer aux orateurs de la Ligue. A partir du mois d'août, nous ne trouvons plus un mot sur Charron; mais à cette date était-il encore à Angers? C'est ici que s'élève la question qui fait l'objet particulier de cette note.

Un passage du bénédictin Roger m'avait donné l'éveil. Cet historien, après avoir raconté le meurtre des Guise et la révolte d'Angers qui, à la suite du crime, s'était prononcé contre le roi, nous montre le maréchal d'Aumont reprenant la ville au nom de Henri III, le 2 avril (1), châtiant les principaux coupables, et faisant rechercher avec soin les prédicateurs dont les discours avaient poussé le peuple à l'insurrection. Il ajoute « M. Charron, celui qui a fait le livre de *La sagesse*, avait aussi prêché le carême de cette année-là, pour la Ligue contre le roi, dans l'église de St-Maurille. Il se *rétracta* le jour de Pâques en l'église de St-Maurice, où il prêcha devant le maréchal et ses principaux officiers. » Ce passage semble décisif. Mais comment le concilier avec celui de Louvet où il est dit qu'au mois d'août 1589, Charron luttait encore dans les rangs de la Ligue? Pourquoi Louvet ne dit-il rien de la rétractation? Cet infatigable envieux, à l'affût des plus

(1) 1589.

minces nouvelles, a-t-il pu ignorer l'éclatante défection de son orateur favori ? ou bien par une sorte de pudeur politique, peut-être pour donner le change, dissimulant de parti pris ce qu'il devait considérer comme un acte de faiblesse et même de trahison, Louvet a-t-il volontairement passé le fait sous silence ? Dans ce cas, pourquoi fait-il reparaître le nom de Charron au mois d'août ? Si l'orateur avait passé à l'ennemi, ne valait-il pas mieux le laisser dans l'oubli ? Faudra-t-il admettre que Charron, après avoir cédé à l'intimidation et abjuré publiquement les passions de la Ligue, sera rentré, après le départ du maréchal d'Aumont, dans les rangs de ses anciens amis ? Je fus obligé, faute de documents, comme il arrive souvent en province, de laisser sans solution les questions que provoquaient les textes inconciliables de Louvet et de Roger.

Il y a quelques mois, M. Poirson publiait, — avec quel éclat, vous le savez ! — son *Histoire du règne de Henri IV*, véritable monument qui a renouvelé et consolidé pour jamais la gloire et la popularité d'un grand roi. Peu de temps après, M. Henri Martin donnait le Xe vol. de la nouvelle édition de son *Histoire de France*. Les deux savants historiens s'occupaient naturellement de Charron. Je remarquai dans une note de M. Poirson, t. III, p. 470, quelques lignes extraites d'un *discours chrétien* adressé par le théologal à un docteur de Sorbonne. Les ligueurs y sont vivement attaqués et le droit de la royauté affirmé et défendu énergiquement. Or, cet écrit porte la date de Bordeaux, mois d'avril 1589. Si à cette date Charron écrivait de pareilles choses, il avait donc quitté Angers et n'était plus

ligueur. Louvet avait donc commis une erreur singulière ou avait voulu nous tromper, en avançant que Charron était encore à Angers et toujours compromis dans les excès de la Ligue au mois d'août 1589. L'opposition des deux textes n'avait pas échappé à M. Henri Martin qui la signalait dans une note p. 461, en renvoyant au passage de Louvet cité par moi.

Mon attention fut ainsi ramenée sur B. Roger que j'avais cru devoir sacrifier à Louvet, par la raison qu'il n'avait écrit qu'en 1684, à une assez grande distance des faits dont le sergent avait été le témoin oculaire. Après tout Roger n'avait aucun intérêt à imaginer la rétractation de Charron; il avait dû sans doute la trouver mentionnée dans un récit du temps. Ce précieux document était-il perdu? Des recherches que M. A. Lemarchand a dirigées avec sa sagacité et son obligeance ordinaires, nous ont remis sous les yeux le texte primitif. Il est dans Bruneau de Tartifume, avocat au présidial, qui écrivait en 1626 et qui était le contemporain de Louvet. Ce passage que je ne transcris pas ici, parce qu'il a été employé par M. Poirson, donne à l'opinion de Roger, reproduite plus tard par Grandet et Rangeard, une autorité qui me paraît irrécusable. Je ne doute plus que Louvet n'ait commis une omission volontaire en passant sous silence la rétractation de Charron, et une erreur difficile à expliquer, il est vrai, en le rangeant encore au mois d'août 1589 sous les drapeaux de la Ligue.

Pour avoir une solution plus complète du problème, je me suis adressé à M. Poirson. Je sais de longue date que l'éminent historien appartient à ce qu'on peut appeler l'école exacte. Il serait confus, pour me servir du

mot de M. Thiers, s'il laissait échapper, faute de contrôle, une seule erreur. Il ne souffre aucune obscurité sur son passage et ne refuse à aucun détail la lumière dont il a inondé les grands faits du XVIe siècle. Cette exactitude rigoureuse lui coûte sans doute des recherches infinies, mais elle explique la sûreté de son coup d'œil, la justesse irréprochable de ses appréciations. M. Poirson, avec une obligeance qui égale son immense érudition, a bien voulu s'occuper de la question que je lui avais soumise ; il a détaché des nombreux matériaux qu'il réunit en ce moment pour un travail d'ensemble sur Charron, la note suivante que je suis heureux de pouvoir communiquer à la Société.

ERNEST MOURIN.

NOTE DE M. POIRSON.

J'ai comparé les divers témoignages de Louvet sur Charron, tels que vous les donnez dans votre ouvrage pages 218, texte et note, et 262, texte et note.

1° *Avec l'Éloge véritable ou sommaire discours de la vie de Pierre Charron, parisien, vivant docteur ès-droicts*, par G. M. D. R. (Gabriel-Michel de Rochemaillet) notice biographique rédigée par un intime ami de Charron, remplie des détails les plus précis et les plus circonstanciés, et la seule, à cause de son exactitude, que l'on puisse consulter dans une question d'érudition.

2° Avec le discours chrétien composé par Charron

en avril 1589, et formant l'extrait d'une lettre alors écrite par lui à un docteur de Sorbonne.

3° Avec le manuscrit de Bruneau de Tartifume que vous m'avez envoyé.

De cette comparaison, il résulte pour moi la conviction que Louvet est volontairement ou involontairement mal instruit sur ce qui concerne Charron, en plusieurs points, et que conséquemment il est impossible de décider sur son seul témoignage de la conduite tenue par Charron entre le 2 avril et le 26 août 1589.

D'abord Louvet dit de Charron, page 218 de votre ouvrage, note : « M. Charron, prestre séculier, *docteur en théologie.* » Charron était *docteur ès-droicts*, comme le témoigne Rochemaillet en tête du discours sur sa vie, et il n'a jamais été docteur en théologie, comme l'auteur l'établit dans le corps même de la biographie de Charron.

En second lieu, contrairement à ce que dit Louvet, ou à ce qu'il semble dire, comme l'entend M. Henri Martin, Charron n'est pas resté, n'a pas séjourné à Angers du mois d'octobre 1588 au mois d'août 1589. Voici le témoignage de Rochemaillet.

« De faict, sur la fin de l'an 1588, il partit de Bor-
» deaux et *passa* par Nantes et *par Angers* où il feit
» quelques doctes prédications, et s'en vint à ceste ville
» (Paris) lorsque les États étoient assemblés à Blois. Il se
» présenta au prieur de la Chartreuse, qui est lez-Paris,
» nommé Jean Michel, etc. »

Rochemaillet raconte ici comment Charron, pour s'acquitter d'un vœu fait précédemment, tenta successivement d'entrer dans l'ordre des Chartreux, puis dans celui des Célestins, et comment ayant échoué, il

consulta trois théologiens. L'auteur continue ensuite en ces termes :

« Par eux il feut asseuré qu'en conscience il estoit » quitte d'un tel vœu, que librement il pouvoit de- » meurer au monde comme séculier, et qu'il n'estoit » obligé d'entrer en aucun ordre de religion.

» Tellement qu'en l'année 1589, il *repassa à Angers*, » où il *prescha entièrement le caresme*, avec très grande » admiration et édification du peuple, et DE LA IL RE- » TOURNA A BORDEAUX, où il prit cognoissance et vescut » fort familièrement avec messire Michel de Montaigne, » chevalier de l'ordre du roy, auteur du livre intitulé » *les Essais*. »

De ce passage si clair et si bien circonstancié de Rochemaillet, il résulte 1° que Charron ne séjourna pas du tout à Angers d'octobre 1588 en août 1589, mais qu'il y fit un court séjour à la fin de 1588, et qu'il revint y prêcher le carême en 1589; 2° qu'immédiatement après le carême prêché, il quitta Angers pour retourner à Bordeaux.

Le discours chrétien ou extrait d'une lettre à un docteur de Sorbonne, composé par Charron et le témoignage de Bruneau de Tartifume viennent tous deux à l'appui de l'exposé de Rochemaillet.

Le discours chrétien de Charron se trouve compris page 234, dans un volume intitulé : *Toutes les œuvres de Pierre Charron, parisien, docteur ès-droicts*, Paris, Jacque Villory, 1635, in-4°. Le titre de ce discours est singulièrement significatif; le voici :

Discours chrestien qu'il n'est permis à un subjet POUR QUELQUE CAUSE ET RAISON QUE CE SOIT de se LIGUER, bander et rebeller contre son roy, extrait d'une

lettre escrite à un docteur en Sorbonne en avril 1589, par Pierre Charron, parisien, chantre et chanoine théologal en l'église de Condom.

Charron y confesse ses sentiments de la manière la plus explicite à cette époque du mois d'avril 1589. Il dit :

« Un temps a esté que je marchandois d'estre de la » Ligue, et y ay mis *un pied dedans*. Car en vérité » je n'en fus jamais du tout ny résolument ; voire leurs » actions m'ont *outrement offensé*. Ce qui m'y avoit » poussé estoit principalement le faict de Blois, qui » m'a fort affligé, non pour autre raison que pour le » défaut que je trouvois en la manière et procédure de » l'exécution. Ce grand bouillon de colère et indigna- » tion estant aucunement refroidy et là dessus ayant » oui parler des gens de toutes sortes, consultant *à* » *part moi souvent* de ce qu'en conscience il faut en » tenir et en croire, enfin je me suis APPERÇU BIEN » CHANGÉ. Car j'ay trouvé premièrement douteux, puis » mauvais, puis FINALEMENT HORRIBLE, ce qui me sem- » bloit non seulement tolérable, mais bon et expédient, » et suis venu à avoir GRANDE HONTE DE MOY MESME, » pitié et compassion des autres que je voyois trem- » per EN MON ERREUR. »

Et après cette protestation si formelle, faite en avril 1589, Charron consacre tout un traité à prouver par les raisons de la théologie et de l'histoire de la primitive Eglise, que pour cause de religion, les sujets en aucun cas ne peuvent se révolter contre leur souverain, et que ceux qui se révoltent seront damnés.

A l'appui de la déclaration de Charron vient le témoignage de son contemporain, et du contemporain et

compatriote de Louvet, Bruneau de Tartifume, conçu en ces termes :

» Auparavant, en 1589, avoit presché le caresme en » l'église de St-Maurille d'Angiers. Il estoit de la » Ligue. IL SE DESDIT à Saint-Maurice, le jour de PA- » ques de ladite année (2 avril 1589) en la présence de » M. d'Aumont, maréchal de France. Il commença » sa prédication par ces mots : « Je vous l'avois bien » dict, messieurs d'Angiers. »

Enfin comme indication de la conduite conforme à la rétractation parlée et à la rétractation écrite de Charron, comme témoignage de ce qu'il fit, des lieux où il séjourna depuis le 2 avril 1589, son biographe Rochemaillet nous apprend qu'aussitôt après le carême, il quitta Angers pour retourner à Bordeaux.

« En l'année 1589, il repassa par Angers où il prescha » entièrement le caresme... et delà il retourna à Bor- » deaux. »

Tout cela se lie, se tient, est conséquent. Vient Louvet, lequel prétend que Charron est à Angers jusqu'au 26 août 1589, et qu'à cette dernière date, il était encore ligueur et prêchait pour la Ligue.

C'est un témoignage contre trois et un témoignage très suspect. En effet, contrairement à ce qu'a écrit Charron, à ce qu'a déclaré Bruneau de Tartifume, comme témoin oculaire, Louvet ne dit pas un mot de la rétractation publique faite par Charron le 2 avril 1589, dans l'église Saint-Maurice.

S'il a ignoré ou caché à dessein ce fait, pourquoi ne se tromperait-il pas, ou ne chercherait-il pas à nous tromper sur l'autre fait de la prolongation du séjour

de Charron à Angers et de la prolongation de son engagement dans le parti de la Ligue?

J'ajoute que la persistance de Charron dans la Ligue ou sa rechute dans le parti de la révolte, et particulièrement de la révolte contre Henri IV, ne sont nullement probables. 1° Charron dit dans son discours chrétien, que les anciens chrétiens devaient obéissance aux empereurs payens et persécuteurs : à plus forte raison, les Français devaient obéissance à un prince qui n'était que schismatique, et qui dès son avénement au trône avait promis de se faire instruire. 2° Charron devait être personnellement très favorable à Henri IV, d'après les détails que son biographe Rochemaillet nous fournit.

« L'héroyne Marguerite, duchesse de Valois, retint » M. Charron pour son prédicateur ordinaire; elle et » le roy à présent régnant (Henri IV), quoiqu'il fut » de la religion prétendue réformée, s'est délecté » et a pris plaisir extresme d'ouyr ses prédications et » l'a plusieurs fois honoré de sa présence. »

Il serait bien extraordinaire que Charron, après avoir solennellement quitté la Ligue au 2 avril 1589, y fût rentré pour combattre un prince auquel il était lié par les bienfaits et par les distinctions accordées à son talent.

Le témoignage unique et suspect de Louvet ne suffit pas pour établir ce fait. Il y a quelque chose comme deux mille erreurs dans Saint-Simon. Il y en a de continuelles dans l'Estoile; seulement l'Estoile redresse plus tard les faits faux ou inexacts qu'il a d'abord mis en avant. Croirons-nous au journal de Louvet comme on croit à l'évangile?

Je ne conclus pas à dire résolument et absolument que Charron n'est pas retombé dans la Ligue et n'y est pas resté jusqu'au 26 août 1589 ; mais je dis qu'on ne peut établir ce fait sur l'unique témoignage de Louvet, et que toutes les présomptions sont que le fait contraire a eu lieu.

A. Poirson.

DES

BIZARRERIES, SINGULARITÉS ET MANIES

DE L'ESPRIT HUMAIN

AU POINT DE VUE DE LA MÉDECINE LÉGALE.

. . . . . *Hæ nugæ seria ducent*
In mala.

HORACE. *Epist.*

Bagatelles ! dira-t-on ; mais ces bagatelles peuvent avoir de sérieuses conséquences.

Singularité, bizarrerie, tic, manie, sont des mots regardés comme synonymes dans le langage vulgaire et ne différant entre eux que du plus au moins.

Cependant le mot tic a plus de rapport avec un mouvement musculaire extérieur ; manie se dit d'une certaine étrangeté dans les idées, les actes ou les sentiments.

Quoiqu'il en soit, j'entends par ces mots : toute disposition individuelle native ou acquise, en vertu de laquelle un homme pense, sent ou agit plus ou moins

en dehors des pensées, des sentiments ou des actions des autres hommes. Espèce d'anomalie de conduite en regard de l'uniformité dans laquelle se meut le genre humain.

Il ne faut pas toutefois confondre dans cette définition les usages bizarres, singuliers ou absurdes de certaines nations. Ces coutumes, souvent extravagantes aux yeux des étrangers, n'ont rien que de naturel et de raisonnable pour des gens qui les ont, en quelque sorte, sucées avec le lait maternel.

Emettre, en effet, des idées ridicules, outrées et même absurdes; tirer de certaines prémisses des conclusions erronées ou étranges, ne constitue pas toujours ce que nous entendons par bizarrerie, ce n'est souvent qu'une suspension momentanée, une éclipse pour ainsi dire de jugement due à des préjugés de pays, de naissance ou de religion.

Que Newton, le grand Newton, croie voir clairement dans l'Apocalypse, que le pape est l'antechrist, que l'Église romaine est la grande prostituée de Babylone, cela est, sans doute, bien étrange sous la plume de cet étonnant mathématicien, nous ne dirions cependant pas pour cela que Newton fût un esprit bizarre et quelque peu fou.

Non, cette singulière anomalie provient simplement de la pression puissante des théories religieuses qu'il trouva partout autour de lui et dont son cerveau dès l'âge le plus tendre fut imprégné.

Qu'un homme ordinairement sensé, sorte un matin de chez lui, nu-pieds, la tête tondue, couvert d'un habit de bure et ceint d'une lanière de cuir; on dira que c'est un fou et l'on aura raison.

Que, dans l'idée de plaire à Dieu et d'honorer leur fondateur, des hommes sensés, instruits même, s'associent et revêtent ce costume (libre à chacun, sans doute, d'apprécier, à son point de vue, quel degré de mérite Dieu peut trouver dans ce travestissement), mais, à coup sûr, personne n'a le droit de dire: Ces gens là sont bizarres, ils touchent de près à la folie.

Pendant un voyage en Ecosse, enveloppé dans le wagon d'un large burnous noirâtre, la tête couverte d'un capuchon qui ne laissait guère paraître que les yeux, je voyais des enfants me montrer du doigt et se dire entr'eux, avec des éclats de rire que leurs mères comprimaient à peine: *a monck, a monck* (un moine, un moine). J'étais en effet pour eux une de ces caricatures de moines qui amusent tant les Ecossais.

Enfin, si nous voyions devant une cour d'assises, un jeune avocat de vingt ans plaider, affublé d'une immense perruque, certes juges et auditeurs s'écrieraient : Me un tel est devenu fou, et ils auraient raison.

Néanmoins c'est ce qui se voit, chaque jour, en Angleterre, et personne n'y prend garde.

Un goût vif et prononcé pour une profession qui non seulement n'a rien d'attrayant, mais offre au cœur et à l'œil je ne sais quoi de repoussant et de cruel, l'état de boucher, peut quelquefois, sans antécédents de famille, sans fréquentation des hommes qui l'exercent, se montrer chez des jeunes gens que tout semblait en éloigner.

Je connais un jeune homme de vingt ans, petit-fils d'un soldat de la république qui, plus tard, mourut cultivateur, fils d'un blanchisseur de toile, lequel, dès son enfance, se sentit passionné pour l'état de bou-

cher. A onze ou douze ans, il se rendait à l'abattoir par passe-temps. Sa récréation était de voir assommer les bœufs ou égorger les moutons, puisqu'il n'avait pas le *bonheur* de le faire lui-même.

Ce jeune homme néanmoins, d'un excellent caractère et de mœurs douces, joint l'humeur la plus inoffensive à la timidité d'une jeune fille, et l'amour très développé du travail à une grande piété filiale.

Ce n'est pas là une bizarrerie, une singularité de l'espèce de celles qui vont nous occuper. Ce n'est qu'un instinct professionnel énergiquement prononcé. En effet, il a fallu toute la force de raison de ce jeune homme pour ne pas céder au penchant qui l'entraîne, et pour se soumettre, par nécessité, à la profession de son père.

Distinguons donc bien de la vraie bizarrerie cet entraînement inexplicable vers certaines professions, ces idées, ces coutumes, ces singularités d'usage et de mœurs que l'habitude rend familières et dont les aspérités sont tellement émoussées par un frottement continu et presque natif, qu'elles ne blessent plus l'esprit quelque instruit, quelque logique qu'il soit d'ailleurs.

La ligne qui sépare la folie du bon sens est plus difficile à tracer qu'on ne le croit généralement. Sans doute, les extrêmes frappent tous les yeux par l'éclat de l'évidence, mais les points intermédiaires cachés dans une espèce de pénombre ne se révèlent souvent qu'à la vue sagace de l'observateur.

« Qu'est-ce que cet homme, disent MM. Hardi et Be-
» hier (Pathologie générale), dont l'esprit choisit tou-
» jours les côtés spécieux d'une question, qui, sans

» cesse, embrasse le paradoxe comme règle intellec-
» tuelle ? N'est-il pas bien près de ces aliénés ergoteurs
» et tracassiers ? Cet autre qui passe sa vie à récolter
» des livres qu'il ne lit pas ; cet autre qui sacrifie sa
» fortune à des fantaisies étranges, comme celle d'en-
» tretenir et de maintenir vivants, en France, ainsi
» que nous l'avons vu, des oiseaux-mouches; qui agit
» en millionnaire quand sa fortune bien suffisante à
» une existence plus qu'honorable, est anéantie par
» ce goût bizarre et fantasque. »

Entre ces hommes et ces monomanes qui poursuivent une idée ridicule et reconnue folle, y a-t-il donc une distance bien facilement appréciable ?

Il n'est point d'effet sans cause. Quand on voit un homme au mépris de ses intérêts, en dépit de la réprobation publique qu'il affronte et qu'il brave, sans aucun mobile appréciable, faire plus d'efforts pour être ou paraître mal, qu'il ne lui en coûterait pour être ou paraître bien aux yeux du monde, certes un pareil problème si peu naturel mérite que l'on en cherche la solution. Et ce n'est pas la moindre des énigmes que renferme le cœur humain.

On dit : c'est un esprit bizarre, singulier, vaniteux, ne pouvant être mieux ou aussi bien que les autres il veut au moins en être différent. Condamné à rester dans une sphère obscure et désireux de l'éclat extérieur, il préfère se montrer sous un jour défavorable plutôt que de passer inaperçu et de se perdre dans la foule.

C'est vrai ; voilà bien la marche que suivent certains hommes qui s'ingénient à dénaturer les quelques dons qu'ils ont reçus de Dieu et à remplacer par une existence factice la vie simple qui leur a été primitivement

départie. On aime à voir là un calcul de l'amour-propre ou de la vanité. Cela peut être quelquefois ; mais outre que ce raisonnement n'expliquerait tout au plus qu'une espèce de bizarrerie, dans combien de circonstances ne nous est-il pas totalement impossible d'en rapporter l'origine à un propos délibéré ? D'ailleurs ce n'est pas là une solution. Reste toujours la question : Pourquoi vouloir agir ainsi à son propre détriment ? Une petite satisfaction d'amour-propre ou tout autre motif aussi futile explique-t-il les peines et les soucis qu'un pareil genre de vie produit et entretient toujours ? Eh ! puis, combien d'hommes parmi les plus excentriques ne se doutent pas même de ce que leur conduite a d'extraordinaire !

L'esprit, dit-on, court les rues en France. Je n'en sais rien ; mais à coup sûr, ce n'est pas l'esprit philosophique.

L'application de la physiologie à la science morale de l'homme, confondue avec les abstractions métaphysiques si souvent oiseuses, effarouche certains esprits sagaces d'ailleurs, mais légers et superficiels à qui il en coûterait trop d'aller au fond des choses et qui préfèrent s'en tenir à la surface.

Cependant il faut voir plus loin que la lettre, ou plutôt peut-être il faut mieux comprendre la lettre elle-même.

Quelle que soit la sagesse ou l'équité d'un code, il ne pourra jamais entrer dans tous les détails. Il posera des règles plus ou moins générales qui s'adapteront à merveille au plus grand nombre des hommes ; mais qui excéderont la mesure de certains individus ou resteront en deçà.

Sans doute, le législateur a dû faire sa règle inflexible ; il était impossible de la plier à tous les cas. Ainsi en est-il de toutes les institutions humaines. De là, cet adage si vrai : *Summum jus, summa injuria.*

Partant de cette inflexibilité de la loi, des hommes honorables disent : « Il est vrai, la loi est quelquefois in-» juste à force d'être générale. Mais qu'y faire? C'est » un sacrifice que chaque citoyen doit être prêt à s'im-» poser en vue du bien général. » D'accord, mais s'il était possible de diminuer le nombre et la rigueur de ces sacrifices; si, bien convaincu que l'homme ne doit répondre devant Dieu et devant la justice, qu'en raison du degré de sa liberté morale, on pouvait par une analyse sévère et prudente déterminer, jusqu'à un certain point, la mesure de cette liberté, faudrait-il négliger ce moyen d'investigation, ces recherches physiologiques, ces rapprochements intellectuels et moraux qui mènent à la solution d'un problème si important ?

Assurément non, et celui-là serait bien coupable, selon nous, qui, chargé par état d'apprécier la moralité des actes humains, ne chercherait pas à découvrir soit par lui-même, soit à l'aide des hommes de l'art, ces nuances si diverses, si mobiles de la liberté humaine, lesquelles nous montrent quelquefois dans deux actes en apparence identiques, là une main ferme, libre et partant coupable, ici une main affaiblie, presque forcée et par là même à peu près innocente.

Disons le bien haut, une des plus graves erreurs et des plus fatales à l'humanité, c'est de croire que tous les hommes qui ne font extérieurement aucun acte de folie, qui mènent à peu près la vie commune

sont doués du même sens moral, jouissent du même degré de liberté et par conséquent sont passibles du même degré de peine. Non, à cet égard, il y a quelquefois une distance énorme d'homme à homme et si cela est vrai pour les individus, en général, à combien plus forte raison doit-il en être ainsi pour ces êtres bizarres, excentriques, qui font le sujet de ce travail.

On a beau confronter, sous leurs yeux, leurs actes inexplicables avec les actes de tous les autres hommes, faire jaillir de ce contraste le ridicule, l'absurde, le criminel même de leur fantaisie, ils paraissent quelquefois vous comprendre, abondent même dans votre sens, vous les croyez convaincus, ils le sont peut-être à cet instant; mais l'instant d'après tout est oublié, et cette nature que l'on croyait, comme a dit La Fontaine, chassée par la porte, est tout simplement rentrée par la fenêtre ou plutôt n'a jamais entièrement abandonné le logis.

On ne choisit donc pas, en général, le rôle d'homme bizarre, on le reçoit de la nature, et, comme tout ce qui vient de cette source primitive, il faut le subir, en s'aidant toutefois de la raison, de l'éducation, des principes religieux pour le combattre ou du moins le modifier. Car de l'extirper radicalement, ce n'est pas dans la limite ordinaire de la force humaine.

Il y a donc ici, comme pour les autres sentiments de l'homme, une disposition native du cerveau due le plus souvent à des circonstances inappréciables, mais quelquefois évidemment transmise par voie d'hérédité.

Ne connaît-on pas des familles dont la vanité et la

jactance passent de génération en génération, d'autres dont l'avarice proverbiale remonte à des aïeux reculés de plusieurs siècles?

J'ai vu des enfants manifester dès leur jeune âge les symptômes d'une bizarrerie très développée chez leur père, lesquels, après une vie tristement accidentée par cette organisation, mouraient dans une véritable aliénation mentale.

Cependant, je ne prétends pas affirmer que la bizarrerie soit toujours un défaut inné et que jamais, pendant la vie, une série d'affections morales tristes, des lésions accidentelles du cerveau, ne puissent, en modifiant la pulpe cérébrale, changer ou au moins dénaturer le caractère primitif d'un individu.

Les exemples à cet égard sont nombreux et presque journaliers, résultat fatal de chagrins vifs et longs.

Qui n'a connu de ces hommes que de cruelles déceptions dans la pratique de la vie avaient brisés et rompus pour ainsi dire, devenir sombres, taciturnes, soupçonneux, alliant à une haute intelligence des petitesses d'esprit, des craintes pusillanimes et sans être fous, dans l'acception commune du mot, frappant néanmoins les yeux par je ne sais quelle excentricité qu'ils étaient les seuls à ne pas voir ?

Posons donc en principe que la bizarrerie est à peu près toujours innée ou acquise, rarement ou presque jamais simulée. D'ailleurs simuler la bizarrerie, n'est-ce pas déjà être bizarre?

Cet état du caractère humain n'est pas, sans doute, la folie telle qu'on la représente d'ordinaire et qu'elle est en effet, dans son plein développement, mais n'en serait-ce pas une nuance?

Chez beaucoup d'aliénés, la folie a été le résultat de certaines singularités dans les idées et dans le caractère, singularités peu frappantes et que le vulgaire qui ne distingue les choses que par leurs côtés tranchés, regardait seulement comme une simple bizarrerie et rien de plus.

Répétons-le donc parce que la chose nous semble hors de doute : Tout ce qui sort des habitudes ordinaires du commun des hommes ; tout ce qui tranche trop fortement sur la teinte uniforme de l'humanité de façon à choquer la vue ou l'oreille de quiconque en est témoin, sans que cet étonnement soit partagé par celui qui le cause, tout cela, disons-nous, touche de bien près à la folie et n'en est peut-être que le germe et comme le point de départ.

La simple bizarrerie n'est pas ordinairement du ressort des tribunaux. Ce qu'un prévenu offre d'étrange ou d'excentrique pourra peut-être égayer l'esprit du juge ou en dérider le front ; mais on ne verra dans cette organisation exceptionnelle, rien qui puisse témoigner en faveur de l'accusé et modifier l'inflexible rigueur de la loi.

Cependant, si certaines bizarreries ne sont, en réalité, qu'une aliénation débutante, que l'expression du plus petit degré de la folie, si peu appréciable que soit ce degré, ne faut-il pas en tenir compte ?

Le libre arbitre n'est pas détruit encore ; c'est peut-être vrai, mais il est affaibli. Pareil à l'ictérique sur le fond de l'œil duquel tous les objets se colorent en jaune, l'homme bizarre voit tout à travers le prisme de ses fantastiques idées. Il est aussi difficile de démontrer à celui-ci qu'il est le jouet d'une illusion

idéale que de prouver à l'autre que les objets n'ont pas réellement la teinte dont il les voit revêtus.

Il faut donc, même à ce premier degré d'affaiblissement de la liberté morale, examiner l'état mental du délinquant et ne demander à sa conscience que ce qu'elle peut donner.

Toutes les maladies ne se transmettent heureusement pas par voie de génération, et parmi celles qui sont héréditaires, on en voit un grand nombre s'affaiblir en passant du père aux enfants. Ainsi est-il des aliénés.

Cependant, s'il est vrai qu'ils ne lèguent pas toujours le triste héritage de leur folie à leurs descendants, ceux-ci portent souvent, dans le cerveau, une empreinte quelque légère qu'elle soit du vice paternel, qui se traduit en eux par une humeur capricieuse et fantasque.

En conséquence, il est essentiellement utile de remonter des fils aux pères, toutes les fois que ceux-là présentent dans leur conduite ou leurs idées quelque chose de louche ou d'anormal.

J'ai connu, et toute la ville a connu comme moi, un homme issu d'une honorable famille de magistrats, initié à plus d'un genre de connaissances, mais surtout nourri et infatué de rêveries théosophiques. Il voyait les espaces aériens peuplés d'esprits échelonnés dans un ordre hiérarchique, et, par je ne sais quelle évocation, à l'aide d'une carafe pleine d'eau, il prétendait se mettre en rapport avec eux et percer, par ce moyen, les plus ténébreux mystères de la nature et de l'homme. Il avait d'ailleurs longtemps fréquenté et admiré l'abbé Faria.

A quelques lieues d'Angers, un malheureux paysan soupçonné d'être sorcier fut tué dans un guet-apens. Peu de temps avant l'assassinat, notre théosophe, consulté par un homme qui se croyait *ensorcelé*, avait fait voir à celui-ci dans la carafe cabalistique l'image de l'auteur du sortilége. La mort du prétendu sorcier suivit de près, et le crime fut commis avec une telle adresse par plusieurs complices, que les plus promptes, les plus habiles investigations de la justice ne purent mettre sur la voie des coupables.

Ce fatal rapprochement dut émouvoir les magistrats. On interrogea M. X*** dont la science occulte avait peut-être conduit des gens crédules jusqu'à l'assassinat.

Il se défendit avec la conviction d'un apôtre et le savoir d'un illuminé, paraissant prêt à mourir pour l'appui de sa croyance. Après avoir développé son système avec cet aplomb et cette confiance que donne une foi profonde, il s'assit calme et assuré, peu inquiet des murmures improbateurs qui se faisaient entendre autour de lui, et radieux d'avoir pu défendre la vérité en face même de la justice.

Gravement réprimandé par le tribunal qui lui représenta quelle influence terrible de pareilles manœuvres devaient nécessairement avoir sur l'esprit des gens de la campagne, il parut peu sensible à ces admonestations, et, sans doute, s'enveloppant de son savoir et de sa conscience, il plaignait sincèrement l'aveugle mécréance des juges et des auditeurs.

Le public, en parlant de cet illuminé, disait bien : C'est un fou ; mais sans attacher à ce mot l'idée d'un être obéissant fatalement à des impressions internes,

invinciblement entraîné vers des croyances sinon tout à fait absurdes, au moins ne pouvant soutenir un instant le criterium de la raison et de l'expérience.

Le reste de la vie de M. X*** ne fut qu'une suite d'illusions et de bizarreries jusqu'à ce qu'il mourut dans une espèce d'enfance.

Pendant l'audience dont nous avons parlé, aucune des personnes ne doutait que cet homme ne dût être responsable de tous ses actes et quand on le vit sortir du tribunal sans condamnation, on accusa, sans doute, la justice de partialité. Je crois, moi, qu'elle ne fut que juste.

Il ne fallait, en effet, qu'empêcher ce disciple de Swedenborg de devenir conciencieusement dangereux en lui ôtant les moyens d'appliquer sa théosophie aux recherches curieuses et impertinentes d'hommes faibles, ignorants et crédules.

Le fils de cet adepte des sciences occultes n'hérita pas, à la vérité, de la tendance cabalistique de son père, mais, dès son enfance, il se fit remarquer par une turbulence extrême, un flux de paroles intarissable, une excessive mobilité de pensées et d'actions.

Malgré une grande pénétration d'esprit et des connaissances acquises assez variées, pas plus que son père, il ne put s'attacher à aucun emploi public.

Vers trente ans, à la suite d'une forte saignée, il perdit soudain ses facultés viriles et sentit, disait-il, comme un coup de massue tomber lourdement sur sa tête.

Depuis ce moment, son état primitif ne revint plus; il était néanmoins tourmenté par de vifs désirs, mais sans nul effet, tels à peu près que l'on dépeint ceux

Que le fer a privés des sources de la vie.

Il éprouvait des hallucinations surtout de l'odorat (chose assez rare). L'odeur de son cerveau en putréfaction le poursuivait partout. Persuadé, comme il me le disait souvent, qu'il ne pouvait vivre longtemps avec une pulpe cérébrale en décomposition putride, il demandait partout des remèdes à la médecine. Il vécut ainsi plusieurs années et succomba, je crois, à un ramollissement du cerveau et peut-être du cervelet.

L'exemple de ces deux hommes prouve d'abord que si la folie du père n'a pas passé, pour ainsi dire, en nature dans l'organisation du fils, celui-ci n'en a pas moins été vicié dans ses facultés intellectuelles, et que la singularité qu'il montra dès son jeune âge, ne fut que le prélude de la manie qui se déclara plus tard et de l'idiotisme qui termina sa vie.

Remarquons ensuite que, longtemps et presque jusqu'à la fin, ils ne furent regardés que comme des êtres bizarres, ridicules, mais non véritablement fous. Cependant en suivant la marche progressive de ces bizarreries natives, nous les voyons se dessiner bientôt en folie ou s'éteindre dans l'idiotisme ou l'enfance.

Telles ne sont pas toujours les conséquences ultérieures de ces étrangetés d'idées ou de sentiments qui apparaissent dans la conduite de certains individus.

Quelquefois la bizarrerie ne semble pas aller en croissant; elle est stationnaire. C'est à peu près un cercle uniforme, dans lequel se meut, s'agite si l'on veut, l'homme que la nature a marqué de ce sceau singulier.

Deux années consécutives, à différentes époques et

cela pendant plusieurs mois, j'ai vu à la prison d'Angers un jeune homme de 28 ans, né de parents honnêtes, pourvu d'une certaine instruction, sculpteur de son état, laborieux et paraissant se livrer à son travail avec goût et entraînement,

Cet artiste, car il l'était bien réellement, trouvait dans son imagination aussi variée que féconde une inépuisable source de sujets sérieux ou plaisants, graves ou comiques qu'il faisait jaillir de l'argile avec une promptitude et une vérité à défier un Dantan lui-même.

Cet homme n'avait pas l'habitude du vol, ses mœurs n'étaient pas soupçonnées. Sa figure avait quelque chose d'ouvert et de jovial, et bien qu'en prison, il ne semblait pas trop mal à son aise dans ce séjour assez peu attrayant.

Quelle cause avait donc jeté au milieu de malfaiteurs un artiste qui paraissait si peu fait pour une pareille compagnie ? On ne le croirait pas, si l'esprit humain n'était pas une énigme dont il faut toujours chercher le mot. Eh ! bien, ce sculpteur, cet artiste ne voulait pas se donner la peine de vivre du salaire de ses œuvres ; il préférait mendier le soir quelques sous et satisfaire ainsi aux premiers besoins de la vie.

Emprisonné une première fois pour infraction aux lois sur la mendicité, il convenait qu'il avait tort, qu'il était ignoble de tendre la main quand on était jeune, valide, et surtout ouvrier intelligent.

Cependant, à l'expiration de sa peine, il oublia vite les conseils donnés, les résolutions prises, et quelques mois plus tard, pour cause de mendicité, il rentrait sous les verroux.

En vain, on l'avait recueilli à la sortie de la prison; en vain on s'était ingénié à lui procurer du travail, à faire vendre à son profit ses figurines, si vraies, si drôlatiques, il parut quelque temps répondre à ces généreuses attentions; mais un soir, après le spectacle, il s'adresse à une personne, lui demande l'aumône. C'était un commissaire de police. Une lutte vive et longue s'engage entre l'agent de la force publique et le mendiant monomane qui, traduit pour cause de rébellion et jugé en récidive, est envoyé à Fontevrault ou peut-être achève-t-il de subir sa peine.

Comment expliquer une pareille bizarrerie? On connaît fort bien la monomanie du vol; mais qui connaît la monomanie de la mendicité pour elle-même? Sans doute la paresse, l'ignorance d'une profession engagent un grand nombre d'individus à mendier et cela dans les bas-fonds de la société. Mais l'homme dont il s'agit aime le travail, il travaillait assidûment à la prison et même en ville. Il n'est pas insensible à la gloire que lui procurent ses œuvres. Seulement il ne saurait se décider à en tirer un juste et honorable salaire. Il faut qu'il demande au public l'obole qui doit le nourrir.

Que faudrait-il donc à cet artiste qui, au sortir de la maison centrale, recommencera presque infailliblement à solliciter la générosité publique? Ce qu'il lui faudrait? Un asile peut-être où, sans souci de sa nourriture quotidienne, il pût vivre, se loger et travailler à loisir. Si cette ressource lui fait défaut, il est bien à craindre que, de récidive en récidive, ce vrai talent finisse par s'ensevelir et se perdre dans l'ombre d'une prison.

Evidemment cet homme ne s'est pas dit un beau matin : Il faut que je mendie; c'est un caprice que je veux me passer. Je peux vivre, il est vrai, aisément, sans tomber dans l'abjection de ces gens vils et ignobles qui prélèvent leur existence sur la compassion publique; oui, je peux me suffire par mon travail et mon talent; mais n'importe, je tendrai la main, je descendrai au dernier degré de l'échelle sociale et cela pour me singulariser. Non, il ne s'est jamais dit cela; il n'y a point là d'idée préconçue. Qu'a-t-il donc fait? Eh! mon Dieu! il s'est tout bonnement laissé aller à la pente de sa nature.

Quelquefois la paresse et l'indolence amènent chez certains individus de singuliers résultats.

J'ai vu, pendant plusieurs années, à la prison d'Angers, un homme parti tambour avec les premiers bataillons de Maine et Loire, et qui, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, avait promené sa caisse de Quiberon aux Pyramides et de Lisbonne à Moscou. Il n'était, disait-il, tombé qu'avec le grand homme.

Jamais, sans doute, ce vieux troupier n'avait eu un amour bien vif pour le travail, et la vie des camps n'avait point en cela modifié ses dispositions naturelles. Rendu à la vie civile, il travaillait peu et buvait beaucoup.

Déjà avancé en âge, il fut, je ne sais pour quel sujet, condamné à quelques mois de prison.

Cette existence nouvelle lui plut assez. Je le voyais toujours gai, content de son sort et se prêtant, avec plaisir, aux corvées de la maison.

Sorti une première fois de prison, il se hâta d'y rentrer après quelques semaines de séjour en ville.

Ce n'était point un voleur de profession. Quand il était las de sa liberté, ce qui arrivait promptement, il volait quelques objets de peu de valeur, ostensiblement sous les yeux d'un agent de police, et, sur le coup, il se voyait réintégré sous les verroux.

Je suis logé, nourri, blanchi, me disait-il; c'est comme en garni, ma foi, je m'y abonnerais bien. Il y était en effet abonné, car je ne sache pas qu'il soit demeuré de suite plus d'un mois hors de sa prison.

Chez certains hommes, à une intelligence largement développée s'unit quelquefois la vanité la plus indomptable, l'amour-propre le plus transcendant, si je puis employer ce mot.

Cet orgueilleux instinct naît, croît et s'agrandit démesurément avec eux. Toujours mécontents de leur position sociale parce qu'ils la croient au-dessous de leur mérite, regardant toujours au-dessus d'eux, jamais plus bas, jamais à côté, se desséchant à la vue du succès des autres, comme si c'était leur propre bien qu'on eût dérobé, ils voient leurs jours s'écouler dans l'amertume et le désespoir, jusqu'à ce que, ayant foulé aux pieds les précieuses ressources dont ils n'ont pas su user, ils meurent dans la misère, maudissant le sort qui pourtant les avait richement dotés.

De pareils hommes sont bien à plaindre; car, après tout, ils ne se sont pas donné ces sentiments dont l'influence sera si fatale à leur avenir. Jeunes ils n'ont pas su qu'il fallait les déraciner; vieux, ils n'ont plus eu la force, ni peut-être la volonté de les combattre.

Il y a par le monde, un homme singulier et bizarre. Issu d'un père connu dans la science, peu favorisé des dons de la fortune, il eut le bonheur d'être placé

dans une école de l'État où, grâce à son intelligence et à ses succès, il devint professeur.

Né artiste, il cultive la musique, exécute des morceaux de sa façon, lesquels obtiennent l'approbation des compositeurs. On le recherche, on le fête dans les salons.

Les éléments du calcul suffisaient pour le cours qu'il professait, il se lance dans les mathématiques transcendantes. Il ose aborder les problèmes de la mécanique céleste, refait les calculs de Laplace et ce travail lui vaut un mot d'encouragement de Lacroix. Mais là aussi le mal longtemps assez peu dissimulé se dévoile; le cerveau s'exalte. Cet homme étouffe dans la sphère obscure où le sort l'a jeté. Nouveau Thémistocle, la gloire des Lagrange et des Biot l'empêche de dormir. Il rêve d'Institut; c'est un fauteuil qu'il lui faut là. Dès lors il n'a plus qu'un sentiment outré de lui-même; qu'une idée, savoir qu'il est une intelligence méconnue, jetée hors de sa sphère, à laquelle on a coupé les aîles et désormais condamnée à ramper dans la foule des simples mortels.

Voilà le caprice, la bizarrerie, la manie plutôt de cette âme malade. Quelles en seront les conséquences?

Le moral fortement froissé par les chocs que, chaque jour, reçoit cet amour-propre si chatouilleux, si irritable, réagit d'abord sur les organes digestifs dont la secrétion excitée et déviée donne à la figure amaigrie de cet homme une teinte safranée et blafarde qui désormais ne s'effacera pas.

Il parlera de lui, toujours de lui, éternellement de lui. Les années, les conseils de ses parents et de ses amis n'y pourront rien. Il rejettera les plus belles

propositions d'avancement, des répétitions richement rétribuées. Il vivra en misanthrope, négligera sa tenue au point d'exciter le rire des étrangers et la compassion 'e ceux qui le connaissent. Il envoie sa démission au nistre et quoiqu'il n'ait pas l'âge pour la retraite, on ui alloue bénévolement une modeste pension, seul subside de ses vieux jours.

Aujourd'hui il bat les pavés d'une grande ville, vit on ne sait comment (d'une manière honorable toutefois et toujours en honnête homme), fuit ses amis quand le hasard les offre à sa vue, accuse, sans doute, comme toujours le monde entier qui ne sait pas l'apprécier. Déplorable condition d'une belle intelligence dévoyée de son vrai chemin.

Il y aura tantôt un demi-siècle que ce type incarné de l'amour-propre vit en se rongeant les entrailles. Pour braver ce qu'une pareille existence a de rude et de précaire, il se fait un manteau de sa vanité, jusqu'à ce que miné lui-même dans sa dernière fibre, ce vêtement de toute sa vie devienne le linceul qui l'ensevelira dans un repos qu'il connaîtra alors pour la première fois.

Toutes les personnes qui connaissent ce moderne Timon disent de lui : C'est un homme bizarre, excentrique, fantasque, mais aucun ne va jusqu'à dire c'est un fou. Pourquoi ? parce que l'intelligence de ce professeur n'est nullement lésée, parce qu'il raisonne avec une sévérité de logique à surprendre ses amis, parce que n'ayant reçu qu'une instruction primaire, il est parvenu à rendre ses idées dans un style pur, élégant et concis; en un mot, parce que en dehors de son fougueux amour-propre, il surpasse par l'esprit, le rai-

sonnement et les connaissances, le niveau du commun des hommes.

Et pourtant il est bien fou! mais sa folie est une folie de sentiment. Le cerveau, en effet, n'est pas moins la cause occasionnelle de nos affections morales que de nos facultés intellectuelles. Ces dernières sont-elles lésées, l'homme déraisonne, c'est-à-dire ne lie plus ses idées avec l'enchaînement logique qui constitue la raison. De même un vice congénial ou accidentel peut affaiblir ou exalter un ou plusieurs de nos sentiments.

Supposons que ce soit l'orgueil. Cette passion, noble en elle-même, vient-elle à s'affaiblir dans l'homme, il tombe alors dans la bassesse et la servilité.

S'exalte-t-elle au contraire, nous la voyons alors dégénérer en sot amour-propre, vanité puérile ou jactance ridicule.

Concluons donc, qu'assujetti par ordre de Dieu au jeu des organes, l'homme peut quelquefois être aussi bien maîtrisé et subjugué dans ses sentiments que dans son intelligence. Celui qui est né pusillamine peut, quoique rarement, vaincre sa timidité et donner une preuve de bravoure; mais la plupart du temps l'homme craintif conserve cette disposition dans tous les actes de sa vie. Si, dans certains cas, le respect humain ou quelque autre mobile le force de paraître hardi et intrépide, il y a là un violent combat entre la nature qui vous a fait timide et l'opinion publique qui réprouve la couardise. Aussi il arrive alors ce qui arrive toujours dans une lutte inégale, la nature reprend le dessus et Thersite pour avoir une fois agi en Achille, n'en est pas moins toujours un Thersite.

Cet homme, je le répète, est bien malheureux! S'il

est vrai qu'il eût pu s'épargner un pareil supplice et que de gaieté de cœur il s'y fût condamné volontairement, il faut avouer que jamais tyran n'était capable de lui imposer une torture égale à celle qu'il se plaît à nourrir dans son propre cœur.

Ce serait peut-être le lieu de parler de l'éducation comme moyen de combattre et de vaincre autant qu'il est possible la première apparition de ces bizarreries d'où va découler pour le jeune homme toute une série de déceptions, de chagrins ou de malheurs. Mais un sujet si vaste ne peut être traité en passant. Remarquons seulement, qu'en général, c'est presque toujours au détriment de l'éducation proprement dite, que l'instruction de l'enfance s'acquiert et se développe. Cependant je suis convaincu que tous les établissements qui placent l'éducation en première ligne, forment seuls des hommes complets. Car le cœur bien dirigé sera toujours un puissant auxiliaire pour l'intelligence et pour l'esprit.

Le chêne majestueux qui couvre de son ombre un espace immense, était, il y a cent ans, en germe dans le gland, qui fut alors confié à la terre.

Ainsi l'homme est dans l'enfant.

Lorsque Castaing, d'horrible mémoire, eut hypocritement empoisonné ses deux amis, nous, ses anciens condisciples, nous nous rappelions qu'un de ses camarades lui avait dit au Lycée d'Angers : « Castaing, tu es un misérable, tu te feras pendre. » Prédiction fatale, mais fondée sur un germe de scéléralesse qui se laissait entrevoir dans l'adolescent, et dont le développement ultérieur devait conduire l'homme mûr à l'infamie de l'échafaud.

Ce n'est point cet instinct du crime s'annonçant dès les premières années par des actes cruels ou immoraux, que je veux examiner ici, mais bien une espèce de caractère n'offrant rien d'offensif, rien de méchant, une certaine inclination à l'isolement et à la solitude, un éloignement sans motif appréciable, pour les jeux des enfants de son âge, une vie, en quelque sorte, tout intérieure, et se manifestant à peine au dehors.

D'ordinaire, les enfants de cette humeur sont taquinés par leurs égaux, harcelés par des plaisanteries qui les choquent vivement, bien qu'ils gardent concentré en eux-mêmes le dépit qu'ils ressentent. Sont-ils poussés à bout? pareils au volcan qui lance une lave longtemps bouillonnante dans ses flancs, ils éclatent et l'on est stupéfait de l'énergie qu'ils développent dans cette soudaine et première explosion.

Il en résulte quelquefois un monstrueux attentat, qu'il ne faut pourtant pas confondre avec de pareils actes sanguinaires commis dans des circonstances tout à fait différentes.

Le crime, si crime il y a, a eu la rapidité de l'éclair; l'acte a suivi l'idée, comme la détonation de l'arme à feu suit l'étincelle qui tombe sur la poudre. Mais aussi, avec la même promptitude, l'homme que la passion vient d'exalter jusqu'au crime, se réveille comme en sursaut, retombe, pour ainsi dire, sur lui-même, l'ivresse momentanée s'est dissipée. Il voit toute l'horreur de son acte fatal, ne cherche pas de subterfuges pour la dissimuler ou l'amoindrir; il sent, on le voit, qu'il n'a cédé qu'à un entraînement involontaire.

Jean Gingue, cultivateur, est âgé de 33 ans. Les traits

de sa figure sont grossiers, presque stupides; son abord exprime l'embarras, l'hésitation; ses yeux baissés, sa parole vive, embrouillée, saccadée, dénotent dans le caractère quelque chose de craintif et de contraint.

Tel nous le trouvâmes à la prison d'Angers, le docteur Grille et moi, quand en novembre 1839, nous fûmes chargé d'examiner l'état mental de cet individu.

Cet homme, d'une intelligence bornée, morose et taciturne, naturellement défiant, avait peu de relations avec ses voisins; personne d'ailleurs n'accusait sa probité ou sa délicatesse. On savait ses bizarreries; mais comme il était inoffensif, on ne lui en voulait pas.

Ainsi que beaucoup de gens de la campagne, il croyait aux sorciers, aux funestes secrets que, selon lui, renfermaient *certains mauvais livres*. Il avait atteint sa 33e année, sans que rien fît soupçonner qu'il fût ou pût devenir fou.

Appelé comme témoin dans une contestation entre deux de ses parents, il se prononça pour ce qu'il crut la vérité, et attira sur lui et sa vieille mère la colère et les menaces du cousin-germain contre lequel il avait témoigné.

De là un acharnement implacable de ce dernier contre Gingue et contre sa mère. Cette pauvre femme poursuivie, harcelée sans cesse, devint folle, se crut et se dit ensorcelée par son neveu.

L'idée de voir sa mère sous la fatale influence d'un sortilége, la persuasion ou il était lui-même de la réalité du maléfice, les nuits qu'il lui fallut passer près de cette malheureuse, qu'une crainte chimérique agitait constamment, toutes ces circonstances ébranlèrent la faible cervelle de Gingue.

Pendant trois nuits consécutives, il veille au chevet de sa mère qui, dans son délire, le supplie toujours de la délivrer de l'ennemi qui la poursuit et la menace sans cesse.

Un matin, avant le lever du soleil, il va chez celui en faveur duquel il avait déposé devant la justice, le conjure de se rendre près des frères Tharreau (célèbres charlatans du pays), pour les consulter. Celui-ci s'y refuse. Gingue rentre près de sa mère qui, tout entière à ses folles idées, l'excite sans relâche à la délivrer de son ennemi.

Poussé par l'amour filial, ou plutôt halluciné par les cris de sa mère, il sort avec son fusil. Ses yeux hagards et farouches épouvantent ceux qui le voient. Deux hommes se précipitent pour le désarmer. Gingue croit qu'on veut l'attaquer, lutte avec énergie et décharge son arme sur son cousin qui tombe frappé à mort.

L'assassin fuit d'abord et jette son fusil. Mais bientôt il se rend lui-même, avoue tout, reconnaît l'horreur de son action et répète : Je ne sais ce que j'ai fait, je n'étais pas maître de moi-même.

Une malheureuse circonstance venait encore, dans ce drame lugubre, compliquer l'affaire et embarrasser davantage les hommes de l'art et les magistrats.

Gingue se trouvait l'héritier de sa victime et la voix si souvent prévenue, si souvent infidèle du public, criait partout à nos oreilles, comme le poète :

Ah ! doit-on hériter de ceux qu'on assasine?

Antérieurement à l'homicide, Gingue n'était pas fou; quand nous l'interrogeâmes, il ne l'était pas davan-

tage. Mais son esprit faible, bizarre et borné, son caractère morose dominé par des idées superstitieuses, l'avaient singulièrement prédisposé à un dérangement intellectuel.

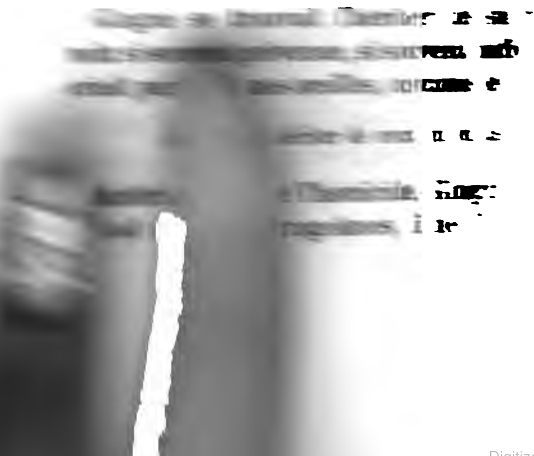
Excitée par le spectacle incessant d'une mère en pleurs et en délire, cette prédisposition atteint bientôt le degré de l'hallucination. Sous le coup d'impressions si vives, Gingue vit des ennemis partout, sortit avec son arme, pour en délivrer sa mère et, dans la lutte où il frappa mortellement son cousin, il est excessivement probable qu'il ne le reconnut pas.

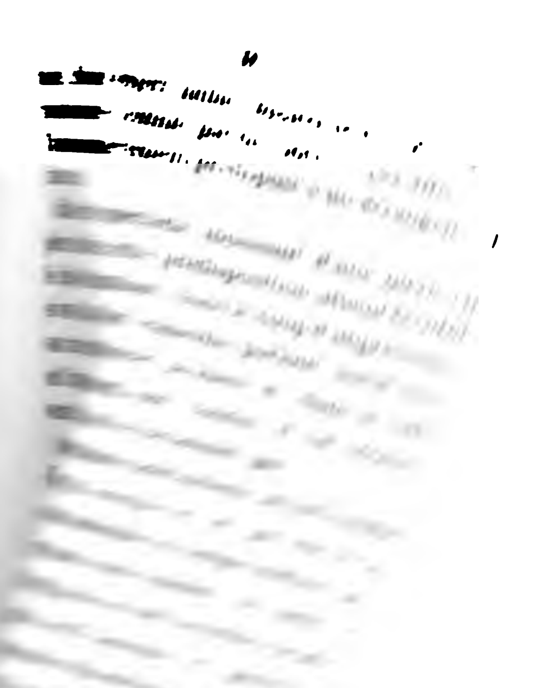
Au reste, telles furent nos conclusions, et la Chambre d'accusation les accepta. Gingue ne fut pas mis en jugement. Nous avions demandé sa séquestration pendant quelque temps dans une maison de santé. Il y resta peu. Bientôt vingt ans se sont écoulés depuis ce tragique événement et cet homme vit paisiblement dans sa commune sans qu'aucune plainte se soit élevée, sans qu'on ait eu de nouveaux malheurs à déplorer.

N'est-ce pas là cette explosion soudaine qui éclate comme un coup de tonnerre, sans que rien dans les antécédents de l'individu ait pu la faire soupçonner et pressentir même de ceux qui vivent avec lui?

Mais pour l'œil du médecin physiologiste, Gingue portait en lui-même, un élément en quelque sorte fermentatif. Sous cette cendre trompeuse, couvait un feu que le moindre souffle pouvait faire éclater et qui, en effet, éclata sous la pression d'idées superstitieuses unies à l'exaltation de la piété filiale.

Quand un témoin indiscret s'interpose dans quelque scène conjugale un peu violente, il n'est pas rare





o-
sa
qu'à
pas
ıx, se
e pu-
tre bi-
ntellec-

ıées, ren-
tique, un
raiteur les
mposer son

de ce singu-
hirées même
aide de vieux
itable pendant
lruc Ducos que
, se prélasser en
yal.
ıussi étrange que
emme dont il fit le

de voir des femmes encore toutes bouleversées des coups qu'elles viennent de recevoir, dire à l'importun protecteur : « Sortez d'ici, que vous importe si je veux moi, que mon mari me batte? »

Quelque singulière que soit cette disposition d'esprit, ce n'est ni une bizarrerie, ni une manie, ce n'est que l'explosion naïve de l'amour-propre blessé et de ce sentiment naturel qui veut, suivant l'expression consacrée, que l'on lave son linge sale en famille.

Mais on a rencontré des hommes qui, à prix d'argent, achetaient d'un individu ignoble et cupide, le droit, si droit il y a, de le frapper et le contusionner à merci.

L'homme, sans doute, n'est pas libre de vendre la liberté de son corps, de se faire la *chose* d'un autre. La loi s'y oppose formellement. Mais peut-il être permis à quelqu'un d'acheter l'atroce privilége de battre un malheureux assez stupidement dégradé pour conclure une pareille convention?

Si le code n'a pas prévu ce cas, toutes les lois morales réprouvent ces violences à froid, cette inhumanité qui trouve un plaisir féroce à torturer son semblable.

Cette cruelle bizarrerie qui siérait assez bien à un tigre, je l'ai connue dans un Américain, jeune homme riche et lâche qui, dans un collége, offrait à des écoliers pauvres une pièce d'argent pour acquérir le droit de les battre impunément.

On m'a cité à la prison d'Angers plusieurs individus atteints de cette fantaisie sauvage.

Si, dans cette gymnastique barbare, il arrivait que le patient reçût une blessure grave qui le mutilât ou

ompromît sa vie, serait-il admis à réclamer devant tribunaux justice et indemnité?

auteur des coups pourrait-il alléguer, pour sa dé-, le droit acheté à beaux deniers comptants et qu'on lui a bien librement vendu?

Le code à la main, le juge pourrait hésiter peut-être, mais la conscience publique couvrirait de honte ces passe-temps cruels que la brute elle-même se refuserait à prendre avec ceux de son espèce.

Quand un homme appartenant à une famille honorable, ayant d'ailleurs reçu l'éducation que réclame sa naissance, porte habituellement le cynisme jusqu'à braver toutes les convenances sociales, ne rougit pas de provoquer publiquement à des actes licencieux, se livre sans nul souci aux sarcasmes et à la risée publique, ne craignez pas de l'affirmer, oui, cet être bizarre et dégradé ne jouit pas de ses facultés intellectuelles et morales.

Vous auriez pu, il y a à peine quelques années, rencontrer dans la rue et suivi de son domestique, un homme rapportant lui-même de chez le traiteur les quelques bribes d'aliments qui devaient composer son repas.

Les diverses pièces de l'accoutrement de ce singulier personnage étaient sales, usées, déchirées même et ne se raccordaient entre elles qu'à l'aide de vieux cordons ou de boutons dépareillés : véritable pendant de cet *ami du grand homme*, de ce Chodruc Ducos que l'on voyait, il y a quelque trente ans, se prélasser en haillons sous la galerie du Palais-Royal.

La vie de cet homme devait être aussi étrange que son déshabillé. Marié à une jeune femme dont il fit le

désespoir, il habita d'abord une petite ville de province, où il était signalé pour ses excentricités souvent cyniques. En plein jour, il provoquait impudemment les femmes et rentrait chez lui conspué et honni par tous les enfants du quartier qui le poursuivaient de leurs huées et de leurs sarcasmes.

Avec l'âge grandirent ces habitudes éhontées. On l'accusa d'un vice énorme; je le vis à la prison sous le poids de ces accusations. Il avait cousu dans la ceinture d'un pantalon impossible, pour 1,000 à 1,500 fr. de pièces d'or (c'était, dit-on, son habitude). Je ne sais quel fut le résultat de cette arrestation et je n'eus l'occasion de revoir ce prévenu que longtemps après.

J'entendais parler de sa maison comme d'un repaire impur où le désordre moral le disputait à la malpropreté.

Ces actes immoraux ont-ils été inventés ou exagérés par la malignité publique, je n'en sais rien, mais je peux parler, pour l'avoir vu, de l'intérieur du domicile.

Qu'on se figure une habitation vieillie, noire, délabrée, avec un mobilier analogue, fermée depuis vingt ans et qu'on ouvrirait pour la première fois.

Telle et pire encore était la chambre où je fus introduit. Quoique appelé, je n'y fus pas admis le premier jour. Soit caprice du maître, soit tout autre motif, je dus me retirer. Guidé par la curiosité, je passai sur ce sans-gêne et je revins, appelé encore quelques jours après.

Je traversai une allée à demi pavée et par un escalier humide, tortueux et peu éclairé, j'arrivai dans une

petite chambre dont les croisées avaient depuis longtemps perdu l'habitude de s'ouvrir. Dans un coin, sur une couchette entr'ouverte, et que l'on ne retournait jamais, j'aperçus des draps dont la couleur n'était pas équivoque. C'était, à la lettre, un pointillé graisseux et noir qui témoignait hautement de la multitude d'insectes qui y pullulaient. Sur une mauvaise petite table gisaient confusément une foule d'objets poudreux, tous disparates et fort étonnés de se trouver réunis. Parmi tout cela, et sous une couche épaisse de poussière, des pièces d'or, des montres du même métal, et quelques autres bijoux sans grande valeur peut-être.

Les parois de ce bouge, nues, noires et fendillées çà et là, ne déparaient pas l'ameublement; le sol dont le carrelage n'était plus que les mille morceaux de carreaux brisés et soulevés, était jonché de vieilles chaussures et de haillons dont il était difficile de distinguer la forme et l'usage primitif; quelques chaises sales complétaient le mobilier

Au milieu de cette indescriptible saleté, un homme plus sale encore que tout ce qui l'entourait, me reçut gracieusement, m'offrit un siége que je me gardai d'accepter. D'un coup d'œil rapide, je cherchai où placer mon chapeau, mais je ne trouvai rien.

Cependant le maître de céans semblait à son aise comme dans un salon, parlait avec esprit et distinction, tandis que mes yeux stupéfaits se fixaient sur sa chemise de la plus repoussante malpropreté et qu'il ne quittait que quand elle tombait en loques. Les épaules, la partie postérieure du cou ainsi que le dos de ce malheureux étaient excoriés et rongés : partout, à l'entour, un peuple de vermine se promenait en se

repaissant, avec l'aisance et la sécurité d'hôtes déjà anciens et tout-à-fait familiers.

Dans une autre visite, il me demanda si je pouvais lui assurer encore deux ans d'existence.

Oui, lui dis-je, pourvu que vous observiez mieux les préceptes de l'hygiène et que, de votre vivant, vous ne vous condamniez pas aux bêtes.

— C'est bien, c'est bien, reprit-il, ne parlons plus de cela.

Huit ou dix jours après, j'appris que son cadavre avait été retiré d'un puits. Etait-ce suicide? était-ce accident? Je l'ignore; mais je ne serais pas éloigné de croire qu'un homme si excentrique, si bizarre, je devrais dire si monomane, ait fini par tomber dans une vraie folie qui l'aura conduit à la destruction de lui-même.

Parlerai-je de cette singulière bizarrerie, de cette manie du vol, disposition innée et invincible chez certaines personnes probes d'ailleurs et quelquefois très intelligentes?

Semblables à certains animaux, qu'un secret instinct porte à dérober et à soustraire à la vue les objets qu'ils rencontrent, et cela sans but d'utilité apparente, quelques hommes, par un inexplicable entraînement à s'emparer du bien d'autrui, volent sans qu'aucun motif de besoin, de vanité, d'intérêt quelconque puisse expliquer ces inconcevables larcins.

Les exemples de ce bizarre instinct sont sans nombre; je n'en citerai que deux dont j'ai été témoin.

Une dame, d'âge moyen, spirituelle, dans un état de fortune au-dessus de l'aisance, fréquentait une maison où je la rencontrais souvent.

Prévenu de son amour passionné pour la propriété d'autrui, je voulus un jour la suivre de près, contrôler tous ses mouvements, épier tous ses gestes et mettre au moins une fois en défaut, son goût et son adresse pour le vol.

Mon intention inquisitoriale n'échappa point à la sagacité de cette dame. Elle était évidemment mal à l'aise, dépensa plus d'esprit que jamais, prolongea sa visite, enfin se leva pour prendre congé de ses hôtes.

J'étais adossé à la cheminée ; elle s'approche du feu, se chauffe les mains, prend ses gants et sort.

Je dis à la maîtresse de maison : J'ai mis cette fois Mme X... à la torture; elle est partie les mains vides.

— C'est bien étonnant, me répondit-on.

Le lendemain la domestique de Mme X. rapporta un briquet et un morceau d'amadou soustraits la veille sous mes yeux et sans que j'en eusse le moindre soupçon.

En s'approchant du feu, sous prétexte de se chauffer les mains, elle avait déposé son mouchoir de poche sur la cheminée et l'avait repris très adroitement avec le briquet et l'amadou qu'il recouvrait.

J'ai sous les yeux une femme de quarante ans, veuve d'un ouvrier des mines, mère de trois enfants, et longtemps réputée d'une probité intègre. Du vivant de son mari, bien que dans une misère profonde et malgré le dénûment de ses enfants, elle vécut longtemps des ressources de la mendicité, sans que jamais cette détresse de chaque jour ne l'excitât au vol.

Devenue veuve, elle obtient, par sa conduite, la confiance de quelques maisons riches; on la charge

du soin de blanchir le linge et à chaque lessive elle dérobe un objet d'une valeur plus ou moins considérable. Ces larcins se multiplient, elle les entasse dans une armoire où ils restent sans usage. A peine en détourne-t-elle une chemise pour en vêtir un de ses enfants.

Ceux-ci d'ailleurs, comme elle l'avoue elle-même, sont nourris, vêtus et instruits, grâce à la bienveillance publique, mieux qu'ils ne l'ont jamais été, et cependant elle vole de nombreux objets, sans intention de s'en servir ou de les vendre, sans motif d'intérêt apparent ; certes il y a là quelque chose d'inexplicable. C'est à trente-huit ans que cette femme est saisie de cette espèce de monomanie du vol, à l'époque juste où la pauvreté, cette mauvaise conseillère, se fait le moins sentir chez elle.

Je serais porté à croire que le tribunal a vu dans ce cas des circonstances atténuantes, car, dans cette grave affaire, où les vols s'élevaient à 600 fr. compliqués d'abus de confiance et presque de domesticité, la peine n'a été que de six mois de prison.

Au reste, cette femme qui déplore vivement aujourd'hui sa triste position, a offert de réelles hallucinations et quelque aberration passagère dans ses facultés intellectuelles depuis sa condamnation.

La bizarrerie qui, dans ce cas, accompagne le larcin, peut, dans des circonstances différentes, s'attacher à d'autres sentiments soit moraux, soit affectueux, et comme toujours elle implique un affaiblissement de la liberté morale et mérite, à ce titre, l'attention du physiologiste et du législateur.

La perversité réfléchie et délibérée n'existe déjà que

trop parmi les hommes, sans qu'il soit besoin d'aller la chercher là où elle ne se rencontre pas.

Une série d'actes ridicules, coupables, monstrueux même dont le point de départ date des premières années de l'individu, sans aucun mauvais exemple préalable, en dépit d'une éducation morale précoce et bien entendue, devra toujours faire soupçonner une lésion native dans l'organe occasionnel de la pensée et de la volonté.

Quand un duc de Charolais manifeste dès son enfance des goûts sanguinaires; quand plus tard il prend pour point de mire de son arme à feu des malheureux ouvriers travaillant sur les toits; ah! pour l'honneur de l'humanité, croyons qu'il y a là un désordre de naissance; aimons à penser que, par une erreur de la nature, l'instinct du tigre a été placé dans un crâne humain, et qu'un vice primitif d'organisation a plus de part dans ces monstruosités qu'une délibération froide et atrocement barbare.

Je connais et j'ai cité ailleurs un homme qui, dans sa jeunesse, plumait de petits oiseaux, les clouait vivants à une porte et se repaissait, avec des éclats de rire, des tortures et des cris de ces malheureux animaux.

Aujourd'hui moralement mort, cet homme traîne une vieillesse prématurée, en attendant qu'il succombe, ce qui est inévitable, dans l'idiotisme le plus complet.

Gardons-nous donc bien de ne voir dans ces bizarreries, dans ces excentricités ridicules ou cruelles qu'un jeu de l'imagination, qu'une fantaisie capricieuse et momentanée; c'est souvent, au contraire, le résul-

tat d'une empreinte primitive et profonde, tracée dès la naissance dans l'organisme cérébral, et dont l'âme sera involontairement l'esclave tant qu'elle sera liée à un corps ainsi constitué.

Les corollaires qui découlent de toutes ces prémisses sont nombreux et divers. Il serait trop long de les énumérer ici. Disons seulement pour finir : que le moraliste doit en tenir sérieusement compte, s'il veut apprécier avec justesse et certitude la valeur morale d'un individu.

Bien convaincu de ces idées, le juge n'oubliera jamais que l'homme ne doit être responsable que dans les limites de sa liberté morale; enfin le législateur apprendra que faire des lois sans s'appuyer sur la physiologie, c'est s'exposer à promulguer un code pour des êtres imaginaires, et qui ne touchent qu'indirectement à la nature humaine telle que Dieu, dans sa sagesse, a jugé qu'elle dût être, telle en effet qu'il l'a formée.

DUMONT.

ÉTUDE

SUR

LA POÉSIE FRANÇAISE

AU XIVe SIÈCLE.

Eustache Deschamps, Olivier Basselin, Charles d'Orléans.

Ni les lamentations de Christine de Pisan, ni les plaintes apprêtées d'Alain Chartier n'avaient épuisé ce douloureux sujet, les maux de la France! Les dangers restaient aussi grands pour le pays, les Anglais faisaient chaque jour des progrès nouveaux et leur roi devait bientôt s'appeler orgueilleusement le roi de France; la misère était à son comble, les peuples affamés ne trouvaient plus rien ni dans les champs ni dans les villes, partout les angoisses de la défaillance et comme le dernier temps d'une nation aux abois. Tous les Français que n'avaient pas corrompus et l'esprit de parti et l'ambition; tous ceux qui ne trouvaient

pas dans les scènes des armées matière à des récits pittoresques comme le chroniqueur Froissart; tous ceux qui restaient encore fidèles au nom de Français et aux souvenirs de leur nationalité, n'éprouvaient que tourments et cuisantes douleurs. Au nombre de ces hommes foncièrement amis du roi et de la France, il faut placer Eustache Deschamps. Homme de guerre et magistrat, il avait pû voir de près toutes les tortures du peuple; il était à Crécy, il était à Poitiers, il détesta l'Angleterre. Non seulement il souhaite que la patrie soit purgée de la présence des étrangers; mais portant plus loin ses désirs, il demande au ciel que s'accomplisse un jour l'antique prophétie qui annonce la destruction de l'Angleterre.

Lors passeront Gaulois le bras marin
Le povre Anglais détruiront si par guerre,
Qu'a donc diront tous passant ce chemin
» Au temps jadis était cy Angleterre. »

Avec quelle douleur n'aurait-il pas vu son espoir ajourné, s'il avait assisté à la bataille d'Azincourt! Déjà il semblait avoir le pressentiment de ces nouveaux malheurs, quand la mort enleva aux Français Bertrand Duguesclin, le plus terrible adversaire des Anglais; ce cœur de lion, cette fleur de la France, cette fleur de chevalerie, comme il l'appelle. Eustache n'a pas la science d'Alain Chartier, il n'a pas la tendresse de Christine de Pisan. C'est un soldat : tout chez lui rappelle le rude métier des armes, et l'on sent en parcourant ses œuvres, ce que l'expression a gagné en force, en énergie, à ce métier qu'a fait si longtemps le poète. Son vers plus mâle, sa pa-

role plus vigoureuse, son harmonie plus rauque, tout rappelle le bruit des camps, l'exaltation chevaleresque et la fermeté de l'âme. Ses vers dans les bons endroits marchent comme ceux de Corneille, c'est la même allure nerveuse plutôt que souple; c'est la même contexture de la phrase renfermant dans les bornes de la mesure deux idées qui se fortifient et se développent l'une l'autre. Eustache Deschamps élève déjà la ballade aux accents plus libres et plus brillants de l'ode. Les mignardises des trouvères, les bégaiements de leurs chansons faciles, font place chez lui à une diction plus ferme, à une pensée plus sérieuse. Voici le premier couplet d'une ballade consacrée à pleurer la mort de Duguesclin :

Estoc d'oneur et arbre de vaillance,
Cuer de lyon, esprit de hardement,
La flour des preux et la gloire de France,
Victorieux et hardi combattant,
Sage en vos faicts et bien entreprenant,
Souverain homme de guerre,
Vainqueur de gens et conquérant de terre,
Le plus vaillant qui oncques fut en vie,
Chacun pour vous doit noir vestir et querre
Plourez, plourez, flour de chevalerie !

Que l'on se rappelle encore la langue mal assurée de Colin Muset, de Guillaume de Lorris et même celle de Jean de Meung, et l'on pourra sentir tout le progrès qu'a fait notre idiome vers la fin du XIVe siècle. Il n'y a rien à peu près dans ce couplet que notre langue plus moderne pût rejeter; est-ce que la construction n'est pas déjà celle que le XVIe et le XVIIe siècle donneront à nos phrases? et puis, ne sent-on pas dans ces vers

le souffle d'une poésie de plus longue haleine, la chaleur d'un sentiment véritable, le pathétique d'un cœur vraiment sensible à la perte qu'il déplore. « Plourez, plourez, flour de chevalerie! » Comme ce refrain augmente à la fin de chaque couplet la douleur du poète et celle du lecteur.

J'ai rapproché Corneille d'Eustache Deschamps, je tiens à justifier mon propos. Vous savez en quels beaux vers Corneille fait un tableau de la puissance et de la grandeur de Dieu dans Polyeucte :

Le Dieu de Polyeucte et celui de Néarque
De la terre et du ciel est l'absolu monarque,
Seul être indépendant, seul maître du destin,
Seul principe éternel et souveraine fin.
C'est ce Dieu des chrétiens qu'il faut qu'on remercie
Des victoires qu'il donne à l'empereur Décie.
Lui seul tient en sa main le succès des combats,
Il le veut élever il le peut mettre à bas.

Écoutez ceux d'Eustache Deschamps, il veut rattacher toute autorité à la suprême puissance « *qui règne dans les cieux et de qui relèvent les empires :* »

Il n'est kun roi qui ait titre certain,
Et tous pouvoirs procèdent de ce roy:
C'est un seul Dieu qui est seul souverain:
Qui tout créa et qui tout a en soy.
De lui vient tout : les autres par ma foy,
Peut déposer des règnes de la terre,
S'ils sont pervers et ne gardent sa loy.

Sans doute un pareil langage pâlit à côté de celui de Corneille, il n'y a là ni la continuité de l'harmonie, ni la beauté de l'expression, ni la lumière qui

l'environne; mais que l'on songe à la différence des temps, que l'on songe à l'imperfection de l'idiome que manie Eustache Deschamps, et l'on verra bien que pour donner à sa pensée un tel caractère d'élévation et de gravité, il fallait être, par la force des sentiments, bien au-dessus de son époque.

Notre soldat remplit aussi les fonctions de bailli. Ne vous en étonnez pas. Au XIVe, au XVe siècle même, les fonctions de juge ne semblaient pas incompatibles avec le métier d'homme d'armes. Tel magistrat qui, en hiver, jugeait les différends des citoyens, était constitué le gardien de leurs droits respectifs, allait en été, dans la campagne ennemie, butiner, ravager, incendier. En hiver, il tenait suspendu le glaive de la justice sur la tête de l'accusé; en été, il prenait sa plus longue épée, et s'en allait s'escrimer à tort et à travers sur les champs de bataille. Tous ces juges à l'humeur batailleuse, n'étaient pas toujours scrupuleux observateurs des formes légales et judiciaires; ils rapportaient de la guerre un grand mépris pour les lenteurs salutaires de la justice; leur procédure était souvent brutale et sommaire, ils s'entendaient mieux à dépêcher un ennemi dans la mêlée qu'à débrouiller avec patience les ambages du droit. Parfois aussi, ils vendaient leurs jugements; la cause la plus riche triomphait; la plus pauvre, malgré son bon droit, avait le dessous; et la justice dans ces temps-là, ressemblait, nous dit Eustache Deschamps, à cette toile d'araignée dont parle le philosophe, qui arrête les moucherons et que traverse les grosses mouches. Telles ne sont pas, vous pouvez bien le deviner, les mœurs et les habitudes de notre poète. Tant d'iniquités soulèvent son indignation. Sa conscience

honnête lui fait blâmer la sévérité cruelle dont on punit *les petites gens* qui *emblent par force de rage, un pain, un pot ou un fromage, ou vivres, pour la faim qu'ils ont*, tandis qu'on laisse échapper les gros coupables, si bien que *justice n'est qu'une ombre.*

Les oppressions dont le faible est la victime, les exactions des princes, des hommes d'armes dont le petit peuple gémit, excitent en lui la compassion et soulèvent la colère. A la vigueur de l'expression se joint alors la malice de la satire. Juges et prélats, militaires et courtisans reçoivent de lui des atteintes. Grâce à cette disposition de son esprit, Eustache Deschamps, si longtemps avant La Fontaine avait trouvé la forme rapide et vive de l'apologue; voici comment, en effet, il peint les souffrances du peuple et l'impitoyable avidité des gens de la cour :

En une grant fourest et lée
N'a gaires que je cheminoye
Où j'ai mainte beste trouvée;
Mais en un grant parc regardoye,
Ours, lyons et liepars veoye,
Loups et renards qui vont disant
Au pauvre bestail qui s'effroye :
Sâ, de l'argent, sâ, de l'argent.
La brebis s'est agenouillée,
Qui a répondu comme Coye :
J'ai été quatre fois plumée
C'est an-si point n'ai de monnoye.
Le buef et la vache se ploye,
La se complaignait la jument;
Mais on leur respont toute voye :
Sâ, de l'argent, sâ, de l'argent.
Où fut tel paroule trouvée
D'bestes trop me mervelloye,
La chièvre dist lors : ceste année

Nous fera moult petit de joye;
La moisson où je m'attendoye
Si destruit par je ne scay quel gent;
Merci, pour Dieu, et va ta voye
Sâ, de l'argent, sâ de l'argent.
La truie qui fut désespérée,
Dist: il faut que truande soye
Et mes cochons; je n'ai derrée
Pour faire argent. — Ven de ta soye,
Dist le loup; car où que je soye
Le bestail fault estre indigent;
Jamais pitié de toi n'aroye:
Sâ, de l'argent, sâ, de l'argent.
Quand cette raison fut finée,
Dont forment esbahis estoye
Vint à moi une blanche fée
Qui au droit chemin me ravoye
En disant: Se Dieu me doint joye,
Ces bestes vont à court souvent
S'ont ce mot retenu sans joye:
Sâ, de l'argent, sâ, de l'argent.

Ne voilà-t-il pas un apologue bien conduit, un sujet traité avec bien de l'adresse et de la force? Il y a déjà toute la finesse et l'observation dont La Fontaine remplîra plus tard ses petits chefs-d'œuvre. *Les loups et les renars* commencent cette vie de pillage et de rapine qu'ils continueront dans notre fabuliste. Chaque animal est peint avec son humeur et son caractère, la brebis, *patiens injuriarum*, comme dit Phèdre, s'agenouille devant les ravisseurs, et tout humblement rappelle qu'elle a *été ceste année quatre fois plumée;* le bœuf garde un silence plein de noblesse et de calme, la *chièvre* se lamente. Mais à chacun de ces animaux es terribles demandeurs répètent cette affreuse pa-

role, *sâ, de l'argent, sâ, de l'argent*. Ce refrain est effrayant. Quelle énergie dans ces mots :

Ven de ta soye
Dist le loup ; car où que je soye
Le bestail faut être indigent.

Il y avait là bien de la hardiesse, de l'opportunité et de l'éloquence.

Ainsi déjà à partir d'Eustache Deschamps, la ballade est trouvée, avec son refrain, ses couplets sur trois rimes ; ainsi chaque jour la langue devenait plus souple et les poètes, plus maîtres de leurs pensées, savaient les exprimer avec plus d'aisance et plus d'énergie. Ils se créent des difficultés nouvelles, ils varient les rhythmes anciens, cherchent des entrelacements nouveaux des rimes, et s'assouplissent chaque jour davantage dans ces exercices poétiques.

Mais laissons Eustache Deschamps et la ballade, laissons les armes et la justice et les larmes qu'elles font couler. Au milieu de cette grande douleur qui fait gémir toute créature en ce temps, il existe un petit pays où la joie semble s'être retirée. C'est chez le propriétaire d'un moulin à fouler les draps que la gaîté exilée de la France semble avoir cherché un refuge. Le moulin n'est pas grand, mais il rapporte assez à son maître pour le faire vivre dans l'aisance ; par malheur celui-ci aime trop le repos et les plaisirs de la table. Il amasserait davantage s'il travaillait plus souvent dans la semaine, qu'importe ? Il ne dormira pas *sous de riches lambris, mais voit-on que le somme en perde de son prix, en est-il moins profond et moins plein de délices ?* Ce sera

quelque jour la morale de La Fontaine, c'est déjà celle de maître Olivier Basselin, foulon de draps au Val-de-Vire, sous le côteau des Cordeliers. Chanter, boire et dormir, voilà toute sa philosophie; boire d'autant, voilà sa devise. Il n'est point ambitieux, *sur la mer il ne veut mie, mettre en danger sa vie pour augmenter ses moyens, pourvu qu'à mon gré, je boive, dit-il, et que mon peu je conserve. Cy-bas, je ne veuil plus rien.*

Il fait fi de l'ambition et des âmes ambitieuses, l'usurier lui semble un grand fou qui *meurt de soif vilainement pour amasser de l'argent*. A quoi bon penser trop au ménage et compter sa dépense? semblable calcul empêche d'avoir l'esprit en repos. La goutte n'est pas faite pour les buveurs, mais *les avares en sont saizis, qui ont les escus moisis*. Les siens ne moisissent guère pourvu qu'il trouve à boire, qu'importe le bien? ne sait-il pas qu'après le trépas, *plus ne servent les ducats*. Il fait dans sa fantaisie de buveur des châteaux en Espagne et des rêves de bonheur:

Si, dit-il, j'estoye un jour en France
Quelqu'officier de finance,
Verres, bouteilles, tonneaux
Seraient mes meubles les plus beaux.
Flacons de Malvoisie
Seraient ma tapisserie
Un logis n'est bien paré,
Où l'on demeure altéré.

Ce n'est point un grand clerc, et il ne s'est point embarrassé le cerveau d'une lourde science, il cite çà et là quelques paroles latines, on voit bien qu'il a fait ses études et qu'il s'en souvient encore, mais il donnerait volontiers tous les livres pour une pipe de vin,

pour un tonneau de bon *sildre pommé*. Il a voyagé au temps de sa jeunesse, il a porté les armes, mais ce harnais de guerre ne convenait pas à son insouciance, à son désir de vivre. Sans souci ni peine, à *l'amour ne suis adonné* et *j'aime encore moins les armes*. Il laisse à d'autres la folle passion des combats, qu'ils s'enivrent des fanfares et du bruit des canons, il ne s'y oppose point, mais pour lui il n'aime qu'un bruit, *c'est le tintamare plaizant :*

Et doucement rezonnant
Des tonneaux que l'on relie !
Signe qu'on boira d'aultant !
Cela me fait resjouir.
O belle armonie !
Sans toy je m'alloy mourir
De merencolie.

Il n'a qu'un seul ennemi, c'est la soif. Il lui livre de rudes batailles, c'est un terrible jouteur en ces sortes de combats où l'on n'entend que le cliquetis des bouteilles, où pour cornettes et guidons l'on suit

Les branches d'hierre ou d'if, qui montrent où l'on boit.

Entendez-le sur ce point :

Hardy comme un César je suis à cette guerre
Où l'on combat armé d'un grand pot et d'un verre.
Plutôt un coup de vin me perce et m'entre au corps,
Qu'un boulet qui cruel rend les gens si tost morts !
Le cliquetis que j'ame est celui des bouteilles
Les pippes, les bereaux pleins de liqueurs vermeilles,
Ce sont mes gros canons, qui battent, sans faillir,
La soif qui est le fort que je veuil assaillir.

Je trouve quant à moi, que les gens sont bien bestes,
Qui ne se font plustost au vin rompre les testes,
Qu'aux coups de coutelas en cherchant du renom:
Que leur chault, étant morts, se l'on en parle ou non.

Quand il se perce un tonneau de vin ou de *sildre* chez le voisin, il s'en réjouit, car il sait bien qu'il en aura sa part. Sa belle humeur le fait partout inviter. Conteur infatigable, il sait tous les romans nouveaux, tous les beaux contes; il en invente de nouveaux chaque jour, et l'hôte satisfait ne regarde pas au vin qu'il verse, les verres se vident et s'emplissent et maître Olivier ne se lasse pas jusqu'au soir. Il se fait fort de tenir *un an* son auditeur à entendre les récits qu'il lui fait du grand Kan ou du Soudan, ou de quelque autre fable qu'il croit véritable, ou bien du *Preste Jean*.

Lui et moi, dit-il, *c'est en yver*,
Nous nous mettons près le fouyer
A devizier
Du temps de son feu grant père,
Sans cesser de boire. . .

D'où lui vient tant d'éloquence et de beau savoir, lui-même il nous indique la source ; demandez à sa mère, pourquoi, soit au soir, soit au matin, alors qu'on l'a fait bien boyre, s'il ne parle pas bon latin, elle dira par saint Chopin :

Que je suys un habile homme.
Qui me fait scavant? c'est le vin
Et ce bon jus de pomme.

Ne lui parlez pas d'amour, il faut soupirer et verser des larmes ; il faut être sur ses gardes, avoir toujours

la raison bien nette et l'haleine bien fraîche, il aime mieux boire d'autant; il se soucie, comme de l'eau, des rigueurs d'une cruelle. Que saurait-il dire en faisant l'amour, il ne saurait rien chanter que les chansons à boire, et ce n'est pas ce qui touche une amante. Mais à boire ainsi, le nez, dit-on, s'enrichit de couleurs rouges et violettes, il ne craint pas ce malheur, il s'en glorifie même et dans une de ses chansons les plus originales, il célèbre cette équivoque beauté du nez d'un ivrogne :

Beau nez! dont les rubis ont cousté mainte pipe
De vin blanc et clairet
Et duquel la couleur richement participe
Du rouge et du violet;
Gros nez! qui te regarde à travers un grand verre
Te juge encore plus beau
Tu ne ressembles point au nez de quelque hère
Qui ne boit que de l'eau.
Un coq d'Inde sa gorge à toi semblable porte.
Combien de riches gens
N'ont pas si riche nez! pour te peindre en la sorte
Il faut beaucoup de temps.
Le verre est le pinceau duquel on t'enlumine;
Le vin est la couleur
Dont on t'a peinct ainsi plus rouge qu'une guisne,
En beuvant du meilleur.
On dit qu'il nuit aux yeux! mais seront-ils les maîtres?
Le vin est guérison
De mes maux; j'aime mieux perdre les deux fenêtres
Que toute la maison.

N'y a-t-il pas là une bien grande vivacité d'imagination, un éclat bien vif de couleur, un choix heureux d'images, un tour rapide, un air enjoué qui mettent

dans tout leur jour l'humeur agréable d'Olivier Basselin, et la nature de son talent. Toutes ces chansons, appelées vaux-de-Vire, du pays où elles furent composées, étaient chantées à table et récompensées par de nouvelles rasades; l'auteur ne se lassait pas de les produire, et sur le même sujet, il a toujours le bonheur d'être intéressant et noüveau. L'harmonie de ces petits couplets est facile à saisir; le rhythme varié sur lequel ils sont composés leur donne une originalité piquante. Olivier Basselin, en se jouant, a trouvé le moule où des poètes d'une autre époque jetteront de plus solides pensées. C'est là qu'il est vraiment créateur. Eût-il réussi dans un genre plus élevé? Question inutile! se bien connaître c'est le premier précepte que donne Boileau au poète. Il n'a point eu d'ambition, et bien lui en a pris; s'il n'a pas voulu changer son flageolet contre une lyre, ce fut une preuve de sagesse, et la réputation l'en a récompensé, car c'est à lui qu'il faut rapporter l'origine du vaudeville. *Le Français né malin forma le vaudeville*, a dit Boileau; ce Français, ce fut maître Olivier Basselin, foulon de drap, qui vivait vers l'an 1450 au village de Val-de-Vire en Normandie.

Je ne sais pas si le duc Charles d'Orléans aimait le vin, ses poésies n'en disent rien, et feraient même croire qu'il ne buvait que de l'eau. Tout y est un peu à la glace. Son langage soigné, poli, manque de force et de vigueur. C'est un filet de voix assez agréable, mais sans variété et sans éclat; il devient monotone et fatigue bientôt. Ah! nous sommes bien loin de cette grosse et bruyante gaîté d'Olivier Basselin! Nous ne sommes plus au village où l'on rit à son aise, en dé-

bitant sur des bancs de bois dans une taverne des couplets improvisés. Le vin allume la gaîté, le vers s'élance hardi et tapageur entre deux rasades; adieu les pipes et les tonneaux, et les *bereaux* tout pleins de liqueurs vermeilles, adieu les branches d'hierre et d'if qui montrent où l'on boit! Adieu tous ces vaux-devilles aisés et coulants, au château des grands règne la décence, et le froid maintien, et l'étiquette glacée, et la science pénible, et surtout alors l'insipide allégorie. Avec le duc d'Orléans nous retrouvons le roman de la Rose, et tout son attirail de personnages plus ingénieux que poétiques. Sa condition de prince a valu bien des malheurs et des ennuis au pauvre Charles d'Orléans; je mettrai surtout, en première ligne, celui d'avoir été si bien élevé. Il y a des temps où l'instruction est si peu sage ou les leçons des maîtres si peu profitables qu'il vaudrait mieux comme maître Basselin, ou n'avoir jamais rien appris, ou s'être empressé de tout oublier. Le duc d'Orléans a beaucoup appris, et il n'a rien oublié.

Fils d'un poète et d'une mère italienne, il vit briller sur lui dès le berceau comme un reflet de la civilisation florentine, et il en resta pénétré jusqu'à sa mort. Il ne se défit jamais de cette grâce apprêtée, un peu molle, de cette élocution subtile et pleine de mièvreries qui déjà, dès Pétrarque, régnait au-delà des Alpes. Il recherche avant tout le rare et le précieux, et il ne dit rien d'une façon naturelle et simple. *Nature* le mit en la gouvernance d'une dame qu'on appelait *Enfance*, et quand il s'est enforcy, un messagier qui *Age* s'appela baille en lettre de créance à *Enfance*, de la part de dame *Nature*, pour qu'elle remette le jeune

duc aux mains de *Jeunesse*. *Jeunesse* vient un jour de Saint-Valentin le réveiller en son lit, et lui reprochant l'insensibilité de son âme, elle le conduit au palais d'*Amour*. Plus instruit qu'un maître de cérémonies de toute la hiérarchie des cours, le poète compose à ce dieu d'Amour, une cour toute au complet. *Bel-accueil* et *Plaisance* qui veillent à toute chose dans le palais l'introduisent auprès de Cupido; *Plaisante-Beauté* s'insinue dans son âme, elle le soumet au dieu; il s'engage à le servir, et *Bonne foy*, secrétaire d'Amour, dresse la lettre de retenue et *Loyauté* la scelle du sceau de l'Amour. Ce petit échantillon peut vous faire comprendre toute la poésie de Charles d'Orléans. *Courroux*, *Deuil*, *Tristesse*, *Doux-plaisir*, *Désespoir*, *Doux-regard*, *Nonchaloir*, et les *fourriers d'Amour*, vont remplir tous ses vers, car il restera dans la prison de *Desplaisance*, jusqu'à ce que l'Amour lui rende son cœur avec le droit d'en faire désormais ce qu'il en voudra. Vraiment ne se croirait-on pas chez les précieuses, Mascarille et Trissotin parlent-ils d'autre manière, et ce jeune duc d'Orléans n'avait-il donc rien de mieux à faire que d'assembler ainsi dans ses vers de pâles images, et d'ennuyeuses allégories?

Après des années de bonheur, Charles d'Orléans avait vu la fortune tourner contre sa famille et contre lui; le duc de Bourgogne avait fait tuer son père, il perdit sa première femme, puis une seconde, et enfin à la bataille d'Azincourt il avait perdu sa liberté. Il avait déployé dans ce triste combat une bravoure digne d'éloges; blessé grièvement, il avait été relevé parmi les morts. Ne vous semble-t-il pas qu'il y eut

là de quoi tremper une âme, inspirer de viriles pensées? Quand le prisonnier de Windsor, sans espérance de liberté, songeait aux malheurs de sa race, aux malheurs de la France, n'aurait-il pas dû chanter d'une voix plus forte sa tristesse? Eh bien! repassant en son esprit les jours de sa félicité, il ne sait que s'entretenir de sa dame, il la supplie d'amour, il la querelle d'un ton soumis, il se repent, il pleure, il blâme ses yeux, il fait la guerre à son cœur, il implore merci. Au trésor de sa pensée, il a un miroir, il s'enferme au coffre de souvenance, c'est Amour qui le lui a vendu; dans ce miroir, il voit la beauté qu'il aime, la plus belle de France, et grand bien lui fait de s'y mirer en attendant bonne espérance.

Admire qui voudra ce langage affecté, pour moi je ne saurais y voir rien autre chose qu'une passion languissante que des efforts d'esprit ne sauraient réchauffer. J'y trouve trop peu d'inspiration originale, j'y sens l'imitation de Pétrarque à chaque pas, je pourrais vous citer tel sonnet qui d'un bout à l'autre est traduit par le prisonnier, et j'y cherche en vain ces élans de véritable sensibilité, ces beautés d'un langage harmonieux et nuancé des plus riches couleurs, qui font passer chez le poète italien sur bien des défauts. En toute chose, je tiens pour le naturel et la vérité, et j'aime, comme Alceste, que si l'on parle de sa passion, la passion parle toute pure.

Après avoir regretté que le duc d'Orléans n'ait pas été saisi par les entrailles, qu'il n'ait pas été ravi par le souffle puissant qui anime les grandes âmes, il faut reconnaître ses qualités. Il en a de nombreuses et de recommandables en son temps; ses défauts mêmes

ont tourné au profit de son talent. S'il n'a pas le feu de l'imagination, il en a le riant et le gracieux. Son vers n'est jamais fort, il n'est jamais brusque et dur. Il y a dans tout ce qu'il écrit de la mignardise ; mais parfois aussi, il rencontre la grâce véritable. Le tendre et le fleuri se jouent en plus d'une strophe. Son harmonie est surtout sensible; il y a telle ballade dont rien n'interrompt la marche moelleuse. Il a le plus souvent les mouvements doux, rhythmés et mesurés par une cadence vraiment mélodieuse. Il sait surtout ramener avec esprit le refrain de la ballade qui peint sa pensée ou rend plus vif le sentiment qu'il exprime. C'est un homme d'esprit qui se tire à merveille des petites difficultés poétiques qu'il s'impose ; rien n'est plus digne d'attention que les pièces dans lesquelles il imite le style des chancelleries et l'applique aux sentiments de son cœur. Il n'a d'égal en ce genre, que Voltaire dans ses petites pièces badines. Mais qui ne conviendra que ce sont là des misères? Qui ne connaît ces gracieux rondeaux dans lesquels il salue le beau temps et les doux loisirs :

Les fourriers d'été sont venus
Pour appareiller son logis ;
Et ont fait tendre son tapis
De fleurs et verdure tissus.
Cueurs d'ennuy piecà morfondus,
Dieu mercy, sont sains et jolis ;
Allez-vous, en prenez pays,
Yver, vous ne demourez plus,
Les fourriers d'été sont venus.

. . . .

Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye,

Et s'est vêtu de broderye,
De soleil raiant, cler et beau.
Il n'y a beste ne oiseau,
Qui en son jargon ne chante ou crye;
Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye.
Rivière, fontaine et ruisseau
Portent beau en livrée jolie
Gouttes d'argent d'orfaverie
Chascun s'habille de nouveau,
Le temps a laissié son manteau.

Parfois l'ennui de la captivité lui arrache de touchantes paroles :

En regardant vers le pays de France,
Ung jour m'avint, à Dovre sur la mer,
Qu'il me souvint de la doulce puissauce
Que souloye au dit pays trouver.
Si commençay de cueur à soupirer,
Combien certes que grand bien me faisoit
De veoir France, que mon cueur amer doit.
. . . .
Alors chargeais in la nef d'espérance
Tous mes souhaitz en les priant d'aller
Oultre la mer, sans faire demeurance,
Et à France de me recommander.
. . . .

Trop rarement il songe aux malheurs de son pays, il eût été mieux inspiré cependant d'y chercher le sujet de ses vers. Pense-t-il à la jeunesse qui s'est enfuie, à la vieillesse, à ses souffrances, à ses incommodités, il dit avec plus d'esprit que de véritable mélancolie :

Par les fenestres de mes yeux ,
Où temps passé, quand regardoye
Avis m'estoit, ainsi m'aid'Dieux!
Que de trop plus belles véoye
Qu'à présent ne fais; mais j'estoye
Ravy en plaisir et lyesse
Ès mains de madame Jeunesse.

Après 25 années d'exil il revit enfin ce doux pays de France. Retiré dans son château de Blois, poursuivi par les soupçons de Louis XI, il y passa le reste de ses jours, au milieu des études qui lui avaient toujours plu. Les molles vallées de la Loire, voilà bien la véritable patrie de cette poésie ingénieuse, mais souvent un peu fade; n'y retrouve-t-on pas l'ennui qu'inspire cette belle vallée, si fertile et si abondante en toutes choses; n'y désirerait-on pas çà et là quelques montagnes escarpées, quelques rochers noirs et pelés? Le contraste en plairait davantage à l'œil. Le duc d'Orléans, protecteur libéral, attirait tous les poètes à sa cour et tous les artistes qu'il pouvait. Villon vint chez lui. Il y fit deux ballades et pensa s'y gâter, mais il se sauva bien vite de cette cour galante et tout italienne. Sa véritable patrie était Paris, son véritable Parnasse la montagne Sainte-Geneviève, et son Hippocrène la fontaine de la place Maubert.

CH. GIDEL,

Professeur de logique au Lycée de Nantes, membre titulaire de la Société académique de Maine et Loire.

Lu à la séance de la Société académique du 4 août 1858.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. BÉRAUD,

Conseiller à la Cour impériale d'Angers secrétaire-général de la Société académique et membre de la Commission municipale des beaux-arts

LE 21 AOUT 1856,

A LA

DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ÉCOLE MUNICIPALE

DES BEAUX-ARTS.

Messieurs,

Pour qui se plait à observer par quelles évolutions le génie de l'homme est en toutes choses condamné à passer pour s'approcher de la perfection vers laquelle, si obscurément que parfois il l'entrevoie, il est dans son essence de tendre toujours, le spectacle auquel chaque année nous sommes ici conviés ne peut jamais être ni sans intérêt, ni sans enseignements.

Et tout d'abord, si nous portons nos regards autour de cette enceinte sur les nombreux dessins qui la décorent, nous resterons étonnés d'une telle

continuité d'efforts, d'une si grande abondance de travaux, et nous y verrons d'irrécusables témoignages de l'esprit d'émulation, de progrès, de persévérance qui anime la jeunesse qui la fréquente. Aussi, messieurs, la commission, qui sait parfois pressentir l'avenir en jugeant le présent, n'a-t-elle pas hésité à rendre à cette exhibition un légitime hommage, sans vouloir dire cependant que si l'on ne prétendait s'arrêter qu'au mérite purement artistique des ouvrages, elle pût égaler celles qui l'ont le plus immédiatement précédée : la commission n'a pas dû être aussi absolue dans le jugement favorable qu'elle en a porté, et si elle l'a accueillie comme l'une des plus satisfaisantes, c'est qu'indépendamment de quelques ouvrages remarquables comme œuvres d'art, mais trop peu nombreux, elle les a voulu interroger tous, et qu'ils ont été pour elle une attestation unanime et des plus heureuses de l'excellente direction imprimée aux études ainsi que de la manière intelligente dont les élèves y ont constamment répondu.

Dans cet examen, messieurs, nous ne pouvions oublier d'ailleurs les circonstances dans lesquelles se présentait cette année le personnel des élèves qui, dans nos écoles plus encore que dans les autres, est si mobile et variable dans sa composition et ses aptitudes ; nous ne pouvions oublier que l'éducation artistique s'y accomplissant le plus ordinairement en trois ou quatre années, le personnel se renouvelle à peu près intégralement à des époques périodi ues, si bien que, lorsque l'instruction est arrivée pour le plus grand nombre à la limite extrême de son mouvement ascensionnel, elle redescend fatalement et

subitement aux études premières. Or, cet apogée, notre école l'avait certainement atteint ces deux dernières années pour la peinture et la sculpture, et nous n'avions donc pas à nous étonner de ce que, sauf des exceptions qui décelaient des études plus anciennes et déjà avancées, l'ensemble des ouvrages avait changé de nature, de caractère, de valeur relative, et réclamait par conséquent d'autres conditions d'appréciation.

Ce qu'en effet nous avions dès-lors à leur demander, ce n'était plus une perfection absolue, une valeur artistique devenues impossibles, mais bien des preuves d'une compréhension plus ou moins nette et avancée du but de l'art et de l'emploi de ses moyens matériels, obtenue par le concours du raisonnement et de la pratique, et se développant graduellement avec le moins d'intermittences et le plus de sûreté possible. C'étaient enfin des connaissances élémentaires bien apprises, des exercices bien compris et bien exécutés, propres à préparer une base solide, et surtout qui fût *acquise irrévocablement à l'élève*, pour qu'il pût y asseoir des études subséquentes d'un ordre plus élevé. Or, voilà ce que précisément la commission a reconnu par un examen attentif et sérieux des travaux, en les considérant à la fois dans leur ensemble et dans les séries propres à chaque élève.

Elle a pu en outre constater, pour certains de ces élèves plus anciens et plus exercés, des commencements au moins égaux en valeur intrinsèque comme en promesses à ceux qui signalèrent les premières années de ces jeunes gens qui sont sortis de

notre école pour aller se faire distinguer par la solidité et la portée de leurs études à l'école des beaux-arts et dans les ateliers des maîtres de la capitale et qui, de plein saut, dès les premiers concours, y ont conquis les premières places pour ne les plus quitter ensuite, recueillant chaque année des récompenses et des encouragements sous toutes les formes. Les noms de Brunclair, Guichard, Hublin, Leroux, Livache et Palix que nous inscrivions sur les listes des prix de 1854-57, ont encore des échos dans cette enceinte, et ces brillants élèves justifieront, l'on n'en peut douter, le vif intérêt qu'ils inspiraient dès lors aux amis des arts. Que si aujourd'hui nous rappelons ces souvenirs, c'est surtout pour rappeler aussi comment avec une volonté bien arrêtée d'atteindre le but, une assiduité persévérante au travail, une déférence constante aux conseils du maître, ces jeunes gens, qui n'ont pas eu un autre point de départ que ceux qui entrent aujourd'hui dans la carrière, sont parvenus cependant à une position déjà enviable et qui est le présage d'un bel avenir d'artiste.

Mais si nous n'avons pu résister au désir de citer de tels exemples parce qu'ils portaient en eux de tels enseignements, nous devons nous hâter d'ajouter que ce serait bien à tort que l'on se croirait en droit d'en conclure que dans la direction imprimée aux études on se préoccupât exclusivement de diriger vers les hautes régions de l'art les aspirations encore confuses ou hésitantes des jeunes intelligences qui viennent demander l'instruction à notre école.

Les écoles municipales de beaux-arts, à la différence des écoles spéciales de la capitale, ont en effet

dans nos départements une double tâche à remplir : l'enseignement de l'art considéré en lui-même et à son point de vue esthétique ; et celui de l'art en vue de ses applications directes aux choses matérielles de la vie ; et, si elles doivent s'efforcer de concilier ces deux missions si distinctes dans leur direction et leurs résultats, elles n'en ont pas moins un but principal à atteindre et que sans faillir, elles ne peuvent jamais perdre de vue. Ce but, cet objet principal, c'est de préparer pour toutes les industries qui peuvent demander aux arts du dessin des inspirations ou des moyens d'exécution, un personnel de chefs d'ateliers et d'ouvriers intelligents chez qui se soit formé le goût du beau et de l'élégance de la forme, car ce n'est qu'à la vulgarisation incessante de ces notions que l'industrie française devra de pouvoir se maintenir au rang éminent qu'elle a conquis parmi les autres industries du monde.

Et nous ne pouvons nous empêcher à cet égard de manifester notre étonnement de ce que, quand dans toutes les solennités artistiques et industrielles, on se plaît incessamment et avec une certaine complaisance qui ne prend d'ailleurs sa source que dans de nobles sentiments, à rappeler la place occupée en matière de goût par notre industrie nationale, peu soucieux d'en scruter les causes, aucun de ces orateurs ne vienne jamais élever la voix pour proclamer cette vérité : que c'est particulièrement à l'influence des écoles municipales des beaux-arts des grandes villes de province que la France est redevable des progrès que le beau, la distinction et l'élégance ont faits dans la plupart des industries depuis trente an-

nées seulement, c'est-à-dire depuis précisément que les écoles municipales se sont multipliées et ont agrandi, élevé et perfectionné leur moyens d'études.

Cette influence, si certaine qu'elle soit, n'est pas, à la vérité, de celles qui agissent instantanément et révèlent immédiatement à tous leur action sur les masses. C'est une pénétration progressive et latente qui se fait des hommes et des choses par l'intermédiaire des éducations artistiques qui s'élaborent et se succèdent dans nos Écoles, et qui se complètent par les notions et les exemples puisés dans la contemplation des modèles offerts par les musées; c'est une initiation lente, mais profonde du goût public, chaque jour plus épurée, plus large, plus féconde; c'est une émanation de ce qui constitue au plus haut degré la distinction et l'élégance, dont tout ce qui se meut dans la sphère industrielle subit, sans même s'en rendre compte, l'attraction et la puissance, et dont il résulte, pour qui y est soumis, comme une perception nouvelle, comme un sentiment plus exquis et plus sûr du beau dans les objets matériels, si bien que, si ce milieu vivifiant venait à faire défaut à l'artiste, s'il ne se renouvelait et ne s'entretenait par l'action simultanée des Écoles de beaux-arts et des musées, avec sa disparition s'abaisserait infailliblement, non pas seulement le niveau de l'art lui-même, mais encore celui de toutes les industries qui en relèvent plus ou moins directement.

Et voici peut-être comment se peut expliquer l'espèce de phénomène industriel dont notre époque a été le témoin!

Lorsqu'en 1848 nos industries de luxe fermèrent leurs ateliers sous les étreintes de la misère publique, nos riches voisins d'outre-Manche voulurent profiter de nos malheurs pour transplanter chez eux certaines de ces industries toutes de goût et d'art, que pour cela même l'Europe salue du nom de françaises. L'argent, on peut le croire, ne fut pas épargné; nos ouvriers les plus habiles de Paris et de Lyon furent enrôlés dans cette croisade nouvelle contre l'une de nos gloires nationales; les matières les plus précieuses, les machines les plus parfaites leur furent prodiguées.... et cependant que recueillit-on de telles avances?... des déceptions! C'est que la source des inspirations était tarie! c'est que l'imagination s'était affaissée sous la pression d'un milieu nouveau, trop différent de celui du sol natal! Ce souffle fécondateur de la poésie des arts qui naguère circulait sans cesse autour d'elles et dont ces sortes d'industries recevaient comme une imprégnation continuelle, s'était évanoui, semblable à ces parfums pénétrants, mais d'autant plus légers qu'ils sont plus suaves, qui s'exhalent sous la tiède haleine du printemps, pour se dissiper sans retour au contact d'un vent glacé. Cette atmosphère toute de goût et d'élégance qui règne sur une partie de notre France, n'avait pu franchir le détroit avec ceux qui, à leur insu, ne vivaient que de son air, et, par un juste châtiment, le génie de ces transfuges, enfants ingrats de l'industrie nationale, devait expirer comme étouffé dans une sorte d'asphyxie morale.

Et pour donner à nos paroles une autorité qu'elles ne peuvent porter en elles-mêmes, il suffira d'ajou-

ter que, depuis cette époque de tentatives infructueuses, les économistes les plus distingués de la Grande-Bretagne n'ont cessé, au sein des deux Chambres, d'accuser comme un obstacle au progrès de l'industrie anglaise, dans le domaine du goût, l'absence d'écoles pour l'enseignement théorique des beaux-arts et de musées publics fondés et ouverts gratuitement par l'État au peuple des ateliers... Soyons donc fiers et heureux, Français que nous sommes, de posséder les nôtres!

Mais, messieurs, tout à côté de cette mission toute d'utilité pratique que nous venons de signaler comme étant d'abord imposée à nos Écoles, il en est une autre qui se confond parfois avec elle dans l'enseignement, plus élevée sans doute, mais aussi plus délicate, plus difficile. C'est celle qui consiste à provoquer la révélation, à préparer l'initiation de ces natures d'élite, rares et exceptionnelles manifestations des forces créatrices de l'âme humaine, dès que ces natures privilégiées viennent à apparaître, s'ignorant parfois elles-mêmes, dans les rangs de ceux qui sont plus particulièrement appelés à prendre place sur ces modestes bancs.

Cette tâche, messieurs, doit paraître d'autant plus belle et plus obligatoire pour qui a l'honneur de diriger nos Écoles que, si l'on veut parcourir la longue liste des illustrations artistiques que les siècles passés ont, de même que le nôtre, léguées à l'admiration de la postérité, l'on y peut voir que, sauf de rares exceptions, les noms les plus fameux sont précisément ceux qui ont surgi de cette classe intéressante de citoyens qui vient presque seule réclamer ici

pour ses enfants les bienfaits de l'enseignement gratuit des beaux-arts.

Et, à cette occasion, nous ne pouvons résister au besoin de faire remarquer, pour ceux qui aimeraient à rechercher quelle influence peuvent exercer les arts sur les facultés de l'esprit, que, quelque obscure et illettrée que pût être l'origine de ces artistes, par un exercice constant de leur art se sont développées en eux, à un degré parfois supérieur, les plus hautes qualités de l'intelligence. Aucune branche des beaux-arts n'a certainement produit, et cela, on peut le dire, par sa force propre, spontanée, intime, autant de poètes, littérateurs, hommes politiques, etc., que la peinture. C'est aussi que, bien que cet art ne puisse se manifester au dehors qu'à l'aide de moyens purement matériels, il exige toutefois un travail continu de la pensée et l'emploi constant des facultés d'observation, de comparaison et de jugement, d'analyse et de synthèse, qui rectifient l'action et étendent sans cesse la puissance de l'intelligence. C'est encore peut-être que, si ses œuvres ne peuvent se traduire et se faire sentir aux autres que par l'intermédiaire du sens de la vue, cet art est celui de tous qui, pour les produire ou pour les faire goûter, s'isole le plus complètement de l'intervention et des sensations plus ou moins physiques des autres sens; c'est qu'il est ainsi en réalité le plus intellectuel de tous les beaux-arts!

Bien que nous ne voulions pas nous arrêter à rappeler tout ce qui a été fait ici pour concilier les deux missions dévolues aux Écoles des beaux-arts, ce que nous avons fait dans un de nos discours pré-

cédents, nous en signalerons du moins un résultat important. C'est que, tout en préparant l'avenir des jeunes artistes que nous vous avòns nommés, l'École a encore recruté nos ateliers locaux de peinture et de sculpture ornementales ainsi que diverses autres industries, de praticiens habiles, dont le nombre en moins de dix années a certainement dépassé 300; et c'est surtout leur action, qui se faisant sentir chaque jour davantage autour de nous, vient agrandir le champ trop restreint que les habitudes architecturales du commencement de ce siècle avaient légué pour la décoration des édifices à un art qui, grâce à eux, est maintenant en voie de recouvrer une prépondérance qu'il semblait désormais avoir perdue.

Et pourrions-nous omettre de dire que par une conséquence nécessaire, les élèves de l'École sont recherchés par tous les chefs les plus distingués des ateliers de la ville; que ceux-ci attachent un si grand prix aux connaissances qu'ils acquièrent ici, que généralement ils leur accordent, et cela avec une générosité qui fait autant d'honneur à leur cœur qu'à l'intelligence élevée qu'ils ont des besoins de leurs industries, la jouissance gratuite des deux heures consacrées à la classe de dessin, les dispensant des travaux de la campagne et élevant même leur salaire en raison du degré d'instruction qu'ils puisent ici et qui toujours mesure, notez bien ceci, Messieurs, celui de leur *capacité et de leur bonne conduite comme ouvriers!*

De tels faits, Messieurs, dont on sent assez que nous sommes forcé de négliger les détails, parlent plus haut que nous ne le pourrions faire en faveur de

l'utilité pratique de l'École et de son influence sur le perfectionnement des industries locales, et appellent aussi bien plus éloquemment que nos paroles, une protection spéciale de cet enseignement qui sera toujours accueilli à l'égal d'un bienfait par cette partie aussi éclairée que nombreuse de nos concitoyens qui est vouée aux labeurs industriels.

Toutefois, Messieurs, avant de terminer, nous devons insister sur cette considération capitale, au point de vue de l'enseignement de l'art du dessin, c'est que la conciliation entre les deux tendances n'a été atteinte avec certitude dans cette École que depuis que l'on a donné dès le début *une préférence exclusive à l'étude de la tête et de l'académie d'après la bosse*. étude qui offre en effet dans le modèle à traduire au moyen du crayon, le plus de variété et de complication dans les lignes et les reliefs comme dans les accidents de perspective, si bien que, après avoir abordé de telles difficultés, résolu de tels problèmes, rendus d'ailleurs accessibles pour tous par la méthode analytique, base de cet enseignement, l'application de ce qui a été ainsi appris, et cela évidemment sans routine possible, quand elle vient à être faite à l'architecture et à l'ornement par celui qui veut devenir industriel, n'est plus pour lui qu'un travail aisé et aussi rapidement exécuté que facilement conçu.

Après tout ce que nous venons de vous dire, Messieurs, vous ne pouvez être surpris de ce que, en finissant, nous nous croyions obligés d'adresser d'une part des félicitations à l'Administration municipale pour la protection éclairée autant qu'efficace dont elle se plaît à entourer dans notre ville l'ensei-

gnement des beaux-arts et les musées qui seuls le peuvent compléter ;

Et d'autre part, des remerciements aux professeurs, MM. Dauban, directeur de l'École, et Bibard, professeur d'architecture et d'épure, qui consacrent avec une véritable abnégation à l'accomplissement parfois pénible et toujours exigeant des devoirs du professorat, un temps qui leur est précieux à plus d'un titre et qui reste perdu pour des travaux personnels plus sérieux, plus élevés, par lesquels seuls se fondent les réputations solides et durables dans toutes les carrières.

T.-C. Béraud.

LES CHERCHEURS D'OR.

Voyez l'enfant dormir dans sa couche tremblante,
Sa mère est au chevet qui le berce et qui chante
Les plus joyeux refrains : et son œil vigilant
Va de l'enfant au ciel et du ciel à l'enfant.
Et pendant que la mère ainsi travaille et prie,
L'enfant s'endort insoucieux;
Il se rappelle encore la céleste patrie,
Et pendant son sommeil, son âme monte aux cieux.
Que d'autres enivrés des plaisirs de la terre,
Voient sans cesse germer et croître leurs désirs:
Lui, confiant et pur, ne connaît que sa mère,
Aux souris maternels il borne ses plaisirs.
Attendez, rien ne trouble l'onde
De cette âme, lac pur encor,
Voici bientôt la voix du monde
Qui va lui dire : Cherche l'or!
Attendez, car le temps qui passe
Chargé de regrets superflus,
Ajoute une ride à la face;
Au cœur, une douleur de plus.

Vient enfin le moment où l'enfant devient homme ;
L'illusion s'efface, et la réalité
Lui dit : « Il faut courir, la vie est l'hippodrome,
» Et ton char est la volonté. »
Il marche, et devant lui va s'ouvrir la barrière.
Il est là, fier lutteur, tout prêt à s'élancer.. .
Mais il doute, et son œil mesure la carrière ;
Comment faire, dit-il, et par où commencer?
Une femme belle et parée
Surgit à ses yeux éblouis;
Sa robe étincelle, dorée
De diamants et de rubis.
« As-tu du cœur, dit-elle, et sens-tu dans ton âme
» Brûler secrètement une vivante flamme
» Prête à tout embraser?
» Vois tous tes compagnons dont le regard te brave.
» Veux-tu vaincre, et dès lors, libre de toute entrave,
» D'un pied puissant les écraser?
» L'or est là, sur ton front qui mettra la couronne ;
» Mais la terre envieuse en son sein l'a caché;
» Car la terre est jalouse et le peu qu'elle donne,
» Avec effort lui doit être arraché !
« —Pourquoi donc tant chercher la gloire et la puissance?
» Reprit une autre voix. — A quoi sert de souffrir?
» N'est-ce rien que de vivre, heureux d'insouciance,
» Et de couler ses jours dans un joyeux loisir?
» Le but est le repos, et c'est là qu'est la vie,
» Et si l'on doit chercher et travailler longtemps,
» C'est pour faire la route et facile et fleurie,
» Et pour mieux oublier les outrages du temps.
» Oui, cherche l'or, enfant, telle est la destinée
» Que tu ne peux jamais obtenir autrement,

» La molle oisiveté de langueur couronnée,
» Et l'indolence heureuse, au geste nonchalant. »
Elle dit : et bientôt une autre lui succède,
Au regard sombre et fier, qui vous cherche et vous fuit.
C'est la haine altière et la mort qui précède,
Brandit sa faulx sanglante, et le remord la suit.
« L'or, dit-elle, est la force, et toujours notre monde
» Aime celui qui fait tout trembler devant soi.
» Abats tout sur tes pas ; lorsque la foudre gronde,
» Qui pourra résister? la terreur te fait roi.
» Immole sans pitié les autres à ta rage,
» Ce n'est qu'alors, vois-tu, que tous tes ennemis
» Trembleront devant toi, comme devant l'orage,
» Dans les champs dévastés, les sillons blonds d'épis. »
— L'homme hésite. — A ses yeux une autre se présente,
Aux cheveux dénoués, aux caressants regards,
Laissant apercevoir sous sa robe traînante
Un pied voluptueux qui se cache avec art :
« Enfant, tu viens de naître, et la belle jeunesse
» Prête à ton front si pur un attrait séducteur,
» Toute femme te plaît, toute femme est ta sœur,
» Mais ton cœur va bientôt rêver une autre ivresse.
» Ces femmes que tu vois, fières de leur beauté,
» Humbles devant toi seul, mendieront tes caresses.
» La volupté partout sourira, les ivresses
» Découleront à flots de son filtre enchanté,
» La richesse et l'amour s'uniront pour te plaire.
» Quand la pauvreté parle, on ne résiste pas.
» Et ce grand corrupteur qu'on nomme la misère,
» Pour un peu d'or, enfant, les mettra dans tes bras.
» L'amour est un parfum qu'ici-bas tout respire,
» Et les oiseaux, et l'homme, et la terre, et la fleur,

» Du printemps éternel l'amour est le sourire,
» Et tes jours ne seront qu'un long jour de bonheur. »

L'homme alors fut séduit, et l'étrange cortége
Lui montrant un vaisseau sur l'océan lointain :
— « C'est là qu'il faut aller, le destin te protége ;
» Tu reviendras bientôt, ton sort est dans ta main.
» Vois, le zéphir s'élève et caresse la voile ;
» La richesse est là-bas, peux-tu tarder encor ?
» N'as-tu pas pour garants ta force et ton étoile ?
» Va chercher l'or, va chercher l'or ! ! »

. . . .

Il allait s'embarquer, une voix plus sévère
S'élève tout à coup et le fait tressaillir.
Qui donc, s'écria-t-il, vient encore m'assaillir ?
Il se détourne et voit un vieillard centenaire :
« Enfant, dit le vieillard, arrête et ne va pas
» Si loin risquer ton innocence,
» L'or ne nous suffit pas, trouveras-tu là-bas
» La paix du cœur et l'espérance ? »

C. Dumont.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

SÉANCE DU 3 MARS 1858.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

Après qu'il a été donné lecture du procès-verbal de la dernière séance et que les ouvrages adressés à la Société ont été présentés par l'Archiviste, le Secrétaire-général fait connaître les noms des membres élus par la section d'agriculture pour composer son bureau. Ce sont MM. Victor Châtel, président ; Ouvrard de Beauvau, vice-président ; Berger-Lointier, secrétaire, et Charles Drouard, vice-secrétaire.

Le bureau, au nom du comité d'administration, propose de décerner le titre de Président honoraire à M. Bourlon de Rouvre, préfet de Maine-et-Loire, proposition à laquelle la Société donne unanimement son adhésion.

M. Adolphe Audusson-Hiron, pépiniériste-horticulteur, est présenté et admis à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire fondateur.

M. Victor Châtel donne lecture d'une note relative à l'extension dont est susceptible l'enseignement élémentaire de l'agriculture et de l'horticulture domestique. Il apporte à l'appui de ses idées, des documents puisés à différentes sources, mais qui tendent tous à démontrer que les mesures qu'il signale et dont il a eu l'initiative dans le Calvados, ont été partout adoptées avec le même succès et notamment tout près de nous, dans le département de la Loire-Inférieure.

Cette proposition dont le Président fait ressortir la portée et les avantages pour préparer et assurer dans nos campagnes l'adoption des méthodes d'agriculture les plus rationnelles ainsi que la dissémination des meilleures espèces des plantes utiles, est renvoyée à l'examen du conseil d'administration qui avisera aux moyens d'application et aux démarches qui pourraient être faites ultérieurement pour arriver à en assurer le succès.

Lecture est donnée par le Secrétaire-général d'un mémoire de M. Alfred Riche, docteur ès-sciences, préparateur du cours de chimie au Collége de France et membre titulaire de la Société, sur un moyen prompt et facile de préparer *l'eau oxygénée* (bi-oxyde d'hydrogène.)

Bien que la découverte par Thénard de ce corps doué de propriétés spéciales et dont les curieuses réactions pouvaient offrir à la science de nouveaux horizons, remontât à plus de 40 années, la difficulté

extrême de sa préparation l'avait fait bientôt oublier, et il était resté à peu près aussi inutile pour la science que pour les arts. M. Riche retrace la longue série d'opérations délicates que le chimiste était condamné à accomplir et qui demandaient de 15 jours à trois semaines, pour parvenir à obtenir l'eau oxygénée, et à la suite desquelles parfois on n'arrivait qu'à voir s'évanouir subitement dans une dernière opération, tous les résultats si péniblement cherchés; tandis que, avec le nouveau procédé qui lui appartient et qui n'exige l'emploi que de deux substances qui se trouvent facilement dans le commerce, il produit l'eau oxygénée en quelques heures seulement et par des manipulations à la portée de tous les praticiens.

M. Riche signale parmi les propriétés de ce corps déjà constatées quant à son application aux arts, celles de faire disparaître les taches produites par les substances végétales et de révivifier le carbonate de plomb lorsqu'il est passé à l'état de sulfure par l'action de l'hydrogène sulfuré. Il cite un tableau de Raphaël, entièrement passé au noir, qui recouvra ainsi instantanément sa fraîcheur et ses couleurs primitives.

Ce mémoire, écrit avec la clarté particulière au vrai savant, parce qu'il n'y a pas de science vraie sans logique et qu'avec celle-ci la science peut presque toujours au besoin se dépouiller du luxe des formules pour se rendre plus accessible aux intelligences auxquelles elles ne sont pas familières, a été écouté avec le plus vif intérêt. Le Président n'a donc été que l'interprète du sentiment général en annonçant que des remercîments à l'auteur seraient consignés au présent

procès-verbal, et que son mémoire était renvoyé au comité de rédaction.

M. Provost jeune, membre titulaire, fait hommage d'un *tableau géologique* dans lequel il a dessiné et représenté par des coupes fictives tous les étages géologiques de l'Anjou dans leur ordre naturel de superposition, de même que leurs affleurements dans les diverses localités et tels qu'ils ont été produits par le redressement des couches lorsqu'elles furent soulevées par l'apparition des roches plutoniques. Il indique en conséquence les divers systèmes de soulèvements qui ont été reconnus dans l'ouest de la France et spécialement dans notre département.

Ce travail important, surtout au point de vue de la vulgarisation des notions de géologie locale, et qui peut d'ailleurs être facilement contrôlé à l'aide des faits constatés par Élie de Beaumont, Lechâtellier, Cacarié etc. sera soumis à l'examen de M. Ménière qui est invité à en rendre compte prochainement.

Un membre du bureau donne lecture d'une étude sur *Racine* et *Mme de Maintenon*, *Esther* et *Athalie*... adressée à la Société académique par M. Gidel, professeur de logique au lycée de Nantes, membre titulaire non résidant.

L'auteur s'est efforcé de porter la lumière sur une période de la vie du grand tragique jusqu'ici à peu près restée dans l'ombre, où le poète sembla s'être à jamais éteint pour ne laisser plus voir que l'homme dévot et le courtisan dévoué. Nature essentiellement douce, timide, impressionnable, Racine ne pouvait manquer de subir plus qu'aucun l'influence du milieu nouveau qui se faisait à la cour aux approches de

la vieillesse du maître, à ce moment où les revers inattendus, les déceptions amères, les tristesses et les douleurs de toutes sortes venaient assombrir de leurs épais nuages cette splendide royauté, qui, comme toutes choses, s'en allait elle aussi vers son déclin. Racine en était arrivé à ce point de défaillance qu'il s'imputait à crime tous ces chefs-d'œuvre, immortels enfants de l'esprit et du sentiment, dans lesquels il se reprochait d'avoir souvent rendu aimables ou au moins intéressants, les faiblesses, les vices, les passions de toutes sortes, lorsque, en les peignant, il n'avait guère voulu faire autre chose que de laisser percer au travers de leurs égarements, quelqu'un des reflets éphémères qui, même dans les dégradations les plus profondes de l'âme humaine, viennent par fois encore l'illuminer de clarté soudaine, comme pour attester une dernière fois son origine divine! Sa gloire passée lui devint même à ce point importune que pour échapper à tout ce qui eût pu lui en rappeler le souvenir, il ne songea à rien moins d'abord qu'à se faire chartreux; puis, abandonnant ce dessein, ce qu'il jugea de mieux à faire ce fut alors de choisir pour compagne de la prosaïque existence dans laquelle il prétendait expier ses anciens triomphes, une ménagère pieuse et attentive sans doute, mais bien aussi la plus simple et la plus ignorante des choses de l'esprit qu'il pût trouver. Il s'était d'ailleurs sevré complètement de toute lecture profane pour se mieux nourrir de celle de la Bible.

Or, ce fut après dix longues années de cette vie d'abstinence intellectuelle, de cette abdication obstinée d'une royauté de poète qui paraissait ainsi à ja-

mais consommée par le cours qu'avaient pris ses idées, se défiant de celui où s'était égaré selon lui son passé, que madame de Maintenon vint inopinément lui demander une tragédie pour ses nobles pensionnaires. Le chrétien rigide et timoré dut se défendre, soutenu qu'il était d'ailleurs dans sa résistance par son ami Boileau, mais heureusement pour la postérité, le courtisan a surtout dû faiblir et le poète se réveilla comme en sursaut, à l'éclat des pures clartés d'un ciel nouveau, plus calme, plus serein, plus magnifique encore que celui où avait plané jadis son génie. Le cygne se sentit revivre : il étendit ses ailes que le repos n'avait rendues que plus puissantes, et chantant lui aussi son hymne suprême, il s'élança d'un vol rapide et sûr, des beautés douces et pénétrantes d'Esther vers les sublimes hauteurs d'*Athalie*....

La renaissance de cette âme de poète après s'être épurée aux flammes d'une ardente piété, ne rappelle-t-elle pas ce mythe antique du phénix, ne traversant l'épreuve du feu que pour y puiser des forces nouvelles et une jeunesse éternelle !

Ce morceau, abondant en détails intéressants et en aperçus ingénieux, et qui doit se compléter par une étude spéciale d'*Athalie*, est renvoyé au comité de rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1858.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

Lecture est faite des procès-verbaux de la séance générale et de celle du conseil d'administration du mois de mars : ils sont adoptés.

Le Conseil d'administration a cru devoir appeler l'attention de la Société sur plusieurs questions dont la plus importante est relative à la préférence que doit accorder le viticulteur dans les différents vignobles de l'Anjou aux cépages rouges ou blancs, soit sous le rapport du revenu, soit sous celui de la production de vins de qualité relativement supérieure.

L'archiviste dépose sur le bureau les publications reçues pendant le mois qui vient de s'écouler. Il signale spécialement un mémoire sur l'épilepsie et son traitement par le *valérianate d'atropine*, du docteur Michéa; et deux poëmes historiques, dont l'un en 12 chants, intitulé : *les Bretons*, dont il est fait hommage par l'auteur, M. Duseigneur, de Brest.

La Société dit que ces publications prendront place dans sa bibliothèque, et accorde à MM. le docteur Michéa, de Paris, et Duseigneur, de Brest, le titre de correspondants.

Le Secrétaire-général lit une lettre de M. le comte Jaubert, qui remercie la Société de lui avoir décerné le titre de membre honoraire, à la suite de l'hommage qu'il lui avait fait de quelques-uns de ses travaux imprimés.

M. le Président de la section des sciences physiques

et naturelles, communique une lettre de son savant ami, le docteur Léveillé, de Paris, qui annonce l'envoi prochain d'un travail important sur les champignons d'une contrée du bassin méditerranéen encore peu étudiée sous ce rapport, et propose en conséquence de rattacher le célèbre mycologue à notre Société par le titre de correspondant.

Cette communication est suivie de celle d'une lettre du docteur Nylander, qui manifeste également son désir de prendre part aux travaux de la Société académique, et annonce qu'il va lui faire hommage d'un travail monographique inédit, sur une famille importante de la classe des lichens.

La Société décerne à ces deux savants botanistes le titre de membres correspondants.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le docteur Riche, de Paris, qui remercie la Société de l'accueil fait à son travail sur l'eau oxygénée et lui adresse un mémoire par lui publié sur l'action du courant électrique, sur les solutions aqueuses d'iode, etc., extrait des comptes-rendus de l'Institut. Il promet l'envoi prochain d'un autre mémoire plus important et inédit. M. Riche termine sa lettre en mettant entièrement à la disposition de la Société, pour toute espèce de travail qui demanderait le concours d'un chimiste, ses connaissances, le nombreux personnel qu'il dirige et le riche laboratoire dont il peut disposer à la Sorbonne.

Des remerciements sont votés à M. le docteur Riche.

M. Ménière lit une notice sur *l'antimoine sulfuré ferrifère*, dont un gîte nouveau vient d'être tout récemment découvert dans le banc de calcaire dévonien des fours à chaux, près d'Angers. C'est depuis trente

ans seulement que cette carrière a fourni de temps à autre quelques échantillons de ce métal, mais jusqu'ici toujours peu volumineux et sous forme amorphe. Cette fois il s'en est présenté une masse inégalement répartie dans le calcaire, évaluée à 80 kilog. environ. Plusieurs échantillons sont exposés sur le bureau, dont deux par les soins de M. le président Planchenault. Dans ceux-ci, l'antimoine formant des rubans longs de 40 à 50 centimètres, sur 1 à 2 centimètres de largeur et brillant du plus vif éclat métallique, a pour gangue un spath calcaire lamellaire d'une extrême blancheur. Ces magnifiques échantillons en forme de prisme ou de pyramide, n'ont pas moins de 50 cent. de long sur 25 de largeur à la base. Dans d'autres échantillons, l'antimoine, sans mélange de calcaire, affecte des formes madréporiques et est entièrement couvert, par épigénie, de substances plus ou moins pulvérulentes, blanchâtres, ou jaune-citron, ou brunâtres : ce sont ses oxides. L'une de ces combinaisons où le soufre est en excès, en a pris la trompeuse apparence ; une autre présente l'acide antimonieux ou kermès natif, sous divers états ou degrès de coloration.

Le travail de M. Ménière, très intéressant sous le triple rapport de la géologie, de la minéralogie et de la chimie, est renvoyé au comité de rédaction.

M. le docteur Dumont lit son mémoire sur les *bizarreries et les singularités de l'esprit humain au point de vue de la médecine légale.*

Il constate logiquement et pathologiquement les caractères propres à certains états, à certaines dispositions de l'esprit, où la raison, dans les opérations de la pensée, ne paraît pas sensiblement altérée, mais où

cependant il existe soit une sorte d'oblitération, soit un excès de prépondérance de certains ordres d'idées qui, sans être ni la folie, ni la monomanie dans le sens habituel de ces expressions, poussent néanmoins ceux qui subissent cette prédisposition anormale, à des actes que dans certains moments leur raison même repousse et qu'on ne peut considérer comme émanant entièrement du libre arbitre. Les auteurs de tels actes doivent-ils en être responsables moralement ou socialement au même degré que de tels autres qui sont évidemment les résultats d'une volonté qui agit dans une tout autre indépendance intellectuelle? Tel est le problème redoutable dont M. le docteur Dumont cherche à rassembler les termes pour en préparer la solution.

Familiarisé dès longtemps avec les questions ardues de la haute philosophie, observateur perspicace et vigilant, physiologiste instruit, médecin habile et d'une grande expérience, M. le docteur Dumont, qui depuis longues années a le triste avantage de voir passer sous ses yeux l'interminable défilé de cette portion déchue de la population qui se succède incessamment dans les prisons, et qui peut en outre confronter aux observations de cette clinique spéciale celles que lui fournissent abondamment les autres classes sociales, a recueilli ainsi une foule de faits curieux, dont les plus propres à contribuer à l'élucidation des questions psychologiques ont trouvé place dans ce mémoire.

Bien que sa lecture ait duré près d'une heure, elle n'en a pas moins été écoutée avec une attention soutenue par les nombreux auditeurs qui assistaient à cette séance; aussi lorsque le président a mis l'impression aux

voix, a-t-il cru devoir faire observer que s'il remplissait cette formalité en présence d'un assentiment général si manifeste, c'était uniquement pour satisfaire aux exigences du règlement.

Les lectures pour lesquelles MM. Dulos et Thouvenel figuraient à l'ordre du jour, sont, à raison de l'heure avancée, reportées à la prochaine séance.

Le Secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 5 MAI 1858.

Présidence de M. Planchenault.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Planchenault; lecture est donnée du procès-verbal de la séance générale d'avril qui est adopté sans réclamation.

Les ouvrages adressés à la Société sont présentés par l'archiviste.

Le Président appelle ensuite l'attention de la Société sur l'utilité d'une exposition pisciculturale dans le but de populariser en Anjou les nouveaux procédés de pisciculture, surtout en ce qui regarde la fécondation artificielle, l'incubation et l'éclosion des œufs. D'après les intentions manifestées par le conseil d'administration, M. Planchenault, dans un récent voyage à Paris, s'est assuré du concours de M. Millet, inspecteur des eaux et forêts, faisant à la fois de la pisciculture théorique et pratique; M. Millet doit arriver incessamment à Angers et la Société sera informée des résultats

de son voyage. M. Planchenault pense qu'il y a lieu d'ouvrir dès ce moment un premier crédit pour l'exposition pisciculturale et propose 100 fr., sauf à ajouter à une prochaine séance une deuxième somme de 50 f. L'ordre du jour n'ayant annoncé le vote d'aucune somme pour cet objet, on est contraint par les dispositions du règlement, de ne pas dépasser dans une demande non portée à l'ordre du jour, ce chiffre de 100 fr.

L'assemblée est consultée et vote cette somme.

Sur la proposition du bureau, l'assemblée nomme une commission pour organiser l'exposition pisciculturale. MM. Planchenault, Béraud et Velter, ingénieur des eaux de la ville, sont désignés pour en faire partie.

Plusieurs membres demandent alors la parole et proposent de voter des remerciements au bureau pour l'initiative qu'il a prise dans la question de la pisciculture. L'assemblée s'associe chaleureusement à cette manifestation.

L'assemblée reçoit ensuite comme membres titulaires MM. Guibout, professeur d'histoire au lycée et à l'école supérieure, agrégé de l'Université, ancien élève de l'école normale; 2° Eugène Bellin, professeur de belles-lettres aux mêmes lycée et école; 3° Lemesle, imprimeur à Angers; 4° et M. Pasdoit, ingénieur à Saumur, lesquels ont été provisoirement admis et sont présentés par le conseil d'administration.

M. le Secrétaire présente à la Société le travail du docteur Nylander, sur une tribu de la classe des lichens, les *pyrénocarpées*. Ce travail écrit en latin et entièrement technique n'est susceptible ni de lecture, ni d'analyse, et il suffit à la Société du nom de l'auteur

de l'absence d'aucun autre travail spécial et monographique sur cette tribu importante, du jugement favorable qu'en a porté le savant botaniste qui préside la section d'histoire naturelle de la Société, pour que celle-ci s'empresse d'ordonner le renvoi au comité de rédaction et d'impression.

M. Béraud lit un mémoire ayant pour titre : « Nou- » velles considérations sur le système des réserves de » la boulangerie, la nécessité de leur extension et » leur applicabilité comme moyens de compenser les » effets matériels de l'inégalité de la production des » céréales et les écarts extrêmes des prix qui en sont » la conséquence. »

Ce mémoire étant également renvoyé devant le comité d'impression, l'on croit devoir se dispenser d'en rendre compte dans ce procès-verbal.

M. Ménière lit ensuite un rapport sur le tableau géognostique de l'Anjou, de M. Prévost. Ce rapport très-détaillé et qui résume l'état actuel des connaissances sur la géologie du département, peut être considéré comme le complément de la carte de M. Prévost. La Société en vote le renvoi au comité de rédaction, lequel devra aviser aux moyens de pouvoir faire entrer également le tableau géognostique dans le recueil des mémoires.

L'heure avancée oblige de reporter à une prochaine séance les autres lectures qui étaient indiquées dans l'ordre du jour.

Le Secrétaire-général, T.-C. BÉRAUD.

SÉANCE DU 2 JUIN 1858.

Présidence de M. Planchenault.

M. le directeur Planchenault occupe le fauteuil.

Lecture est donnée par le Secrétaire-général du procès-verbal de la séance de mai qui est adopté.

L'archiviste dépose sur le bureau les publications adressées à la Société et en annonce les titres.

Le bureau présente au titre de correspondants MM. Gassies, de Bordeaux, Henri Lecoq et Ducros de Saint-Germain, de Clermont-Ferrand, tous trois naturalistes, auteurs de divers ouvrages et membres d'autres sociétés savantes.

Le Président, après avoir consulté l'assemblée par la voix du scrutin, proclame ces trois messieurs membres correspondants de la Société et dit qu'il leur sera délivré un diplôme,

M. le président Planchenault donne des explications détaillées sur l'exposition piscicultural qui se prépare par les soins des membres délégués par la Société à sa dernière séance. Il rend compte des résultats du voyage qu'a fait au cours de ce mois, dans notre ville, M. Millet, inspecteur des eaux et forêts, afin de donner à notre Sociétés les instructions nécessaires pour que cette exposition remplît convenablement le but pour lequel elle était entreprise, celui de rendre intelligibles pour tous et de populariser le plus possible les méthodes pisciculturales qui forment maintenant l'ensemble d'une science nouvelle.

M. le Président fait observer que la Société, à raison

de l'omission qui avait été faite d'insérer une demande de crédit dans l'ordre du jour n'avait pu à la dernière séance voter pour subvenir aux frais indispensables de cette exhibition qu'une somme de 100 fr. qui n'était considérée que comme un à-compte sur celle de 150 fr. à laquelle on évaluait les dépenses. Il demande donc aujourd'hui que la Société, qui se trouve régulièrement convoquée pour s'occuper de ce crédit, le régularise et le porte à ladite somme de 150 fr. dans laquelle se confondront les 100 fr. précédemment votés.

La Société, après délibération, vote ladite somme de 150 fr. pour être employée aux dépenses de l'exposition pisciculturale.

Le Secrétaire-général lit un exposé sur la *Pisciculture*, destiné à servir en quelque sorte d'introduction au recueil de notices que M. Millet a rédigées pour la Société académique, afin d'expliquer les procédés de pisciculture et l'usage des instruments et ustensiles dont la Société a fait l'acquisition, et dont elle va faire une exhibition à l'exposition quinquennale qui s'ouvre ce mois-ci dans notre ville. L'assemblée donne son approbation à ce travail qui sera imprimé en tête du recueil de ces notices.

M. Bouché, membre titulaire et professeur de mathématiques au Lycée et à l'École supérieure, lit un mémoire dans lequel il développe une théorie nouvelle des parallèles. Il accompagne cette lecture de démonstrations.

M. Dulos, professeur de mécanique à l'École des arts et à l'École supérieure, prend la parole pour féliciter son confrère à raison de la voie entièrement

nouvelle où il vient de faire entrer cette partie de la géométrie. Elle ne peut selon lui qu'exercer la plus heureuse influence sur l'enseignement surtout lorsque celui-ci est contraint de procéder vis-à-vis d'élèves qui ne sont pas encore initiés au calcul intégral et différentiel. Il appuie donc vivement le renvoi de ce travail important au comité de rédaction.

Ce renvoi est voté.

Un événement de famille empêchant M. Guittet d'assister à la séance, la lecture de son mémoire porté à l'ordre du jour, est renvoyée à la prochaine séance.

M. Victor Châtel prend alors la parole pour signaler l'utilité qu'il y aurait à ouvrir dans le département au moyen d'un questionnaire adressé aux maires, curés, instituteurs, médecins, vétérinaires, etc., des communes rurales, une sorte d'enquête permanente afin de recueillir toutes les observations auxquelles pourraient donner lieu les cas de rage qui viendraient à se développer chez l'homme ou les animaux.

L'assemblée accueille cette idée et nomme une commission pour arrêter définitivement la rédaction d'un questionnaire dont M. Victor Châtel présente le projet. Cette Commission est composée de M. le docteur Daviers et M. Guittet, artiste-vétérinaire de l'école d'Alfort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 14 JUILLET.

Présidence de M. Planchenault.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Archiviste présente les publications de diverses natures qui ont été adressées à la Société depuis la dernière réunion. On remarque particulièrement dans le nombre trois volumes de la Société Hâvraise.

M. Guittet fait parvenir à la Société l'expression de ses regrets de ne pouvoir cette fois encore se présenter devant elle pour lire son mémoire sur la morve du cheval et sur sa transmission à l'homme, dans lequel il indique un mode de traitement tenté sur lui-même avec succès pour combattre une maladie que tous les auteurs s'étaient généralement accordés à considérer comme mortelle par suite de son inoculation. Il adresse à la Société dans l'intention d'épargner à un de ses collègues la fatigue d'une longue lecture, une rapide analyse de son mémoire dont il est immédiatement donné lecture par le Secrétaire-général.

M. le docteur Dumont prend alors la parole pour faire observer combien le travail de M. Guittet lui paraît renfermer d'observations importantes au point de vue médical et physiologique, d'autant que au lieu d'être seulement des répétitions de faits déjà consignés dans les livres, elles ont généralement le mérite d'avoir été recueillies directement dans la pratique de l'auteur. Il insiste donc pour que dans un intérêt humanitaire et scientifique ce travail soit soumis à une

commission qui apporte une attention toute spéciale à son examen.

Le bureau adoptant cet avis renvoie à cet effet le mémoire de M. Guittet devant une commission qui en rendra compte à la prochaine séance. Elle est composée de MM. les docteurs Dumont, Laroche père et Mirault.

Le Secrétaire-général présente une liste de lépidoptères nocturnes observés aux environs et dans l'enceinte même de la ville par M. Menière (Alfred). Toutes ces espèces, sauf *Aglia Tau*, qui avait été signalé dans les bois de pins de l'arrondissement de Baugé, ont été pour la première fois observées dans le département; leur bonne détermination n'est d'ailleurs susceptible d'aucun doute, puisqu'elle a été vérifiée par le savant lepidoptérologiste, docteur Boisduval.

Le bureau remercie M. Alfred Menière de cette communication, et la Société ordonne le renvoi de sa notice au comité de rédaction. Il engage ce jeune entomologiste à continuer avec la même ardeur des études qui s'annoncent sous de si heureux auspices, et après avoir consulté l'assemblée, lui donne le titre de membre adjoint de la section des sciences physiques et naturelles.

Le Secrétaire-général lit ensuite une notice descriptive sur le quartz aciculaire radié blanc laiteux d'Anjou. Un énorme bloc de cette belle et rare variété pour laquelle les traités de minéralogie n'indiquent pas d'autre localité certaine que l'Anjou, vient sur la demande du bureau de la Société d'être donné à notre musée d'histoire naturelle par les héritiers de

M. Gautier. Ce bloc, qui provient des environs de Martigné-Briant, présente une masse d'un mètre de longueur sur 90 centimètres d'épaisseur et de hauteur, entièrement formée de globules de quartz radié, lesquels à raison de leur section transversale offrent sans discontinuité un ensemble de rosettes de cristaux bacillaires dont le diamètre atteint en moyenne 12 centimètres. Cette variété ne peut aucunement être confondue avec le quartz radié de petite dimension et à cristaux jaunâtres et opaques de Saint-Clément, près d'Angers.

Le Secrétaire-général fait précéder ces observations de considérations générales sur l'état des études et des collections minéralogiques à Angers, au moment où la Société académique s'est fondée; c'est à l'impulsion qu'elles en ont reçue que sont dus d'intéressants travaux qui ont trouvé place dans le recueil de ses mémoires. Il rappelle que ce fut surtout dans le but d'attirer l'attention sur cette science si importante, que la Société voulut présenter, lors de l'exposition quinquennale, l'histoire à peu près complète de nos calcaires de toutes les formations employés soit comme pierre à bâtir, soit comme pierre à chaux, collection qui, par les efforts réunis de MM. Orlowski et Ménière, put s'élever en moins d'un mois à 150 échantillons environ. Cette collection unique, la première de son espèce qui existât dans nos contrées, va prendre place dans la salle de nos séances.

Le bureau a en outre pensé qu'elle devait former le noyau d'une collection minéralogique départementale, et ce projet se pourra bientôt réaliser, grâce à de nombreux échantillons déjà réunis et pré-

parés par les soins des deux membres que l'on vient de nommer.

Le rapport de M. Béraud est renvoyé à la commission de rédaction.

L'ordre du jour appelait encore la lecture d'un travail de M. Gidel sur la poésie française au XIXe siècle, mais l'heure avancée oblige de la renvoyer à la prochaine réunion.

En conséquence, le Président annonce que la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BÉRAUD.

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS

dont les noms doivent être ajoutés à la première liste publiée en décembre 1857.

Messieurs,

Appert fils, peintre d'histoire.

Audusson-Hiron (Adolphe), horticulteur-pépiniériste.

Baterbau, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Bellin, professeur de belles-lettres au Lycée et à l'École supérieure.

Blouin (Antonio), banquier.

Bougler, conseiller à la Cour impériale.

Boutros, propriétaire.

Carriol père, manufacturier.

Carriol fils, manufacturier.

Chatel (Victor), propriétaire-agriculteur.

Chénuau, juge au Tribunal de première instance d'Angers.

Clément, directeur de l'Enregistrement et des Domaines.

Cordeau père, propriétaire.

Cordeau fils, propriétaire.

Messieurs,

DROUARD, négociant.
DULAVOUER, docteur-médecin.
DUMONT fils, avocat, docteur en droit.

FLEURY, horloger-mécanicien.

GAZEAU, docteur-médecin.
GIRARD, conducteur des ponts-et-chaussées.
GUÉRIN père, notaire.
GUÉRIN fils, avocat.
GUIBOUT, professeur d'histoire au Lycée et à l'École supérieure.
GUITTET, vétérinaire de l'école d'Alfort.

HANRY, négociant.
HARDOUIN, architecte.

LABOULAIS, ingénieur-mécanicien.
LAROCHE père *, docteur-médecin.
LAROCHE, négociant.
LEMESLE, imprimeur.
LORIOL, avocat.

MARTIN O. *, chef d'escadron d'artillerie en retraite.
MÉNIÈRE, pharmacien.
MONOURY, conducteur des ponts-et-chaussées.

ORIOLLE père, négociant, membre du conseil municipal d'Angers.

PASDOIT, ingénieur.
PIQUELIN, avocat.

QURIS, avocat.

TOUTAIN, propriétaire.

VELTER, ingénieur des eaux de la ville.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

Messieurs,

VALLETON C. *, 1er président de la Cour impériale.
BOURLON DE ROUVRE O. *, préfet de Maine et Loire.
ANGEBAULT *, évêque d'Angers.
MOURIER C. *, recteur de l'Académie de Rennes.
DUBOYS O. *, maire d'Angers, député.

MEMBRES HONORAIRES.

JAUBERT (le comte), à Paris.
LEVEILLÉ, docteur-médecin, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

REVELIÈRE, à Saumur, botaniste.
NYLANDER, à Paris, docteur en médecine, botaniste et entomologiste.
PALLUT, professeur de langues anciennes au lycée de Versailles.
LANDAIS, chimiste, à Paris.
GUÉPIN, docteur-médecin et chimiste, à Nantes.
SAYOT, docteur-médecin de la marine, à Cayenne.
GILLES, chimiste, à Paris.
MICHÉA, docteur en médecine, à Paris.
DUSEIGNEUR, à Brest, littérateur.
GASSIES, à Bordeaux, conchyliologiste.
LECOQ (Henri), professeur d'histoire naturelle à Clermont-Ferrand.

Messieurs,

Ducros de Saint-Germain, naturaliste, à Clermont-Ferrand.

Rolland, professeur à l'école des arts de Châlons.

Blanc, ministre du temple évangélique, à Marseille.

Ledantec, directeur de l'école supérieure du Palais, à Belle-Ile.

Montlezin (Léon), ingénieur civil au ministère de la guerre.

Chantoiseau, employé des domaines, à Bourgueil.

Arthus, maire-adjoint du 10e arrondissement, à Paris.

Renou (Alfred), professeur, à Paris.

Mussilla, médecin, à Paris.

Gopard, médecin à Paris.

Borie, chef de division au ministère de l'instruction publique.

Lecerf, fondeur en caractères, à Paris.

TABLE DU 3e VOLUME.



Pages.

Angers, Imp. Cosnier et Lachèse.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

QUATRIÈME VOLUME

(Travaux de la section des sciences physiques et naturelles)

ANGERS
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE
Chaussée-Saint Pierre, 13

1858

EXPOSITIO SYNOPTICA

PYRENOCARPEORUM

quam conscripsit

W. NYLANDER,

M.-Dr.

In sequentibus compendio brevi systematice exponere conabimur tribum PYRENOCARPEORUM, quoad species eo pertinentes omnes nobis cognitas. Notæ in hac expositione cujusvis earum (minusque cognitarum explicitius) dabuntur, et ordine simul, varias sectiones in generibus speciebus ditioribus modo naturali distribuente, methodice perducto, satis lectori consulatur hæc vegetabilia examinanti, ut species formasque diversas absque difficultate nimia determinare possit. Res in hac tribu locum habentes certe quales in natura sese offerunt minus sunt intricatæ quam inveniuntur in libris descriptivis. Optandum est, ut ad rationem veram exprimendam opusculum nostrum contribuat. Scientia ad simpliciorem necessario contendens perceptionem semper clariores brevioresque expositiones systematicas postulare videtur.

In nulla tribu Lichenum species magis primo obtutu numerosæ adparent, quod pendet a polymorphia

earum aut ab aspectibus diversis secundum loca exhibitis vel substrata diversa, quibus insident hæ species, ut cortici variarum arborum, læviquo aut rugoso, et saxis, ut granito, schistis aut calci recentioris formationis (1), adhuc locis siccis aut humidis, etc. Nec prætervideatur faciem externam haud secus ac formam sporarum (immo paraphysium in *Verrucaria epidermidis*) variationibus esse obnoxias. Perfacile differentiæ ejusmodi numero magno specierum generumque vanorum ansam dare possunt, sed experientia accuratior et animus scrutatorum hoc respectu prudentiæ addictior talia rejicienda censebunt, præferendaque demum erit, ni fallimur, nomenclatura magis collectiva et simplicior, nam alioquin nominibus fallacibus infinite augendis nonnisi confusio inextricabilis et detrimentum summum scientiæ oriri queant. Sperandum, ut lichenographia aberrationes tales chaoticas, quibus ea hodie conspurcari periclitetur, declinet et effugiat (2).

(1) Animadvertatur obiter, vegetatione lichenosa calcarea intelligendum esse modo eam, quæ supra calcem recentioris formationis obvenit (speciebus peculiaribus : *Collemate melæno, cheileo, Placodio fulgente*, *Squamaria crassa*, *Lecidea lurida*, *vesiculari*, etc., cf. Nyl. *Prodr.*, p. 11). Quæ ad calcem primitivam vel transitionis occurrit vix vel parum differt a vegetatione regionum graniticarum.

(2) Jam ante de hac tribu animadvertimus (Nyl. *Enumér. génér. des Lichens*, p. 136), nullibi auctores nomina nova facilius proponere suaderi, persuasosque nos esse species veras nonnihil etiam quidem esse pauciores, quam admisimus. In quovis lapide, in quavis regione diversa eadem *Verrucaria* diversa adparere potest, si nexus diversitatum negligantur; alioquin quot lapides, tot *Verrucariæ*.

Typos plurimos auctorum classicorum nobis analysi subjicere datum fuit, in primis eos Acharii; omnes vero auctorum recentiorum Deakin, Massalongo etc., non vidimus. Status miseri scientiæ sane sit signum, si ad descriptiones hodie factas intelligendas opus sit examinandi specimina ipsa typica auctoris cujusvis. Methodo essentialia notasque distinctivas indicante (nec late vageque diffusa) definitiones specierum satis clare percipiantur, raroque egeat lector auxilio typorum descriptorum, sed experientiæ tantum, quam dedit studium in natura.

Est tribus *Pyrenocarpeorum*, hymenio determinata globulari vel saltem (ab excipulo) clauso, in systemate universali vegetabilium contigua omnino *Sphæriaceis* in classe Fungorum, sed in genere *Endocarpo* tamen formas offert expansas (subfoliaceas) et organis præditas (thallo et spermogoniis) structuram Lichenum superiorum referentibus. Species longe plurimæ hanc tribum constituentes proles sistunt infimas classis Lichenum. Differentiæ a *Sphæriaceis* quærendæ sunt in thallo (elementis anatomicis et oxalate calcico vel granulis amylaceis), gelatina hymenea licheninea, et analogiis cum speciebus lichenosis certis. Vix vero ulla ex his notis regulam constantem offert.

Est tribus omnino circumscripta, licet apud auctores male definita. *Thelotremata* ex. gr., quæ eidem referre volunt lichenographi vel analysin haud rite curantes vel nimis in verba jurantes magistri cujusdam, epithecium (discum) offerunt apertum, solum a margine thallino plus minus connivente obtectum; ergo ab hac tribu sunt excludenda. Similiter magisque recedunt proles quædam *Lecanoræ cervinæ* generi *Endocarpo* relatæ. *Pertusariæ* itidem optime evolutæ

fructum exhibent discoideum, filamentis carentem ostiolaribus h. e. apparatu peculiari apothecii pyrenodei.

Sunt species cognitæ *Pyrenocarpeorum* 158, quarum numerus major vel 87 modo terrarum exoticarum incolæ, præcipue calidarum, et 71 europææ (scilicet plurimæ earum simul in partibus aliis telluris diffusæ). Ex his 87 omnino exoticis vel ex Europa exclusis plurimæ, præsertim species inferiores et subfungosæ, corticolæ, vigent in terris mere tropicis. In regionibus autem frigidioribus *Pyrenocarpei* rarescunt (et numero specierum et numero individuorum, si ita dicere licet), atque in frigidis modo species parcæ rarissimæque adsunt saxicolæ aut muscicolæ.

Tabula sequens distributionem ostendit specierum, genera diversa *Pyrenocarpeorum* componentium, in 1° Gallia, 2° Scandinavia, 3° Europa tota, 4° in terris extra-europæis (exoticis) (1) et demum 5° in tota tellure.

Species	Galliæ	Scandin.	Europæ	Exoticæ	Totius terræ
I. THELOCARPON....	—	—	1	2	3
II. NORMANDINA.....	2	1	2	—	2
III. ENDOCARPON	9	4	10	6	16
IV. VERRUCARIA.....	38	24	50	46	96
V. LIMBORIA.	1	1	1	—	1
VI. THELENELLA.... .	1	—	1	—	1
VII. ENDOCOCCUS.....	3	—	3	—	3
VIII. THELOPSIS	1	—	1	—	1
IX. STRIGULA	—	—	—	5	5
X. SARCOPYRENIA...	—	—	—	1	1
XI. MELANOTHECA....	1	—	2	3	5
XII. TRYPETHELIUM...	—	—	—	20	20
XIII. ASTROTHELIUM...	—	—	—	4	4
Summa.....	56	30	71	87	158

(1) Observetur adhuc *exoticis* hic intelligi species solum in aliis partibus telluris obvias, nec simul in Europa. Sub hoc titulo non computamus species Europæ quoque in terris exoticis provenientes.

Tribus PYRENOCARPEI (1).

Thallus varius peltatus, squamulosus, areolatus, continuus, sæpe depauperatus, hypophlæodes vel nullus (vel macula solum substrati indicatus). Apothecia pyrenodea seu hymenium incolor (pallidum) continentia persistenter globulare vel clausum; perithecium (hypothecium) aut hymenio concolor aut discolor (plerisque tum nigrum), jam immersum, jam emersum, jam integrum, jam parte supera crassiore et sola infuscata vel denigrata.

I. THELOCARPON Nyl. *Prodr.* p. 172.

Thallus crustaceus varius. Apothecia endocarpea in nodulis thalli inclusa, peritheciis immersis incoloribus, thecis 8-sporis aut polysporis, paraphysibus gracilibus.

1. **Th. albidum** Nyl. *Alger.* p. 338, *Prodr.* p. 173 — Thallus verrucosus albidus; sporæ incolores ellipsoideæ plerumque uniseptatæ. — Ad calcem recentis formationis vel terram calcaream in Algeria. Species minuta facile prætervisa, thallum quodammodo granulosum simulans *Bæomycis rosei* sterilis, granulis contiguis vel disjunctis.

(1) Olim in systemate meo *Endocarpei* dicti, sed hoc nomen, genus præcipue *Endocarpon* in memoriam revocans æque ac formam thallinam ad paucas modo species pertinentem, mutandum erat eique substituendum nomen aliud notionem latiorem et in tribu tota dominantem exprimens.

2. **Th. Laureri.** *Sphæropsis Laureri* Flot. in *Bot. Zeit.* 1847, p. 65. — Simile præcedenti, sed thallo virescente. Forte non specie distinctum. — Supra terram in Germania rarum.

3. **Th. coccophorum.** *Parmelia coccophora* Mnt. *Chil.* p. 138, *Syll.* p. 330; *Lecanora coccophora* Nyl. *Addit. Chil.* p. 183.- T h a l l u s albidus totus nodulosus cylindraceo-divisus, imbricato-congestus, ambitu radians (latit. pollicaris vel ultra); a p o t h e c i a majuscula (latit. 0,7 millim.); s p o r æ 8^{næ} incolores, ellipsoideæ, simplices, longit. 0,045 — 60 millim., crassit. 0,026 — 28 millim., paraphyses paullo anastomosantes. Gelatina hymenea iodo vinose fulvescens. — Inter muscos in Chili (Cl. Gay et Lechler, Lechl. *Pl. Chil.* n. 1461, e Valdivia). Sterigmata simplicia.

II. NORMANDINA Nyl.

Thallus squamulosus, squamulis tenuibus rotundatis, discoideis. Apothecia immersa peritheciis nigris, sporis oblongo-cylindricis septatis, paraphysibus nullis; gelatina hymenea iodo vinose rubescens.

1. **N. jungermanniæ** Nyl. *Prodr.* p. 173. *Lenormandia jungermanniæ* Del. mscr., Desmaz. *Cr. Fr.* éd. 2, 544, Nyl. *L. P.* 89; *Verrucaria pulchella* Borr. *E. Bot.* Suppl. t. 2602, f. 1 (1825), Mnt. *Syll.* p. 366; *Endoc. pulchellum* Hook. *Br. Fl.* 2, p. 158, Leight. *Ang. Lich.* p. 13, t. 3, f. 1; *Coccocarpia? pulchella* Bab. *L. N. Zeal.* p. 9. — Thallus squamulis glaucis constitutus rotundatis vel rotundato-lobatis, margine summo

reflexo, passim subimbricatis. Apothecia rara. — Supra *Frullaniam dilatatam* (et muscos adpressos), ad cortices (parcius ad saxa) in Europa præsertim occidentali (Britannia, Hollandia, Gallia fere tota), sed etiam in Bavaria. Dein ad jungermannias in Mexico et in Nova Zelandia.

2. **N. viridis** Nyl. *Prodr.* p. 174; *Endoc. viride* Ach. *L. U.* p. 30, *Syn.* p. 100, Fr. *L. S. exs.* 37; *Verr. lætevirens* Borr. l. c. t. 2658; *Solor. saccata* var. Schær. *Enum.* p. 23 — Differt a præcedente squamis thallinis virescentibus vel viridi-pallescentibus paullo majoribus (æque tenuibus), nec margine summo determinate reflexo. Apothecia non vidi. Forsan hujus generis, ex observatione D^{ni} Salwey in Leight. *Ang. Lich.* p. 13. — Supra terram humosam in Europa fere tota rara, valde sporadica. Etiam in America boreali.

III. ENDOCARPON Hedw., Nyl.

Thallus peltatus vel squamiformis. Apothecia perithecio pallido (raro infuscato), paraphysibus nullis, sporis 8^{nis} simplicibus. Spermogonia arthrosterigmatibus munita.

A. — Stirps *E. miniati*. Species thallo peltato (umbilicato-adfixo in plurimis), majori. Sp. 1-7.

1. **E. miniatum** Ach. *Meth.* p. 127, *Syn.* p. 101, DC. *Fl. Fr.* 2, p. 414, Whlnb. *Fl. Lapp.* p. 462, Moug. *St. Vog.* 57, Fr. *L. E.* p. 408, *L. S. exs.* 276, DR. *Alger.* p. 285, Schær. *Enum.* p. 231, t. 9, f. 2, *L. H.* 112, Desmaz. *Cr. Fr.* éd. 2, 422, Tul. *Mém. Lich.* t. 12, f. 1-5, Nyl. *L. Mt. D.* 68. — Thallus circa pollicaris

folio simplici (vel subsimplici) constitutus cinereo, infra pallide rufescente. — Sat frequens ad saxa varia in Africa et in montanis Europæ; raro ad calcem. Quoque in Africa et America boreali. Variat thallo polyphyllo complicato, transiens sæpe in *E. fluviatile:* var. 1) COMPLICATUM Fr., Schær. *L. H.* 113 (*E. complicatum* Ach. *Meth.* p. 128, *Syn.* p. 102; *Lichen miniatus* Sm. *E. Bot.* t. 593. f. inf.); occurrit cum typo. Variat dein folio thallino diminuto simplici subtus obscuriore : var. 2) LEPTOPHYLLUM Fr., Schær. (*E. leptophyllum* Ach. *Meth.* p. 127, t. 3, f. 3, *L. U.* p. 302, *Syn.* p. 102), rarius ad lapides in rivulis, et forte potius varietas *Endocarpi fluviatilis.*

* E. **Muehlenbergii** Ach. *Syn.* p. 101. — Vix est nisi varietas *Endocarpi miniati* thallo subtus fusco vel fusco-nigrescente. — In America boreali. (*E. solstitiale* Hochst. e montibus Abyssiniæ vix differt.)

** E. **Manitense** Tuck. est forte forma complicata *E. Muehlenbergii,* facie fere *E. fluviatilis,* sed thallo tenuius membranaceo (certas formas *Umbilicariæ polyphyllæ* quodam modo mentiens). — In Amer. bor.

2. E. **fluviatile** DC. *Fl. Fr.* 2, p. 413, Whlnb. *Fl. Lapp.* p. 462, Moug. *St. Vog.* 152, *Fr. L. E.* p. 409, *L. S. exs.* 37, Desmaz. *Cr. Fr.* éd. 2, 1187; *E. miniatum* v. *fluviatile* Hmp. *Exs* 21; *Lichen aquaticus* Weis *Cr.* p. 77, Sm. *E. Bot.* t. 594; *Platysma aquaticum* Hffm. *Pl. Lich.* 2, p. 64, t. 45, f. 1-5; *E. Weberi* Ach. *Meth.* p. 128, *Syn.* p. 102; *E. miniatum* v. *complicatum* DR. *Pl. Astur.* 63. — Thallo magis polyphyllo latiusque expanso, complicato. — Ad lapides et saxa fluviorum et rivulorum in montanis fere totius Europæ rarius. Etiam in America boreali.

3. E. **Moulinsii** Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 1846, t. 16, f. 1, *Syll.* p. 359, Schær. *Enum.* p. 232. — Simile *E. miniato*, sed thallus subtus nigricans et rhizinis confertis nigris villosus aut quasi papillose exasperatus. — In Pyrenæis, ad rupes schistosas prope Barèges. Sed majus (latit. 3-4-pollic.) in Himalaya (Jacquemont, J. D. Hooker et alii); etiam in Texas (communicante cl. Tuckerman, at non bonum).

4. E. **Guepini** Moug. in Fr. *L. E.* p. 410, *St. Vog.* 938, Desmaz. *Cr. Fr.* éd. 2, 1188, Schær. *Enum.* p. 233. — Minus quam *E. miniatum*, thallo olivaceo-virente, subtus pallescente. — Ad rupes calcareas in Gallia calidiore, in Hispania et in Italia. Prope Swan River in Australia (ex hb. Hook.); quoque in America septentrionali (*E. scalare* Tuck.).

5. E. **corniculatum** Nyl. in Mus. Paris. — Thallus cinerascens mediocris (latit. semi-pollicaris) firmus, infra fuscus, corniculato-convolutus, cornicula ita sæpius plura formans. — In Abyssinia, monte Dedschen, altit. 14,000 pedum, in foveis rupium modo non adfixum inventum a W. Schimper. Affine E. miniato. Apothecia non visa.

6. E. ? **vagans** Nyl. in Mus. Paris. — Thallus pallide flavo-cinerascens infra fuscus, linearis, parce ramose divisus, corniculatus, convolutus. Apothecia ignota. — Supra rupes in Chimborazo lectum a cel. Bonpland, qui adnotavit « jamais il n'adhère aux pierres; il est toujours libre. » Tenerius, angustius quam præcedens et dichotome irregulariter divisum; interdum pollicare. Anne *Evernia?* Ad interim modo id hic disponimus ob analogiam quandam formæ et stationis cum pæcedente.

7. **E.? fragile** Tayl. *Lich. Antarct.* p. 6, 30. — Thallus pallidus vel pallide rufescens e squamis magnis tenuibus imbricatim confertis, nonnihil complicatis, fragilibus, difformibus, erectiusculis vel saltem ascendentibus consistens, pulvinulos sat magnos formans (1-2 pollices latos, vix ½ pollicem altos). Apothecia non visa. — Inter muscos in Tasmania, lectum a Lawrence (ex. hb. Hooker.).

B. — Species minores thallo plerumque toto adnato (saltem non umbilicatim adfixo). — Sp. 8-16.

8. **E. Tuckermani** Raven. ex hb. Lenorm. et Tuckerm., Mnt. *Syll.* p. 359 (1) — Thallus pallidus vel pallide flavicans horizontaliter squamosus, squamis imbricatis sat tenuibus (margine sæpe repandis), mediocribus (latit. circa 5 millim.); apothecia in centro squamularum dispositas, satis crebra, ostiolis nigricantibus, pallida. Cetera ut solent in affinibus. — Ad truncos muscosos in Carolina merid., lectum a cl. Ravenel. Pulvinuli thallini latit. 1-2-pollicares. Etiam in Texas ex hb. Tuckerman, ad cortices.

9. **E. rufescens** Ach. *L. U.* p. 304, *Syn.* p. 100, DR. *Alger.* p. 286, Zw. *Exs.* 22, Hepp *Flecht.* 219; *E. pusillum* v. *rufescens* Fr. *L. E.* p. 411, Schær. *Enum.* p. 234, *L. H.* 465; *Endopyreninm rufescens* Krb. *S. L. G.* p. 323. — Squamæ thallinæ nonnihil majores quam in sequente, rufescentes, repando- lobatulæ, interdum fere imbricatæ, sporæ paullo majores. — Locis præsertim apricis ad muscos et saxa in Europa fere tota, a Holmia ad Mare Mediterraneum, in

(1) Est *E. arboreum* Tuck. hb. pro parte, quod pro altera parte pertineat ad *E. rufescens*, quod non nego sit nimis affine.

australi frequentius, in media jam rarum; in Algeria, quoque et in America septentrionali. Similiter ac sequens locis umbrosis thallum expallentem offert (1).

10. **E. hepaticum** Ach. *L. U.* p. 298, DC. *Fl. Fr.* 6, p. 191, Moug. *St. Vog.* 441 (pr. p. *Verr. pallida*), Desmaz. *Cr. Fr.* éd. 2, 1185, Nyl. *L. P.* 88; *E. pusillum* Hedw. *St. Cr.* 2, p. 56, t. 20 f. A., Fr. *L. E.* p. 411, *L. S. exs.* 355, DR. *Alger.* p. 287, Schær. *Enum.* p. 234, etc., *L. H.* 315, Hepp *Flecht.* 220; *Endop. pusillum* et var. *pallidum* Krb. *S. L. G.* p. 323; *Endoc. Hedwigii* Ach. *Meth.* p. 125, *L. U.* p. 298, *Syn.* p. 99, Whlnb. *Fl. Lapp.* p. 461, Leight, *L. Br. exs.* 135; *E. lachneum* Ach. *Meth.* p. 127, *L. U.* p. 299 (pr. p.), Moug. *St. Vog.* 442; *Lichen trapeziformis* Zœg. *Fl. Isl.* p. 15, Sm. *E. Bot.* t. 595. — Squamæ thallinæ rufofuscescentes, magis adnatæ, simpliciores, sporæ minores (longit. 0,011-12 millim., crassit. 0,006-7 millim.). — Supra terram sabulosam, potissime in regionibus calcareis, totius Europæ satis frequens. Quoque in Algeria, in Cap. Bonæ-Spei et in America boreali. Locis umbrosis pallidum evadit (*E. albatum* hb. Ach. et *Syn.* p. 98); tale etiam in Syria legit D. Blanche.

11. **E. imbricatum** Nyl. *Coll. Gall. mer. Pyren.* p. 12, *Prodr.* p. 176. — Squamæ thallinæ pallide lurido-rufescentes, conferte imbricatæ (thallum prope *Lecideæ luridæ* simulantes), sporæ ellipsoideæ long. 0,011-15 millim., crass 0,006 millim. — Ad saxa calcarea in Gallia meridionali passim. Quoque in Algeria

(1) *E. arboreum* Tuck. pro p., ad juniperum in Nova-Anglia lectum, sterile modo a me visum, forte ad *E. rufescens* sit referendum.

ad Constantine (Balansa). Squamæ minores, obscurius luridæ, crenatæ et magis confertæ quam in *Endocarpo Tuckermani*, quod longe est insignius.

12. **E. exiguum** Nyl. *L. P.* 88, *Prodr.* p. 176. — Affine *E. hepatico* squamulis thallinis minoribus, tenuioribus, pallidioribus, arcte plerumque adnatis. — Supra terram humosam in Gallia passim, sed parce.

13. **E. tenellum** Nyl. Alger. p. 339, *Prodr.* p. 176. — Thallus squamulis pallidis formatus omnino adnatis, minutis (vix 1,5 millim. latioribus), discretis vel contiguis; apothecia tota pallida, parte emersa solum prominula nigra; sporæ ellipsoideæ, long. 0,016-18, crass. 0,005-6 millim., haud raro tenuiter uniseptatæ. — Supra terram sabulosam prope Oran in Algeria lectum a D. Balansa. Thallus squamuloso-crustaceus. Anne *Verrucaria?*

14. **E. compactum.** *Placidium compactum* Mass. *Misc. lichenol.* p. 32. — Thallus fuscus vel obscure brunneus opacus, glebuloso-areolatus, areolis difformibus (latit. circa 1 1, — 5 millim.) convexiusculis inæqualibus, strato gonimo crassiusculo; apothecia tota pallida mediocria; sporæ breviter ellipsoideæ, long. 0,011-15, crass. 0,008-0,011 millim. — Ad lapides calcareos in Bavaria, Franconia, lectum a cl. Arnold. Squamulæ (areolæ) thallinæ interdum rimosæ. Thallus facie fere *Lecanoræ cervinæ* obscurioris. Spermogonia non vidi; inde incertum anne sit *Verrucaria.*

15. **E. peltatum** Tayl. in Hook. *Journ. Bot.* 1847, p. 155. — Thallus pallidus, squamis mediocribus, (latit. 10-15 millim.) opacis, sæpius leviter areolato-rugulosis, rotundato-difformibus, margine deflexis,

subtus obscurior pallido rhizinosus, rhizinis validiusculis. — Supra terram in Capite Bonæ-Spei. Apothecia ignota.

16. **E. reticulatum** Duf. mscr., Fr. *L. E.* p. 410, Schær. *Enum.* p. 233. — Thallus pallide glaucescens squamosus, squamis totis adnatis, areolato-rugulosis (vel, si placet, tenuiter reticulatim insculptis), fere mediocribus (latit. circa 7 millim.). Apothecia non vidi. — Ad terram sabulosam in fissuris rupium Sagunti, in Hispania, lectum a L. Dufour. Accedit nonnihil præcedenti, quod majus, lævius et coloris alius (pallide subluridi).

IV. VERRUCARIA Pers., Nyl.

Thallus squamulosus, areolatus, pulvereus, hypophlæodes, obsoletus vel denique nullus. Apothecia perithecio denigrato (saltem superne vel ostiolo) (1), raro tota pallida adhuc rarius perithecio modo superne rufescente; sporæ variæ. Spermogonia sterigmatibus simplicibus.

I. Species potissime saxicolæ vel terrestres. Species 1-35.

Sectio *A*. — Paraphyses nullæ, gelatina hymenea iodo normaliter vinose rubens. Sp. 1-32.

a. — Thallus squamulosus vel squamuloso-crustaceus. Sp. 1-8.

* Sporæ incolores simplices, 8næ in thecis. Sp. 1-6.

1. **V. tephroides.** *Lichen tephroides* Ach. *Prodr.* p. 18, Sm. *E. Bot.* t. 2013; *Endoc. tephroides* Ach.

(1) *Ostiolum* terminus nonnihil vagus; exprimit hic partem emersam apotheciorurum immersorum epitheciumque (« porum » auctorum) marginantem. Apothecium in genere *Verrucaria* forma

Meth. p. 129, *L. U.* p. 297, *Syn.* p. 98, Whlnb. *Fl. Lapp.* p. 461; *Endoc. cinereum* Pers. in Ust. *N. Ann. Bot.* 1 St., p. 28, Schær. *Enum.* p. 235, *L. H.* 647, Zw. *Exs.* 103, Hepp *Flecht.* 221; *Sagedia cinerea* Fr. *L. E.* p. 413, *L. S. exs.* 275; *Catopyrenium cinereum* Krb. *S. L. G.* p. 325; *Verruc. polythecia* Ach. *L. U.* p. 288 (ex specim. Schleicheri). — Squamulæ thallinæ albo-cinerascentes adnatæ, tenues, sæpe crustaceo-concrescentes. — Supra terram in montanis totius Europæ, præsertim in alpinis, passim. Etiam in America boreali. Variat squamulis thalli firmioribus, sæpe paullo majoribus et crenatis, magis liberis, polymorphis, subimbricatis (foliola thallina depressa *Cladoniæ pocilli* Ach. fere simulantibus): var. CARTILAGINEA (Nyl. *Coll. G. mer. Pyr.* p. 8; *Endoc dædaleum* Kphb. in *Flora* 1855, p. 66). Hæc varietas parcior quam typus, sed fere æque distributa (vidi eam ex Helsingforsia, e montibus Bavariæ, e Pyrenæis). *Catop. Waltheri* Krb. *S. L. G.* p. 325 vix differt.

2. **V. cinerascens** Nyl. *Coll. G. mer. Pyr.* p. 12, *Prodr.* p. 178. — Squamulæ thalli obscure griseæ, terræ adglutinatæ, parvæ vel late concrescentes, apothecia pallida epithecio solum obscuro; sporæ ellipsoideæ, long. 0,014-16, crass. 0,005-6 millim. — Supra terram rupium prope Beaucaire in Gallia meridionali. Forte nimis affinis præcedenti.

3. **V. crenulata** Nyl. *Prodr.* p. 178 (ut var. sub præcedente) squamulæ thallinæ parvæ cinereo-glaucescen-

variat, jam enim est globulare, jam (in emersis sæpe) conico-hemisphæricum, jam depressum; inde hymenium quoque in speciebus pluribus infimis deprimitur.

tes, crenatæ, discretæ aut subimbricatæ, perithecia tenuia nigra, epitheciis vix prominulis, sporæ oblongo-ovoideæ, sæpe uniseptatæ, long. 0,016-20, crass. 0,006-7 millim.—Supra terram arenosam inter muscos minores prope Cannes in Gallia meridionali lecta a cl. Bornet. (Prope Streitberg in Franconia similiter lecta videtur a cl. Arnold, coll. n. 140, sed sterilis modo).

4. V. **subcrustosa** Nyl. *Prodr.* p. 178; *End. cinerascens* var. Nyl. *Alger.* p. 340. — Thallus albidus vel cinerascens, firmus, diffissus, ambitu effigurato-diffractus, apothecia pallida, sporæ ellipsoideæ.—Ad saxa in Algeria. Quoque in Ins. Canariis (Bourg. *Pl. Canar.* n. 1122, inscripta « Sagedia elegans » Mnt), sed nonnihil recedens tangensque sequentem.

5. V. **Schæreri** Nyl. *Prodr.* p. 178; *Parmelia Schæreri* Fr. *L. E.* p. 106; *End. miniatum* v. *monstrosum* Schær. *Enum*, p. 232, *L. H.* 288; *E. monstrosum* Mass. *Ric.* p. 184. — Thallus cinereo-glaucescens crassiusculus (circa 1 millim.), grosse anguloseque areolato-diffractus; apothecia pallida modo epitheciis nigricantibus.—Ad saxa calcarea in montanis Europæ præsertim meridionalis, Helvetiæ mitioris, Bavariæ, Cebennorum, Pyrenæorum, Hispaniæ et Italiæ. Hypothallus tenuiter niger; thallus rhagadiose areolatus.

6. V. **psoromia** Nyl. l. c.; *E. psoromoides* Schær. *Enum.*, p. 234, L. H. 595.— Thallus cinereo-fuscescens squamuloso-concrescens, granuloso-corrugatus, ambitu lobato-effiguratus pallidiorque; apothecia pallida; sporæ oblongo-ellipsoideæ, long. 0,013-14, crass. 0,005-6 millim.—Supra muscos in Helvetia ad truncos tiliæ. Affinis *V. tephroide* var. cartilagineæ.

** Sporæ fuscæ vel fuscescentes, murali-divisæ, 2næ in thecis. Sp. 7-8.

7. V. pallida Nyl. *Prodr.* p. 178; *End. pallidum* Ach. *L. U.* p. 301, *Syn.* p. 100, Leight. *Ang. Lich.* p. 19, t. 5, f. 3, Nyl. *Alger.* p. 339; *E. pusillum* v. *pallidum* Fr. *L. E.* p. 411, Schær. *Enum.* p. 234; *E. hepaticum* Moug. *St. Vog.* 541 pr. p. — Thallus pallide vel sordide rufescens squamuloso-adnatus. — Supra terram in tota fere Europa passim sat frequens, sed sparsa, etiam in Algeria. *Saxicola* (ad schistos micaceos) squamulis pallidis contiguis vel subimbricatis, perithecii parum infuscatis, in Nova Anglia (Tuckerman).

8. V. Garovaglii Mnt. in Garov. *Not. Lomb.* 1., p. 334, in *Ann. Sc. nat.* 3, XI, p. 59, *Syll.* p. 367, Nyl. *L. P.* 90, *Prodr.* p. 179; *End. Garovaglii* Schær. *Enum.* p. 234; *Thelotrema Schæreri* Hepp *Flecht.* 100; *Dermatocarpon Schæreri* Krb. *S. L. G.* p. 326. — Thalli squamulis minoribus, sæpe obscurioribus, terræ adnatis, invicem magis crustaceo-concrescentibus. — Supra terram ex Italia usque in Sueciam mediam; adhuc in subalpinis Pyrenæorum, quoque in Algeria. Vix sit nisi varietas præcedentis. Supra muros vetustos in Gallia occurrit ejus forma INCRUSTANS Nyl. l. c. (*Verr. sorediata* Borr. *E. Bot.* suppl. t. 2612, f. 2; *Endocarpon sorediatum* Hook. *Brit. Fl.* 2, p. 158, Leight. *Aug. Lich.* p. 18, t. 5, f. 2) thallo fuscescente, toto crustaceo-concrescente (soredia omnino accidentalia, ergo nomen « sorediata » ægre conservandum). Transit fere in sequentem, quæ ejus sit quasi status lævigatior, saxicola.

B. — Thallus areolatus vel areolato-diffractus aut pulvereus vel evanescens. Sp. 9-32.

* Sporæ 2næ in thecis, fuscescentes vel incolores, murali-divisæ. Sp. 9-10.

9. **V. umbrina** Whlnb. *Fl. Suec.* p. 871, *Fr. L. E.* p. 441, *L. S.* exs. 417; *Endoc. lithinum* Leight. *Ang. Lich.* p. 19, t. 6, f. 2, *L. Br. exs.* 98; *Thelotr. fissum* Hepp *Flecht.* 103; *Sphæromphale fissa* et *elegans* Krb. *S. L. G.* p. 335.—Thallus fuscescens, sat tenuis, opacus, læviusculus vel granuloso-inæqualis. — Ad saxa granitosa in montosis Europæ totius rarius, frequentius in Scandinavia. E. Pyrenæis et Cebennis mihi visa. Quoque in Himalaya (J. D. Hooker) et in America boreali. Variat locis magis umbrosis vel humidis, thallo nonnihil crassiore distinctius areolato : var. 1) CLOPIMA Nyl. *Prodr.* p. 179, (*V. clopima* Whnlb. in Ach. *Meth.* suppl. p. 20, *L. U.* p. 287; *Pyr. clopima* Ach. *Syn.* p. 120, Schær. *Enum.* p. 211; *Sag. clopima* Fr. *L. E.* p. 415, *L. S. exs.* 415; *Thelotr clopimum* Hepp *Flecht.* 101; *Stigmatomma cataleptum*, *spadiceum et clopimum* Krb. *S. L. G.* p. 338, 339; *Pyr. areolata* Ach. *Syn.* p. 122; *V. fissa* Tayl. *Fl. Hib.* 2, p. 95, Leight. l. c. f. 3. Variat porro thallo evanescente, apotheciis immersis (accedens ad *V. hymenogoniam*, sed thecis bisporis) : var. 2) CALCAREA Nyl. *Prodr.* p. 180 (*Polyblastia nigella* Kphb. ex Arn.), calcicola, rarius obvia, vix specie separanda. Variat adhuc in Chili thecis monosporis : var. 3) MONOSPORA Nyl. *Chil.* p. 175.

10. **V. gelatinosa** Ach. *L. U.* p. 283, *Syn.* p. 91. — Thallus obscure nigricans vel fusco-nigrescens sat tenuis, inæqualis; apothecia nigra basi innata,

conice prominula, satis obtusa, epithecio impresso; sporæ incolores oblongæ vel ellipsoideæ, long. 0,100-0,125, crass. 0,040-50 millim. — In Helvetia ad rupes umbrosas supra muscos. Perithecia cylindraceo-conica, altit. 0,5-0,55 millim., crass. 0,3-0,4 millim., nigra vel fusca.

** Stirps *V. rupestris*. Sporæ incolores 8næ, simplices, raro 1-5 septatæ vel murali-divisæ. Sp. 11-31.

10. **V. fuscula** Nyl. *Collect. G. m. Pyr.* 12, *Prodr.* p. 180; *V. areolata* Nyl. *Alger.* p. 340 (non Ach.). — Thallus tenuis fuscus vel fusco-brunneus areolato-rimosus; apothecia pallida immersa; sporæ globoso-ellipsoideæ vel sphæricæ. — In Europâ præsertim meridionali ad saxa calcarea rarius. Etiam in Algeria.

12. **V. catalepta**. *Pyrenula catalepta* Ach. *Syn.* p. 120; *V. fuscella* var. Ach. *L. U.* p. 290.—Affinis præcedenti. Thallus fuscescens areolatus; sporæ ellipsoideæ, long. 0,016-20, crass. 0,007-8 millim.; gelatina hym. iodo dilute vinose rubens. Ad saxa cotacea et dolomitica in Germania rara. Ad saxa calcarea prope Streitberg in Franconia cl. Arnold (ex coll. n. 727) detexit varietatem thallo cervino granulato-areolato, apotheciis umbonatis, demum supra latius nigris areolamque thallinam occupantibus, sporis minoribus vel brevioribus, long. 0,012, crass. 0,008 millim.: var. SUBUMBONATA Nyl in Mus. Paris.

13. **V. amphibola** Nyl. *Alger.* p. 340, *Prodr.* p. 180. — Thallus albidus vel albus tenuis areolatus, hypothallo nigro, perithecia nigra. Gelatina hym. iodo cœrulescens, dein violacee tincta. — Ad saxa dolomitica et calcarea in Gallia meridionali et in Algeria.

Thrombium lecideoides Mass ex Arn. varietas est thallo obscuriore, magis lævigato, areolis minoribus.

14. **V. glebulosa** Nyl. *L. P.* 147, *Prodr.* p. 180. — Thallus cervino-cinereus, diffracto-glebulosus, hypothallo nigro, apothecia pallida, sporæ oblongæ. — Ad muros in Gallia rara (reg. Paris., Lugd.).

15. **V. nigrescens** Pers in Ust. *Ann. Bot.* 14, p. 36, Fr. *L. E.* p. 438, DR. *Alger.* p. 291, Leight. *Ang. Lich.* p. 62, t. 27, f. 1; *Pyr. nigrescens* Ach. *Syn.* p. 126, Schær. *Enum.* p. 210, *L. H.* 439; *V. fuscoatra* Wallr., Krb. *S. L. G.* p. 341; *Lithoicia apomelæna* Mass. ex Arn. — Thallus niger vel nigricans opacus areolato-rimulosus. — In omnibus regionibus calce recentioris formationis substratis in Europa supra lapides calcareos frequens, rarius ad arenarios vel schistosos. Etiam in Africa boreali et in America boreali. Abit in status tres sequentes, quos ægre ut species autonomas considerare fas sit.

* **V. fuscella** Ach. *L. U.* p. 289, Schær. *Enum.* p. 215, Nyl. *Alger.* p. 341, *Prodr.* p. 181, Krb. *S. L. G.* p. 342; *Sagedia fuscella* Fr. *L. E.* p. 413, Leight. *Ang. Lich.* t. 7, f. 2. — Thallus et cetera ut in *nigrescente*, sed epithallus cinerascens. — Locis iisdem, at minus frequens, etiam supra tegulas lateritias. Ex America eam non vidi. Thallus sæpe distinctius areolatus.

** **V. viridula** Ach. *L. U.* p. 675, Schær. *Enum.* p. 215, Hepp *Flecht.* 91, Nyl. *Alger.* p. 361, *L. P.* 95, *Prodr.* p. 181, Krb. *S. L. G.* p. 343; *Sag. viridula* Fr. *L. E.* p, 414, Leight. l. c. f. 3; *V. fuscella* var. Ach. *L. U.* p. 289; *V. circumscripta* Chaub. in St. Am. *Fl. Agen.* p. 484. — Similis *fuscellæ*, at epithallo obscure olivaceo-virescente. — Iisdem locis ac *nigrescens* et fere

æque frequens. Etiam ad terram murorum (cimenti loco adhibitam). Thallo minute areolato-granuloso in Ohio, in America boreali (ex hb. Hook. et Tuckerm., *V. elæochroa* Tuck. *Syn*. p. 87), ad schistos argillaceos.

*** **V. macrostoma** Duf. in DC. *Fl. Fr*. 2. p. 319, Fr. *L. E*. p. 439, Schær. *Enum*. p. 214, Leight. l. c. t. 21, f. 4, Nyl. *L. P*. 94, *Prodr*. p. 81. — Similis *viridulæ*, thallo nonnihil vegetiore, olivaceo-rufescente vel cervino, areolis sæpe supra inæqualibus, ostiolis majoribus. — Ad muros eorumque cimentum in Europa temperata et calidiore, frequentior in Gallia media et meridionali.

16. **V. virens** Nyl. in *Bot. Notis*. 1853, p. 180. — Thallus sordide olivacee virescens aut cinerascens areolatus, areolis verrucosis difformibus et quasi e granulis pluribus concretis, plerumque contiguis et parum crassis (vix altit. 1 millim.); apothecia immersa perithecio toto nigro (latit. 0,3 millim.), epithecio vix prominulo; sporæ ovoideæ, long. 0,012-21, crass. 0,007-9 millim. — Ad lapides calcis primitivæ prope Salam in Suecia media. Affinis *viridulæ*, at distincta mox thallo verrucoso-areolato, longe magis inæquali. *Sagedia Novæ Angliæ* Tuck. in litt., ad schistos micaceos in Nova Anglia, *virentis* est forma paullo lævior, vix nomen peculiare merens.

17. **V. plumbea** Ach. *L. U*. p. 285, *Syn*. p. 94, DC. *Fl. Fr*. 6, p. 173, Fr. *L. E*. p. 438, Leight. *Ang. Lich*. t. 19, f. 5, Krb. *S. L. G*. p. 348; *Lichen plumbosus* Sm. *E. Bot*. t. 2540; *V. cærulea* Schær. *Enum*. p. 216 (non DC.), *L. H*. 102. — Thallus tenuis plumbeo-cinerascens, perithecia integre nigra. — Ad saxa calcarea recentioris formationis a Gotlandia in Italiam, passim. Va-

riat interdum thallo olivaceo-fuscescente : var. FUSCA Schær. l. c. (*Verr. pinguicula* Mass. ex Arn. in Mus. Paris). Altera varietas sit *V. murina* Leight. (v. infra).

18. **V. minima** Mass. ex Arn. in Mus. Paris. — Thallus sat tenuis sordide fuscus, maculatim difformis, passim maculas plus minus confluentes effingens, interdum rimulosus; apothecia inter minora in hoc genere (latit. circa 0,15 millim.), parum prominula, dimidiata (parte emersa nigra), epithecio sæpius impressulo; sporæ 8næ incolores parvæ oblongo-ellipsoideæ, long. 0,009-0,011, crass. 0,0045 millim (plerumque guttula oleosa versus apicem utrumque). — Supra lapides calcareos sylvæ prope Eichstaett in Franconia, cl. Arnold. Minutie sporarum distinguitur a *V. æthiobola* Ach. Vix bona species.

19. **V. margacea** Whlnb. *Lapp*. p. 465, Fr. *L. E*. p. 440 pr. p., Nyl. *Prodr*. p. 181; *Pyr. margacea* Ach. *L. U*. p. 215, *Syn*. p. 127, Schær. *Enum* p. 211; *V. papillosa* Ach. *L. U*. p. 286; *V. Leightoni* Hepp *Flecht*. 95; *V. hymenea* Krb *S. L. G*. p. 344. — Thallus fusco-olivaceus, sæpe nitidiusculus, continuus vel rimosus, plus minus expansus; apothecia peritheciis infra subintegris (vel ibi tenuioribus). — Ad saxa præsertim granitosa in montanis totius Europæ parce; quoque in Abyssinia. Vix sit nisi status graniticolus *V. nigrescentis*. Variat minor, thallo sæpe tenuiore et olivaceo-virescente, sporis minoribus oblongo ellipsoideis, long. 0,017-24, crass. 0,007-0,010 millim.: var. 1) ÆTHIOBOLA Whlnb. l. c., Nyl. l. c., (*V. æthiobola* Ach. *Meth*. suppl. p. 17, *L. U*. p. 292, Zw. *Exs*. 29 A.; *Pyr. ætiobola* Ach. *Syn* p. 125; *V. papillosa* Leight. *Ang. Lich*. p. 54, t. 24, Krb. *S. L. G*. p. 350; *V. umbrina* Sm. *E. Bot*. 1499, f. 1,

Leight. *Ang. Lich.* p. 52, t. 23, f. 2, *L. Br. exs.* 101; *V. mauroides* Schær. *Enum.* p. 215; *V. chlorotica* Hepp *Flecht.* 94, non Ach.; *V. elæina* Krb. *S. L. G.* p. 345; *V. confluens* Mass. ex Arn. in Mus. Par), in montanis passim, ad saxa varia, rarius ad calcem (tum major est *V. olivacea* Fr. *L. E.* p. 438; *Pyr. olivacea* Schær. *Enum.* p. 209; — minor *Lithoicia elæomelæna* Mass. ex Arn. in Mus. Paris.). Variat adhuc minor, thallo tenui flavide cinerascente : var. 2) HYDRELA (*V. hydrela* Ach. *Syn.* p. 94, Fr. *L. S. exs.* 389, Moug. *St. Vog.* 952, Krb. *S. L. G.* p. 344), ad saxa sæpe inundata vel lapides in rivulis (thallo albido est *V. lævata* Ach. *L. U.* p. 284, *Syn.* p. 94, Leight. *Ang. Lich.* t. 19, f. 1, *L. Br. exs.* 198.). Variat dein thallo crassiore, diffracto-areolato, sese ad typum habens plane ut *macrostoma* ad *nigrescentem* : var. 3) CATALEPTOIDES Nyl. *Prodr.* p. 182. (*Pyr. catalepta* Schær. *Enum.* p. 211 [non Ach.], Zw. *Exs.* 150), obveniens ad saxa montium graniticorum a Suecia media usque in Alpes et Pyrenæos. In monte Aubrac Cebennorum supra rupes basalticas ferruginosas lecta fuit a Prost thallo læte ochraceo-rufo rimoso-areolato, sporis long. 0,018, crass. 0,008 millim., forma FERRUGINOSA (*Verr. clopima* Dub. *B. G.* p. 647).

20. **V. pyrenophora** Ach. *L. U.* p. 285, *Syn.* p. 94; *Acrocordia galbana* Kphb. in *Flora* 1855, p. 70; *Thelidium galbanum* Krb. *S. L. G.* p. 354; *Sagedia Borreri* Næg. in Hepp *Flecht.* 441; *V. Schraderi cotacea* Stenh. in Fr. *L. S. exs.* 416; *Pyr. verrucosa* Ach. *L. U.* p. 314, *Syn.* p. 219. — Thallus cinerascens vel albicans tenuis, inæqualis; apothecia sæpius majuscula, perithecio dimidiato; sporæ ellipsoideæ 1-se-

platæ, long. 0,018-40, crass. 0,009-0,015 millim. — Ad saxa varia, præsertim schistosa et calcarea in fere tota Europa parce. Non differt *Amphoridium umbrosum* Mass., ex specim. ipsius. Variat ad calcem forma externa subsimilis *V. hiascenti* Ach. (vel *Hochstetteri* Fr.), sporis 1-septatis, long. 0,028, crass. 0,013 millim.: var. 1) DECIPIENS (*Sagedia decipiens* Hepp ex Arn. in Museo Par.), ad lapides calcareos in Franconia, Arnold. Idem ibidem ejus varietatis formam sporis 3-septatis quoque legit (coll. n. 673). Variat dein similis typo, thallo evanescente, apotheciis minoribus, sporis ovoideo-ellipsoideis 3-septatis, long. 0,030-32, crass. 0,012-15 millim.: var. 2) CATARACTARUM (*Sag. cataractarum* Hepp *Flecht.* 442 et *Zwackhiana* 443) ad calcem et lapides arenarios in Helvetia; nec differt nisi thallo tenui roseo vel roseo-albo *Verr. fontigena* Kphb. in Mus. Paris., lecta a cl. v. Krempelhuber ad lignum inundatum in Franconia. Variat magis insignis thallo cinereo vel fuscescente tenui, sporis 3-5-septatis, long. 0,040-60, crass. 0,015-20 millim., hypothecium inferum tenue fuscescens vel denigratum, raro fere incolor : var. 3) SPRUCEI (1) (*V. Sprucei* Leight. *Ang. Lich.* t. 23, f. 4-6; *V. pyrenophora* Leight. *L. Brit. exs.* 139; *Sag. pyrenophora* Hepp *Flecht.* 97 et *S. Zwackhii* 96; *Thelotr. 5-septatum* Hepp ibid. 99, *Thelid. Auruntii* Mass.), ad saxa præsertim schistosa, in montibus Helvetiæ et Galliæ parce. Quoque ex America septentrionali missa a cl. Tuckerman; etiam

(1) Varietas *Sprucei* quoque in Gallia, Arvernia occurrit athallina, apotheciis immersis, calcivoris, perithecio integre nigro, obiter visa lecideiformis (forma *calcivora* dicenda, si placet).

in Abyssinia. Variat denique calcicola, thallo albo vel albido ruguloso, fere granulato-inæquali, opaco, sæpius sat tenui, perithecii parte infera immersa tenui, nigra, sporis 5-7-septatis, septulis aliis (saltem uno vel altero) longitudinalibus vel obliquis inter transversa divisis, long. 0,050-60, crass. 0,017-21 millim. : var. 4) RUGULOSA Nyl. *Prodr.* p. 182 (*V. epipolæa* v. *verrucosa* Schær. *Enum* p. 218; *Thelotr. Hegetschweileri* Næg. in Hepp *Flecht.* 446), ad saxa calcarea in Helvetia.

* **V. Ungeri** Flot. ex Zw. *Exs.* 28, Nyl. *Prodr.* p. 184 ; *Thelidium Ungeri* Krb. *S. L. G.* p. 354. — Thallus albus vel cæsio-albus opacus rugulosus subfarinaceus, effusus; apothecia majuscula semiimmersa perithecio dimidiato, hypothecio infero obsolete fuscescente; sporæ ellipsoideæ 1-septatæ, long. 0,020-32, crass. 0,011-13 millim. — In Germania ad saxa calcarea raro obvia.

21. **V. mucosa** Ach. *Meth.* suppl. p. 23, *L. U.* p. 282, *Syn.* p. 93, Whlnb. *Lapp.* p. 466. — Thallus nigricans vel olivaceo-nigrescens lævis, sat tenuis, vix nitidiusculus; apothecia immersa (in protuberantiis depressulis thalli), intus albida, parva; sporæ ovoideæ, long. 0,008-0,010, crass. 0,006-0,0065 millim. — Ad ripas in lapidibus et petris aqua suffusis in Suecia et Lapponia, ex Achario. Supra fundum schistosum rivuli prope Cherbourg lecta a cl. Le Jolis. Sporæ frequenter, protoplasmate in medio transversim contracto, quasi irregulariter uniseptatæ. Gonidia sæpius sporis nonnihil minora.

22. **V. maura** Whlnb. in Ach *Meth.* suppl. p. 19, *Fl. Lapp.* p. 466, Ach. *L. U.* p. 291, *Syn.* p. 95, Fr.

L. E. p. 442, *L. S. exs.* 388, Leight. *Ang. Lich* p. 59, t. 25, f. 3, *L. Br. exs.* 33; *Pyr. maura* Schær. *Enum.* p. 209. — Thallus niger nitidiusculus lævigatus et statio peculiaris huic speciei dignoscendæ sufficiunt. — Ad rupes et lapides, præsertim graniticos, in summis oris maritimis totius Europæ. Quoque in India orientali. Comparetur *V. nigrescens*.

23. **V. microspora** Nyl. *Chil.* p. 175, *Prodr.* p. 185. — Thallus cinereo-virens tenuis maculiformis; perithecia subintegre nigra; sporæ ellipsoideæ, long. 0,007-9, crass. 0,0045-0,005 millim. — Ad rupes calcareas a mare sæpe inundatas prope Cancale in Gallia occidentali (Brébisson). Formam ecrustaceam sporis pauxillum majoribus ad saxa arenaria in Chili legit cl. Cl. Gay.

24. **V. Dufourei** DC. *Fl. Fr.* 2, p. 318, Dub. *B. G.* p. 646, Moug. *St. Vog.* 953, Schær. *Spic.* p. 54, *Enum.* p. 218 (exclus. varr.), *L. H.* 101, Fr. *L. E.* p. 433, Krb. *S. L. G.* p. 346; *V. exserta* Ram. in *Ann. Soc. Linn. Paris.* 1827. p. 435; *V. concinna* Borr. *E. Bot.* suppl. t. 2623. f. 1, Leight. *Ang. Lich.* p. 50, t. 22, f. 3 (add. p. 76). — Affinis est *V. murali*, sed thallo distinctius limitato, apotheciis majoribus, crebrioribus, satis constans; sporæ simplices longit. 0,016-19, crassit. 0,008-10 millim. — Ad saxa calcarea in Europa præcipue meridionali; etiam in Britannia et Germania. (Forma macula thallina pallide ochracea [e substrato ferroso] quoque occurrit, ex. gr. in Pyrenæis ad Bagnères de Bigorre estque *V. Harrimanni* v. *pallida* Schær. *Enum* p. 217). Variat apotheciis et sporis minoribus: var. LIMITATA (*V. limitata* Kphb.),

huc potius disponenda quam sub *V. murali*, ob similitudinem habitus majorem.

25. **V. rupestris** Schrad. *Spic. Fl. Germ.* p. 109, t. 2, f. 7, DC. *Fl. Fr.* 2, p. 317, Moug. *St. Vog.* 951, Fr. *L. E.* p. 436, Schær. *Enum.* p. 217, L. H. 103 (et 441), Leight. *Ang. Lich.* p. 37, t. 25, *L. Br. exs.* 140, f. 4, Nyl. *Prodr.* p. 183; *V. Schraderi* Ach. *L. U.* p. 284, *Syn.* p. 93; *V. muralis* DR. *Alger.* p. 290; *V. Baldensis* Mass.; *Hymenelia hiascens* Krb. ex Arn. (1) — Thallus parcus albidus vel obsoletus evanescensque inter particulas superficiales saxi; apothecia immersa (inde *V. immersa* Pers. in Uster. *N. Ann. Bot.* St. 1, p. 23), parte perithecii ita intruso tenuiore sæpe pallescente; sporæ ovoideæ vel ellipsoideæ simplices. — Ad calcem in regionibus recentiori formatione substratis totius Europæ. Quoque in Africa et in America boreali. Maxime est polymorpha in speciebusque divisa fuit plurimis. Ad cimentum terrosum murorum terramve efficit : *V. ruderum* DC. *Fl. Fr.* 2. p. 318, frequens in Gallia media, var. 1) RUDERUM, si placet. Ad calcem duriorem, macula thallina alba, apotheciis minoribus: var. 2) CALCISEDA (*V. calciseda* DC. l. c.). Lapide pro apotheciis immersis recipiendis

(1) Huc quoque pertinent nomina : *V. subalbicans* Leight. *Ang. Lich.* t. 25, f. 1, *L. Br. exs.* 200, *V. immersa* l. c. f. 2, *V. patula* t. 26, f. 1, *V. Harrimanni* Ach., Leight ibid. t. 19, f. 5 (forma varietatis *calcisedæ*), *V. cinereo-rufa* Schær. *Spicil.* p. 338, *V. Harrimanni* Schær. *Enum.* p. 216 (excl. synon. et var.). — *V. subalbicans* Leight. accedit ad *muralem* æque ac *V. chlorotica* Leight. *L. Br. exs.* 34 (non Ach.). — *Porphyriosporæ orbicularis* Mass. specimen nullum rite evolutum vidi.

gibberuloso et a thallo sæpe albo-suffuso, apotheciis plerumque majoribus, parte immersa infuscata, sporis long. 0,025-30, crass. 0,016-20 millim., sistit var. 3) HOCHSTETTERI (*V. Hochstetteri* Fr. *L. E.* p. 435; *Urceolaria scruposa* var. *verrucosa* Schær. *Enum.* p. 90, *L. H.* 292) rarius in Europa obvia et simul forma vix distinguenda *Pyrenula hiascens* Ach. *L. U.* p. 314, Syn. p. 219 (*V. cincta* Ram. in *Mém. Mus.* XIII, 1825, p. 276, et in *Ann. Soc. Linn. Paris.* 1827, p. 435) perithecio integre nigro, sporis modo paullo angustioribus, long. 0,022-24, crass. 0,009-10 millim. (ex typo Ach.); hæc varietas 3tia forte melius dicenda sit *hiascens* (1). Variat dein macula thallina (ex orcineate) roseo-tincta, apotheciis immersis, parte perithecii immersa pallida (vel incolore), supera crasse nigra: var. 4.) PURPURASCENS Schær. *Enum.* p. 217, *L. H.* 440 (*V. purpurascens* Hffm. *Pl. Lich.* t. 19, f 3, DC. *Fl. Fr.* 2, p. 317; *V. Hoffmanni* Hepp *Flecht.* 431) in Europa præsertim mitiore haud rara. Quoque ferro ochracee tincta ibi occurrit typus hujus speciei. Variat hæc denique apotheciis perithecio etiam parte immersa æqualiter crassa et nigra: var. 5) INTEGRA Nyl. *Prodr.* p. 183 (*V. depressa* Stenh.; *Amphoridium Veronense, dolomiticum* et *mastoideum* Mass. ex specimm. Arn.; *V. amylacea* Hepp ex Arn. in Mus. Paris.), thallo plus minus evanescente vel lapidem albo-suffundente; quoque visa thallo ferrugine tincto.

(1) In Pyrenæis, in regione subalpina (Cazaril) prope Luchon, etiam ad calcem transitionis inveni varietatem *Hochstetteri*, solitæ similem, peritheciis integris, sporis long. 0,032-34, crass. 0,015-18 millim.

* V. **murina** Leight. ibid. f. 3 et p. 44; *V. myriocarpa* Hepp *Flecht.* 430; *V. Pazientii* Mass. — Thallus obscure cinerascens vel griseus: apothecia subimmersa minora perithecio integro; sporæ ovoideæ vel oblongo-ellipsoideæ, long. 0,014-21, crass. 0,007-9 millim. — Ad calcem in iisdem locis ac *rupestris* et *plumbea*, sed rarior. Forte melius varietas *Verrucariæ plumbeæ*. Thallus tenuissimus sæpe macula tantum murina determinata indicatus; apothecia tum calcivora. Occurrit quoque perithecio parte immersa sordide pallescente.

** V. **muralis** Ach. *Meth.* p. 115, *L. U.* p. 288, *Syn.* p. 95, Fr. *L. E.* p. 436, *L. S. exs.* 357, Nyl. *Prodr.* p. 183; *V. concentrica* DC. *Fl. Fr.* 2, p. 318; *V. epipolæa* Ach. *L. U.* p. 285, *Syn.* p. 95. — Apothecia perithecio magis superficiali, quam in *rupestri*, et inferne incolora vel interdum fuscescentia; cetera ut in eadem. — Ad lapides murosque calcareos, præcipue in cultis, et ad tegulas lateritias, rarius ad schistos, in fere tota Europa frequens, in regionibus frigidis evanescens. *V. confluens* Mass. (*V. Acharii* Hepp), ex Arn. (coll. n. 459) in Mus. Par., non est nisi *V. muralis* mala, loco umbroso vigens. Forma lignicola, thallo albo-farinoso, PUTEANA dici possit (*V. puteana* Hepp *Flecht.* 437; *V. farrea* Ach. *Meth.* p. 115, *L. U.* p. 293, *Syn.* p. 96, quoad specim. lignicol.); lecta fuit in Gallia, Helvetia, Suecia.

26. V. **hymenogonia** Nyl. *Prodr.* p. 184; *V. muralis* Leight. *Ang. Lich.* t. 20, f. 1 (ut videtur). — Similis præcedenti, sed sporis murali-divisis (long. 0,018-34, crass. 0,011-17 millim.) et gonidiis hymeneis oblongis vel globulosis inter thecas inspersis. — Ad rupes

et lapides calcareos in Gallia et Belgia rara. Forte late distributa.

* **V. amphiboloides** Nyl. in hb. Till. de Clerm. — Thallus pallide griseus vel albido-pallescens sat tenuis, rimoso-areolatus; apothecia perithecio integro nigro innata, supra sæpe planiuscula lecideoidea; sporæ murali-divisæ, long. circa 0,027, crass. 0,016 millim. — E coll. Schwægrichen (Germania? Helvetia?), ad murum, ni fallor, absque loco indicato. Gonidia hymenea oblonga. Forte species distincta.

27. **V. diffractella** Nyl. in hb. Tuck. — Thallus pallide cervinus vel cinereo-pallescens mediocris crassitiei (0,25 millim.), totus crebre areolato-diffractus; apothecia innata in areolis thallinis protuberantibus, ostiolo denudato nigro, epithecio impresso, perithecio etiam cetero (æque ac hypothallus) nigro; sporæ ellipsoideæ murali-divisæ, long. 0,018-23, crass. 0,010-11 millim., gonidia hymenea copiosa breviter oblonga parva, long. 0,003, crass. 0,0015-0,002 millim. — Ad saxa micaceo-schistosa in Nova Anglia (Tuckerman). Extus fere *V. umbrinam* pallidiorem refert, sporis vero 8nis incoloribus differt.

28. **V. Sendtneri.** *Polyblastia Sendtneri* Kphb. in *Flora* 1855, p. 67; *Thelotr. muscicola* Hepp *Flecht.* 447. — Thallus griseus incrustans, passim fere squamulose effiguratus, inæqualis; apothecia perithecio toto nigro, pro parte maxima innato; sporæ murali-divisæ, long. 0,027-32, crass. 0,012-13 millim. — Supra muscos in montibus Bavariæ et Helvetiæ. Affinis præcedenti, thallo autem mox dignota.

29. **V. intercedens.** *V. muralis* Hepp *Flecht.* 445. — Thallus tenuissimus cinerascens; apothecia

majuscula, perithecio crasse dimidiatim nigro; sporæ varie vel muraliter divisæ, long. 0,026-36, crass. 0,016-20. — Ad saxa arenaria et schistosa in montibus Helvetiæ et Pyrenæis. Gonidia hymenea nulla. Sporis divisis distat a *V. murali*.

30. V. plicata Mass. ex Arn. in Mus. Paris. — Thallus albus (vel fere cæsio-albus) opacus, nonnihil inæqualis, rimulosus, crassiusculus; apothecia mediocria (latit. 0,4 millim.) innata, perithecio integre nigro; sporæ ellipsoideæ murali-divisæ, long. 0,011-16, crass. 0,008-9 millim. — Ad rupes dolomiticas in Franconia (Arnold).

31. V. nigrata Nyl. *Prodr.* p. 184. — Thallus tenuis nigricanus; apothecia perithecio integre nigro; sporæ ellipsoideæ, intus grosse granulosæ, long. 0,029-49, crass. 0,020-27 millim. — Supra *Weissiam crispulam* in Pyrenæis, ad Barèges.

*** Sporæ 8næ fusco-nigræ maximæ, murali-divisæ. Sp. 32.

32. V. verrucoso-areolata Nyl. *Prodr.* p. 102; *Lecanora atra* v. *verrucoso-areolata* Schær. *Enum.* p. 73, *L. H.* 538; *Sporodictyon Schærerianum* Mass. *Ric.* p. 182. — Thallus albus opacus, indistincte rimoso-areolatus verrucosusque, apothecia (in verrucis thalli inclusa) perithecio dimidiatim nigro, inferne inflexo; sporæ long. 0,064-82, crass. 0,038-45 millim. In Helvetia ad saxa arenaria rara.

Sectio *B*. — Paraphyses distinctæ graciles, sporæ incolores oblongæ, simplices aut murali divisæ. Gelatina hymenea iodo coerulescens. Sp. 33-35.

33. **V. epigæa** Ach. *Meth.* p. 123, *L. U.* p. 295, *Syn.* p. 96, Schær. *Spic.* p. 56, 333, *L. H.* 106, Fr. *L. E.* p. 431, *L. S. exs.* 246, Leight. *Ang. Lich.* t. 27, f. 4, Krb. *S. L. G.* p. 350, Nyl. *Prodr.* p. 185; *Sphæria epigæa* Pers in *Syn. Meth. Fung.* app. p. 27; *Thrombium epigæum* Schær. *Enum.* p. 222, t. 8, f. 4; *Lichen terrestris* Sm. *E. Bot.* t. 1681.—Thallus tenuis virescens, indeterminatus; apothecia perithecio integre nigro subimmerso; sporæ oblongæ simplices, long. 0,018-32, crass. 0,006-0,011 millim. — Supra terram, libentissime argillaceo-arenosam, in tota fere Europa passim. Etiam in America septentrionali.

34. **V. sphinctrinoides** Nyl. in Mus. Fenn. et Paris. — Thallus tenuissimus albicans, effusus; apothecia perithecio integro fusco-nigro, prominula, supra fere truncata, epithecio late impresso; sporæ fusiformi-oblongæ murali-divisæ, long. 0,040-45, crass. 0,011-14 millim. Gelatina hymenea et apices summi thecarum iodo cœrulescentes. — Supra muscos in Lapponia, Enari, eam legit Edwin Nylander. Spermatia tenella recta.

35. **V. thelostoma** Harrim. *Bot. Guide* 2, p. 44; *Segestrella thelostoma* Leight. *Ang. Lich.* t. 15, f. 2; *Pyr. umbonata* Ach. *L. U.* p. 316, *Syn.* p. 121. — Thallus cinerascenti-rufus vel cervinus, determinatus, tenuiter rimosus; apothecia in verrucis thalli depressis inclusa, ostiolo fusco-nigro in medio depressionis ejus sito, ita sæpe quasi margine planiusculo thallino cincto, perithecio incolore (latit. 0,2-0,3

millim.); sporæ ellipsoideæ simplices, long. 0,018-22, crass. 0,008-11 millim. — Ad saxa in Scotia.

II. Species potissime corticolæ (paucissimæ simul saxicolæ). Sp. 36-96.

Sectio *C.* — Sporæ incolores, paraphyses graciles, gelatina hymenea iodo non colorata. Sp. 36-48.

a. — Sporæ 8næ angustiores, fusiformes, septatæ; modo pars perithecii emersa colorata (nigra, fusca, rufa, pallida), submersa vero incolor. PORINA auctt. pr. p. Sp. 36-43.

36. **V. chlorotica** Ach. *L. U.* p. 283, *Syn.* p. 94, Schær. *Enum.* p. 213, *L. H.* 523, Nyl. *L. P.* 96 (corticola); *V. macularis* Schær. *Enum.* p. 213, *L. H.* 524; *V. carpinea* Ach. *L. U.* p. 281, *Syn.* p. 88, Fr. *L. E.* p. 448, Moug. *St. Vog.* 855, Schær. *Enum* p. 221, *L. H.* 525; *V. olivacea* Borr. *E. Bot.* suppl. t. 2597, f. 1, Leight. *Ang. Lich.* p. 42, t. 18, f. 1, *L. Br. exs.* 199; *V. biformis* Schær. *Enum.* p. 22, *L. H.* 109; *V. fusiformis* Leight. l. c. t. 18. f. 2, *L. Br. exs.* 99; *Opegrapha Thuretii* Hepp *Flecht.* 48 (f. thallo evanescente albido); *V. cestrica* Tuck. in Darlingt. *Fl. Cestr.* éd. 3, p. 452 (1). — Thallus plerumque est sat tenuis olivaceo-fuscescens, sed interdum cinerascit vel obsoletus evadit (qualia ex accessus lucis differentiis et statione pendent); similiter alio respectu (ex. gr. numero septorum in sporis 3-7) hæc species haud parum est polymorpha. Calcicola thallo dealbato vel vix ullo et macula thallina interdum nonnihil roseo-tincta est forma PERSICINA (*Sagedia persicina* Krb. *S. L. G.* p. 363; *Arthopyrenia saxicola* Mass. ex Arn.). Nomine ILLINITA designavi formam thallo tenui

(1) Huc pertineant omnes *Sagedia Harrimanni*, *Koerberi* (Krb.

cinerascente, fere opace verniceo, Hypna adpressa obducente (præsertim ad fagos prope Barèges) apotheciis magis innatis. — Species late distributa in Europa, usque fere ad Scandinaviam mediam procedens, ad cortices et saxa. Quoque in America et in Polynesia.

* **V. cinerea** Pers. in Ust. *N. Ann. Bot.* 1 St., p. 28, t. 3, f. 6 A. —Thallus vix ullus vel hypophlœodes; apothecia sæpe depressa (aliquando confluentia et macularia); sporæ plerumque 7-septatæ, long. 0,020-27, crass. 0,005 millim., paraphyses parcæ. — Ad cortices læves in Europa media rara. Forsan propria species. In Madras lecta fuit a Dre Wight, ex hb. Hooker., sporis 5-septatis, long. 0,018-22, crass. 0,005-0,0055 millim. Facie sæpe *Verrucariæ epidermidis* (*analeptæ*).

** **V. subcinerea** Nyl. in hb. Tuck. — Thallus macula cinerascente indicatus obscure limitata (linea tenui nigricante); apothecia nigra depressa (ambitu nonnihil circumfusa, et inde maculiformia), perithecio infra tenuiter nigro; sporæ fusiformes, altero apice (supero) crassiores, 3-septatæ, long 0,018, crass. 0,005 millim., paraphyses satis confertæ. — Ad corticem *Xanthoxyli* in Texas (Tuckerman). Forte propria species.

37. **V. lectissima** Nyl. *Prodr.* p. 187; *Segestrella*

L. Sel. 57), *ænea*, *abietina*, *sudetica*, *lactea* Krb. *S. L. G.* p. 362-366; nihil enim stabile video in notis distinctivis allatis. Alia nomina hujus loci sunt *V. codonoidea* Leight. *Ang. Lich.* t. 23, f. 3, *L. Br. exs.* 138, *V. linearis* Leight., *Sagedia erumpens* Mass., *glabra* Mass., *Porina muscorum* Mass. etc. Variant apothecia magis innata et parte perithecii immersa omnino incolore,

lectissima Fr. *L. E.* p. 430; *Segestria umbonata* Schær. *Enum.* p. 207, t. 8, f. 1, *L. H.* 287; *Segestrella umbonata* Krb. *S. L. G.* p. 331; *V. irrigua* Tayl. in *Fl. Hib.* 2, p. 95, Leight. *Ang. Lich.* p. 56, t. 24, f. 4 et 6; *V. erysiboda* Tayl. l. c. p. 98, Leight. *L. Br. exs.* 32 (apoth. fuscescentibus); *Segestrella thelostoma* Mass. *Ric.* p. 158, f. 307; *Biatora leptalea* DR. et Mnt. *Alger.* p. 268, Mnt. *Syll.* p. 339.—Affinis *chloroticæ*, nec differens nisi peritheciis pallide rufis vel rufescentibus. — Ad saxa varia et lapides (quartzosa, porphyrea, calcarea) in Europa media et meridionali rara; in insula Hogland Sinus Fennici adhuc eam observavit E. Nylander. Apothecia interdum fuscescentia, ut hæc arcte tangit præcedentem. In Algeria ad caules vetustos *Rusci hypoglossi*, apotheciis rufis aliisque admixtis infuscatis (f. *leptalea*, si placet).

38. V. epiphylla. *Porina epiphylla* Fée *Ess.* suppl. p. 76, Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 3, x, p. 130. — Thallus macula pallescente indicatus; apothecia flavido-pallida parva; sporæ 3-septatæ, long. circa 0,025, crass. 0,004 millim. — Supra folia varia in regionibus plurimis tropicis, in America, Madagascar, Taïti, Java, etc.

39. V. nana. *Porina nana* Fée *Ess.* suppl. p. 75, t. 36 f. 12. — Thallus albidus effusus tenuissimus; apothecia parva in verruculis parum prominulis inclusa, ostiolo fusco vel lutescente; sporæ 3-5-septatæ, long 0,024-30, crass. 0,004-5 millim. — Ad cortices in America æquinoctiali. Apothecia magnitudine ut in præcedente.

40. V. mastoidea. *Pyrenula mastoidea* Ach. *Syn.* p. 122; *Porina mastoidea* Fée *Ess.* p. 82, suppl. p. 74;

P. americana Fée *Ess.* p. 83, t. 20, f. 4, suppl. p. 74 (1) — Thallus cinerascens vel cinereo-virescens tenuis, determinatus; apothecia ab eodem tecta (verrucas hemisphærico-conicas formantia), ostiolo denudato nigro; sporæ 7-9 septatæ magnæ, long. 0,040-90, crass. 0,012-24 millim., episporio sæpe crasso (et adhuc halone) munitæ. — Ad cortices in fere omnibus terris more tropicis. Variat minor (accedens ad *nanam*), sporis 7-septatis, long. 0,032-46, crass. 0,005-8 millim. : var. 1) TETRACERÆ (*Pyrenula Tetraceræ* Ach. *Meth.* p. 121, *L. U.* p. 280, *Syn.* p. 125), cum typo obveniens (huc quoque Lepr. Guyan. n. 702). Variat dein major, thallo crassiusculo glaucescente, verrucis apotheciiferis mammillaribus sæpe 2-4 confluentibus, sporis angustioribus 7-septatis, long. 0,042-54, crass. 0,008-9 millim. — Ad corticem in Guyana gallica.

41. V. **innata** Nyl. in hb. Thur. — Thallus sat tenuis glauco-cinerascens continuus obducens, fere opacus, subtilissime rugulosus; apothecia innata (prominentiis thallinis leviter convexis vel parum conspicuis), ostiolo solum emerso punctiformi pallido aut fuscescente; sporæ 7-septatæ, long. circa 0,035, crass. 0,004 millim. — Ad corticem in sylvis insulæ Borboniæ (Lepervanche-Mézières)). Differt ab aliis facie lævigatiore et fere ut *Thelotrematis olivacei* Mnt.

42. V. **desquamescens**. *Porina desquamescens* Fée *Ess.* suppl. p. 75. — Similis *mastoideæ*, solum thallo viridi nitidiusculo facile desquamescente, late effuso,

(1) Huc pertineant quoque *Porina viridi-olivacea* Fée *Ess.* suppl. p. 74 et *P. marginata* ejusd. *Ess.* p. 82, t. 21, f. 5.

apotheciis sæpe minus prominulis, ostiolo pallido vel nigricante. — Ad cortices in Americæ meridionalis regionibus tropicis.

43. **V. nucula.** *Porina nucula* Ach. *Syn.* p. 112; *P. endochrysa* Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2, XIX, p. 79, Bab. *L. N. Zeal.* p. 42, t. 118 B. — Non differt a *mastoidea* nisi ostiolo pallido et sporis sæpe paullo obesioribus, long. 0,042-75, crassit. 0,010-12 millim. — Fere æque distributa ac *mastoidea*, in America tropica, Guinea, Java, etc., et adhuc in Nova Zelandia.

b. — Sporæ latiores, varie vel muraliter divisæ, 2-8næ in thecis. Species 43-47.

44. **V. muscicola** Ach. hb. — Thallus tenuissimus albicans effusus; apothecia (latit. prope 0,4 millim.) perithecio integre nigro vel fusco-nigricante (lamina tenui dissecta rufescente); thecæ bisporæ, sporæ oblongæ vel fusiformi-oblongæ murali-divisæ, long. 0,050-58, crass. 0,013-15 millim. — Supra muscos, verisimiliter e Suecia, in hb. Acharii.

45. **V. Nægelii.** *Pyrenula Nægelii* Hepp *Flecht.* 469. — Thallus obsoletus, macula indeterminata albicante indicatus; apothecia parva nigra depressiuscula fere suffusa (ostiolo nudo), perithecio integro (latit. 0,2 usque fere 0,3 millim.); sporæ 4næ murali-divisæ oblongo-ellipsoideæ, long. 0,027-34, crass. 0,012-14 millim. — Ad corticem pinorum in Helvetia.

46. **V. geminella** Nyl. in Mus. Paris. — Thallus macula obsoleta albicante indicatus; apothecia nigra mediocria (interdum pruinose subvelata), conico-convexula, ambitu nonnihil depressa, perithecio crasse dimidiato (aut infra tenuiter nigricante); spo-

ræ 2^{næ} in thecis oblongo-ellipsoideæ, murali-divisæ, long. 0,034-48, crass. 0,014-18 millim. — Ad cortices in Mexico.

47. V. **thelostomoides** Nyl. in hb. Hooker. — Thallus fusco-brunneus sat tenuis, areolato-diffractus, inæqualis, areolis apotheciiferis tumescentibus convexis; apothecia innata incolora, solum ostiolo nigro, vix prominulo, fere mediocria (latit. 0,2 millim.); sporæ 6-8^{næ} oblongo-ellipsoideæ murali-divisæ, long. 0,025-41, crass. 0,010-18 millim. — Ad lapides dolomiticos in India orientali, Dr J. D. Hooker.

48. V. **luridella** Nyl. in Mus. Paris. — Thallus tenuis lurido-cinerascens, areolato-rimosus; apothecia innata mediocria, perithecio solum superne denigrato, plus minus a thallo obtecta, parte immersa perithecii incolore; sporæ 8^{næ} oblongæ murali-divisæ, long. 0,030-36, crass. 0,011-12 millim. — Ad saxa schistosa in Bolivia septentrionali, lecta a cel. Weddell. Vix specie differt a *thelostomoide*, quæ thallum habet magis inæqualem, apothecia (vel earum protuberantias thallinas) magis prominula.

Sectio *D*. — Sporæ 8^{næ} oblongæ vel oblongo-ellipsoideæ (pleræque 4-loculares et sæpissime infuscatæ), paraphyses graciles confertæ; perithecium plerumque integre nigrum; gelatina hymenea iodo non (vel in 4 vel 5 speciebus vinose) tincta. Sp. 49-73.

a. — Sporæ magnæ murali-divisæ, 1-8 in thecis. Sp. 49-55

49. V. **variolosa** *Pers.* in Gaudich. *Uran. Bot.* p. 181 (s. *Pyren.*), Mnt. *Cub.* p. 146, *Syll.* p. 368 (1).

(1) Alibi jam animadverti, auctores sæpe decolorationes levesve mutationes substrati (« matricem » male dicunt) loco thalli veri

— **Thallus** macula plus minus pallescente vel pallide flavescente indicatus; **apothecia** atra magna (latit. 1-2 millim.) in cortice innata supra denudata vel plus minus emersa; thecæ monosporæ, **sporæ** oblongæ fuscæ murali-divisæ, long. 0,100-0,230, crass. 0,026-46 millim. Gelatina hymenea iodo (saltem dilute) vinose rubens. — Ad corticem in terris tropicis Americæ et Africæ. In Insulis Marianis (Gaudichaud). *V. pyrinoica* Ach. *Syn* p. 91 non differt nisi hymenio (vetustate?) flavido.

50. **V. borbonica** Nyl. in hb. Thur. — Similis præcedenti, sed sporis 8nis in thecis, fuscis vel fusconigris ellipsoideis, long. 0,070-0,105, crass. 0,035-41 millim. Gelatina hymenea iodo vinose rubens. — Ad cortices in Insula Borbonia (Lepervanche-Mézières, n. 47), et Madagascar (coll. Pervillé, n. 862, in Mus. Paris.). Apothecia sæpe latit. 3 millim., supra plano-convexiuscula, perithecio integro.

51. **V. papillifera** Nyl. in Mus. Paris. — **Thallus** macula pallescente plus minus obsoleta indicatus; **apothecia** magna (latit. 1 millim.), perithecio integre nigro, subhemisphærico prominula (denudataque), ostiolo conice papilliformi; thecæ 2-3-sporæ, **sporæ** fuscæ ellipsoideæ murali-divisæ, long. 0,068-88, crass. 0,024-34 millim. Gelatina hymenea iodo non tincta. — Ad corticem in Guyana gallica (Lepr. coll. n. 695). Affinis *V. variolosæ*, at thecis 2-vel 3-

deficientis vel hypophlœodis pro thallo ipso habere, et sæpissime epidermidem arborum pro eodem describere. Ita cel Montagne hic, ut plurimis locis analogis, in errorem talem cadit (loquens de « crusta cerata, » etc.). Interdum, in ejusmodi casibus, stratum gonimon hypophlœodes satis distinctum conspicitur.

sporis, sporis utroque apice paulum attenuatis minoribus, perithecio papillato.

52. **V. epapillata** Nyl. in hb. Hook. — Similis præcedenti, sed apotheciis epapillatis et fere totis obtectis (solum ostiolum plerumque modo denudatum). Sporæ binæ in thecis, fuscæ oblongæ, long. 0,140-0,165, crass. 0,036-50 millim., sæpe halone crasso hyalino involutæ. — Ad corticem in Ceylon (coll. Hook. fil. et Thoms. n. 2286). Modo thecæ iodo leviter vinose rubescentes (gelatina hymenea cetera non tincta).

53. **V. intrusa** Nyl. in Mus. Paris.— Thallus maculam lævigatam determinatam flavidam exhibens; apothecia immersa, perithecio majusculo nigro (latit. 1 millim.), ostiolo (thallino) minuto incolore vel leviter obscurato; thecæ monosporæ (rarius bisporæ), sporæ oblongæ incolores murali-divisæ, long. 0,145-0,185, crass. 0,036-42 millim., paraphyses passim anastomosantes. Nec gelatina hymenea, nec sporæ iodo coloratæ. — Ad corticem in Bolivia (Weddell). Spermatia recta, long. 0,005, crass. haud 0,001 millim. Habitus speciei *Thelotremata* quædam refert apotheciis intrusis; color thallinus interior (sub macula corticali) e particulis oritur cristallinis albis.

54. **V. aspistea** Fée *Ess.* suppl. p. 83 (sub *Pyren.*), Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2, XIX, p. 56 (non Ach.); *Pyrenula libricola* Fée l. c. p. 82 (1). — Thallus vix ullus vel modo macula pallescente indeterminata indicatus; apothecia perithecio integre nigro, mediocria, supra

(1) Nec differt a *V. aspistea Pyrenula leucostoma* Ach *Syn.* p. 124, ex India occidentali; epithecium enim albo-pulvereum est res accidentalis. Etiam e Ceylonia adest in hb. Hooker.

late denudata (emersa); sporæ 8næ ellipsoideæ fuscæ, seriebus transversis 8-10 3-loculares (vel fere murali-divisæ), long. 0,034-45, crass. 0,014-18 millim. Gelatina hymenea iodo vinose rubescens. — Ad cortices in America æquinoctiali, nec non in Polynesia (Taïti, etc., Jardin) et in Java. Apotheciis 3-4 confluentibus sistit varietatem (*astroideam*), quæ *Pyrenastrum americanum* Spreng. *Syst. Veg.* IV, p. 240, (*Parmentaria astroidea* Fée *Ess.* p. 70, t. 20, f. 1, Suppl. p. 67; *Pyrenastrum gemmeum* Tuck. Suppl.), iisdem locis obvia.

55. V. pyrenuloides. *Trypethelium pyrenuloides* Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2, XIX, p. 69, *Syll.* p. 371.—Thallus macula cinerascente vel pallescente plus minus determinata indicatus; apothecia porinoidea, obtecta (vel in prominentiis thallinis inclusa), ostiolo denudato nigro; sporæ 8næ ellipsoideæ fuscæ, seriebus fere 12 transversis divisæ, loculis 3-4 in quavis serie, vel murali-divisæ, long. 0,048-80, crass. 1,016-34 millim. Gelatina hymenea iodo vinose rubescens. — Ad cortices in America æquinoctiali, in Insulis Sandwicensibus (Rémy), Madagascar, Java, etc. Forte specie haud diversa a præcedente, a qua non differt nisi apotheciis magis obtectis. Variat (in Carolina) thecis bisporis sporis murali-divisis, long. 0,115-0,125, crass. 0,035-45 millim. (in iisdem speciminibus, quibus thecæ 8-sporæ).

b. — Sporæ mediocres plerumque 4-loculares, 8næ in thecis. Sp. 56-73.

56. V. aggregata. *Pyrenula aggregata* Fée *Ess.* p. 91, Suppl. p. 80; *Trypethelium nudum* ejusd. Suppl.

p. 61; *V. thelena* Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2,xix. p. 54 (non Ach.). — Thallus macula pallescente indicatus; apothecia nigra convexula, satis parva vel mediocria, sæpe aggregata vel passim serialim disposita, perithecio infra tenuiter nigro; sporæ fuscescentes 4-loculares. — Ad cortices in America æquinoctiali. Variat apotheciis depressioribus, magis confluentibus.

57. **V. marginata** Hook. in Kunth *Syn. Pl. æquin. Orb. nov.* p. 20 (sub *Pyrenula*); *V. Kunthii* Fée *Ess.* p. 88; *Pyrenula Kunthii* ejusd. Suppl. p. 80; *V. complanata* Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2,xix, p. 60, *Syll.* p. 370. — Similis *Verrucariæ nitidæ*, apotheciis majoribus (latit. 1-1,5 millim.) depressis, nudioribus, et vix species rite distincta. Macula thallina pallescens, aut fere indeterminata, aut linea nigra cincta. — Ad cortices in America tropica, Madagascar, Ins. Borbonia, Java, etc. Variat apotheciis minoribus (*V. Santensis* Tuck. in litt.) (1).

58, **V. nitida** Schrad. *Journ. Bot.* 1801, 1, p. 79, Ach. *Meth.* p. 121, *L. U.* p. 279, Borr. *E. Bot.* suppl. t. 2607, f. 1, Fr. *L. E.* p. 443, *L. S. exs.* 35, DR. *Alger.* p. 292, Leight. *Ang. Lich.* p. 35, t. 15, f. 3, *L. Br. exs.* 27, Zw. *Exs.* 30; *Pyrenula nitida* Ach. *Monogr.* in *Berl. Magaz.* 1812, p. 21, *Syn.* p. 125, Moug. *St. Vog.* 365, Schær. *Enum.* p. 212, t. 8, f. 2, *L. H. III*, Tul. *Mém. Lich.* t. 2, f, 6-8, Krb. *S. L. G.* p. 359; *V. maxima* DC. *Fl. Fr.* 2. p. 316; *Pyr. Copalchiana*

(1) Hæc varietas *Santensis* (Tuck.) sporas offert interdum simpliciter 3-septatas (loculis non lenticularibus), at hoc etiam in affinibus haud raro (et in sporis analogis *Graphidum*) conspicitur. Apothecia vel supra nuda vel hypophlœodea (et tum glaucescentia).

Fée *Ess.* suppl. p. 79, et *oleagina* ibid.; *P. Cinchonæ* ejusd. ibid. p. 80 (*Ess.* p. 87); *P. nitens* ejusd. *Ess.* p. 88, Suppl. p. 80 (1). — Thallus macula pallescente determinata indicatus (sæpe satis dilatata); apothecia mediocria vel majuscula prominula, licet obtecta (hypophlœodea), sæpe conferta, interdum passim confluentia. — Est fere cosmopolita, abundans in Europa (ad fagos præcipue) in plurimis regionibus; similiter in aliis partibus terræ occurrit, sed deest in zona arctica, nec procedit in Scandinavia ultra Sueciam meridionalem; in Himalaya adhuc altitudine 7000 pedum lecta a cel. J. D. Hooker. Variat, ut præcedens, etiam magnitudine sporarum. Cortex interdum loco maculæ thallinæ diffractus vel fere areolato-diffractus. Obscurior, effusior, est *V. quassiæcola* Fée *Ess.* p. 149, *Pyr. brunnea* ejusd. Suppl. p. 81. Minor, apotheciis minoribus, est var. NITIDELLA Flk. *D. L.* 10 (Leight. *L. Br. exs.* 28), mixtim obveniens cum typo (et vix ullo modo ab eadem varietate differt *Pyrenula aspistea* Ach. *Meth.* p. 121, *L. U.* p. 281, *Syn.* p. 123, in India occidentali, Guinea, Ceylon, etc. vigens); *Pyren. Bonplandiæ* Fée *Ess.* p. 74. t. 21, f. 3, Suppl. p. 78, est eadem magis extensa, nec separanda *Verrucaria Guayaci* Fée Suppl. p. 85.

* **V. punctella** Nyl. in hb. Tuck. — Vix distinguenda a *V. nitida,* macula thallina pallida vel flavo-

(1) *V. nitida* speciminibus, qualia interdum obveniunt, apotheciis enucleatis est : *Pyrenula pinguis* Chev. *Fl. Paris.* p. 518, Schær. *Enum.* p. 213; *Verruc. pinguis* Fr. *L. E.* p. 443; *Pyr. adacta* Fée *Ess.* p. 74, Suppl. p. 79. — Typus Acharii suæ *Pyr. clandestinæ* visus nimis miser, quare hoc nomen Acharii non interpretari possum.

pallescente, apotheciis parvis omnino immersis, ostiolis solum punctiformibus extus visibilibus et protuberantiis thallodeis levissimis vel obsoletis ceteroquin obtectis. Sporæ solitæ, long. 0,035, crass. 0,012 millim. — Ad corticem lævem in Carolina (Tuckerman).

59. **V. glabrata** Ach. *Syn.* p. 91, Schær. *Enum.* p. 222, *L. H.* 110, Moug. *St. Vog.* 950. Zw. *Exs.* 34, 35, Krb. *S. L. G.* p. 360, Nyl. *Prodr.* p. 188; *V. alba* var. b. Fr. *L. E.* p. 444. — Nimis affinis præcedenti, macula thallina effusa (vel saltem late expansa) albicante vel evanescente, apotheciis (dimidiatim) denudatis, prominulis; ceteroquin conveniens cum eadem. — Ad carpinos, fagos, etc., rara in Europa media (Gallia orient., Helvetia, Germania), nec non in America septentrionali obvia. Perithecia integra licet inferne plerumque attenuata.

* **V. coryli** Nyl. *Addit. Chil.* p, 174; *Pyrenula coryli* Mass. *Ric.* p. 164, f. 325, Vw. *Exs.* 216. — Vix est nisi varietas minor præcedentis, facie *Verrucariæ epidermidis* minoris, thalli macula nulla (vel omnino obsoleta), apotheciis parvis depressiusculis, perithecio dimidiato (vel ambitu [basi] solum intus inflexo, extus depresso); sporæ nigrescentes ellipsoideæ 4-loculares, long. 0,013-16, crass. 0,005-7 millim. — Raro locis iisdem in Europa ac *glabrata*, præsertim ad corylos. Etiam in Chili. Apothecia basi depressa 0,4 millim. lata.

60. **V. farrea** Ach. *Meth.* p. 115, *L. U.* p. 293, *Syn.* p. 96 (quoad specim. corticol.), Nyl. in *Bot. Notis.* 1853, p. 183, *Prodr.* p. 188; *V. alba* Schær. *L. H.* 105; *V. Schæreri* Flot. ex Ow *Exs.* 215; *V. leucoplaca Wallr.*

Cr. Germ. 1. p. 299; *Pyr. leucoplaca* Krb. *S. L. G.* p. 361; *P. quercus* Mass. Mem. p. 138, f. 170. — Thallus tenuis vel tenuissimus albo-pulvereus, effusus; apothecia minuta prominula, perithecio dimidiatim nigro (basi nonnihil inflexa); sporæ nigrescentes ellipsoideæ 3-septatæ (vel 4-loculares), long. 0,016-30, crass. 0,007-0,010 millim. Gelatina hymenea iodo obsoletissime violacee tincta. — Ad quercus in regionibus Europæ plurimis (usque ad Upsaliam versus septentrionem).

61. **V. hyalospora** Nyl. in hb. Tuck. — Thallus tenuissimus, non bene determinatus; apothecia nigra prominula mediocria, perithecio integre nigro (infra solum attenuato); sporæ ellipsoideæ incolores 3-septatæ, long. 0,019-25, crass. 0,010 millim. Gelatina hymenea iodo coerulescens, dein vinose rubescens. — Ad corticem (populi, ut videtur) in Nova Anglia (Tuckerman). Affinis præcedenti, sed facie *V. gemmatæ* minoris, thallo lævigato (fere obsoleto), sporis constanter hyalinis, perithecio integro.

62 **V. aurantiaca.** *Pyrenula aurantiaca* Fée *Ess.* suppl. p. 82, t. 37, f. 1. — Thallus satis tenuis vel tenuissimus intense aurantiacus lævis vel ruguloso-inæqualis, opacus. determinatus vel obscure limitatus, intus albicans; apothecia innata, perithecio integre nigro, minuta, vix nisi ostiolo paullo prominula, interdum quædam confluentia; sporæ incolores vel fuscæ, 4-loculares (loculis saltem mediis sphæroideo-lenticularibus), long. 0,025-35, crass. 0,009-0,013 millim. — Ad cortices in India occidentali. Etiam in Nukahiva (Jardin).

63. **V. circumfusa** Nyl. in Mus.. Paris.; *Blasto-*

desmia nitida Mass. *Ric.* p. 180. — Thallus macula pallescente indicatus; apothecia mediocria vel satis parva depressiuscula, ambitu nonnihil circumfuso-deplanata, perithecio basi intus aliquantulum inflexo, dimidiatim nigro, epithecio late impresso; sporæ oblongæ fuscæ 7-septatæ, long. 0,024-30, crass. 0,007-9 millim. — Ad corticem fraxini prope Veronam in Italia (Massalongo). Spermatia recta, long. 0,004, crass. 0,0005, sterigmata crassula brevia.

64. **V. micromma** Mnt. *Cr. Guyan.* p. 48, n. 191, *Syll.* p. 368, Nyl. *Addit. Chil* p. 174. — Thallus albidus vel albido-cinerascens tenuis effusus, læviusculus vel levissime rugosulus; apothecia in verruculis thallinis prominulis inclusa, ostiolo solum emerso, perithecio integre nigro (latit. fere 0,5 millim.); sporæ fuscescentes ellipsoideæ, loculis 4 simplicibus transversis, long. 0,011-15, crass. 0,007-8 millim. — Ad cortices in Guyana gallica. Formam ejus epithecio albo-velato, sporis long. 0,016-19, crass. 0,008-9 millim., in Chili legit cl. Cl. Gay (cf. *Pyr. leucostomam* Ach.).

65. **V. confinis** Nyl. *Addit. Chil.* p. 174. — Similis præcedenti, sporis brevioribus, crassioribus, loculis pluribus divisæ. Sporæ nigrescentes breviter ellipsoideæ, loculis 6-10 minutis rotundatis seriebus 4 transversim dispositis, 0,016-18 millim. longæ, 0,009-0,011 crassæ. — Ad cortices in America meridionali (Chili, Guyana gallica).

66. **V. denudata** Nyl. in hb. Thur. — Differt a præcedente æque ac *V. glabrata* a *nitida*, h. e. apotheciis denudatis. Sæpe minor. — Ad cortices in India occidentali (hb. Fée), in Insula Borbonia (coll. Bory de

St Vincent, hb. Thuret), in Ceylonia (hb. Hook.). Conferenda *V. Canellæ albæ*.

67. **V. albescens** Nyl. in Mus. Paris. — Thallus tenuissimus albus vel albidus subtiliter obscure limitatus; apothecia conferta, sæpe albo-suffusa, prominula, perithecio (latit. 0,25 rarius adtingente) infra attenuato (inde interdum quasi dimidiatim nigo); sporæ incolores vel fuscescentes ellipsoideæ, loculis minutis rotundatis seriebus 4 (quaque serie loculis 2-3 constituta), long. 0,011-18, crass. 0,008-9 millim. Gelatina hymenea iodo passim leviter violacee tincta. Ad corticem *Spondias luteæ* in Guyana britannica. Satis facile distincta a *V. confini* apotheciis suffusis (nec quidem ostiolo determinate denudato), plerumque minoribus.

68. **V. ochraceoflava** Nyl. in Mus. Paris. — Thallus tenuis determinatus ochraceo-flavus, opacus; apothecia innata in verruculis thallinis fere hemisphærico-prominulis (interdum ochraceo-fulvis vel ochraceis, saltem superne, ostiolo minutissimo concolore, vel solo epithecio nigricante), perithecio integre nigro; sporæ fuscæ oblongo-ellipsoideæ vel ellipsoideæ, loculis ut in præcedente, vel aliquando magis irregulariter dispositis, long. 0,027-33, crass. 0,010-11 millim. — Ad cortices in America æquinoctiali (Bonpland). Colore mox dignota a *V. confini*. Spermogonia apothecia diminuta simulantia; spermatia, ut solent in hac stirpe, filiformia arcuata, long. 0,014, crass. circa 0,0005 millim., sterigmatibus breviusculis infixa.

69. **V. sinapisperma** Fée *Ess.* p. 86, Suppl. p. 86. — Thallus albidus tenuis opacus indeterminatus; apothecia fusco-nigricantia conferta, minuta (latit.

vix ultra 0,18 millim.), superficialia, prominula, perithecio integro crassiusculo (sectione duriusculo, lamina tenui rufidulo); sporæ 6-8næ fuscæ in thecis cylindraceis ellipsoideæ, intus loculis saltem 4 seriebus binis dispositis, long. 0,007-8, crass. 0,005 millim. Gelatina hymenea iodo præsertim ad thecas vinose rubescens. — Ad corticem *Cinchonæ rubræ* officin. (ex hb. Fée). Pycnidiformis, sed vera *Verrucaria* et facillime distincta.

70. **V. Canellæ albæ.** *Pyrenula Canellæ albæ* Fée *Ess.* Suppl. p. 157. — Thallus vix ullus vel macula obsoleta pallescente indicatus; apothecia in hoc genere minora, nigra, convexa, perithecio dimidiato; sporæ fuscescentes, seriebus binis longitudinalibus parallellis 4-locularibus excavatæ, long 0,012, crass. 0,007-8 millim. — Ad corticem *Canellæ albæ* Murr. in America meridionali tropica (hb. Fée). Affinis (quoad sporas) *V. denudatæ* (a qua fortasse non specie differat), at perithecio dimidiatim nigro.

71. **V. porinoides** Mnt. *Guyan.* n. 200 (1); *Pyr. porinoides* Ach. *Syn.* p. 128; *Pyr. cartilaginea* Fée *Ess.* p. 79, t. 21, f. 4, Suppl. p. 77. — Thallus macula sæpe determinata et obscure limitata pallida indicatus; apothecia obtecta extus prominentias parvas albas vel albidas plano-convexiusculas formantia, perithecio vix obscurato vel solum superne fusco-nigricante, hypophlœodea; sporæ incolores oblongo-ellipsoideæ 4-loculares (loculis subsphæroideis), long. 0,034-36, crass. 0,014-15 millim. — Ad cortices in America meridionali tropica (2).

(1) Absque descriptione vel diagnosi.

(2) Non differt *Pyrenula discolor* Ach. *Syn.* p. 118, Fée *Ess.*

72. **V. catervaria** Fée *Ess.* p. 90, Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2, IX, p. 54, *Cub.* p. 151 — Thallus hypophlœodes, vix ullus; apothecia convexella per glomerulos subtrypetheliiformes albidos aggregata, ostiolo minuto (æque ac perithecio integre) nigro, epithecio planiusculo vel umbilicato-impresso, innata; sporæ incolores ellipsoideæ, 4-loculares, loculis lenticularibus (saltem mediis 2), long. 0,018-24, crass. 0,008-9 millim. — Ad cortices in America meridionali. Formam prominentiis apotheciiferis magis convexis magisque discretis vidi in hb. Moug. (Variat thallo epiphlœode tenui albicante subfarinaceo, qualem e Cuba vidi in hb. Lenorm. An eadem?).

73. **V. heterochroa** Mnt. l. c. p. 60, *Syll.* p. 370. — Thallus tenuissimus ochraceo-rufescens vel sordide ochraceus; apothecia oblecta, extus prominentias (verruculas) parvas thallinas ochraceas vel rufescentes convexas vel parum prominulas sæpe confluentes formantia, perithecio tenui incolore vel vix obscurato;

p. 71, Suppl. p. 77 (ad *Cinchonam lancifoliam* ex hb. Fée) nisi « ore » (epithecio) « papilla elevata suboccluso » ; hoc autem nihil est stabile, nam epithecium aut paullo depressum aut aliquantum prominulum, transitusque evidentes simul observantur. Thalli macula variat indeterminata. Eadem adhuc est *Pyrenula pupula* Ach. *Syn.* p. 123, *Monogr.* p. 19, t. XI, f. 17, Fée *Ess.* p. 73, t. 21, f. 1, Suppl. p. 77 (*Ocellularia discolor* Mey. in Spr. *Syst.* IV, p. 242) Forma sporarum a cel. Fée indicata non est vera, attamen pro *Pyrenula ceratina* ejusd. Suppl. p. 77, quæ minime specie differt, satius percepta est. In typo hujus ad cortices quoque *Cinchonarum* Peruviensium invento (ex hb. Fée), macula thallina flava, sporæ minores, long. 0,021, crass. 0,009 millim. Nec magis differt *Pyr. myriocarpa* Fée *Ess.* Suppl. p. 77, accedens ad *V. ochroleucam* Eschweiler.

sporæ incolores oblongo-ellipsoideæ 4-loculares (loculis 2 mediis lenticularibus), long. 0,024-27, crass. 0,008-9 millim. — Ad cortices in Guyana et Brasilia. Affinis binis præcedentibus, at colore mox dignota.

Sectio *E*. — Sporæ 8næ incolores (paucissimis infuscatæ) oblongæ vel ovoideæ, 1-septatæ (paucis 3-aut pluri-septatæ), unicæ speciei elongato-fusiformes. Gelatina hymenea iodo non lichinine tincta. Thallus plurimis hypophlæodes et evanescens. Sp. 74.

74. **V. gemmata** Ach. *L. U*. p. 278, *Syn*. p. 90, Fr. *L. E*. p. 444, *L. S. exs*. 214, Moug. *St. Vog*. 1064, DR. *Alger*. p. 292, Leight. *Ang. Lich*. p. 43, t. 18, f. 4 et 5, *L. Brit. exs*. 136, Nyl. *L. P*. 93; *Arthopyrenia gemmata* Mass. *Ric*. p. 166, f. 328; *Acrocordia gemmata* et *tersa* Krb. *S. L. G*. p. 356; *V. alba* Schrad. *Spic. Fl. G*. p. 109, t. 2, f. 3, Schær. *Enum*. p. 219 t. 8 f. 3, Desmaz. *Cr. Fr*. éd. 2, 1580; *V. imponens* DN. — **Thallus** tenuissimus albus vel albicans; **apothecia** majuscula, perithecio dimidiatim nigro; thecæ cylindraceæ, **sporæ** incolores ellipsoideæ 1-septatæ, long. 0,012-27, crass. 0,006-0,012 millim., paraphyses graciles confertæ. — Ad cortices varios (fraxini, quercus, fagi, carpini, etc.), in Europa temperata satis frequens, vix autem in montanis editioribus, nec ultra Scandinaviam mediam septentrionem versus procedere videtur. Quoque in Algeria atque in America boreali occurrit. Spermatia recta cylindrica, long. 0,003, crass. 0,001 millim.

* **V. conoidea** Fr. *L. E*. p. 432, *L. S. exs*. 356; *Acrocordia conoidea* et *dimorpha* Krb. *S. L. G*. p. 357; *V. epipolæa* Schær. *Enum*. p. 218 pr. p. (non Ach.), Leight. *Ang. Lich*. t. 26, f. 2, *L. Br. exs*. 31. — Thallus obsoletus; apothecia ut in *gemmata*, cujus non esse

videtur nisi status saxicolus, potissime calcareus.—Ad saxa calcarea in iisdem regionibus ac *gemmata*. Variat macula thallina dilute roseo-tincta (*Verrucaria rubella* Chaub. in S[t] Am. *Fl. Agen.* p. 483). Variat dein apotheciis plus minus pruinosis (vel albo-suffusis) minoribus, sporis minoribus (qualis *Acrocordia Garovaglii* Mass. sporis long. 0,015-16, crass. 0,007 millim.). *V. conoidea* supra lavam prope Agatham (Agde) thallo distincto griseo, diffracto, mihi obvia fuit (ibi aliæ quoque species colores sumunt sordidos) (1).

** **V. triseptata** Nyl. *Prodr.* p. 189. — Similis *conoideæ*, sed sporis 3-septatis, long. 0,018-22, crass. 0,008-0,012 millim. — Ad saxa calcarea prope Toulon (Montagne, ex hb. Lenorm.). An species distincta?

*** **V. Salweii** Leight. mscr., Nyl. l. c. — Non differt a *conoidea* nisi perithecíis integre nigris. Aegre sit species autonoma.—Ad lapides arenarios in Anglia, Shropshire (Leighton); ad muros prope Cherbourg (Le Jolis). Apothecia superficialia, latit. sæpe circa 1 millim. Thallus obsoletus vel vix ullus.

75. **V. biformis** Borr. in *E. Bot.* suppl. t. 2617, f. 1, Leight. *Ang. Lich.* p. 37, t. 16, f. 2, *L. Br. exs.* 100, Nyl. *L. P.* 91, 92, *Prodr.* p. 189; *Lembidium polycarpum* Krb. *S. L. G.* p. 359, *L. sel.* 117. — Thallus tenuis albus vel albidus (aut atypice obscuratus) rimulosus, determinatus aut vix determinatus; apothecia plerumque conferta, satis parva, perithecio

(1) Formam *V. conoideæ* minorem sistit *Sagedia Nylanderi* Hepp *Flecht.* 440, apotheciis (latit 0,3 millim.) perithecio dimidiato (vel infra solum interdum tenuiter infuscato), sporis long. 0,020-24, crass. 0,009-0,010 millim.

integre nigro (vel infra tenuius nigro); thecæ cylindraceæ, sporæ ovoideæ 1-septatæ, long. 0,010-16, crass. 0,005-7 millim , paraphyses graciles confertæ. — Ad quercus et castaneas præsertim in Gallia passim sat frequens, vix vero in montanis. Similiter in Anglia et adhuc in Germania boreali, Hamburgi. Quoque in America. Forma minor *gemmatæ* ad hanc accedit.

76. **V. cæsia** Nyl *Coll. Gall mer. Pyr.* p. 13, *Prodr.* p. 189. — Thallus sat tenuis cæsius, leprosus; apothecia prominula (vix 0,25 millim. latiora, sæpius minora), perithecio integre nigro; sporæ incolores oblongo-ovoideæ 1-septatæ, long. 0,025-30. crass. 0,009-0,011 millim., paraphyses graciles. — Ad saxa calcarea prope Mirval in regione Monspeliensi. Thecæ juniores pariete crassissimo. Etiam in Helvetia paraphysibus interdum minus distinctis. *Sagedia Massalongiana* Hepp *Flecht.* 444 est hæc forma minore sporis 1-3-septatis, thallo plumbeo-cinerascente.

77. **V. vaga** Nyl. in Mus. Paris. — Thallus vix ullus vel macula vaga alba (in ligno, cui adnascitur) indicatus; apothecia arthoniiformia nigra oblonga innata, parum prominula, perithecio dimidiato; sporæ incolores oblongo-cylindraceæ 1-septatæ, long. 0,015-19, crass. 0,004 millim., paraphyses graciles confertæ. — Ad lignum (ramos denudatos) lecta a Boivin in insula Mayotte prope Madagascar.

78. **V. viridiseda** Nyl. in Mus. Paris. — Thallus tenuissimus macula (passim indeterminata) prasina vel virescente indicatus; apothecia convexa perithecio integre nigro, superne fere obtuse conica; thecæ cylindraceæ, sporæ ovoideæ 1-septatæ, parvæ, long. 0,009-9,010, crass. 0,004 millim., paraphyses

graciles. — Ad corticem inæqualem in Guyana gallica (Mélinon).

79. V. Tamarindi Fée *Ess.* Suppl. p. 85. — Thallus macula albida indeterminata indicatus; apothecia satis parva, convexa, dimidiata; sporæ oblongæ vel oblongo-cylindraceæ 1-septatæ, long. 0,017-19, crass. 0,045 millim. — Ad corticem *Tamarindi officinalis* Antillarum ex hb. Fée. Forsan non vere specie separanda sit a *V. vaga*, sed facie fere *V. biformis*.

80. V. subprostans Nyl. in hb. Tuck. — Thallus vix ullus vel macula obsoleta albicante effusa indicatus; apothecia mediocria hemisphærico-prominula, perithecio dimidiatim nigro (basi igiturque sæpe quasi integro), epapillata; sporæ incolores ellipsoideæ (vel fusiformi-ellipsoideæ), 1-septatæ, long. 0,013-17, crass. 0,0045-0,005 millim., paraphyses graciles conferte (ut in præcedente). — Ad corticem *Taxodii* in Texas. Intermedia quasi inter *V. viridisedam* et *V. Tamarindi*, in illa sporæ minores breviores, thallus virescens, in hac sporæ paullo angustiores; forte vere ad unam reduci debeant speciem.

81. V. insulata Fée *Ess.* Suppl. p. 158. — Thallus macula indicatus pallescente nigro-limitata; apothecia mediocria parum prominula, perithecio integre nigro, parte supera emersa crassiore; sporæ incolores oblongæ 1-septatæ, long. 0,030-35, crass. 0,010-14 millim., paraphyses graciles (passim ramulum emittentes). — Ad corticem *Canellæ albæ* (ex hb. Fée).

82. V. subvelata Nyl. — Thallus albus tenuissimus determinatus; apothecia satis conferta (latit. 0,2 millim. et ultra), oblonga, passim bina confluen-

tia, dimidiatim nigra, paullo albo-suffusa; sporæ incolores oblongæ, 3-septatæ, long. 0,023-27, crass. 0,010-11 millim., episporio distincto.—Ad corticem *Celastri* et aliarum arborum prope Pondichéry (Perrotet).

83. **V. Cinchonæ** Ach. *Syn.* p. 90 (non Fée); *Pyr. verrucarioides* Fée *Ess.* p. 76; *V. pyrenuloides* ejusd. Suppl. p. 86 (minor); *V. diluta* ibid. p. 85 (ex typo, fig. spor. erronea). — Thallus tenuissimus albidus vel vix ullus; apothecia plus minus prominula satis parva vel mediocria, perithecio integre nigro; sporæ incolores 3-septatæ (raro dilute fuscescentes), oblongæ, utroque apice angustiores, long. 0,025-30, crass. 0,007-8 millim., paraphyses graciles non confertæ. — Ad cortices in America meridionali tropica. In forma minore sporæ long. 0,016-18, crass. 0,006-7 millim.

84. **V. tropica** Ach. *Syn.* p. 91; *V. Gaudichaudii* Fée *Ess.* p. 87, Suppl. p. 86. — Similis præcedenti, thallo magis vage indicato, apotheciis magis prominulis. — Ad cortices varios in planitiebus mere tropicis plerisque.

85. **V. prostans** Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2, XIX, p. 53, *Syll.* p. 365. — Thallus valde tenuis albus vel albicans determinatus, in integris sæpius linea obscura limitatus; apothecia depressa, dimidiatim nigra, haud raro bina confluentia; sporæ incolores oblongo-ovoideæ 1-septatæ, long. 0,017-27, crass. 0,007-0,010 millim., paraphyses graciles satis confertæ. — Ad cortices in America meridionali tropica et in Capite Bonæ-Spei (coll. Drege, n. 9290). Affinis *Verrucariæ epidermidis*, sed apotheciis paullo majoribus et paraphysibus fere ut in *V. gemmata*.

86. **V. planorbis** Ach. *Syn.* p. 92, Fée *Ess.* p. 89. — Thallus tenuissimus; apothecia depressa planiuscula, dimidiatim nigra, sæpius nonnihil albo-suffusa mediocria; sporæ incolores ovoideæ vel oblongæ 1-septatæ (vel adhuc septis 2 plerumque obsoletis), long. 0,018-28, crass. 0,007-14 millim., paraphyses distinctæ non confertæ. — Ad corticem *Crotonis Cascarillæ* in America tropica.

87. **V. planiuscula** Nyl. in hb. Fée. — Thallus macula lævigata cinereo-glaucescente vel flavido-glaucescente indicatus; apothecia vix prominula, perithecio innato sat crasso integre nigro, superne denudata planiuscula, magnitudine varia, majora vel mediocria; sporæ 4næ (8næ?) incolores oblongo-ovoideæ, determinate 1-septatæ, long. 0,058-78, crass. 0,020-30 millim., paraphyses confertæ. — Ad corticem *Quassiæ excelsæ*, ex hb. Fée.

88. **V. pluriseptata** Nyl. *Prodr.* p. 189; *Pyr. Heppii* Næg. in Hepp *Flecht.* 463. — Thallus vix ullus; apothecia minuta depressiuscula; sporæ incolores oblongo-ovoideæ 5-septatæ, long. 0,016-20, crass. 0,006-7 millim., thecæ confertæ, paraphyses vix ullæ. — Ad cortices lævigatos in Sabaudia et Helvetia.

89. **V. 5-septata** Nyl. in Mus. Paris. — Thallus vix ullus, macula diluta indicatus; apothecia satis parva, prominula, perithecio integre nigro, epithecio impresso; sporæ incolores oblongæ 5-septatæ (rarius 7-septatæ), long. 0,018-23, crass. 0,005-6 millim., paraphyses parcæ. — In Carolina in America boreali, ad corticem (Ravenel).

90. **V. epidermidis** Ach. *L. U.* p. 276, *Syn.* p. 89, Moug. *St. Vog.* 363, Fr. *L. E.* p. 447, *L. S. exs.* 184,

Desmaz. *Cr. Fr.* éd. 2,1579, DR. *Alger.* p. 292, Schær. *Enum.* p. 219, *L. H.* 107, 108, Leight. *Ang. Lich.* p. 40, t. 17, f. 2, 3, Nyl. *Lich. Alger.* p. 342, *L. P.* 148, *L. Mt. D.* 69, *Prodr.* p. 190. — Thallus vix ullus; apothecia mediocria vel minora, perithecio dimidiatim, nigro; sporæ oblongæ vel ovoideo-oblongæ 1-septatæ (sæpius medio nonnihil constrictæ), long. 0,017-25, crass. 0,005-6 millim., paraphyses nullæ vel vix ullæ. — Ad cortices (præsertim betulæ) in tota fere Europa; nec in ceteris orbis partibus deest. Ad cerasos vigens dicta fuit *V. cerasi* (Schrad., Ach.). Ad quercus, fagos, tilias, etc.: *V. analepta* Ach. *Meth.* p. 119, *L. U.* p. 275, *Syn.* p. 88 pr. p. (1). Var. FALLAX a me dicta fuit forma, cui paraphyses distinctæ (eique identicæ sunt. *V. epid.* v. *analepta* Hook., Leight. *L. Br. exs.* 29; *V. punctiformis* DR. *Alger.* l. c.; Schær. *Enum.* p. 220 [exclus. varr.] et *V. analepta* Schær. *ibid.* p. 221, *L. H.* 287; *Pyr. punctiformis* Hepp *Flecht.* 105-107). *V. cinerea* Leight. et *V. cinereo-pruinosa* Schær. *Enum.* p. 221, Leight. *L. Br. exs.* 198 quoque ad hanc speciem pertinent. Var. LACTEA (Ach.) Nyl. *Prodr.* l. c. est forma macula thallina alba vel albicante, sæpe linea obscura limitata (*V. stigmatella* v. *lactea* Ach. *L. U.* p. 277, *Syn.* p. 90; *Blastodesmia lactea* Mass. *Ric.* p. 180, f. 369). Varietas quodammodo insignior est PYRENASTRELLA Nyl. apotheciis passim contiguis basi subconfluentibus, in Lapponia ad betulas (E. Nylander).

(1) Huc pertinet *V. punctiformis* DC. ex typo in hb. Duf., quercicola, paraphysibus orbata. Cel. Dufour specimen communicavit, quod descriptioni De Candolleanæ adhibitum fuit.

91. **V. rhyponta** Ach. *L. U.* p. 282, *Syn.* p. 89, Moug. *St. Vog.* 550, Desmaz. *Cr. Fr.* éd. 2, 1577, Borr. *E. Bot.* suppl. t. 2597, f. 2, Fr. *L. E.* p. 448, *L. S. exs.* 243, Schær. *Enum.* p. 220, *L. H.* 591, DR. *Alger.* p. 293, Nyl. *Prodr.* p. 191; *V. fumago* Wallr. *Cr. Germ.* 1, p. 298, Schær. *Enum.* l. c.; *V. carpinea* β *fraxinea* Schær. ibid. p. 231. — Thallus fusconigrescens tenuissimus; apothecia minuta dimidiatim nigra; sporæ incolores oblongæ vel oblongo-ovoideæ, 3-septatæ, long. 0,018-23, crass. 0,005-7 millim. — Ad cortices lævigatos, præsertim fraxini, in tota fere Europa passim. Verisimiliter hæc et *V. pluriseptata* modo sunt varietates *Verrucariæ epidermidis*. Spermatia recta.

92. **V. thelena** Ach. *Syn.* p. 92 (non Mnt.), Fée *Ess.* Suppl. p. 85. — Thallus macula flavicante vel sordida obscure limitata indicatus; apothecia depressa mediocria, perithecio dimidiatim nigro; sporæ fuscæ oblongæ vel oblongo-ellipsoideæ 1-septatæ, long. 0,023-30, crass. 0,010-11 millim., paraphyses graciles confertæ. — Ad cortices varios in America meridionali. Verisimiliter specie non differt a *V. cinerella*, in qua paraphyses sunt minus distinctæ.

93. **V. cinerella** Flot. in Zw. *Exs.* 217 et 37 B., Nyl. *Chil.* p. 174, *Prodr.* p. 190; *V. micula* Flot. ex Zw. *Exs.* 110; *Microthelia micula* Krb. *S. L. G.* 373; *Pyr. biformis* Hepp *Flecht.* 108. — Thallus vix ullus vel macula albicante effusa indicatus; apothecia sat parva (latit. circa 0,3 millim.) sæpe depressiuscula, perithecio dimidiatim nigro; sporæ fuscescentes vel fusco-nigricantes ellipsoideæ vel oblongæ, 1-septatæ (interdum medio nonnihil constrictæ), long. 0,12-17,

crass. 0,006-9 millim., paraphyses mediocres non confertæ. — Ad cortices varios (quercus, betulæ, etc.), in tota Europa passim; adhuc in Lapponia. Sporarum colore differt (vix specie) a *V. epidermidis*. Spermatia recta.

94. **V. halodytes** Nyl. *Enum. génér. Lich.* p. 142. — Thallus olivaceo-fuscescens sat tenuis, nitidiusculus, aspectus fere gelatinoidei, maculatim varie diffusus, passim pallidior; apothecia parva parum prominula, epithecio demum obtuse impresso, perithecio dimidiatim nigro; sporæ incolores ovoideæ (altero apice crassiores et medio nonnihil vel obsolete constrictæ) simplices aut uniseptatæ, long 0,012-15, crass. 0,006-7 millim., paraphyses graciles parcissimæ. — Supra saxa schistosa marina, sub aqua vigens, prope Cherbourg (Le Joly).

95. **V. xylina** Nyl. *Prodr.* p. 191, in *Bull. Soc. Bot. Fr.* 1856, p. 552.—Thallus macula alba vel albida determinata indicatus; apothecia mediocria (latit. fere 0,4 millim.), perithecio dimidiatim nigro; sporæ incolores oblongæ, altero saltem apice paullum angustiores, tenuiter vel obsolete 3-septatæ, long. 0,026-30, crass. 0,009-0,011 millim., paraphyses gracillimæ, non confertæ. — Ad lignum emortuum abiegnum in Mont-Dore in Arvernia.

96. **V. oxyspora** Nyl. in *Bot. Notis* 1852, p. 179, *L. P.* 149; *Leptorhaphis oxyspora* Krb. *S. L. G.* p. 371. — Similis *Verrucariæ epidermidis*, sed apotheciis minoribus et sporis fusiformi-cylindraceis; sporæ long. 0,020-34, crass. 0,003-4 millim., simplices, rarius 5-septatæ. — In tota fere Europa haud rara, præsertim ad betulas. Variat apotheciis paullo majo-

ribus ad oleas prope Monspelium. Spermatia recta. Differt a *V chlorotica* paraphysibus non vel parum distinctis. Tangit *Sphærias* et adhuc magis formas *Leptorhaphis tremulæ* Krb. *S. L. G.* p. 372, *L sel.* 119.

V. LIMBORIA Fr. (1).

Thallus parum notabilis vel vix ullus. Apothecia ut in genere *Verrucaria*, sed perithecio superne aliquoties radiatim fissum.

1. **L. sphinctrina** Duf. mscr., Fr. *L. E.* p. 456, Schær. *Enum.* p. 225, *L. H.* 104 (sub nom. *V. rupestr.* v. *calciseda*); *Bagliettoa sphinctrina* Krb. *S. L. G.* p. 379; *V. immersa* Leight. *L. Brit. exs.* 30; *Baglietloa limborioides* Mass. — Thallus vix ullus; apothecia immersa, perithecii solum parte supera nigra, convexa, 4-vel rarius 5-fissa. — Ad saxa calcarea recentioris formationis in fere tota Europa satis frequens; adhuc saltem in Gottlandia in Suecia septentrionem versus. Gelatina hymenea iodo cœrulescens (dein interdum vinose rubescens).

VI. THELENELLA Nyl.

Thallus lævigato-verniceus, Apothecia innata, perithecio immerso non colorato; sporæ 8^{nae} inco-

(1) Genus maxime dubium, ut semper dixi, verisimiliter modo forma accidentali superstructum, peritheciis, statu humido aëris subito mutato, exsiccatione abrupta radiatim diffractis. Pendet ita a *V. rupestri* calcivora locis apricis obvia. In *Stictis* pluribus apotheoia juvenilia evolutione sua marginem (primo includentem) radiatim dilacerant.

lores majusculæ oblongæ pluri-loculares. Gelatina hymenea iodo non tincta. Spermatia filiformi-cylindrica arcuata. Typus distinctus, tamen facile subdivisionis propriæ generis *Verrucariæ*.

1. **Th. modesta** Nyl. *L. P.* 96, *Prodr.* p. 192; *Verr. modesta* Nyl. *Coll. Gall. mer. Pyr.* p. 16. — Thallus epiphlœodes albidus tenuis, continuus vel rimosus, protuberantiis parvis inæqualis, in quibus includuntur apothecia; hæ perithecio incolore superne pallescente, ostiolo puncto fusco sæpe conspicuo; sporæ ellipsoideæ murali divisæ, long. 0,019-38, crass. 0,011-18 millim. — Ad populos in regionibus campestribus Galliæ passim.

Var GRISEELLA Nyl. : thallus griseus vel obscure cinereus tenuis glabriusculus non bene determinatus, obsolete rimulosus; apothecia innata in verrucis thallinis depressiusculis, perithecio dimidiatim nigro; sporæ ovoideæ vel oblongo-ovoideæ 5-septatæ et adhuc sæpius aliquoties sensu longitudinali vel obliquo divisæ (inde fere murali-divisæ), long. 0,016-26, crass. 0,008-0,011 millim. Ad *Robiniam pseudoacaciam* prope Parisios rara.

VII. ENDOCOCCUS Nyl.

Thallus nullus Apothecia parasitica (supra lichenes crustaceos) globulosa, immersa vel pro parte emersa, perithecio nigro; thecæ octo-vel polysporæ, sporæ fuscæ vel nigrescentes oblongæ, uniseptatæ, paraphyses nullæ. Gelatina hymenea

iodo vinose rubens. Spermatia tenella recta. Genus vix a *Verrucaria* distinguendum.

1. **E. erraticus.** *Tichotecium erraticum* Mass. *Symm.* p. 94. — Apothecia semiimmersa vel subimmersa, latit. fere 0,3 millim. vel paullo minora; thecæ polysporæ, sporæ ellipsoideæ long. 0,007-0,011, crass. 0,004-6 millim. Gelatina hymenea iodo vinose rubens. — Supra *Lecanoram calcaream* in Gallia et Italia in montanis, æque ac in Asia minore; supra *Squamariam concolorem* (thallum et apothecia) in alpibus Pyrenæorum et Bavariæ.

2. **E. gemmiferus.** *Verr. gemmifera* Tayl. *Hibern.* 2, p. 95, Leight. *Ang. Lich.* p. 47, t. 20, f. 3, *L. Br. exs.* 137; *V. rugulosa* Leight. ibid. t. 20, f. 1 — Similis præcedenti, sed sporis 8nis in thecis, long. 0,008-0,011, crass. 0,006-7 millim. — Supra thallum *Lecanoræ cinereæ* (ut videtur), tenuem areolato-diffractum, in Anglia et Hibernia.

3. **E. perpusillus** Nyl. *Prodr.* p. 193. — Similis præcedenti, multo minor, perithecis magis immersis (latit. circa 0,15 millim.). Perithecium lamina tenui visum parte immersa fusca. Sporæ long. 0,014-19, crass. 0,006-7 millim. — Supra thallum *Lecideæ tenebrosæ* (ut videtur), ad saxa arenara prope Lardy in regione Parisiensi. Formatio lichenosa facile omnium minima. Spermagonia vix latit. 0,05 millim. Gelatina hymenea iodo vinose rubescens, interdum coerulescens.

VIII. THELOPSIS Nyl.

Thallus vix ullus. Apothecia prominula perithecio toto pallescente; thecæ polysporæ, sporæ incolores septatæ, paraphyses graciles. Gelatina hymenea iodo vinose rubens. Species unica cognita corticola.

1. **Th. rubella** Nyl. *L. P.* 98, *Classif.* 2, p. 194, *Prodr.* p. 196; *Segestrella* n. sp. Zw. *Exs.* 50; *Sychnogonia Bayrhofferi* Krb. *S. L. G.* p. 333. — Thallus non distinctus; apothecia pallide rubella vel rufescentia tuberculoso-sphærica, prominula, mediocria (latit. fere 0,4 millim.), perithecio infra incolore; sporæ 100 vel ultra in thecis fusiformibus, ellipsoideæ 3-septatæ, long. 0,010-17, crass. 0,005-8 millim, filamenta ostiolaria conspicua. — Ad fagos in Gallia (Fontainebleau), et Germania (Heidelberg), raro. Apothecia facile enucleata. Fere *Sphæria*.

IX. STRIGULA Fr.

Thallus tenuissimus maculiformis, quibusdam effiguratus. Apothecia ut in *Verrucariis*, parva, perithecio plerumque depresso, nigro; sporæ 8næ incolores oblongæ, simplices vel 1-3-septatæ, paraphyses nullæ vel parcæ. Gelatina hymenea iodo vix tincta. Pycnides interdum frequentes. Spermatia tenella recta.

1. **Str. complanata** Mnt. *Cub.* p. 140 (94), tab. 7, fig. 3; *Phyllocharis complanata* Fée *Ess.* p. xcix, t, 2,

f. 3; *Stigmatidium phyllocharis* Spreng. *S. Veg.* 4, p. 243; *Strigula orbicularis* Fr. *Ecl. Fung.* p. 549; *Phyllocharis elegans* Fée *Ess.* p. C, t. 2, f. 7; *Craspedon concretum* Fée ibid. t. 2, f. 1; *Stigmatid. elegans, concretum* Spr. l. c.; *Verrucaria epiphylla* Eschw. Bras. 1, p. 141; *Strig. Féei* Mont. *Cub.* p. 135 (89), t. 7, f. 1, *Syll.* p. 375. — Thallus maculam flavam, flavo-virescentem vel albidam rotundatam vel lobato-radiatam formans; apothecia nigra prominula nitidiuscula, interdum nonnulla confluentia; sporæ 8^{næ} oblongæ simplices vel 1-3-septatæ, long. 0,009-0,016, crass. 0,0025-0,005 millim., thecæ cylindraceæ vel oblongæ, paraphyses valde graciles. — Supra folia (coriacea præsertim) in terris tropicis frequens *Strigula Féei* dicta fuit a cel. Montagne forma minor, sporis 1-3-septatis, et *complanata* major ambitu maculæ vel plagulæ thallinæ crebre radiatim leviter effigurato vel plicatulo. Longe frequentius quam specimina apotheciis munita occurrunt individua pycnidifera, conceptaculis minoribus, magis sæpius aggregatis, stylosporis (sat similibus sporis) oblongis 1-3-septatis, long. 0,008-12, crass. 0,002-4 millim. Hæc specimina pycnidifera sistunt *Strigulam melanophthalmam* Mnt. *Syll.* p. 376, *Lich. Jav.* p. 64 (1) (*Melanophthalmum Antillarum* Fée l. c., t. 2, f. 2. Mnt.

(1) D. Montagne thecas « deliquescentes vel forsan mature resorptas » habens, memor sine dubio fuit celeberrimum Fries statuisse « rem a priori consideranti facile patere, omnes sporas primitus in cellula matricali generari, licet in multis tam rapide resorbantur (asci) ut oculos nostros fugiant » (Fr. *S. V. Sc.* p. 431). Talia autem magisque adhuc singularia vix nisi ope « sensus nativi » (Fr. l. c.) concipiuntur.

Cub. t. 7, f. 1 h). *Cephaleuros virescens* Knz. in Weig. *Surin. Exsicc.* et Fr. *Syst. Myc.* 3, p. 372; a cel. Montagne jam recte, ut videtur, huc (vel *complanatæ*) relata ut forma recedens, anomala, differt plagula thallina convexiore, supra radiatim leviter quasi nervoso et demum sæpe plus minus albido-piloso, pilis decumbentibus. Obvenit hæc forma VIRESCENS cum typo, sed nonnisi sterilis a me visa fuit.

2. **Str. nemathora** Mnt. *Cub.* p. 143 (96); *Nematora argentea* Fée *Ess.* p. LVIII et XCIV, t. 2, f. 4.— Thallus albus nitidulus, plagulam lobulato-ramosam congestam (latit. 3-5 millim.), ambitu sæpe ramulos longiores emittentem, aut magis extensam, discrete ramosam, dendriticam formans, interdum passim decumbenti-pilosam (pilis albis); apothecia ut in præcedente; sporæ fusiformi-oblongæ 1-septatæ, long. 0,011-12, crass. 0,004 millim. paraphyses parcissimæ graciles; pycnides conceptaculo dimidiatim nigro, nitido, parum prominulo (latit. circa 0,125 millim.); stylosporæ incolores fusiformes, 1 septatæ, long. 0,018-23, crass. 0,0035-0,004 millim.— In omnibus fere regionibus tropicis cum præcedente, cui est affinis. Spermogonia (pycnides parvas simulantia), spermatiis brevibus rectis utroque apice obtusis, long. 0,003, crass. vix 0,001 millim. Pycnides apotheciis frequentiores; basidia brevissima.

3. **Str. actinoplaca** Nyl. in hb. Lév. et Mus. Par. — Thallus plagulam albido-virescentem majusculam (latit. 10-15 millim.), planam, continuam, supra crebre radiatim nervosam, nervis his radiantibus tenuiter ramosis, sat subtilibus, sæpe dealbatis. Apothecia ignota. — Supra frondes filicum et folia in

Mexico (Fr. Mueller). Macula thallina continua, magis opaca, majori mox differt a præcedente.

4. Str. nitidula Mnt. *Cub.* p. 139 (93), t. 7, f. 2, *Syll.* p. 375. — Thallus maculam majusculam virescentem vel cinerascentem, tenuem formans, oblongo-difformem vel fere indeterminatam; apothecia conico-depressa, perithecio dimidiatim nigro; sporæ oblongo-fusiformes simplices, long. 0,010-11, crass. 0,003-4 millim., thecæ cylindraceæ, paraphyses graciles parcæ. — Supra folia in America tropica. Spermogonia apotheciis multoties minora, conceptaculis nigris; spermatia cylindrica utroque apice acutiusculo, inde quasi cylindrico-fusiformia, long. 0,003, crass. vix 0,001 millim.

5. Str. Babingtoni Berk. *E. Bot.* suppl. t. 2957, Leight. *L. Brit. exs.* 36 (1). — Thallus tenuissimus macula obscura cinerascente indicatus; apothecia minuta (latit. 0,25 millim.) perithecio depressiusculo (vel medio hymeniophoro protuberante), basi depresso integre nigro; sporæ 8næ in ovoideis, ovoideæ (formæ proxime ut in Arthoniis), 3-septatæ, long. 0,011-17, crass. 0,005-8 millim., paraphyses nullæ. Gelatina hymenea iodo dilute vinose rubens. — In Anglia supra folia Buxi (Babington), Lauri (Bloxam). Vix a *Verrucariis* separanda. In præcedentibus gelatina hymenea iodo non tincta et paraphyses adsunt saltem

(1) Figura in Leight. *Ang. Lich.* t. 30, 4 diversum aliquid, mycologicum verisimiliter, refert. Observetur simul obiter, *Strigulam abietinam* Fr., ex speciminibus typicis, modo maculas exanthematicas epidermidis foliorum abietis respicere. *Strigula ciliata, microthyria* Mont. *Syll.* p. 375 a me non visa.

parcæ. Accedit ad stirpem *Verrucariæ epidermidis*, sed typus peculiaris, distinctissimus.

X. SARCOPYRENIA Nyl.

Thallus (in specie unica saxicola cognita) vix ullus. Apothecia prominula conceptaculo crasso, strata bina offerente, quorum interius, crassius stroma hymenii format; sporæ incolores cylindraceæ, paraphyses nullæ.

1. S. gibba. *Verrucaria gibba* Nyl. *Alger.* p. 342, *Prodr.* p. 185. — Apothecia hemisphærico-gibba atra (strato externo, corticali nigro), intus (strato stromatis hymenium excipiente) cinerea, majuscula in hac tribu (latit. 0,5 millim.), nucleo hymeneo relative parvo (latit. 0,25 millim.); sporæ vermiformes (plus minus nonnihil flexuosæ), long. 0,030-40, crass. 0,003-0,0035 millim. Gelatina hymenea iodo non tincta. — In Algeria ad saxa calcarea (Balansa).

XI. MELANOTHECA Fée (em. defin.).

Thallus parum evolutus vel vix ullus. Apothecia sicut in Verrucariis, non autem simplicia, sed plura (3-10 vel ultra) peritheciis confluentia, nucleis hymeneis modo discretis. (Differt hoc genus a *Verrucaria,* æque ac *Glyphis* a *Graphide*). Perithecia nigra; sporæ 8^{næ} varie intus divisæ.

1. M. Achariana Fée *Ess.* suppl. p. 71, t. 36, f. 10 (ex typo); *Mycoporum Acharii* Mey. in Spr. *S. Veg.* 4,

p. 242; *Porodothion Acharii* Mnt. *Cub.* p. 153 et in *Ann. Sc. nat.* 2,XIX, p. 77; *Trypethelium anomalum* Ach. *Syn.* p. 105. — Thallus macula obsolete pallescente obscure limitata indicatus; apothecia trypethelioidea (sed tota intus e substantia hypotheciali seu perithecial atra circa hymenia occupata), sæpius plura hymenia in quovis apothecio collectivo, discreto vel varie confluente cum vicinis; sporæ fusco-oblongæ 4-loculares, loculis lenticulari-sphæroideis, long. 0,020-24; crass. 0,008-0,010 millim. Gelatina hym. iodo non tincta, nec sporæ. — Ad cortices in zona tropica (Antillæ, Guyana, Guinea).

2. **M. arthonioides.** *Tomasellia arthonioides* Mass. in *Flora* 1856. p. 283. — Thallus macula pallescente nigro-limitata indicatus; apothecia (magnitudine fere ut in *Arthonia astroidea* v. *Swartziana*) 3-4 margine peritheciorum depresso confluentia, inde arthonioidea; sporæ ut in sequente, sed solum long. 0,013, crass. 0,0045 millim. — Ad corticem in Italia.

3. **M. arthoniella** Nyl. in Mus. Paris. — Thallus macula albicante effusa indicatus; apothecia oblonga, nonnihil difformia, arthonioidea, planiuscula, opaca, pauxillum sæpius rugulosa, intus obscura vel pallescentia; sporæ incolores ovoideæ, episporio distincto, 1-septatæ, long. 0,020-25, crass. 0,010-11 millim., paraphyses nullæ, hypothecium infra incolor. Gelatina hym. iodo non tincta. — Ad corticem in Brasilia (Weddell). Apothecia (composita) latit. fere 0,5 millim., sectione plerumque perithecia connata dimidiatim nigra 4 exhibentia. Affinis præcedenti.

4. **M. gelatinosa** Nyl. *Enum génér. Lich.* p. 145; *Arthonia gelatinosa* Chev. in *Journ. Phys.* 1822 p. 54,

Fl. Paris. p. 543. — Thallus macula pallescente sat determinata indicatus; apothecia mediocria (latit. circa 1 millim.), rotundata vel oblonga, opaca, depressa, nonnihil inæqualia, intus albida, hymeniis 3-6 in quovis apothecio; sporæ incolores oblongo-ovoideæ, 3-septatæ, long. 0,023-27, crass. 0,007-0,010 millim., paraphyses nullæ, hypothecium infra incolor. Gelatina hymenea iodo non tincta, protoplasma thecarum vinose fulvescens (ut in 2 præcedentibus). — Ad Alnos et *Sorbum aucupariam* ad Parisios. Ad alnos et ulmos juniores eam inveni solum sporis fuscescentibus: alnicolam apotheciis majoribus, magis planis, oblongis sæpiusque semel rimoso-diffractis; ulmicolam apotheciis rotundatis minoribus.

5. **M. aciculifera** Nyl. in Mus. Paris. — Thallus macula albicante vel cinerascente indicatus; apothecia 5-10 confluentia in glomerulos sparsos gibberoso-inæquales, difformes (lineares vel lobulatos), intus concolora, hymeniis albis; sporæ incolores aciculares, long. 0,055-75, crass. 0,002-0,0025 millim., paraphyses graciles. Gelatina hym. iodo solum lutescens. — Ad corticem lævem in Guyana gallica (Mélinon). Fée *Ess*. t. 24, f. 1 habitum satis exprimit (sed est res omnino alia).

XII. TRYPETHELIUM Ach.

Thallus parum evolutus seu hypophlœodes. Apothecia composita, in stromate singulo (extus verruciformi aut depresso) plura immersa, endocarpea (perithecium fere in omnibus speciebus

nigrum, tenue), ostiolis modo emersis; sporæ plurimis 8næ (in sp. 3, 4, 18, 20 binæ vel raro 4næ), paraphyses graciles, sæpe nonnihil ramosæ. Speciebus paucis apothecia solitaria seu subsolitaria in quovis stromate. (Lichenes infimi, accedentes ad Verrucarias stirpis *Verrucariæ nitidæ*).

A. — Apothecia subsolitaria (fere VERRUCARIÆ). Species 1-4.

1. **Tr. uberinum.** *Verrucaria uberina* Fée *Ess.* p. 83, t. 20, f. 3, Suppl. p. 84. — Thallus macula flava determinata vel satis determinata indicatus; apothecia in verrucis mastoideis majusculis (latit. pauxillum ultra 1 millim. basi) inclusa monohymeneis, perithecio toto nigro; sporæ oblongæ 4-loculares (loculis subsphæroideis), demum fuscescentes. Gelatina hym. iodo non tincta, modo episporium violaceo rubens. — In America meridionali ad cortices Cinchonarum. Endosporium strata incrassationis, ut dicunt, sat conspicua offert.

2. **Tr. uberinoides** Nyl. — Thallus obsoletus macula cinerascente vage indicatus; apothecia in verrucis mastoideis majusculis (basi latit. 1-1,4 millim.) monohymeneis vel interdum 2-3-hymeneis, perithecio nigro, epithecio parum vel vix prominulo; thecæ bisporæ, sporæ incolores, formæ ut in præcedente, long. 0,138-0,144, crass. 0,047-49 millim., episporio iodo vix tincto. — Ad cortices in Mexico, Orizaba (Fr. Müller). Affinis præcedenti.

3. **Tr. melanophthalmum.** *Verrucaria melanophthalma* Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2,XIX, p. 55, Syll. p. 365 (ex specim. auctoris, non ex indicatione spora-

rum). — Thallus macula pallida obscure limitata indicatus; apothecia in verrucis prominulis mediocribus (concoloribus vel albidis) inclusa, perithecio crasso integre nigro, ostiolo convexiusculo, in stromate unico perithecia sæpe 2 confluentia; sporæ fuscæ oblongæ, 2-4-loculares, long. circa 0,050-70, crass. 0,018-28 millim., aut majores. Nulla hymenii pars iodo tincta. — Ad cortices in America meridionali tropica. *Pyrenula arcte-cincta* Fée *Ess.* suppl. p. 84, vix specie differt, sed forma potius sit paullo major, sporis long. 0,110-0,118, crass. 0,032-42 millim.

4. **Tr. megaspermum** Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2,XIX, p. 68, *Syll.* p. 371. — Thallus macula flavido-pallescente vel cinerascente indicatus; apothecia in verrucis mastoideis majusculis (1 millim. interdum. latit. excedentibus), perithecio integre nigro, ostiolo planiusculo; sporæ 2-4næ incolores oblongæ, muralidivisæ, long. circa 0,150, crass. 0,032 vel majores, paraphyses granulationibus sparsæ. Gelatina hym. iodo non tincta, nec sporæ (nisi lutescentes). — Ad cortices in Guyana et Brasilia. Affine *V. variolosæ*, sed verrucis apotheciorum ut in *Tryp. uberino*.

B. — Apothecia plura connata in verrucis stromaticis singulis; perithecia tenuia integre nigra (in sp. 19 incolora vel infuscata); nec gelatina hymenea, nec sporæ iodo tinctæ. Species 5-20.

a. — Sporæ 8næ paucilocularea. Species 5-12.

5. **Tr. cruentum** Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2,XIX, p. 93, *Syll.* p. 372. — Thallus macula obscura vel rubricosa indicatus (verrucis imprimis fructiferis rubrotinctis); apothecia sæpius plura in verrucis stro-

maticis singulis difformibus; s p o r æ nigrescentes ellipsoideæ, 4-loculares, loculis lenticulari-sphæroideis, long. 0,023-33, crass. 0,012-15 millim. — Ad cortices in America tropica.

6. **Tr. scoria** Fée *Ess.* p. 69, *Monogr.* p. 37, t. 15, f. 2, *Ess.* suppl. p. 61; *Tr. Féei* ibid. p. 60; *Tr. phlyctænula* Fée *Ess.* p. 68, t. 19, f. 3; *Tr. carolinianum* Tuck. — T h a l l u s macula pallescente indicatus; a p o t h e c i a in verrucis stromaticis fuscescentibus depressis, inæqualibus, difformibus, confluentibus, intus flavis; s p o r æ incolores ellipsoideæ, 4-loculares, long. 0,021-25, crass. 0,008-9 millim. — Ad cortices in America æquinoctiali. Var. CONVEXA, verrucis minoribus, convexis, magis discretis, ibidem occurrit. Huic varietati accedit vixque specie differt TRYPETHELIUM LEPRIEURII Mont. in *Ann. Sc. nat.* 2, XIX, p. 70, *Syll.* p. 372; est ei macula thalli cinerascens, verrucæ convexæ fere concolores sæpe ostiola apotheciorum annulatim marginantes.

7. **Tr. pallescens** Fée *Ess.* suppl. p. 60. — T h a l l u s macula determinata pallescente vel pallide cinerascente indicatus; a p o t h e c i a in verrucis convexiusculis, difformibus, confluentibus, albidis vel maculæ thallinæ concoloribus, ostiolo punctiformi planiusculo nonnihilve prominulo; s p o r æ ut in præcedente, long. 0,021-27, crass. 0,007-9 millim. — Ad cortices in America tropica. *Trypethelio duplici* extus est subsimile, intus (analysi) *Tr. erumpenti*. *Tr. erubescens* Knz., Fée l. c., non differt, nec *Tr. Kunzei* Fée l. c., p. 61, nec *Tr. quassiæcola* Fée l. c., p. 62 (accedens ad præcedens). In typo *Verrucariæ tessellæ* Pers., ex Ins. Marianis, sporæ desunt, sed videtur esse *Tr.*

pallescens. Tangit nimis *Verrucariam catervariam* Fée et *ochroleucam* Eschw. Occurrit quoque sporis 6-locularibus, long. usque 0,037, crass. 0,011-12 millim.

8. **Tr. erumpens** Fée *Monogr*. p. 27, t. 13, f. 1, *Ess*. suppl. p. 58. — Thallus macula dilute flavida indicatus; apothecia in verrucis erumpentibus prominulis, parvis, valde sparsis, sæpe fere conicis, intus nigris, perithecia pauca (2-5) in quavis, ostiola punctiformia planiuscula; sporæ ut in 2 præcedentibus, long. 0,020-25, crass. 0,009-0,010 millim. — In Peruvia ad corticem *Cinchonæ flavæ* offic. Epidermis tenella verrucas stromaticas juniores omnino obducit, demum supra easdem deteritur, inde hæ sæpius quasi erumpentes.

9. **Tr. pulcherrimum** Fée *Monogr*. p. 41, t. 11, f. 2, *Ess*. suppl. p. 63; *Tr. porosum* ejusd. *Ess*. p. 69, t. 19, f. 3.—Thallus macula pallida indicatus; apothecia in stromatibus parum prominulis fere omnino confluentibus, intus albidis, ostiolo punctiformi minuto; sporæ (ut in proxime præcedentibus) incolores oblongo-ellipsoideæ, 4-loculares, long. 0·022-24, crass. 0,009 millim. — In America tropica ad corticem *Crotonis cascarillæ*. Vix specie differt a *Tr. pallescente*.

10. **Tr. duplex** Fée *Ess*. suppl. p. 58. — Thallus macula albida vel flavida indicatus, indeterminatus (ut videtur); apothecia in verrucis albis pulvinatis vel depressiusculis, difformibus, sæpe confluentibus, dilatatis, intus concoloribus, ostiolo punctiformi; sporæ incolores aut demum fuscæ oblongæ, 4-loculares, loculis sphæroideo-lenticularibus, long. 0,018-21, crass. 0,006-7 millim. — In America tropica. Verrucæ stromata thallina *Chiodecti nigrocincti* Mnt.

haud parum referunt, sed minus opacæ. Nihil duplicis habet.

11. **Tr. inconspicuum** Fée *Ess.* suppl. p. 63. — Thallus macula indeterminata pallescente indicatus apothecia in stromatibus inæqualibus mediocribus, rugoso-vel gibberuloso-confluentibus, intus cinerascentibus, ostiolo parum distincto vel nigro; sporæ oblongæ demum fuscescentes, 4-loculares, long. 0,014-20, crass. 0,005-8 millim. — Ad corticem *Cinchonæ lancifoliæ* in Peruvia. Analysi apothecii accedit omnino ad *Tr. duplex*. at facie externa valde est dissimilis. Stromata glomerulos granulorum lenticularium amyli continent. Non differt *Pyrenodium crassum* Fée l. c., p. 69, t. 41, f. 4 (sed sub hoc nomine simul in hb. Fée commixtum adest *Tr. sphærioides* Mnt.).

12. **Tr. annulare** Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2,XIX, p. 71, *Syll.* p. 372; *Pyrenula annularis* Fée *Ess.* p. 73, t. 21, f. 4, suppl. p. 77. — Thallus macula flavida indicatus; apothecia in prominentiis stromaticis crebris, convexulis, interdum confluentibus immersa (singulum vel plura in quavis), ostiolo margine annulari stromatis sæpius cincto; sporæ incolores 3-septatæ vel 4-loculares, long. 0,024-60, crass. 0,015-22 millim. Ad corticem in Guyana. Var. SUBDEPRESSUM Nyl. in Mus. Paris. differt macula thalli lævigata nitidiuscula, apotheciis in stromatibus plano-convexiusculis, sæpius discretis, ostiolis minoribus, sporis majoribus (3-septatis), long. circa 0,075, crass. 0,025 millim.; ad corticem *Cinchonæ micranthæ* in Bolivia (ex coll. Howard).

b. — **Sporæ 8næ elongatæ, pluriseptatæ. Species 13.**

13. **Tr. Sprengelii** Ach. *L. U.* p. 306, *Syn.* p. 104, Fée *Ess.* p. 56 (1) — Thallus macula pallescente effusa indicatus; apothecia in verrucis pallide fuscescentibus convexis oblongis, passim nonnihil confluentibus, ostiolo minuto prominulo, plura in quavis verruca; sporæ incolores fusiformes, loculis transversis circa 10-14, long. 0,045-55, crass. 0,011-13 millim. — In America tropica ad cortices. *Tr. virens* Tuck. in Darlingt. *Fl. Cestr.*, ed. 3, p. 453 est varietas verrucis planiusculis, intus albis vel flavidis, sporis 8-10-locularibus, long. 0,045-50, crass. 0.011-12 millim.; ad cortices læves in America septentrionali (Tuckerman). *Tr. platystomum* Mnt. Ann. 2,XIX, p. 72, *Syll.* p. 372 vix specie differt a typo, ostiolis majoribus macularibus atris, sæpe confluentibus, sporis 14-16-locularibus, long. 0,050-74, crass. 0,010-14 millim.; in Guyana et Brasilia.

c. — Sporæ oblongæ incolores murali-divisæ. Species 14-20.

14. **Tr. meristosporum** Mnt. et v. d. Bosch in *Syll.* p. 373, *Lich. Jav.* p. 61. — Thallus tenuissimus pallidus determinatus aut linea obscura limitatus, lævigatus; apothecia in verrucis (latit. 1,25-1,5

(1) *Tr. inæquale* Fée *Ess.* suppl. p. 59, Monogr. p. 30, t. 13, f. 2, forma videtur ejusdem stromatibus depressioribus passim confluentibus (ex typo, ad Cinchonas). Nec mihi specie differt *Tr. Anacardii* Fée *Monogr.* p 21, t. 11, f. 3, *Ess.* suppl. p. 57, t. 40, fig. 2 (*Tryp.*), Mont. *Cub.* p. 155. — Forte *Tr. papillosum* Ach. *Syn.* p. 104, in Guinea ad cortices vigens, quoque sit varietas *Trypethelii Sprengelii*, macula thalli et verrucis cinereis; sed sporas non vidi in speciminibus examinatis.

millim.) hemisphæricis (singulum in singula), sæpe 2 confluentibus, inclusa, ostiolo obscuro punctiformi vix prominulo; sporæ oblongo-cylindraceæ, long. 0,180-0,200, crass. 0,027-30 millim. — Ad cortices in Java. Habitu externo fere *Pertusariæ leioplacæ*. Sporæ fere ut in *Ascidio monobactrio* Nyl in hb. Hook., sed 8næ in thecis.

15. **Tr. varium.** *Meissneria varia* Fée *Ess.* suppl. p. 66. — Thallus macula sordide pallescente indeterminate indicatus; apothecia in verrucis prominulis, 2-4 in quavis, peritheciis nigris superne confluentia, fere cicatricosa, aut ostiolis discretis et verrucis stromaticis minus conspicuis; thecæ ovoideæ, sporæ oblongæ, long. 0,048-0,075, crass. 0,022-28 millim. — Ad corticem Lauri in Amboyna (hb. Fée). Stratum gonimon interdum satis distinctum. Affine *Tr. madreporiformi* et *Cumingii*, sed facie potius *Tr. platystomi* Mnt.

16. **Tr. madreporiforme** Eschw. *L. Brasil.* 1, p. 156, *Ic. sel.* t. 9, f. 6; *Tr. marginatum* Fée *Monogr.* p. 24, t. 12, f. 2, *Ess.* suppl. p. 57? — Thallus parum indicatus; apothecia in verrucis fuscis convexis, nonnulla in quavis verruca, ostiolo epithecio leviter depresso; sporæ oblongæ, long. 0,040-50, crass. 0,012-16 millim. — Ad cortices in Amer. tropica (et Africa, si huc pertinet synonymon cel. Fée).

17. **Tr. Cumingii** Mnt. in *Lond. Journ. Bot.* 1845, p. 5, *Syll.* p. 373. — Thallus macula ochracea opaca indicatus; apothecia plus minus seriata in verrucis convexis oblongo-rotundatis (nonnulla in quavis verruca), ostiola planiuscula sæpe papillulata interdumque pulvere ochraceo-ferrugineo suffusa; sporæ

oblongæ, long. 0,050-70, crass. 0,019-22 millim. — Ad corticem in Insulis Philippinis, Manilla (Cuming). Affine præcedenti, neque nisi colore et sporis paullo majoribus, episporio crassiore distinctum.

18. **Tr. sphærioides** Mont. in Ann. 2,XVIII, p. 74, *Syll.* p. 373. — Thallus vix ullus indicatus; apothecia in stromate depresso albo oblongo vel difformiter elongato, plura in singulis stromatibus; thecæ bisporæ, sporæ oblongæ, long. 0,070-0,125, crass. 0,025-36 millim. — Ad cortices in Guyana et in Guinea (Jardin).

19. **Tr. porosum** Ach. *Syn.* p. 106, Eschw. *L. Bras.* 1, p. 135, Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2, XIX, p. 70. — Thallus macula effusa pallescente parum indicatus; apothecia in stromatibus convexiusculis vel satis depressis et passim confluentibus inclusa, perithecio incolore vel tenuissime infuscato, ostiolo minuto nigro; sporæ oblongæ vel fusiformi-oblongæ, muralidivisæ (seriebus transversis 8-12), long. 0,032-36, crass. 0,012-14 millim. — Ad cortices in America meridionali tropica. Ni fallor, *Pyrenula endoleuca* Fée *Ess.* p. 79, suppl. p. 83, eadem sit plagula thalli flavida intus alba, sporis demum fuscis.

20. **Tr. connivens** Nyl. in Mus. Par. — Thallus macula flavicante indicatus; apothecia sæpius nonnulla connata vel conniventia (eminentias stromaticas convexiusculas formantia), ostiola parum conspicua nigrescentia, perithecia nigra, mediocria vel majuscula; thecæ bisporæ, sporæ oblongæ maximæ, long. 0,205-0,255, crass. 0,048-68 millim. — Ad cortices in Peruvia (Weddell).

XIII. ASTROTHELIUM Eschw.

Typi huc relati similes plane sunt *Trypetheliis*, modo peritheciis cujusvis stromatis sursum conniventibus et ostiolo (epithecioque) communi coalitis; habent igitur hymenia nuclearia discreta, solum superne in epithecium unicum pro quavis verruca stromatica commune, centrale convergentia.

1. **A. conicum** Eschw. *Fl. Bras.* 1, p. 163, Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2,XIX, p. 75; *Pyrenastrum cinnamomeum* Eschw. in Mart. *Icon. sel. Cr. Bras.* p. 18, t. 2. f. 1. — Thallus macula flavida vel pallescente aut obscura indicatus; apothecia in verrucis prominulis conoideis vel depressioribus ochraceis inclusa, intus nigris; sporæ incolores ellipsoideæ, 4-loculares, loculis sphæroideo-lenticularibus, long. 0,040-50, crass. 0,021-22 millim., paraphyses nonnihil ramosæ. Gelatina hymenea iodo non tincta, protoplasma thecarum vinose fulvescens. — Ad cortices in America meridionali tropica. Species polymorpha.

2. **A. hypoxylon.** *Pyrenodium hypoxylon* Fée *Ess.* suppl. p. 69. — Simile sequenti, stromatibus prominulis, ostiolis distinctioribus, sporis incoloribus, long. 0,024-27, crass. 0,011-12 millim. — In Peruvia ad cortices Cinchonarum. *Pyrenodium macrocarpon* Fée *Ess.* p. 81 (sub *Porina*), suppl. p. 69, ad corticem *Cinchonæ novæ* offic. obveniens (quoque ex hb. Fée), huc ut varietas pertinet stromatibus verrucoso-prominentibus.

3. **A. clandestinum.** *Pyrenodium clandestinum* Fée *Ess.* p. 68, t. 18, f. 4 (sub *Trypethelio*), suppl. p. 68. — Thallus macula effusa flavida indicatus; apothecia intrusa, 2-4 perithecíis nigris connata, stromate obsolete vel vix prominulo, ostiolo sæpius parum conspicuo; sporæ 8næ dilute nigrescentes ellipsoideæ, 4-loculares (similes ac in *Verrucaria nitida*), long. 0,024-32, crass. 0,012-14 millim., paraphyses gracillimæ confertæ, rarius ramosæ. Nec gelatina hymenea, nec sporæ iodo tinctæ. — Ad corticem *Cinchonæ lancifoliæ* Mnt. (ex hb. Fée). Extus parum visibile.

4. **A. sepultum** Mnt. in *Ann. Sc. nat.* 2,xviii, p. 74, *Syll.* p. 374. — Thallus macula pallescente vel obsoleta indicatus; apothecia intrusa, eminentiis stromaticis extus obtecta depresso-convexiusculis majusculis (latit. circa 2,5 millim.), irregularibus aut nullis distinctis, sæpe 9 conflata (vel pauciora), perithecíis nigris, ostiolo albido vel pallescente; sporæ 4-8næ incolores oblongæ, murali-divisæ, long. 0,115-0,140, crass. 0,026-36 millim., paraphyses graciles nonnihil passim anastomosantes. Iodo se habet, ut præcedens. — Ad cortices in America meridionali tropica. Apothecium compositum sectione latitudinem interdum offert 2 millimetrorum (1).

(1) *Pyrenastrum? Pupula* Tuck. *Suppl.* 2, ex speciminibus ipsius, lectis ad cortices in Virginia et Carolina, forte potius *Sphæriaceis* sit adducendum, ut genus proprium, SCOLIOCARPON mihi, apotheciis pyrenodeis, perithecio integre nigro, infra tenuiore, hymenio oblique posito, epithecio sublaterali (nec supra in vertice apothecii sito), sporis filiformibus septis transversis numerosissimis divisis. Dicendum igitur SCOLIOCARPON PUPULA (Tuck.).

NOTA. — Ce Mémoire a été présenté à la Société académique de Maine et Loire dans la séance du 5 mai 1858.

ADDENDA ET CORRIGENDA.

Pag. 14, lin. 8 ex. *lege* ex
16, » 20 1,1,-5 » 1-1,5
37, post *Verrucariam chloroticam* addenda V. Taylori Carr. in litt. Forte specie differens a *V. chlorotica*, apotheciis crebrioribus (pycnidum habitu), perithecio integro (infra tenuiore); sporæ 1-3-septatæ fusiformes, long. 0,025, crass. 0,004 millim. Ad fraxinos locis subumbrosis ad Cork in Hibernia (Carroll). Thallus tenuis olivaceo-fuscescens, passim subevanescens.
57, lin. 30 Drege *lege* Drège.
64, » 26 Spermagonia *lege* Spermogonia.
72, » 2 in sp. 3 *lege* 2.
74, » 13 convexa *lege* convexum.

INDEX ALPHABETICUS NOMINUM.

Synonyma litteris *cursivis* impressa sunt.

A.

N.

O.

P.

SUR LES ÉTUDES MINÉRALOGIQUES

A ANGERS,

ET SUR LE BLOC DE QUARTZ ACICULAIRE RADIÉ

donné récemment au Musée d'histoire naturelle de la ville.

La Minéralogie, cette science qui nous initie à la connaissance intime du sol que nous habitons, qui seule révèle ses richesses à l'industrie, sa composition chimique ou moléculaire et ses propriétés spéciales à l'agriculture, après avoir eu de nombreux adeptes et des interprètes éclairés dans notre ville, était depuis bientôt trente années restée stationnaire dans ses errements du passé ou plutôt, osons le dire, avait été tellement négligée que ses enseignements anciens se trouvaient à peu près oubliés de tous, lorsque notre Société académique vint à se fonder. Alors se sont révélés quelques amateurs qui, jusqu'ici, étaient restés dans l'ombre, et dont l'ardeur a rencontré, dans l'esprit vivifiant de progrès général qui anime notre association, un stimulant assez énergique pour redonner une impulsion nouvelle à des études que l'isolement et ses défaillances habituelles leur avaient seuls fait dé-

laisser; et de ce réveil, aussi subit qu'inattendu, de la science parmi nous, il est résulté que dès sa première année d'existence, notre Société a pu admettre dans sa publication d'intéressants mémoires sur l'antimoine et sur nos eaux minérales, dus à M. Ménière, ainsi qu'un tableau géognostique du département, fort remarquable par son exactitude et dressé par M. Provost, jeune.

En applaudissant à ces efforts heureux et pleins de promesses d'avenir, vous avez pensé, Messieurs, qu'il serait bon pour annoncer à tous la nouvelle direction qu'allait prendre chez vous une branche si importante des études scientifiques, de faire représenter la Minéralogie départementale à l'exposition quinquennale qui allait s'ouvrir, dans l'une de ses parties les plus variées et fécondes en résultats soit au point de vue purement scientifique ou philosophique, en ce qu'elle embrasse, à partir du terrain silurien, un grand nombre de formations postérieures qui dans notre département, représentent les diverses époques du monde animé; soit au point de vue pratique, par les applications continues et immenses qui sont faites de ses produits à notre industrie et à notre agriculture angevine. C'est sous la préoccupation de ces considérations diverses que vous avez décidé, sur notre proposition, qu'il serait fait une exhibition aussi complète que possible des roches calcaires employées pour la fabrication de la chaux ou comme matériaux de construction.

Deux de vos membres, MM. Menière et Orlowski, se sont chargés de l'organiser et dans un mois à peine ils ont pu vous montrer une collection de près de 150 échantillons, rangée, à cause de sa destination spé-

ciale, par ordre d'arrondissements et de cantons.

Il eût été grandement à regretter, sans doute, que cette collection ne survécût pas à la solennité éphémère qui l'avait provoquée, et nous avons cherché en conséquence à vous la conserver. Nos confrères ont mis à le faire le même zèle et la même complaisance dont ils venaient de nous donner des preuves si récentes, et dès qu'elle aura été convenablement échantillonnée, elle prendra place sur les gradins que nous avons fait préparer pour la recevoir.

Mais là, Messieurs, ne nous a pas paru devoir s'arrêter l'impulsion que notre Société devait vouloir donner aux études minéralogiques. L'occasion nous a paru opportune pour réaliser un projet qui nous préoccupait dès longtemps, et nous avons pensé que la collection de nos calcaires pourrait devenir en quelque sorte le noyau d'une collection plus étendue qui comprendrait toutes les espèces minérales du département, collection qui manque à notre ville.

Notre musée possède bien, il est vrai, une collection dite départementale, mais elle ne répond que très-imparfaitement à ce que l'on demande aux collections de ce genre. Formée vers 1830, par M. Desvaux, elle est restée ce qu'elle était alors, sans avoir reçu un seul échantillon depuis. Qui cependant pourrait supposer que pendant les quelques années qu'il a employées à explorer nos contrées, M. Desvaux ait pu être assez heureux pour découvrir toutes les richesses minérales d'un pays si accidenté et où se presse en certains points une si grande variété de roches de toutes natures, et cela surtout lorsque cette collection n'était pour lui que le résultat d'explorations rapides

où les recherches minéralogiques n'intervenaient souvent que très-accessoirement ?

Cette collection a d'ailleurs plusieurs graves défauts, dont il en est auxquels on ne peut apporter de remède.

Le premier, sans doute, est d'avoir été soumise à une classification et à une nomenclature propres à M. Desvaux seul, et proposées par lui dans un ouvrage publié en 1833, resté depuis lors inconnu, ce qui ne permet pas à qui veut étudier ces minéraux d'en rapprocher facilement la synonymie de celle qui est adoptée généralement par la science moderne; or, comme la synonymie de cette collection se réfère au seul ouvrage général publié sur la minéralogie du département, force est de la respecter et de la laisser telle que M. Desvaux l'a voulu faire.

Le second défaut, c'est l'absence de *localités précises*, chose capitale cependant dans une collection locale, et qui seule peut lui donner l'intérêt spécial qu'on y recherche et permettre les vérifications ultérieures. A quoi l'on doit ajouter encore qu'un grand nombre d'échantillons sont insuffisants à raison de leur trop petit volume.

MM. Orlowski et Menière auxquels nous avons communiqué nos idées à ce sujet, les ont comprises et accueillies, et nous sommes heureux de vous annoncer que nos deux honorables confrères se mettront incessament à l'œuvre, et que nous pourrons enfin posséder une collection de notre minéralogie départementale capable de rivaliser avec celle du musée de Nantes qui, sous ce rapport, comme sous celui de la conchyliologie, a si considérablement distancé le nôtre.

Les connaissances spéciales de nos deux confrères nous sont d'ailleurs une garantie de l'exacte détermination des échantillons, d'autant que leurs relations suivies avec des savants minéralogistes distingués de Paris, promettent des rectifications précieuses pour les objets douteux ou difficiles.

Ce qui vient au reste de se passer pour le beau bloc de quartz aciculaire radié dont je veux maintenant vous parler, fait voir assez combien peuvent être utiles sous tous les rapports ces communications fréquentes entre personnes qui cultivent les mêmes branches des sciences.

M. Menière compte parmi ses correspondants minéralogistes de Paris, M. le docteur Guibourt, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole de pharmacie ; or, celui-ci, en répondant le 30 avril dernier à un envoi de minéraux de nos contrées, lui écrivait ce qui suit ;

« Il existe dans l'espèce de bosquet qui précède du » côté du boulevard l'ancien couvent de la Fidélité, hô- » tel Gautier, un *bloc de quartz* qui m'a toujours fort » intéressé par sa structure en globules rayonnés ana- » logues à ceux du *Diorite orbiculaire de Corse.* J'ai ap- » pris que le propriétaire de la maison était mort et » qu'elle serait sans doute démolie. Ne pourrait-on » donc obtenir de qui de droit que ce bloc remar- » quable fût donné à la ville d'Angers et placé dans » son Musée ? Il serait à désirer de plus que la face su- » périeure fut sciée et polie pour en bien faire ressortir » la structure Ce quartz a déjà fixé anciennement l'at- » tention des amateurs, car, ayant acheté il y a peu » de temps un volume publié par Fabien Gautier d'A-

» goty, en 1781, et qui contient la représentation fi-
» gurée et coloriée des minéraux les plus curieux con-
» tenus dans les principales collections alors connues,
» j'y ai trouvé figuré et décrit (planche 40), *le quartz*
» *rayonné des environs d'Angers, provenant du cabinet*
» *de M. le marquis de Cubières*. C'est une raison de plus
» pour ne pas laisser perdre le bloc, unique peut-être,
» dont il est ici question. »

M. Menière nous écrivit immédiatement pour nous transmettre cette indication, en exprimant le désir que le bureau de la Société fît les démarches nécessaires pour que ce bloc fût donné au Musée. Notre Directeur, M. Planchenault, se chargea d'en parler à M. Duboys, maire d'Angers, et, grâce à l'intervention empressée de celui-ci, la ville vient de se trouver en possession de ce rare morceau qui a été déposé dans la cour d'honneur des Musées, car son volume et son poids énormes n'eussent pas permis de l'introduire dans la galerie du cabinet d'histoire naturelle.

Nous avons mesuré ce bloc qui nous a présenté les dimensions suivantes : longueur 120 centimètres, hauteur 70 centimètres, épaisseur 95 centimètres. Sauf une minime partie de sa surface, de 2 à 3 décimètres en carré, il est entièrement formé de globules de quartz rayonné qui, à raison de leur cassure en sens horizontal, présentent à l'extérieur une suite continue et dans tous les sens de rosettes formées d'aiguilles de quartz qui s'enchevêtrent les unes dans les autres. Ces rosettes atteignent généralement un diamètre de 12 centimètres. Celles qui dépassent cette dimension ont le centre évidé comme les géodes et participent

alors plus ou moins de la forme ellipsoidale. Ce quartz est partout d'un blanc laiteux et intense, mais sa cassure est vitreuse.

Bien que l'ouvrage de Gautier d'Agoty, cité par M. Guibourt, ait indiqué le quartz du cabinet de M. de Cubières comme étant étiqueté *des environs d'Angers*, il est cependant certain qu'il n'en a pas encore été observé au voisinage de notre ville, et qu'aucun des blocs erratiques de quartz blanc de diverses dimensions qui se rencontrent çà et là dans nos campagnes, dans un rayon de plusieurs kilomèt., ne présente cette structure radiée. La localité la plus voisine qui nous offre un quartz radié aciculaire est celle de Saint-Lambert-la-Potherie; mais outre que ses rosettes atteignent à peine 4 centimètres, il n'a, à raison de sa pâte grisâtre, rougeâtre ou jaunâtre, très-opaque et d'un aspect terreux, aucune analogie avec le quartz si pur et si blanc de notre bloc et, d'après la nature particulière de sa composition, il est évident qu'il n'a jamais dû, même exceptionnellement, fournir d'échantillons qui pussent se confondre avec le nôtre.

L'on devait donc naturellement penser que la présence de celui-ci dans le jardin de M. Gautier était purement accidentelle et qu'il devait provenir d'une partie éloignée du département. La Minéralogie départementale de M. Desvaux nous a mis sur la voie, car il signale en effet, page 264, un gisement de quartz radié blanc laiteux et cela à Martigné-Briand et Chavagnes, quartz auquel il assigne des étoiles d'un décimètre d'étendue et nous avons en effet retrouvé au cabinet d'Angers trois échantillons d'une roche de tout point semblables, dans la collection départementale, mais toutefois sans

indication de provenance. On pouvait donc néanmoins prévoir que notre bloc était originaire de la localité unique qui se trouvait ainsi indiquée dans le département ; or, cette supposition s'est trouvée fondée. Il est en effet résulté de renseignements ultérieurs recueillis par M. Menière, que ce bloc fut découvert sur la terre d'une métairie située à Martigné, et appartenant à M. Gautier ; qu'à raison de sa beauté exceptionnelle pour ce pays même où il en existe de semblables, des amateurs en avaient à diverses reprises enlevé de nombreux échantillons, ce qui avait contribué à lui donner la forme semi-sphéroïdale qu'on lui voit ; que l'attention du propriétaire ayant été alors éveillée, il avait voulu le soustraire à la destruction qui le menaçait et l'avait fait transporter, il y a de cela 23 ans, dans son jardin d'Angers, où M. Guibourt avait eu l'occasion de le remarquer.

Il résulte de tout ceci que l'indication du cabinet de M. de Cubières était trop peu précise, et que le quartz aciculaire radié *blanc-laiteux* ne se rencontre pas même aux environs d'Angers, mais seulement vers la limite sud-est du département, bien qu'une autre variété de quartz radié se montre, ainsi que nous venons de le dire, à l'ouest, dans la commune de Saint-Lambert-la-Potherie à 12 kilomètres environ de la ville.

Il paraît, du reste, que l'une et l'autre variétés de quartz aciculaire radié sont également rares, car les auteurs que nous avons consultés, *Dictionnaire des Sciences naturelles*, Brard, etc., citent seulement notre département pour cette espèce de quartz.

Telle est, Messieurs, l'histoire de ce remarquable morceau de roche vitreuse, et il nous a semblé qu'il

pouvait y avoir quelque intérêt à constater dans nos annales, comment en 1858 notre ville est devenue sur l'initiative de votre Société, propriétaire de ce rare, curieux et énorme spécimen d'une espèce de quartz que la science avait pris soin d'illustrer dès 1781.

En finissant, Messieurs, nous vous proposerons de voter des remercîments à nos deux collègues, MM. Menière et Orlowski pour la tâche qu'ils ont accomplie comme pour celle qu'ils ont entreprise, et en outre de décerner le titre de correspondant à M. le docteur Guibourt.

T.-C. Béraud, *secrétaire-général.*

Lu à la séance du 14 juillet 1858.

RAPPORT

SUR

LE TABLEAU GÉOGNOSTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE,

DE M. PROVOST JEUNE, MEMBRE TITULAIRE.

Messieurs,

Le tableau géognostique que M. Provost jeune a eu l'heureuse idée de présenter à la Société, nous offre d'un seul coup-d'œil et sur un même plan toutes les coupes géologiques de notre département, la synonymie si utile pour ceux qui commencent à étudier, la coupe de chaque terrain avec la couleur particulière à chaque assise, enfin la paléontologie de tous les terrains stratifiés, indiquée sommairement sur la même ligne, à l'extrémité de chaque coupe. A la partie supérieure du tableau, on retrouve le nom des villes, bourgs ou villages qui reposent sur une nature particulière du terrain de chaque division.

M. Provost, pour rendre sensibles toutes les couches que nous retrouvons, soit en creusant le sol, soit en examinant seulement sa surface, les a figurées d'une part appuyées sur une colonne, représentant le granit primordial qui forme la chaîne principale du sud de la Vendée, sur laquelle sont venues successivement se placer avec plus ou moins de régularité les différentes couches des terrains sédimentaires également appuyées à l'autre extrémité sur une colonne placée au milieu du tableau et figurant leur exhaussement dans notre département par suite des soulèvements successifs des montagnes qui entourent la France. M. Provost fait remarquer que les couches du versant de la Vendée ne se présentent pas dans la nature d'une manière aussi régulière que sur son tableau, parce que l'action des eaux entraînantes a dû jouer, à cette époque, un grand rôle. Il admettrait donc que dans certaines catastrophes, une masse de terre ou de roche a pu glisser sans se briser et se morceler, en dérangeant ainsi mais partiellement seulement l'ordre successif des terrains stratifiés.

Nous avons suivi le conseil de M. Provost pour vous rendre compte de son tableau, en commençant notre examen par la gauche où se trouvent placés d'abord les terrains azoïques. Notre confrère a consulté pour tout ce travail les ouvrages de MM. Dufrénoy, Élie de Beaumont, Cacarrié et Millet.

En général, les tableaux géologiques représentent les couches des terrains par des lignes droites, tandis que M. Provost s'est efforcé de conserver la forme naturelle des couches. Il ne lui a pas été possible sans doute de les figurer avec toutes leurs irré-

gularités, mais il y a suppléé du moins en partie par des coupes offrant toutes leurs modifications.

M. Provost arrive donc tout d'un trait à signaler à notre attention la première couche du globe composée des roches azoïques, ou des anciens terrains primitifs, bien qu'il sache qu'on ne doit pas conclure rigoureusement que ces roches, le granite, les gneiss, soient les plus anciennement formées, mais ce sont du moins les plus vieilles qu'il nous soit donné de connaître. Quant à ce qui les peut précéder, il faut, comme le dit M. de Humboldt, s'abstenir de se prononcer avec quelque assurance sur cette première assise de l'édifice géologique. Dans les roches contemporaines de cette formation, on ne trouve encore nulle trace de la vie, ni végétale, ni animale; c'était l'époque du granite, du gneiss, du micachiste, et au milieu de ce terrain primitif, dans les fentes ou crévasses formées par le retrait de la matière solide, sont venues se condenser la plupart des substances métalliques, la tourmaline, si rare pour nous, le cristal de roche, etc. L'époque azoïque terminée, M. Provost arrive à l'étude des époques du monde animé.

La première époque appelée autrefois époque de transition, et qui offre tant de similitude avec l'époque azoïque par la composition de ses roches dures et cristallisées, se compose de trois étages. C'est à cette époque qu'a commencé la condensation de l'eau, qui en raison de sa température très élevée et de sa pression avait sans doute une action dissolvante sur beaucoup de corps qui pour nous aujourd'hui sont insolubles. Ces substances ont fourni des roches qui ont à leur tour été recouvertes par d'autres, et qui en recevant,

en raison de leur voisinage, l'influence de la chaleur primitive, nous offrent la stratification des terrains sédimentaires, unie parfois à la structure cristalline des corps fondus ; c'est là que le minéralogiste et le géologue retrouvent les grès houillers, nos marnes, nos schistes, quelques végétaux fossiles, des trilobites, et peut-être beaucoup d'autres êtres qui nous sont encore inconnus. M. Provost nous fait remarquer dans ces terrains les impressions des fougères, qui à cette époque atteignaient une taille gigantesque et qui vécurent probablement longtemps et avec profusion sur tous les points du globe qui sortaient alors de l'eau, comme des îles éparses au milieu d'un vaste océan. Notre sol devait être dans une condition analogue, puisque nous retrouvons tous ces détritus enfouis en masse énorme sous nos pieds. Soumis à diverses époques de leur existence à l'action de la chaleur primitive, ils ont formé ce terrain houiller dont nous devons être fiers, comme le disait le professeur Brongniart. Tout ce charbon a donc primitivement été à l'état d'acide carbonique répandu dans l'atmosphère, dont il a été extrait par l'immense quantité de végétaux qui à cette époque se développaient avec une puissance et en nombre incalculables et dans des conditions où les animaux à sang chaud n'auraient pu vivre encore (1).

L'histoire de cette époque du monde animé n'est représentée dans notre département que par les deux terrains silurien et dévonien.

La deuxième nous manque totalement, c'est l'époque triasique ; aussi ne figure-t-elle même pas de nom dans le travail de M. Provost qui le fait remarquer par un simple renvoi.

La troisième époque est divisée en cinq étages; 1° celui du lias révélé seulement par quelques coquilles, qu'on ne trouve qu'à Huillé et peut-être à Lezigné, comme le remarque M. Millet.

2° L'étage toarcien dans lequel on trouve pour la première fois ici des animaux vertébrés appartenant à la classe des reptiles, des débris de crocodiles, etc. 3° l'étage bajocien, remarquable par un grand nombre d'os de mammifères dont quelques genres se retrouvent encore exister de nos jours et dont les os sont changés en minerai de fer. Enfin viennent les étages callovien et oxfordien (2). A cette période du monde animé, l'atmosphère perdait chaque jour de sa hauteur et de sa pression ; et la lumière solaire pénétrait déjà jusqu'à la surface du globe. L'eau perdait aussi une partie de sa chaleur et tandis que de nouvelles espèces venaient à naître, les êtres qui avaient été créés pour vivre dans les conditions propres au monde primitif ne pouvant plus exister dans ce milieu nouveau périssaient. Aussi retrouvons-nous aujourd'hui leurs débris enveloppés dans le calcaire, quelquefois en si grande quantité, que leurs dépouilles ont formé la masse même du calcaire; certaines espèces d'ammonites caractérisent le calcaire oxfordien inférieur.

En continuant l'étude du tableau de M. Provost on voit qu'à chaque étage l'auteur, avec une attention et un soin particuliers, a suivi le même plan, n'oubliant rien de ce qui semble utile et négligeant ce qui lui paraît douteux, mais plaçant toujours en première ligne ce qu'il y a de plus remarquable dans chacune des assises qu'il vient d'étudier.

Nous arrivons ensuite à la 4e époque ou terrain

crétacé. Cette époque comprend trois étages, le cénomanien, le turonien et le sénonien (3), ce dernier si bien caractérisé à *Blaison*, *Gennes*, *Trèves* et dans la forêt de *Fontevrault* comme nous le dit M. Provost. Rien de plus facile d'ailleurs avec les indications données par l'auteur que de retrouver ce qu'il y a de plus intéressant au milieu de ses diverses assises, le tuffeau, le silex, le grès vert, enfin la craie qui, comme on le sait, d'après les observations microscopiques de M. Ehrenberg, est formé des dépouilles fossiles de très petits êtres organisés, appartenant à des mollusques céphalopodes.

La cinquième époque du monde animé comprend tous les terrains tertiaires, parmi lesquels on trouve le grès de Fontainebleau qui forme leur première assise. Nous remarquons qu'à mesure que nous arrivons plus près de l'époque contemporaine, la flore géologique se développe, le grès nous retraçant les empreintes de végétaux dicotylédones de plus en plus multipliés, ce qu'on peut observer dans les grès de Cheffes, Soucelles et dans ceux de Cunault même, bien que l'auteur du tableau n'ait pas indiqué, par oubli, sans doute, cette dernière localité.

A ce moment la terre éprouva une violente catastrophe que l'auteur n'a pu rendre sensible à nos yeux; ce fut une irruption des eaux de la mer qui creusa de profondes vallées et forma d'immenses dépôts de cailloux roulés. C'est alors que la plupart des grands animaux disparurent, détruits sans doute par ce cataclysme auquel on a donné le nom de *déluge*, accompagné d'un soulèvement partiel du sol. La délimitation des mers actuelles, telle qu'elle se présente aujourd'hui ne fut pas la seule conséquence de l'apparition des

Alpes principales ; la terre se refroidissant encore, de nombreux êtres organisés disparurent de nouveau. M. Provost, qui a placé au milieu de son tableau une colonne représentant les exhaussements successifs qui se sont fait sentir dans notre département, a indiqué à la partie supérieure, ce dernier soulèvement, qui fut celui de la chaîne des Alpes, sur lequel dans le tableau repose en apparence le terrain contemporain, qui comprend la sixième époque animée, laquelle est divisée en deux parties distinctes, l'époque diluvienne et l'époque d'alluvion actuelle sur laquelle se trouvent directement placées les localités de Chevir-é-le-Rouge, la Bohalle et St-Jean-de-la-Croix désignées par notre confrère.

La paléontologie de cette sixième époque a aussi son intérêt particulier, car les débris d'animaux que nous y retrouvons nous sont tous connus ; ce sont surtout des mollusques d'eau douce dont les espèces vivent encore aujourd'hui (4).

Ici se termine le travail de M. Provost et tout en faisant la part à ce qui jusqu'à ce jour a échappé à l'observation des hommes spéciaux, il nous montre clairement en Europe et en Anjou en particulier, une série de mouvements successifs qui ont modifié toute cette partie du monde. Il n'y a rien d'absurde à admettre que tout ce qui a eu lieu à tant de reprises, comme nous venons de le voir, depuis le règne du granite jusqu'à l'apparition du genre humain sur notre globe, ait pu arriver partiellement aussi depuis que l'homme existe. Il n'y a donc rien de contraire à la raison de croire à un dernière irruption des eaux sur la terre, à ce déluge qu'on retrouve non-seulement décrit dans

la Bible, mais qui est encore profondément empreint dans la tradition de tous les peuples.

En nous résumant, nous dirons que le travail de M. Provost est aussi complet que possible et que l'étude de la géologie sera agréable et facile pour toute personne qui voudra le consulter. Nous exprimerons donc un regret, c'est qu'il ne puisse être mis à la portée de toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire naturelle locale, car l'utilité d'un tel travail est incontestable et c'est au nom de la Société que nous remercions l'auteur de l'hommage qu'il a bien voulu lui en faire.

CH. MÉNIÈRE

Lu à la séance de juin 1858.

NOTES.

(1) L'acide carbonique qui, dans la période actuelle, n'existe dans l'air atmosphérique que dans la minime proportion d'un cinq-centième (1/500) devait être alors infiniment plus abondant, et il est probable que par l'action du feu central il était sans cesse déversé dans les eaux comme dans l'atmosphère elle-même, soit par des eaux thermales, soit par des exhalaisons aériformes, double mode d'expansion dont l'époque actuelle nous a encore conservé quelques exemples dans les contrées volcaniques. Les mers surtout devaient en être saturées par excès, car autrement comment expli-

quer la formation de ces immenses dépôts de calcaire-marbre des terrains de transition, qu'en tant d'endroits le soulèvement des roches plutoniques a mis à nu, si l'on ne supposait qu'ils se sont formés dans un milieu liquide, par la combinaison du gaz acide carbonique avec l'élément calcaire que ces eaux tenaient en dissolution ou en suspension. Ce fut sans doute ainsi qu'au sein des eaux la présence de cet acide fut ramenée à des proportions qui permirent d'abord aux mollusques et plus tard aux grands sauriens, puis enfin aux poissons d'y vivre, tandis que, comme le dit M. Menière, l'action continue des végétaux purgeait de son côté l'atmosphère de l'excès d'acide carbonique et le ramenait à la proportion indispensable pour la vie des animaux qui respirent l'air en nature. Double action dont le jeu était favorisé dans les eaux et dans l'air par la cessation graduelle de la reproduction de l'acide carbonique, résultant nécessairement de l'épaississement de la croûte du globe et de la diminution de la force expansive du feu central; mais il est évident que les causes qui se réunissaient ainsi pour diminuer graduellement la masse de ce gaz, eussent dû amener dans un temps donné son anéantissement complet, si l'apparition des animaux à sang chaud, destinés à vivre dans cette atmosphère nouvelle, n'était venue, par leur respiration, le dégager en assez grande abondance pour compenser l'absorption qui en est faite par les végétaux. Admirable pondération des forces animales et végétales qui, par cette sorte d'antagonisme dans leur action, perpétuent l'état actuel et normal du milieu ambiant tel qu'il est devenu nécessaire à leur existence simultanée !

(2) Ce tableau montre donc qu'il manque en Anjou : 1° les deux étages supérieurs de l'époque palozoïque; 2° les deux étages qui représentent en entier l'époque triasique; 3° le premier étage du lias proprement dit qui commence la période du jurassique, et les trois étages supérieurs qui la terminent, ainsi que l'étage bathonien qui occupe le milieu de cette période. Toutefois des observations nouvelles faites aux environs de Montreuil-Bellay tendraient à prouver l'existence de quelques-uns des étages supérieurs du terrain jurassique qui jusqu'ici auraient été méconnus à raison du peu de puissance des couches par lesquelles ils se pouvaient révéler.

(3) Observation analogue à celle que nous a fournie le terrain précédent. Des sept étages qui composent le terrain crétacé ce sont les trois inférieurs et les trois supérieurs qui manquent ici.

(4) Les débris végétaux et animaux qu'on rencontre dans les terrains quaternaires n'y sont pas à l'état fossile proprement dit. Les corps organisés véritablement fossiles qu'on y observe appartiennent à des formations plus anciennes et ne se retrouvent dans le *diluvium* qu'accidentellement par l'effet du déchirement et du remaniement superficiel des couches antérieures opérés par l'action violente des eaux de la mer.

Cette absence de véritables fossiles contemporains du dernier cataclysme prouverait d'ailleurs que le séjour des eaux sur la terre fut de courte durée, puisque la fossilisation suppose le séjour des corps organisés dans un milieu liquide, tenant en dissolution les substances calcaires ou siliceuses dont l'imprégnation vient changer la nature de ces corps. Tout porte à croire qu'il dut concorder avec l'apparition de nos dernières Alpes d'Europe, dont le soulèvement considérable et rapide dut avoir pour résultat mécanique et nécessaire une dépression correspondante d'autres parties de notre continent dont le niveau se serait momentanément abaissé au dessous de celui des mers, pour s'émerger successivement mais assez rapidement ensuite et donner enfin à cette partie de notre continent sa configuration actuelle.

(Notes du Secrétaire-Général)

DU SULFURE D'ANTIMOINE

ET

DES OXIDES D'ANTIMOINE

OBSERVÉS

dans le calcaire devonien des fourneaux à chaux, près Angers.

A l'époque où parurent les travaux de MM. Desvaux et Millet sur la minéralogie du département de Maine et Loire, l'histoire de la famille de l'*antimoine* y avait été traitée d'une manière complète, mais depuis quelques années, une grande quantité de calcaire devonien ayant été enlevée pour alimenter les fourneaux de MM. Repussard et Chiron, certains échantillons minéralogiques ont dû disparaître de même que de nouvelles espèces ont été mises à découvert, et il nous a paru utile d'étudier de nouveau cette riche localité située si près de la ville.

C'est ce que nous allons essayer de faire aujourd'hui en nous occupant seulement de la famille de l'antimoine.

Il y a quelques années, le sulfure d'antimoine était une rareté pour les minéralogistes angevins, si l'on en juge d'après les modestes échantillons que possède

notre musée; mais maintenant on peut étudier à loisir cette famille, car il ne nous manque plus que l'antimoine natif, qu'on n'a du reste rencontré jusqu'à ce jour, en France, que dans le département de l'Isère, mais au milieu aussi d'un calcaire de transition.

Notre sulfure d'antimoine se trouve soit en masse à l'état granulaire, soit en filons lorsqu'il est cristallisé, au milieu du calcaire ferro-magnésifère qu'on a considéré jusqu'à ce jour comme un carbonate de chaux simple; il est très variable dans sa forme cristalline et indépendamment de sa composition chimique.

Il y a quelques jours, les ouvriers des fourneaux à chaux, ont mis à découvert une quantité considérable de ce sulfure que nous évaluons au moins à 50 kilogrammes. Il était dans un état particulier et tout nouveau pour nous, ue nous nous proposons d'examiner.

Comme nous le savons, le kermès n'avait été rencontré dans la même localité que sous forme de taches. Mais aujourd'hui de nouveaux membres de sa famille, sont venus se grouper sur le même point, nous voulons parler de l'oxide d'antimoine, de l'acide antimonieux et du kermès cristallisé, qui doivent leur présence à la composition particulière de notre sulfure d'antimoine prismatique, qui contient seulement dans certains cristaux du sulfure de fer, tandis que dans d'autres, la stibine est à l'état de pureté; dans ceux-ci il n'y a pas eu jusqu'à ce jour de décomposition apparente ou bien l'oxide d'antimoine seul a pris naissance; tandis que la présence du sulfure de fer a favorisé, sans aucun doute, la décomposition du sulfure d'antimoine en donnant naissance aux oxides d'antimoine et au kermès.

L'antimoine peut donc fournir dans certaines circonstances plusieurs oxides qui n'ont pas toujours reçu le même nom des minéralogistes, bien que leur composition et leurs caractères soient nettement établis, à savoir :

1° L'oxide salifiable blanc ou protoxide... antim. 1 partie, oxygène 3 p.
2° L'acide antimonieux blanc ou bioxide. antim. 1 p. oxygène 4 p.
3° L'acide antimonique blanc ou jaune.. antim. 1 p. oxygène 5 p.

Jusqu'à ce jour il ne nous avait pas été possible de parler de ces oxides que nous ne connaissions pas encore en Anjou et l'on peut même supposer qu'ils ne se rencontreront plus en aussi grande quantité. En examinant nos échantillons on voit une différence dans le degré d'oxidation entre l'oxide d'antimoine et l'acide antimonieux, tous deux formés par épigénie.

D'après le traité de minéralogie de M. Guibourt, professeur d'histoire naturelle à l'École de pharmacie de Paris, cet acide est formé par la décomposition du sulfure, à la surface duquel il se présente, opinion acceptée par tous les minéralogistes. L'oxygène s'est substitué au soufre qui a disparu, sans qu'on s'explique ce qu'il est devenu, à moins qu'il ne se soit dégagé à l'état de gaz hydrogène sulfuré. Cette disparition du soufre ne doit d'ailleurs nullement étonner. Bien plus, en examinant certains échantillons du calcaire, on retrouve la place des cristaux de sulfure d'antimoine, sans qu'on puisse en retrouver la trace la plus légère. Seulement alors le sulfure de fer s'est décomposé et l'oxide de fer seul est resté enclavé dans le carbonate de chaux.

M. Haüy pensait que cet oxide d'antimoine jaune, se trouvait quelquefois recouvert de petits cristaux de soufre, mais il n'en est pas de même ici, car il n'y a pas un atome de soufre libre, bien que l'oxide et la couleur jaune dominent.

Quelques auteurs donnent simplement le nom d'acide antimonieux jaune ou oxide jaune à cette colorisat ionque M. Beudant a signalée d'une manière particulière dans son traité, soupçonnant, dit-il, que l'acide antimonieux passe à l'état d'acide antimonique hydraté, l'appelant *stibiconise*, ou poussière d'antimoine; mais M. Guibourt pense avec raison que cette colorisation est due à l'antimonite de fer, car ce sel se forme toujours lorsque le sulfure d'antimoine contient un sulfure d'un métal électro-positif. L'oxide alors est passé à l'état d'acide antimonieux épigénique, se combinant avec le fer, pour former l'antimonite jaune dont nous avons parlé plus haut. Bien plus, si cet oxide jaune est soumis particulièrement à l'action des réactifs qui dénotent la présence du fer, il répond affirmativement.

Le phénomène de l'épigénie est une véritable substitution de l'ordre de celles que nous voyons tous les jours se produire sous nos yeux. Ainsi, par exemple, lorsque nous exposons une pièce d'argent à un courant du gaz hydrogène sulfuré, elle se noircit et passe malgré tout à l'état de sulfure noir épigénique.

Le kermès qui se trouve sur les échantillons, s'est formé également par épigénie, ce n'est donc pas un produit de premier jet, comme on serait tenté de le croire; ce composé n'a besoin que de l'air humide pour se former, se greffer en quelque sorte, sur les cristaux

du sulfure d'antimoine. Presque toujours cette substitution se fait de la circonférence au centre; aussi retrouve-t-on le sulfure d'antimoine placé au centre encore intact, tandis que certains cristaux de l'extérieur ont subi la transformation d'une manière complète. M. Haüy reconnaissait deux variétés de kermès qu'on peut observer sur nos échantillons.

Comme une partie de ce sulfure a déjà passé au fourneau, en subissant une chaleur prolongée, j'ai recherché parmi les scories que les ouvriers mettent de côté, si je ne rencontrerais pas celles du sulfure d'antimoine. En effet, le verre d'antimoine qui est toujours le résultat de la fusion, s'y est rencontré par kilogrammes.

L'usage du sulfure d'antimoine est journalier; on s'en sert pour faire des crayons de mine de plomb, il entre dans la composition des caractères d'imprimerie, du métal d'Alger, etc. Enfin il est la base de l'émétique et du kermès artificiel, différent dans sa composition du kermès naturel.

On voit par cet examen ce que la nature a fait primitivement : le sulfure d'antimoine pur quelquefois avec un peu de sulfure de fer; ce que le temps a produit : des sulfures d'antimoine, le premier qui est blanc, le second coloré par l'antimoine de fer jaune, le kermès produit également par épigénie; enfin un verre d'antimoine qui résulte de la fusion de la stibine.

Nous voyons que ces produits naturels ont un air de parenté, ce dont il ne faut pas s'étonner, puisqu'ils sont tous de la même famille.

La famille de l'antimoine dans la minéralogie angevine se compose donc comme suit :

1. Antimoine sulfuré (vulgairement antimoine crû).
— variétés de formes et de tissus.

2. Antimoine sulfuré quadrioctonal (un prisme à 4 pans) etc, etc.

3. Antimoine sulfuré aciculaire.

4. — — compacte.

(L'antimoine sulfuré prismatique est quelquefois orné de belles couleurs gorge de pigeon).

5. Antimoine sulfuré avec indices de sulfure de fer.

6. — oxidé épigène.

7. Stibiconise de M. Beudant composée d'acide antimonieux et antimonique (d'acide antimonieux au moins et d'antimonique de fer, selon M. Guibourt).

8. Antimoine oxidé sulfuré (ou kermès natif rouge)
— variété de tissus.

9. Antimoine oxidé sulfuré aciculaire.

10. — — — amorphe.

Gisements en filons, au milieu du calcaire devonien des fourneaux à chaux.

Ch. Menière.

Lu à la séance de mai 1658.

LETTRE ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

par M. P. Menière.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous informer que M. le docteur Boisduval a eu l'obligeance de me déterminer quelques lépidoptères que je n'ai pas rencontrés dans les collec-

tions et qui n'ont pas encore figuré dans les catalogues de notre département.

Ce sont :

1° *Spælotis ravida*, le 20 septembre 1857, place du Pilori.

2° *Cidaria ribesiaria*, le 5 juin 1858 dans un lierre de notre jardin botanique. La chenille vit sur le groseiller.

3° *Enichia pollinalis*, le 20 mai 1858 à St-Jean-des-Mauvrets (se trouve assez communément aux environs de Paris).

4° *Tinea olipenella*, le 27 mai 1858 place du Pilori.

5° *Tinea pronubella*, le 20 mai 1858 sur le mail.

6° *Lithosia rubricolis*, le 20 juin 1858 sur la place de l'Académie (déterminée par M. Béraud).

7° *Aglia tau*, le 15 avril 1858 sur la place du Pilori M. Boreau a eu l'obligeance de me le remettre, il avait été trouvé autrefois dans les forêts de pins de Baugé, par feu M. le baron Delaage fils. (Voir note de M. Béraud dans le catalogue des lépidoptères d'Angers par M. Toupiolle).

Je souhaite, Monsieur le Secrétaire, que cette communication ait quelque intérêt à vos yeux.

Soyez assuré, Monsieur, de la parfaite considération de votre serviteur.

Pitre Ménière.

Le 9 juillet 1858.

DEUXIÈME NOTICE

SUR

LES PLANTES RECUEILLIES EN CORSE

PAR M. E. REVELIÈRE,

correspondant de la Société académique de Maine et Loire,

AVEC DES OBSERVATIONS

SUR LES ESPÈCES LITIGIEUSES OU NOUVELLES,

PAR M. A. BOREAU,

président de la section des sciences physiques et naturelles de la Société académique.

Les explorations continuées en Corse, pendant l'année 1857, par M. E. Revelière, n'ont pas été infructueuses, et la collection d'environ 340 espèces, qu'il nous a fait parvenir, nous met à même d'énumérer encore plusieurs plantes intéressantes qui n'avaient pas été signalées dans les localités où il les a recueillies.

Après avoir passé l'hiver et une partie de l'été à Porto-Vecchio, M. Revelière s'est transporté à Aullene, vers le milieu de juillet, se proposant d'explorer les montagnes voisines et surtout le Monte-Coscione,

mais le changement de température exerçant une influence funeste sur sa santé, il n'a pu réaliser tous ses projets, et a dû regagner une contrée moins froide; enfin, après un séjour d'un mois à Bastia, il a repris sa résidence d'hiver à Porto-Vecchio. On doit d'autant plus regretter que M. Revelière n'ait pu faire que de courtes excursions aux environs d'Aullene, que la plupart des plantes qu'il a recueillies dans cette localité sont très intéressantes. J'en ai passé sous silence plusieurs que je n'ai point osé caractériser sur des exemplaires trop peu nombreux ou dans un état trop peu complet, telles sont surtout une ombellifère qui me semble être un *Physospermum* peut-être nouveau, une avenacée à feuilles filiformes, à laquelle je ne puis attribuer un nom certain, un *Ranunculus lanuginosus?* qui rentre dans l'espèce des auteurs, mais qui est assurément bien différent de celui des montagnes de l'Est de la France, où l'on confond du reste deux plantes très distinctes, dont l'une devra prendre le nom de *R. Geraniifolius*.

Ranunculus insularis Viv. *R. pedunculatus*, Seraph. — Porto-Vecchio, montagne sur la route de Quenza.

Ranunculus chærophylloides Jord. — Porto-Vecchio.

M. Revelière recommandait ces deux plantes à mon attention, ne doutant pas qu'elles ne méritent d'être distinguées du *Ran. Chærophyllos* si commun dans notre Anjou.

Ranunculus neapolitanus Ten. — Porto-Vecchio, prés humides.

Ranunculus velutinus Ten. — Porto-Vecchio, prés humides.

Ran. cordigerus, Viv. Aullene (canton de Serra).

Ran. Revelierii (1) Bor. — Porto-Vecchio, route de Bastia.

Quelques botanistes ont cru reconnaître dans notre plante le *Ran. fontanus* Presl., mais celui-ci en diffère certainement. « Foliis dentatis, inferioribus *cordato* » *ovatis*.... carpellis *lævissimis*..... petala obovata, » *calyce majora*, etc. » Confer. Presl. Delic. Prag. p. 6.

Aconitum vulgare Dc. *A. Napellus* Reichb. — Aullene, forêt de hêtres en montant au Coscione, avec *Berberis œtnensis* R. et S.

Fumaria speciosa Jord. — Vignes de Porto-Vecchio.

Fumaria vagans Jord. — Même localité.

Barbarea sicula Presl. — Porto-Vecchio.

Bunias macroptera Reichb. — Bonifacio. — Porto-Vecchio.

La collection renferme dix numéros de *Viola*, parmi lesquels plusieurs sont des espèces nouvelles peut-être, mais pour lesquels il est nécessaire de faire des observations *ex vivo;* la plupart ont été semés et pourront être décrits ultérieurement.

Silene tenoreana Coll. — Porto-Vecchio.

Sagina patula Jord. — Porto-Vecchio.

Spergula subulata Sw. — Aullene.

Spergula vulgaris Boenng. — Porto-Vecchio.

Alsine conferta Jord. Pugill. p. 35. — Porto-Vecchio, plage de Santa-Julia. Cette espèce n'était indiquée qu'en Dalmatie.

Elatine campylosperma Seub. — Ile de Lavezzio. Indiqué par erreur dans la première notice sous le nom de *Elatine macropoda*.

(1) C'est par erreur que dans la première notice, on a imprimé *Revellierii* et Revellière, il faut lire partout Revelière.

Oxalis corniculata L. — Porto-Vecchio.

Cytisus triflorus Lherit. id.

Trifolium Molineri Balb. id.

— *tenuiflorum* Ten. id.

— *diffusum* Ehrh. id.

— *Perreymondi* Gren. — Porto-Vecchio, à l'Agoniello.

Trifolium suffocatum L. — Porto-Vecchio.

— *nigrescens* Viv. id.

— *Michelianum* Sav. id.

— *patens* Schr. *T. Parisiense* Dc. — Porto-Vecchio.

Astragalus sirinicus Ten. — Aullene.

Vicia littoralis Salzm. — Porto Vecchio. — Cette plante est-elle bien la même que le *V. pseudo-cracca* Bertol. ?

Lathyrus nissolia L. — Porto-Vecchio.

Lupinus reticulatus Desv. id.

Lupinus varius L. — Porto-Vecchio, au Schecarro.

Potentilla crassinervia Viv. — Aullene.

Potentilla hirta L. Auct. — Bonifacio.

Alchemilla microcarpa Boiss. et Reut. — Porto-Vecchio. — Cette jolie miniature de l'*Alc. arvensis* n'en diffère pas seulement par sa tenuité, mais surtout par les calices fructifères arrondis et très-petits ; elle n'était indiquée qu'en Espagne.

Rosa dumetorum Thuil. — Porto-Vecchio.

Rosa seraphini Viv. — Aullene, en montant au Coscione.

Pyrus amygdaliformis Vill. — Porto-Vecchio.

Herniaria hirsuta L. — Porto-Vecchio.

Sedum cruciatum Dc.—Aullene, montée du Coscione.

Sedum brevifolium Dc. — Aullene. — Porto-Vecchio.

Saxifraga rotundifolia L. — Aullene.

Imperatoria ostrutium L. — Aullene, en montant au Coscione.

Bunium petræum Ten. — Aullene.

Laserpitium polygamum Lam. Dict. 3, pag. 425. *Las. abortivum* Mut. Fl. fr. 2, p. 63, in adnot. Atl. t. 24, f. 197. *Thapsia polygama* Desf. Atl. 1, p. 261, t. 75. — Porto-Vecchio, sables maritimes. — Cette ombellifère litigieuse, indiquée jusqu'ici seulement en Algérie, mérite quelques détails. De Candolle (Prodr. 4, p. 205), a rapporté à tort le synonyme de Lamark au *Laserpitium gummiferum* Desf. Il suffit de comparer les descriptions données par ces auteurs pour leurs plantes pour voir qu'elles sont entièrement différentes. Cette citation erronée a dû contribuer à faire méconnaître l'espèce de Lamark. En ayant reçu la graine d'Algérie en 1842 (sous le faux nom de *Las. gummiferum*), j'ai pu étudier la plante vivante l'année suivante et me convaincre qu'elle est bien celle de Lamark; la description de cet auteur, faite sur des individus cultivés, lui convenait pour tous les caractères essentiels; Lamark dit la tige *droite* tandis qu'elle est toujours inclinée à la base, mais elle s'est montrée droite aussi dans les individus cultivés à Angers; il la dit *glabre*, tandis qu'elle est toujours hérissée aux nœuds inférieurs dans la plante spontanée; il dit les fleurs blanches, un peu rougeâtres en dehors, ce qui est très exact. Desfontaines, au contraire, attribue à son *Thapsia polygama* des fleurs d'un jaune pâle; elles n'ont cet aspect que dans l'herbier, et la figure du *Flora atlantica* ne permet guère de douter qu'il ait eu

en vue la même plante. Mutel, pensant à tort que le *Laserpitium polygamum* de Lamark était le même que le *Las. gummiferum* de Desfontaines, décrivit le premier sous le nom de *Las. abortivum* et donna la figure d'un fruit et d'une feuille radicale, sa description est très exacte. Les échantillons d'Algérie que je possède, viennent de Mutel lui-même et sont parfaitement identiques avec ceux que M. Revelière a découverts en Corse.

Galium decipiens Jord. — Porto-Vecchio.

Solidago nudiflora Viv. — Aullene, rochers dans le lit de la rivière.

Pyrethrum hybridum Guss. Syn. Fl. sic. 2, p. 483. — Rogliano. — Aullene.

Artemisia absynthium L.? — Aullene. — La plante a une odeur un peu fétide bien différente de celle de l'Absynthe ordinaire.

Filago tenuifolia Presl. — Porto-Vecchio.

Aronicum corsicum Dc. — Aullene.

Carduus sardous Moris. — Porto-Vecchio à Fiume-d'Oso.

Carduus fasciculiflorus Viv. — Porto-Vecchio.

Rhagadiolus edulis Dc. — Porto-Vecchio.

Arnoseris pusilla Gœrt. — Aullene.

La collection contient une série d'*Hieracium* sur lesquels il nous semble prudent d'ajourner toute décision. Il est probable que l'*Hier. pseudocerinthe*, indiqué en Corse par Fries, n'est pas le même que celui des Pyrénées, des échantillons d'Aullene paraissent bien différents.

Laurentia tenella Dc. — Aullene.

Cerinthe tenuiflora Bert. — Aullene.

Linaria pelisseriana Dc. — Porto-Vecchio.

Annarrhinum laxiflorum Boiss. — Aullene. — Cette espèce, indiquée en Espagne, se distingue facilement de l'*A. bellidifolium*, par son port plus grêle, ses grappes plus lâches, à fleurs plus petites, presque unilatérales ; les feuilles radicales sont entières ou n'offrent que quelques dents obtuses, les caulinaires sont divisées en trois lobes linéaires très entiers.

Odontites lutea Reichb. (*linifolia*). — Aullene, bois de pins.

Odontites corsica Don. (*corollis albis*). — Aullene.

Odontites corsica D. (*corollis luteis*). — Route de Porto-Vecchio à Quenza.

Mentha Requienii Benth. — Aullene.

Micromeria græca Benth. — Porto-Vecchio.

Stachys corsica Pers. var. *micrantha* Bert. — Porto-Vecchio. — Les corolles sont roses, espèce distincte d'après M. Revelière.

Teucrium chamædrys L. ? C'est la plante décrite par Gussone, plus velue dans toutes ses parties, à tige plus érigée, peut-être espèce distincte ? — Aullene.

Polychnemum pusillum Hop. — Bastia.

Rumex thyrsoides Desf. — Bonifacio. — Les feuilles bien plus larges, l'aile du fruit fortement émarginée au sommet, le distinguent facilement du *R. intermedius* Dc. — Supprimez, dans la première notice, l'article *Rumex*, où les noms sont intervertis.

Rumex scutatus L. — Porto-Vecchio.

Daphne Laureola L. id.

Daphne glandulosa Spr. — Aullene.

Thymelea Gussoni Bor. — *Passerina pubescens* Guss. Syn. Fl. sic. 1, p. 451. *Th. arvensis* var. *pubescens*

Meissn. in Dc. Prodr. 14, p. 552. — Rogliano. — Une pubescence jaunâtre couvre toute l'inflorescence, les bractées sont plus courtes, la floraison est plus tardive que dans *Th. arvensis*. J'ai cette plante en outre de Montpellier, d'Algérie et de Crimée.

Ruppia brachypus Gay. — Porto-Vecchio.

Zannichellia pedicellata Fr. id.

Orchis laxiflora Lam. id.

Orchis lactea Poir. id.

Cephalanthera ensifolia Rich. — Porto-Vecchio. — Aullene.

Epipactis microphylla Sw. — Aullene.

Romulea Linaresii Parl. — Porto-Vecchio.

Romulea purpurascens Ten. — Porto-Vecchio.

Lilium croceum Chx. — Aullene, très abondant.

Scilla obtusifolia Poir. — Porto-Vecchio. — Les feuilles sont plus larges que dans le *S. fallax* d'Algérie auquel j'ai rapporté cette plante dans la première notice ; d'un autre côté, ces feuilles sont plus allongées, plus étroites et plus aigues que dans le *S. obtusifolia*, figuré par Desfontaines tab. 86, et par Redouté, Lil. tab. 190. L'espèce est-elle variable sous ce rapport, ou y en a-t-il plusieurs confondues ?

Urginea scilla Steinh. — Porto-Vecchio.

Urginea undulata Kunth. — Porto-Vecchio.

Gagea saxatilis Koch. — Porto-Vecchio, montagne de l'Ospedale, rochers parmi la mousse.

Gagea Granatelli Parl. — Porto-Vecchio, pelouses rases dans les fentes des rochers maritimes, entre le port et la saline, 3 mars. — La plante fleurit peu et présente souvent des faisceaux de bulbilles. Parlatore dit les feuilles radicales *canaliculées*, M. Revelière

les note « presque planes, non canaliculées en dessus, » point ou très obscurément carénées en dessous. » Les autres caractères s'accordant avec ceux du *G. granatelli*, je ne crois pas devoir en séparer la plante de Corse.

Juncus Requienii Parl. Fl. It. 2, p. 346. — Aullene, en montant au Coscione. — La capsule est d'un brun luisant, triquètre, ovoïde, obtuse, avec un mucron, dépassant d'un tiers environ les lobes du périanthe. Les petites tiges, hautes à peine de 4 à 5 centimètres, naissent d'un rhizome grêle et longuement rampant : voisin du *J. Alpinus* Vill., dont il semble une miniature.

Cyperus badius Desf. Atl. t. 7. — Aullene.

Cyperus Preslii Parlat. Fl. It. 2, p. 40. — Porto-Vecchio. — Se distingue facilement du *C. longus*, par les rayons de l'ombelle, moins nombreux, bien moins allongés, à ramifications bien plus courtes, etc.

Phalaris arundinacea L. — Aullene.

Anthoxanthum Puelii Lec. et Lamt. — Porto-Vecchio.

Panicum repens L. — Bastia, plage de la Renella.

Spartina versicolor Fabre. — Porto-Vecchio.

Aira Edouardi Reut? — Porto-Vecchio. — Plante observée seulement en Sicile.

Molineria minuta Parl. — Porto-Vecchio.

Antinoria insularis Parlat. Fl. It. 1, p. 255. — Bonifacio à la Trinité (1856). — Porto-Vecchio (1857). — Cette plante n'avait pas encore été signalée en Corse.

Koeleria phleoides Pers. — Porto-Vecchio.

Brachypodium phœnicoides R. S. — Porto-Vecchio.

Brachypodium pinnatum Beauv. — Aullene.

Chara alopecuroides Del. — Porto-Vecchio.

Ophioglossum lusitanicum L. — Porto-Vecchio.

Cystopteris fragilis Bernh. — Aullene, en montant au Coscione.

Cheilanthes odora Sw. — Porto-Vecchio.

Isoetes adspersa Braun. id.

Isoetes hystrix Dur. id.

Isoetes Duriæi Bory. id.

M. Revelière a dû, cet été, se transporter au centre de la Corse, afin d'explorer le Monte d'Oro et les autres montagnes voisines. Nous faisons des vœux pour que l'état trop souvent précaire de sa santé lui permette de réaliser les espérances que l'on peut fonder sur l'habileté de son coup-d'œil et la sagacité qui dirige ses observations.

A. Boreau.

Lu à la séance de la Société Académique du 4 août 1858.

DE LA MORVE DU CHEVAL

ET

DE SA TRANSMISIBILITÉ A L'HOMME.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

Messieurs,

Vous avez chargé une Commission de vous rendre compte d'un travail de M. le vétérinaire Guittet, sur la morve communiquée à l'homme. C'est le résultat de cet examen que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

Quand le cheval, la plus belle conquête de l'homme, le compagnon de ses périls ou de ses plaisirs, comme a dit Buffon, serait seul susceptible de contracter la morve ou le farcin, il aurait encore des titres pour stimuler l'ardeur scientifique du vétérinaire et l'engager aussi à sauvegarder les intérêts de l'industrie, de l'agriculture, de l'armée et d'une foule de transactions sociales.

Mais aujourd'hui un intérêt plus puissant, celui de l'humanité elle-même, nous fait une loi d'étudier et de combattre cette maladie terrible, depuis que sa

transmission à l'homme est démontrée d'une incontestable manière.

Jusqu'en 1837, la question de la transmission de la morve à l'homme fut singulièrement controversée. Reconnue par les uns, rejetée par les autres, la contagion n'obtint une solution définitivement affirmative que dans la séance de l'Académie de médecine du 23 octobre 1838.

C'est là que l'on vit un médecin, M. Rayer, lutter corps à corps avec un vétérinaire distingué, M. Barthélemi, qui, pour appuyer sa thèse de la non contagion de la morve à l'homme, mit en avant, outre de nombreux travaux scientifi ues, trente-cinq ans d'une pratique aussi constante qu'étendue.

Dans cette joûte, M. Barthélemi fut forcé de céder beaucoup de terrain, et quand MM. Velpeau et Blandin eurent pris la parole dans le sens de M. Rayer, la contagion et l'inoculation de la morve du cheval à l'homme resta un fait définitivement acquis à la science.

Nous ne sachions pas que depuis cette grave controverse, on ait de nouveau remis en doute la transmissibilité de ce virus.

D'après les assertions de M. Guittet, il ne paraît pas qu'il y ait aujourd'hui de dissidence, à cet égard, parmi les hommes qui s'occupent de l'hippiatrie.

Le travail aussi opportun qu'intéressant de M. Guittet, peut se diviser en deux parties.

Dans la 1re, l'auteur traite de la morve communiquée à l'homme ; dans la 2e, qui est la principale, il parle, pourrions-nous dire, ex-professo de la morve du cheval.

M. Guittet, dont le but spécial était la maladie de l'espèce chevaline, n'a touché qu'en passant la transmission de ce mal à l'homme ; mais s'il n'a dû aborder qu'avec réserve la partie de la nosologie humaine, il a fait voir par plusieurs exemples dont il a été témoin, et par son expérience personnelle, combien la morve est redoutable à ceux qui sont atteints de ce virus.

Bien qu'étranger à l'art zooiatrique, nous ne sommes peut-être pas tout à fait incompétent pour apprécier le travail de M. Guittet, puisque, par une fatale coïncidence, la morve est tombée malheureusement dans le domaine médical, comme nous venons de le voir, et désormais a pris rang dans nos cadres nosographiques.

Sans entrer dans l'histoire de la morve transmise à l'homme, transmission dont la connaissance date de bientôt quarante ans, nous dirons que, depuis cette époque, les cas se sont déclarés chez l'homme dans une proportion effrayante et tous peut-être ont été mortels.

A cet égard, l'observation de M. Guittet lui-même qui, atteint de ce virus, a cependant échappé à ses meurtriers effets, mérite une attention toute spéciale.

En effet, on ne peut guère douter d'après les détails circonstanciés que nous donne ce vétérinaire, détails d'autant mieux reproduits qu'ils se sont développés sur l'observateur lui-même, qu'il n'y ait eu là une vraie affection de farcin.

Le traitement médical de la morve humaine n'est point encore établi sur des bases bien fixes. En général ce sont des toniques que l'on emploie.

M. Guittet s'est traité lui-même par l'acide chlorhydrique, et au bout de cinq mois, cet appareil de symptômes si menaçants, si habituellement terminé par la mort, s'est affaibli et enfin a disparu. Cette terminaison heureuse, mais hélas! si rare, a peut-être été aidée par l'exercice continu auquel, pendant sa maladie, M. Guittet n'a cessé de se livrer, et surtout par le courage moral qui chez lui n'a jamais faibli sous le poids de ces prévisions funestes dont, en pareil cas, il est difficile au meilleur esprit de se défendre.

La principale partie du mémoire que nous analysons, est, comme nous l'avons déjà dit, la morve du cheval, étude naturellement spéciale à l'auteur. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails, il faut les lire dans l'ouvrage de M. Guittet. On y verra une sage érudition bibliographique, unie à une pratique saine et toute fondée sur l'observation.

Quand il s'agit d'un fléau devant lequel la science est forcée de s'avouer impuissante jusqu'à ce jour, quand en dernier résultat et comme dernière ressource il faut abattre l'animal pour empêcher la contagion, vous applaudirez à l'énergique vigueur qu'a montrée M. Guittet, en flétrissant ces propriétaires qui, par un cupide aveuglement, s'obstinent à conserver, au milieu des populations, des animaux infectés; vous lui saurez gré de marquer du stigmate de l'infamie ces prétendus vétérinaires qui s'entendent avec des maquignons sans foi et colportent, pour un vil gain, le mal de pays en pays, peu soucieux d'assumer sur leur tête la responsabilité de la vie d'un homme.

S'efforcer de déraciner de pareils abus, ce n'est pas

seulement une preuve de savoir, c'est encore, c'est surtout un acte de bon citoyen.

Le charlatanisme, en effet, que nous déplorons, nous médecins, comme la plaie hideuse de notre profession, infeste aussi et plus encore peut-être, l'art vétérinaire.

M. Guittet, par un scrupule qui l'honore, craint d'avoir frappé trop fort; nous croyons, nous, qu'il n'a frappé que juste.

En faisant appel au bon sens et à l'intérêt bien entendu des gens de la campagne, l'auteur ne sera pas, sans doute, compris tout d'abord; mais espérons que chez l'homme des champs la raison triomphera enfin de ces âmes viles et cupides qui spéculent sur sa crédulité.

Ce coup d'œil rapide sur le travail de M. Guittet n'en donne évidemment qu'une imparfaite idée; mais aussi n'a-t-il pas pour but d'y suppléer ; au contraire, nous n'avons voulu que signaler l'intérêt que ce mémoire présente et engager par là-même à le consulter.

Pour conclusion sommaire du travail de M. Guittet, votre Commission a cru pouvoir formuler son avis par ce résumé :

1° Ce mémoire témoigne d'un esprit observateur et d'un vif amour pour le progrès scientifique.

2° Du dessein fort honorable de réveiller dans le public une attention sérieuse sur une maladie dont les conséquences sont si promptement fatales.

3° D'une juste indignation pour tous ces hommes qui loin de hâter la destruction de ce virus, l'entretiennent et le favorisent par de coupables moyens.

4° Enfin d'un véritable intérêt pour les hommes de la campagne qui, mieux inspirés, abandonneront une routine absurde et si souvent funeste, pour ne s'adresser qu'à celui qu'un titre ostensible offre, avec sécurité, à la confiance publique.

Nous ne terminerons pas sans rendre hommage au zèle, à la science, et au désintéressement de M. Guittet. Les pièces anatomiques qu'il a préparées et offertes à l'École de médecine, celles qu'il promet d'y ajouter, lui donnent un titre incontestable à la reconnaissance de ses concitoyens et des élèves en médecine en particulier, dont ces préparations aident et fortifient les études.

Encore un mot. La contagion de la morve du cheval à l'homme étant désormais un fait incontestable, et ce virus dans l'espèce humaine emportant presque toujours la mort, n'est-il pas évident qu'aucune précaution ne doit être négligée pour éloigner de l'homme un pareil fléau ?

Si l'on a jugé avec raison qu'une journalière inspection de l'abattoir était essentielle pour qu'une viande insalubre n'altérât pas la santé du peuple, serait-il moins nécessaire de préposer à nos marchés et à nos foires un vétérinaire instruit pour signaler à l'autorité tout cheval atteint de la morve, et garantir ainsi les hommes que l'ignorance, la cupidité ou l'incurie exposent à cette terrible contagion ?

Cette réflexion que nous empruntons à Monsieur votre Secrétaire, touche de trop près aux intérêts de l'humanité pour qu'elle n'attire pas l'attention qu'elle mérite; et l'autorité, qui n'a besoin que d'être avertie d'un danger pour diriger contre lui d'utiles mesures,

appréciera, sans doute, avec la prudence et la sollicitude dont elle a donné tant de preuves, et la gravité du péril et les moyens de s'y opposer.

Membres de la Commission :

MM. LAROCHE père, docteur-médecin.
MIRAULT, docteur-médecin.
DUMONT, docteur-médecin, *rapporteur*.

DE LA MORVE DU CHEVAL

ET DE SA TRANSMISIBILITÉ A L'HOMME.

Que l'on doive l'attribuer soit à l'heureuse influence de notre dépôt d'étalons sur l'élevage du cheval dans nos fermes, soit à des exigences plus étendues de la part de l'industrie et du commerce, soit à la nécessité où se trouve l'agriculture de substituer le travail des animaux aux bras de l'homme qui lui font défaut, soit encore aux nouvelles habitudes de locomotion qui ont pénétré partout dans nos campagnes, toujours est-il que dans nos contrées la population chevaline a pris depuis quelques années une importance toujours croissante et est devenue ainsi l'une de nos richesses locales. Tout ce qui peut assurer sa conservation et son développement a donc désormais un

intérêt incontestable, et cet intérêt ne peut que s'augmenter encore s'il vient à s'y rattacher une question d'humanité. Or, c'est en considérant parmi les maladies du cheval l'une de celles qui non seulement fait le plus de victimes, mais contre laquelle la science est forcée de confesser son impuissance; c'est en considérant combien l'agglomération de plus en plus fréquente et nombreuse de ces animaux dans nos marchés et dans tous les centres habités, tend à rendre de plus en plus facile et imminente la propagation d'une maladie si funeste et à compromettre la santé et la vie des personnes qui peuvent ignorer encore son caractère contagieux, que nous avons jugé que c'était en quelque sorte un devoir pour nous que d'apporter devant la société académique le tribut des observations que notre pratique personnelle nous avait permis de faire.

La maladie que nous voulons signaler, on le pressent sans doute, c'est la morve; car, si on a voulu longtemps contester la possibilité de sa transmission à l'homme, aujourd'hui, tout en reconnaissant qu'elle est spontanée chez le cheval, il n'est plus permis de douter qu'elle ne puisse sévir par voie de contagion sur l'homme lui-même. Depuis 1821 surtout, qu'a paru le mémoire de Shilling qui vint démontrer que l'homme pouvait la contracter, les observations se sont tellement multipliées que sa transmissibilité à l'espèce humaine est devenue une vérité acquise à la science.

Mais malheureusement il a en été de cette vérité comme de bien d'autres qui peuvent intéresser plus ou moins l'hygiène publique, elle n'a pas fait, et cela

précisément parmi ceux qui ont le plus d'intérêt à la connaître, le chemin qu'on aurait dû espérer. C'est que non-seulement comme bien d'autres aussi cette vérité a eu à lutter contre l'ignorance si dédaigneuse de la routine, et contre des préjugés toujours d'autant plus vivaces qu'ils sont enracinés dans des esprits moins aptes à pouvoir s'éclairer par la discussion, mais qu'encore elle avait à se heurter contre les calculs intéressés et parfois aussi inhumains qu'égoïstes de l'avarice. Combien, en effet, est-il de possesseurs de chevaux qui, au lieu de recourir aux lumières d'un vétérinaire, dès l'apparition des premiers symptômes du mal, et de faire immédiatement abattre l'animal quand la maladie est confirmée, se refusent à s'instruire du véritable état de sa santé, cherchent à s'en défaire en le vendant à vil prix, ou même le conservent obstinément quand ils connaissent son état pour l'employer à son travail habituel, exposant ainsi hommes et bêtes à un contact mortel! et ajoutons encore combien dans nos campagnes, parmi les gens qui font métier de soigner les animaux malades il en est qui, par ignorance, par suite d'un doute obstiné, ou même par cette espèce d'audace propre aux hommes qui ne peuvent ou ne veulent pas calculer l'étendue du péril, s'exposent comme à plaisir et avec une sorte de forfanterie aux dangers de la contagion, et tendent ainsi par leur exemple à entretenir les propriétaires de chevaux et tous ceux qui en approchent dans une dangereuse sécurité ou une coupable indifférence sur les suites de cette terrible maladie.

Ce nous a donc paru être une chose utile, et nous le

répétons, nous avons cru en le faisant nous acquitter d'un des devoirs de notre profession, que d'appeler l'attention sur cette redoutable affection, et de venir présenter ici nos observations personnelles dans des questions qui intéressent tout à la fois l'agriculture, le commerce, l'industrie, l'armée, et par-dessus tout l'hygiène publique.

C'est à raison de cette dernière considération qu'avant d'examiner la maladie dans l'espèce chevaline, nous croyons devoir le plus brièvement possible rapporter des faits qui ont trait à sa transmission à l'homme, en empruntant sa définition aux médecins qui l'ont considérée à ce point de vue spécial.

Selon eux, la morve est une maladie aiguë, qui spontanée chez le cheval, lorsqu'elle est transmise à l'homme, est caractérisée par l'apparition de pustules d'une nature particulière, par des gangrènes superficielles, plus rarement par des gangrènes profondes, et par un flux nasal, appelé par les vétérinaires, *jetage*. La médecine vétérinaire n'admet point d'autre définition.

La morve se déclare spontanément chez les animaux solipèdes sous l'influence de certaines causes; mais elle se transmet à l'homme, soit par voie d'infection, soit par voie de contagion. On avait pensé que les solipèdes seuls pouvaient être atteints de cette maladie, mais depuis le remarquable travail du docteur anglais Elliotson en 1829, et les écrits de MM. Rayer et Marchant, et autres publications et observations faites en France en 1838, 1839, 1844, 1846 et 1847, les médecins et les vétérinaires sont bien convaincus que l'espèce humaine est apte à contracter la morve

soit par contact, soit par cohabitation avec des chevaux morveux. Au fur et à mesure que la maladie a été mieux étudiée, les exemples se sont multipliés, et les journaux en rapportent assez souvent de nouvelles observations.

La médecine humaine a cru trouver de l'analogie de caractère entre les lésions de la morve et plusieurs autres maladies, telle que la syphylis, etc., etc. Cette question étant du domaine de la pathologie humaine je ne l'aborderai pas; ce serait m'écarter du but que je me suis proposé; je dirai seulement que les personnes qui affirment la *non-contagion*, empêchent de prendre les mesures nécessaires, soit dans l'intérêt de la santé publique, soit en laissant les personnes qui ont de fréquents rapports avec les chevaux sains ou malades, dans une sécurité trompeuse.

Citons maintenant quelques exemples de transmission de la morve du cheval à l'espèce humaine.

Première observation. — En 1839, un élève de l'école d'Alfort contracta la maladie par infection; elle se termina par la mort. L'autopsie fut faite en présence des professeurs qui, à cette époque, doutaient de la transmission de cette maladie à l'espèce humaine. Les pièces anatomiques furent présentées à l'académie de médecine de Paris par l'honorable directeur, M. Renault.

Deuxième observation. — En 1844, un élève de la même école, sur le point d'obtenir un diplôme de capacité, se blessa à un doigt en faisant l'autopsie d'un cheval morveux, le soir même il éprouva de vives douleurs dans le doigt, à l'endroit de la blessure; les ganglions de l'aisselle s'engorgèrent, le lendemain

dans la matinée il enveloppa le doigt malade, et dans l'après-midi un des professeurs envoya chercher le docteur Marchant; après la visite de ce docteur, l'élève alla à l'infirmerie, où tous les soins même les plus minutieux lui furent donnés. Après trois semaines de maladie, le pauvre jeune homme succomba dans d'atroces souffrances.

Troisième observation. — En 1846, alors que j'étais encore sur les bancs de l'école, un de mes condisciples gagna la maladie en opérant sur un cheval morveux. La maladie dura environ quatre semaines, puis il succomba. Pendant quinze jours; jour et nuit, il ne cessa de pousser des cris navrants, ses douleurs étaient extrêmes, surtout dans les articulations, rien ne put le soulager; la mort seule mit un terme à ses souffrances.

Quatrième observation. — En 1850, un vétérinaire du midi de la France eut la malheureuse idée de vouloir connaître le gout du jetage de la morve chez le cheval. Appelé pour donner ses soins à un cheval morveux, il prit une portion de ce jetage et le goûta, le lendemain il se sentit indisposé, puis tomba malade, garda le lit et succomba après trois semaines de maladie.

Cinquième observation. — En 1851, alors que j'habitais Baupreau, un propriétaire de cette commune, M. B... vint réclamer mes soins pour une jument achetée depuis peu, laquelle jetait beaucoup par les deux nasaux. Ne trouvant aucun caractère bien tranché de la morve, j'engageai ce propriétaire, par mesure de précaution, à la séparer des autres chevaux, je me retirai après avoir ordonné un traitement. Après

un certain temps de traitement infructueux, le propriétaire me pria de m'assurer par un examen approfondi de l'état de sa jument, et comme elle se laissait très-difficilement explorer les cavités nasales, je pris le parti de la coucher sur un lit de paille et à l'aide d'un *speculum*, je dilatai autant que possible, les nasaux; je reconnus alors chez cette jument la morve confirmée. La bête relevée, j'en ordonnai l'abattage immédiat. Après m'être lavé à plusieurs paires d'eau, je pris le chemin de ma demeure. Chemin faisant, je ressentis un peu de prurit sur le dos du doigt medius de la main gauche, je remarquai qu'à cet endroit j'avais une toute petite plaie épidermique, et comme pendant l'examen de la jument il m'était tombé une assez grande quantité de la matière du jetage sur les deux mains, je me demandai si ce prurit que je ressentais était dû à l'inoculation du virus morveux. Vers le soir le prurit augmenta, les ganglions de l'aisselle gauche s'engorgèrent et devinreut douloureux, la nuit se passa plutôt mal que bien. Le matin (lendemain de la visite), les ganglions du cou, du côté gauche, s'engorgèrent et devinrent douloureux au point que j'éprouvais beaucoup de gêne pour tourner la tête à gauche; dans la journée et les jours suivants, j'éprouvais fréquemment des frissons par tout le corps, mais principalement à la tête, mon doigt médius gauche et les divers ganglions de ce côté devenaient de plus en plus sensibles et l'engorgement augmentait. J'éprouvais aussi quelques douleurs de tête, elles étaient supportables; les oreilles me tintaient, sifflaient, bourdonnaient. Le matin, à mon réveil (je dormis peu), j'avais les yeux chassieux, j'y éprouvais de la cuisson, laquelle dispa-

raissait en grande partie par le lavage à l'eau froide. Après quelques jours de maladie j'éprouvai des douleurs parfois très aiguës dans le genou, principalement le gauche, et dans l'articulation tarsienne du même côté. Ces douleurs étaient fugaces, ambulantes, de peu de durée ; je mouchais beaucoup et j'étais toujours *enchifrené*; de temps en temps j'éprouvais dans le nez une sorte de chatouillement que je ne saurais mieux comparer qu'à celui qu'on éprouve lorsqu'on fixe le soleil pour éternuer. Cet état de choses dura une dizaine de jours, puis il me vint du côté gauche, sur le trajet et dans la direction de la deuxième côte supérieure, une tumeur dure, d'un brun violacé, très sensible et du volume d'un demi-œuf. Quelques jours après, l'impatience s'empara de moi, je pris une lancette à saigner et à l'aide d'une glace, je fis la ponction de ladite tumeur dans l'endroit qui me parut le plus proéminent. Il n'en sortit que du sang noir, épais, comme boueux, contenant un peu de viscosité comme glaireuse; la plaie resta baveuse pendant quelque temps et ne donna nullement de suppuration; bientôt deux autres tumeurs analogues à la première se déclarèrent sur la même ligne en se rapprochant du sternum ; elles étaient un peu moins grosses; elles s'abcédèrent naturellement et ne donnèrent pour suppuration qu'un sang noir épais et comme poisseux; enfin avec le temps elles se cicatrisèrent, mais très lentement.

A peine la cicatrisation fut-elle effectuée, que trois autres tumeurs de même forme, de même nature, se déclarèrent, du côté droit également, sur et dans la direction de la seconde côte supérieure; elles s'abcédèrent dans le même ordre que celles du côté gauche;

à leur abcédation elles ne donnèrent, comme les précédentes, qu'un sang noir de très mauvaise nature, pas de pus. Bientôt mes douleurs diminuèrent, l'engorgement ganglionnaire se calma, et après cinq mois d'un traitement assidu, je finis par recouvrer la santé.

Traitement. — C'était au mois d'octobre, j'avais deux chevaux, j'étais jour et nuit à cheval, pour le traitement des bêtes à cornes, je me privais de tout repos, de sommeil, et je redoublais d'activité dans mon service de médecin vétérinaire; je me nourrissais comme à l'ordinaire; je ne buvais aucune espèce de liqueur, pas même du café; je cherchais à m'étourdir le plus possible sur ma position maladive; je ne perdis point mon sang-froid et je restai calme. J'avais été témoin de la maladie et de la mort de plusieurs de mes condisciples; j'étais persuadé que c'était bien le virus morveux qui était inoculé chez moi; je savais que la science médicale ne possédait aucun cas de guérison de la morve; l'approche de la mort, l'abandon de ma famille, le regret de ne pouvoir faire assez pour le bel arrondissement de Beaupreau, de succomber avant d'avoir délivré le pays du fléau connu sous le nom de *pleuro-pneumonie* des bêtes à cornes, et avant d'avoir fait comprendre aux cultivateurs, les soins qu'on doit donner aux animaux et à quel point ils sont dupe de certains préjugés : rien de tout cela ne m'effraya.

Bien des malheureux en profitèrent, je fis alors toute espèce de sacrifices : sacrifice de travail, sacrifice de médicaments, sacrifice d'argent, rien ne me coûtait; à tout prix je voulais éloigner de moi les

idées sombres qui, à mon avis, m'auraient fait plus de mal que la maladie même.

Je me rappelai que M. le docteur Corter avait préconisé l'acide chlorhydrique contre les virus de certaines maladies contagieuses, et que dans maintes circonstances, il en avait obtenu de bons résultats; qu'il avait réussi sinon à détruire tel ou tel virus, du moins à en atténuer les effets nuisibles. Je me décidai à faire usage de cet acide en boisson, sachant d'ailleurs que cet acide, soit seul, soit associé à l'alcool, est un excellent antiputride dans les maladies virulentes, qu'il est employé avec avantage dans les maladies charbonneuses, qu'il est également employé comme désinfectant, et qu'il forme une liqueur antiseptique bien moins astringente que celles formées avec les autres acides minéraux. Dans le cas où j'aurais ressenti un commencement d'empoisonnement par cet acide, je m'étais muni de magnésie calcinée; d'un autre côté, la grande affinité de cet acide pour l'eau me décidait encore à l'utiliser. Son affinité pour ce liquide est tellement grande, qu'à la température et à la pression ordinaire il peut en dissoudre jusqu'à 464 fois son volume. Je pensai qu'une fois ingéré dans l'estomac par l'action des sucs gastriques et du chlorure de sodium dont je faisais un usage vraiment abusif, il devait se passer dans ce laboratoire organique certaines réactions chimiques qui, pour résultat, devaient donner naissance à un ou plusieurs produits, lequel ou lesquels, en passant dans le torrent de la circulation par voie d'absorption, devaient exercer une action sur le principe virulent, véritable corps étranger au sang, circulant avec lui, et que ce corps

étranger (*virus*) devait se trouver modifié ou détruit par l'action du ou des composés de chlore. Dans cette circonstance, c'est toujours le chlore qui joue le principal rôle, et ce corps, comme l'on sait, forme la base des fumigations Guittoniennes, et jouit de la singulière propriété de détruire toutes les couleurs tant animales que végétales; enfin, dans ma pensée, je devais obtenir un résultat favorable par l'emploi de cet acide et du chlorure de sodium.

Je ne l'employai d'ailleurs qu'à l'état de solution, et encore avec la précaution de l'étendre de quinze à vingt fois au moins son poids d'eau.

Je ne ferai aucun commentaire sur le traitement que j'ai suivi; je n'ai consulté personne; j'ai même pendant longtemps caché ma position, pour ne pas affliger ma famille. Enfin je me suis guéri.

Si le bonheur voulait que ce traitement pût mettre sur la voie à suivre pour guérir cette terrible maladie, ou du moins pour amener quelque soulagement, je m'estimerais trop heureux sans doute d'avoir pu coopérer à un aussi beau résultat, au soulagement de la misère humaine.

Passons maintenant à l'examen de cette maladie chez les animaux.

De la morve chez le cheval. — Dans l'examen de cette maladie, les quelques observations que je me permettrai d'adresser aux propriétaires, ne sont nullement faites pour blesser la susceptibilité de qui que ce soit. Dans le cas où quelqu'un s'en trouverait choqué, je lui fais mes excuses à l'avance, et je le prie de croire que mon but n'est autre que de rendre service en défendant les intérêts généraux.

Dès la plus haute antiquité, tous ceux qui se sont occupés du cheval ont été frappés des symptômes qui caractérisent la morve, de son incurabilité, de son hérédité et de sa contagion; mais ce n'est guère qu'en 1821, qu'il fut question sérieusement dans les hautes régions de la science médicale de sa transmission à l'espèce humaine; et ce fut alors que bon nombre de médecins et de vétérinaires dirigèrent leurs observations vers ce point.

La morve est particulière aux solipèdes, et elle attaque le cheval de préférence. Elle se montre tantôt à l'état sporadique, c'est-à-dire qu'elle n'attaque qu'un animal à la fois; tantôt elle se montre à l'état enzootique, c'est-à-dire qu'elle attaque un petit nombre d'animaux dans une même localité; d'autres fois, mais assez rarement, elle prend le caractère épizootique, et elle attaque alors un grand nombre d'animaux à la fois dans un espace limité ou non : c'est sous ce dernier état que les vétérinaires du nord de la France l'observèrent en 1776, 1807 et 1808.

Causes de la maladie. — Les fatigues extrêmes, le travail à outrance, les courses forcées, les chûtes de grandes hauteurs, les coups donnés sur la tête des chevaux peuvent amener cette maladie; la gourme mal jetée, mal soignée, peut dégénérer en morve; il se forme alors des collections purulentes, ou plutôt mucoso-purulentes, dans les sinus des cornets, alors que le mouvement fluxionnaire dont la tête est le siége, se propage jusqu'à la membranne des sinus, et de là, des jetages intarissables s'établissent.

La morve se déclare quelquefois d'une manière foudroyante, à la suite d'un travail outré, chez le

cheval bien constitué, chez celui qui est sous l'influence d'une maladie grave, ou qui depuis un certain temps éprouve de vives douleurs; on l'a vue se déclarer sur des sujets forts, robustes et bien constitués à la suite d'une opération douloureuse. On a même constaté que la morve aiguë pourrait se déclarer ou même se enter sur la morve chronique, par suite d'une nourriture trop homogène et longtemps continuée, à la suite de longues fatigues, d'opérations douloureuses. Dans ce cas, elle fait périr le sujet en assez peu de temps.

Les saisons n'ont que peu ou point d'influence sur le développement de la morve ; on a cependant remarqué que les froids humides, les longues variations atmosphériques contribuaient quelquefois à son développement, surtout chez les animaux d'un tempérammenl lympathique, chez ceux qui travaillent beaucoup, qui sont mal soignés, logés dans des écuries basses, humides, peu aérées; chez ceux qui, après avoir été nourris d'une manière suffisante, mieux traités, commencent à reprendre de l'embonpoint. Cette vérité est reconnue par tous les observateurs qui ont fait une étude spéciale du premier des animaux.

Le contact et la cohabitation peuvent encore transmettre la maladie; mais le mode le plus certain de transmission est l'inoculation par une plaie *sous-épidermique*. On possède même des exemples de transmission à des animaux d'espèces différentes, tels que le mouton, le chien, le lion, etc. Enfin l'hérédité est encore une cause de son développement.

États de la maladie. — La morve ne se montre jamais

que sous deux états : l'état aigu et l'état chronique.

État aigu.—Elle débute généralement après un laps de temps assez long, suivant les causes qui l'ont suscitée; sa marche est lente, sa durée indéterminée, elle est toujours accompagnée de lésions d'ancienne formation; qnand elle débute tout-à-coup, ainsi qu'on l'observe souvent, l'animal refuse les aliments, il est triste, les muqueuses sont d'un rouge vif, parfois d'un rouge jaunâtre; le pouls est plein et fort; les ganglions de l'auge sont empâtés et douloureux; chez quelques sujets, un ou plusieurs membres s'engorgent ainsi que les testicules; une sorte de mucus glaireux sort par une et même par les deux cavités nasales; la respiration est accélérée; jusque-là, il est très difficile pour ne pas dire impossible de reconnaître la morve à son début; le vétérinaire ne peut porter qu'un diagnostic provisoire. Bientôt tous ces symptômes augmentent d'intensité; le jetage devient plus épais, plus abondant, il s'attache aux ailes du nez, sa couleur est ou jaunâtre, ou verdâtre, quelquefois même, il est tout-à-fait vert; chez quelques sujets, il est mélangé de stries de sang; la muqueuse nasale prend une teinte rouge-jaunâtre et se recouvre de pustules qui, le plus souvent, sont entourées d'un cercle rouge, sorte de zone; les ailes du nez se tuméfient et deviennent douloureuses; les ganglions sous-glossiens augmentent de volume et de sensibilité; l'engorgement des testicules est quelfois considérable; le pouls devient petit et faible; aux pustules développées sur la muqueuse nasale, succèdent de petites plaies irrégulières, dentées à pic; le jetage est toujours de même nature, plus ou moins

abondant; il adhère aux poils du nez et est souvent mélangé de stries de sang; une toux grasse chez les uns, sèche chez les autres, se fait assez souvent remarquer. Sous cet état la morve est contagieuse, contagieuse par le produit de la sécrétion nasale; contagieuse par l'air respiré qui est fétide; contagieuse par le sang, ainsi que nous le verrons en parlant des injections ; contagieuse par tous les débris du cadavre.

Après la fièvre d'incubation qui est variable suivant les sujets et suivant une foule de circonstances, mais qui dépasse rarement dix à douze jours, au moment où s'opère l'éruption virulente, l'animal infecté sue, pour ainsi dire, le virus par tous ses pores.

Bientôt ces ulcérations (chancres) attaquent la cloison cartilagineuse du nez et la perforent; les ailes du nez se rapprochent; la respiration s'effectue difficilement, elle devient même bruyante; chez quelques sujets il survient des boutons à la peau ou dans le tissu cellulaire sous-cutané dans le trajet des vaisseaux lymphatiques; ces sortes de tumeurs ou boutons morveux quand ils s'abcèdent, ne donnent le plus souvent qu'un pus mal lié, sorte de sang pourri, noir, boueux, tirant un peu sur la lie de vin; d'autres fois, il sort de leur intérieur une matière ichoreuse qui se dessèche et forme des croûtes à la surface des plaies; les chancres où ulcérations nasales vont en augmentant de largeur et de profondeur; des pétéchies se déclarent sur les muqueuses conjonctives; si l'on examine le sang, on voit qu'il se coagule promptement et que sa partie séreuse est très-abondante. Quand la mort ne vient pas mettre un terme à cet état de souf-

frances, on remarque après dix, douze ou quinze jours, que tous les symptômes se calment ; que les pustules ulcéreuses du nez s'affaissent, se cicatrisent ; l'appétit revient quelquefois comme par enchantement, et le jetage diminue : c'est qu'alors la nature a eu assez de force pour vaincre la maladie ; dans ce cas la guérison est possible ; ou bien si l'effort de la nature est insuffisant, la maladie passe à l'état chronique en perdant son caractère virulent. Dans ce cas, on observe que le jetage continue et qu'il devient inodore, qu'il conserve sa couleur en continuant de s'attacher aux poils du nez ; que la muqueuse nasale de rouge qu'elle était devient pâle ; que les ulcérations pustuleuses, qui étaient rouges et entourées d'un cercle rouge, blanchissent et perdent tout-à-fait cette zone ; que quelques corps blanchâtres se font remarquer sur la pituitaire : ce sont autant de chancres cicatrisés, ce qui annonce l'ancienneté de la maladie ; que les ganglions de l'auge deviennent insensibles, qu'ils s'indurent et qu'avec le temps ils finissent par faire corps avec la table de l'os maxillaire ; que la toux de grasse qu'elle était devient sèche ; que les yeux sont chassieux ; alors l'appétit revient ainsi que l'embonpoint. Mais quand au contraire, la maladie doit se terminer par la mort, on voit tous les symptômes ci-dessus indiqués augmenter d'intensité, jusqu'à ce qu'une véritable suffocation amène la mort de l'animal.

Son début à l'état chronique. Quand la morve débute sous le type chronique, on observe une toux sèche qui ne tarde pas à devenir quinteuse, quelques boiteries intermittentes, qu'on pourrait presque appeler ambulantes ; elles sont variables en durée et en inten-

sité; chez bon nombre de sujets les testicules s'engorgent (*epydidymite, orchite*); cet engorgement des testicules est d'un fort mauvais augure; il est souvent tenace, difficile à faire disparaître; il arrive souvent que les testicules s'indurent ainsi que les enveloppes qui restent infiltrées et comme lardacées; la pituitaire prend une teinte pâle; les yeux deviennent chassieux; les ganglions de l'auge s'engorgent, deviennent indolents, roulent difficilement sous les doigts; un léger jetage glaireux s'établit par le nez, d'un seul ou des deux côtés, sa couleur est variable, le plus souvent d'un jaune verdâtre; quelquefois on remarque des saignements de nez (*épistaxis*); la peau du scrotum se recouvre souvent d'une poussière blanchâtre, on dirait de la farine passée au travers d'un tamis; le poil est tantôt piqué avec maigreur, tantôt lustré avec embonpoint; bientôt des ulcérations (chancres) se déclarent sur la muqueuse nasale, elles ont pour caractères d'être irrégulières, taillées à pic sur un fond blanchâtre, et de ne jamais être entourées d'une zone rouge comme dans la morve aiguë; les sinus de la tête se remplissent de la matière du jetage, et quand ils en contiennent une notable quantité, ils rendent un son mat à la percussion; les testicules s'indurent de plus en plus; la toux devient fréquente et quinteuse; la matière du jetage devient de plus en plus abondante, et toujours conserve la propriété d'adhérer aux ailes du nez; enfin après un certain temps il se produit des resorptions purulentes, les liquides s'altèrent; une cause quelconque dans cet état, fait déclarer la morve aiguë qui fait mourir le sujet en très-peu de jours.

La morve chronique est regardée comme étant une maladie organique consécutive à la morve aiguë, à la morve virulente.

Une telle maladie n'est pas seulement nuisible à la fortune sociale; elle est menaçante pour la santé publique. La morve aiguë est peut-être aujourd'hui plus commune que la morve chronique, et il arrive malheureusement trop souvent qu'il est très-difficile d'établir une distinction bien tranchée entre les deux types de la maladie; c'est dans cette acuité plus grande et toute nouvelle qu'il faut chercher la raison de sa transmission à l'espèce humaine, qui se trouve ainsi dotée, par notre époque trop peu prévoyante, d'un mal plus terrible que ceux qui l'accablaient dans les temps anciens et dont les progrès de l'hygiène publique l'avaient exemptée. Si, avec les lois qui régissent la propriété; si, avec la nécessité qu'impose la concurrence industrielle, il est impossible d'obtenir des propriétaires de chevaux un maximum de travail pour les êtres qu'ils exploitent, comment obtiendra-t-on de ces hommes la séquestration et même l'abattage des animaux atteints ou suspects de maladie contagieuse, si ce n'est en leur rappelant la rigueur des lois et des règlements de police sanitaire? Il est vraiment fâcheux que ces lois et règlements soient tombés en désuétude à cause de l'excès de leur rigueur; il serait pourtant urgent de les suivre à la lettre jusqu'à ce que la législation ait été modifiée à cet égard, et je crois que la principale cause de la transmission de la morve à l'espèce humaine, est le défaut de surveillance des établissements où le cheval est exploité en grand.

De la contagion. — De tout temps la contagion a été admise par les uns et niée par les autres, bon nombre l'ont mise et la mettent encore à l'état de doute. Ceux qui ne veulent pas admettre la contagion, ne peuvent cependant s'empêcher de manifester une certaine crainte lorsqu'ils abordent un cheval morveux ; du moment qu'ils ne craignent rien pour la société, pourquoi craignent-ils pour eux? Eh bien moi je suis convaincu que l'animal qui est atteint de la morve chronique est tous les jours et à chaque instant sous l'influence imminente de la morve aiguë ou virulente, et qu'il peut transmettre la maladie, non-seulement à un autre cheval, mais même à l'espèce humaine, ainsi que j'en ai été le témoin.

Caractères des maladies contagieuses. — Toutes les maladies contagieuses ont un type vrai, aigu ou sur-aigu; toutes ont un virus qu'on peut inoculer; leurs causes sont généralement inconnues; leur marche est rapide; leur durée est variable, plutôt courte que longue: la morve chronique n'a rien de tout cela et pourtant on ne peut s'empêcher de lui reconnaître quelque chose de suspect.

Objections. — Les non-contagionistes disent qu'un grand nombre de chevaux dans les régiments, dans les grands établissements de messageries, etc., etc., sont atteints de la morve; qu'ils vivent et cohabitent avec les chevaux sains, sans la leur communiquer. Ils vont plus loin, ils disent que des poulains ont été allaités par des juments morveuses et qu'ils ne l'ont point gagnée. Soit, cela est très possible; si la morve aiguë ne s'est point déclarée, si elle n'est point venue, par une cause quelconque, se greffer sur la morve

chronique, la maladie ne se sera point inoculée aux autres chevaux, puisque nous savons que la morve chronique n'est pas virulente; mais qu'on fasse déclarer chez un cheval atteint de la morve chronique, une douleur aiguë assez intense, et l'on verra en très peu de temps le virus morveux se régénérer et transmettre la maladie; elle apparaîtra dans tout son jour, parce qu'elle reprendra son caractère primitif, son type virulent; elle sévira alors sur un plus ou moins grand nombre de sujets et fera de nombreuses victimes. C'est cette formation du principe virulent qui, de tout temps a vivement préoccupé les hommes de l'art, a fait et fait encore aujourd'hui, plus que jamais, naître des impressions fâcheuses, et c'est d'après ces impressions, d'après ces craintes, qu'une foule d'arrêts, de décrets, d'ordonnances et de règlements ont été décrétés, prononçant de fortes amendes et même de l'emprisonnement contre les détenteurs d'animaux atteints ou suspects de maladies contagieuses (arrêt du 16 juillet 1784. . . . , articles 459, 460, 461 et 462 du code pénal.)

Siége de la maladie. — Le siége de la maladie est à peu près le même chez tous les sujets ; elle se localise toujours sur la muqueuse nasale, dans les ganglions de l'auge, dans le poumon, dans les articulations, dans les testicules, dans le tissu cellulaire sous-cutané, à la peau sous forme de boutons, etc., etc. Mais avant de se fixer, de se localiser, il y a chez le sujet qui va en être atteint un mouvement fébrile général dont les symptômes sont tellement vagues, qu'il est impossible à l'homme de l'art de pouvoir porter un

diagnostic autrement que provisoire. Voici ce que l'on observe le plus habituellement : abattement extrême; dégoût des aliments, pouls petit, vite et concentré, respiration tremblante, poil piqué, peau chaude, sèche et sale, enfin chez quelques sujets un amaigrissement assez rapide.

Nature de la maladie. — Quant à sa nature, elle a été bien controversée, regardée comme étant calcaire-squirheuse, cancéreuse, scrophuleuse, lymphatique. En 1821, la notice publiée par Scilling jeta quelque doute dans l'esprit de ceux qui alors s'en occupaient; quand le beau et remarquable travail du docteur Ellioston parut, les idées changèrent tout-à-fait sur la nature de cette maladie.

Des exemples de contagion ayant été recueillis, décrits et publiés, la doctrine de non-contagion fut sapée par sa base, on reconnut alors à la maladie un principe virulent, et il est bien démontré aujourd'hui que sa nature est vraiment virulente.

Cause de bien des erreurs. — Nous avons dit que la morve est contagieuse à l'état aigu, et non-contagieuse à l'état chronique.

Lorsque la fièvre d'éruption s'est produite, que les pustules se sont ouvertes et ont éliminé le virus qu'elles contenaient, que le mouvement fluxionnaire à l'aide duquel s'est opéré le travail d'élimination s'est calmé, au point qu'il n'y a plus dans les tissus, siége de cette explosion, qu'un état inflammatoire, en un mot quand la morve aiguë est passée à l'état chronique, y a-t-il encore dans l'économie un virus, un germe capable de transmettre la maladie? nous ne le pensons pas. Mais alors pour être à l'abri de la conta-

gion il faudrait que la maladie restât dans cet état, et c'est précisément le contraire qui arrive, puisque l'on voit presque journellement la morve chronique, sous l'influence de telle ou telle cause, repasser à l'état aigu, ou en d'autres termes, on voit la morve aiguë se enter, se greffer sur la morve chronique : le danger ne disparait donc que momentanément. La morve chronique est donc dangereuse du moment qu'elle prédispose l'économie à la morve aiguë, à la morve virulente.

Souvent la morve chronique est consécutive à une crise de gourme ; il n'est pas rare chez les jeunes chevaux de voir la gourme dégénérer en morve; cela tient à ce que, dans l'éruption gourmeuse, l'inflammation dont les cavités sont le siége par élection, a envahi la membrane des sinus et donné naissance à une collection purulente, source à jamais intarrissable d'un flux catarrhal par les cavités nasales.

Expériences. — Injectez dans les veines d'un cheval sain une émulsion de pus provenant d'un cheval malade, après avoir filtré cette émulsion à travers un linge fin pour empêcher le passage dans le sang d'un *coagulum* d'albumine, lequel pourrait mettre obstacle à la circulation dans les capillaires, et après quelques jours d'une véritable fièvre d'incubation (trois à quatre jours ordinairement), pendant laquelle le virus se constitue, vous verrez l'éruption morveuse aiguë envahir la pituitaire et se manifester par ses phénomènes caractéristiques dans les autres lieux d'élection.

Dans la fièvre d'incubation qui précède la morve aiguë, le sang est-il par le fait des causes auxquelles l'organisme a été soumis, dans des conditions sem-

blables à celles qu'on obtiendrait par l'expérience précédente? c'est ce que je ne saurais affirmer quant à présent. Ce qu'il y a de certain, c'est que la base du sang est modifiée par son mélange avec un élément étranger et nuisible à l'organisme. Faites passer dans les veines d'un cheval sain du sang extrait de la veine d'un cheval atteint de morve aiguë, et vous transmettrez la maladie au bout de deux ou trois jours, temps de la fièvre d'incubation qui précède l'éruption pustuleuse. Or, quelle cause plus active d'épuisement et d'altération des mouvements nutritifs que la morve chronique, soit qu'elle détermine par le nez une sécrétion continue, soit qu'elle mette obstacle aux fonctions de la respiration en portant une atteinte sérieuse à l'intégrité des poumons ; soit enfin qu'elle imprime à l'organisme un tempérament nouveau et une nouvelle diathèse au sang ?

Si l'on se rappelle maintenant le résultat de la première expérience d'injection dans les veines d'une émulsion purulente, on comprendra que dans toutes les conditions où se trouve un animal atteint de morve chronique, le virus morveux peut, à chaque moment, être régénéré et rendre à la maladie actuelle ses propriétés primitives. Cette régénération du virus pourra être d'autant plus rapide que l'animal morveux sera soumis à un travail plus pénible, à des courses forcées, et placé dans des conditions plus mauvaises d'hygiène et de régime; qu'en un mot, il sera placé plus directement sous l'influence des causes qui peuvent produire la morve chez un animal sain.

D'après ce qui précède on peut donc, pour ainsi dire à volonté, reproduire le virus morveux chez un

cheval atteint de morve chronique et produire une nouvelle éruption de morve aiguë.

Exemple. — Déterminez chez un cheval atteint de morve chronique un mouvement fébrile de fièvre intense, soit en injectant un liquide irritant dans une articulation (teinture d'iode), soit en administrant à l'intérieur un agent très actif, soit par tout autre moyen, peu importe, et après l'explosion de cette fièvre qui aura fait jouer les actions nutritives, le germe virulent ou principe actif, développé de nouveau dans l'organisme, marquera sa présence par de nouvelles éruptions, soit dans les cavités nasales, soit dans l'organe pulmonaire, soit enfin dans les autres lieux d'élection. Le trouble amené dans l'économie par un travail forcé de tous les jours, par les intempéries des saisons, par des arrêts de transpiration, par des écarts brusques de régime, par des aliments avariés, moisis, poudreux, infects, etc., ne peut-il pas produire de semblables résultats chez le cheval atteint de morve chronique et dont on utilise trop souvent les services? Je le crois.

Au point de vue de la guérison, les quelques cas que la médecine possède sont autant, et même plus, l'effet de la nature que celui de l'art. Cependant quelques auteurs ont avancé que la morve, quelque soit l'état sous lequel elle se présente, peut toujours être guérie; je désirerais, autant dans l'intérêt de la science que dans celui du bien-être de la société, que ces auteurs fussent assez amis de l'humanité pour faire connaître leur genre de traitement.

D'après ce qui précède la morve se présente donc sous deux états : sous le type aigu et sous le type chronique.

Sous le type aigu, c'est une maladie *virulente*, elle est due à un virus qui en est le germe, lequel jouit de la propriété de transmettre la maladie à d'autres sujets, soit de l'espèce équine, soit à l'espèce humaine. Sa nature est essentiellement *contagieuse*.

Sous le type chronique, c'est une maladie *organique*, sans virus, *non-contagieuse* par elle-même; mais elle prédispose l'économie à la régénération du principe virulent, souvent ses lésions chroniques cachent, couvant à l'état latent, le virus contagieux. On se trouve donc, par suite de cette prédisposition à la régénération du virus morveux, forcé de la regarder comme très dangereuse.

Loi du 20 *mai* 1838 *concernant la morve.* — La loi admet l'identité de la morve sous les deux types différents; le législateur a voulu, par cette unique expression *la morve*, désigner une collection de signes, sans préjuger si l'affection à laquelle ils appartiennent n'était pas susceptible de se présenter sous des formes différentes. Pour la loi il y a *morve* toutes les fois que les symptômes que nous avons indiqués existent.

1° Du côté du nez, nous avons les ulcérations irrégulières, taillées à pic, le jetage par l'une ou les deux cavités nasales, de couleur jaunâtre ou verdâtre, qui adhère aux aîles du nez; quelquefois il est vert ou se trouve mélangé de stries de sang.

2° Du côté de l'auge, nous avons les ganglions lymphatiques indurés, tuméfiés, bossués, durs, peu ou point douloureux, adhérents à la face interne de l'os et comme attachés à la peau.

3° Dans le poumon, en cas d'autopsie, nous avons des tubercules miliaires, en nombre variable, dont

l'enveloppe est ou fibreuse ou fibro-cartilagineuse, mais très-rarement osseuse; ils contiennent ordinairement une matière fibrineuse ou calcaire, suivant l'ancienneté de la maladie, inodore, d'autres fois au contraire très odorante, quand un ou plusieurs tuyaux bronchiques s'ouvrent dans l'intérieur du tubercule; chez d'autres, on trouve un plus ou moins grand nombre de tubercules agglomérés et la matière qu'ils contiennent ramollie; leur intérieur forme une espèce de poche dont les parois sont fibreuses; c'est ce qu'on appelle une *vomique* et suivant le contact de l'air la matière contenue dans les vomiques est inodore ou infecte. Chez un certain nombre de sujets, on trouve des indurations ou blanches, ou grises, rarement rouges; quand la matière qu'elles contiennent est ramollie, leur intérieur forme une cavité appelée *caverne*. Tels sont les symptômes et les principales lésions qui caractérisent la morve pour le légiste. Il est indispensable au vétérinaire chargé de procéder à l'autopsie, de constater si le cadavre n'offre point quelques lésions inattendues non rédhibitoires qui pourraient être considérées comme causes de la mort; il ne doit, il ne peut affirmer que la mort de l'animal provient de la morve, qu'autant qu'un examen consciencieux et des plus attentifs a écarté toute autre supposition.

Voyons si l'application du droit est aussi facile, aussi simple qu'on pourrait le supposer; voyons si, pour rester dans les termes de la loi, les trois symptômes, chancres, jetage et engorgement des ganglions de l'auge, sont toujours et dans tous les cas l'expression rigoureuse de la morve.

Si les trois symptômes énoncés ci-dessus produisent

parfaitement la morve dans la généralité des cas, il y a certaines circonstances exceptionnelles où, se présentant avec des caractères obscurs ou peu dessinés, un expert scrupuleux ne les accepterait qu'avec hésitation. Pour le vétérinaire, ce triple caractère n'est pas toujours suffisant, l'état actuel du sujet, son âge, ses conditions antérieures fournissent des renseignements où le diagnostic puise de bons éléments de conviction.

Est-il de rigueur que les trois symptômes caractéristiques existent pour que l'expert se prononce? Non, deux suffisent. — Un, même, est quelquefois suffisant. Quand il y a engorgement et induration des ganglions de l'auge, le sujet est déclaré douteux; s'il y a jetage et que ce jetage s'attache aux poils du nez, il y a presque conviction, l'animal est déclaré suspect; enfin, si des chancres existent sur la muqueuse nasale, il y a conviction et l'animal est déclaré atteint de la morve confirmée.

La loi du 20 mai dit, art. 8 : Le vendeur sera dispensé de la garantie résultant de la morve et du farcin pour le cheval, l'âne et le mulet, et de la clavelée pour l'espèce ovine, s'il prouve que l'animal, depuis la livraison, a été mis en contact avec des animaux atteints de cette maladie.

La preuve est donc à la charge du vendeur. Cette disposition est une extension du droit commun, car le vendeur n'est pas tenu de prouver que c'est ce contact qui a déterminé la maladie, ni même qu'il a eu lieu depuis un temps suffisant pour que la maladie ait pu se déclarer; il lui suffit de prouver que le contact

a eu lieu dans le délai de neuf jours, temps accordé pour ce vice.

D'après cet article, la loi considère la morve comme une maladie contagieuse, puisqu'elle dit que le vice n'entraîne plus la rédhibition, si le vendeur prouve que l'animal a été mis en contact avec d'autres animaux atteints de ces maladies. L'expert n'a point à s'occuper s'il y a eu contact ou non, à moins que le juge qui l'a commis ne l'ait spécifié dans son ordonnance. Légalement parlant, il y a loin de l'expert au médecin.

Dans l'intérêt de la salubrité publique, il est bon que la sévérité du principe posé par la loi, rende l'acheteur plus circonspect. Le vendeur n'a qu'une chose a prouver; c'est que l'animal vendu a été, depuis la livraison, mis en rapport avec des chevaux morveux ou suspects de morve, et cette preuve peut être faite par tous les moyens que la loi admet en matière de preuves testimoniales : ce ne sont donc plus des experts à nommer, mais bien une enquête à faire.

En fin de compte, que ce soit expertise ou enquête, l'expert n'a point à s'occuper de la contagion, il doit seulement s'attacher à connaître si la morve existe, oui ou non, attendu que la loi n'admet point le doute : le vice imputé existe ou n'existe pas pour elle.

Au point de vue du commerce. — Cette maladie est des plus intéressantes. Nous savons, en effet, qu'elle est contagieuse, qu'elle est réputée incurable, qu'elle peut être dissimulée, cachée même pour un certain temps aux yeux de bien des gens, et qu'elle fait partie des vices rédhibitoires. A ce point de vue vous n'igno-

rez pas qu'elle est toujours accompagnée de lésions d'ancienne formation, et qu'elle est par conséquent considérée comme du fait du vendeur. Tout individu qui vend ou fait vendre un cheval morveux doit être poursuivi et sera justement condamné; quant à la police sanitaire sur cette maladie, j'en ai dit quelques mots dans le cours de ce mémoire en parlant des objections.

Observations. — Depuis longtemps il est question d'une loi pour réglementer l'exercice de la médecine vétérinaire, dans le but de conserver et d'améliorer nos races domestiques et aussi dans celui de répandre dans les campagnes l'instruction hygiénique vétérinaire. Mais hélas ! une loi de cette nature ne produira jamais l'effet désiré, tant que les propriétaires s'obstineront à ne pas faire de distinction entre deux individus qui prennent le même titre et dont l'un a fourni en présence d'une commission composée d'hommes de l'art, toutes les garanties qui appellent la confiance publique; tandis que l'autre, au contraire, donne tous les jours des preuves de la plus crasse ignorance.

Mais il est fâcheux de le dire, si dans nos campagnes l'empirique jouit encore d'une grande vogue, s'il est généralement consulté, c'est que trop de propriétaires d'animaux cherchent et rencontrent près de lui des facilités coupables, lorsque le vétérinaire diplômé, ne pouvant ni ne voulant méconnaître l'état contagieux d'un animal, en eût exigé l'abattage immédiat. C'est par exemple que celui qui possède un cheval suspect peut encore espérer, grâce à l'ignorance et au laisser aller de l'empirique, de dissimuler sa maladie et de continuer à l'employer à ses travaux,

parfois même sur la voie publique, dût-il exposer les hommes et les animaux à tous les dangers de la contagion; c'est encore que ce n'est qu'à un empirique hongreur, châtreur, méjayeur, etc., que le propriétaire déloyal et cupide osera seulement s'adresser pour le charger moyennant rétribution de la vente avec garantie d'un animal morveux. Certains de ces hommes en effet, n'ont-ils pas fourni des preuves d'une improbité égale au moins à leur ignorance? N'avons-nous pas tout récemment encore assisté à l'interrogatoire que l'un d'eux subissait devant le tribunal d'Angers, où il débitait les plus inconcevables absurdités avec la plus imperturbable assurance, et trois mois après ne retrouvions-nous pas ce même homme sur les bancs de la police correctionnelle, sous la prévention d'avoir frauduleusement vendu une jument morveuse pour le prix de 450 fr., sur lequel il avait reçu 50 fr. de rétribution!

Il en est parmi ces hommes qui sont en relation suivie avec une classe de maquignons de la pire espèce, lesquels n'ont à proprement parler ni feu ni lieu, et n'offrent de responsabilité d'aucune sorte. Ils leur font acheter les chevaux morveux que ceux-ci conduisent aux foires éloignées, et là se retrouvent d'autres empiriques qui, pour une rétribution souvent modique, leur viennent en aide pour leur faire revendre avec garantie des animaux qui devraient être conduits à l'équarrissage. C'est aussi par le concours frauduleux de ces hommes éhontés que l'on voit arriver le plus grand nombre des chevaux morveux sur nos champs de foire. Combien avons-nous autour de notre ville de petits marchands sans fortune et sans

garantie aucune, qui vont ainsi disséminant sur les marchés des chevaux ou suspects ou morveux ! Trop heureux encore, si ces individus bornaient là leur coupable industrie; ils ne seraient dangereux qu'à demi pour la santé publique, mais le plus souvent ils joignent à ce honteux trafic le colportage des viandes de boucherie provenues d'animaux malsains ou tarés, dont la police des abattoirs eût refusé l'admission !

Me suis-je laissé entraîner trop loin en flétrissant de telles ignorances, de telles actions? Je ne sais, mais en tous cas, il n'a pu entrer dans mes intentions de blesser aucune individualité, car dans toutes les professions, il est des hommes qui, si leurs lumières sont nécessairement bornées par le défaut d'éducation professionnelle, ne s'éloignent toutefois jamais des sentiers de la droiture et de la loyauté. Mais en présence des dangers qui menacent plus que jamais l'hygiène des animaux, la santé et la vie des hommes, j'ai cru, je le répète encore en finissant, que j'avais un devoir à accomplir en ma qualité de vétérinaire, et qu'après tout, telle forme qu'on pût lui donner, la vérité était toujours une chose utile et morale.

GUITTET.

Présenté à la Société académique à la séance du 7 juillet 1858, par M. GUITTET, artiste vétérinaire de l'École d'Alfort, membre résidant.

NOUVELLE THÉORIE DES PARALLÈLES.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE ET LOIRE

le 2 juin 1858.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

La théorie suivante a été envoyée, il y a plus d'un an, au rédacteur des *Nouvelles Annales de Mathématiques*, en le priant de l'insérer dans son journal : le mérite du travail ne fut pas contesté, mais l'honneur de l'insertion me fut refusé. Le motif de ce refus est indiqué dans la lettre ci-dessous (1).

(1) « Paris, le 18 avril 1857.

» Monsieur,

» Je profite de l'obligeance de M. le professeur H..., pour » vous adresser quelques mots sur votre théorie des parallèles. — » Je suis loin d'en contester le mérite, je trouve seulement qu'elle » s'écarte trop du programme officiel et de l'enseignement des » lycées pour qu'il soit possible de l'insérer dans un journal destiné » aux candidats aux écoles.

» Agréez, Monsieur, etc.

» GÉRONO. »

Cette théorie a plusieurs points de ressemblance avec celle que M. Boillot vient de publier dans le n° du 15 mai 1858, du Journal général de l'Instruction publique.

Mais il existe aussi des différences, parce que nous ne nous sommes pas placés au même point de vue, et la discussion de ces deux points de vue fera ressortir les ressemblances et les différences.

M. Boillot déclare dès le début qu'on doit définir deux droites parallèles, deux droites qui, étant situées dans un même plan, ne peuvent se rencontrer, quelle que soit la distance à laquelle on les prolonge; et il ajoute que cela se doit, parce que cette définition émane directement du théorème très-simple qui s'énonce ainsi :

« Deux droites perpendiculaires sur une troisième » ne peuvent pas se rencontrer. »

Je ne crois pas que cette définition soit obligatoire; pour pouvoir l'affirmer, il faudrait concevoir préalablement toutes les théories possibles des parallèles, discuter ensuite leurs différents point de vue et prouver que la définition précédente est celle qui sert de base à la théorie la plus claire, la plus courte, la plus simple et la plus complète.

Je ne pense donc pas que la raison que vient de donner M. Boillot soit suffisante pour faire adopter la définition ordinaire et rejeter toutes les autres.

Et d'ailleurs, cette définition renferme-t-elle réellement le point essentiel qui doit servir de lien principal à toutes les parties de la théorie? Non, il y manque quelque chose, et l'auteur le déclare lui-même; voici en effet ce qu'il dit :

« La difficulté d'établir rigoureusement la théorie » des parallèles réside suivant moi dans la négligence » qu'on a de s'appuyer sur une des propriétés de la » ligne droite. »

Et quelle est cette propriété? L'auteur l'énonce plus loin de la manière suivante :

« Il est contraire à l'idée qu'on se fait de la ligne » droite de supposer qu'une droite puisse s'approcher » d'abord d'une autre droite ou s'en éloigner pour s'en » éloigner ensuite ou s'en rapprocher, sans l'avoir » coupée, c'est-à-dire, en restant toujours du même » côté de cette seconde droite. »

L'auteur ajoute que cette manière d'envisager la ligne droite est aussi simple que possible. Pour mon compte, je ne vois dans cette remarque qu'un *postulatum* dont l'énoncé est plus long et plus difficile à saisir que celui d'Euclide; c'est une difficulté que l'auteur a rencontrée en approfondissant sa théorie; il l'a énoncée, mais il ne l'a pas surmontée.

Après avoir ainsi apprécié le point de départ de la nouvelle théorie des parallèles de M. Boillot, je dois de mon côté indiquer à quel point de vue je me place, et me soumettre à mon tour à la critique.

Et d'abord, quelle doit être la définition des parallèles ? Il est difficile, comme je l'ai dit plus haut, de répondre à cette question. Je vais cependant essayer d'en donner la solution.

Avant de répondre à la question que je viens de poser, je prendrai toutes les définitions généralement admises des autres lieux géométriques, et je chercherai ce qu'il y a de commun entre elles, afin d'adopter pour les parallèles une définition ayant le

même caractère ; or, toutes les définitions généralement admises de la ligne droite, de la circonférence, de l'ellipse, de l'hyperbole, de la parabole, etc., renferment l'indication de la propriété qui correspond au tracé le plus simple de chacune d'elles.

Ainsi, quand je dis que la ligne droite est le chemin décrit par un point qui se meut en tendant toujours vers un même point fixe, cela n'est-il pas l'indication du tracé de la ligne droite à l'aide de la règle ?

En effet, chacun sait que dans ce cas on applique le bord de la règle contre deux points et qu'on fait mouvoir l'extrémité d'un crayon le long de la règle depuis un point jusqu'à l'autre.

Quand je dis que la circonférence est le chemin décrit par un point qui se meut sur un plan, en restant toujours à la même distance d'un point fixe situé sur ce plan et qu'on appelle centre, cela n'est-il pas l'énoncé de la propriété qui sert à rendre compte du tracé de la circonférence à l'aide d'un compas ou d'un fil tendu ?

Il en est de même des définitions de l'ellipse, de l'hyperbole, de la parabole, etc.

Et, si cette remarque a un certain degré de généralité, pourquoi ne l'appliquerait-on pas à la définition des parallèles ?

Mais ici, une question délicate se présente ; pour faire rentrer la définition des parallèles dans la règle précédente, il est nécessaire d'établir une distinction.

Chacun sait qu'au commencement de la géométrie on ne définit pas deux droites perpendiculaires entre elles ; on définit d'abord une droite perpendiculaire

sur une autre et l'on démontre ensuite que ces deux droites sont perpendiculaires entre elles.

Je pense alors qu'il est convenable de commencer par dire ce que c'est qu'une parallèle à une droite, pour démontrer ensuite que cette propriété est réciproque; je propose alors de définir une parallèle à une droite de la manière suivante : c'est le chemin parcouru par un point qui se meut sur un plan, en restant toujours à la même distance d'une droite fixe située sur ce plan, il reste à prouver que ce chemin est une ligne droite; dans cette définition se trouve renfermé l'énoncé de la propriété qu'on réalise dans le tracé de la parallèle soit avec deux règles rectangulaires, soit avec la règle et l'équerre.

En effet, on trace une parallèle à une droite à l'aide de deux règles rectangulaires, en faisant glisser une des règles le long de la droite; un point convenablement choisi sur l'autre règle trace alors la parallèle demandée.

Avec la règle et l'équerre on voit facilement qu'après avoir fait glisser l'équerre le long de la règle, tous les points qu'on peut marquer sur le bord de l'équerre se sont tous également éloignés de la droite qui a servi de point de départ ; et il en résulte qu'un crayon, qui trace une droite le long de l'équerre, se meut de manière que son extrémité reste toujours à la même distance d'une droite fixe.

C'est cette considération de la distance d'un point à une droite et des distances des différents points d'une droite à une autre, qui m'a principalement servi à construire la chaîne des propositions successives de la théorie des parallèles.

M. Boillot s'est aussi servi des mêmes considérations; il élève, comme moi, deux perpendiculaires égales sur une même droite; comme moi il étudie les variations des distanees des différents points d'une droite à une autre, et il fait tout cela dès le commencement de sa théorie; c'est donc le point qui attire principalement son attention, et cependant il conserve la définition ordinaire des parallèles dans laquelle cette considération n'est pas énoncée; il en résulte qu'il y a moins d'unité dans sa théorie que dans celle que je propose.

Je termine ici cette discussion; je ne veux attirer l'attention des géomètres que sur le point de départ, car c'est ce qu'il y a de plus important et de plus difficile dans la théorie des parallèles.

A. Bouché,

Professeur de Mathématiques au Lycée et à l'École supérieure d'Angers.

Angers, 24 mai 1858.

---

1. — *Fig.* 1. — Sur les deux côtés BA et AC d'un angle BAC prenons deux points E et F à volonté, puis menons EF. Il est évident que toute droite, telle que AI, dirigée dans l'intérieur de l'angle BAC ira nécessairement rencontrer la portion de droite EF, lorsqu'elle sera suffisamment prolongée et que toute droite, telle que AK, ne rencontrera jamais la portion de droite EF, quelle que soit la distance à laquelle on la prolonge.

2. — *Fig.* 2. — Si par un point A pris hors d'une droite BC on mène la perpendiculaire AD et une oblique AE sur BC, cette oblique AE formera avec BC deux angles, l'un aigu et l'autre obtus, et l'angle aigu est celui qui comprend entre ses côtés la portion de perpendiculaire AD.

En effet, le triangle ADE est rectangle en D, et, la perpendiculaire AD étant plus courte que l'oblique AE, l'angle AED est plus petit que l'angle droit ADE, et, par conséquent,, aigu.

3. — *Fig.* 3. — Si on mène deux perpendiculaires AB et CD sur une même droite EF, elles ne peuvent pas se rencontrer, quelle que soit la distance à laquelle on les prolonge.

En effet, prenons un point A à volonté sur AB et menons AD; l'angle ADB sera aigu et, l'angle BCD étant droit, la droite DC sera dirigée à l'extérieur de l'angle BDA et ne rencontrera pas la portion de droite AB; comme le point A peut être pris aussi loin qu'on veut, il en résulte que les deux droites AB et CD ne se rencontrent jamais.

4. — *Fig.* 4. -- Par un point A, pris hors d'une droite BC, menons la perdiculaire AD sur BC et ensuite une droite AE formant avec AD un angle aigu EAD, je vais démontrer que, si par un point M pris sur AE, on mène MP perpendiculaire sur BC, cette perpendiculaire MP sera plus petite que AD, pourvu que le point M soit suffisamment voisin du point A.

Pour cela, je mène DI perpendiculaire sur AE; elle est comprise dans l'intérieur de l'angle DAE, d'après le n° 2; je suppose alors le point M placé sur la partie AI de AE. Je mène DM et j'ai DM < DA, parce que DM

et DA s'écartent inégalement de la perpendiculaire DI; mais MP perpendiculaire sur BC est plus petite que MD oblique sur BC; MP est donc plus petite que AD.

5. — *Fig.* 5. — Par un point A, pris hors d'une droite BC, menons la perpendiculaire AD sur BC et ensuite une droite AI formant avec AD un angle aigu IAD; je vais démontrer que, si par différents points de AI on mène des perpendiculaires sur BC, elles seront inégales et d'autant plus grandes qu'elles seront plus voisines de AD, pourvu que les points par où l'on mène ces perpendiculaires soient suffisamment voisins du point A.

Pour le démontrer je mène DI perpendiculaire sur AI; sur la partie AI je prends à volonté deux points E et F, et par ces points je mène EG et FH perpendiculaires sur BC, et le théorème précédent sera vrai si je prouve que EG est plus petit que FH. Je mène alors HM perpendiculaire sur AI puis je joins HE. On a EG < EH, parce que EG est perpendiculaire sur BC et EH oblique sur BC; on a aussi HE < HF, comme obliques s'écartant inégalement de la perpendiculaire HM sur AM; donc EG < FH.

6. — *Fig.* 6. — Par un point A pris hors d'une droite BC, menons la perpendiculaire AD sur BC et ensuite une droite AE formant avec AD un angle obtus EAD; par un point M pris sur AE, je mène la perpendiculaire MP sur BC, et je vais démontrer qu'elle est plus grande que AD, pourvu que le point M soit suffisamment voisin du point A.

Pour cela, je prolonge AE suivant AF; l'angle DAF est aigu. Je puis prendre sur DC un point I tel qu'en

menant IA on obtienne un angle IAD aussi petit qu'on veut et par conséquent assez petit pour que la somme des angles IAD et DAF forme encore un angle aigu. Si on mène alors IR perpendiculaire sur AF, elle sera comprise dans l'intérieur de l'angle IAF. Je suppose alors que le point M, pris sur AE, soit assez voisin du point A, pour que le pied P de la perpendiculaire MP tombe sur la portion de droite DI. Menons PS perpendiculaire sur AS et joignons AP; nous aurons AD < AP, parce que AD est perpendiculaire sur BC et AP oblique sur BC; nous avons aussi AP < MP, comme obliques s'écartant inégalement de la perpendiculaire PS sur AF; donc AD < MP.

7. — *Fig. 7.* — Par un point A pris hors d'une droite BC, menons la perpendiculaire AD sur BC et une droite AE formant avec AD un angle obtus EAD; si par différents points R, S,... de AE on mène des perpendiculaires RI, SK,... sur BC, elles seront inégales et d'autant plus petites qu'elles seront plus voisines de AD, pourvu que les points, par où l'on mène ces perpendiculaires, soient suffisamment voisins du point A.

Pour le démontrer, je prolonge AE suivant AF; l'angle DAF est aigu. Je puis ensuite toujours prendre sur DC un point G tel qu'en menant GA on obtienne un angle GAD aussi petit que l'on veut et par conséquent assez petit pour que la somme des deux angles GAD et DAF forme encore un angle aigu. Menons GM perpendiculaire sur AE; GM sera comprise dans l'angle GAF. Remarquons que les points R et S pris sur AE sont supposés assez voisins du point A pour que les pieds I et K des perpendiculaires RI et SK sur BC

tombent sur la portion DG de BC; menons KH perpendiculaire sur AF; joignons KR et nous aurons RI < RK, parce que RI est perpendiculaire sur BC et RK oblique, mais RK < SK, comme obliques s'écartant inégalement de la perpendiculaire KH; donc RI < SK.

8. — *Fig.* 8. — Par un point A pris hors d'une droite BC, menons la perpendiculaire AD sur BC; par le même point A menons AR perpendiculaire sur AD; et prenons sur AR un point M suffisamment voisin du point A; menons ME perpendiculaire sur BC, joignons AE et faisons tourner cette droite autour du point A dans le sens indiqué par la flèche. L'angle DAE, d'abord aigu, ira en augmentant d'une manière continue; lorsque la droite mobile atteindra la position AR, il sera droit; lorsqu'elle la dépassera, il sera obtus. Tant que l'angle formé par la droite mobile avec AD est aigu, les perpendiculaires suffisamment voisines de AD, telles que ME, sont toutes plus petites que AD et vont en décroissant; dès que l'angle formé par la droite mobile avec AD devient obtus, les perpendiculaires suffisamment voisines de AD deviennent toutes plus grandes que AD et vont en croissant; par l'effet de la rotation de AE, chaque perpendiculaire suffisamment voisine de AD est d'abord plus petite que AD; puis elle surpasse AD en croissant toujours, il y a donc un moment et un seul où elle est rigoureusement égale à AD et ce moment a lieu, lorsque l'angle formé par la droite mobile avec AD est droit.

9. — *Fig.* 9. — Sur une droite AB, menons deux perpendiculaires égales CD et EF, joignons CE et démontrons que les angles DCE et CEF sont égaux.

Pour cela, je prends le milieu I de DF et par ce point je mène IK perpendiculaire sur AB; IK rencontre CE, car si on mène IC et IE les angles CID et EIF sont aigus et la droite IK qui est dirigée dans l'intérieur de l'angle CIE rencontre nécessairement la portion de droite CE en un point K. Je fais alors tourner la figure KIDC autour de KI pour la rabattre sur KIFE. Comme les angles en I sont droits, la droite ID prendra la direction IF, et comme ID = IF, le point D tombera en F; les angles en D et en F étant droits, la droite DC prendra la direction FE et comme DC = FE le point C tombera en E; donc KC coïncide avec KE et les angles KCD et KEF sont égaux (1).

Il résulte de cette proposition et de la proposition précédente que si les deux perpendiculaires égales CD et FE sont suffisamment voisines, les deux angles ECD et CEF seront droits; en effet, l'angle IKE étant droit, la droite EF sera alors égale à KI, et comme les perpendiculaires IK et FE sont égales, les angles IKE et FEK seront égaux, et alors IKE étant droit, KEF le sera aussi; il en est de même de KCD.

10. J'appelle parallèle à une droite située sur un plan, la ligne engendrée par un point qui se meut sur ce plan en restant toujours à la même distance de cette droite.

Il résulte de cette définition qu'une droite et sa parallèle ne peuvent se rencontrer, quelle que soit la distance à laquelle on les prolonge.

11. — *Fig.* 10. — Nous allons démontrer que toute parallèle à une droite est aussi une droite.

(1) La coïncidence des deux figures CKID et KIFE prouve que les angles CKI et IKE sont droits.

Représentons deux perpendiculaires CD et EF sur une droite AB. par le milieu I de DF menons IH perpendiculaire sur AB; par les milieux M et N de DI et IF, menons MR et NP perpendiculaires sur AB; par les milieux a, b, c, d de DM, MI, IN, NF, menons ae, bf, cg, dh perpendiculaires sur AB, et ainsi de suite. En continuant indéfiniment cette opération, nous obtiendrons entre GD et EF une suite de perpendiculaires aussi voisines qu'on voudra mais qui cependant ne se confondront jamais.

Concevons alors une perpendiculaire XY sur AB; supposons qu'elle se meuve en restant toujours perpendiculaire sur AB et de manière que le point X ne quitte pas cette droite: en lui donnant une longueur constante XY le point Y tracera une parallèle à AB.

Il arrivera un moment où le point X sera en D, alors le point Y occupera la position Y′; lorsque le point X sera en a, le point Y sera en Y″; lorsque le point X sera en M, le point Y sera en Y‴ et ainsi de suite jusqu'à ce que le point X soit en F, alors le point Y occupe la position Z. Menons les portions de droite Y′ Y″, Y″ Y‴,... et ainsi de suite jusqu'en Z: si les perpendiculaires DC, ae, RM,.... EF sont suffisamment voisines, les angles en Y′, Y″, Y‴,... Z seront tous droits; donc tous les points Y″, Y‴,... sont sur la droite qui joint le point Y′ au point Z. Comme on peut concevoir entre CD et EF autant de perpendiculaires qu'on veut, et que dans toutes les positions sur chacune d'elles le point Y est toujours sur la droite Y′Z, il en résulte que le point Y dans son mouvement ne quitte pas la droite Y′Z.

12.—*Fig.* 11 — Nous venons de voir que la ligne décrite par un point C qui se meut en restant toujours à la même distance d'une droite AB est une ligne droite CD ; on peut remarquer en outre que la droite mobile XY qui reste toujours perpendiculaire sur AB, est aussi toujours perpendiculaire sur CD pendant tout le temps du mouvement ; il en résulte que pendant tout le temps du mouvement le point X se déplace par rapport à CD de la même manière que Y se déplace par rapport à AB ; ce qui veut dire que si CD est parallèle à AB, réciproquement AB est parallèle à CD.

13. — *Fig.* 12. — Par un point C pris hors d'une droite AB on peut toujours mener une parallèle à cette droite et on n'en peut mener qu'une.

En effet, je peux toujours mener CD perpendiculaire sur AB et faire mouvoir CD comme je l'ai déjà indiqué ; le point C décrit alors la parallèle à AB ; on n'en peut mener qu'une, car par le point C on ne peut mener qu'une seule perpendiculaire sur AB et dans le mouvement de CD le point C ne peut tracer qu'une seule ligne.

14. — Deux parallèles ont leur perpendiculaire commune (même figure).

Car dans toutes ses positions la droite mobile CD est toujours perpendiculaire sur AB et CE.

15. — *Fig.* 13. — Lorsque deux parallèles sont coupées par une sécante, il en résulte 8 angles, quatre aigus, quatre obtus. Les angles aigus sont égaux entre eux ainsi que les angles obtus.

Soient les deux droites parallèles AB et CD ; je peux toujours prendre un point E à volonté sur l'une et un point F à volonté sur l'autre et mener la droite EF,

je suis alors certain d'avoir une droite coupant les deux parallèles.

Je mène ensuite les deux perpendiculaires FH et EI communes aux deux parallèles et, en considérant les triangles HEF et FEI, on démontrera la proposition énoncée de la même manière qu'elle est indiquée dans tous les traités de géométrie.

16.—*Figure* 14.—Par un point C pris hors d'une droite AB, menons CI perpendiculaire sur AB et CD parallèle à AB; on sait que CI est aussi perpendiculaire sur CD. Par le point C, je mène une droite CE différente de CD, et je vais démontrer que cette droite CE suffisamment prolongée doit toujours rencontrer AB.

Prenons IH = IC et menons CH; le triangle CIH est isocèle; donc les angles ICH et IHC sont égaux, mais IHC = HCD d'après la proposition précédente, donc ICH = HCD; mais la somme de ces deux angles ou ICD vaut 1 droit, donc chacun d'eux vaut $\frac{1}{2}$ droit.

Prenons HK = HC et menons CK; en remarquant que le triangle CHK est isocèle, on démontrera de même que l'angle KCD vaut $\frac{1}{4}$ de droit.

En prenant KR = KC et menant CR, on démontrera de même que l'angle RCD vaut $\frac{1}{8}$ de droit et ainsi de suite.

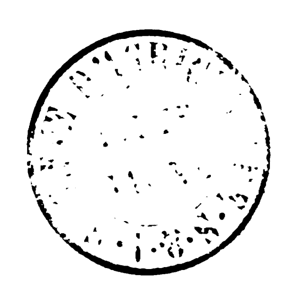
En prolongeant suffisamment l'opération, on obtiendra toujours une droite CS formant avec CD un angle SCD aussi petit qu'on veut et par conséquent plus petit que ECD. Mais comme on obtient CS en joignant le point C à un point de la droite AB, il en résulte que la droite CE qui est dirigée dans l'intérieur de l'angle ICS, doit, lorsqu'on la prolonge suffisamment, couper la droite IB suffisamment prolongée.

17. — Je termine ici les démonstrations des principales propositions de la théorie des parallèles.

La définition que nous avons adoptée est tout-à-fait en rapport avec le tracé d'une parallèle à l'aide de deux règles perpendiculaires où à l'aide d'une règle et d'une équerre.

Dès le début, nous avons donné à la parallèle à une droite, le caractère d'un lieu géométrique, comme cela se fait pour la ligne droite, la circonférence, l'ellipse, etc. C'est sur ce point que nous désirons principalement attirer l'attention des géomètres.

A. Bouché.



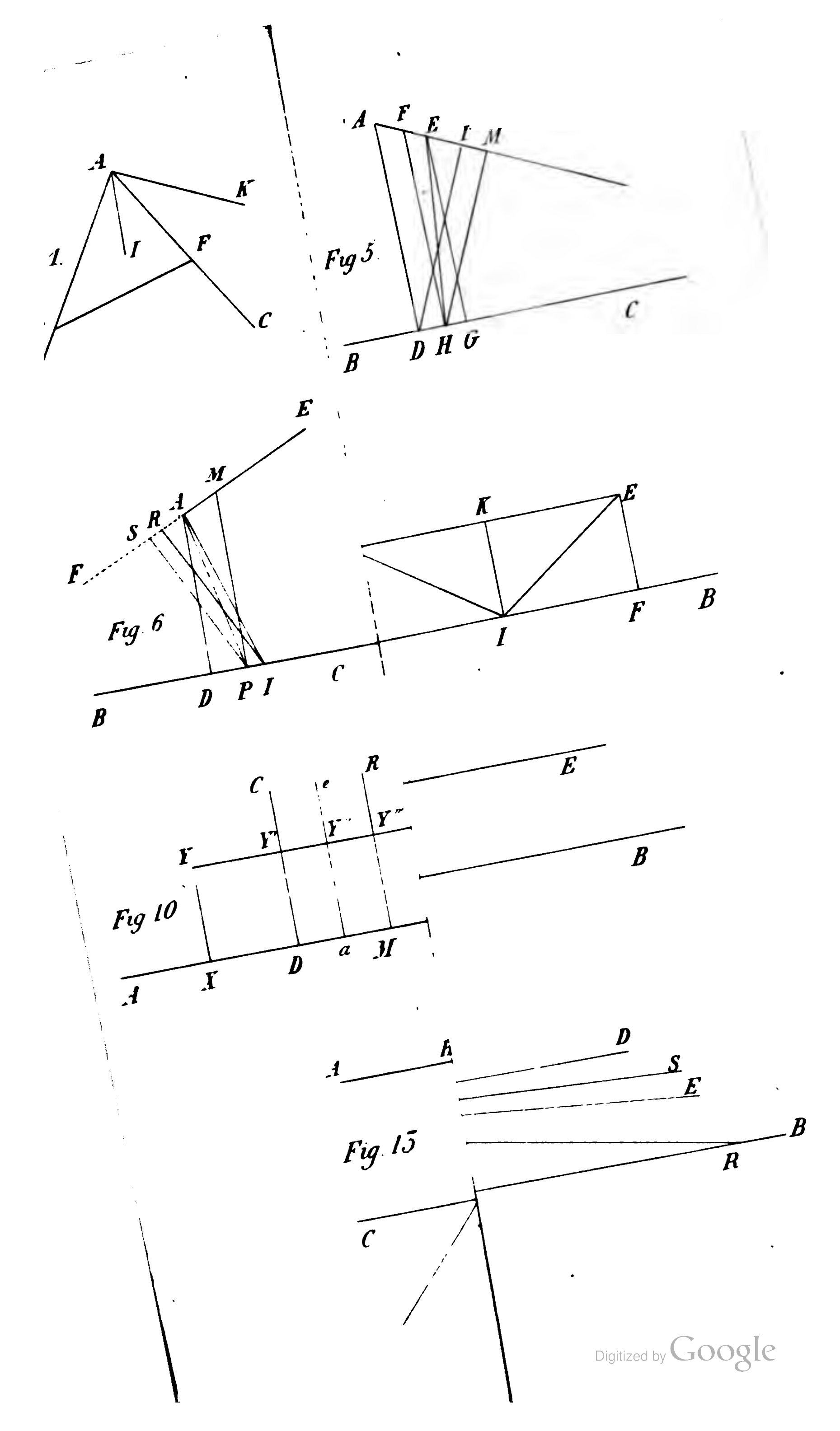
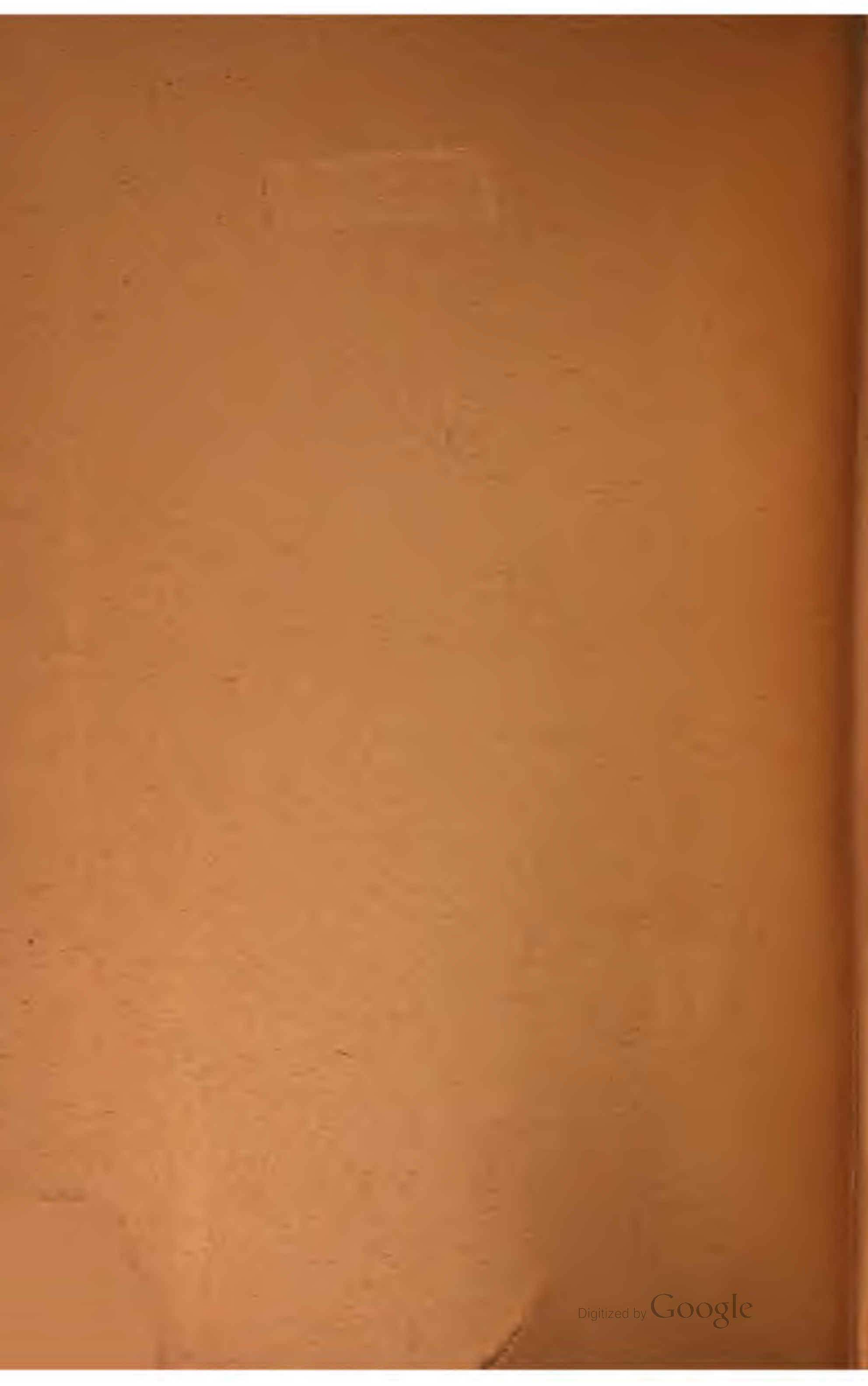

A
K
I
F
1.
C
A
F
E
I
M
Fig 5.
C
B
D
H
G
E
M
A
R
S
F
Fig. 6
D
P
I
B
C
K
E
I
F
B
C
e
R
E
Y
Y'
Y''
Y'''
B
Fig 10
A
X
D
a
M
A
D
S
E
Fig. 15
B
R
C

TABLE DU 4e VOLUME.

Pages.

Angers, Imp. Cosnier et Lachèse.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06305 0739

